

TANDIU DISCENDUM EST QUAMDIU VIVAS

EX LIBRIS

JOSEPH M. GLEASON

~~FOR REFERENCE~~

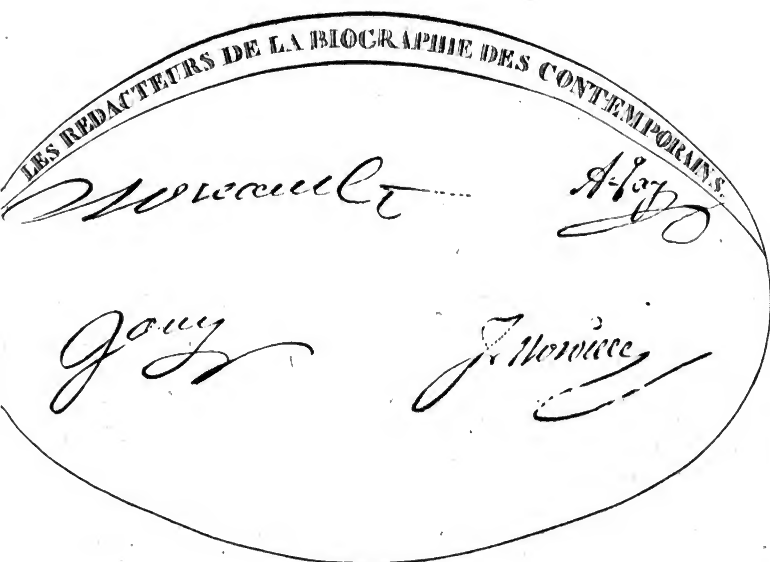
~~NOT TO BE TAKEN FROM THIS ROOM~~

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

Les soussignés déclarent que les Exemplaires non revêtus de leurs signatures seront réputés contrefaits.



DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES

CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ

PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

Précédée d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY; E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN, D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME TREIZIÈME.

MARM—MONN

PARIS,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, HOTEL D'ALIGRE,

RUE SAINT-HONORÉ, N° 123.

1824.

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

MARMONT (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-LOUIS VIESSE DE), duc de Raguse, maréchal de France, est né à Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, le 20 juillet 1774, d'une famille militaire ancienne et considérée. Son père, qui avait long-temps et honorablement servi lui-même, le destina de bonne heure à suivre la carrière des armes, et, par une éducation mâle et forte, le mit à même de la parcourir avec succès. Le jeune Marmont fut attaché dès l'âge de 15 ans, comme sous-lieutenant, à un régiment d'infanterie; mais cette arme ne paraissant offrir alors qu'une carrière bornée, il se disposa à entrer dans le corps de l'artillerie, et dès son premier examen il fut reçu élève sous-lieutenant au mois de janvier 1792. Marmont fit ses premières armes à l'armée des Alpes, et ensuite à l'armée d'Italie. Il se trouva au siége de Toulon : c'est là que Bonaparte, alors simple officier d'artillerie, le remarqua. Il l'accompagna à Paris à l'époque où Bonaparte, devenu général, cessa d'être employé; il partagea quelque temps la disgrâce de l'homme qui, plus tard, devait le combler de faveurs. Marmont passa ensuite à l'armée du Rhin, et se fit remarquer par sa bravoure au combat de Monbach. Après le déblocus de Mayence, il eut, quoique simple capitaine, le commandement de l'artillerie de l'avant-garde de l'armée aux ordres du général Desaix, et, en cette qualité, il se trouva aux combats de La Frime, de Turckheim, etc.: il conserva ce commandement jusqu'à l'armistice qui eut lieu quelque temps après. Il revint alors à Paris, pour être aide-de-camp du général Bonaparte, commandant de l'armée de l'intérieur, et le suivit bientôt à l'armée d'Italie. A la bataille de Lodi, il enleva, à la tête d'un détachement de cavalerie, la première pièce à l'ennemi : cette action, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui, fut récompensée par un sabre d'honneur. Il se distingua encore à la bataille de Castiglione,

et surtout à celle de Saint-Georges, où, placé à l'avant-garde, à la tête du 8e bataillon de grenadiers, il fit preuve d'une grande valeur, et contribua à la victoire. Le général Bonaparte, satisfait des services rendus par Marmont, le récompensa, en le chargeant de présenter au directoire les 32 drapeaux pris à l'ennemi dans cette mémorable occasion. Après avoir rempli cette mission, Marmont reparut à l'armée avec le grade de chef de brigade. Il commandait le corps de cavalerie qui, dans la nuit du 21 au 22 pluviôse an 5, se porta sur Lorette, d'où il chassa le baron de Colli, commandant de l'armée papale. Marmont fit partie de l'expédition d'Égypte. Lorsque l'armée expéditionnaire se présenta devant Malte, il débarqua avec le général Lannes à portée de canon de la place. Pendant toute la journée du 22 prairial an 6, la ville canonna avec la plus grande activité. Les assiégés voulurent faire une sortie; mais le chef de brigade Marmont, à la tête de la 19e demi-brigade, les repoussa avec vigueur, et leur enleva le drapeau de l'ordre : cette action lui valut le grade de général de brigade. Il commandait au siége d'Alexandrie la 4e demi-brigade, qui enfonça à coups de hache, et sous le feu de l'ennemi, la porte de Rosette, et ouvrit au reste de la division du général Bon l'enceinte des Arabes: il déploya le même courage à l'attaque des retranchemens d'Embabé le jour de la bataille des Pyramides. Lorsque le général en chef Bonaparte partit pour l'expédition de Syrie, il s'occupa des moyens de conserver ses conquêtes en Égypte. Le commandement d'Alexandrie était très-important: cette ville, par l'éloignement où elle allait se trouver du général en chef, devenait presque indépendante sous les rapports militaires; de plus, les Anglais étaient en présence, et des symptômes de peste commençaient à s'y manifester. La défense de cette place fut confiée au général Marmont, qui sut la conserver à l'armée française, après avoir soutenu les attaques de l'armée anglaise, et souffert toutes les horreurs de la famine et de la peste. Marmont fut du petit nombre des généraux que le général Bonaparte ramena en France. Après la journée du 18 brumaire, il fut nommé conseiller-d'état; quelques mois après, il fut promu au commandement en chef de l'artillerie de l'armée de réserve. On sait quelles difficultés semblaient rendre impraticable le transport de l'artillerie à travers les rochers du mont Saint-Bernard; on sait aussi avec quel courage héroïque les Français surmontèrent tous ces obstacles. Le général Marmont fut l'un des premiers à tenter ce passage, et en facilita le succès par les moyens ingénieux qu'il imagina. Quelques jours plus tard, lorsque le matériel de l'artillerie fut arrivé sous les murs du fort de Bard, qui ferme presque hermétiquement la vallée, et d'où l'ennemi, après avoir repoussé une attaque infructueuse, faisait un feu continuel, le général Marmont se décida à tenter le passage malgré les périls qu'il offrait. Des braves, pris dans tous les régimens de l'armée, s'u-

nirent aux canonniers, et, s'attelant aux pièces, réussirent à les faire passer malgré les dangers et les difficultés sans nombre qui arrêtaient leur marche à chaque pas. L'artillerie, sous les ordres du général Marmont, rendit de grands services à la bataille de Marengo. Après cette campagne, il fut nommé général de division, et l'artillerie de l'armée d'Italie se distingua de nouveau, sous sa direction, aux passages du Mincio, de l'Adige et de la Brenta. A la fin de la campagne, le général Marmont fut nommé pour traiter d'un armistice, qui fut signé à Trévise le 26 nivôse an 9. A la paix, il fut élevé au grade de premier inspecteur-général d'artillerie. Après avoir fait adopter diverses améliorations utiles dans le service de l'artillerie, le général Marmont passa au commandement des troupes de l'armée de Hollande, et fit à leur tête la campagne de 1806, coopéra à la prise d'Ulm, et occupa ensuite la Styrie avec son corps d'armée. Rentré en Italie avec les troupes qu'il commandait, le général Marmont fut envoyé en Dalmatie à l'époque du siége de Raguse; il s'y maintint malgré les maladies, les attaques des Russes, et les insurrections qui s'étaient manifestées dans le pays, et, au renouvellement de la guerre, marcha contre l'ennemi à la tête de 6,000 hommes. Il rencontra 7,000 Russes et 10,000 Monténégrins, ou habitans des roches de Cattaro, postés en avant de Castel-Novo. Les Français attaquèrent avec leur intrépidité ordinaire : l'ennemi fut culbuté de toutes parts; les Monténégrins furent dispersés, les Russes jetés dans la mer, ou faits prisonniers, et les habitans rebelles châtiés. Le général Marmont resta en Dalmatie jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1809. Durant la paix, ses soldats furent employés utilement à construire 70 lieues de chaussées à travers les marais et les montagnes de la Dalmatie, créant ainsi une route qui ne fut pas moins utile au pays, dont elle changea la face, qu'aux Français, dont elle facilita, par la suite, les opérations militaires. Lors de la guerre de 1809 contre l'Autriche, le général Marmont entra en campagne avec 10,000 hommes, qui, se frayant un passage devant un ennemi supérieur en nombre, et dans un pays entièrement insurgé, battirent successivement un corps d'armée autrichien fort de 17,000 hommes, qui leur était opposé aux combats de Montquitta, où le général Stoizewitch, commandant ce corps, fut fait prisonnier; à Gradchatz, où le duc de Raguse fut blessé d'un coup de feu; à Gozpich, et enfin à Ottochatz. Étant parvenu à faire sa jonction avec l'armée d'Italie, Marmont manœuvra contre le général Guilay, qui était à la tête de 35,000 hommes. Il le rejeta en Hongrie, et rejoignit enfin la grande-armée la veille de la bataille de Wagram, à laquelle il prit part. Ayant reçu, le lendemain de cette mémorable affaire, le commandement d'une des avant-gardes, il marcha vivement à la poursuite de l'ennemi, qu'il atteignit dans la forte position de Znaïm. Malgré l'immense disproportion des forces, il n'hésita pas

à l'attaquer, en attendant que l'armée française vint recueillir le prix de la victoire de Wagram par l'entière destruction de l'armée autrichienne. Pendant toute la journée du 10 au 11 juillet, le corps de Marmont se battit contre une bonne partie de l'armée ennemie, et déjà il s'était placé sur ses derrières, lorsque l'archiduc Charles s'adressa à lui pour obtenir l'armistice qui précéda la paix de Vienne. Le général Marmont fut fait maréchal de France sur le champ de bataille de Znaïm. Envoyé comme gouverneur-général dans les provinces illyriennes, il fit contre les Croates turcs une expédition qui, en peu de jours, rétablit l'intégrité du territoire illyrien, morcelé depuis long-temps. Le duc de Raguse, durant les 18 mois qu'il conserva le gouvernement des provinces illyriennes, se rendit cher aux habitans par une administration sage et prévoyante. On lui doit le plan d'un projet qui rendit la ville de Trieste l'entrepôt d'un commerce considérable, établi par terre avec le Levant, commerce qui répara en partie les dommages résultant de l'état de souffrance où se trouvait alors le commerce maritime. Le maréchal Marmont quitta le gouvernement d'Illyrie pour aller remplacer le maréchal Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal, qui venait de rentrer en Espagne. Cette armée, après une campagne pénible et une retraite difficile, était dans un état de dénuement et de désordre effrayant; le duc de Raguse donna tous ses soins à sa réorganisation, et bientôt elle fut en état de rentrer en campagne. Les Anglais faisaient alors le siége de Badajoz, que le maréchal Soult n'était pas assez fort pour faire lever seul : le duc de Raguse, quoique ses instructions lui prescrivissent plus particulièrement de veiller à la sûreté du nord de l'Espagne, vola au secours de Badajoz, opéra sa jonction avec l'armée du Midi, et l'ennemi, auquel les deux maréchaux réunis présentèrent en vain la bataille, leva le siége de Badajoz, et rentra en Portugal. Après cette expédition, le duc de Raguse revint sur les bords du Tage, défendit pendant 15 mois la frontière occidentale de l'Espagne, entre le Duero et la Guadiana, se réunit à l'armée du Nord pour délivrer et ravitailler Rodrigo, assiégé par les Anglais, et manœuvra avec des forces inférieures, de manière à couvrir constamment ce pays. En 1812, une partie des troupes françaises qui étaient en Espagne étant rentrée en France, l'ennemi prit l'offensive contre l'armée de Portugal, qui se trouva isolée devant des forces très-supérieures, et ne put obtenir des secours long-temps sollicités. Pendant six semaines, les deux armées manœuvrèrent à portée de canon. Des mouvemens calculés forcèrent l'armée anglaise à opérer sa retraite du Duero sur la Tormès : elle opérait celle de la Tormès sur Rodrigo, lorsqu'un coup de canon, parti des hauteurs d'Arapilès, fracassa le bras droit du duc de Raguse, lui fit deux blessures profondes au côté, et le mit dans l'impossibilité de rester à la tête des trou-

pes. L'incertitude du commandement et des mouvemens exécutés sans ordre convertirent la retraite des Anglais en une bataille dont l'issue ne fut point favorable aux armes françaises. Le duc de Raguse quitta l'armée, fut transporté en France, et prit, au mois d'avril 1813, le commandement d'un corps d'armée en Allemagne. A la bataille de Lutzen, il était à la droite de l'armée, et soutint les efforts de l'ennemi, qui cherchait à tourner sur ce point l'armée française. Le duc de Raguse prit part ensuite aux succès de Bautzen et Wurtzen. Dans la campagne suivante, il se trouva à la bataille de Dresde, et, après cette affaire, marcha à la poursuite de l'ennemi. Trois combats heureux, à Dippoldis-Wald, à Falkenheim et Zinwald, avaient déjà coûté à l'ennemi un grand nombre de prisonniers, et la plus grande partie de son matériel; déjà le corps du duc de Raguse était maître des débouchés qui, des hautes montagnes de la Bohême, devaient le conduire à Tœplitz, lorsque la malheureuse affaire de Kulm vint arrêter la marche des Français, et força le duc de Raguse à se replier sur Dresde, pour n'être pas écrasé par l'ennemi, qui avait réuni toutes ses forces contre lui. A la bataille de Léipsick, le maréchal Marmont commandait l'extrême gauche de l'armée française; il avait devant lui toute l'armée de Silésie, forte de 60,000 hommes, et à laquelle vint encore se joindre l'armée du prince royal de Suède. Il fit connaître à l'empereur le nombre d'ennemis qu'il avait devant lui, et reçut pour toute réponse l'ordre formel de venir rejoindre l'aile droite; mais à peine ce mouvement était-il commencé que les troupes sous les ordres du maréchal Marmont, vivement attaquées par l'ennemi, durent soutenir un combat inégal dans une position prise à la hâte: elles se défendirent vivement, et arrêtèrent les efforts de l'ennemi pendant toutes les journées du 16 et du 18, l'empêchant de pénétrer dans Léipsick. De part et d'autre, on se battit avec le plus grand acharnement, et pendant long-temps les masses d'infanterie française se fusillèrent à 50 pas avec celles de l'ennemi. Presque tous les officiers-généraux et supérieurs de ce dernier furent tués ou blessés, et la perte du côté des Français ne fut pas moins considérable. Le maréchal Marmont fut blessé d'un coup de feu à la main, et reçut plusieurs balles dans ses habits; néanmoins il défendit un des faubourgs de Léipsick avec les faibles débris de son corps, et passa la rivière un des derniers. Lorsque l'armée eut repassé le Rhin, le duc de Raguse fut chargé, à la tête de 6,000 hommes, de la défense de ce fleuve depuis Manheim jusqu'à Coblentz. La campagne s'ouvrit, le 1[er] janvier, par le passage du Rhin, qu'effectua l'armée de Silésie. Le duc de Raguse prit part à une grande partie des affaires de cette campagne; il se trouva à Brienne, à Champaubert, où son corps d'armée donna seul, et où la plus brillante victoire fut remportée sur les Russes; à Vauchamp, où il était à l'avant-garde; à Étoges, où, le

soir même de la bataille de Vauchamp, ses troupes firent mettre bas les armes à une division russe, surprise et enlevée dans le village; à la seconde affaire de Montmirail; à Meaux, où, plus heureux que par la suite, il préserva Paris de l'approche des étrangers; à Gué-à-Trême, où il les rejeta au-delà de l'Ourcq, et eut un cheval tué sous lui. Tels furent, jusqu'à cette époque, les efforts du maréchal Marmont pour défendre la patrie, sauver la fortune de son général, de son bienfaiteur, et repousser les armées de toute l'Europe, qui venaient dans la capitale de la France lui demander compte de leurs défaites passées. En se portant sur la Marne, Napoléon avait laissé aux maréchaux Mortier et Marmont le soin de couvrir Paris; mais bientôt, ayant passé la rivière, et croyant à la retraite de l'ennemi, il rappela les deux maréchaux. Ceux-ci, en arrivant sur la Marne, trouvèrent devant eux toute l'armée ennemie. Attaqués et hors d'état de résister à des forces si énormément supérieures, ils se retirèrent, mais avec de grandes pertes, et, dans cet état d'affaiblissement, se partagèrent la défense de la capitale. Le duc de Raguse était arrivé à l'époque mémorable de sa vie où la destinée de la France et celle de Napoléon étaient liées entièrement à la sienne. Ici, toujours fidèles à notre but, qui est de préparer des matériaux pour l'histoire, nous nous bornerons plus que jamais à raconter : le lecteur jugera. Paris n'avait pas été mis en état de défense. Le maréchal duc de Raguse occupa la droite de la position, s'étendant de Montreuil aux Prés-Saint-Gervais; le duc de Trévise (Mortier) se plaça à la gauche. L'affaire commença avant le jour, et l'on se battit avec le plus grand acharnement jusqu'à 4 heures du soir : c'est alors que l'on céda. L'ennemi avait repoussé jusqu'aux barrières les troupes des deux maréchaux; et pour retrouver sa communication avec Paris, le duc de Raguse conduisit lui-même une charge à la baïonnette, et passa sur le corps d'une forte colonne. L'ennemi avait engagé successivement jusqu'à 73,000 hommes; les Français en avaient 14 à 15,000, et la perte de l'ennemi égala ce nombre. Craignant pour la ville les dangers d'une prise de vive force, les deux maréchaux signèrent une convention réglant l'évacuation de Paris. Dès onze heures du matin, le roi Joseph en était parti; en écrivant au duc de Raguse que sa position n'était plus tenable, il l'autorisa à conclure avec l'ennemi une suspension d'armes, et une convention pour l'évacuation de Paris. Toutes les relations publiées sur cette triste et mémorable époque prouvent quelle influence la conservation de Paris, prolongée 24 heures plus tard, pouvait exercer sur les destins du monde; mais cette prolongation, qui promettait tant de gloire à son auteur, fut-elle possible? c'est ce que nous soumettons au jugement impartial de l'avenir. Paris, moins heureux que Vienne, a manqué deux fois d'un Sobiesky!... Après la bataille de Paris, le duc de Raguse se rallia aux troupes que Napoléon avait amenées, et dont les

têtes de colonne étaient à Fontainebleau. Le 6me corps prit position à Essone. Ce fut là que le 4 avril le duc de Raguse apprit la déclaration des alliés et celle du sénat. L'empereur, par une de ces résolutions où le désespoir du génie triomphe parfois des persécutions de la fortune, voulait marcher sur Paris. La France pouvait cesser d'être ou être plus grande que jamais!... Le maréchal Marmont ne vit sans doute dans cette résolution que les nouveaux périls dont la patrie était menacée. Placé entre les ordres de l'empereur et les décrets du sénat, il fut docile à ceux-ci; il crut sauver la France, et la chute de Napoléon fut consommée. Sa détermination était prise, lorsque les maréchaux Ney et Mortier, arrivant à son quartier-général avec le duc de Vicence, l'informèrent de ce qui s'était passé à Fontainebleau, où l'empereur venait d'abdiquer. Le duc de Raguse accompagna à Paris les maréchaux qui venaient traiter au nom de Napoléon. Ce fut pendant la nuit qui suivit le départ du maréchal Marmont que son corps d'armée, sous les ordres du général qui le commandait par *intérim*, fut entraîné loin du poste que ces braves troupes brûlaient de défendre, et que les restes de l'armée française, dont ces troupes formaient l'avant-garde, furent mis à découvert. Cet événement fut le dernier coup porté à l'existence de l'empire et à la fortune de l'empereur. Après la restauration, le duc de Raguse fut nommé capitaine des gardes-du-corps du roi. Il occupait ce poste lorsque les événemens de mars 1815 arrivèrent: il commanda à cette époque la maison militaire du roi, et alla le rejoindre à Gand. Là, ses devoirs étant remplis, il se rendit aux eaux d'Aix-la-Chapelle, où l'appelait l'état de sa santé, et y demeura jusqu'à la seconde restauration. Sa compagnie des gardes-du-corps ayant été supprimée, le duc de Raguse fut nommé, à la création de la garde royale, l'un des majors-généraux de cette garde. Il fut envoyé, en 1817, en mission à Lyon, en qualité de lieutenant du roi. Depuis long-temps cette ville, ainsi que Grenoble, avait été le théâtre des événemens les plus graves, des scènes les plus sanglantes (*voyez* les articles Chabrol, ex-préfet de Lyon, et Fabvier, ancien chef d'état-major du maréchal Marmont). Investi de toute la confiance royale, et d'un pouvoir illimité, le duc de Raguse s'en servit pour rétablir le calme dans un pays qui, tout entier à l'industrie, a plus qu'un autre besoin de justice et de repos. Il ferma l'abîme du passé, et, indiquant au gouvernement des hommes propres à maintenir la concorde parmi tant d'élémens de trouble, il eut le bonheur de laisser, après deux mois de séjour à Lyon, ce pays riche et industriel, dans une tranquillité inconnue depuis long-temps. Le duc de Raguse consacre le repos dont la paix lui permet de jouir aux progrès de l'industrie agricole et manufacturière de son pays natal. Ses nombreux troupeaux, améliorés par le croisement, peuvent lutter avec avantage contre les races primitives de véritable espèce

espagnole. Sa belle manufacture de sucre indigène donne des produits qui ne le cèdent en rien aux sucres des colonies, et le mécanisme de ses forges est comparable à celui des premiers établissemens de ce genre en Angleterre. Le duc de Raguse est pair de France, grand-cordon de la légion-d'honneur, et de plusieurs autres ordres français et étrangers.

MARMONTEL (Jean-François), naquit en 1723, à Bort, petite ville du Limousin, et mourut en 1799 à Abboville, village du département de la Seine-Inférieure; il a vécu, on peut ainsi dire, avec le 18me siècle tout entier. Pendant une aussi longue et mémorable époque, ce laborieux écrivain honora constamment, par ses talens et ses travaux, la littérature française. Ses ouvrages, en grand nombre et en genres divers, sont loin sans doute d'être tous d'un mérite supérieur; mais, à peu d'exceptions près, ils ont obtenu de leur temps les suffrages flatteurs d'un public éclairé, et quelques-uns d'entre-eux passeront probablement avec honneur à la postérité. Marmontel avait fait de brillantes études chez les jésuites, et remporté toutes les palmes académiques dans leurs colléges de Mauriac et de Clermont. Les chefs de cet ordre désiraient vivement s'attacher par des vœux irrévocables un sujet aussi distingué; et il raconte d'une manière piquante, dans ses *Mémoires*, de combien peu il s'en fallut qu'il ne devînt jésuite, tant les filets étaient adroitement tendus; mais sa mère, femme d'un mérite distingué, l'empêcha, quoique très-pieuse, de renoncer ainsi à sa liberté, pour se réduire, disait-elle, à l'état d'une machine obéissante, dont tous les mouvemens seraient dirigés par quelques chefs astucieux. Il crut cependant longtemps encore avoir une vocation décidée pour l'état ecclésiastique, et prit en conséquence ce qu'on appelait le petit-collet ou le costume d'abbé, fit son séminaire et sollicita la tonsure; mais lorsqu'il alla chez l'archevêque de Toulouse, le cardinal de La Roche-Aymond, faire la demande d'un dimissoire, pour recevoir les ordres sacrés, il trouva ce prélat prévenu contre lui. Le cardinal traita Marmontel d'abbé galant, tout occupé de poésie, faisant la cour aux dames, et composant pour elles des idylles et des chansons. Il ne s'agissait de rien moins que de châtier de pareils méfaits, et de renfermer de nouveau, pour longtemps, le coupable, ainsi qu'il le dit lui-même, dans le plus crasseux et le plus cagot séminaire du royaume, où il aurait à faire une sévère pénitence. Il est vrai que le jeune abbé, tout en suivant avec ardeur ses études théologiques, avait encore trouvé le temps de consacrer quelques veilles aux Muses, et qu'il obtenait assez régulièrement tous les ans des prix à l'académie des jeux floraux de Toulouse. Au dernier concours, il venait même de remporter les trois premiers prix à la fois. Le cardinal, qui n'était rien moins que sévère à lui-même, ou régulier dans ses mœurs, mais qu'un pédant, nommé Gouttelongue, promoteur du collége, avait irri-

té contre Marmontel, dont il était l'ennemi, fit un crime à celui-ci de ses succès littéraires. Cette injustice refroidit son zèle religieux, et un billet qu'il reçut, vers le même temps, de Voltaire, changea tout d'un coup sa destinée. Marmontel avait envoyé ses premiers essais à Voltaire : on sait avec quelle bonté cet homme généreux accueillait les jeunes gens qui s'annonçaient par quelque talent pour les vers. Il fit à l'auteur une de ces réponses aimables, qu'il tournait avec tant de grâce, et dont il n'était nullement avare; il y joignit une édition de ses œuvres, corrigée de sa main. « Je devins fou » d'orgueil et de joie, dit Marmon» tel ; je courus toute la ville et » les colléges avec ce présent à la » main. Ainsi commença ma cor» respondance avec cet homme il» lustre, et cette liaison d'amitié » qui durant 35 ans fut soutenue » jusqu'à sa mort sans aucune al» tération. » Voltaire l'avait souvent engagé à venir à Paris, et vers la fin de 1745, il lui envoya ce billet, qui décida de son sort. « Ve» nez, et venez sans inquiétude ; » M. Orri, à qui j'ai parlé de vous, » se charge de votre sort. » Il part aussitôt pour Paris, court chez Voltaire, qui l'embrasse, et lui dit qu'il est bien aise de le voir; mais, ajoute-t-il, j'ai cependant une mauvaise nouvelle à vous apprendre : « M. Orri s'était chargé » de votre fortune; M. Orri est » disgracié. » Le contrôleur-général des finances venait d'être renvoyé peu de jours auparavant. Mais Voltaire n'avait point fait venir son jeune protégé à Paris pour l'abandonner ; il lui offrit d'abord sa maison et sa bourse, que celui-ci crut devoir refuser, et n'accepta que ses conseils pour suivre la carrière littéraire, à laquelle il résolut de se consacrer tout entier. Ni sa propre fortune, ni même le louable désir de la gloire, ne furent les seuls motifs de ses efforts. Il avait perdu son père, qui, en mourant, ne laissa à une famille nombreuse que peu de biens; il avait promis à sa mère, déjà souffrante de la maladie qui l'enleva bientôt, de devenir l'appui de toute sa maison, et il remplit religieusement ce noble vœu, servit de père à ses frères et à ses sœurs, devenus orphelins, et de soutien à tous ses parens : mais il eut longtemps à lutter lui-même contre des obstacles qu'il ne parvint à vaincre qu'à force de travail et d'énergie. Retiré à Paris, dans le plus humble réduit, où il vivait en commun avec quelques jeunes écrivains aussi peu favorisés que lui de la fortune, il ne parvenait qu'à peine à subvenir aux premiers besoins de la vie. Il y entreprit d'abord, aidé d'un seul ami, un journal littéraire; mais cette feuille, sans fiel ni venin, qui ne contenait ni critique injuste des ouvrages du jour, ni satire mordante des bons auteurs, n'eut qu'un médiocre débit. Les deux prix de poésie qu'il remporta successivement à l'académie française l'aidèrent à subsister pendant quelque temps. Voltaire, qui s'apercevait bien que son jeune ami était plus fier qu'opulent, vint à son secours d'une manière aussi délicate qu'ingénieuse. Il emporta, dans un voyage à Fon-

tainebleau, l'édition presque entière du dernier des poëmes couronnés, et distribua les exemplaires aux courtisans; on appréciait à son gré le bénéfice de l'auteur, et à son retour, il remplit d'écus le chapeau du poète. Celui-ci lui représenta vainement qu'on avait vendu son petit ouvrage au-dessus de sa valeur; on lui fit entendre que les personnes qui l'avaient le plus noblement payé étaient de celles dont ni lui, ni Voltaire même, n'avaient rien à refuser. Son protecteur lui fit aussi accorder ses entrées à la Comédie-Française, et l'engagea fortement à travailler pour le théâtre, alors la première des carrières littéraires. Il suivit ce conseil, et donna, en 1748, sa tragédie de *Denis le tyran*, qui obtint d'abord un grand succès. Le public exigea que l'auteur parût sur le théâtre, et aux trois représentations suivantes, la même demande fut réitérée : c'était alors une distinction bien rare. *Mérope* avait été la première pièce où l'on eût demandé l'auteur; *Denis le tyran* fut la seconde. « Mais cette espèce d'enivre- » ment du public, dit Marmontel, » eut pour cause des circonstances » particulières qui relevaient ex- » cessivement le mérite de mon » ouvrage. Crébillon était vieux, » Voltaire vieillissait, aucun jeune » homme ne s'offrait encore..... » J'avais l'air de tomber des nues: » le coup d'essai d'un provincial, » d'un Limosin de 24 ans, semblait » promettre des merveilles, et l'on » sait qu'en fait de plaisirs le pu- » blic se plaît d'abord à exagérer » ses espérances; mais malheur à » qui les déçoit ! » Le malheur vint en effet atteindre Marmontel, au moins sur la scène tragique, et aucune de ses tragédies n'est restée au théâtre. *Aristomène*, donné en 1749, eut cependant un succès à peu près égal à celui de *Denis le tyran*. Quelques beaux vers, et surtout l'admirable jeu de la célèbre Clairon, le lui valurent; enfin, ce que Voltaire avait prédit à l'auteur lui arriva. Ses premiers succès dans la carrière du théâtre le rendirent presque en un moment riche et célèbre. « Un monde cu- » rieux, séduisant et frivole, dit- » il, s'empara de moi : c'était » comme une mode d'attirer, de » montrer chez soi le jeune au- » teur des pièces nouvelles. » Le riche financier La Popelinière le rechercha et le logea chez lui, à la campagne. Les femmes surtout l'accueillirent, et la malignité du public lui prêta des aventures et des succès de plus d'un genre. Mme de Pompadour voulut le voir, et contribua bientôt à sa fortune. Il lui lut une pièce nouvelle, *la Mort de Sésostris*, dont elle fut très-contente, mais qui éprouva une chute complète. Pour consoler l'auteur, on lui donna une place de secrétaire des bâtimens du roi, et il fut attaché à M. de Marigny, frère de la favorite. Il obtint, quelque temps après, le privilége du *Mercure*, qui lui rapporta 40,000 francs en deux années. Sa fortune paraissait alors assurée; mais un événement imprévu vint bientôt en tarir la source. On avait répandu dans le monde une parodie, aussi spirituelle que mordante, d'une scène de *Cinna* : un grand seigneur de la cour, le duc d'Aumont, pre-

mier gentilhomme de la chambre, y était tourné en ridicule. Marmontel, qui en connaissait l'auteur, et qui, dans une réunion d'amis intimes chez Mme Geoffrin, en avait récité quelques vers, fut accusé de l'avoir faite; et sur le simple soupçon, il fut mis à la Bastille. Il n'y resta que 11 jours, et pendant cette courte détention, il fut traité avec beaucoup d'égards; mais à sa sortie, on lui déclara que, pour satisfaire à la vengeance du duc d'Aumont, le privilége du *Mercure* lui était ôté. Le duc de Choiseul lui offrit, à la vérité, de le lui faire rendre s'il voulait nommer l'auteur de la parodie. Marmontel répondit par ces deux vers de *Nicomède:*

Le maître qui prit soin de former ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une bassesse.

Ce ne fut qu'après la mort de Cury, intendant des Menus, homme d'esprit et de plaisir, ami de Marmontel, mais en disgrâce auprès du duc d'Aumont, qu'on sut que la parodie était de Cury. Marmontel s'efforça, par de nouveaux travaux, à réparer la perte qu'on venait si injustement de lui faire essuyer. Ses *Contes moraux* eurent un brillant succès, ainsi que ses opéras comiques. Grétry, nouvellement arrivé en France, associa son beau talent à celui du poète, et cette réunion devint une bonne fortune pour tous deux. Les intrigues simples et attachantes de ces pièces, la coupe heureuse du dialogue musical et des ariettes, que le compositeur sut si bien faire valoir par une musique charmante, tout contribua aux succès des opéras que Paris, et bientôt la France entière, ne se lassaient pas d'entendre. Marmontel venait de publier, quelque temps auparavant, un ouvrage d'un genre plus grave, qui avait beaucoup ajouté à sa réputation : c'était son *Bélisaire.* Mais tandis que des lettres des souverains de l'Europe et des hommes les plus éclairés arrivaient de toutes parts à l'auteur, pleines d'éloges pour son livre; tandis que l'impératrice de Russie, Catherine II, le traduisait en langue russe, et le dédiait à un archevêque de son pays; tandis que l'impératrice-reine Marie-Thérèse en ordonnait l'impression dans ses états, la Sorbonne de Paris censurait le livre et déclarait *Bélisaire* hérétique, déiste impie, ennemi du trône et de l'autel. Vainement l'auteur demanda-t-il à se justifier devant l'archevêque de Paris, et à être mis en présence de ses plus violens accusateurs de la Sorbonne, pour les convaincre de son innocence. Ces conférences, qui eurent lieu en effet, ne purent fléchir les Riballier, Cogé, Lefebvre et consorts. Ils demandaient impérieusement à l'auteur non-seulement une rétractation formelle, mais la suppression entière du 12me chapitre de l'ouvrage, qui traitait de la tolérance. Marmontel s'appuyait des Saintes-Écritures et de l'autorité de Lactance, Tertullien et autres Pères de l'église; les docteurs lui répondirent que ces écrits étaient un arsenal qui fournissait des armes à tous les partis, « et qu'il leur fallait à » eux le droit du glaive, pour exterminer l'hérésie, l'irréligion, » l'impiété, et pour tout soumettre au joug de la foi catholique. »

Tel fut l'*ultimatum* de la Sorbonne, auquel le philosophe ne voulut jamais souscrire; et son *Bélisaire* fut donc, comme on l'avait annoncé, censuré sans pitié; mais les foudres de la Sorbonne avaient à cette époque beaucoup perdu déjà de leur force, et Marmontel en les bravant ne courut pas de grands dangers. Son livre n'en fut que plus recherché, et 40,000 exemplaires s'en vendirent en peu de temps: la cour ne prit aucun parti dans la querelle, les tribunaux restèrent muets, et les amis de l'auteur, Voltaire, Turgot, d'Alembert et autres, couvrirent de ridicule ceux qui avaient cherché à lui nuire. La Sorbonne voulut plus tard retirer son *indiculus*, auquel on avait ajouté l'épithète *ridiculus;* mais le coup était porté, et l'on disait que jamais l'adjectif et le substantif ne s'étaient mieux accordés. Marmontel publia quelque temps après *les Incas, ou la Destruction de l'empire du Pérou*, roman historique, qui fut moins vanté que *Bélisaire*, mais qui eut aussi un succès assez flatteur: on y remarquait une fable attachante, de l'élévation dans la pensée, de la force et de l'harmonie dans le style. L'amour de l'humanité, la bienveillance générale pour les hommes, de quelque croyance qu'ils fussent, les mêmes sentimens et la même doctrine enfin qui avaient été blâmés dans le premier ouvrage, se retrouvent dans celui-ci; mais cette fois la Sorbonne retint sa censure. Marmontel ne fut admis que tard à l'académie française; quelques ennemis puissans s'opposèrent long-temps à sa nomination, et il n'y parvint qu'à l'âge de 40 ans. Il devint, après la mort de d'Alembert, secrétaire perpétuel de ce corps. Sa fortune parut alors de nouveau solidement établie: il trace lui-même, dans ses mémoires, le tableau le plus séduisant de la vie heureuse et tranquille qu'il menait, au sein de sa jeune et nombreuse famille, dans une belle campagne près de Paris, livré tour-à-tour à l'étude, aux compositions de divers genres, presque toutes accueillies du public, et à la société la plus aimable, la mieux choisie, des hommes les plus distingués de ce temps. Il avait épousé, à l'âge de 54 ans, une jeune Lyonnaise, belle et d'un mérite rare, Mlle de Montigny, nièce de l'abbé Morrelet. Il en eut 4 enfans, et sa compagne, malgré la disproportion d'âge, lui resta constamment dévouée dans l'une et l'autre fortune, répandant encore du charme sur ses derniers jours, que le malheur vint assaillir, et qui se terminèrent dans les privations et un état voisin de l'indigence. La révolution de 1789, et la suppression de l'académie française, firent perdre à Marmontel ses places et ses traitemens. Des remboursemens en assignats réduisirent à bien peu la fortune qu'il s'était acquise par ses travaux littéraires: aussi se montra-t-il constamment opposé au nouvel ordre de choses. Son humeur souvent chagrine, pendant le cours même de ses prospérités, s'aigrit de plus en plus. Il quitta Paris, pour se retirer d'abord près d'Évreux, et ensuite à Abboville, petit hameau voisin de Gaillon, où il acquit u-

ne maison de paysan et environ deux arpens de jardin. En germinal an 5 (avril 1797), il se rendit à Évreux, pour assister aux élections qui devaient renouveler par tiers l'assemblée nationale, en vertu de l'établissement de la 3me constitution. Il réunit les suffrages des électeurs du département de l'Eure, et fut nommé membre du conseil des anciens, où il siégea jusqu'au 18 fructidor. Il s'y lia intimement avec le parti le plus opposé au gouvernement d'alors. Il échappa cependant à la déportation qui vint frapper à cette époque la plupart de ses amis; mais les élections du département de l'Eure ayant été déclarées nulles, il se réfugia de nouveau dans son hameau, où il mourut d'une attaque d'apoplexie, le dernier jour du 18e siècle. Pendant sa longue carrière Marmontel avait eu le bonheur de trouver de nombreux amis parmi les hommes les plus marquans dans la société et la république des lettres; mais il eut aussi des ennemis non moins nombreux. Fréron, Palissot, Linguet, l'abbé Aubert, etc., ne cessèrent de le harceler. La ridicule guerre des *Gluckistes* et des *Piccinistes*, où il prit une part active, le brouilla même avec quelques littérateurs estimables, ses anciens amis. Au lieu de jouir, ainsi que tous les hommes sages, du talent varié des deux compositeurs, et de ce que chacun d'eux avait de parfait, Marmontel se prononçâ avec véhémence pour Piccini, refusant tout mérite à son rival. Les épigrammes vinrent alors de tous côtés fondre sur lui : on se rappelle encore celle qui commence par ce vers souvent cité :

Ce Marmontel si long, si lent, si lourd,

et de la suivante, sur la peine qu'il s'était donnée de refaire plusieurs opéras de Quinault :

Quinault, par la douceur de ses aimables vers,
Suspendait les tourmens des ombres malheureuses;
Cherchons pour l'en punir des peines rigoureuses!
S'écria le dieu des enfers.
Il invente aussitôt le mal le plus horrible,
Dont au Tartare même on se fût avisé.
« Je veux faire, dit-il, un exemple terrible;
« J'ordonne que Quinault soit *Marmontélisé*. »

Il ne fut pas en reste avec ses adversaires, et outre un bon nombre d'épigrammes, il leur lança un poëme sur la musique en 8 chants, où il les tournait en ridicule. Le public s'amusait de cette lutte, qui, sous plus d'un rapport, ne fut point une guerre civile, et dans laquelle des gens de lettres estimables se déchiraient pour les menus plaisirs des oisifs de Paris. On reprochait en général à Marmontel une grande roideur de caractère, un ton tranchant, et quelque pédanterie, reste de son éducation de collége et de son long séjour chez les jésuites, au fond d'une province éloignée. « Je suis » né, disait-il lui-même, dans un » lieu où l'inégalité de condition et » de fortune ne se faisait point sen» tir. Un peu de bien, quelque in» dustrie ou un petit commerce, » formaient l'état de presque tous » les habitans; ainsi, la fierté, la » franchise du caractère n'y étaient » altérées par aucune humiliation. » Je puis donc dire que durant mon » enfance, quoique dans l'obscuri» té, je n'ai connu que mes égaux; » de là peut-être un peu de roideur » que j'ai eue dans le caractère, et » que la raison même et l'âge n'ont » jamais assez amolie. » Mais il était

impossible de ne pas rendre en même temps justice à la noblesse de ses sentimens, à sa conduite ferme et généreuse en plusieurs circonstances difficiles, et à ses vertus comme homme privé. Les principaux ouvrages de Marmontel sont: pour la scène française, les tragédies de *Denis le tyran*, 1748; *Aristomène*, 1750; *Cléopâtre*, 1750; *Cléomène*, 1751; les *Héraclides*, 1751; *Égyptus*, 1753; *Hercule mourant*, 1767. Il refit à 60 ans la tragédie de *Cléopâtre*, qui fut encore moins heureuse que celle de sa jeunessse. Le célèbre mécanicien Vaucanson avait fait pour le dénouement de la première un aspic artificiel, qui venait piquer en sifflant le sein de la reine d'Égypte. Un plaisant du parterre dit que l'aspic avait raison, et le mot fit fortune. Ses opéras comiques sont: *les Mariages samnites*, *le Huron*, *Lucile*, *Sylvain*, *l'Ami de la maison*, *Zémire et Azor*, *la Fausse Magie*. Il donna aussi, au grand Opéra, *Céphale et Procris*, 1775, musique de Grétry, pièce qui fut composée pour le mariage de Louis XVI; *Didon*, 1783, musique de Piccini, qui eut le plus grand succès, et où parut avec tant d'éclat Mlle Saint-Huberti; et *Démophon*, 1789, musique de Chérubini. Ses autres ouvrages sont: *Mysis et Délie*, 1743; *l'Observateur littéraire*, 1749, in-12; *la Boucle de cheveux enlevée*, 1746, in-8°, traduction en vers du poëme de Pope; *l'Établissement de l'école Militaire*, poëme, 1757, in-8°; *les Charmes de l'Étude*, épître, 1761, in-8°; *Discours de réception à l'Académie française*, 1763, in-4°; *Adieux d'un Danois à un Français*, 1768, in-8°; *Contes moraux*, dont il a paru un grand nombre d'éditions; *Bélisaire*, 1re édition, 1767, in-8°; *Pharsale de Lucain*, traduite en vers français, 1766 et 1772, 2 vol. in-8°; *Poétique française*, 1776, 3 vol. in-8°; *Essai sur la révolution de la musique*, 1777, in-8°; *les Incas, ou Destruction de l'empire du Pérou*, 1re édition, 1777, 2 vol. in-8°; *de l'Autorité, de l'Usage et de la Langue*, 1785, in-4°; *Élémens de littérature*, 1787, 6 vol. in-12; *les Déjeuners du village*, 1791, in-12; *l'Erreur d'un bon Père*, 1791, in-12; *Nouveaux Contes moraux*, 1792, 2 vol. in-12; *Apologie de l'Académie française*, 1792, 1 vol. in-8°. Les ouvrages posthumes de Marmontel, publiés par ses enfans, sont une *Logique*, une *Grammaire*, un *Traité de morale*, une *Histoire de la Régence*, 2 vol. in-12, et des *Mémoires d'un Père pour servir à l'instruction de ses enfans*, 4 vol. in-12: ce dernier ouvrage est l'histoire de la vie entière de l'auteur; il s'y peint d'une manière aussi naïve que piquante, et trace à grands traits les principaux événemens de son siècle, ainsi que le caractère des hommes avec lesquels il a eu quelques rapports. Ses tableaux sont, à bien peu d'exceptions près, frappans de vérité. Il serait irréprochable s'il ne s'y trouvait de temps en temps des confessions d'un caractère peu compatible avec celui que doit conserver tout homme qui écrit pour ses enfans. On doit encore à ce fécond écrivain une foule de petits poëmes insérés dans l'*Almanach des Muses* et dans les jour-

naux de son temps, ainsi que plusieurs articles de littérature qu'il a fournis à l'*Encyclopédie*. La collection complète des *Œuvres de Marmontel*, publiée en 1806, forme 32 vol. in-8°. Une autre édition a été publiée in-12.

MARNE (Jean-Louis de), peintre paysagiste, est né à Bruxelles en 1752. Il avait à peine 12 ans lorsqu'il vint à Paris pour s'y livrer à l'étude de la peinture; ce fut à l'école de Briard, membre de l'académie, qu'il se fortifia dans la pratique du dessin. Entraîné par un goût décidé dans la carrière des beaux-arts, il renonça à une place que son beau-frère, le comte de Velowski, lui offrait dans les gardes nobles de Pologne, et fit plusieurs voyages en Suisse, dont les sites pittoresques occupèrent souvent son crayon; il se livra ensuite à une étude particulière de Berghem, Carle Dujardin et autres peintres distingués de paysages et d'animaux. Beaucoup d'imagination, une touche spirituelle, une grande fécondité, ont rendu ses tableaux nombreux et célèbres; ils ornent, pour la plupart, les cabinets et collections d'amateurs. On reproche cependant à M. de Marne quelques négligences de perspectives. Dans les compositions, et elles sont en assez grand nombre, où il place une route, un canal, ou toute autre pièce d'eau, il les trace par deux lignes tellement droites et uniformes, que la vue en est désagréablement frappée. Néanmoins une fois l'œil habitué, il se repose ensuite agréablement sur les détails et la vie que le peintre a imprimée à son sujet. M. de Marne enrichit de ses compositions, depuis 20 ans, presque chaque exposition du Musée du Louvre. On a remarqué, entre autres, les tableaux qu'il a fournis à celles de l'an 9, de l'an 10, de l'an 11, de 1808, de 1815, de 1817, de 1822. Il y a donné quelques sujets qui sortent de son genre habituel, tels que, en l'an 9, *la Bataille de Nazareth, commandée par le général Junot* (esquisse); et, en 1808, l'*Entrevue de l'empereur Napoléon et de Pie VII, dans la forêt de Fontainebleau* (tableau exécuté pour le gouvernement). La galerie du Luxembourg possède plusieurs tableaux de ce maître, ce sont: *le Départ pour une noce de village; une Foire à la porte d'une auberge, et une Route sur laquelle on voit une diligence et une ferme d'où sortent des animaux.*

MARNESIA, v. Lezai-Marnesia.

MAROLLES (G. F. Magné de), garde-du-corps et littérateur, servit pendant quelque temps dans la maison militaire du roi. Entraîné par son goût pour les lettres et pour les recherches bibliographiques, il se retira du service, fixa sa résidence à Paris, et y mourut vers 1792, âgé de plus de 60 ans. Il a publié: 1° *Observations sur la traduction de Roland furieux*, par M. de Tressan, in-12 de 68 pages, sans date, mais imprimées en 1780; 2° *Lettre de M. D. P.... à M. D. L., au sujet du livre intitulé:* Origine de' volgari Proverbii di Aloise Cynthio delli Frabricii, etc., in-12 de 14 pages, datée du 1er juillet 1780, et insérée dans l'*Esprit des journaux* de septembre 1780; 3° *Essai sur la chasse*

au fusil, 1781, in-8°; réimprimé sous le titre de *La chasse au fusil*, ouvrage divisé en deux parties, 1788, in-8°. Ce traité est estimé; l'auteur y a travaillé constamment, et, à sa mort, on en trouva un exemplaire chargé de notes et d'additions importantes. Par une de ses dernières dispositions, Magné de Marolles ordonna que cet exemplaire fût remis à M. Théophile Barrois, libraire, qui sans doute se propose de le livrer à l'impression. 4° *Tablettes bibliographiques*, in-8°. Les seize premières pages seules ont été imprimées; le manuscrit est à la bibliothèque du Roi; il a été consulté par M. Brunet, qui a signé d'une M les notes qu'il en a extraites pour son *Manuel du libraire*. 5° *Recherches sur l'origine et le premier usage des registres, des signatures, des réclames et des chiffres des pages dans les livres imprimés*, 1783, in-8°. C'est une réimpression, avec corrections, d'un morceau imprimé sous le même titre dans l'*Esprit des journaux* de mai 1782. Ce petit ouvrage est curieux, mais ce que Marolles y dit de l'époque de l'invention des *réclames* et des *signatures* paraît démenti par les découvertes que l'on a faites depuis; attribue celle des *signatures* à Jean de Cologne, imprimeur à Venise, et lui donne la date de 1474, tandis que C. de la Serna, dans un mémoire publié en l'an 4, la fait remonter à 1472, et en fait honneur à Jean Koelhof de Lubeck, imprimeur à Cologne, qui donna le *Præceptorium divinæ legis* de Jean Nyder, de l'ordre des Frères prêcheurs. Au reste, Marolles lui-même a publié de *Nouvelles observations sur les signatures, contenant des additions et corrections aux recherches précédentes*, in-8° de 8 pages, qui se joint aux *Recherches*, et qui prouve qu'il ne tenait pas fortement à son opinion. Magné de Marolles était aussi infatigable au travail qu'opiniâtre dans ses recherches. Sa patience est attestée par une foule de travaux ou de recueils, et surtout par la collection bizarre qu'il a faite de tout ce qui parut sur la bête du Gévaudan, collection qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du roi.

MAROLLES (Claude de), jésuite, prédicateur, petit-neveu de l'infatigable traducteur, abbé de Marolles, naquit le 23 août 1712, entra dans l'ordre des Jésuites, et se fit connaître dans le monde. Il était instruit et écrivait bien en latin et en français. On a de lui: 1° *Discours sur la Pucelle d'Orléans, prononcé dans l'église cathédrale d'Orléans le 8 mai 1759*. Orléans, 1759, in-12; 2° *Discours sur la délivrance d'Orléans, prononcé le 8 mai 1760*, Orléans, 1760, in-12; 3° *Sermon sur la lecture des livres contraires à la religion*, 1785, in-8°; 4° *Sermons pour les principales fêtes de l'année, et sur divers sujets de religion et de morale*, 1786, 2 vol. in-12; 5° *Mélanges et fragmens poétiques, en français et en latin, par M. de Marvielles*, 1777, petit in-12. M. Mercier de Saint-Léger affirme que *Marvielles* est le pseudonyme de *Marolles*, ce que paraîtrait contester M. Barbier. Marolles mourut accidentellement à Paris le 15 mai 1792; le feu avait pris à son lit, où il avait l'habi-

tude de lire avant de s'endormir.

MAROLLES (C. E. F.), était curé de Saint-Jean-de-Saint-Quentin, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du clergé du bailliage de cette ville aux états-généraux. Le 5 juin de la même année, il se réunit aux communes, y prononça un discours, où il faisait l'exposé de ses principes et des motifs de sa conduite politique, et à la suite duquel il demanda l'inscription de son nom sur les registres, ainsi que la copie de la déclaration qu'il venait de faire. Le 17 juin 1790, il sollicita l'augmentation du traitement des curés de campagne; le 27 décembre il fut du nombre des 60 députés ecclésiastiques qui prêtèrent serment à la tribune. Élu secrétaire le 31 janvier 1791, il devint, peu de temps après, évêque constitutionnel de Soissons. Le 15 novembre 1792, il envoya à la convention ses lettres de prêtrise, et annonça qu'il renonçait à toute fonction ecclésiastique. Quelques biographes ont rapporté qu'il s'était marié à cette époque : c'est une erreur. M. Marolles se dévoua au service des malades, et fut attaqué d'une fièvre dite d'hôpital, dont il mourut en 1795.

MARON (Thérèse Mengs, femme du chevalier de), peintre, sœur du célèbre Raphaël Mengs, naquit vers 1725. Guidée par son père et par son frère, dès sa plus grande jeunesse elle s'exerça dans l'art du dessin, et parvint à exceller dans les ouvrages d'émail, la miniature et le pastel. Son mérite la fit bientôt connaître, et elle épousa le chevalier de Maron, peintre italien, qui avait de la célébrité. Thérèse Mengs avait obtenu une pension d'Auguste III, roi de Pologne, que la cour de Russie lui continua : elle eut aussi part à une pension que le roi d'Espagne faisait à sa famille en récompense des services de Mengs, premier peintre de S. M. Cette artiste, dont les productions sont estimées, peignit jusqu'à sa mort, arrivée à Rome, le 10 octobre 1806 : bien qu'octogénaire, elle n'avait rien perdu de son talent ni de la vivacité de son imagination, et les amateurs recherchent avec intérêt ses derniers tableaux.

MARPURG (Frédéric-Guillaume), auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la musique, naquit, en 1718, à Seehausen, dans la vieille marche de Brandebourg. Il occupa d'abord la place de directeur des loteries de Berlin, et eut le titre de conseiller de guerre; puis il vint à Paris, étant à peine âgé de 25 ans. Le *Traité d'harmonie* de Rameau et son *Nouveau Système de musique* fixaient l'attention de tous les amis de l'art musical; Marpurg se lia avec cet homme célèbre, et avec quelques autres artistes français, et avoua, dans la suite, que leurs lumières et leurs conseils lui avaient été d'un grand secours. Comme son but était le perfectionnement des méthodes musicales, ce fut un des objets dont il s'occupa dès qu'il fut de retour en Prusse; il s'appliqua surtout à propager les principes de Rameau sur la théorie de la basse fondamentale, dont néanmoins il n'adopta le système qu'avec des modifications. Il avait une extrême passion pour

son art, dans lequel il avait acquis une grande profondeur de connaissances. Dans l'espace de 14 ans, il publia 14 ouvrages didactiques, parmi lesquels on distingue le *Manuel de la basse continue*, un *Traité de la Fugue*, des *Lettres critiques sur la musique*, etc. Marpurg donnait d'abord toute son application à la théorie, et c'était ensuite par forme de délassement qu'il cherchait à mettre ses préceptes en pratique. Une multitude de pièces qu'il avait composées pour l'orgue et le clavecin sont aujourd'hui à peu près condamnées à l'oubli, par suite des changemens survenus dans le goût et l'exécution; mais on eût dû excepter de cette espèce de proscription un grand nombre de morceaux écrits pour les commençans, et accompagnés d'instructions préliminaires. Ce recueil, publié sous le titre de *Pièces de clavecin pour les commençans*, parut, en 3 vol., à Berlin, 1762. Les *Principes de clavecin* de Marpurg existent en français: ils ont été imprimés à Berlin, en 1756, in-8°. Le frontispice de l'*Introduction critique à l'histoire de la musique*, Berlin, 1759, in-4°, est orné du portrait de ce savant théoricien. Marpurg avait annoncé un ouvrage périodique sous le titre d'*Archives musicales;* mais sa mort, arrivée dans le courant de mai 1795, laissa ce projet sans exécution.

MARQUAIS (Jean-Théodore), ancien chirurgien principal de la Charité, s'est rendu célèbre dans son art, qu'il exerce avec distinction, et sur lequel il a composé plusieurs ouvrages estimés. Une ordonnance du roi, en date du 9 novembre 1815, l'a nommé membre de la commission chargée d'examiner l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Il a publié: 1° *Réponse au Discours de M. le professeur Hallé, et aux Mémoires publiés par la Faculté de médecine de Paris, sur l'importance de conserver la réunion de toutes les parties de l'art de guérir*, 1816, in-8°; 2° *Réflexions sommaires sur un écrit ayant pour titre: des Études du médecin*, par M. Prunelle, 1816, in-4°; 3° *Observations sur un écrit publié par M. Léveillé, ayant pour titre: Mémoire sur l'état actuel de la médecine et de la chirurgie en France*, 1817, in-4°; 4° *Adresse au roi et aux deux chambres sur la nécessité de réorganiser les écoles de médecine et de chirurgie en France*, 1818, in-4°; 5° *Réponse à un Mémoire du docteur Magendie sur le vomissement.*

MARQUÉSY (N.), député au conseil des cinq-cents, embrassa avec chaleur les principes de la révolution, exerça diverses fonctions publiques, sans interruption, depuis 1789 jusqu'à l'époque où il devint commissaire du gouvernement près de l'administration municipale de Toulon, et fut nommé, en 1798, député du département du Var au conseil des cinq-cents; il concourut, pendant quelque temps, à la rédaction du *Journal des Hommes libres*. Le 4 octobre de la même année, il attribua à des accapareurs le projet d'un impôt sur le sel, et demanda, pour en tenir lieu, la suppression de l'indemnité accordée aux députés. Il s'éleva quelques jours a-

près avec force contre un écrit sorti des presses du directoire, et ayant pour titre : *Convention entre M. Pitt et les députés Guesdon et Marquésy.* Il avait déplu à l'un des directeurs par la dureté de ses manières et par la trop grande franchise de ses discours. S'étant permis, dans une visite à ce magistrat, quelques observations sur ses mœurs et sa vie privée, celui-ci imagina, dit-on, pour se venger, de le faire dénoncer comme émigré, et pour cet effet, il envoya chercher à Toulon, à grands frais, des pièces à l'appui de la dénonciation, qui avait pour but de le faire expulser du corps-législatif; mais Marquésy prouva qu'il avait constamment été fonctionnaire public depuis la révolution, et qu'il ne pouvait conséquemment être atteint par la loi du 3 brumaire : il s'était élevé à ce sujet une discussion orageuse, où le parti directorial eut le dessous, et le député fut maintenu. En 1799, Marquésy insista fortement pour la formation d'une commission qui serait chargée de dresser l'acte d'accusation de l'ex-ministre Schérer, et de poursuivre les traîtres et les dilapidateurs. Au mois d'août suivant, il annonça une prochaine insurrection royaliste, et le 26, il fit établir une commission, à l'effet de présenter un travail sur les émigrés saisis dans les pays occupés par les Français. Le 14 septembre, il parla vivement pour déterminer le conseil à déclarer la patrie en danger, et s'étant fortement opposé à la révolution du 18 brumaire, il fut exclu du corps-législatif, et condamné à être déporté; mais cet arrêt ne fut pas alors exécuté. Il a disparu depuis lors de la scène politique.

MARQUIS (Jean-Joseph), député aux états-généraux, etc., est né, le 14 avril 1747, à Saint-Mihiel, où il exerçait la profession d'avocat au commencement de la révolution. En 1789, le bailliage de Bar-le-Duc l'élut à cette assemblée, où il se fit peu remarquer. Après la session, il devint grand-juge à la haute-cour nationale d'Orléans, et fut nommé, en septembre 1792, par le département de la Meuse, député à la convention nationale. Au moment du procès de Louis XVI, il se prononça ainsi sur la peine à infliger : « Comme juge, je n'hésite-»rais pas à prononcer la peine de »mort, puisque cette peine barba-»re souille encore notre code; »mais, comme législateur, mon »avis est que Louis soit détenu »provisoirement comme otage, »pour répondre à la nation des »mouvemens intérieurs qui pour-»raient s'élever pour le rétablis-»sement de la royauté, et des »nouvelles hostilités et invasions »des puissances étrangères. » M. Marquis vota aussi pour l'affirmative dans les deux autres questions relatives à l'appel au peuple et au sursis. Après le 13 vendémiaire, il passa au conseil des cinq-cents, donna sa démission en février 1797, et fut nommé, en 1799, par le directoire-exécutif, commissaire à Mayence, en remplacement de Rudler, pour organiser les quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. Il fut lui-même remplacé par Lakanal en 1800, époque à laquelle il

passa à la préfecture de la Meurthe. Le département de la Meuse le nomma, vers la fin de 1807, candidat au sénat; mais il n'y fut point appelé : il conserva la préfecture de la Meurthe jusqu'en 1811, et fut alors admis à la retraite, ayant donné sa démission, motivée sur ce qu'il était devenu presqu'aveugle. Il avait été décoré de la croix de la légion-d'honneur dès le commencement de l'institution de cet ordre. M. Marquis fut ensuite élu député au corps-législatif, et y siégea jusqu'au 20 mars 1815. Il habite maintenant Saint-Mihiel.

MARRAGON (N.), était commis chez le directeur-général du canal du Languedoc, dont il épousa la fille, qui lui apporta une dot considérable. Il embrassa la cause de la révolution, et fut nommé, par le département de l'Aude, député à la convention nationale, où il vota la mort du roi. Il parut peu à la tribune; mais il travailla beaucoup dans les comités, et notamment dans ceux d'agriculture et des travaux publics: souvent aussi il présenta des plans sur les moyens de ranimer la navigation intérieure. Envoyé au Havre en 1795, il s'y conduisit avec modération. A la fin de la session, il passa au conseil des cinq-cents, dont il devint secrétaire. Chargé de faire un rapport sur le canal du Languedoc, il conclut à ce que les droits de la famille Riquet-Caraman fussent déclarés nuls, et, sur sa proposition, l'assemblée décréta que la nation serait propriétaire de ce canal. Le 21 décembre 1797, il devint président du conseil des cinq-cents, dont il sortit en mai 1798, et fut nommé immédiatement après, par le directoire-exécutif, envoyé de la république près des villes anséatiques, pour succéder à Roberjot. Il se trouvait à Hambourg, lorsque Napper-Tandy y fut arrêté; le sénat s'étant refusé à mettre, sur sa demande, ce prisonnier en liberté, M. Marragon se disposait à partir; mais il reçut du directoire l'ordre de rester et d'insister plus fortement encore sur la demande qu'il avait déjà faite : elle fut également infructueuse. Il fut nommé à son retour de cette mission, commissaire du directoire près l'administration des canaux intérieurs, et le gouvernement consulaire le chargea, en 1800, de la recette générale du département de l'Hérault. Après en avoir long-temps exercé les fonctions, il donna sa démission en faveur de son fils. Frappé, après la seconde restauration, par la loi du 12 janvier 1806, rendue contre les conventionnels dits *votans*, M. Marragon quitta la France, et se réfugia à Bruxelles, où on le croit encore.

MARRON (Paul-Henri), l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris, et président du consistoire, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Leyde, en Hollande, le 12 avril 1754, d'une famille réfugiée, originaire de la ci-devant province du Dauphiné. Il se consacra, dès son adolescence, au ministère évangélique auprès des églises dites wallonnes, et fit des études analogues à cette destination. Sorti des classes à l'âge de 14 ans, il donna des preuves de progrès peu communs dans les humanités, par u-



P. H. Marron.

Ministre de la religion réformée.

Fremy del et Sculp.

ne élégie latine en l'honneur d'un homme distingué par son mérite, depuis grand-pensionnaire de Hollande, M. de Bleiswyck, qui venait d'être nommé curateur de l'université de Leyde. Cette pièce fut traduite en vers grecs par un Macédonien nommé Tzechani, alors étudiant à Leyde : elle fut réimprimée dans les deux langues. M. Marron suivit à l'université de sa ville natale les cours philologiques de Ruhnkenius, de Valckenaer et de J. J. Schultens, qui le signalèrent parmi leurs disciples. Il fit sous des maîtres aussi célèbres ses cours de philosophie, de droit de la nature et des gens, et de théologie. Reçu candidat du ministère sacré en 1774, il fut, l'année suivante, appelé à l'église de Dordrecht, d'où, en 1782, les états-généraux l'envoyèrent à leur ambassade de Paris avec le titre de chapelain. Au commencement de 1788, ayant été enveloppé dans la disgrâce du parti patriote, suite de l'entrée des Prussiens en Hollande, il se vit suspendu de ses fonctions et mandé à La Haye; mais les protestans français venaient d'obtenir leur réintégration dans l'état civil, et le bienfait de Louis XVI leur présageant le prochain retour de la liberté religieuse, ceux de la capitale proposèrent à M. Marron de s'attacher à eux comme leur pasteur. Il demanda en conséquence à LL. HH. puissances et il obtint d'elles sa démission. Le culte protestant s'établit d'abord à Paris, dans la rue Mondétour, ensuite à l'ancien musée Court-de-Gebelin, rue Dauphine, et enfin rue Saint-Thomas-du-Louvre, dans la ci-devant église de Saint-Louis. Pendant tout le régime de la terreur, M. Marron maintint la publicité de ses célébrations religieuses dans ce dernier local jusqu'à l'époque de son arrestation: elle eut lieu la veille de la *fête à l'Être-Suprême*, qui préluda à la chute du dictateur-pontife. Il recouvra sa liberté le surlendemain de la mort de Robespierre. M. Marron ne put reprendre d'abord ses fonctions pastorales, celles du moins de la prédication, et il fut attaché d'abord, pendant quelque temps, au ministère des relations extérieures, ensuite au bureau de traduction de l'agence nationale des lois. Enfin il reprit l'entier exercice de son ministère, et eut en l'an 10 une part notable à l'organisation du culte protestant, par la loi du 18 germinal. L'église réformée de Paris, par suite de cette loi, acquit une plus grande consistance; elle tripla le nombre de ses pasteurs, et M. Marron fut créé président de son consistoire. A l'institution de la légion-d'honneur, il en fut nommé membre, comme il l'avait été de la première composition du jury. M. Marron continue à exercer son honorable ministère. Depuis sa jeunesse il cultive les muses latines et françaises; ses poésies dans la première de ces langues formeraient un receuil considérable : il a fait imprimer plusieurs discours, ou fragmens de discours, dans les diverses circonstances solennelles qui se sont présentées pendant la longue durée de son ministère évangélique. Collaborateur de quelques journaux litté-

raires, tels que le *Journal encyclopédique*, le *Magasin encyclopédique*, la *Revue encyclopédique*, il a aussi fourni et fournit encore de nombreux articles à la *Biographie universelle*, surtout pour la poésie latine et pour l'histoire littéraire de la Hollande; la *Galerie française* le compte parmi ses rédacteurs. Mirabeau se l'était associé pour sa philippique *Aux Bataves sur le stathouderat*. Il est membre de plusieurs corporations savantes, telles que l'institut de Hollande, les sociétés de Harlem, de Leyde, de Groningue, la société royale et académique des sciences, et l'athénée des arts de Paris, etc. Comme homme privé, M. Marron jouit de la considération générale; comme ministre de la religion réformée, il lui a fallu une circonspection extrême à travers les nombreuses et violentes secousses de notre révolution. Des esprits exagérés lui ont reproché tantôt de l'hésitation, tantôt de la mobilité. Plus de justice de leur part aurait fait rendre à sa conduite l'hommage que mérite la prudence : ils auraient dû également apprécier le motif qui le porta, à son retour de Londres, à publier la lettre qu'il écrivait à certaines sociétés anglaises, au sujet des malheurs de Nîmes en 1815. M. Marron n'atténua point ces malheurs; il écarta seulement des insinuations qu'il regardait comme éminemment dangereuses, et il protesta surtout contre l'intervention étrangère, si opposée à la loi du 18 germinal an 10. Si, dans une pièce de vers latins, il a célébré en dernier lieu le rétablissement de la statue de Louis XIV, il n'a pas dissimulé que le couchant de ce monarque avait été loin de tenir les promesses de son aurore, et il ajoute que, malgré les taches que la France avait eu à déplorer dans ce prince, elle n'avait pas cru devoir le déposséder du titre de *Grand*.

MARRYAT (Joseph), l'un des premiers négocians de Londres, membre du parlement pour Sandwich, est fils d'un médecin distingué de Bristol. Il s'est rendu célèbre par la profondeur de ses vues et l'indépendance de ses opinions; et, à ce double titre, il jouit de la plus grande considération dans la chambre des communes. Ses discours sur les matières du commerce sont tous écoutés avec attention, parce qu'ils offrent généralement les vues d'un bon citoyen et celles d'un habile négociant. Il a publié plusieurs écrits anonymes, et n'a mis son nom qu'aux ouvrages suivans : 1° *Observations sur le rapport du comité des assurances maritimes*, in-8°, 1810; 2° *Pensées sur l'utilité d'établir une nouvelle banque avec charte*, in-8°, 1811.

MARS (Hyppolite-Boutet), actrice sociétaire de la Comédie-Française, parut, pour la première fois, sur la scène en 1793, au théâtre Montansier, où elle joua des rôles d'enfant dans la comédie et dans l'opéra. Sa mère et sa sœur ayant quitté cette troupe, dont elles faisaient partie, Mlle Mars fut momentanément éloignée du théâtre: elle y rentra par de petits rôles d'enfant, lorsque cette même troupe joua à l'Odéon, où elle se recruta de plusieurs acteurs de la Comédie-Française, sortis de pri-



Melle Mars.

Gerard pinx. Fremy del. et Sculp.

son. Ces acteurs ne tardèrent pas à former une troupe plus complète, qui joua à Feydeau sous l'administration d'un directeur. Ce fut alors qu'ils se rappelèrent la petite fille qui donnait des espérances : elle fut présentée à Mlle Contat, qui la reçut avec le plus vif intérêt, et lui prodigua les encouragemens que réclamait sa grande timidité. Il semblait que cette célèbre actrice pressentît qu'elle ouvrait la carrière au talent le plus parfait qui dût un jour lui succéder. Mlle Mars, interrogée sur les rôles qu'elle était prête à jouer, répondit qu'elle savait celui de l'*Amour* dans la *Fête d'Amour;* mais qu'elle n'avait pas osé en faire l'aveu au directeur, de peur de paraître trop mauvaise dans cette pièce, si on la jouait. La pièce fut représentée, et la petite fille y joua son rôle de manière à être admise au théâtre Feydeau, où l'on ne tarda pas à lui confier de petits rôles d'amoureuses : ainsi, elle ne fit pas de débuts, et ne fut l'élève que d'elle-même; elle se formait doucement sous les yeux du public. Son talent se développait, grandissait avec sa personne, et elle arrivait pas à pas à la hauteur où elle s'est placée. Mlles Lange et Mézerai, qui étaient ses chefs d'emploi, ayant quitté Feydeau, Mlle Mars profita de cette circonstance ; elle aimait le théâtre avec passion, et à force de travail, elle se fit une réputation dans les rôles d'ingénues et d'amoureuses. Mlle Contat, qui lui portait une vive affection, lui donnait des conseils, particulièrement lorsqu'elles répétaient les pièces qu'elles devaient jouer ensemble; mais elle se refusa constamment à lui donner des leçons. « Pourquoi demander aux autres ce que vous » trouvez en vous? » lui disait-elle : observation qui dans Mlle Contat était le résultat de l'expérience. La réputation de cette grande actrice n'avait commencé qu'à l'époque où elle avait mis de côté les leçons de Mme Préville, pour se livrer à ses propres inspirations. Le premier ouvrage où Mlle Mars fixa très-particulièrement l'attention du public fut une comédie en 5 actes, intitulée : *Agathine*. Cet ouvrage eut peu de succès ; mais elle y joua un rôle d'ingénue avec un talent qui la plaça dès-lors en première ligne. Intimement liée avec Mlle Contat, dont la maison était le rendez-vous de ce qu'il y avait de plus brillant, de plus aimable et de plus spirituel à Paris, Mlle Mars s'y formait en silence à ces manières pleines de grâces et de finesse qu'elle a su reproduire depuis avec tant de charmes, et prenait ainsi pour guides trois grands maîtres : l'observation, le travail et l'expérience. Lors de la réunion du théâtre Feydeau au théâtre de la République, réunion qui forma le théâtre existant sous le nom de Théâtre-Français, Mlle Mars fut reçue sociétaire. Sa sœur aînée, qui l'a précédée de plusieurs années dans la carrière dramatique, jouait alors, et joua long-temps encore, au même théâtre. Les contemporains peuvent chaque jour apprécier l'inimitable perfection de l'actrice qui fait l'objet de cet article ; mais il est faux que cette perfection soit uniquement l'œuvre de

la nature. Mlle Mars, douée de cette défiance inséparable du vrai mérite, ne hasarde un rôle qu'après l'avoir long-temps et profondément étudié. Ce fut en 1812 qu'elle remplaça Mlle Contat dans l'emploi des coquettes, et les plus brillans succès prouvèrent qu'elle était digne de ce périlleux héritage. Au reste, ses rôles nouveaux ne lui firent pas quitter ses rôles anciens; et, par un gracieux privilége, la même actrice a le pouvoir de représenter avec la même illusion la brillante *Célimène* et la touchante *Victorine*. Nul talent n'est plus parfait que celui de Mlle Mars, et n'est plus varié dans sa perfection. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la liste des ouvrages de l'ancien et du nouveau répertoire, qu'elle joue avec une égale supériorité; mais c'est surtout dans *Molière* que Mlle Mars excelle : soit qu'elle joue *Henriette* dans *les Femmes savantes*, soit qu'elle joue *Célimène* dans le *Misanthrope*, elle est à la hauteur de son rôle, et c'est ce qu'on peut dire de plus à son éloge. Parmi les pièces nouvelles restées au répertoire, *la Fille d'honneur*, *le Secret du Ménage*, *la Manie des grandeurs*, *Édouard en Écosse*, *la Jeunesse de Henri V*, *la Comédienne*, *la Suite d'un Bal masqué*, etc., etc., sont celles où Mlle Mars ne cesse d'attirer la foule; et tout récemment encore, elle a déployé dans le rôle de *Valérie* une grâce et une sensibilité qui ne lassent point l'admiration du public. C'est surtout du rôle de *Victorine*, dans le *Philosophe sans le savoir*, que Mlle Mars a fait un vrai chef-d'œuvre. Ce rôle n'avait pas été joué depuis Mlle Doligny, qui elle-même était loin de lui avoir donné l'importance qu'il a reçue de Mlle Mars. Dans le drame, Mlle Mars, dont l'organe a insensiblement pris de la force sans perdre de son charme, peut obtenir de nouveaux et brillans succès. La manière dont elle a joué *Misantropie et Repentir* en est l'infaillible présage. Enfin la tragédie moderne peut offrir à Mlle Mars des rôles qui recevront du naturel exquis de son talent des effets réclamés par des sujets voisins de nos mœurs, de notre langage et de notre époque.

MARSANNE - FONJULIANE (LE COMTE DE), issu d'une famille noble du Dauphiné, adopta les principes de la révolution. Élu, en 1789, député de la noblesse de sa province aux états-généraux, il fut un des premiers à quitter son ordre et à se réunir aux communes. Cependant, il revint bientôt sur ses pas, et fut un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale. Craignant les suites de ce changement, il quitta la France pour aller se joindre aux émigrés, et disparut entièrement après cette époque de la scène politique.

MARSDEN (WILLIAM), membre de la société royale de Londres, naquit à Verval, dans le comté de Wicklowen, en Irlande, vers 1754; il fit dans l'Inde une résidence de plusieurs années, et habita particulièrement Bencoulen, dans l'île de Sumatra, où il se livra tout entier à l'étude des langues, des mœurs et des antiquités de l'Archipel oriental. Ces études appro-

fondies et prolongées lui ont fourni la matière de plusieurs opuscules, qu'il a consignés dans les mémoires des deux sociétés dont il est membre. Les principaux sont: 1° *Sur un phénomène observé dans l'île de Sumatra;* 2° *Remarques sur les langages de l'île de Sumatra;* 3° *Observations sur la langue du peuple appelé communément Bohémiens* (Gypsies); *sur l'ère des Mahométans, la Chronologie des Indous; sur les traces de la langue et de la littérature indoues, qui existent encore parmi les Malais.* En 1786, il reçut de l'université d'Oxford le diplôme de docteur ès lois. On a encore de M. Marsden d'autres ouvrages publiés séparément, tels sont: 1° *Histoire de Sumatra,* in-4°, 1782, réimprimée en 1812; traduite en français par Parrand, 2 v. in-8°, fig., 1788; 2° *Dictionnaire de la langue malaise,* en deux parties, in-4°, 1812; 3° *Grammaire de la langue malaise,* in-4°, 1812.

MARSH (Charles), avocat anglais, quitta sa patrie pour voyager dans l'Inde, où il résida longtemps. De retour à Londres, il fut nommé à la chambre des communes, où l'on ne vit pas sans quelque étonnement un homme jusque-là étranger aux débats parlementaires, déployer tout à-coup le plus grand talent, particulièrement sur l'administration des possessions orientales de l'Angleterre. On a de lui: 1° *Appel à l'esprit public de la Grande-Bretagne,* in-8°, 1813; 2° *Revue de quelques passages importans dans l'administration de sir Georges Barlow, à Madras,* in-8°, 1813; 3° *Discours à la chambre des communes,* 1er *juillet* 1813, *sur la clause du bill de l'Inde, relative aux personnes qui vont dans ce pays dans des desseins religieux,* in-8°, 1813. Ce pamphlet se trouve tout entier dans le *Pamphleteer.* M. Marsh passe aussi pour être l'auteur des fameuses lettres de *Verus,* qui ont été insérées dans le *Times.*

MARSH (Herbert), membre de la société royale de Londres, est né dans cette ville, et fut élevé au collége de Saint-Jean, où il se distingua dans l'étude des mathématiques. Il voyagea ensuite en Allemagne, et fit à Gœttingue une résidence de quelques années, qu'il employa surtout à traduire en anglais l'*Introduction* de Michaelis *au nouveau Testament.* Néanmoins tous ses momens n'étaient pas consacrés à la théologie, il en employa une partie à étudier les affaires publiques, et rendit de grands services à sa patrie; il en fut récompensé par une pension que lui fit accorder M. Pitt. M. Marsh ne retourna en Angleterre qu'à l'époque où les armées françaises pénétrèrent en Allemagne. Il occupa bientôt la chaire de théologie, en remplacement de M. Mainwaring, et introduisit dans l'enseignement de cette science un nouveau mode qui eut beaucoup de succès, ce fut de faire des cours publics en langue anglaise. Il s'est occupé de recherches sur l'origine et la langue des Pélasges, anciens habitans de la Grèce, qu'il a intitulées *Horæ Pelasgæ.* Le commencement de cet ouvrage a été publié en 1815, in-8°.

MARSHALL (William-Humphry), membre de la société des

arts de Londres, a beaucoup et utilement écrit sur l'économie rurale; « il naquit fermier, dit-il, » fut élevé pour le commerce, et » revint bientôt à la charrue. » Nous citerons ses principaux ouvrages: 1° *Essais d'agriculture faits dans une ferme de trois cents acres, composés de plusieurs espèces de terrains, près de Croydon, dans le Surrey*, in-4°, 1778; 2° *Expériences et observations sur l'agriculture et la température de l'air*, in-4°, 1779; 3° *le Bosquet américain*, ou *Catalogue alphabétique des arbres des forêts et des arbrisseaux natifs des États-Unis de l'Amérique septentrionale*, in-8°, 1785; traduit en français, par Lizermes, avec des notes, in-8°, 2 vol., 1787; 4° *Économie rurale du comté de Norfolk*, 2 vol. in-8°, 1787; 5° *Économie rurale du comté d'York*, 2 vol. in-8°, 1788; 6° *Économie rurale du comté de Glocester*, 2 vol. in-8°, 1789; 7° *Économie rurale des comtés du milieu de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°, 1790; 8° *Traité pratique sur la plantation et le jardinage*, in-8°: une seconde édition de cet ouvrage a paru sous le titre de *Plantation et ornement des champs*, 2 vol. in-8°, 1796; on en a fait une troisième édition en 1803; 9° *Revue du paysage*, poëme didactique, avec un *Essai sur le genre pittoresque*, etc., in-8°, 1795; 10° *Économie rurale de l'ouest de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°, 1796; 11° *Économie rurale du midi de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°: l'auteur y a joint, dans une seconde édition, en 1799, un *Essai sur la vallée de Londres et son économie rurale*. Cet ouvrage a été traduit en français, sous ce titre: *Agriculture pratique des différentes parties de l'Angleterre*, Paris, 1803, 5 vol. in-8°, avec un atlas in-4°, contenant 12 planches et un grand nombre de tableaux. Il a été reproduit en 1806, sous ce titre: *La maison rustique anglaise, ou Voyage agronomique en Angleterre*: c'est la même édition; 12° *Proposition d'un Institut rural ou d'un Collége d'agriculture*, etc., in-8°, 1799; 13° *Sur l'aménagement et la clôture des terres communales*, etc., in-8°, 1801; 14° *Sur la propriété territoriale de l'Angleterre*, in-4°, 1804; 15° *Sur l'aménagement des terres*, in-8°, 1804; 16° *Revue des rapports du comité d'agriculture des contrées septentrionales de l'Angleterre*, in-8°, 1808; 17° *Revue des rapports du comité d'agriculture des contrées occidentales de l'Angleterre*, in-8°, 1810; 18° *Revue des rapports du comité d'agriculture des parties orientales de l'Angleterre*, in-8°, 1812; 19° *Revue et extrait complet des rapports du comité d'agriculture des parties intérieures de l'Angleterre*, 1815, in-8°.

MARSHMAN (J.), professeur au collége du fort William, et missionnaire anglais de la secte des Baptistes, établie à Sérampore, dans le Bengale, partit d'Europe dans le dessein d'aller prêcher l'Évangile dans l'Indoustan, où il arriva en 1799. Il lui importait de connaître le bengali et le samskrit, et il étudia ces deux langues pendant plus de trois ans; mais la langue chinoise lui était plus nécessaire encore. En 1805, un chrétien arménien, nommé Lassar, né en Chine, étant obligé de séjourner à Calcutta, où il avait apporté

des thés dont il n'avait pu se défaire, enseigna cette langue à M. Marshman et à ses deux fils, qui furent bientôt en état de traduire en langue chinoise plusieurs parties des livres sacrés; de rédiger une version anglaise de l'un des livres de Confucius, et de composer un dictionnaire, extrait en partie du dictionnaire impérial de Khang-hi. Ces travaux utiles se continuent toujours avec la même ardeur; M. Marshman y a même ajouté un nouveau prix, en y joignant la gravure d'un grand nombre de types chinois, dont il a fait usage pour l'impression de ses livres. Les ouvrages qu'il a publiés jusqu'à ce jour sont : 1° *Évangile selon saint Marc*, en chinois. On rendit compte de cette version dans le *Moniteur*, et l'auteur y fut vivement attaqué sur le parti qu'il avait pris relativement à plusieurs expressions, consacrées par l'usage, qui ne trouvent pas d'équivalens exacts en chinois. La manière dont il a répondu à la critique un peu sévère qu'on fit de son livre, prouve, non pas qu'il se reconnaisse des torts, mais qu'il recherche de bonne foi la vérité. 2° *Évangile de l'apôtre saint Jean*, traduit en chinois, Sérampore, 1813, 1 vol. en chinois, avec un frontispice anglais. 3° *Évangile de saint Mathieu*, dont il paraît qu'il n'est pas venu d'exemplaire en France. 4° Les *Épîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens*. 5° La *Genèse*. Les missionnaires se proposant de renfermer tous les livres de la Bible en un seul volume, les derniers ouvrages sont imprimés en très-petits caractères. 6° *Œuvres de Confucius*, contenant le texte original avec la traduction, etc., et une *Dissertation sur la langue et l'écriture chinoises*, Sérampore, 1809, 1 vol. grand in-4° de plus de 800 pages. Ce volume ne contient que la première partie du *Luniu*, et fait désirer le reste de l'ouvrage. Il en existe plusieurs exemplaires sans la dissertation. 7° *Clavis sinica, elements of chinese grammar, with a preliminar dissertation on the characters and the colloquial medium of the chinese, and en appendix with a translation*, Sérampore, 1814, grand in-4°.

MARSOLLIER DESVIVETIÈRES (Benoit-Joseph), est né à Paris en 1752. Il appartenait à une famille de finance, qui le destinait à la magistrature; mais un goût irrésistible l'entraîna de bonne heure vers l'art dramatique. Les 22 premières pièces qu'il présenta aux comédiens furent, dit-on, refusées. Loin de se rebuter, il redoubla d'efforts. Sa première pièce, *les Aveugles de Bagdad*, jouée au théâtre Italien, fut peu favorablement accueillie du public; mais *le Vaporeux*, qui la suivit de près, répara cet échec, et Marsollier marcha depuis de succès en succès. *Nina, ou la Folle par amour; les petits Savoyards*; *Camille, ou le Souterrain; Gulnare; le Traité nul; Alexis, ou l'Erreur d'un bon père; Léonce; Adolphe et Clara; l'Irato*, etc., firent long-temps les délices de la scène, et sont toujours revus avec un nouveau plaisir. Quelque temps avant la révolution, Marsollier avait acheté une charge de payeur de ren-

tes. Les événemens de 1789 et années suivantes, le privèrent d'une fortune considérable; c'est alors qu'il trouva de précieuses et honorables ressources dans son talent, qui d'abord ne lui avait offert que d'agréables distractions. Méhul, Gaveaux, et surtout Dalayrac, contribuèrent puissamment aux succès de Marsollier, par leur musique mélodieuse et facile. Outre les pièces citées plus haut, Marsollier a donné les suivantes : *Céphise; la Pauvre Femme; Cange; Norac et Jovalci*, drame dont le fond est tiré des Mémoires de Beaumarchais, qui lui-même en est le héros; *Laure, ou l'Actrice chez elle*; *la Maison isolée*; *une Matinée de Catinat*. Marsollier possédait toutes les vertus qui inspirent l'estime et l'affection. Modeste jusqu'à l'excès, quelque suffrage qu'il obtînt, il se croyait toujours moins de bonnes qualités et de talent qu'aux autres. Loin d'être jaloux des succès de ses rivaux, ils devenaient pour sa belle âme une véritable jouissance. Son bonheur était d'encourager, d'éclairer les jeunes auteurs qui le consultaient, et de les aider de son expérience. Jamais il ne trahit sa pensée, soit dans ses paroles, soit dans ses écrits. On y reconnaît toujours l'homme honnête, ami des bonnes mœurs et des belles actions. A ce noble caractère, à ce talent distingué, Marsollier joignait encore l'affabilité, la bonhomie, une douceur, une complaisance pour ce qu'il aimait, qui allaient quelquefois jusqu'à la faiblesse, et dans le monde, une timidité qui embarrassait les autres, parce que, dans un homme qui avait si peu de raison de se défier de lui-même, on la prenait pour de la froideur. Dans le cercle choisi de ses amis, son entretien était vif, gai; il intéressait, il amusait. L'anecdote la plus simple, la plus commune, devenait piquante ou nouvelle, racontée par lui; la comédie qu'il avait lue ne gagnait rien à la représentation. Enfin, il était le meilleur, le plus estimable et le plus aimable des hommes. Une inflammation d'entrailles l'enleva presque subitement, le 20 avril 1817, à sa famille, à ses amis et aux lettres. Il mourut à Versailles, généralement regretté. Le roi l'avait décoré, en 1814, de la croix de la légion-d'honneur. Mme la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul, auteur de plusieurs jolis ouvrages, est nièce de Marsollier.

MARSY (Claude-Sixte Sautreau de), littérateur, naquit à Paris en 1740, et dut sa réputation à la rédaction de différens journaux. En 1776, il concourut pour l'*Éloge de Charles V*, proposé par l'académie française. La Harpe remporta le prix; Sautreau de Marsy fit imprimer son discours (1776), in-8°, que l'on trouva bien inférieur à l'ouvrage couronné. Quelques années auparavant, il s'était associé avec Maton de la Cour, pour publier l'*Almanach des Muses*, qui parut, pour la première fois, en 1765. Sautreau de Marsy alimentait d'articles nombreux l'*Année littéraire* et le *Journal des Dames*; il travaillait aussi au *Journal de Paris*, et la partie littéraire, qu'il rédigea seul jusqu'en 1789, annonçait un goût exercé. N'ayant point embrassé les prin-

cipes de la révolution, il mit tous ses soins à se faire oublier pendant les orages qui l'accompagnèrent, et il y réussit au gré de ses vœux. Il mourut à Paris le 5 août 1815. On lui doit, comme éditeur : 1° l'*Almanach des Muses*, depuis 1765 jusqu'à 1793, 28 vol. in-12. On y joint : *Pièces échappées aux* 16 premiers almanachs, etc., 1781, in-12; 2° la *Nouvelle Anthologie française*, 1769 ou 1787, 2 vol. in-12; 3° les *Annales poétiques* (avec Imbert), 1778-1788, 40 vol. in-12. Cette collection a été augmentée, depuis 1789, des tomes 41 et 42, que l'éditeur n'a pas cru devoir publier; 4° *Nouvelle Bibliothèque de société*, 1782, 4 vol. petit in-12; 5° *Poésies satiriques du 18me siècle*, Londres, 1782, 2 vol. in-18; 6° *Œuvres choisies de Dorat*, 1786, 3 vol. in-12; 7° *Tablettes d'un Curieux, ou Variétés historiques, littéraires et morales*, 1786, 2 vol. in-12; 8° *Poésies du chevalier de Bonnard*, 1791, in-8°; 9° (avec M. Noël), *le Nouveau Siècle de Louis XIV, ou Anecdoctes, Poésies, etc., du règne et de la vie de ce prince*, 1793, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage a reparu, avec un nouveau frontispice, en 1805. Ce sont les principaux événemens du grand règne, célébrés dans une suite de couplets satiriques; l'idée de faire ressortir ainsi le génie chansonnier de notre nation était piquante, et valut à l'ouvrage un grand succès; 10° *Œuvres choisies de Pope*, 1800, 3 vol. in-12; 11° *Lettres choisies de Mme de Maintenon*, 1806, 6 vol. in-12.

MARTANGE (LE GÉNÉRAL BONNET DE), naquit, dans la Beauce, en 1722. Se destinant à l'état ecclésiastique, il obtint, jeune encore, le prieuré de Cossay, dans le Maine, et devint professeur de philosophie en Sorbonne. Le maréchal de Lowendalh assistait un jour à un de ses examens; frappé de sa figure et de son élocution, il lui dit gaiement : « En vérité, » un uniforme vous irait mieux » que votre robe et votre bonnet » carré. » De Martange avoua franchement qu'il troquerait volontiers; et, quelque temps après, le maréchal lui envoya le brevet d'une lieutenance dans son régiment. Il partit aussitôt pour l'armée, se rendit au siége de Berg-op-Zoom, où il se distingua, obtint une compagnie dans le régiment de la Dauphine, et fut chargé, par le maréchal de Saxe, de remplir une mission près d'Auguste III, roi de Pologne. Ce prince le prit en affection, et, désirant l'attacher à son service, le nomma major de ses gardes à pied. M. de Martange n'accepta cependant cet emploi qu'après en avoir obtenu l'autorisation du ministre. Il se formait alors une coalition contre la Prusse, et il était question de proposer à l'impératrice de Russie d'y accéder: M. de Broglie, alors ambassadeur auprès du roi Auguste, crut M. de de Martange propre à cette mission, et l'en chargea. Celui ci réussit complètement, et traça même la marche des Russes pour entrer en Allemagne. Frédéric II, menacé de toutes parts, se jeta sur la Saxe, et força les troupes saxonnes, enfermées à Pirna, de capituler. M. de Martange fit valoir sa qualité d'étranger, et ne

fut point compris dans la capitulation. Le roi de Prusse, qui connaissait son mérite, lui offrit un régiment pour l'attirer à son service; mais la crainte de déplaire à son souverain lui fit refuser cette offre. Il se rendit aussitôt à l'armée autrichienne, et se trouva à la bataille de Koliin, où il eut le bras cassé par une balle. Il revint en France, avec la mission d'offrir au cabinet de Versailles un corps de Saxons, qui serait à sa solde, et qui se joindrait à l'armée française, alors dans la Hesse, sous les ordres du maréchal de Broglie. L'offre ayant été acceptée, le prince Xavier, comte de Lusace, en eut le commandement, et M. de Martange, donné au prince comme conseil, fut élevé au grade de major-général. Ce corps, formé en grande partie des prisonniers de Pirna, qui avaient déserté les drapeaux prussiens, contribua puissamment aux victoires que remporta l'armée française dans les campagnes de 1761 et 1762. Le prince Xavier, ayant été nommé administrateur de l'électorat de Saxe, pendant la minorité de son neveu, y fut accompagné par M. de Martange, dont les avis aidèrent à rétablir le pays ruiné par la guerre de sept ans. De retour en France, en 1765, il fut fait maréchal-de-camp, et reprit son rang dans l'armée. Le dauphin et la dauphine l'honoraient d'une confiance particulière; mais M. de Choiseul ne l'aimait pas, et refusa de l'employer: il retarda même la nomination des officiers-généraux, pour n'être pas forcé de l'y comprendre. Cependant M. de Martange fit valoir ses droits avec tant de force, qu'il triompha de la haine du ministre, et fut fait lieutenant-général. La modicité de sa fortune ne lui permettant pas de vivre près de la cour, il se retira à Honfleur, et y resta jusqu'à l'exil du premier ministre. Le duc d'Aiguillon, qui lui succéda, envoya M. de Martange en Angleterre, afin d'y détruire les germes de guerre que M. de Choiseul y avait semés, dans l'espoir de conserver son influence et le ministère. A son retour, il fut nommé secrétaire-général des régimens suisses. Plusieurs années avant la révolution, M. de Martange s'était retiré en Allemagne, et lorsqu'elle éclata, il vint joindre, à Trèves, le maréchal de Broglie. *Monsieur* et le comte d'Artois étaient alors réfugiés à Coblentz. M. de Martange commanda la cavalerie cantonnée autour de Coblentz, et l'infanterie fut envoyée dans les environs de Trèves; mais, en 1792, le maréchal de Broglie, qui commandait sous les princes le corps des émigrés, s'étant réuni à l'armée prussienne, M. de Martange commanda l'infanterie, que le roi de Prusse laissait à Estain, tandis que ses troupes marchaient sur Châlons. L'armée des princes ayant été licenciée à la suite de cette campagne, M. de Martange se retira d'abord en Hollande, de là à Brunswick, et enfin en Angleterre, où il mourut en 1806. Il aimait les lettres et les avait long-temps cultivées. On lui attribue plusieurs ouvrages politiques, et entre autres l'*Olympiade*, où l'auteur se proposait d'éclairer le cabinet de Versailles sur les vues ambitieu-

ses de l'Angleterre et de la Prusse, relativement à la Hollande. En 1787 et 1788, il avait fait imprimer à Neuwied, le *Roi de Portugal*, conte, suivi des *deux Achilles*, conte dédicatoire, in-8°. Il passe aussi pour être auteur de jolies pièces fugitives, parmi lesquelles on remarque surtout celle qui se trouve dans les *Mémoires de Grimm*, de 1756, et qu'il adressa à un juif de Berlin, dont il était le débiteur. Grimm assure qu'on lui doit un acte d'opéra, intitulé : *le Ballet de l'Ennui*, ouvrage dans le goût du temps, où la mode autorisait à ne donner au premier de nos théâtres lyriques que des fragmens ou des actes séparés. M. de Martange habita Londres en même temps que l'abbé Delille. Il le vit assez souvent pour lui fournir, à ce que l'on croit, le modèle de l'un de ses portraits du poëme de la *Conversation*.

MARTEL (N.), notaire à Saint-Pourçain, embrassa la cause de la révolution, et fut élu, en 1792, député du département de l'Allier, à la convention nationale, où il vota la mort du roi. Après la session, il devint membre du conseil des anciens, et en sortit en 1798. Employé, comme commissaire, à la comptabilité intermédiaire, il conserva son emploi jusqu'à la suppression de la commission : il vécut ensuite dans l'obscurité; mais il fut obligé de sortir de France, par suite de la loi du 12 janvier 1816.

MARTENS (N.), professeur à l'université de Gœttingue, et conseiller aulique de Hanovre, jouit de la réputation d'un des plus célèbres professeurs en droit public de l'Allemagne. Dès 1789, il s'était fait avantageusement connaître, en publiant un *Précis du droit des gens de l'Europe moderne, fondé sur les traités et l'usage*, Gœttingue, 2 vol. in-12. Il fit paraître, en 1802, les premiers volumes de son *Guide diplomatique, ou Table chronologique des principales lois de chaque puissance de l'Europe*, augmentée d'un *supplément*, au recueil qu'il avait publié en 1800, des *principaux Traités depuis 761 jusqu'à présent; précédé des traités faits pendant le 18me siècle*, qui ne se trouvent pas dans le *Corps diplomatique* de Dumont et Rousset. Cet ouvrage important donna la plus grande idée des connaissances de M. Martens, et le fit appeler à de hautes fonctions diplomatiques. Le roi Jérôme Napoléon l'attacha, en 1809, au royaume de Westphalie, en le nommant conseiller-d'état; il l'éleva ensuite à la présidence de la section des finances, et le maintint dans ce poste jusqu'à la fin de son règne. M. Martens avait déployé tant de loyauté et de désintéressement dans l'exercice de ses fonctions, que le changement de gouvernement n'en apporta aucun dans sa position, et il fut également honoré de la confiance de son nouveau souverain. En 1814, il fut appelé au congrès de Vienne, en qualité de rédacteur des procès-verbaux des conférences entre les ministres réunis. Les puissances alliées le chargèrent d'une mission auprès du prince Christian, parent du roi de Danemark, qui venait de se faire déclarer roi de Norwège, et qui prenait toutes les mesures

propres à défendre ce pays contre la Suède. M. Martens fut nommé, en 1816, ministre de Hanovre auprès de la diète germanique. Il mourut à Francfort en 1821, avant d'avoir pu terminer le travail dont il s'était chargé, comme rapporteur de la commission qui devait examiner les pétitions des négocians de l'Allemagne, relatives à la détresse actuelle du commerce dans ce pays, et à la nécessité ainsi qu'aux moyens d'y remédier.

MARTHE (ANNE BIGET, CONNUE SOUS LE NOM DE SOEUR), était, avant la révolution, tourière dans un couvent en 1792; elle habitait Besançon, et y vivait d'une modique pension de 133 francs : ce fut avec ces faibles moyens, joints à la propriété d'une petite maison, qu'on la vit, aidée d'une compagne qui s'était associée à son zèle, prodiguer, pendant la révolution, aux indigens, et surtout aux prisonniers, tous les secours que réclamaient des besoins multipliés. En 1809, 600 Espagnols captifs étant arrivés à Besançon, la sœur Marthe, alors âgée de 62 ans, sembla reprendre de nouvelles forces, et, malgré ses faibles ressources, leur prodigua des soins qui parurent immenses, tant son activité et sa charité savaient les multiplier. Son zèle infatigable s'étendait à tout; elle pourvoyait leurs besoins les plus pressans, les assistait dans leurs maladies. Les prisonniers avaient souvent des demandes à faire au commandant de la place, et ils aimaient à la charger de les lui porter, parce qu'elle y ajoutait la recommandation de ses vertus. Ce général lui dit un jour : « Sœur Marthe, vous » allez être bien affligée, vos bons » amis les Espagnols quittent Be- » sançon. — Oui, répondit-elle; » mais les Anglais arrivent, et tous » les malheureux sont mes amis. » Dans la compagne de 1814, quand la plus généreuse hospitalité s'exerçait de toutes parts envers les blessés ennemis ou français, sœur Marthe, à la vue de ce concours universel de soins officieux, parut redoubler de zèle, et mérita de la part du duc de Reggio cet éloge touchant: « C'est sur le champ » de bataille que j'ai appris à vous » connaître; nos soldats, blessés » loin de leur patrie, s'écriaient : » Où est sœur Marthe? si elle était » ici, nous serions moins malheu- » reux! » A leur arrivée à Paris, les souverains alliés voulurent voir cette femme célèbre à tant de titres. L'empereur de Russie la reçut le 24 août, et la décora d'une médaille d'or du plus grand module, portant son effigie : distinction qu'il accompagna d'une somme considérable. L'empereur d'Autriche lui donna la croix du mérite civil, avec une gratification de 2,000 francs : elle reçut aussi une médaille d'or du roi de Prusse, et une croix de la part du roi d'Espagne. Enfin, sœur Marthe fut présentée au roi de France. Cette femme vénérable, qui n'avait jamais ambitionné de pareils honneurs, était loin de désirer de pareilles sommes; elle ne s'applaudit de les posséder, que parce qu'elles lui donnaient les moyens d'étendre ses secours à un plus grand nombre de malheureux. On a gravé son portrait, qui la représente décorée de plusieurs ordres français et étrangers, témoigna-



Mr. Martin.

Riesner pinx. Fremy del. et Sculp.

ges, plus encore que récompenses, d'un héroïsme qui n'a coûté que des larmes de reconnaissance à l'humanité.

MARTIAL (LE BARON ADRIEN-MARTIAL-THOMAS), naquit le 8 août 1769, et était depuis longtemps au service, lorsqu'il fut nommé officier de la légion-d'honneur, le 14 juin 1814. Il devint dans la même année maréchal-de-camp le 25 août, chevalier de Saint-Louis le 16 octobre, et commandant de la légion le 24 novembre. Le général Martial fut chargé, en 1815, de surveiller la rentrée des prisonniers de guerre, et il s'acquitta de cette mission avec le plus grand zèle. De retour à Paris, avant le 20 mars 1815, il reprit du service pendant les *cent jours*, et marcha à la défense de son pays. Au mois de février 1816, le général Martial fut nommé, par le roi des Pays-Bas, membre de l'ordre militaire de Guillaume. Il est aujourd'hui en activité de service.

MARTIGNAC (GAYE DE), membre de la chambre des députés, ex-commissaire civil du roi près de l'armée d'Espagne, chevalier de la légion-d'honneur, etc., a peu d'antécédens politiques. C'est par un journal monarchique que l'on sait que M. de Martignac « a été nommé par le roi cheva- » lier de la légion-d'honneur pour » sa belle et bonne conduite à Bor- » deaux, à la restauration et pendant » les *cent jours* en 1815. » M. de Martignac remplissait encore les fonctions de procureur-général à la cour royale de Limoges, qu'il a cessées en 1822, lorsqu'il fut nommé, en 1821, par le département de Lot-et-Garonne, membre de la chambre des députés. M. de Martignac siége au côté droit, et prend souvent part aux discussions, et toujours en faveur des projets ministériels : il est un de ceux qui attaquent avec le plus de chaleur les opinions des membres de l'opposition. Envoyé en qualité de commissaire civil du roi près son S. A. R. le prince généralissime à l'armée d'Espagne, il a été à son retour reçu par le roi en audience particulière, et nommé ministre-d'état. M. de Martignac s'était d'abord fait connaître honorablement au barreau de Bordeaux; c'est là son point de départ. Il parle avec une heureuse facilité, et il a des connaissances variées : il s'est même exercé avec succès dans le vaudeville.

MARTIN (LOUIS-AIMÉ), professeur de belles-lettres à l'école Polytechnique, et l'un des secrétaires-rédacteurs de la chambre des députés, a publié divers ouvrages qui ont obtenu quelque succès. Le plus connu est celui qui a pour titre : *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle*. Ces lettres, en vers et en prose, sont écrites dans le style de Dumoustier. Si les formes de la galanterie et l'esprit porté jusqu'à la recherche fatiguent quelquefois dans les *Lettres sur la Mythologie*, si l'on désirerait qu'un auteur, en parlant de Vénus, des Grâces et des Amours, fût un peu moins prodigue de madrigaux, à plus forte raison fait-on ce vœu quand on les voit se mêler à des dissertations sur les acides, les alkalis, et aux explications des

phénomènes les plus graves de la chimie et de la physique. A cela près, les *Lettres à Sophie* ne sont pas sans mérite; elles prouvent que l'auteur allie l'étude des sciences à la culture des lettres, ce qui n'est pas commun. M. Aimé Martin a voulu prouver aussi que la philosophie ne lui était pas étrangère, quand il a donné une édition nouvelle avec des notes du livre de Fénélon, intitulé : *de l'Existence de Dieu*. Cet ouvrage a peut-être plus contribué que le premier à la fortune de l'auteur, quoiqu'il ait obtenu moins de succès, et lui a probablement ouvert l'accès de l'école Polytechnique, où il occupe la chaire de professeur de belles-lettres, remplie jusqu'alors avec tant de distinction par M. Andrieux, qui, en littérature et en philosophie, n'a pas les mêmes principes que M. Aimé Martin. Ce dernier est aussi éditeur des *Harmonies de la Nature*, ouvrage posthume de Bernardin-de-Saint-Pierre, en tête duquel il a placé une notice sur la vie de ce célèbre écrivain. Quelques assertions inconsidérées, émises dans cet écrit, engagèrent M. Aimé Martin dans un procès qui ne tourna pas à son avantage. Ne pouvait-il pas justifier Bernardin-de-Saint-Pierre sans appeler le blâme sur un des noms les plus honorables qui existent dans la capitale? M. Aimé Martin a encore publié les ouvrages suivans: *Étrennes à la Jeunesse*, 1808-1811, 4 vol. in-18; *Raymond*, 1812, in-8°; *Portrait d'Attila*, par Mme de Staël, suivi d'une *Epître à M. de Saint-Victor sur les sujets que le règne de Bonaparte offre à la poésie*, 1814, in-8°.

MARTIN (N.), chanteur célèbre, ancien acteur sociétaire du théâtre de l'Opéra-Comique, et professeur de chant à l'Académie royale de musique, est né à Paris en 1770. Il s'était fait connaître dès sa première jeunesse par une voix charmante, alors dans le genre de celle des Sopranos, et il avait paru avec le plus grand succès dans plusieurs concerts publics, quand il se présenta au grand Opéra, avec le double talent d'exécutant distingué sur le violon, et de chanteur; mais il ne fut admis ni à l'orchestre de ce théâtre ni sur la scène. Les examinateurs chargés de décider du sort des jeunes candidats, jugèrent que son archet n'avait pas assez de vigueur, ni sa voix assez de *creux*. La dernière partie de cette sentence singulière aurait sans doute été cassée plus tard par le public, quand les cris assourdissans commencèrent à passer de mode, et quand l'école italienne, prenant le dessus, fit jouir ses nombreux amateurs de sensations plus douces. Les refus du grand Opéra firent tourner les vues du jeune chanteur d'un autre côté, et lui préparèrent une plus heureuse destinée. Le théâtre de *Monsieur* venait d'être établi, et la troupe qui y parut était composée des sujets les plus distingués de l'Italie. Ils accueillirent avec joie un Français dont le talent avait tant d'analogie avec le leur. Martin débuta, à ce théâtre, dans un des rôles du *Marquis Tulipano*, et obtint, dès le premier jour, les suffrages du public. On courait en foule à ce nouveau spectacle,

et l'harmonie ravissante des chants de l'Ausonie charmait tout Paris. Le goût du jeune artiste se forma sur les excellens modèles dont il était entouré, sa voix devint un *tenor* très-étendu, et bientôt il se fit applaudir par son jeu comme acteur, presque autant que par le charme de sa voix. Il créa plusieurs rôles : on le revoyait toujours avec le même plaisir dans *le Nouveau Don Quichotte, les Visitandines, Gulistan, ma Tante Aurore, Une Folie, Joconde, Maison à vendre, Picaros et Diégo, les Voitures versées*, etc., etc. Quelques critiques sévères lui reprochaient, il est vrai, d'abuser parfois de l'étonnante flexibilité de son organe, de se complaire dans les difficultés inabordables pour tout autre que pour lui, et de surcharger d'ornemens étrangers, des airs que le compositeur même ne pouvait plus reconnaître sous ces travestissemens; mais de pareilles hardiesses étaient presque toujours accueillies par les applaudissemens redoublés du parterre, et Martin savait bien, dès qu'il le voulait, revenir au chant simple, le plus pur et le plus harmonieux. Après la dispersion de la troupe de *Monsieur*, Martin est devenu long-temps un des meilleurs soutiens du théâtre de l'Opéra-Comique de Feydeau, dont il s'est retiré cette année (1823), au grand regret de ses camarades et du public. Il s'est aussi livré à la composition. On a de lui un opéra-comique intitulé : *les Oiseaux de mer*, joué au théâtre Feydeau en 1796, et plusieurs recueils de romances.

MARTIN (Claude), major-général au service de la compagnie des Indes anglaise, est né à Lyon, en 1732. Son père exerçait en cette ville le métier de tonnelier, et il ne put lui donner qu'une éducation des plus bornées; mais le jeune Martin était doué d'une intelligence supérieure. Il parvint, presque sans aucun aide, à apprendre les mathématiques et le dessin, et s'enrôla malgré les larmes de sa mère. Cette femme, voyant qu'elle ne pouvait retenir son fils, lui donna un rouleau de pièces de 24 sous, en lui disant : *Tiens, mais ne reviens qu'en carrosse.* Martin fut incorporé dans les troupes que le comte de Lally emmenait dans l'Inde, et partit bientôt après. Lally s'était rendu redoutable à tous ses subordonnés par son excessive sévérité, et plusieurs d'entre eux, parmi lesquels se trouvait Martin, quittèrent ce chef avant ses derniers revers, et cherchèrent une meilleure fortune dans l'intérieur de l'Inde. La bravoure et l'intelligence de Martin attirèrent sur lui les regards du gouverneur de Madras, qui le nomma sous-lieutenant. Il lui accorda, en outre, la faculté de lever parmi les prisonniers français une compagnie de chasseurs, et de s'embarquer pour le Bengale. Cette traversée ne fut pas heureuse; le navire fit eau, Martin courut les plus grands dangers; mais, avec quelques-uns de ses compagnons, il parvint enfin à gagner le promontoire de Gandaour, d'où il se rendit à Calcutta. Le gouverneur de cette ville lui donna un brevet de capitaine, et le chargea

de lever la carte des environs de Lucknou. Seddj-Eddaula, nabab d'Aoude, conçut pour Martin l'affection la plus vive; il le créa inspecteur-général de son artillerie, et sa confiance en lui devint telle, qu'il ne faisait rien sans le consulter. Dans ce poste, Martin fit plusieurs spéculations importantes, qui réussirent au-delà de ses espérances, et il acquit en peu d'années une fortune immense. En 1790, lorsque la guerre éclata entre Tippoo-Saëb et les Anglais, Martin fut nommé colonel par la compagnie des Indes anglaise, à laquelle il avait fait don d'un grand nombre de chevaux. Il rendit d'éclatans services à cette compagnie, et fut fait major-général en 1796. Le général Martin fit construire sur les rives de Goumtie, à dix lieues de Lucknow, un palais magnifique entouré de jardins délicieux : c'est là qu'il consacrait ses loisirs à l'étude de la physique, qu'il aimait de passion. Il construisit un ballon, qu'il fit partir en présence du nabab et de sa cour, et cette expérience excita au plus haut point l'étonnement et l'admiration des Indiens. Depuis long-temps le général Martin était en proie à de vives souffrances, causées par la maladie de la pierre; il y succomba le 13 septembre 1800. Il avait exigé, à son lit de mort, que son corps, au lieu d'être embaumé, fût salé et mis dans un cercueil de plomb, sur lequel il avait fait graver cette épitaphe : *Ci-gît Claude Martin, né à Lyon, en 1732, venu simple soldat dans l'Inde, et mort major-général.* Ce tombeau est placé dans un château fort sur les bords du Gange. Le général Martin légua par son testament, à deux de ses femmes, une partie de sa fortune, évaluée à 8 ou 10 millions. Il assigna ensuite des fonds considérables aux villes de Lucknow, Calcutta et Lyon, pour élever divers établissemens publics de bienfaisance, qui porteront chacun le nom de *Lamartinière.* Il consacra, en outre, 12,000 francs de rente en faveur des Lyonnais détenus pour dettes. Ce testament, écrit en anglais, a été traduit en français, et imprimé par ordre du conseil municipal de la ville de Lyon, qui trouva dans un de ses plus illustres citoyens un de ses plus généreux bienfaiteurs.

MARTIN (LE COMTE), vice-amiral, est né dans les environs de La Rochelle, et était officier de marine à l'époque de la révolution. Il en embrassa la cause, et obtint un avancement rapide. Nommé le 22 janvier 1794, sur le rapport de Barrère, commandant en chef des forces navales de la Méditerranée, il commandait, en juin 1795, l'une des trois divisions de la flotte qui sortit de la rade de Toulon, et en septembre 1797, il était chef des forces navales de Rochefort. Ce fut lui qui, en cette qualité, fut chargé de transmettre au capitaine de la corvette *la Vaillante,* les instructions du directoire pour transporter à la Guyane les députés arrêtés par suite du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Il fut porté deux fois, en 1799, sur la liste des candidats pour le directoire. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il obtint le

grade de vice-amiral, devint ensuite préfet maritime du 5me arrondissement, et fut décoré, en 1804, du titre de grand-officier de la légion-d'honneur. Il était encore en activité en 1806; mais depuis il a été mis à la retraite.

MARTIN (Roger), embrassa la cause de la révolution, mais avec modération. Il exerçait des fonctions municipales lorsqu'il fut nommé, en 1795, par le département de la Haute-Garonne, député au conseil des cinq-cents. Il s'y prononça ouvertement contre la faction de *Clichy*, resta constamment attaché au parti directorial, fit plusieurs rapports sur les contributions et l'instruction publique, et parla contre la liberté de la presse, dont abusait le parti opposé au gouvernement. Il fut nommé deux fois secrétaire du conseil, dont il sortit le 20 mai 1799. M. Martin fit partie du nouveau corps-législatif créé par la constitution consulaire, à la suite du 18 brumaire an 8, et cessa ses fonctions le 18 mai 1811.

MARTIN (Jean-Augustin), chirurgien-major de 1re classe, membre de la légion-d'honneur, naquit le 3 février 1745, à Offignies, département de la Somme. Après avoir terminé ses études chirurgicales sous les maîtres les plus habiles, il obtint, à l'âge de 23 ans, la place de chirurgien-major du 25e régiment de dragons; il fit toutes les campagnes de ce corps, qu'il ne voulut jamais quitter, et y resta pendant près de 40 ans. Il donna constamment des preuves de zèle et de dévouement à ses frères d'armes, et tous avaient pour lui la plus tendre amitié. Il serait difficile de rappeler les nombreux services qu'il leur rendit, les fatigues qu'il supporta et les dangers auxquels il s'exposa pour leur prodiguer ses secours sur le champ de bataille au milieu du feu, dans les ambulances et dans les hôpitaux. Un grand nombre lui doivent la vie. Il était le doyen du régiment lorsque ses chefs sollicitèrent pour lui, à son insu, la croix de la légion-d'honneur, dès la fondation de cet ordre. Elle lui fut accordée par décret du 25 prairial an 12. Il jouit peu de cette récompense si bien méritée. Cet officier de santé mourut regretté de tous les braves qui le connaissaient, le 22 brumaire an 14.

MARTIN (N.), chirurgien-major de l'hôpital militaire de Dunkerque, membre de la société de médecine de Paris, et chevalier de la légion-d'honneur. Ses services dans les hôpitaux et aux armées sont encore présens à la mémoire des braves avec lesquels il passa 30 années de sa vie. Pendant neuf ans il cumula gratuitement les fonctions de chirurgien et de médecin de l'hôpital de Gravelines. A l'époque où les armées anglaises furent complètement battues aux portes de Dunkerque, il régnait dans cette ville à leur départ une dissenterie épidémique. Ses progrès, qui avaient été extrêmement rapides, atteignirent une multitude de personnes. Elles étaient en trop grand nombre pour être contenues dans les hôpitaux; il fallut établir des dépôts dans les casernes. Martin se multiplia et veilla, avec la plus vive sollicitude, à la conservation de tant de

malades. Il en sauva le plus grand nombre, et fut atteint lui-même de la contagion ; ce ne fut pas sans peine qu'il lui échappa. Il reprit son service et eut le bonheur de sauver encore des victimes. Le gouvernement consulaire récompensa tant de zèle et de dévouement, en accordant à cet officier de santé, le 25 prairial an 12, la décoration de la légion-d'honneur. Il mourut quelque temps après.

MARTIN (Christophe), professeur allemand, occupait une place honorable auprès du grand-duc de Bade, lorsqu'en 1815 il fut disgrâcié, et perdit son emploi pour avoir signé une pétition par laquelle on demandait à ce prince une constitution. Les habitans d'Heidelberg, ses anciens concitoyens, pour le dédommager de cette disgrâce, lui témoignèrent d'une manière éclatante la part qu'ils y prenaient, en lui envoyant un vase d'argent, avec cette inscription : *Honneur et reconnaissance à tous les braves défenseurs de la liberté et de la justice. Souvenir de la ville d'Heidelberg à l'ami de la justice, Christophe Martin, novembre* 1815. Ainsi, le citoyen puni par l'arbitraire pour avoir été l'organe de ses concitoyens, en exprimant fidèlement leurs vœux, était vengé par l'opinion publique. Un prince voisin, le grand-duc de Weimar, dont le gouvernement avait des principes de libéralité que d'autres peuples ont réclamés en vain jusqu'ici, accueillit M. Martin, et lui donna une place dans une cour judiciaire. Il fut encore rédacteur en chef du *Nouveau Mercure du Rhin*, journal qui s'imprimait à Offenbach. Lors du procès intenté au colonel de Massenback (*voy.* ce nom), M. Martin offrit de se charger de sa défense ; mais il ne put lui être utile, les lois de Prusse s'opposant à ce qu'un accusé se choisît un défenseur hors du royaume. Le grand-duché de Bade ayant obtenu un système représentatif, et la cause qui en avait éloigné l'illustre professeur n'existant plus, il rentrera sans doute enfin dans sa patrie.

MARTIN (Edme), jurisconsulte, naquit à Pailly, près de Sens, vers 1714, fit d'excellentes études au collége de Montaigu, et se consacra, jeune encore, aux fonctions de l'enseignement. Son savoir lui ayant donné de la célébrité, il obtint, à Paris, une chaire de droit canonique. Dans tous les temps il montra le plus grand zèle pour les progrès de l'instruction ; c'est à lui surtout qu'on fut redevable de l'établissement d'une nouvelle école de droit sur la place de Sainte-Geneviève. Il mourut à Ivry-sur-Seine, en 1793, âgé de près de 80 ans. Martin a publié, outre le discours qu'il prononça pour l'ouverture de la nouvelle école de droit : *Institutiones juris canonici ad usum scholarum accomodatæ*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°; 1789, in-4°. Les institutes de Justinien servirent de modèle à ce traité élémentaire, rédigé en quatre livres, avec une méthode qui lui aurait assuré le plus grand succès à une époque moins rapprochée de celle où le droit français devait être entièrement réorganisé.

MARTIN DE GRAY (le baron Alexandre), est né en 1775, à Be-

sançon, département du Doubs. Il fut nommé maire de la ville de Gray, en 1805, en remplacement de son père, et entra, en 1806, au corps-législatif; il fut du petit nombre des députés qui conservèrent leur indépendance, sans devenir néanmoins victimes du pouvoir. Il reprit l'exercice de ses fonctions de maire pendant les *cent jours*, en 1815, et développa dans cette place tout ce qu'il avait de courage et de fermeté pour épargner à la ville qu'il administrait, les funestes effets de la guerre civile. Lors de l'invasion étrangère, le peuple, s'imaginant que le préfet trahissait le gouvernement, voulait le massacrer ainsi que les hommes qu'il soupçonnait d'être ses complices. Une multitude armée arrivait de toutes parts au son du tocsin, et inondait la ville; la maison commune fut forcée; le maire couvrit le préfet de son corps, offrit sa tête à ce peuple furieux, et jura de cesser de vivre avant qu'il fût versé une seule goutte de sang. Cette attitude magnanime imposa; et M. Martin, aidé de quelques bons citoyens, parvint à calmer les esprits et à rétablir la tranquillité. Il reçut la récompense de cette honorable conduite, et fut nommé, en 1817, par le département de la Haute-Saône, membre de la chambre des députés. C'était la première fois qu'il parlait dans cette assemblée, lorsque, le 11 décembre, il ouvrit la discussion sur la liberté de la presse. Passant en revue les différentes dispositions de la loi proposée, il les combattit avec une force de raison, une solidité de principes, et enfin avec une énergie et une fermeté de courage que sa faible constitution physique était loin de promettre. « Le droit de publier » ses opinions, dit-il, est un droit » naturel, car la servitude de la » pensée suppose toutes les autres » servitudes; il est garanti par la » charte; il est inhérent au gou- » vernement représentatif. » Ces principes une fois posés, l'orateur les soutint avec une éloquence et une énergie remarquables. Une question, tenant essentiellement aux délits de la presse, fut traitée avec le même talent par M. de Gray: c'est l'introduction du jury dans la législation qui y est relative; mais la force des raisons ne put faire prévaloir alors ce qu'on regardait comme une innovation, et la proposition ne fut point admise par la majorité. Il avait parlé des imprimeurs refusant d'imprimer la défense des accusés; ce fut pour lui le texte d'une longue discussion, où il établit que la responsabilité des imprimeurs était injuste et inconstitutionnelle. Rappelant ensuite ces paroles du garde-des-sceaux : « Il n'y a point » de censure en France, et s'il y » en avait une, elle devrait être » placée plus haut, » il s'écria : « Non, non, il ne doit point y a- » voir de censure en France; elle » ne doit être placée ni plus haut, » ni plus bas; elle ne peut exister » nulle part, sans mettre le gou- » vernement en état de guerre a- » vec la charte, avec l'opinion pu- » blique. » Il s'éleva avec la même énergie contre l'article du projet qui attribuait la connaissance des délits de la presse aux tribunaux de police correctionnelle. « Des

»tribunaux subalternes, dit-il, ju»geraient la pensée, le génie, l'o»pinion, cette reine du monde, »comme ils jugent les mendians »et les vagabonds! c'est à des tri»bunaux de police que vous re»mettriez les limites de la pensée, »que vous donneriez le droit de »dire à l'intelligence humaine : »Tu n'iras pas plus loin. » Dans le comité secret du 20 mars 1819, il ne fut pas inférieur à lui-même, et combattit, par des raisons également péremptoires, la proposition faite par M. Barthélemi, tendant à changer la loi des élections. Enfin, il fut dans tout le cours des discussions, également juste, sage et modéré. C'est un vrai malheur pour la France que ses forces physiques ne répondent pas à ses forces morales. Il fut obligé, pour soigner sa santé, considérablement affaiblie, de demander un congé avant la fin de la session, et de retourner au sein de sa famille. Bientôt sa vue s'est tellement affaiblie, qu'il a été obligé de donner sa démission. Les amis de la liberté constitutionnelle gémissent de son absence. Ses discours et ses votes eussent constamment appuyé les mesures tendantes à assurer le bonheur public.

MARTIN-SAINT-JEAN (Hugues-Hélène-Joseph), membre de plusieurs assemblées législatives, chevalier de l'ordre de la Réunion, est né à Auch, en 1766. Il était licencié ès-lois lors de la révolution, et fut élu député de la sénéchaussée de Castelnaudary aux états-généraux en 1789. Au milieu de la séance imposante du Jeu de Paume, à Versailles, il porta l'imprudence jusqu'à protester contre le serment exigé alors de tous les membres de l'assemblée, de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Cette protestation, bien qu'elle ne fût pas appuyée, excita des réclamations tellement violentes, que la sûreté de M. Martin eût pu être compromise, si Bailly, alors président, ne l'eût fait évader secrètement. C'est la seule fois au reste que M. Martin se soit fait remarquer dans l'assemblée constituante. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, se tint caché pendant les années 1793 et 1794, et reparut sur la scène politique après le 18 brumaire an 8. A cette époque, il fut nommé d'abord maire de Castelnaudary, et, en 1807, le sénat l'élut membre du corps-législatif pour le département de l'Aude. Il fut proposé, le 8 février 1810, pour candidat à la questure, mais ne fut point admis. Réélu, le 6 janvier 1813, au corps-législatif, il siégea dans cette assemblée jusqu'au 20 mars 1815. Il avait parlé, en 1814, en faveur du projet de loi sur l'exportation des grains, et proposé divers amendemens à l'effet de rendre la mesure plus générale et plus efficace. M. Martin-Saint-Jean a cessé d'exercer les fonctions de maire, et est tout-à-fait rentré dans la vie privée.

MARTIN-SAINT-PRIX (Jean-Baptiste), avait déjà rempli diverses fonctions publiques, lorsqu'il fut élu, en septembre 1792, par le département de la Somme, député à la convention nationale. Il y vota la réclusion du roi pendant la guerre et son bannissement

à la paix. Le 24 juin 1793, la commune d'Amiens le dénonça comme signataire d'une protestation contre le 31 mai 1793. Néanmoins, cette dénonciation n'ayant pas eu de suite, à la fin de la session, il rentra dans la vie privée, et devint juge dans son département.

MARTINEAU (N.), avocat à Paris, à l'époque de la révolution, fut nommé, par le tiers-état de cette ville, député aux états-généraux en 1789. Après avoir réclamé, le 18 juillet de la même année, l'établissement des milices patriotiques, il présenta, en 1789 et en 1790, plusieurs rapports sur la formation des tribunaux et sur le clergé. En 1790, il demanda la prompte organisation des armées de terre et de mer, parlant avec force contre la politique de l'Angleterre. Élu secrétaire quelque temps après, il vota pour que les Juifs jouissent du droit de citoyens. Une adresse, provoquant l'abolition de la royauté, ayant été présentée à l'assemblée nationale, il s'éleva contre une demande qu'il regardait comme un attentat, réclama l'arrestation des signataires, et qualifia d'infâme la proposition de passer à l'ordre du jour. Il échappa cependant aux proscriptions du régime de la terreur, et mourut quelque temps après le 18 brumaire an 8.

MARTINEAU (Louis), membre de plusieurs législatures, fut élu, en 1791, par le département de la Vienne, député à l'assemblée législative, et réélu, en 1792, à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Après la session conventionnelle, ayant été proposé pour compléter le corps-législatif, il fut rejeté par le conseil des anciens. Devenu plus tard membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en 1798, rentra dans la vie privée, obtint ensuite les fonctions de procureur impérial près le tribunal civil de Châtellerault, fonctions qu'il exerçait encore en 1814. Forcé de quitter la France, par suite de la loi du 12 janvier 1816, il partit pour Berne, où il arriva le 10 février suivant; mais n'ayant pu obtenir la permission d'y séjourner, il continua sa route jusqu'à Zurich, où on le croit enfin fixé.

MARTINEL (N.), homme de loi au commencement de la révolution, en adopta les principes. Au mois de septembre 1792, le département de la Drôme le nomma député à la convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix. A la fin de 1794, désigné par le sort pour être un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Carrier, il se prononça contre lui. Devenu membre du conseil des cinq-cents, et faisant partie de la commission des inspecteurs, il contribua à la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1794). Le 2 octobre 1797, il monta à la tribune, et y prononça un discours tendant à faire assimiler les émigrés avignonais aux autres émigrés, et revint sur le même sujet les 23 et 29 du même mois; son projet fut adopté. Sorti du conseil en 1798, il y fut aussitôt réélu pour un an; nommé de nouveau, l'année suivante, il passa, après le 18 brumaire an 8, au corps-législatif, dont il sortit

en 1803. Depuis lors il n'a plus exercé de fonction publique.

MARTINENGO - COLLEONI (LE COMTE JEAN-HECTOR), est né à Brescia, vers 1754. Il fit ses études à Bologne et à Rome, et s'appliqua ensuite à l'architecture militaire, où il fit de tels progrès, qu'il imagina un plan de nouvelles constructions pour les forteresses régulières, au moyen duquel il triplait les feux de défense, et évitait les inconvéniens des batteries couvertes. Il en fit hommage, en 1782, au roi de Prusse, Frédéric II, qui le nomma, en 1785, cornette dans son 10me régiment de hussards. Il y servit jusqu'en 1789, époque de son retour dans sa patrie. Lorsqu'en 1796, le général en chef Bonaparte pénétra en Italie, M. Martinengo, devenu un de ses plus zélés partisans, fut chargé, en 1797, par le gouvernement que le vainqueur y avait établi, d'organiser divers corps de troupes de ligne et de gardes nationales. Il apporta le même zèle à diriger les fortifications de Brescia, dont on le chargea à la même époque. Animés par ses discours patriotiques, tous les citoyens de la ville y travaillèrent, et l'ouvrage fut terminé en trois jours. Cette même année, il entra dans le corps-législatif de la république cisalpine. L'année suivante, il fut envoyé à Naples en qualité de ministre plénipotentiaire; et, en 1798, il passa à Rome avec le même titre, mais il demanda bientôt et obtint son rappel. Les Français ayant dû se retirer à l'approche des Austro-Russes, M. Martinengo, arrêté avec ses deux frères, fut enfermé dans les prisons de Milan, et n'en sortit qu'à l'époque de la bataille de Marengo. La domination française rétablie en Italie, M. Martinengo organisa les troupes, et reçut le commandement suprême des gardes nationales du département de la Mella, dont Brescia était le chef-lieu. Mais cette milice porta bientôt ombrage au gouvernement, et les fonctions de M. Martinengo cessèrent. En 1801, il assista aux comices tenues à Lyon par le premier consul Bonaparte, et figura parmi les membres de la commission des trente. De retour en Italie, il siégea au corps-législatif, et en fut nommé président; il mit alors en évidence un projet que depuis long-temps il avait conçu, d'organiser une armée italienne, et présenta à cet effet, au vice-président de la république, un mémoire qui fut imprimé. Fatigué du joug imposé à sa patrie, il communiqua quelque temps après, au même vice-président, un mémoire particulier, où il annonçait l'intention de délivrer l'Italie de toute domination étrangère et de celle de la France même. Ses vues ne furent pas favorablement accueillies; mais ces principes d'indépendance s'évanouirent bientôt, quand l'empereur Napoléon se fit couronner roi d'Italie. Alors il témoigna à son nouveau souverain un extrême dévouement, et forma, avec l'élite de la jeunesse de Brescia, une des quatre compagnies d'honneur destinées à Napoléon, et avec laquelle il escorta la princesse Bacciocchi, alors duchesse de Lucques et de Piombino, jusqu'à son duché. En 1805, il présenta à l'empereur le modèle

d'une machine propre à défendre les ports et les rades, et au moyen de laquelle on pouvait incendier les vaisseaux qui en approchaient. En 1806, il fut nommé commandant de toutes les compagnies de gardes-d'honneur. En 1807, le vice-roi l'envoya à Paris pour une mission secrète. Le 10 octobre 1809, il obtint le titre de sénateur, et, en 1810, celui de chambellan. Chargé, par suite de la guerre qui éclata à cette époque, d'organiser de nouveaux corps, et d'approvisionner l'armée et les places fortes, il donna tous ses soins à cette double mission. En 1814, la puissance autrichienne ayant été rétablie, et le sénat dissous, M. Martinengo, réduit au seul titre de colonel de la garde royale, le perdit bientôt par le licenciement de ce corps. On lui offrit, en mai 1815, une sorte de dédommagement en le nommant colonel au régiment d'infanterie grand-duc de Toscane, mais il demanda son congé pour se retirer dans sa patrie. Il est chevalier de la couronne-de-fer depuis 1806.

MARTINET (Nicolas), adjudant-major du 16e régiment, membre de la légion-d'honneur, naquit à Damouzy, département des Ardennes, vers 1769. Il entra au service au commencement de la révolution, et se distingua dans un grand nombre d'affaires. Chargé, dans la nuit du 19 au 20 nivôse an 2, d'enlever, avec un détachement de 100 hommes, un poste autrichien qui était dans les environs de Cateau-Cambresis, il marcha à la tête d'une partie du détachement, tourna le poste, lui coupa la retraite et le fit prisonnier. Escortant avec 30 chasseurs un convoi de subsistances et de munitions de guerre envoyé d'Alençon au Mans, il fut assailli par une colonne de Vendéens placée au-delà de Beaumont. La supériorité des insurgés leur fit penser qu'ils se rendraient facilement maîtres du convoi et de l'escorte; mais le courage et la présence d'esprit de Martinet rendirent leurs efforts impuissans. D'attaqué qu'il était au commencement de l'action, il se rendit attaquant, dispersa les assaillans et conduisit le convoi à sa destination. Il fut chargé, le 30 fructidor an 4, d'occuper un plateau au-dessus de Dietz, pendant que la division à laquelle il appartenait repassait la Lahn. Les Autrichiens connaissant tout l'avantage du poste dont Martinet s'était emparé, firent des efforts prodigieux pour le débusquer. Malgré les obus et la mitraille, il se maintint avec la plus grande intrépidité, et parvint à dégager une compagnie d'infanterie française qui se trouvait gravement compromise. Il exécuta ensuite sa retraite en bon ordre, repassa la Lahn le dernier, fit couper le pont, et entra à Dietz, dont il ferma lui-même les portes. Au mois de vendémiaire an 5, en faisant partie d'une reconnaissance poussée jusque dans les lignes de Mayence, il se trouva enveloppé dans une charge. Sommé de se rendre, il se précipite sur les assaillans, les culbute, en tue plusieurs, et se fait jour jusqu'à ses camarades, avec lesquels, dans la même action, il s'empara d'un grand nombre de prisonniers.

Chargeant presque aussitôt l'escorte d'un convoi, il enleva les voitures qui le composaient. Il fut blessé le 2 floréal suivant dans une charge que fit son régiment, et dans laquelle, avec un petit détachement, il ramena prisonniers 80 cavaliers montés. A l'affaire de Biberach, le 19 floréal an 8, l'ennemi, avec de l'artillerie, beaucoup de cavalerie et une infanterie nombreuse, occupait le revers d'une montagne qui domine la ville. Martinet est chargé de gravir la montagne, et de reconnaître la force et la position des Autrichiens. Seul avec 12 hommes, il tente sa reconnaissance, qu'il effectue; mais ne ramène que cinq des siens. Le général Thureau le chargea, au mois de prairial, d'observer l'ennemi. Il part et est bientôt enveloppé par un peloton d'hulans. Conservant toute sa présence d'esprit, et combattant avec la plus rare intrépidité, il remplit sa mission, et vient en rendre compte au général au moment où on annonçait qu'il avait été tué. Le jour de la retraite de Landshutt, étant de grand'garde, il repoussa successivement trois charges de cavalerie, et empêcha la manœuvre que l'ennemi voulait tenter. Au passage de la Traun, il traversa cette rivière à la nage, et concourut à mettre les Autrichiens en retraite. Ce brave officier mourut le 11 frimaire an 14. Il avait été nommé membre de la légion-d'honneur le 25 prairial an 12.

MARTINET (Jean-Florentin), célèbre naturaliste hollandais, naquit à Deurne (province du Brabant septentrional), le 12 août 1729. Son père, ministre protestant, lui fit commencer de bonnes études; sa mère, étant devenue veuve, l'autorisa à les continuer à Bois-le-Duc. Il fut envoyé à l'université de Leyde, et obtint, en 1745, les grades de maître-ès-arts et de docteur en philosophie. Déjà à cette époque il put recueillir les fruits de son application, en soutenant publiquement une dissertation sur l'aspiration des insectes. Cet essai eut un tel succès, qu'on en publia une seconde édition, ou plutôt une contrefaçon, en Allemagne. Depuis ce moment, il donna tous ses soins à tout ce qui a rapport à l'histoire naturelle et à la physique, et rassembla tous les objets propres à former un superbe cabinet dans cette partie. Il obtint enfin, en 1756, une cure dans le voisinage de la petite ville de Leerdam. Il y avait à peine séjourné quelque mois, qu'il en partit, avec le même titre, pour Edam, où il ne cessa, pendant 16 ans, d'étonner par son savoir, et d'édifier, par la régularité de sa conduite, la communion des protestans réformés. En 1775, il fut appelé à Zutphen, où il resta jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 13 août 1794. Il a publié : 1° *Mémoire* sur ce qui avait été écrit jusqu'alors (1767) au sujet de l'histoire naturelle de la Hollande, et sur ce qui restait encore à dire relativement à cette matière : ce mémoire, couronné par la société des sciences à Harlem, se trouve dans le recueil de cette société; 2° *Histoire ecclésiastique des Vaudois :* il en parut, en 1775, une seconde édition, augmentée et corrigée; 3° *Catéchisme de la nature,* 1777, 4 vol. in-8°, ouvrage dont il a paru

cinq éditions en peu de temps; 4° *Manuel du marin;* 5° *Histoire universelle,* 9 vol. in-8°; 6° *Présent à la jeunesse;* 7° *Manuel national, ou Mémoires et observations sur l'histoire naturelle de la Hollande.*

MARTINI (ANTOINE), archevêque de Florence, né à Prato, en Toscane, le 20 avril 1720, se fixa en Piémont, et fit paraître à Turin, en 1769, une traduction italienne du *nouveau Testament*: il compléta ce travail en donnant la version italienne de l'*ancien Testament*. Le pape Pie VI récompensa l'auteur, en le nommant, en 1778, à l'évêché de Bobbio; mais, en passant par Florence pour se rendre à Rome, où il devait être sacré, il vit changer sa destination: le grand-duc Léopold le revendiqua comme son sujet, et le promut à l'archevêché de Florence, dont il reçut l'institution le 25 juin 1781. Peut-être, en lui conférant cette dignité, avait-on espéré qu'il se prêterait aux changemens que Ricci et ses partisans préparaient en Toscane; mais M. Martini s'unit plus intimement au saint-siége, et ne se départit point de ses principes dans l'assemblée des évêques, tenue à Florence en 1787. En 1785, il fit imprimer ses *Instructions morales sur les sacremens*, et peu de temps après, des *Istructions dogmatiques, historiques et morales sur le symbole*, 2 vol.; ce sont les sermons mêmes qu'il avait prêchés sur ces différens sujets. Il avait fait aussi quelques mandemens. Ce prélat mourut à Florence, dans un âge très-avancé, le 31 décembre 1809; il avait le titre d'évêque assistant au trône.

MARTINI (JEAN-PAUL-GILLES), naquit le 1er septembre 1741, à Freistadt, dans le Haut-Palatinat. On lui enseigna de bonne heure le latin et la musique. Son goût pour cette dernière étude se développa si rapidement et il y fit de si grands progrès, qu'à dix ans il fut reçu organiste au séminaire de Neubourg (sur le Danube). Il resta six ans dans cette ville, où il continua ses études, et fut mis ensuite à l'université de Fribourg (en Brisgau). Il avait perdu sa mère. Pendant les vacances, étant retourné chez son père, il le trouva remarié, et, à la suite de quelques différens de famille, il se détermina à quitter la maison paternelle et à voyager. Martini s'arrêtait chaque jour dans un couvent, où son manteau d'étudiant et son talent pour la musique le faisaient accueillir. Il retourna ainsi à Fribourg, et voulait passer en France ou en Italie; mais incertain dans ce choix, il monta sur la principale tour de la ville, et jeta en l'air une plume, décidé à suivre la direction qu'elle lui indiquerait. Le vent dirigea la plume vers la porte de France; il prit de suite cette route et arriva à Nancy. Il ne savait pas le français, et n'avait plus d'argent. Dans son embarras, il entra chez un organiste, nommé Dupont, qui, charmé de ses connaissances dans la construction des orgues, le reçut avec empressement. Il logea chez lui, et se fit bientôt connaître. Il publia des sonates, des airs pleins de grâce, que l'on se rappelle encore à Nancy. Il s'y maria avantageusement; mais, au bout de quelques années, sentant qu'il devait briller sur un plus

grand théâtre, il vint à Paris. Le jour de son arrivée, il apprit que l'on venait d'ouvrir un concours de marches pour le régiment des gardes-suisses. Il passa la nuit à en composer une, que l'on exécuta le lendemain à la parade. Elle remporta le prix, qui lui fut remis, à Versailles, par M. le duc de Choiseul. Peu après, il fut attaché, en qualité d'officier, au régiment des hussards de Chamborand. Il composa pour plusieurs régimens, et même pour les concerts, des *trios*, des *quatuors* et des *morceaux d'ensemble*, exécutés seulement par des instrumens à vent, ce qui mit en vogue en France ce genre de musique, qui y était alors presque inconnu, et qu'on a nommé depuis *musique d'harmonie*. Enfin, il travailla pour le théâtre; il donna à la comédie italienne, en 1771, *l'Amoureux de quinze ans*, dont Laujon avait fait les paroles, à l'occasion du mariage du jeune duc de Bourbon. Cette pièce, qui est un des ouvrages les plus connus de Martini, eut le plus grand succès. Elle est restée au théâtre. La simplicité riche et gracieuse des airs, la précision et la netteté des intentions, toujours d'accord avec les paroles, la font encore entendre avec un plaisir qu'on n'est plus accoutumé à trouver, aujourd'hui, à l'Opéra-Comique. Elle fut suivie de beaucoup d'autres, parmi lesquelles on doit distinguer *le Droit du Seigneur*, *la Bataille d'Ivri*, etc. Martini fit aussi paraître plusieurs cahiers de *romances*, qui sont de véritables modèles en ce genre, dans lequel il excellait. Devenu justement célèbre, il quitta le service, et fut successivement directeur de la musique du prince de Condé, et de celle du comte d'Artois. Il venait d'obtenir la survivance de la surintendance de la musique du roi lorsque la révolution commença, et lui enleva une grande partie de sa fortune; mais il était encore dans la force de l'âge et du talent. Il publia, en 1793, deux nouveaux cahiers de *romances*, et il fit représenter, en 1794, au théâtre de la rue de Louvois, l'opéra de *Sapho*, qui est, sans contredit, le plus bel ouvrage de ce célèbre compositeur. Cet opéra, dont Mme Constance Pipelet, aujourd'hui princesse de Salm, a fait les paroles, eut un succès tel, qu'il obtint plus de cent représentations presque sans interruption. En l'an 6, Martini fut nommé un des cinq inspecteurs du Conservatoire de musique, que l'on venait de créer. Il s'occupa alors d'un *Traité d'harmonie élémentaire*, et d'une *École d'orgue*. Il avait déjà fait paraître une *Mélopée* qui avait eu du succès. A l'époque de la restauration, en 1814, il reprit sa place de surintendant de la musique du roi. Il s'y distingua tellement, que le roi lui accorda, au 1er janvier 1817, le grand-cordon de l'ordre de Saint-Michel. Le 21 du même mois, quoiqu'il fût indisposé, il voulut faire exécuter lui-même, à Saint-Denis, une messe des morts qu'il avait nouvellement composée. Elle parut si belle, que la famille royale envoya féliciter l'auteur : il dit aux musiciens qui étaient présens, qu'il sentait qu'il ne vivrait pas longtemps, et qu'il les priait d'exécuter cette messe pour lui après

sa mort, aussi bien qu'ils venaient de le faire. En effet, il tomba malade peu de jours après, et mourut à l'âge de 76 ans, comblé, on peut le dire, d'honneurs et de gloire dans la carrière qu'il avait suivie. Ses ouvrages sont : 1° *l'Amoureux de quinze ans*, représenté à la Comédie italienne (en 1771); 2° *le Rendez-vous nocturne;* 3° *le Fermier cru sourd*, en 3 actes (1774); 4° *la Bataille d'Ivri ou Henri IV*, en 3 actes (1774); 5° *le Poète supposé*, en 3 actes; 6° *le Droit du Seigneur*, en 3 actes (1783); 7° *l'Amant sylphe*, en 3 actes (représenté à la cour); 8° *Sapho*, en 3 actes, représenté au théâtre de Louvois (1794); 9° *Annette et Lubin;* 10° *Ziméo;* 11° *Sophie, ou le Tremblement de terre de Messine*, en 3 actes; 12° six *Recueils* d'airs, romances, chansons, avec accompagnement de forte-piano; 13° un *Ouvrage élémentaire sur l'harmonie et la composition* (manuscrit); 14° une *Mélopée;* 15° six *Psaumes*, à deux voix, avec accompagnement d'orgue ou de forte-piano; 16° une *Messe*, à grand orchestre et à grand chœur; 17° un *Te Deum*, à grand orchestre et à grand chœur; 18° une *Messe des Morts*, à grand orchestre et à grand chœur; 19° la *Cantate d'Arcabonne*, à voix seule, avec accompagnement à grand orchestre ou avec accompagnement de forte-piano; 20° un *Domine, salvum*, à quatre voix, sans orchestre; 21° une grande *Cantate*, composée pour le mariage de l'empereur; 22° une *École d'orgue* (manuscrit). Martini fut le premier qui mit un accompagnement noté aux romances, et qui y ajouta des ritournelles. Elles n'avaient avant lui qu'une simple basse chiffrée. La plupart des siennes se chantent encore. Il fut, comme Monsigny et Grétry, ses contemporains, un des fondateurs de l'opéra-comique en France, et leurs noms seront toujours cités ensemble. Il avait aussi, pour la musique d'église (généralement répandue en Allemagne) un talent particulier. Enfin, dans tous ses ouvrages, on remarque une science d'harmonie, et, en même temps, une pureté et une grâce de style que peu de compositeurs ont su réunir au même degré. Aussi les travaillait-il avec le plus grand soin. Martini était instruit et homme de société; son esprit était actif, son jugement sûr. On lui reprochait de la brusquerie et de l'emportement, surtout quand il était contrarié dans ce qui tenait à son art; mais sa franchise et la véritable bonté de son cœur faisaient excuser ces défauts. Elles lui acquirent des amis, et il sut les conserver tous jusqu'au dernier moment de sa vie.

MARTINOVICZ (Ignace-Joseph), physicien hongrois, chef d'illuminés, naquit à Pesth, vers le milieu du 18me siècle, et prit l'habit religieux dans l'ordre des capucins, afin de pouvoir se livrer avec moins de distraction à son goût pour les sciences naurelles. Il y obtint des succès qui attirèrent l'attention de Joseph II, au point que ce prince sollicita pour lui un bref de sécularisation, et le nomma professeur de physique et de mécanique à l'université de Lemberg. La manière brillante dont il remplit cette double chaire

justifia le choix de l'empereur; mais il ne dut pas à ses talens seuls la bienveillance dont ce prince l'honorait, il la mérita surtout par le zèle avec lequel il soutint, et les preuves sur lesquelles il sut appuyer la nécessité des réformes que le monarque commençait à exécuter dans ses états. Martinovicz devint successivement conseiller impérial, prévôt titulaire de la cathédrale d'Œdenburg et abbé de Szazrar. Long-temps avant cette époque, il était membre de la société des illuminés allemands, dont le but était de régénérer les gouvernemens, en introduisant dans leur administration les principes de la liberté et de l'égalité. Des mesures mal prises dans l'exécution d'un plan secret organisé à Vienne, et la confiance que Martinovicz avait dans un de ses domestiques, qui le dénonça, furent cause de son arrestation, le 15 octobre 1794, et de celle de plusieurs gentilshommes hongrois; il fut condamné à mort, et décapité à Bude, le 20 mai 1795. Il a publié : 1° *Dissertatio de Micrometro*, Lemberg, 1784, in-4°, fig. : au moyen de l'instrument qu'il décrit dans cet ouvrage, il divise un pouce en 2,985,984 parties; 2° *Dissertatio physica de altitudine atmospheræ ex observationibus astronomicis*, ibid., 1785, in-4°; 3° *Prælectiones physicæ experimentalis*, ibid., 1787, in-8°, fig., tom. 1er; 4° des *Dissertations* en allemand, insérées dans les *Annales de chimie*, publiées par Crell, ann. 1790 et suiv., sur la poudre fulminante; sur une mine de pétrole qui contient du sel sédatif : elle a été traduite en français, et insérée dans le *Journal de physique*, ann. 1792; sur un sel semblable au salpêtre, extrait de l'ambre jaune; sur une nouvelle pompe pneumatique, et la manière de s'en servir dans les expériences chimiques; enfin sur l'origine de l'air qui existe dans l'eau.

MARTYN (Thomas), professeur de botanique à l'université de Cambridge, naquit en 1735, d'un médecin de Chelsea, également professeur de botanique à Cambridge. Après avoir fait d'excellentes études, il devint professeur de botanique et tuteur du collége de Sydney-Sussex, où, dans les cours, il introduisit l'usage de la langue anglaise au lieu de la langue latine. En 1764, il fut nommé député ou procureur de l'université. Peu de temps après, il entreprit, conjointement avec le docteur Lettice, la traduction des *Antiquités d'Herculanum*. Vers 1772, il fut promu à la place de recteur de Luggershall et de Little-Marlow; et néanmoins il a pu employer plusieurs années à remplir les fonctions de gouverneur auprès de quelques jeunes gens, dont plusieurs ont acquis de la célébrité, entre autres l'amiral Warren. Fixé à Londres, il y devint secrétaire honoraire de la société pour l'encouragement et l'amélioration de l'architecture navale. Ce fut à cette époque que, cédant aux instances de quelques libraires, il se chargea de compléter le *Dictionnaire du jardinier*, de Miller. La vie entière de M. Martyn est une suite non interrompue de services rendus aux sciences. Le gouvernement le récompensa de ses talens et de son zèle, en le nom-

mant professeur royal, avec des appointemens considérables. On a de lui : 1° *Plantæ Cantabrigienses*, in-8°, 1763; 2° *Notice sur une donation faite au jardin botanique*, par le docteur Walker, in-4°, 1763; 3° *le Connaisseur anglais*, 2 vol. in-12, 1766; 4° *Sermon* au bénéfice de l'hôpital d'Addenbrooke, in-4°, 1768; 5° *Dissertation et remarques critiques sur l'Énéide de Virgile*, par J. Martyn, son père, avec la vie de l'auteur, in-12, 1770; 6° *Catalogus hortibotanici Cantabrigiensis*, in-8°, 1771; 7° *Antiquités d'Herculanum*, traduites de l'italien, in-4°, 1773, 2° édition, 1787; 8° *Élémens d'histoire naturelle*, in-8°, 1775; 9° *Lettres de Rousseau sur les élémens de l'histoire naturelle*, traduites du français, 2 vol. in-8°, 1785, 2° édition, 1787 : l'année suivante, Nodder, peintre en botanique de S. M. B., grava 38 dessins pour les *Élémens d'histoire naturelle*; il y ajouta des explications pour éclaircir le système de Linné, etc.; 10° *Notice sur un voyage en Suisse*, in-8°, 1787; 11° *le Guide du voyageur en France*, in-8°, 1787; 12° *le Guide du voyageur en Italie*, traduit de l'italien, in-8°, 1791; 13° *la Langue de la botanique*, ou *Dictionnaire des termes de cette science*, in-8°, 1793 : une 2° édition en a été faite en 1796, et une 3° en 1807; 14° *Flora rustica*, 4 vol. in-8°, 1791-1794; 15° *Description de l'hæmanthus multiflorus*, avec une gravure, in-8°; 16° *le Dictionnaire du jardinier et du botaniste*, de Miller, corrigé et arrangé dans un nouvel ordre, 4 vol. in-fol., 1803-1807.

MARULAZ (le baron Jacob-François Marola, dit), lieutenant-général, est né le 6 novembre 1769, à Saralle. Il embrassa de bonne heure l'état militaire, et était déjà colonel du 8° régiment de ligne, au camp de Boulogne, en 1805. Il fit la campagne de 1805, où ses services lui méritèrent le grade de général de brigade, après la bataille d'Austerlitz. Il ne se distingua pas moins dans la campagne de 1806, et se fit surtout remarquer au combat de Czarnwovo, le 23 décembre de la même année. Il soutint sa brillante réputation dans la campagne de 1809, où il commandait les troupes légères de Hesse-Darmstadt; il fut élevé au grade de général de division, et autorisé à porter la décoration de commandeur-grand'croix de l'ordre de Hesse. Devenu commandant de Besançon, au commencement de 1814, il fortifia cette place, la tint à l'abri de toute insulte de la part de l'ennemi, et en défendit même les approches, en chargeant plusieurs fois les troupes qui mettaient à contribution le département. Le 2 mai, en annonçant à l'armée le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France, il publia la levée de l'état de siége. Le 19 juillet suivant, il reçut la croix de Saint-Louis, et fut mis à la retraite le 6 octobre 1815.

MARWM, *voy.* Van-Marwm.

MASCAGNI (Paul), célèbre anatomiste, né en 1752, au village de Casteletto, province supérieure de Sienne, dans le grand-duché de Toscane. Après avoir fait d'excellentes études à l'université de Sienne, il y fut reçu doc-

teur en médecine en 1771, et fut nommé, peu de temps après, professeur d'anatomie à la même université. Il remplit avec distinction cette chaire, qu'environnait toujours une foule d'étudians, jusqu'en 1800, où il passa, en la même qualité, à Pise. L'année suivante il fut appelé à Florence, où il occupa la chaire d'anatomie et de physiologie à l'hôpital de Sainte-Marie-Neuve de Florence, à laquelle, en 1806, fut jointe une chaire de chimie. Mascagni s'occupa sans relâche, et avec le plus grand succès, de toutes les branches des sciences qui ont rapport à l'histoire naturelle; mais il acquit surtout une haute réputation par ses recherches approfondies sur l'anatomie humaine. On lui doit des découvertes précieuses, qui l'ont placé au premier rang des anatomistes modernes. La mort enleva ce savant recommandable, le 19 octobre 1815. Il avait publié plusieurs écrits estimés, dont nous citerons les deux principaux: *Prodrome* à un grand ouvrage sur *les Vaisseaux lymphatiques*, publié en 1782; *Historia et sconographia vasorum lymphaticorum corporis humani*, grand in-fol., publié en 1787; Mascagni a laissé incomplets trois autres ouvrages importans, le premier à l'usage des élèves de peinture et de sculpture, dont il avait publié 15 planches; 2° 18 planches du *Prodrome*, avec quelques parties du manuscrit descriptif; 3° 45 planches de sa grande *Anatomie*. Le texte des deux premiers et les explications des planches sont de M. Antommarchi, et ont été publiés en 1816 et 1818. Une société de capitalistes s'était formée pour fournir aux frais de la publication du *Prodrome* et de *la grande Anatomie* de Mascagni. L'ami de ce dernier, et son meilleur élève, habile et savant anatomiste comme lui, le docteur Antommarchi, fut jugé digne d'être le continuateur de Mascagni, et se chargea, comme éditeur, de cette grande entreprise. Après la publication du *Prodrome*, M. Antommarchi, ayant été appelé à Sainte-Hélène, la société le chargea de continuer le travail sur la grande anatomie, et d'en faire le texte. Mais à son retour en Europe, lorsqu'il présenta ce travail, déjà entièrement terminé et prêt à être livré à l'impression, quelques membres de la société, craignant que la publication d'un si grand ouvrage n'entraînât une avance de fonds trop considérable, demandèrent la dissolution de la société, qui fut effectuée par un jugement des tribunaux. Chaque partie rentra ainsi dans ses droits. M. Antommarchi, regrettant de ne point voir publier un ouvrage si éminemment utile et auquel il avait travaillé pendant un grand nombre d'années, fit alors, à la famille Mascagni, l'offre de lui céder ses droits, à des conditions avantageuses pour elle. Sur son refus, il a pris le parti de publier lui-même son travail en France. Plusieurs livraisons, accompagnées de planches exécutées avec le plus grand soin, ont déjà paru, et le public, qui s'empressera sans doute d'accueillir et d'encourager cette belle entreprise, pourra jouir sous peu d'un œuvre achevé, fruit des travaux de la vie

entière de Mascagni, et d'une grande partie de celle d'Autommarchi.

MASCH (André-Théophile), théologien allemand, naquit le 5 décembre 1724, à Beseritz en Mecklenbourg, fit de bonnes études, devint prédicateur à la cour ducale de Strelitz, et fut nommé surintendant ecclésiastique du district ou cercle de Stargard. Il mourut le 16 octobre 1807. Masch a publié un grand nombre de dissertations théologiques, de sermons et quelques ouvrages sur les antiquités. Celui qui paraît offrir le plus d'importance est sa *Bibliotheca sacra, post J. Lelong et C. F. Boerneri iteratas curas ordine disposita, emendata, suppleta, continuata*, en 4 vol. in-4°, qui ont paru à Halle, depuis 1778 jusqu'en 1790. On distingue parmi les autres productions de Masch : 1° *Mémoires pour servir à l'histoire des livres curieux*, 9 cahiers, Wismar, 1769-1776; 2° *Antiquités religieuses des Obotrites*, Berlin, 1777, in-4°; 3° *la Prérogative de l'église*, à l'occasion d'un édit prussien du 9 juillet 1788, Halle, 1789, in-8°; 4° *les Droits de la conscience dans l'enseignement usité chez les protestans*, Halle, 1791.

MASCHERONI (Laurent), mathématicien et poète italien, naquit à Bergame en 1750, fit d'excellentes études, et enseignait à 18 ans le grec et le latin dans le collége de sa ville natale, où il se fit avantageusement connaître par un discours poétique sur la fausse éloquence de la chaire (*Sermone sulla falsa eloquenza del pulpito*). Quelques années après, un livre de mathématiques lui étant tombé par hasard sous la main, il le lût avec avidité, se livra à l'étude de cette science, qu'il fut en état de professer, en 1786, à l'université de Pavie. C'est lui qui a imaginé le plan de la géométrie du compas, ouvrage original que le général en chef Bonaparte apporta d'Italie, et fit connaître le premier en France. Il le montra aux plus célèbres géomètres de l'institut national, et leur en apprit l'usage. Quoique ecclésiastique, Mascheroni n'en fut pas moins partisan des changemens politiques que l'arrivée des Français fit naître en Italie. Élu aussitôt après l'invasion, membre des comités législatifs réunis à Milan, il traça, de concert avec Grégoire Fontana, la constitution de la république cisalpine. En 1798, son gouvernement l'envoya à Paris pour régler ce qui concernait les poids et mesures; mais ses nombreux travaux ayant altéré sa santé, il mourut dans cette capitale, le 14 juillet 1800. Il venait d'apprendre que le choix de ses concitoyens l'avait appelé à la *consulta* à Milan. L'institut honora ses obsèques d'une députation de quatre de ses membres. Lalande a publié une notice sur cet habile géomètre, et le marquis Ferd. Landi a fait son éloge. On a de Mascheroni : 1° *Sulle curve che servono a delineare le ore ineguali de gli antichi nelle superficie plane*, Bergame, 1784, in-4°; 2° *Nouvelles recherches sur l'équilibre des voûtes* (en italien), Bergame, 1785, in-4° de 144 pages, avec 15 planches; ouvrage profond dans lequel, à l'aide du cal-

cul intégral et des différences du second ordre, l'auteur essaie de dépasser les limites tracées sur cette matière par les mémoires de Bossut et de Lorgna, publiés en 1774, 1779 et 1782; 3° des *Vers italiens* adressés à la comtesse Grismondi, que son esprit rendait aussi célèbre que sa beauté, *ibid.*, 1786, 6 pages in-4°; 4° *Geometria del compasso*, etc., Milan, 1795, in-8°; traduit en français par M. Carette, officier du génie, Paris, 1798, in-8°. C'est l'ouvrage dont il a été parlé plus haut. Jusqu'alors la règle et le compas étaient indispensables pour la résolution des problèmes de la géométrie plane; Mascheroni trouva le moyen de les résoudre sans autre secours que le compas. Quelques-uns de ses procédés ne sont peut-être pas d'une exactitude mathématique, mais dans des cas où n'arrive qu'à peine la géométrie du second degré, ils donnent pour la pratique une approximation plus que suffisante. 5° Des *Notes sur le calcul différentiel*, par Euler; 6° *In morte Bordæ, viri celeberrimi, elegia*, Paris, Didot, 1799, in-fol. de 4 pages; 7° poëme intitulé : *Invito di Dafni a Lesbia*. Cet ouvrage et le précédent donnent l'idée la plus avantageuse des talens poétiques de l'auteur. Le dernier, surtout, est une des plus charmantes productions des muses italiennes du 18e siècle. C'est la description des objets curieux de l'amphithéâtre de physique et du cabinet d'histoire naturelle de l'université de Pavie, un modèle de précision et de facilité. On a encore de Mascheroni plusieurs *Mémoires* en manuscrit, un entre autres sur la *Piramidométrie*, sujet que notre illustre Lagrange a traité, mais qu'il envisage sous une face nouvelle. Il contribua aussi particulièrement aux expériences faites à Bologne, pour prouver le mouvement de la terre par la chute des corps.

MASDEU (L'ABBÉ DON JUAN FRANCISCO), historien espagnol, naquit à Barcelone vers 1740, et entra de bonne heure dans l'ordre des jésuites, où il remplit différentes charges. Il avait rassemblé de nombreux matériaux pour composer une histoire générale de l'Espagne, lorsque son ordre fut supprimé. Il se retira en Italie, et se fixa à Foligno. C'est là qu'il mit en ordre ses matériaux, et qu'il fit paraître successivement différens volumes de son histoire, d'abord en italien; mais le succès ne répondant pas à son attente, Masdeu la refit en espagnol en 20 vol. in-4°, imprimés à Madrid, de 1783 à 1800, sous le titre de *Historia critica de Espana, y de la Cultura espanola en todo genero*. Voici le compte que Sempere de Guarinos, savant biographe espagnol, rendait de cette histoire en 1788 : « Cet ouvrage est d'autant » plus précieux, et digne de la » plume d'un savant, que nous n'a- » vons aucune histoire civile et lit- » téraire qui aille jusqu'au-delà » du 16me siècle, et que nous man- » quions de l'histoire des deux é- » poques les plus intéressantes, » celles de la domination des mai- » sons d'Autriche et de Bourbon. » L'auteur, ajoute Guarinos, ob- » tiendra un nom immortel, s'il » parvient à la finir, comme nous

» devons l'attendre de son talent » et de son application. » Cet espoir ne s'est toutefois point réalisé ; Masdeu, ayant donné trop de développement à l'histoire ancienne, ne put achever son travail, qu'il aurait porté à 50 volumes, s'il l'eût continué sur le même plan jusqu'à nos jours. En effet, au lieu de se borner au récit des événemens, il se permet, à la fin de chaque époque, de longues discussions sur des faits douteux, et sur des détails souvent peu essentiels, qui donnent une haute idée de l'érudition de l'auteur et de son talent pour la critique, mais qui, quelquefois, font penser peu favorablement de son jugement, où perce trop souvent le désir de réfuter les opinions des autres pour faire triompher les siennes. Son style est pur et élégant; malheureusement on y reconnaît trop l'esprit de son état: chez lui plus d'idées religieuses, que de pensées profondes. Au reste, il se montre partout patriote zélé; c'est un historien exact, et son investigation est sévère; il offre des ressources que les savans chercheraient en vain dans les Mariana et les Mohedano, ses devanciers. Masdeu rentra au collége de Rome, lorsque le pape Pie VII rétablit les jésuites. Les antiquités de cette ville furent pendant les dernières années de sa vie, le sujet d'une querelle assez vive entre lui et l'antiquaire Féa : tous deux employaient de vifs argumens dont la chaleur s'exhalait en récriminations, et souvent en injures. Masdeu retourna dans sa patrie, et mourut à Valence, le 11 avril 1817.

MASÈRES (François), membre des sociétés royale et archéologique de Londres, naquit dans cette ville, vers 1735, d'une famille d'origine française, que la révocation de l'édit de Nantes força de quitter son pays. Après avoir terminé ses études de droit, et reçu ses grades, il devint procureur-général de Québec, et s'y trouvait encore pendant la guerre d'Amérique. A son retour en Angleterre on le nomma clerc baron de l'échiquier, titre dont il jouit encore. M. Masères est connu comme mathématicien et comme légiste. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dissertation sur le signe négatif en algèbre*, 1759, in-4°; 2° *Élémens de la trigonométrie plane, avec une dissertation sur la nature et l'usage des logarithmes*, 1760, in-8°; 3° *Récit des procédés employés par les Anglais et autres habitans protestans de la province de Québec, pour obtenir une chambre d'assemblée*, 1775, in-8°; 4° *le Franc-tenancier Canadien, ou Dialogue entre un Français et un Anglais établis au Canada*, 1779, 3 vol. in-8°; 5° *Tableau de la constitution anglaise*, par Montesquieu, traduit du français, avec des notes, 1781, in-8°; 6° *Principes de la doctrine des annuités viagères*, 1783, 2 vol. in-4°; 7° *le Réformateur modéré, ou Propositions pour réformer quelques abus dans l'établissement actuel de l'église d'Angleterre*, 1791, in-8°; 8° *Recherches sur l'étendue du pouvoir des jurés dans les procès pour écrits criminels*, 1792. in-8°; 9° *Scriptores logarithmici*, 1791-1801, 4 vol. in-4°; 10° *Doctrine de Bernouilli sur les permutations*

et les combinaisons, avec quelques autres aperçus mathématiques, 1795, in-8°; 11° *Appendice aux principes d'algèbre de Frend*, 1799, in-8°; 12° *Méthodes d'approximation de Raphson et de Newton*, 1800, in-8°; 13° *Historiæ anglicanæ monumenta*, in-4°; 14° *Essais sur divers sujets historiques, politiques*, etc., 1809, in-8°; 15° *Histoire du parlement d'Angleterre*, par May, depuis novembre 1640, nouvelle édition, avec une préface, 1813, in-4°; 16° trois *Traités* publiés à Amsterdam, et deux autres sous le nom de *Lettres du général Ludlow à sir Edmond Seymour et autres personnes*, nouvelle édition, avec une préface, 1813, in-4°; 17° *Rébellion d'Irlande, ou Histoire des tentatives des papistes irlandais, pour exterminer les protestans*, par sir John Temple, nouvelle édition, avec une préface, 1813, in-4°. Outre ces ouvrages, M. Masères a inséré de nombreux articles dans les *Transactions philosophiques* et dans l'*Archéologie*. Il a publié un *Cours de mathématiques*, extrait des meilleurs auteurs, et divers morceaux qu'il a réunis sur l'*Histoire d'Angleterre*, pendant le règne de Charles Ier.

MASERS DE LATUDE (Henri), célèbre par sa longue captivité, naquit, le 23 mars 1725, au château de Craisich, près de Montagnac. Destiné à l'état militaire, il fit de grands progrès dans les mathématiques, et entra dans le corps du génie. Adressé à l'âge de 22 ans, par son père, à un de ses amis, ingénieur en chef à Berg-op-Zoom, le jeune Masers avait compté sur la guerre pour un avancement rapide. La paix de 1748 lui ôtant cet espoir, il quitta le service, et revint continuer ses études à Paris. Néanmoins son ambition déçue lui fit chercher un autre moyen de s'élever en intéressant en sa faveur, n'importe à quel titre et par quel moyen, une personne en crédit; il jeta les yeux sur Mme de Pompadour, et lui fit parvenir par la poste un paquet renfermant une poudre, et courut à Versailles prévenir cette favorite qu'il se tramait contre elle un horrible complot. L'artifice était grossier et facile à découvrir. Masers fut conduit à la Bastille, et interrogé par le lieutenant de police Berryer, qui, touché de ses aveux et de son repentir, s'intéressa pour lui auprès de Mme de Pompadour, mais elle demeura inflexible. Au bout de quelques mois, Latude s'échappa du donjon de Vincennes, où il avait été transféré, et rédigea un mémoire en grâce qu'il adressa au roi. Ce mémoire, remis par le docteur Quesnay, ne servit qu'à faire découvrir la retraite de Masers, qui fut reconduit à la Bastille et jeté dans un cachot, où, malgré les ordres sévères donnés à son égard, le lieutenant-général de police Berryer lui procura encore de généreux secours. Néanmoins il languit 18 mois dans ce cachot, dont il sortit enfin pour habiter une chambre qu'on lui fit partager avec un nommé d'Alègre, jeune homme de Carpentras, détenu aussi par l'ordre de Mme de Pompadour. Cette conformité dans leur destinée fut un nouveau lien qui unit ces deux malheureux de l'amitié la plus vive, et, se

croyant oubliés à la Bastille, ils formèrent le projet de s'en échapper ensemble. L'entreprise était effrayante : il fallait fabriquer des leviers pour détacher les grilles de fer qui fermaient d'espace en espace le tuyau de la cheminée; des cordes pour descendre du sommet de la tour dans le fossé, et enfin une échelle de bois pour remonter du fossé sur le parapet et passer de là dans le jardin du gouverneur. Tout était disposé au commencement de 1756, et l'exécution fut fixée au 25 février, veille du jeudi-gras. Ce jour-là même, quand on leur eut servi à souper, et que leurs surveillans se furent retirés, ils s'élancèrent dans la cheminée l'un après l'autre, parvinrent au sommet, et descendirent au moyen d'une corde de 360 pieds de longueur dans le fossé, que la fonte des neiges et des glaces avait rempli d'eau. Ils employèrent alors les instrumens dont ils s'étaient munis pour pratiquer un trou dans la muraille, et ce ne fut qu'après neuf heures du travail le plus opiniâtre qu'ils eurent formé une ouverture suffisante pour s'échapper. Ils avaient résolu de fuir dans les pays étrangers. D'Alègre se déguisa en paysan et partit le premier; il fut arrêté à son arrivée à Bruxelles. Masers, qui le suivait, apprit son sort, et gagna Amsterdam à la hâte; il attendait le départ d'un vaisseau qui devait le porter à Surinam; mais malgré toutes ses précautions, il fut reconnu, arrêté, reconduit à la Bastille, et replongé dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains. Pour adoucir sa captivité, et dans l'espoir de l'abréger, il composa et écrivit avec son sang, sur des tablettes de mie de pain, plusieurs projets d'utilité publique, qui furent communiqués au P. Griffet, confesseur de la Bastille. Touché de sa position, le P. Griffet lui procura de l'encre et du papier, et se chargea de remettre au ministre un de ses mémoires; mais son sort resta le même. Masers, perdant alors tout espoir, résolut de mettre fin à son existence en refusant toute espèce de nourriture. Ses gardiens s'opposèrent à son dessein, et obtinrent, par leurs instances, qu'on le transportât du cachot où il avait passé trois ans, dans une chambre, à la vérité sans cheminée, mais moins malsaine, plus commode et suffisamment éclairée. M. de Sartine avait remplacé M. Berryer dans la place de lieutenant de police. Masers, qui avait imaginé deux nouveaux plans, l'un sur les finances, et l'autre sur les moyens de prévenir les disettes, en établissant des greniers publics destinés à recevoir l'excédant des récoltes, obtint de ce magistrat une audience pour les lui communiquer. Le ministre loua son zèle, et donna des ordres pour adoucir sa situation. Par suite de quelques intelligences qu'il s'était ménagées avec des personnes du voisinage, en se promenant sur les tours de la Bastille, Masers avait appris la mort de Mme de Pompadour, et il était naturel qu'il conçût l'espoir de voir finir sa détention. Après quelques jours d'attente, l'ordre de sa mise en liberté n'arrivant point, il écrivit au lieutenant de police, qui voulut

savoir comment il avait appris un événement que tous les autres prisonniers ignoraient. Il refusa les renseignemens qu'on lui demandait, et écrivit le lendemain à ce magistrat une lettre si peu mesurée, qu'il l'indisposa contre lui; il fut reconduit au cachot, et quelques mois après, transféré à Vincennes au milieu de la nuit. Il y retrouva le cachot de la Bastille, mais un gouverneur humain (M. Guyennet) qui au bout de quelques jours lui accorda une chambre et la permission de se promener dans les jardins du château. Masers profita de cette faveur et d'un brouillard épais pour s'évader, et alla chercher un asile chez les personnes avec lesquelles il avait correspondu du haut des tours de la Bastille. Il écrivit de là à M. de Sartine et à M. de Choiseul, pour solliciter une audience; il ne put l'obtenir, et fut arrêté à Fontainebleau. Ramené à Vincennes un mois après en être sorti, et jeté dans un cachot, il obtint encore, de l'humanité du gouverneur, de nouveaux adoucissemens à ses malheurs. A son entrée au ministère, M. de Malesherbes voulut visiter par lui-même toutes les prisons d'état. Il entendit de la bouche de Masers le récit de ses infortunes, et lui promit de les faire cesser; mais ses promesses furent sans effet, parce qu'on lui persuada que le prisonnier avait de fréquentes absences d'esprit et qu'il abuserait de sa liberté. Il fut donc transféré à Charenton, où il reçut pendant deux ans les secours qu'on croyait nécessaires à son état. Enfin, il fut mis en liberté le 7 juin 1777, avec l'injonction de se rendre à Montagnac, lieu de sa naissance, et de n'en point sortir sans une autorisation spéciale. Il fit quelques démarches inutiles pour qu'il lui fût permis de se fixer à Paris, et il venait de se mettre en chemin, lorsqu'il fut arrêté et enfermé à Bicêtre, après avoir joui deux mois de sa liberté. Il est impossible de décrire ce qu'il eut à souffrir dans cet affreux séjour. Ce ne fut qu'après plusieurs années qu'il put faire entendre des plaintes, lorsque le vertueux président de Gourgues alla visiter Bicêtre. Ce magistrat engagea Masers à lui adresser un mémoire détaillé de ses infortunes. Le mémoire fut fait et perdu par la négligence du commissionnaire; mais il tomba entre les mains d'une dame Legros, marchande qui, sans autre motif que celui de secourir un malheureux, résolut d'employer tous ses efforts pour lui faire rendre la liberté. Elle s'adressa au cardinal de Rohan, à MM. Latour-Dupin, de Saint-Priest, etc., à Mme Necker elle-même. Elle sut les intéresser en faveur du prisonnier, qui enfin obtint sa liberté dans les premiers mois de l'année 1784. Il lui était encore ordonné de se rendre à Montagnac, où, pour l'indemniser de la perte de sa fortune, on lui ferait toucher une pension de 400 livres. Mme Legros voulut lui procurer une faveur complète : elle obtint la révocation de cet exil, et il fut permis à Masers de demeurer à Paris. On ouvrit, en faveur de cette victime de l'arbitraire, une souscription qui fut remplie en peu de

jours par des personnages illustres. En 1791, il sollicita des secours de l'assemblée constituante; mais quoique sa pétition eût été appuyée par Barnave, et renvoyée à l'examen d'une commission, l'assemblée, au moment de la discussion, passa à l'ordre du jour. Masers de Latude fut plus heureux en 1793 : il forma une demande en dommages-intérêts contre les héritiers de Mme de Pompadour; et par jugement du tribunal du 6e arrondissement, ils furent réglés à une somme de 60,000 fr., dont néanmoins il ne toucha que le sixième. Il mourut le 1er janvier 1805, à l'âge de 80 ans. M. Thierry, avocat, a publié : *le Despotisme dévoilé, ou Mémoires de Latude, rédigés sur les pièces originales*, Paris, 1791, 1792, 3 vol. in-18; 1793, 2 vol. in-8°. On trouve dans cet ouvrage, mal écrit et trop diffus, des détails curieux.

MASKELYNE (Névil), astronome anglais, naquit à Londres, le 6 octobre 1732, d'une famille ancienne, et fit de très-bonnes études. Son goût pour l'astronomie se manifesta lors de l'éclipse de 1748. Il se livra tout entier à la connaissance de la géométrie, de l'algèbre et de l'optique. En 1755, il accepta une cure dans les environs de Londres, et y résida pendant quelques années, donnant tous ses loisirs à ses études favorites. En 1757, il fut nommé docteur en théologie, et, en 1759, membre de la société royale de Londres: c'est alors qu'il se lia avec Bradley, et qu'il calcula, d'après les observations de ce grand astronome, la table de réfraction qui fut la seule employée pendant tant d'années. Il fut choisi, en 1761, pour aller à Sainte-Hélène observer le passage de Vénus; son but principal était d'y opérer sur la parallaxe de la lune, comme La Caille l'avait fait au cap de Bonne-Espérance; il voulait aussi tenter de nouvelles recherches sur la parallaxe de Syrius, déjà indiquée par l'astronomie; mais, pour ce double objet, il lui fallait des instrumens plus précis que ceux qu'il possédait : il fit construire en conséquence un nouveau secteur, qu'il lui fut impossible d'essayer avant son départ; mais lorsqu'arrivé à Sainte-Hélène il voulut s'en servir, il y découvrit des irrégularités propres à rendre toutes ses expériences inutiles; il en trouva la cause dans la manière dont le fil à plomb était suspendu; il eut bientôt imaginé une autre suspension; mais dépourvu de moyens pour l'exécuter, il se borna à diminuer les erreurs sans pouvoir les anéantir : cet obstacle ne fut pas le seul qu'il éprouva: les nuages couvrirent le soleil au moment du passage de Vénus, et il lui fut impossible de faire aucune observation. Le voyage de Maskelyne, malheureux sous ce rapport, fut néanmoins très-utile, puisqu'il fournit à ce savant l'occasion d'imaginer une suspension du fil à plomb beaucoup meilleure que celle qui était en usage, découverte bien plus précieuse que celle qu'il se proposait pendant ses deux traversées. Maskelyne s'occupa encore du problème des longitudes, et ses comparaisons confirmèrent pleinement les remarques faites par La Caille dans son *Voyage au cap de Bonne-Espéran-*

ce, et à son retour en Angleterre il proposa, et fit adopter à force de persévérance, le plan d'almanach nautique, tracé par ce dernier : il prit d'ailleurs toutes les précautions possibles pour le perfectionner, et pour en faciliter l'usage à tous les marins. En 1765, Maskelyne remplaça Blifs à l'observatoire de Greenwich, où il observa le ciel pendant 47 ans avec une rare exactitude. Il rendit encore d'autres services à l'astronomie : jusqu'à lui toutes les observations restaient enfouies dans les observatoires où elles avaient été faites, et devenaient inutiles pour les astronomes étrangers; ainsi, les observations de La Caille, de Flamsteed, de La Hire et de Halley, et même de Bradley, furent long-temps ignorées, et ne purent profiter aux astronomes de leur temps : c'est qu'en fondant des observatoires, on oublia d'assigner des fonds suffisans pour imprimer successivement les observations de chaque année. Maskelyne fit réparer cette omission, et obtint du conseil de la société royale de Londres, que ses observations seraient imprimées par cahiers, et d'année en année : elles forment déjà, avec celles de Bradley, 4 vol. in-fol. Les fruits de ce travail n'ont pas tardé à se faire sentir en France et en Allemagne, où les tables du soleil, celles de la lune et de toutes les planètes, ont été singulièrement perfectionnées. En 1769, Maskelyne observa le passage de Vénus, de son observatoire, quoique l'expérience dût être incomplète ; mais il avait rédigé des instructions pour les astronomes voyageurs. Il s'était fixé à Greenwich, qu'il se proposait de ne plus quitter; néanmoins il s'absenta une fois pour aller mesurer l'attraction des montagnes. Déjà cette expérience avait été essayée au Pérou par Bouguer, avec des instrumens assez médiocres; il avait constaté la réalité de cette attraction, mais l'ayant trouvée de moitié moindre qu'il ne l'avait appréciée, il en concluait que la montagne était creuse, et témoignait le désir que l'expérience fût répétée. On ne pouvait pas rencontrer en Europe des montagnes comparables à celles du Pérou; Maskelyne balança long-temps entre plusieurs montagnes du continent, et enfin il se décida pour celle de Schehallien, dans le comté de Perth, en Écosse. Cette position n'était pas avantageuse; il sut la rendre moins défavorable, en redoublant de soins, et en ne se servant que d'instrumens d'une extrême précision. Il reconnut que la densité de la montagne était à peu près moitié de la densité moyenne de la terre : plusieurs expériences avaient déjà prouvé que la densité allait toujours croissant de la circonférence au centre. Maskelyne tira encore une autre conséquence de ses observations : c'est que la densité de la terre est quatre à cinq fois celle de l'eau. Cavendish trouva depuis cinq fois et demie par des expériences d'un autre genre. Il est difficile d'obtenir des rapprochemens plus exacts dans des recherches de cette nature. Maskelyne calcula ensuite les observations faites par les astronomes que l'Angleterre avait envoyés dans diverses parties du globe, pour

examiner le passage de Vénus, et il en déduisit pour la parallaxe du soleil et la distance de cet astre à la terre, les mêmes quantités que Duséjour trouvait en France, par la totalité des observations publiées jusqu'alors. Il procura la mesure du degré de Pensylvanie, qu'avaient exécutée Dixon et Mason, son ancien asssistant à Greenwich, en calculant les observations qu'il lui avait envoyées. Il fit partager entre Mayer et Harisson le prix fondé en Angleterre pour le problème des longitudes; le premier le méritait pour ses tables lunaires, le second pour ses montres marines. Ses soins s'étendaient aux astronomes étrangers, qu'il mit en possession des tables lunaires de Mayer, après y avoir ajouté toute la perfection dont elles étaient susceptibles. Quelques doutes s'étaient élevés sur la position géographique respective des observatoires de Greenwich et de Paris; Maskelyne prouva qu'ils n'étaient pas fondés, mais il opposa la nécessité d'une nouvelle opération, et le résultat justifia son assertion. Toujours prompt à céder à l'opinion des autres quand il ne s'agissait que de vérifier des faits, il voulut bien croire que les instrumens dont il avait fait un si bon et si fréquent usage, avaient perdu quelque chose de leur exactitude première, malgré les soins qu'il se donnait pour les conserver, et les améliorations que ses lumières et son expérience pouvaient y ajouter: il consentit donc à remplacer son quart de cercle par un cercle entier, dont l'exécution fut confiée au célèbre Frongton; mais il ne lui fut pas donné de l'essayer : cet avantage était réservé à son successeur, M. J. Pond, qui ne commença à s'en servir qu'en juin 1812. On y joignit une lunette méridienne nouvelle, autre chef-d'œuvre du même artiste, et enfin, il est question d'y ajouter un nouveau secteur, qui remplacera le secteur de Graham, avec lequel Bradley fit ses deux immortelles découvertes de l'aberration et de la nutation: ainsi se trouveront renouvelés les principaux instrumens de l'observatoire de Greenwich. Maskelyne mourut le 9 février 1811, âgé de plus de 78 ans. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, il a publié divers *Mémoires* dans les *Transactions philosophiques* et dans son *Nautical almanach*. Il a laissé des manuscrits qui ne peuvent manquer d'être d'un haut intérêt et qui ont été remis à M. Vince.

MASON (George), littérateur anglais, mourut en 1806, à l'âge de 71 ans. Il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue : *Essai sur le dessin dans le jardinage*, 1768 et 1796; un *Supplément au Dictionnaire anglais de Johnson*, in-4°; une *Vie de Richard, comte Owes*, etc. C'est aussi lui qui a publié les *Poésies de Thomas Hocclève*, avec une préface, des notes et un glossaire, 1796. On a encore de Mason une collection d'ancienne littérature anglaise et étrangère, qui est estimée.

MASON (William), poète anglais, naquit en 1725, à Saint-Trinity-Hall, dans le Yorkshire. Son père, qui était ecclésiastique, lui donna les premiers principes

d'éducation, et l'envoya ensuite à Cambridge pour y achever ses études. Le jeune Mason y fit la connaissance du poète Gray, dont il devint l'ami intime. Le premier poëme publié par Mason, en 1748, sous le titre d'*Isis*, est dirigé contre l'esprit de *jacobitisme* qui régnait alors dans l'université d'Oxford. Thomas Warton y ajouta une suite, s'imaginant que le genre dramatique des anciens pouvait s'introduire au théâtre moderne, pourvu qu'on écrivît comme les poètes grecs écriraient, s'ils vivaient de nos jours. Mason composa, en 1752, la tragédie d'*Elfrida*. Cette pièce ne fut représentée que 20 ans après, lorsque Colman l'eut arrangée pour la scène, et le théâtre de Covent-Garden la donna avec beaucoup d'appareil; mais le public trouva la pièce froide, malgré la beauté de la versification et la richesse des idées poétiques. Mason s'en prit aux corrections faites à sa pièce par Colman; et, ne se fiant plus qu'à lui-même, il y fit les changemens qu'il crut nécessaires, et la donna au même théâtre; mais elle y fut reçue comme la première fois. *Elfrida* eut néanmoins un grand succès à la lecture. Il était alors dans l'état ecclésiastique, et réunissait à la place de vicaire à Aston, le titre de chapelain du roi. Il a publié quatre odes intitulées: *la Mémoire*, *l'Indépendance*, *la Mélancolie*, et *le Sort de la tyrannie*. Colman et Lloyd les critiquèrent et reprochèrent à l'auteur l'abus des épithètes. Il fit représenter, en 1759, *Caractacus*, sa seconde tragédie : elle eut à peu près le sort d'*Elfrida*; mais le révérend G. H. Glasse, un des meilleurs hellénistes des temps modernes, la traduisit en grec classique. Mason publia, en 1762, trois *Élégies* qui réunirent tous les suffrages, ainsi que celle qu'il composa en 1767, sur la mort de sa femme. Pourvu d'une prébende à la cathédrale d'York, et de la charge de *præcentor*, ou chef des chantres de cette église, il fit imprimer, en 1782, une collection des *Hymnes* et des *Psaumes* chantés dans les églises du rit protestant, et mit en tête un *Essai historique et critique sur la musique des cathédrales*. Il donna ensuite à cet essai plus de développement, et en fit un traité séparé qu'il publia en 1795. Ce travail, qui suppose de grandes connaissances en musique, ne fut cependant pas à l'abri de la critique. Mason publia ensuite un *Te Deum* et plusieurs autres compositions musicales, et perfectionna les pianos. Il perdit, en 1770, son ami Gray, qui le nomma, en mourant, l'un de ses exécuteurs testamentaires, et lui légua 500 livres sterlings, ses livres, manuscrits, instrumens de musique, médailles, etc. Fidèle à la reconnaissance, Mason honora la mémoire de son bienfaiteur en publiant, en 1775, en un volume in-4°, ses œuvres posthumes, et les fit précéder d'une ample notice extraite en partie de la correspondance familière de ce poète célèbre. Mason donna, en 1783, avec des notes de Reynolds, *l'Art de peindre* de Dufresnoy, traduit ou plutôt imité avec beaucoup de talent. Il a composé un poëme didactique, le *Jardin anglais*, dont le premier chant fut

publié en 1772, le second en 1777, le troisième en 1779, et le quatrième en 1783. On est généralement d'accord sur le mérite de cette composition; la sécheresse des préceptes y est compensée par la richesse des images poétiques. L'ouvrage entier fut réimprimé en 1783, in-8°; 1803, in-12, et dans la collection des œuvres de l'auteur, donnée en 1811, Londres, 4 vol. in-8°. Il en existe une traduction française, Paris, 1788, in-8°. Mason a aussi composé des poésies politiques. Il avait d'abord manifesté des opinions anti-libérales, et s'était attiré, à cette occasion, les sarcasmes de Churchill; mais bientôt il entra dans les rangs des amis de la liberté, et publia, lors de la guerre d'Amérique, son *Ode aux officiers de la marine britannique*, en 1779; il y blâme sans ménagement les hostilités exercées contre leurs *concitoyens trans-atlantiques*. Il s'unit avec les partisans de la réforme parlementaire, lança dans le public des manifestes patriotiques, et fut destitué de sa place de chapelain du roi. Il avait adressé à Pitt, lors de son avénement au ministère, une ode où il le proclamait le génie destiné à sauver l'état, éloge qu'il modifia beaucoup, lorsqu'en 1795 il fit réimprimer son ode. Dans la même année, il publia une ode à la liberté; enfin, il chanta la fête séculaire de la révolution de 1688, et ce jubilé national lui inspira une très-belle ode qui fut son dernier ouvrage en ce genre. La vie de Whitehead, et une brochure sur l'administration de l'hospice des aliénés d'York, sont les seules productions qu'il publia depuis. Il mourut le 7 avril 1797, et fut enterré à côté de son ami Gray, à Westminster. Deux volumes de ses poésies, recueillies par lui, avaient paru de son vivant; il en avait préparé un troisième qui ne fut publié qu'après sa mort. Un poëme satirique, intitulé : *Epître héroïque à sir W. Chambers*, qui fit beaucoup de bruit en Angleterre, lui a été attribué par Johnson et Chalmers, qui l'ont inséré sous son nom, dans leur grande collection des poètes anglais. Mais comme on fait honneur de cet ouvrage à beaucoup d'autres auteurs, et que Mason lui-même, dans une lettre à Warton, se plaint d'une assertion dépourvue de preuves, quoiqu'il ne nie pas positivement la part qu'il ait pu y prendre, il est encore permis aujourd'hui de douter que cet ouvrage soit réellement de lui.

MASON (Georges), homme d'état américain, naquit en 1725, dans la Virginie. La guerre de l'indépendance lui fournit l'occasion de prouver son amour pour la liberté; il fut ensuite élu par ses compatriotes membre de la convention générale qui, en 1787, établit la constitution des États-Unis, et l'année suivante, il fut nommé député à la convention de Virginie, où fut proposé le projet d'un gouvernement fédéral. Mason, convaincu que ce plan était peu favorable aux intérêts de son pays, déploya pour le combattre la plus grande énergie, et unit ses efforts à ceux de M. Henry, qui partageait ses sentimens. Lorsqu'il se vit dans l'impossibilité d'empêcher le projet d'être ad-

mis, il proposa des amendemens, et soutint surtout la nécessité d'un article qui réservât aux états tous les pouvoirs non délégués, article qui fut rejeté d'abord, mais qui figure aujourd'hui parmi ceux de la constitution. Ami de l'humanité, il s'opposa de tout son pouvoir à l'article qui accordait la traite des esclaves, pour vingt années, et déclara, malgré son attachement au système de l'union, que jamais il ne souscrirait à ce qu'on y admît les états méridionaux qu'ils n'eussent renoncé à cet odieux trafic. Georges Mason mourut en 1792, emportant les regrets de tous ses compatriotes.

MASQUELIER (Louis-Joseph), graveur, naquit à Cisoing, près de Lille, département du Nord, le 21 février 1741. Il vint à Paris, pour se perfectionner dans la gravure, sous la direction de Philippe Le Bas. Cet artiste s'est beaucoup exercé dans le genre du paysage, pour lequel il avait toujours eu une grande prédilection. Ce fut lui qui, conjointement avec Née, son ami, dirigea l'entreprise des tableaux de la Suisse de La Borde, du voyage de La Pérouse, et du voyage de la Dalmatie. Il a dirigé également une partie de la galerie de Florence, dans laquelle il a gravé plusieurs tableaux, statues, bas-reliefs, etc., et mérita, lorsqu'il exposa les 23 premières livraisons de cet ouvrage, en 1802, que le gouvernement lui décernât une médaille d'or. Parmi les autres collections que Masquelier a enrechies de ses productions, on doit encore citer le voyage d'Italie de Saint-Non. On a de cet artiste plusieurs *Vues* et *Marines* d'après Vernet, Teniers, Paul Potter, Dietricq, Ruysdael, le May, et une très-jolie estampe d'après Mme le Barbier, représentant l'*Arrivée de Voltaire aux Champs-Elysées*. Il a gravé, pour son propre compte, *les Garants de la félicité publique*, par M. Saint-Quentin, et *les Vœux du peuple confirmés par la religion*, par Monnet. Masquelier a orné de ses gravures la plus grande partie des éditions imprimées de son temps, telles que les *Métamorphoses d'Ovide*, les *Fables* et les *Baisers de Dorat*, les *Chansons de la Borde*, les *Evangiles*, etc., etc. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 26 février 1811.

MASQUELIER (N.), graveur, fils du précédent, est né à Paris, et fut élève de son père. Après le rétablissement du grand prix de gravure, suspendu depuis nombre d'années, rétablissement que l'on doit au zèle éclairé de M. Bervic, membre de l'institut, et l'un de nos premiers graveurs, le premier concours eut lieu en 1805. Le jeune Masquelier se présenta et remporta le grand prix. Il se rendit à Rome aux frais du gouvernement, et y passa quatre années; il revint ensuite à Paris. On a de lui, depuis son retour, une *Madone*, d'après un tableau de Raphaël, et quelques autres gravures. M. Masquelier est aujourd'hui professeur de dessin dans un département.

MASQUELIER (Nicolas-François-Joseph), *dit* Masquelier le jeune, professeur de dessin, de la famille des précédens, naquit près de Lille, le 20 décembre 1760. Admis dans l'école gratuite de dessin de Lille, il y fit des progrès rapides,

et dut d'excellens conseils et une bonne direction à Watteau et à Guéret, qui y professaient. Il remporta les différens prix de l'école. Ces succès déterminèrent M. d'Hollebeque, concurremment avec les magistrats de la ville, à l'envoyer (il n'avait pas encore 25 ans) à Paris, pour y terminer ses études. Louis-Joseph Masquelier l'accueillit avec amitié, et lui donna des leçons comme graveur. Masquelier le jeune suivit aussi les cours de l'académie, et s'y fit plusieurs fois honorablement remarquer. Néanmoins cet artiste produisit en général des compositions médiocres. Son burin est trop souvent mal arrêté, sans force, sans précision et sans couleur. Les ouvrages les plus remarquables qu'il ait publiés, sont: 1° *l'Intérieur d'un corps-de-garde hollandais*, d'après Le Duc; 2° *César jetant des fleurs sur le tombeau d'Alexandre*, d'après Sébastien Bourdon; 3° *l'Extrême-Onction*, d'après Jouvenet, et 4° *le Christ attaché à la colonne*, d'après Vouet; 4° enfin une partie des planches pour le *Dictionnaire de marine*, de M. le baron Lescallier. Il a gravé les eaux-fortes de plusieurs planches du *Musée français* de MM. Laurent et Robillard, et différentes planches, telles que bas-reliefs, camées, etc., pour *la Galerie de Florence;* il s'occupait de terminer pour la même entreprise *la Chasteté*, d'après le tableau de Piètre de Cortone, lorsqu'il mourut, le 20 juin 1809, des suites d'une maladie de poitrine.

MASSA (Ruffin), homme de loi à Monaco avant la révolution, fut nommé par le département des Alpes-Maritimes, député à la convention nationale, où il ne prit séance, ainsi que tous les députés des départemens réunis, qu'après le procès de Louis XVI. M. Massa se prononça en faveur de la Gironde, signa la protestation du 6 juin 1793, et fut un des 73 députés décrétés d'arrestation. Ayant eu le bonheur d'échapper à la proscription, il fut réintégré après la mort de Robespierre. Il travailla beaucoup dans les comités de législation, et à la réorganisation des corps académiques il devint membre de l'institut. M. Massa fut aussi membre du conseil des cinq-cents, où il resta jusqu'en 1798. Il devint alors commissaire du directoire-exécutif près de l'administration de son département. Nommé, en décembre 1799, au corps-législatif, il ne sortit de cette assemblée qu'en 1803. A cette époque, il se retira à Nice, qu'il habite encore aujourd'hui (1823).

MASSA (le chevalier Louis de), patriote napolitain, était issu d'une famille noble du royaume de Naples. Destiné par sa naissance à la profession des armes, il entra de bonne heure au service, et s'éleva bientôt, par son mérite, aux grades supérieurs. A l'époque de la révolution de 1799, il était à Naples, gouverneur du Château-Neuf. Il prit la plus grande part aux succès des Français, contribua de tout son pouvoir à leur faciliter l'entrée de la capitale, et déploya le plus grand zèle pour favoriser les changemens politiques qui s'y opérèrent sous leur influence. Il devint de nouveau commandant du Château-Neuf, soutint avec vigueur les attaques de l'armée royale,

commandée par le cardinal Ruffo, et ne se rendit enfin que par suite de la capitulation générale, par laquelle la vie lui était assurée, ainsi que la liberté de sortir du royaume. Ce traité solennel fut violé; le chevalier de Massa, arrêté d'abord, et bientôt après conduit au château de l'Œuf, périt avec une fermeté égale au courage qu'il avait montré sur le champ de bataille lors de la révolution napolitaine.

MASSABIAU (Jean-Antoine-François), sous-bibliothécaire de Sainte-Geneviève (ci-devant bibliothèque du Panthéon), est né à Figeac, département du Lot, en 1765. Il fit ses études au collége de Troyes, où, lorsqu'elles furent terminées, il suivit quelque temps la carrière de l'instruction publique. La révolution éclata; il en adopta les principes avec modération. De retour à Figeac, sans exercer de fonctions publiques, il fut souvent chargé par les hommes en place, de missions importantes, qu'il remplit toujours de manière à concilier les partis. Des habitans de Sarlac s'étaient portés à quelques actes contre-révolutionnaires; ils craignaient de voir arriver chez eux quelqu'un de ces proconsuls redoutables, parcourant alors les départemens, lorsque M. Massabiau se présenta au milieu d'eux sans armes, sans escorte; cette confiance les toucha, et des fêtes publiques consacrèrent cet événement. Dans d'autres circonstances, il employa le crédit que lui donnaient ses qualités personnelles, pour tirer de prison plusieurs citoyens, ou pour empêcher que d'autres ne fussent incarcérés : ainsi se passèrent pour lui les jours les plus orageux de la révolution. Lorsque la tranquillité eut reparu, on ouvrit une école normale (30 octobre 1794); les savans et ceux que leur vocation appelait à la carrière des sciences s'y rendirent en foule. M. Massabiau fut de ce nombre; les mathématiques, la morale, les lettres, la politique, l'occupèrent tour-à-tour. Le résultat de ses travaux a été jusqu'à ce jour : 1° *Essai sur les nombres approximatifs*, 1799, in-8°; 2° *du Rapport des diverses formes du gouvernement avec les progrès de la civilisation, discours politique et moral*, 1805, in-8°; 3° *la Sainte-Alliance*, ode, 1817, in-4°; 4° *de la Division des Pouvoirs exécutif et législatif dans la monarchie; qu'elle n'est point la garantie du peuple, etc.*, 1818, in-8°; 5° *de l'Esprit des Institutions politiques*, 2 vol. in-8°, 1821, Paris. M. Massabiau est encore auteur de plusieurs articles politiques et littéraires insérés à différentes époques dans le *Moniteur*, et notamment de trois articles sur la *République de Cicéron*, par M. Villemain, qui y ont paru cette année même (1823).

MASSALSKI (le prince de), évêque de Wilna, naquit, en Lithuanie, d'une des plus anciennes familles de ce pays. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il parvint fort jeune à l'épiscopat, et favorisa toujours le parti russe. Cependant, comme membre de la diète de Grodno, le prince Masalski annonça, le 15 septembre 1793, que l'intention des états était de dissoudre la confédération de Targowitz, qui, loin de rem-

plir l'objet de sa formation, préparait l'anéantissement de la Pologne au lieu d'en assurer l'intégrité. Cette conduite patriotique en apparence ne trompa point ceux qui connaissaient ses véritables sentimens politiques, et leurs soupçons furent pleinement confirmés lorsqu'ils virent, peu de temps après, le prince Masalski chargé de signer le traité d'alliance conclu, soi-disant, par la Pologne avec la Russie. Au moment où l'insurrection éclata à Varsovie contre les Russes et leurs partisans, en 1794, Masalski fut arrêté comme coupable de trahison envers l'état, et sa mort fut demandée à grands cris par le peuple, qui, voyant dans la lenteur de la procédure l'intention de le sauver, l'arracha de la prison où il était enfermé, et le pendit devant le palais de Brühl, le 27 juin 1794.

MASSARD (JEAN), graveur, naquit à Belesme, dans le Perche, en 1740. Destiné par sa famille à suivre la carrière du commerce, il vint à Paris fort jeune, et entra dans une maison de librairie. La vue des diverses figures dont on ornait les belles éditions qui, à cette époque, commençaient à sortir des presses françaises, lui fit naître le désir d'être graveur. Il prit des leçons de dessin, et consacra à cette étude une partie des nuits. Martinet, graveur médiocre, que le hasard lui fit connaître, l'ayant aidé de ses conseils, il parvint en peu de temps à le seconder dans ses travaux; mais bientôt l'élève surpassa le maître : Massard parvint à se faire une réputation, et à obtenir son agrégation à l'académie royale de peinture. Il avait d'abord commencé par des ouvrages de librairie, et s'était distingué dans ce genre. Il s'essaya également dans le genre de l'histoire et y réussit. Il a publié successivement, *la Famille de Charles Ier; la plus belle des Mères, Agar,* d'après Van-dyck; *la Cruche cassée, la Vertu chancelante, la Mère bien-aimée,* et *la Dame bienfaisante,* d'après Greuse; *Adam et Ève,* d'après Ch. Cignani; enfin, *la Mort de Socrate,* d'après le beau tableau de M. David. Massard mourut généralement estimé, en 1822, dans un âge très-avancé. Ses deux fils ont suivi la même carrière. Celui dont l'article suit doit augmenter la célébrité de son nom.

MASSARD (RAPHAEL-URBIN), graveur, fils du précédent, membre de la légion-d'honneur, est né à Paris en 1775. Il étudia le dessin sous la direction du célèbre David, et la gravure sous celle de son père. De grandes dispositions, qui se manifestèrent chez lui de bonne heure, le mirent à portée de débuter, fort jeune, par la traduction des plus beaux tableaux anciens et modernes. Ses principaux ouvrages sont : *Sainte Cécile,* d'après Raphaël; *Apollon et les Muses,* d'après Jules Romain; *Homère,* d'après M. Gérard; *le portrait en pied du duc de Feltre,* d'après M. Fabre; *le Pardon,* d'après M. Landon. Son estampe d'*Hippocrate,* et surtout celle d'*Atala,* toutes deux d'après M. Girodet-Trioson, sont regardées comme ses meilleurs ouvrages. Il est impossible de traduire avec plus de goût et de sentiment tou-

tes les beautés qu'on admire dans le tableau d'Atala. Le *Portrait du roi*, gravé d'après celui de M. Gérard, est une des plus belles choses de ce genre. Cette estampe, gravée pour S. M., est très-rare, n'ayant jamais été mise dans le commerce. Indépendamment de ces grandes compositions, cet artiste a gravé encore un nombre considérable d'autres estampes pour les galeries et les collections particulières, parmi lesquelles nous citerons les six sujets d'après MM. Girodet-Trioson et Gérard, pour la belle édition in-folio de *Racine*, de M. Didot, et, pour le musée royal, de Laurent et Robillard, *Joconde*, d'après Léonard de Vinci; *la Mort de Saphire*, d'après le Poussin; *Saint-Paul prêchant à Éphèse*, d'après Le Sueur; *la Cananéenne*, d'après Drouais; *le Chasseur faune*, d'après l'antique. On a encore de lui quelquesfigures pour la magnifique édition portugaise de *la Luisiade*, de Camoëns. Cet artiste s'occupe sans relâche de la traduction du tableau des *Sabines*, de David. M. Massard vient d'être nommé (août 1823) chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur.

MASSAREDO (DON JOSEPH), amiral espagnol, ministre de la marine, ambassadeur, etc., issu d'une famille ancienne et illustre, avait parcouru avec distinction la carrière maritime, et obtenu le grade d'amiral, lorsque la guerre éclata entre l'Espagne et la république française. Cependant lorsque la politique eut rapproché ces deux puissances, ce fut Massaredo qui commanda la flotte que l'amiral anglais Jarvis tint bloquée dans le port de Cadix pendant les années 1797 et 1798; mais son habileté parvint à sauver la ville d'un bombardement qui paraissait presque inévitable. Combinant le feu d'un grand nombre de chaloupes canonnières armées de pièces du plus fort calibre avec celui de son escadre et des batteries, il tint constamment la flotte ennemie en respect, et lui fit éprouver des pertes notables. Les Anglais eux-mêmes rendirent le plus éclatant témoignage de la valeur, des dispositions et de l'activité infatigable de l'amiral ennemi. Par suite d'une convention entre le directoire-exécutif de France et le cabinet de Madrid, l'amiral Massaredo dut conduire la flotte espagnole dans le port de Brest. Il remplit avec succès cette mission difficile. Lorsque le premier consul Bonaparte eut ceint la couronne impériale, Massaredo remplaça, en qualité d'ambassadeur près du nouveau monarque, l'amiral Gravina. Ce prince, qui savait apprécier le mérite et l'honorer, combla de marques d'estime et d'affection le ministre de Charles IV, et lorsque plus tard il s'empara du trône d'Espagne, pour y placer son frère Joseph, il chercha à attacher au nouveau souverain les hommes les plus distingués; il nomma Massaredo ministre de la marine. Il eut avec lui plusieurs conférences, dont l'objet était de rendre aux forces navales d'Espagne leur ancienne splendeur. Massaredo devint, en 1809, grand-cordon de l'ordre royal d'Espagne, et reçut des mains du grand-maré-



Masséna.

Fremy del et Sculp.

chal du palais Duroc le portrait, enrichi de brillans, de l'empereur Napoléon. Dans le courant de la même année, Massaredo fut chargé d'inspecter les ports du Ferrol et de la Corogne, et de remédier aux vices d'administration qu'il pourrait y remarquer : ses pouvoirs à cet effet étaient illimités. C'est de la bouche même de l'amiral que les habitans apprirent l'abolition des droits féodaux. Il réprima avec modération, et toutefois avec fermeté, les tentatives des moines qui s'efforçaient d'entrenir les dissensions religieuses et politiques. Avant sa mort, causée par un travail excessif, il vit les événemens de 1814. C'est dans cette année même qu'il fut enlevé à ses concitoyens, dont il avait conservé l'affection, quoique quelques-uns lui reprochassent le zèle qu'il avait montré pour le nouveau gouvernement de sa patrie. Les Français et les Anglais payèrent un égal tribut d'estime à ses vertus privées et à ses talens comme marin. On lui doit un excellent *Système de défense maritime*.

MASSE (E. M.), littérateur, s'est fait connaître par des productions de différens genres, et dont les journaux du temps firent l'éloge. Ce sont principalement : 1° *Rose, ou le Triomphe de l'Amour et de la Vertu*, 1 vol. in-8°, Paris, 1805; 2° *Loisirs d'un Troubadour*, 2 vol. in-12, Paris, 1806; 3° *l'Education*, poëme, suivi de poésies diverses, Paris 1813, 1 vol. in-12.

MASSÉ (A. J.), ancien notaire de Paris, et l'un des plus instruits de sa compagnie, a publié, en 3 vol. in-4°, *le Nouveau parfait Notaire*. Cet ouvrage, fort estimé des praticiens et le guide le plus sûr des jeunes gens qui suivent la carrière du notariat, a eu plusieurs éditions.

MASSÉNA (ANDRÉ), est né à Nice, le 6 mai 1758, d'une famille également adonnée aux armes et au commerce. Orphelin dès sa plus tendre enfance, il ne reçut pas une éducation convenable, même à sa fortune présente. Un de ses parens, capitaine de vaisseau marchand, le réclamait pour le service de mer. Masséna fit avec lui deux voyages; mais, préférant le service de terre, à dix-sept ans, il entra, en 1775, comme simple soldat, dans le régiment Royal-Italien, où l'un de ses oncles était capitaine. Avec le temps il devint caporal. Devenu maréchal de France, le grade de caporal était, disait-il, celui qu'il avait obtenu avec plus de satisfaction, probablement parce que c'est celui qu'il avait obtenu avec le plus de difficulté. Il dut bientôt à sa bonne conduite ceux de sergent et d'adjudant; mais elle ne put le faire parvenir à la sous-lieutenance. Ce n'était qu'à des titres de noblesse que s'accordaient alors les épaulettes d'officier. Au bout de 14 années d'attente, Masséna demanda son congé, et se retira, en 1789, dans son pays, où il fit un mariage avantageux. Après de si longs dégoûts, on conçoit que la révolution, qui bientôt éclata, dut trouver en lui un ardent soutien. Les droits à l'avancement n'étant désormais fondés que sur les services, Masséna rentra dans l'armée. Les soldats choisissaient alors leurs offi-

ciers; il fut nommé, par eux, d'abord adjudant-major au bataillon du Var, puis chef de bataillon le 1er août 1792. En cette qualité, il commanda le centre de l'armée d'Italie au camp de Fougasse. Général de brigade le 22 août 1793, et général de division le 20 décembre de la même année, il parvint à pas de géant aux plus hautes dignités militaires, dès qu'il lui fut permis de s'en montrer digne. A dater du commencement de la guerre, il commanda la majeure partie des forces de l'armée d'Italie, et prit part à presque toutes les affaires, soit lors de l'envahissement du comté de Nice, soit lors de la reprise de Toulon, soit enfin lorsque notre armée, attachée aux cimes des Alpes, défendait, contre un ennemi supérieur en nombre, l'entrée du territoire français. La première action importante où il se trouva, fut celle de Saorgio. Postée sur les hauteurs où elle s'était fortifiée, l'armée piémontaise avait résisté à toutes les attaques qui lui avaient été faites de front. Masséna la tourne avec un corps dirigé en apparence sur Oneille, remonte les vallées de la Roya, de la Nervia, de la Taggia, se rend maître des montagnes de Ponte di Nave, et pénétrant dans la vallée du Tanaro, pendant qu'une colonne de la droite s'avançait vers Loano, il s'empare d'Orméa et de Garessio. L'ennemi, pour conserver ses communications avec Turin, se hâta d'occuper le col de Tende; il en est chassé. Saorgio, abandonné à lui-même, tenait encore. Les représentans du peuple ordonnent avec menace d'enlever cette place où les ennemis avaient leurs dépôts et leurs provisions; un moment après, elle était au pouvoir des républicains. Par cette victoire, qui rejeta les Piémontais de l'autre côté des Alpes, les Français se trouvèrent maîtres des versans qui regardent la mer, de toutes les positions qui protègent la rivière de Gènes, de la crête des Apennins, et même de celle des Alpes. Masséna enleva dans cette occasion, à l'ennemi, 60 pièces de canon et tous ses magasins. Au mois de septembre, même année 1794, il n'obtint pas des succès moins éclatans contre le corps auxiliaire autrichien, qui semblait menacer Savone. Pendant que le général en chef Dumerbion s'opposait à ce mouvement des ennemis, Masséna, qui s'était porté sur leur gauche par la vallée de la Bormida, les chassant de position en position, les atteignait et les battait à Cairo; puis, les poursuivant jusqu'à Dégo, dont il s'empara, il les força de se retirer jusque sur Acqui. Privés de leurs magasins qui étaient tombés entre les mains des Français, les ennemis ne purent rien entreprendre de tout l'hiver, pendant lequel les Français occupèrent les positions les plus fortes sur les montagnes depuis Vado jusqu'à Saint-Jacques. L'année suivante, Masséna, qui toujours commandait la droite, eut à soutenir plusieurs fois l'attaque des Austro-Sardes, et particulièrement celle du général Devins, qui, le 19 septembre, tenta vainement de le chasser de sa position de Borghetto. L'armée ayant enfin reçu des renforts,

Schérer, devenu général en chef, crut devoir prendre l'offensive. Il chargea en conséquence Masséna de faire les dispositions nécessaires pour chasser les Autrichiens de la rivière de Gênes, où ils ne cessaient, depuis un an, de harceler l'armée française, dont la ligne s'étendait de Borghetto à Garessio, disposition qui assurait ses communications avec le comté de Nice et avec la France. Masséna réunit les deux divisions qu'il commandait, au centre par lequel il voulait attaquer. La division Augereau, où se trouvait Schérer, qui s'appuyait à la mer, formait sa droite, et la division Serrurier sa gauche, appuyée à Garessio. Le centre des Autrichiens fut culbuté dans les vallées du Tanaro et de la Bormida. Masséna se disposait à tomber sur leurs ailes, de concert avec Augereau, et à compléter ainsi leur défaite; mais un orage épouvantable les força de s'arrêter. Masséna ne parvint pas moins à fermer au général Devins le col de San-Giacomo, où il lui prit 48 pièces de canon. L'armée autrichienne, dispersée, se jeta dans Acqui et dans Céva; mais elle perdit en route 100 pièces d'artillerie et 5,000 prisonniers, indépendamment de 4,000 hommes qu'elle avait laissés sur le champ de bataille. C'est ainsi que l'armée française préludait à la mémorable campagne de 1796. L'honneur de cette bataille de Loano appartient surtout à Masséna, sous le rapport de la conception comme sous celui de l'exécution. Son histoire, pendant la conquête de l'Italie, se rattache sans cesse à celle de Bonaparte. On le trouve associé à toutes les actions qui signalent à jamais le génie et l'audace du grand capitaine. Masséna combattit à Montenotte, à Millesimo, à Dégo; il enleva Cherasco. Chargé du commandement de l'avant-garde, il était en tête de la division qui força le passage du pont de Lodi, enleva Pizzighitone, et entra la première dans Milan. Audacieux, opiniâtre, infatigable, dans les vallées du Tyrol et dans celles du Frioul, il soutint plus d'une fois, seul, le poids de l'armée ennemie, et donna constamment, par sa résistance, le temps à Bonaparte de se porter, avec le gros de son armée, là où les circonstances le réclamaient. Aussi Bonaparte lui écrivait-il : « Vous » comptez pour 6,000 hommes de » plus, dans votre commande» ment. » Lonato, Castiglione, Roveredo, Bassano, Ceréa, Saint-George, la Brenta, Caldiero, les trois journées d'Arcole, Rivoli et la Favorite, où, dans la durée de 48 heures, il combattit sur deux champs de bataille éloignés de douze lieues, enfin, Longara, San-Daniel, la Chiuza, Tarvis, Villach, Neumarch, Hunsmack, furent les théâtres des exploits de la division Masséna, qui ne s'arrêta qu'à 25 lieues de Vienne, là où les Autrichiens, fatigués d'être poursuivis, demandèrent un armistice. Chargé de porter à Paris la ratification du traité de paix, par l'empereur François, Masséna y fut comblé de distinctions. Le gouvernement lui décerna des armes d'honneur; le corps-législatif le nomma candidat pour le directoire, et les citoyens lui pro-

diguèrent, en toutes circonstances, des preuves de leur estime. On a dit qu'après le 18 fructidor, le directoire, inquiet du crédit de Bonaparte et du dévouement que lui portait son armée, avait voulu en donner le commandement à Masséna. Le fait n'est pas assez prouvé pour être affirmé. Ce n'est que six mois plus tard que ce général alla relever, à Rome, Berthier, qui en avait été prendre possession : expédition provoquée par l'assassinat du général Duphot. Cette mission fut, pour le héros de Rivoli, une source de désagrémens. La garnison de Rome, en partie composée de la division Bernadotte, qui, dans la campagne précédente, avait été en rivalité avec la division Masséna, n'avait pas vu sa nomination sans déplaisir. Les officiers de cette armée, illégalement assemblés dans le Panthéon, avaient rédigé une adresse où ils demandaient la répression du brigandage exercé par les agens militaires; ils la présentèrent au nouveau général en chef le jour même de son arrivée. Frappé avant tout, de cette infraction de la discipline, Masséna rejeta l'adresse avec indignation, et, rappelant les troupes aux principes de l'obéissance militaire, leur ordonna de quitter Rome le lendemain. Pour la première fois, il fut désobéi. Les ennemis des Français, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour les exterminer, ne négligèrent pas de saisir celle que leur procurait cet acte d'insubordination. Soufflant la discorde, ils parcouraient la ville et la campagne, appelant les sujets du saint-siége à la vengeance contre une armée sans chef et sans ordre. Déjà les habitans de la campagne se réunissaient à ceux des faubourgs pour attaquer les Français. Écoutant moins sa fierté que son patriotisme, Masséna remit le commandement au général Dallemagne; et, non content de sauver l'armée par ce sacrifice, il vint à Paris solliciter l'indulgence du gouvernement en faveur des officiers coupables : victoire plus glorieuse peut-être qu'aucune de celles qu'il a remportées. Bonaparte cependant partait pour l'Égypte. La guerre ne tarda pas à se rallumer en Europe. Masséna, nommé d'abord au commandement de l'armée de Suisse, qui faisait partie de l'armée de Jourdan, général en chef des armées du Danube et de l'Helvétie, reçut bientôt ordre de prendre le commandement de ces deux armées. C'est le plus important que le directoire ait jamais confié à quelque général que ce fût, car il comprenait la majeure partie des troupes françaises, et s'étendait depuis l'Isère jusqu'à Dusseldorf. Le projet de la coalition européenne a toujours été de pénétrer en France par le centre de la frontière de l'est; elle voulait réunir alors ses troupes d'Italie et d'Allemagne en Suisse, et de là, se porter en Franche-Comté, où elle avait dès long-temps des intelligences. Les armées françaises, battues de tous les côtés, cédèrent le terrain, et laissèrent déborder la Suisse. Masséna seul déconcerta les projets de l'ennemi, opposant d'abord une résistance invincible au prince Charles qu'il avait en tête; puis, détrui-

sant l'armée austro-russe, à Zurich, où il fit pour la France ce que Villars avait fait 90 ans avant à Denain. C'est contre l'intrépidité de Masséna que vinrent se briser la fortune de Suwarow et les espérances des coalisés. Ainsi, la victoire était déjà réconciliée avec les drapeaux français, quand Bonaparte, qui, au bruit de nos défaites avait quitté l'Égypte, débarqua à Fréjus. Devenu maître du gouvernement, un mois après par la révolution du 18 brumaire, son premier soin fut non-seulement d'éloigner du territoire français les Autrichiens qui s'étaient avancés jusqu'au pont du Var, mais de leur enlever de nouveau l'Italie. Pour finir ce que Masséna avait commencé, le premier consul se servit de Masséna lui-même, et le chargea de défendre Gènes contre le général Mélas. Masséna accrut encore sa gloire par la supériorité avec laquelle il fit ce genre de guerre, le plus difficile de tous. Le 6 avril 1800, sortant de Gènes, il surprit le général Ott, le chassa des postes dont il s'était emparé le matin même, et rentra dans la ville en ramenant sept drapeaux, plusieurs pièces d'artillerie et 1,500 prisonniers, parmi lesquels se trouvait un général. Son habileté, pendant le siége, ne fut égalée que par sa ténacité, qui, poussée au-delà de toutes les bornes, donna au chef du nouveau gouvernement français, le temps de descendre en Italie, et de la reconquérir en un jour dans les champs de Marengo. Avoir aidé à vaincre, c'était avoir vaincu. La défense de Gènes est un des faits militaires les plus honorables pour Masséna, quoiqu'il ait été contraint, par la disette, à capituler; et cela, le jour même où Mélas, forcé de rassembler ses troupes, venait d'envoyer ordre aux troupes qui bloquaient Gènes, de lever le siége en toute hâte. Les assiégeans, en prenant possession de Gènes, qu'ils trouvèrent en proie à tous les besoins, ne purent s'empêcher d'admirer la constance des assiégés. Au reste, leur triomphe fut de courte durée: eux-mêmes furent obligés d'évacuer la ville quelques jours après y être entrés; et Masséna, nommé commandant en chef de la nouvelle armée d'Italie, vit son revers récompensé comme un succès. Pendant les années de trève, plutôt que de paix, qui suivirent le traité d'Amiens, nommé député, Masséna se montra plus rarement à la cour qu'au corps-législatif. Plus disposé à servir le peuple qu'à flatter le prince, ce penchant le porta vers l'opposition, mais vers celle qui a pour objet la conservation de l'ordre et le maintien de l'équilibre entre les pouvoirs. C'était encore bien mériter de la patrie. Simple dans ses goûts, il passait à Ruel, où il avait acquis le château bâti par le cardinal de Richelieu, tout le temps que ne réclamait pas le service de l'état. En 1804, l'empire ayant remplacé le consulat, la dignité de maréchal fut rétablie. Masséna, promu à ce grade suprême, reçut aussi le grand-cordon de la légion-d'honneur. La politique ne commandait pas moins cette double nomination que la justice. Quand une troisiè-

me coalition força Napoléon à lever le camp de Boulogne, et à tourner contre l'Allemagne l'armée destinée d'abord à passer en Angleterre, Masséna fut chargé de défendre l'Italie, mission de laquelle dépendait la sécurité des provinces méridionales de France, où le prince Charles aurait pénétré après avoir envahi la Lombardie. Avec une armée de 40,000 hommes au plus, Masséna, non-seulement fit tête, dans le pays vénitien, à l'armée autrichienne double en nombre de la sienne et l'empêcha d'entrer dans le Milanais, mais il eut le talent de l'occuper assez en Italie pour empêcher l'archiduc de marcher au secours de Vienne, et d'intervenir dans la bataille d'Austerlitz. Les affaires de Caldiero, de Vicence, de San-Pietro, de la Brenta, du Tagliamento, ajoutèrent encore une gloire nouvelle à celle que Masséna, 10 ans avant, avait acquise sur les mêmes lieux. Après la paix de Presbourg, en 1806, Masséna fut chargé d'aller mettre à exécution le décret impérial qui donnait à Joseph Bonaparte le trône de Naples. A son approche, les Anglais et les Russes, auxiliaires du roi Ferdinand, s'étaient rembarqués. L'armée napolitaine ne défendit pas Naples; Gaëte seule refusa d'ouvrir ses portes. Située dans une presqu'île, défendue du côté de la terre par une triple ligne de remparts à plusieurs étages, et du côté de la mer protégée par la marine anglaise, cette place, dans laquelle s'était jetée une garnison nombreuse, semblait ne pas pouvoir être prise. Faute de moyens, et même de troupes, le siége traînait en longueur. Masséna paraît, les choses changent. Battue sans relâche par une artillerie formidable, la ville, en peu de jours, avait été réduite aux abois, quand les Anglais, à qui il importait de la sauver, descendent en Calabre, y soulèvent la population et menacent Naples. Ils espéraient, par cette diversion, appeler l'armée de Masséna sur ce point. Le roi Joseph lui envoie, en effet, demander la moitié de ses troupes, dont la totalité égalait à peine en nombre la garnison. Masséna refuse. « Sous deux jours, » répondit-il, Gaëte sera à nous; » et au moment il ordonne l'assaut; la ville, effrayée, demande à capituler. Le siége de Gaëte n'a pas fait moins d'honneur à Masséna que le siége de Gênes; il se montra aussi habile à prendre les places qu'il s'était montré habile à les défendre. Gaëte passait pour inexpugnable. L'opinion générale était si bien établie sur ce point, que les habitans de Naples refusèrent long-temps de croire à la reddition de cette place, et que plusieurs d'entre eux firent le voyage exprès pour s'assurer du fait par leurs yeux. Le général Reynier, cependant, avait été battu en Calabre par les Anglais. Masséna s'y porte en toute diligence, les force à se rembarquer, puis poursuivant les rebelles jusque dans leurs retraites les plus reculées, il s'empare de leurs places d'armes, et rétablit la paix dans les Calabres, autant par la modération que par la victoire. En 1807, il se vit appelé sur un théâtre plus vaste et plus fécond en gloire. La grande-armée combattait en Po-

logne contre les Russes. Masséna arrive à Osterode après la bataille d'Eylau. Napoléon lui dit d'abord que son intention était de lui remettre le commandement en chef, si quelque circonstance l'obligeait à quitter l'armée, puis il lui confie la conduite de l'aile droite avec laquelle il fallait empêcher les Russes de tourner notre ligne d'opération, et contenir les Autrichiens, qui épiaient tous nos mouvemens, et n'attendaient que l'occasion pour prendre parti contre nous. Masséna pourvoit à tout : il fortifie les bords de la Vistule et ceux de la Narew; fait tête aux Russes à Wirbiza, à Pultusk, à Ostrolenska, et les retient devant lui par des démonstrations. Lorsque la grande-armée se porta en avant, suivant ce mouvement, il s'était porté sur Grodno. L'armistice l'arrêta sur les bords du Bober. Le titre de duc de Rivoli, avec une dotation considérable, consacra tout à la fois ses nouveaux et ses anciens services. L'amitié de Masséna et de Napoléon s'était renouvelée sur le champ de bataille. De retour à Paris, Masséna parut à la cour. Il n'était pas né pour elle, et les amusemens de Saint-Cloud ne lui convenaient guère plus que les ennuis de l'étiquette. C'est alors que dans une partie de chasse, il eut le malheur de recevoir dans l'œil gauche un grain de plomb sorti du fusil du prince Berthier. L'œil paraissait intact; l'organe n'était pas détruit, mais il resta paralysé. Par quelle fatalité Masséna qui ne fut jamais blessé sur le champ de bataille, l'a-t-il été si grièvement dans une partie de plaisir? Lorsque l'invasion en Espagne eut été résolue, Masséna fut désigné d'abord pour y commander; mais averti par les préparatifs qui se faisaient dans toutes les parties de l'Europe, qu'une nouvelle coalition se formait, Napoléon le retint près de lui, et il en fit encore son principal lieutenant dans la campagne de 1809. Un des premiers généraux ennemis, apprenant l'arrivée du maréchal à l'armée, ne put s'empêcher de dire avec humeur : « Encore ce Masséna! J'espérais que » son accident nous en avait débarrassé. » Paroles plus honorables pour Masséna que pour le militaire à qui elles sont échappées. Masséna se multiplia pour prouver que ces appréhensions étaient fondées. Commandant d'abord toutes les troupes qui se trouvaient à la rive droite du Danube, il livra le combat de Pfaffenhosen, participa aux batailles de Landshut et d'Ekmuhl, poursuivit le corps d'Hiller et celui de l'archiduc Jean, força la position inexpugnable d'Ebersberg sur la Traun, et y livra un combat fort brillant, à la gloire duquel on a fait participer mal à propos les maréchaux Oudinot et Bessières. Masséna commandait seul à cette bataille, où la division Claparède se trouvait pour le moment sous ses ordres, en remplacement de la division Boudet, qui antérieurement avait été détachée du 4ᵉ corps. Peu après, Masséna tourna Vienne, et s'empara du faubourg de Léopoldstadt. Chargé ensuite de protéger la construction d'un pont à Ebersdorf, et d'opérer le grand passage du Danube, il déboucha sur la rive gauche de ce fleuve avec le 4ᵉ

corps, la cavalerie légère et les cuirassiers d'Espagne : ces troupes, bientôt attaquées par toute l'armée autrichienne, résistent seules le 21 mai; le 22, le 2e corps d'armée et la garde viennent le rejoindre. Masséna est chargé de la défense d'Asparm; là, dès la pointe du jour, se dirigent encore les principales colonnes de l'ennemi, qui bientôt l'attaquent par les flancs et par la tête; là, eut lieu une défense telle qu'on n'en avait jamais vue dans les guerres de poste les plus acharnées. Les morts s'amoncèlent, le village s'enflamme, la guerre est partout : la place, l'église, le clocher, chaque rue, chaque maison, chaque débris, est pris et repris. L'épée à la main, au milieu des flammes, Masséna court de tous les côtés : il se trouve partout où il faut ou se défendre ou attaquer. Les braves tombent autour de lui; tous ses aides-de-camp sont blessés : lui seul n'est pas atteint. Le feu de l'ennemi s'obstine à le respecter; Masséna parvient enfin à enlever d'un seul coup 1,200 hommes et 6 pièces de canon à une colonne qui pénétrait au milieu du village. Foudroyée par une artillerie quatre fois plus nombreuse, son artillerie suppléait au nombre par l'habileté des manœuvres : le capitaine Delpire, qui la commandait, se montra digne d'être associé à la fortune d'un pareil général. Cependant les ponts du Danube avaient été coupés : Napoléon, forcé de renoncer aux grands résultats dont il se croyait déjà certain, car déjà la ligne ennemie, attaquée et percée au centre, se retirait en désordre, ramena lentement le corps du maréchal Lannes, chargé de cette attaque, et confia à Masséna le commandement de tout ce qui restait de troupes sur la rive gauche. Masséna y passa la nuit, et ne se retira dans l'île de Loban que lorsque l'armée entière y fut établie. Les Autrichiens ont donné à l'action exécutée pendant les sanglantes journées des 21 et 22 mai, le nom de bataille d'*Asparm*. Nous l'appelons, sans trop de raison, bataille d'*Essling*. Tout autre que des Français devait ce jour-là être rejeté dans le Danube, ou forcé à mettre bas les armes : c'est l'ennemi, au contraire, qui pendant la nuit quittait le champ de bataille. La retraite des Français se fit avec le plus grand ordre : on n'oublia pas un blessé. On s'attendait à être attaqué dans l'île; mais quoiqu'il en fût vivement pressé, l'archiduc n'osa rien entreprendre. La bataille d'Essling n'a été ni perdue par les Français, ni gagnée par les Autrichiens. Les uns ne peuvent se dire vainqueurs quand, malgré leur grande supériorité en nombre, ils n'ont pu chasser les Français de leurs positions, et les autres ne peuvent être appelés vaincus, puisque, malgré les forces si supérieures des Autrichiens, ils se sont établis et maintenus sur la rive gauche du fleuve. Pendant que Napoléon préparait les élémens d'une victoire définitive, Masséna gardait l'île de Loban, présidait aux fortifications et aux préparatifs d'un nouveau passage, et faisait enlever les îles environnantes par son aide-de-camp, le chef de batail-

lon Pelet. Bivouaqués aux bords du Danube, les Français y passèrent 40 jours en travaux et en combats continuels. L'ennemi travaillait de son côté; mais chacun de ses ouvrages fut deviné et signalé, dans le plus grand détail, à l'état-major impérial, où on niait leur existence. Prévoyant tout, pourvoyant à tout, l'empereur ne prenait pas un moment de repos. Dans une de ses fréquentes tournées, il dit, en s'appuyant affectueusement sur Masséna, *voici mon bras droit*. Le 5 juillet, dans la dernière reconnaissance où il accompagna Napoléon, la veille même de l'attaque, Masséna fait une chute de cheval, dont il est violemment froissé. Tout à la gloire, au milieu des souffrances, il ne songeait qu'à la bataille qui devait se livrer le lendemain : rien ne put le déterminer à n'y pas prendre part. Traîné dans une calèche, il dirigea tous les mouvemens de la gauche de l'armée dans les mémorables batailles d'Enzerdorff et de Wagram. Dans cette calèche, continuellement foudroyée par l'artillerie ennemie, un officier de santé, le jeune Brisset, l'accompagnait; les boulets pleuvaient autour d'eux : le médecin n'était pas moins en danger que le malade. Pour soigner Masséna, il fallait être aussi intrépide que lui. L'effort des Autrichiens se porta sur la gauche des Français; le 4e corps le soutint, mais non sans éprouver des pertes considérables. Tous les officiers de Masséna furent encore blessés dans cette bataille, où il arrêta encore l'ennemi. Chargé le lendemain de poursuivre l'archiduc, qui faisait sa retraite dans un ordre admirable, il le harcèle, et l'attaque avec succès à Koruenbourg, à Stokeren, à Hollabrun, à Schongraben, à Goutertdorft, et enfin à Znaïm, où une partie de l'armée autrichienne s'était réunie : la victoire y fut vivement disputée. Masséna, encore brisé de sa chute, se fit mettre à cheval, et dirigea la cavalerie, qui coupa et enleva une colonne de grenadiers hongrois. Au moment où le maréchal venait de quitter sa calèche, un boulet la perce à la place même qu'il avait occupée. L'armistice suspendit les hostilités. Dans le cas où elles auraient été reprises, comme tout portait à le croire, Masséna devait marcher en Bohême avec son corps d'armée, y réunir ceux de Lefebvre et de Junot, ce qui lui aurait donné une force de 80,000 hommes. Les mauvais succès des Anglais dans l'Escaut amenèrent la fin de cette guerre, qui valut à Masséna le titre de prince d'Essling, titre non moins glorieusement conquis que celui de duc de Rivoli. Plus fier d'avoir mérité ces titres que de les porter, prince et duc, il ne signa jamais que le nom de Masséna : ce n'était probablement pas par humilité. Peu de temps après la pacification de Vienne, qui avait laissé à Masséna la liberté de revenir à Paris, Napoléon épousa l'archiduchesse Marie-Louise. La distinction avec laquelle le traita la nouvelle impératrice ne lui fit pas oublier l'ancienne : l'excellente Joséphine retrouva toujours un ami fidèle et dévoué dans ce soldat, qui jamais n'avait été courtisan. Dès 1810, la Russie donnait

des inquiétudes à la France, et le Nord appelait particulièrement l'attention de Napoléon. Renonçant à terminer lui-même la guerre d'Espagne, comme il en avait eu le projet, et comme le voulait la nécessité, il y envoya Masséna, et le chargea spécialement de s'attacher à l'armée anglaise, établie en Portugal, et de la contraindre à se rembarquer. Personne n'était plus propreque ce maréchal à remplir cette mission, si on lui avait donné une autorité proportionnée aux instructions qu'il devait suivre, et s'il eût été investi du commandement suprême, qui pouvait seul établir l'unité dans les opérations. Les corps d'Arragon, du Midi, du centre, et les réserves du Nord, devaient bien concourir au but qu'il poursuivait; mais des circonstances imprévues, et peut-être aussi des intérêts d'amour-propre, servis par l'indépendance des divers commandans, retinrent ces corps d'armée dans leurs contrées respectives. A son arrivée, Masséna trouva tout à faire. Il fallait assiéger Ciudad-Rodrigo et Almeida. Rien n'était prêt; on perdit en préparatifs un temps précieux, pendant lequel Wellington eut tout le loisir de se retrancher et de recevoir des renforts. Au bout de cinq mois, Masséna pénétra enfin en Portugal avec son armée seule, qui ne montait pas à 38,000 hommes, tandis qu'il avait affaire non-seulement aux troupes anglaises et portugaises, mais à toute la population qui avait pris les armes. Malgré cela, Wellington avoua, dans sa correspondance avec Masséna, qu'il ne trouvait encore de moyen de défense que dans la dévastation du Portugal, mesure extrême que ce général exécuta avec la dernière rigueur. L'intérieur du pays n'était pas connu, il n'en existe pas de cartes passables. Masséna ne trouva pas auprès de lui, dans cette foule d'hommes qui avait pris part aux expéditions antérieures, un seul qui fût capable de suppléer, par ses observations, à ce défaut de renseignemens; il n'en reçut au contraire que des notions le plus souvent fausses. Poursuivant néanmoins sa marche avec son audace ordinaire, il attaqua Wellington à Bussaco; mais ayant éprouvé trop de résistance, tournant la position le lendemain, il rejeta le général anglais sur Coïmbre, et de là sous les murs de Lisbonne : là se trouvaient trois lignes insurmontables, hérissées d'artillerie et garnies par 150.000 hommes. Masséna, avec sa faible armée, diminuée encore par les combats et les marches, se campe audacieusement devant cette foule d'ennemis, qui, par un seul mouvement, pouvait l'envelopper et la détruire; et les brave pendant deux mois entiers dans cette position. Wellington prétendait n'avoir pas laissé pour deux jours de vivres dans tout le midi du Portugal. Masséna y séjourne six mois, soit devant les lignes, soit à Santarem, à une marche en arrière, dans des positions où les braves croyaient qu'il était impossible de se maintenir. Pour attaquer lui-même les Anglais dans leurs lignes, il attendait le corps entier du général Drouet, le 5e corps du maréchal Mortier, la réserve de la jeune garde, et divers

autres secours qui lui avaient été officiellement annoncés par le ministère. Mais le corps de Drouet alla battre le nord du Portugal; la jeune garde fut retenue dans les provinces de Salamanque et de Valladolid; et le 5ᵉ corps de Mortier s'arrêta devant Badajoz pour l'assiéger. Les autres corps n'ayant pas reçu les ordres expédiés de Paris, et ne se regardant pas comme subordonnés à Masséna, restèrent dans leurs cantonnemens. Il voulut alors se jeter de l'autre côté du Tage. Merveilleusement aidé par le général Éblé, il était parvenu, malgré son dénûment presque absolu de matériaux nécessaires, à se créer un équipage de pont; il renonça néanmoins à l'exécution de ce projet. Aux difficultés qui résultaient de l'abandon où il se trouvait, se joignaient celles qui lui étaient suscitées par les généraux de sa propre armée, et surtout par l'inquiète rivalité du maréchal Ney. Celui-ci la porta si loin, qu'il refusa formellement, par deux lettres, d'obéir aux ordres de Masséna, son supérieur dans la circonstance. Le dévouement de l'intrépide 6ᵉ corps pour son intrépide commandant, était sans réserve. Masséna n'hésita pourtant pas à faire ce qu'exigeaient son devoir et sa dignité. Il ôte au maréchal Ney son commandement, et lui donne ordre de quitter l'armée. Ney céda. Dans la situation où se trouvaient les esprits, Masséna ne crut pas cependant devoir s'obstiner à rester en Portugal. Plus étonnant encore dans la retraite que dans l'invasion, le mouvement par lequel il effectua cette opération devant l'armée toujours croissante de Wellington, est *un chef-d'œuvre de stratégie.* Abusé pendant trois jours, Wellington, qui s'était vu menacé sur tous les points, ne s'aperçut de l'opération que lorsqu'elle était terminée. Masséna ne laissa en arrière ni artillerie, ni bagage, ni malades, pas même un seul. Des dispositions parfaites, et des combats vigoureux, continrent sans cesse les Anglais; et l'armée arriva intacte à Salamanque. Les Anglais profitèrent de l'éloignement de cette armée pour mettre le siége devant Almeida, place que les Français, maîtres de Ciudad-Rodrigo, avaient intention de démolir. Masséna s'y porte pour en retirer la garnison. Quelle est sa surprise, d'y trouver Wellington en avant des rochers impraticables de la Coa, dans une position que condamnaient les premières notions de l'art de la guerre? Par une attaque oblique, il renverse l'aile droite des Anglais; une défaite sans exemple devait suivre ce premier succès, si les Français eussent poussé leur avantage avec leur activité ordinaire. Masséna, tout le premier, sembla s'oublier; il ne se donna pas la peine de diriger lui-même ses divisions. Les généraux qui servaient sous lui, désiraient tous quitter cette armée, Junot et Loison, pour rentrer en France, Reynier et Derlon, pour passer dans le midi de l'Espagne: Reynier ne tira pas même un coup de fusil de la journée. Grâce aux fautes des Français, Wellington échappa ainsi à sa ruine entière. Ennuyé de cette guerre, Masséna demandait depuis

quelque temps à quitter l'Espagne. De retour à Ciudad-Rodrigo, il trouva son rappel et se hâta d'en profiter. Le but de son dernier mouvement était rempli. Réprimant l'ardeur des Anglais, il avait retiré la garnison d'Almeida, et rétabli les rapports entre les deux armées françaises. Le 10 mai, il quitta l'armée. Nous nous sommes un peu étendus sur cette campagne, parce qu'elle est peu connue, et qu'elle a été défigurée, soit en France, soit au dehors, dans des intérêts rivaux de ceux de Masséna. Nous, qui ne connaissons d'autre intérêt que celui de la vérité, nous n'avons rien négligé pour la découvrir, et nous y sommes parvenus, grâce surtout aux renseignemens qui nous ont été fournis par le général Pellet, ancien aide-de-camp du maréchal, ce même officier qui, envoyé par son chef pour discuter les résultats de cette campagne auprès de Napoléon, parvint à éclaircir avec tant d'avantage les points douteux, qu'en témoignage de satisfaction, l'empereur le promut au grade de colonel, récompensant ainsi le maréchal dans l'officier qu'il affectionnait. Masséna appelait le général Pellet *son fils d'armes*. Pour calomnier à la fois deux hommes supérieurs, on a dit et répété que, si Masséna avait échoué dans la guerre de Portugal, la chose avait tourné en cela conformément aux intentions de Napoléon, qui, jaloux de son lieutenant, ne cherchait qu'une occasion de le compromettre. Une aussi misérable inculpation ne mérite pas d'être réfutée. Centre d'une gloire dont les rayons se partageaient sur les grands hommes dont il s'aidait, de qui Napoléon pouvait-il être jaloux? S'il a critiqué quelques opérations de Masséna, combien d'éloges, inspirés par l'estime la plus sincère, compensent des observations uniquement dictées par l'intérêt de l'art militaire? Napoléon ne vit jamais dans Masséna qu'un vieil ami dont les intrigues de cour, ni les intrigues d'état-major, n'ont pu le détacher, et auquel il revenait toujours dans les grandes circonstances. Accusé par des courtisans, et peut-être aussi par des rivaux, Masséna eut enfin la gloire de pouvoir leur opposer le suffrage de Wellington lui-même. Les fatigues de cette dernière campagne, qu'alors âgé de 53 ans, Masséna fit avec toute l'activité de la jeunesse, avaient singulièrement affaibli sa vigueur physique. Malade pendant l'hiver de 1812, il fut obligé de garder la chambre; mais son énergie morale était encore dans toute sa force; aussi, ne pouvait-il s'accoutumer à l'idée qu'une guerre se fît sans lui, même en Russie, et demanda-t-il, par écrit, à l'empereur, la faveur de l'y suivre. Il est fâcheux que ce prince ne lui ait pas confié au moins le commandement des réserves cantonnées sur les frontières orientales de l'Allemagne. De quelles ressources Masséna, dans un pareil poste, n'eût-il pas été pour l'armée lors de ses désastres! On l'envoya en Provence commander la 8me division, mission à laquelle les armemens de l'Angleterre, dans la Méditerranée, donnaient quelque importance, mais qui n'exigeaient pas la réunion

des facultés que possédait ce grand capitaine. Maintenu dans son commandement par le roi, après la première restauration, il l'occupait encore lorsque Napoléon débarqua à Cannes. Le maréchal n'était pas dans la confidence d'un retour qui ne fut confié à personne. Peut-être avait-on compté sur ses vieilles affections. « Prince, » lui écrivit Napoléon, arborez » sur les murs de Toulon le dra- » peau d'Essling, et suivez-moi. » Lié par de nouveaux sermens, Masséna y fut fidèle; et jusqu'au dernier moment, autant que l'éloignement le lui permettait, il servit le duc d'Angoulême dans la malheureuse campagne de la Drôme. Malgré l'exemple donné par Bordéaux, Toulouse, Montpellier, Nîmes, etc., il n'arbora enfin le pavillon tricolore qu'après la capitulation souscrite par le prince généralissime, et lorsque ces couleurs flottaient dans toute la France. Pendant les *cent jours*, Masséna fut étranger à tout service militaire, mais non indifférent aux malheurs de la patrie; aussi, après la deuxième abdication, fut-il appelé au commandement de la garde nationale de Paris. Dans cette place, où il comprima les ennemis de l'intérieur, sans doute il eût rendu des services plus importans contre les étrangers qui entouraient la capitale, si le gouvernement eût mis à sa disposition des troupes plus aguerries, ou si seulement on eût suivi les conseils dictés par son expérience. Après la seconde occupation de Paris, désolé malgré sa gloire demeurée intacte au milieu de tant de revers, il se réfugia dans un profond isolement, d'où il crut toutefois devoir faire entendre sa voix, quand on voulut le faire participer au jugement de l'infortuné maréchal Ney, qu'un excès d'émulation avait antérieurement jeté dans des torts graves envers lui, mais dans lequel il ne voyait plus qu'un ancien camarade. Il se déclara ensuite pour l'incompétence du conseil de guerre. Accusé devant la chambre de 1815, par un parti qui s'obstinait à imputer à une conspiration imaginaire des événemens provoqués par ses propres excès, bientôt Masséna se vit contraint lui-même à se justifier. Il le fit victorieusement dans un mémoire plein d'énergie et de noblesse. Mais le sentiment de cet excès d'injustice, joint à la douleur que lui avait causée le triomphe de l'étranger, et les infortunes de ses anciens amis et de ses compagnons d'armes, avaient porté la mort dans son âme. Effrayés des signes de son dépérissement, comme ses amis le pressaient d'aller chercher hors de France une vie plus tranquille et des climats moins rigoureux, il répondit : « J'ai bien acquis le droit de mou- » rir dans notre chère France; » quoi qu'il puisse m'arriver, j'y » mourrai. N'y ai-je pas gagné » mes invalides? et on me les a » refusés! » ajouta-t-il avec amertume. Il mourut en effet, de chagrin plus que de maladie, le 4 avril 1817, à 59 ans, âge où l'on pouvait espérer de sa longue expérience des services égaux à ceux qu'avait rendus son courage. Au convoi de Masséna, se réuni-

rent pour la première fois les débris de la vieille armée française. On y voyait en foule des militaires de tous les grades et de toutes les armes; tous ceux qui avaient versé leur sang ou dispersé leurs membres sur les champs de bataille en suivant ce héros, se pressaient surtout autour de son cercueil. L'émigration ne se montra pas à ces obsèques, soit qu'elle crût de son devoir de répudier la gloire qu'ils rappelaient, soit qu'elle ne se reconnût pas le droit de la partager. Le général Thiébaut, ancien officier d'état-major du maréchal, célébra sur sa tombe des exploits auxquels la majeure partie des spectateurs, et lui-même, avaient pris part. Ils furent retracés aussi par le colonel de génie Beaufort d'Hautpoul, que le maréchal avait particulièrement honoré de sa confiance et de son amitié, et qui avait fait avec lui les campagnes de 1805, 1806, 1810 et 1811. La douleur qu'inspirait la perte de ce grand homme, prit souvent le caractère du désespoir. Sur la tombe où reposent ses restes, dans le cimetière de l'Est, s'élève un obélisque en marbre blanc, où, pour toute inscription, on a gravé le nom de Masséna. C'est autour de ce monument que viennent insensiblement se grouper les tombes de ses plus célèbres compagnons de gloire, qui semblent encore le reconnaître pour chef dans cet élysée des guerriers français. Quelque temps avant sa mort, Masséna avait choisi, parmi les généraux de l'ancienne armée, un époux à sa fille; c'est le comte Reille, son ancien aide-de-camp, qu'il a honoré de cette glorieuse adoption. Masséna avait deux fils : l'un, qui l'avait suivi dans ses dernières campagnes, est mort le 13 mai 1820; l'autre, plus jeune, possède les duchés de Rivoli et la principauté d'Essling. Celui-là s'adonne particulièrement à l'étude des sciences naturelles, seule carrière qui lui soit restée ouverte. La fortune de Masséna n'est pas à beaucoup près aussi considérable qu'on s'était plu à le publier, et qu'on était autorisé même à le présumer sans malveillance. Cet homme qui, indépendamment des traitemens attachés à ses fonctions, jouissait de dotations considérables, et dont les dépenses n'excédèrent jamais le revenu, n'a laissé qu'une succession de trois millions. Ce fait répond assez manifestement aux imputations qui lui ont été faites sous un rapport par lequel on prétendait qu'il ressemblait aussi aux Villars et aux Marlborough. Du reste, doué au moral comme au physique de toutes les qualités du soldat et du capitaine, d'une vigueur et d'une intrépidité sans égales, actif et infatigable, sobre, patient, au génie qui conçoit joignant l'habileté qui exécute, réunissant dans l'action l'opiniâtreté à l'audace et à la perspicacité, s'il a trouvé quelques égaux dans la foule des guerriers au milieu desquels il a fourni sa carrière, il n'a rencontré de supérieur que dans le plus grand capitaine des temps modernes. « Masséna, dit » quelque part Bonaparte, était é» minemment noble et brillant au » milieu du feu et du désordre des » batailles; le bruit du canon éclair-

»cissait ses idées, lui donnait de »l'esprit, de la pénétration et de »la gaîté.» Et ailleurs: « Masséna, »d'un rare courage et d'une téna»cité si remarquable, dont le ta»lent croissait par l'excès du pé»ril; qui, vaincu, était toujours »prêt à recommencer comme s'il »eût été le vainqueur.» Mais l'éloge le plus juste et le plus concis qui puisse être fait de Masséna, est tout dans la qualification d'*enfant chéri de la victoire*, qu'il reçut de l'homme qu'on en a proclamé le père.

MASSENBACH (AUGUSTE-LOUIS DE), colonel d'état-major au service de Prusse, et historien militaire, est né à Smalkade, et fut élevé, par les soins de sa mère, à Massenbach, sur les bords du Necka, terre considérable appartenant à sa famille. Sa première jeunesse se passa en quelque sorte sans études; mais par suite d'un accident de chasse, où il blessa son oncle, il renonça à cet exercice. A vingt ans il possédait à fond les mathématiques, l'histoire et la géographie. Il entra, en qualité d'officier dans les troupes du duc de Wurtemberg, et les quitta bientôt pour prendre du service dans les troupes prussiennes. Il fut remarqué de Frédéric-le-Grand, qui le nomma lieutenant dans son état-major. Vers cette époque, il publia ses *Élémens du Calcul différentiel*, son *Cours de Mécanique*, et, de concert avec Stamford, son *Journal militaire*. Ces ouvrages lui acquirent de la réputation, et lui firent confier par le prince de Prusse, depuis Frédéric-Guillaume II, son fils, le prince Louis, pour lui enseigner les mathématiques. Blessé grièvement au combat de Kortenhoff, dans la campagne de Hollande, en 1787, sa convalescence fut longue; mais il l'employa utilement, en se chargeant de l'enseignement des mathématiques à l'école du génie. Dans la campagne contre la France, en 1792, il était adjudant-major. Chargé, à Valmy, d'occuper une hauteur, il s'en empara, avec deux batteries et un bataillon de grenadiers, au moment où les Français allaient s'en emparer eux-mêmes. M. de Massenbach avait proposé un plan qui ne fut point adopté. Pour mieux faire connaître son système stratégique, il fit paraître un *Examen du plan d'opérations du général Mack*, et une *Description du théâtre de la guerre sur les bords du Rhin, de la Nahe et de la Moselle*. Il ne fut pas plus heureux dans cette publication, que tous les militaires, ses compatriotes, repoussèrent peut-être avec quelque prévention: alors il adopta un autre genre de travail. Il fit paraître successivement les *Éloges* de Zieten, du prince Ferdinand de Brunswich et du prince Henri de Prusse. En 1805, M. de Massenbach fit de nouveau la campagne contre la France; mais cette fois on rapporte que ce fut malgré lui. Il pensait qu'il n'y avait réellement de salut pour la Prusse que dans une alliance franche et soutenue avec l'empereur Napoléon: toutefois il se rendit en Silésie, pour y rassembler des troupes. Il y mit une très-grande activité, et prit part à la bataille de Iéna. Ayant rallié les troupes à Magdebourg,

il les conduisit à Stettin, où il remplissait les fonctions de chef d'état-major du prince de Hohenlohe. La capitulation de Prenzlau, à laquelle il concourut, le fit aussi accuser de s'être laissé séduire par l'empereur des Français. M. de Massenbach dédaigna de se justifier, et vit avec indifférence commencer une instruction sur sa conduite, que les événemens de la guerre firent cesser. Retiré dans ses terres, il fut encore un des membres les plus prononcés de l'opposition dans le Wurtemberg. Cette opposition, qui se reproduit avec une grande énergie dans ses *Souvenirs des grands hommes*, publiés à la fin de 1808, et plus particulièrement dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Prusse, sous les règnes de Frédéric-Guillaume II et de Frédéric-Guillaume III*, 3 vol. in-8°, avec cartes et plans, 1809, indisposa le gouvernement prussien, qui, en 1817, ne laissa point échapper l'occasion d'en punir l'auteur. M. de Massenbach était alors à Francfort, et se disposait à mettre au jour de nouveaux *Mémoires* sur les dernières guerres. Le gouvernement, informé de ce projet, fit enlever cet officier, quoiqu'il fût dans une ville libre, et le fit enfermer dans la citadelle de Custrin. On supposa que ces mémoires devaient renfermer les pièces officielles qui se trouvaient dans les mains de l'auteur, comme chef-d'état-major, publication considérée en Prusse comme un délit tant que l'officier est en activité de service. M. de Massenbach avait bien sollicité sa retraite, mais il ne l'avait point encore obtenue, et on se disposait à lui faire l'application de la loi. Il se reconnut coupable, et s'en remit à la clémence du roi : il fut condamné par le conseil de guerre à 4 années de détention : elle aurait pu être perpétuelle. Les aveux de M. de Massenbach seraient, dit-on, consignés dans une lettre qu'il aurait adressée au professeur Martens, chargé de le défendre. Cette affaire a excité dans toute l'Allemagne le plus vif intérêt par l'estime que l'on porte à cet officier, dont le mérite personnel et les principes libéraux sont généralement appréciés.

MASSENBACH (N.), lieutenant-général au service du roi de Prusse, commandait un corps auxiliaire sous les ordres du général York, et faisait partie du corps d'armée du duc de Tarente, dans la campagne contre la Russie en 1812. Le général Massenbach imita la défection du général York, et fut en récompense nommé, en février 1814, gouverneur de Dantzick. En prenant possession de ses nouvelles fonctions, il publia une proclamation qu'il terminait par ces mots singuliers : « Réunis à la Prusse vous avez été » heureux; séparés de la Prusse » vous n'avez éprouvé que des mal» heurs. Comme Prussiens et avec » la Prusse vous redeviendrez heu» reux. » Les Français ont laissé les plus honorables souvenirs à Dantzick, et toutes les proclamations n'altèreront jamais l'estime qu'ils ont su inspirer aux habitans de cette contrée.

MASSERANO (LE PRINCE CHARLES-FERRERO-FIESCHI), ambassadeur d'Espagne près du gouvernement français, est issu d'une

des plus anciennes familles du Piémont qui s'établirent en Espagne. Il était capitaine des gardes-du-corps de la compagnie flamande de Charles IV, lorsque ce prince le nomma, en 1805, son ambassadeur près de l'empereur Napoléon. Il le chargea en même temps de présenter au monarque français, pour lui et ses frères, l'ordre de la toison-d'or, en échange duquel Napoléon lui remit l'ordre de la légion-d'honneur pour tous les membres de la famille royale. Lors de son avénement au trône, Ferdinand VII confirma le prince de Masserano dans ses fonctions d'ambassadeur en France; mais les événemens politiques ne lui permirent pas de faire accepter ses nouvelles lettres de créance; il ne put même se retirer à Bayonne pour y prendre les ordres de Ferdinand, qui venait d'y arriver. Ses fonctions cessèrent alors, et il continua de résider à Paris sous la surveillance du ministre de la police. Joseph Napoléon, devenu roi d'Espagne, nomma le prince de Masserano son grand-maître des cérémonies, et lui donna l'ordre de se rendre à Madrid pour en exercer les fonctions. M. de Masserano accepta l'emploi auquel le nouveau souverain l'avait nommé; mais il obtint l'autorisation de rester à Paris au sein de sa famille, où il continua de résider après les événemens de 1814.

MASSEY DE TYRONNE (Pierre-François-Marie), officier de l'ancienne armée, avocat et auteur dramatique, est né à Nantes, département de la Loire-Inférieure, en 1794. Son père fut tué en duel en 1803. Après avoir fait ses études à Rennes, il entra à l'école Militaire en 1810, et en fut éloigné pour avoir tué un de ses camarades dans un combat particulier. De retour à Rennes, il publia plusieurs pièces de poésies, entre autres une *Ode à l'Empereur et à l'Impératrice, sur leur Visite à l'école Militaire*, et une *Ode sur la Bienfaisance*. Quelque temps après, il prit du service dans les vélites-lanciers de la garde impériale, et passa sous-lieutenant dans le 19e régiment de dragons. Il fut blessé à Dresde. S'étant rendu au dépôt de son corps, à Strasbourg, il fit la campagne de France en 1814. Il fut chargé de proclamer, à Verneuil, le retour de Louis XVIII. Fixé de nouveau à Rennes, il y suivit les cours de droit. On rapporte que, dans une émeute, il défendit courageusement MM. Léridan et Cadoudal, dont les jours étaient menacés, et fut même blessé dans cette occasion. Lors du retour de Napoléon, en mars 1815, il reprit du service, fit la campagne de 1815 comme aide-de-camp du général Bazancourt, et fut licencié avec l'armée retirée derrière la Loire. Fixé à Rennes, il y mit au jour une réponse à l'*Epître au roi*, de M. Lesueur, avocat, et fut, pour ce fait, exilé de la ville jusqu'au 9 juillet 1816. Réintégré dans ses foyers, il publia un écrit sous le titre de : *Système sur les enfans de l'Amour*, et donna au théâtre de Rennes une pièce en 3 actes, intitulée *Albert, ou la Caverne de la mort*. Au mois de février 1817, étant à Nantes, il fut arrêté en plein théâtre, comme auteur pré-

sumé du *Confiteor*, satire contre les missionnaires. On reconnut bientôt son innocence, et on lui rendit la liberté. Il fut maintenu dans la réorganisation de l'école de droit. M. Massey de Tyronne a encore fait représenter, 1° *la Rupture et le Raccommodement*, comédie en 3 actes, et *le Valet bel esprit*, comédie en un acte.

MASSIA (N.), général de division, membre de la légion-d'honneur, naquit le 17 février 1740, et entra au service au mois de février 1756, en qualité de lieutenant dans le régiment de Montpellier. Il devint enseigne au régiment de Navarre, en 1761; fut nommé lieutenant en 1762, et capitaine en second en 1779. Dans l'intervalle, il avait cessé d'être employé activement. Le 24 juin 1780, il fut adjoint à la majorité d'Avesnes, et nommé capitaine-commandant le 9 février 1787. Il se prononça pour les principes de la révolution, et entra, en 1791, comme lieutenant-colonel dans le régiment de l'Hérault. Ses nombreux services, tant dans la guerre dite de *sept-ans*, que dans celles de la révolution, le firent élever au grade de général de brigade, le 15 mai 1793, et de général de division le 3 nivôse an 2. Sur la fin de sa carrière, il devint membre du conseil-général de son département, et membre du collége électoral. Il fut aussi chargé de l'exécution de la loi de la conscription. Le général Massia mourut peu de temps après avoir été nommé membre de la légion-d'honneur, le 8 germinal an 13.

MASSIEU (Jean-Baptiste), membre de plusieurs assemblées législatives, évêque constitutionnel du département de l'Oise, etc., naquit à Vernon, dans la ci-devant province de Normandie, département de l'Eure, vers 1743, et remplissait les fonctions pastorales à Sergy, lorsqu'il fut élu, par le bailliage de Senlis, aux états-généraux, en 1789. L'un des premiers de son ordre qui se réunirent aux communes, il prit place parmi les membres du côté gauche, devint secrétaire de l'assemblée au mois de décembre (1789); prêta, en 1791, le serment prescrit par la nouvelle constitution civile du clergé, et fut nommé, dans la même année, évêque constitutionnel du département de l'Oise, qui l'élut, au mois de septembre 1792, membre de la convention nationale. Dans le procès du roi, Massieu se prononça contre l'appel au peuple, vota la mort et rejeta le sursis. Il se maria, au mois de novembre 1793, à la fille du maire de Givet; il était alors en mission dans le département des Ardennes. La conduite qu'il tint dans le cours de ces fonctions proconsulaires donna lieu, en 1795, à des plaintes graves de la part des villes de Reims, de Sédan, de Beauvais et de Vitry-sur-Marne, et la convention nationale le décréta d'arrestation le 9 août de cette même année, pour abus d'autorité de toute espèce. Il fut amnistié par la loi du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Rendu à la liberté, Massieu devint, quelque temps après, archiviste du bureau de la guerre, et, en 1797, professeur à l'école centrale de Versailles. Inaperçu sous le gouvernement impérial, il fut atteint

par la loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels, dits *votans*. Il se réfugia à Bruxelles, où il mourut le 6 juin 1818, dans sa 75me année. Massieu est connu dans le monde littéraire par une traduction de *Lucien*, 6 vol. in-12. Les trois premiers volumes parurent en 1781, et les trois derniers en 1787. Cet ouvrage est généralement estimé. Au moment de sa mort, il venait de terminer la traduction de l'*Histoire de la Hollande*, par Hugues Grotius.

MASSIEU (Jean), sourd-muet, élève de l'abbé Sicard, successeur de l'abbé de l'Épée, est né en 1772, à Semens, près de Cadillac, département de la Gironde, de parens pauvres, qui, par une fatalité toute particulière, comptaient dans leur famille jusqu'à six sourds-muets de naissance. Le jeune Massieu, employé aux travaux de la ferme, eut le bonheur, par l'entremise d'un citoyen bienfaisant de son pays, d'être connu de l'abbé Sicard. Cet habile instituteur, alors attaché à l'institution de Bordeaux, s'intéresse à son sort, l'emmène avec lui dans cette ville, et lui trouve des dispositions assez heureuses pour mériter qu'il lui consacre tous ses soins. Il a composé pour Massieu, son *Cours d'instruction d'un sourd-muet*. Appelé à Paris comme successeur de l'abbé de l'Épée, l'abbé Sicard vit les soins qu'il avait donnés à son élève récompensés par un décret de l'assemblée constituante, qui conférait à Massieu le titre de premier répétiteur de l'institution de Paris. C'est dans l'ouvrage que nous avons cité que l'on pourra prendre connaissance des longues et patientes leçons du maître, des progrès lents, mais assurés, de l'élève. On y verra que les idées les plus abstraites ne lui ont pas été étrangères. Grammaire générale, génie des langues, mathémathiques, philosophie, il a tout étudié, et presque tout défini, avec autant de justesse que de sagacité. Son application est soutenue et sa pénétration vive; il a l'insouciance et l'abandon d'un enfant; ses mœurs sont simples; une légère brusquerie ajoute un trait de plus à son caractère, sans être un défaut. Massieu est bon et reconnaissant; ses parens, sa mère surtout, et son maître, ont été l'objet le plus constant de ses affections. Ces objets chéris lui ont inspiré une foule de pensées qui partent de l'âme et qui sont en même temps la preuve d'un esprit juste et profond : telles que, entre autres, ces deux-ci : la première, *la Reconnaissance est la mémoire du cœur;* la seconde, *Donner à ses parens, c'est rendre.* Pour exprimer combien ses parens avaient été affligés lorsque dans son enfance il se cassa par accident une jambe : *Ils pleuraient*, dit-il, *comme quand il pleut à verse.* A une séance de l'institution de Paris, une dame lui faisait entendre que la Providence était une bonne mère; Massieu écrivit sur-le-champ : *La mère se tient seulement auprès de ses enfans, tandis que la Providence se tient auprès de tous les êtres.* Parmi un grand nombre de définitions et de réponses pleines de sens, de sentiment et d'esprit, nous citerons

celles-ci : *l'Espérance est la fleur du bonheur, l'Éternité est un jour sans hier ni lendemain*; *Examiner à fond une chose ou une personne, c'est la fréquenter de vue; une Difficulté est possibilité avec obstacle.* Interrogé, en 1815, sur le meilleur gouvernement, il répondit sans hésitation, *c'est le gouvernement paternel.* Voici comment il définit les sourds-muets : *Un sourd-muet est un homme qui manque du sens de l'ouïe, qui ne sait pas parler, qui écoute avec les yeux et parle avec les doigts.* Massieu avait mis toute sa fortune, c'est-à-dire le produit de 30 années de son traitement, comme premier répétiteur, dans les mains d'un homme qu'il regardait comme son second père. Cet homme est mort ne laissant que des dettes, et Massieu a tout perdu. Il faut dire, à la décharge de celui qui fit cette faillite, que, dupe de sa confiance, il avait été spolié lui-même par un homme auquel il avait confié une somme considérable.

MASSILIAN (Louis-Charles-César Mathey de), littérateur, a donné : 1° *Histoire de Rose d'Amblainville, ci-devant religieuse de l'ordre de Citeaux, ou les Abus du pouvoir paternel*, Paris, in-8°, 1796; 2° *Judas Macchabée, ou le Retablissement du culte à Jérusalem*, tragédie nouvelle en 3 actes et en vers, Paris, in-8°, 1803.

MASSIN (N.), chef d'institution à Paris, chevalier de Saint-Louis, était officier à l'époque de la révolution. Il émigra, et servit dans l'armée des princes jusqu'au licenciement. La révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) lui permit de rentrer dans sa patrie. Il y forma un pensionnat qui a constamment joui de l'estime publique. M. Massin reçut du roi, en septembre 1817, la croix de Saint-Louis.

MASSON (Charles-François-Philibert), littérateur, naquit, en 1762, à Blamont, petit fort du pays de Montbéliard, où son père avait un emploi; il apprit d'abord l'horlogerie à Montbéliard, passa de là en Suisse, pour se perfectionner dans son état; mais dominé par le goût de la poésie, il s'échappait de son atelier pour aller à l'ombre des bois se livrer à ses méditations. Ses premiers essais lui méritèrent des applaudissemens. Appelé à Saint-Pétersbourg par son frère aîné, officier au service de Russie, il devint d'abord sous-officier dans le corps des Cadets de l'artillerie, et bientôt, sur la recommandation du général Melissino, le comte Soltykoff, ministre de la guerre, le choisit pour surveiller l'éducation de ses fils, lui obtint ensuite le brevet de capitaine de dragons, le nomma son aide-de-camp, et, quelque temps après, lui fit accorder le grade de major en second dans un des régimens de la garde. En 1795, Masson épousa la baronne Rosen, d'une famille très-estimée de Livonie, et dès-lors son sort parut fixé pour toujours en Russie. Catherine lui confia la mission d'aller en Allemagne annoncer aux princes de sa famille la naissance d'une fille du grand-duc Paul. A son retour, il devint major en premier, et secrétaire des commandemens du grand-duc Alexandre (aujourd'hui empereur). La fortune de

Masson ne survécut pas à sa bienfaitrice; Paul Ier, à son avénement au trône, le priva de tous ses emplois et l'éloigna de la cour. Accusé, quelque temps après, d'avoir pris une vive part au succès des armées françaises, Masson fut arrêté avec son frère, et conduit jusqu'à la frontière sous escorte. Il se retira en Pologne, et de là à Bareith, où il composa plusieurs ouvrages pour procurer des secours à sa famille. Il sollicita ensuite la permission de rentrer en France : une fausse application des lois contre les émigrés retarda de deux années l'envoi de ses passe-ports. Tout occupé de la publication de son poëme des *Helvétiens*, il se livra exclusivement à la littérature jusqu'en 1804, époque où il obtint, à la recommandation de Lucien Bonaparte, la place de secrétaire-général de la préfecture de Rhin-et-Moselle. Sa santé commençait à s'affaiblir; il remplit néanmoins pendant six ans les devoirs de sa place. Il mourut à Coblentz, le 3 juin 1807. Il était membre associé de l'institut de France, et de celui de Milan, de l'académie celtique de Paris, etc. Masson a laissé plusieurs ouvrages qui donnent une idée favorable de son esprit, de son imagination et de ses connaissances. On a de lui : 1° *Cours mémorial de géographie*, à l'usage du corps des Cadets d'artillerie, Berlin, 1787, Pétersbourg, 1789-1790, in-8°; 2° *Elmine, ou la Fleur qui ne se flétrit jamais*, conte moral, Berlin, 1790, in-8° : ce conte fut composé pour la princesse de Courlande, Wilhelmine, dont Elmine est le diminutif; 3° *Mémoires secrets sur la Russie*, Amsterdam (Paris), 1800, 1803, 4 vol. in-8°: ces mémoires, traduits en plusieurs langues, eurent de la vogue dans leur nouveauté; 4° *les Helvétiens*, poëme en 10 chants, dont le sujet est la lutte mémorable des Suisses contre Charles-le-Téméraire, Paris, 1800, in-12, avec des notes historiques. Cet ouvrage est empreint d'une âpreté assez conforme au sujet. Voici le jugement que Chénier en a porté dans son *Tableau de la Littérature* : « L'auteur a cru, dit-il, que » des événemens modernes repous» saient le merveilleux; mais l'ab» sence du merveilleux fait du poë» me épique une histoire en vers... » On y trouve en abondance des » idées fortes;... on y remarque » souvent du nerf et de la fran» chise dans l'expression : quel» ques narrations rapides, quel» ques discours pleins de verve y » brillent par intervalles; mais on » désire presque toujours la dou» ceur, l'harmonie, l'élégance, » tout ce qui fait le charme du » style. » 5° *Ode sur la fondation de la République*, qui a remporté le prix de poésie en 1802, Paris, in-8°; 6° *la Nouvelle Astrée, ou les Aventures romantiques du temps passé*, Metz, 1805, 2 vol. in-12, roman chevaleresque, où l'on trouve des descriptions locales pleines de vérité; 7° *le Voyageur*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française en 1807, et à laquelle fut préférée celle de Millevoye; 8° *Observations adressées à l'académie celtique sur le rapport de M. Volney sur l'ouvrage de Pallas* intitulé : *Vocabulaires comparés des langues de toute*

la terre, et sur *l'Alphabet russe*; insérées dans les mémoires de cette académie, tom. Ier, pag. 362; 9° *Mémoire statistique du département de Rhin-et-Moselle*, Coblentz, petit in-fol.; et différens morceaux dans la *Décade philosophique*. Masson a aussi traduit en vers français la *Description des Jardins de Tsarskoë Célo*, par M. Sambourski, et a laissé des matériaux pour une *Histoire de la Littérature russe* : ces deux ouvrages sont restés inédits.

MASSON (André-Pierre), colonel, frère du précédent, naquit en 1769; reçut une éducation soignée; passa en Russie, où il parvint au grade de colonel, et partagea le sort de son frère (*voyez* l'article précédent), lorsqu'il fut conduit sous escorte jusqu'à la frontière. Il a publié : *les Sarrasins en France*, poëme en 15 chants, avec des notes historiques, 2 vol. in-8°, Strasbourg, 1816. Cet ouvrage était imprimé depuis plusieurs années, mais la censure en avait empêché la publication.

MASSON (François), statuaire célèbre, naquit, en 1745, dans la ci-devant province de Normandie; ses études faites successivement sous Nicolas et Guillaume Couston, sculpteurs qui jouissaient de quelque estime dans le temps de la décadence des arts, furent heureusement rectifiées par un séjour de cinq années en Italie, qu'il fit aux frais de l'évêque de Noyon, dont il avait mérité la bienveillance en raison des travaux confiés à ses soins par la famille de ce prélat. De retour en France, il fut chargé, par le maréchal de Broglie, de la décoration du palais du gouvernement, que l'on élevait alors à Metz sous la direction de Clerisseau. Cette décoration se composait d'un bas-relief de 42 pieds de long, de figures colossales et de trophées. Elle fit honneur à son talent; elle fonda en même temps la réputation de son auteur, dont la révolution rendit bientôt le nom populaire. Il exécuta, soit en marbre, soit en plâtre, les bustes des principaux membres de l'assemblée constituante. Une grande ressemblance, l'expression, la vie qu'il donnait en quelque sorte à ses figures, un travail toujours soigné, tels sont le caractère et le mérite de ses compositions en ce genre. Le *Sommeil* et *Hector attaché au char d'Achille*, figures qu'il exposa au concours en 1792; le *Dévouement à la patrie*, allégorie qu'il exécuta comme prix d'encouragement, et que l'on vit long-temps exposé sous le péristyle du Panthéon (aujourd'hui église de Sainte-Geneviève); un bas-relief de la voûte de cet édifice, fixèrent l'attention du public et du gouvernement, et en 1797 il fut chargé de la direction des sculptures des Tuileries. Le conseil des anciens lui ordonna un *Monument à la gloire de J. J. Rousseau*, groupe de cinq figures, bien composé, d'une exécution savante et vigoureuse, et qui, après avoir orné pendant plusieurs années l'extrémité de la terrasse de l'eau aux Tuileries, passa au palais du Luxembourg, où il a cessé d'être visible depuis un assez long temps. Il fit la statue de *Périclès* pour le palais du sénat-conserva-

teur, et la statue de *Cicéron* pour la salle des séances du corps-législatif. Le gouvernement lui commanda, et il exposa en 1805, la statue du général *Caffarelli*, que l'on voit encore (1823) au palais de la chambre des pairs. On remarque aussi les bustes du général *Kléber*, du maréchal *Lannes, duc de Montebello,* et de l'empereur *Napoléon;* on lui doit le buste du conseiller-d'état *Dufresne de Saint-Léon*, qu'il fit de mémoire, et les sculptures du *Tombeau du maréchal de Vauban*, rétabli dans l'église des Invalides par les soins du corps du génie. Parmi les monumens particuliers, en assez gand nombre, que produisait son ciseau fécond, on doit citer le groupe de *Thetis plongeant Achille dans le Styx*, une *Bacchante endormie*, une *Veuve se regardant dans un miroir*, et une *Flore*, ou la *Jeunesse*, dont le gouvernement fit l'acquisition peu de temps après la mort de Masson, arrivée le 14 décembre 1807. Cet artiste avait du goût, un coup d'œil juste, un sentiment vrai des beautés de la nature, et une exécution franche et énergique: néanmoins, malgré ses talens, il ne fut membre d'aucun corps académique. On doit à M. Regnault, peintre distingué, une excellente *Notice historique sur François Masson, sculpteur.*

MASSON (François), botaniste anglais, naquit à Aberdeen, en Écosse, vers 1741. Son éducation fut toute populaire, et il fut long-temps jardinier. Le célèbre Aiton, ayant eu occasion de remarquer son goût pour la botanique, l'envoya, en 1772, au cap de Bonne-Espérance, pour y recueillir des graines et des plantes. Il parcourut les Canaries, les Açores, Madère, Saint-Christophe, et différentes autres parties des Antilles, et revint, en 1781, en Angleterre avec une très-belle collection de plantes, qui ajouta aux richesses que possédait déjà le jardin de Kew. Il recommença ses voyages: en 1783, en Portugal, en 1786, au cap de Bonne-Espérance, et en 1797, au Canada. La mort le surprit dans ce dernier voyage, au mois de décembre 1805, à Montréal. Malgré ses nombreux voyages, ses observations et les différentes collections qu'il a faites, il n'a publié qu'un seul ouvrage, qui parut à Londres en 1796, en 1 vol. in-fol., sous le titre de *Stapeliæ novæ*. Il contient 41 espèces, et un nombre égal de planches, avec une dédicace au roi. La monographie de Masson est l'une des plus remarquables de l'époque. Ses descriptions sont généralement estimées, et tous ses dessins ont le mérite de représenter les plantes dans l'état sauvage. Le nom de *Massonia* a été donné par Thunberg à un genre de la famille des *Asphodèles*.

MASSON DE MORVILLIERS (Nicolas), homme de lettres, naquit en 1740, à Morvilliers, en Lorraine. Il vint faire son droit à Paris, où il fut reçu avocat; mais il quitta bientôt le barreau pour s'adonner à l'histoire et à la poésie. Un esprit fin et délié, une conversation piquante, et surtout l'heureuse vivacité de ses reparties, le firent rechercher dans les premières sociétés. Le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie, se

l'attacha en qualité de secrétaire-général. Masson de Morvilliers a composé un grand nombre de poésies fugitives insérées pour la plupart dans l'*Almanach des Muses*. Il en a publié le recueil sous le titre d'*Œuvres mêlées en vers et en prose*, 1789, 1 vol. in-8°. On remarque dans ce volume quelques pièces de vers écrites avec autant de facilité que de verve. La Harpe, dans sa *Correspondance littéraire*, et Grimm, dans la sienne, citent plusieurs épigrammes fort piquantes de Masson de Morvilliers. Il mourut à Paris, le 29 septembre 1789. Outre l'ouvrage cité plus haut, il a encore publié les ouvrages suivans : *Abrégé élémentaire de la géographie universelle de la France*, Paris, 1774, 2 vol. in-12; *de l'Italie*, 1774, in-12; *de l'Espagne et du Portugal*, 1776, in-12. Il a été l'un des collaborateurs de l'*Encyclopédie méthodique*, et l'un des rédacteurs de la *Géographie moderne*. On a publié un *Choix des Poésies de Masson de Morvilliers*, précédé d'une notice sur sa vie, à la suite de celles de Barthe, Paris, 1810, in-18.

MASSON DE SAINT-AMAND (Amand-Claude), ancien préfet du département de l'Eure, maître des requêtes honoraire, est né, le 7 décembre 1756, à Paris, où sa famille a toujours honorablement rempli des places de haute magistrature et de finances. Après avoir exercé la charge de conseiller à la cour des aides pendant six années, il fut, en 1783, pourvu de l'office de maître des requêtes de l'hôtel du roi, et l'a exercé jusqu'en 1789. A cette époque, constamment attaché à son pays, l'expatriation n'entra point dans sa pensée; il préféra suivre la bannière qui appelait la réforme des abus. Lors du consulat, il fut nommé préfet du département de l'Eure. La réorganisation de l'administration sur des principes sages et modérés fut le but spécial de ses travaux; une fusion générale des opinions en fut l'heureux résultat. L'intrigue, la jalousie, parvinrent à lui nuire dans l'esprit du chef du gouvernement. Après 6 annnées d'administration, couronnées de quelques succès, il se vit inopinément nommer un successeur à la restauration; comme magistrat depuis 40 ans, et maître des requêtes depuis 35, il se croyait fondé dans l'espoir d'être nommé au moins conseiller d'état honoraire, mais il a dû se contenter de se voir compris *inglobo* dans l'article de l'ordonnance royale qui a déclaré que tous les maîtres des requêtes anciens et nouveaux non employés, prendraient le titre de maîtres des requêtes honoraire. Depuis le moment de son déplacement de la préfecture de l'Eure, libre de son temps et de ses loisirs, il corrigea et fit imprimer (Paris, 1807, in-8°) une nouvelle édition de la traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, ouvrage de sa première jeunesse. Une *Statistique du departement de l'Eure*, qu'il avait composée pendant qu'il était préfet, approuvée par le ministre de l'intérieur, imprimée et publiée aux frais du gouvernement, avait été l'occasion d'obtenir divers renseignemens historiques sur le territoire confié à son administration : il s'occupa de les

réunir et d'en former un ensemble, qu'il fit imprimer et paraître en deux fois et en deux parties, sous le titre d'*Essais historiques sur le comté, les comtes et la ville d'Évreux*. (Paris, 1813-1815, 2 vol. in-8°.) Cet ouvrage, accompagné de notes, se fait lire avec un intérêt qui n'est pas purement local. M. Masson de Saint-Amand a deux fils dont l'aîné, sorti de l'école militaire de Saint-Cyr, à la fin de 1812, a fait toutes les dernières campagnes. Grièvement blessé, il s'est vu contraint à la fleur de l'âge de quitter le service comme capitaine, avec une pension et la croix de la légion-d'honneur. Il est honorablement mentionné dans les ouvrages intitulés : *Victoires et Conquêtes* et *Fastes de la gloire*. Le second fils de M. de Saint-Amand sert dans la marine royale, et est enseigne de vaisseau.

MASTALIER (Charles), professeur de belles-lettres à l'université de Vienne, naquit en cette ville en 1731, et y mourut en 1795. Destiné à l'état ecclésiastique, il était entré dans la société des jésuites, et avait obtenu, après la suppression de cette société, une place de professeur à l'université; il débuta dans la carrière des lettres par des panégyriques de saints; il adressa ensuite sa prose et ses vers aux souverains et aux grands hommes, qu'il loua avec le même zèle. Sa muse s'exerçait sur toutes sortes de sujets; il faisait, au besoin, des épithalames, des oraisons funèbres, des odes. On a remarqué, parmi ces pièces de circonstances, le *Chant d'un cuirassier autrichien*, après la revue de Hongrie, 1770, et la *Chanson d'un cuirassier impérial du régiment de l'archiduc Léopold*. Il a également chanté dans ses vers la mort du maréchal Daun et le poète Gellert. Les poésies de Mastalier, imprimées d'abord en 1774, eurent une seconde édition en 1782. Il a publié, sous le nom de Wetzel, plusieurs brochures. On fait encore honneur à cet ex-jésuite des *Lettres de Berlin, sur les paradoxes de ce siècle*, Berlin et Vienne, 1784, 2 vol. in-8°.

MATAMOROS (don N.), prêtre, feld-maréchal des indépendans, né dans l'Amérique du sud, de colons espagnols. Destiné à l'état ecclésiastique, il était entré dans cette carrière, qu'il suivait au Mexique, lorsque la nouvelle de l'invasion des Français en Espagne fit naître, dans l'Amérique méridionale, des idées d'indépendance et de liberté. Morelos ayant levé l'étendard de l'indépendance, Matamoros, lié avec lui depuis longtemps, suivit son exemple, et quitta l'habit ecclésiastique. Devenu lieutenant de ce nouveau général, il s'éleva tout-à-coup aux conceptions de son nouvel état, y fit des progrès rapides, et obtint plusieurs avantages. Ses talens parurent surtout au siége de la ville de Quantla-Amilpas, dans laquelle il se trouvait renfermé : non-seulement il opposa aux assiégeans la résistance la plus opiniâtre, mais il sut mettre encore le désordre dans leurs rangs, le 23 avril 1812, en effectuant une sortie, où il déploya du courage et de l'habileté. Dans une seconde sortie, qui eut lieu le 27 du même mois, il établit si bien sa réputation guerrière,

que depuis ce moment il ne se passa plus aucune action sans qu'il y prît part. Lorsqu'après avoir forcé les ennemis à lever le siége, il eut évacué la place, Matamoros suivit son général dans différentes expéditions, le seconda dans plusieurs actions où les succès furent balancés, et se trouva avec lui, vers la fin de 1813, dans les environs de Valladolid d'Amérique, qu'ils attaquèrent de concert, mais dont ils furent repoussés avec perte. Le 7 janvier 1814, Matamoros fut victime d'un accident que sa prudence ne put prévenir : un combat s'étant engagé entre les troupes des deux partis, ce général, à la tête d'une division, tomba par méprise sur une autre division d'indépendans, et ne reconnut son erreur que quand il ne fut plus temps d'y remédier. Les royalistes profitant de cette faute, Matamoros fut vaincu et fait prisonnier, avec sept cents des siens; et quoique, très-peu de jours auparavant, il eût renvoyé à Acapulco cinq cents Espagnols qui étaient tombés en son pouvoir, il n'en fut pas moins fusillé, lui et tous ses compagnons d'infortune.

MATHAN (Georges, marquis de), pair de France, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Normandie, est né à Caen, vers l'an 1769. Il émigra pendant la révolution, et servit dans les armées des princes. Après le 18 brumaire, il revint en France, et fut successivement nommé colonel de la garde nationale de Caen, chambellan et chevalier de la légion-d'honneur. Il eut, en 1813, le commandement en second d'un régiment des gardes d'honneur. A l'époque de la restauration, le roi le créa chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp, inspecteur de cavalerie, pair de France, et marquis, au mois d'août 1815. En 1816, il présida le collége électoral du département du Calvados, et il se fit remarquer par la manière honorable et impartiale dont il remplit ces fonctions.

MATHIAS (Thomas-James), littérateur anglais, commença son éducation à Eton, et la termina à Cambridge. Il ne tarda pas à se faire connaître dans la littérature, en publiant (en 1794) la première partie d'un poëme intitulé *les Hostilités littéraires*, dans laquelle on reconnut du talent, de l'instruction et du goût. L'ouvrage était anonyme, et la voix publique l'attribua d'abord aux écrivains les plus distingués; elle finit par se fixer sur M. Mathias. Il a publié sous son nom les ouvrages suivans : 1° *Odes runiques* (*Runic odes*), imitées de la langue Erse, in-4°, 1781; 2° *sur les Témoignages relatifs aux Poëmes attribués à Thomas Rowley*, in-8°, 1783; 3° *le Dramaturge politique de la chambre des communes* (Political Dramatist), in-8°, 1795; 4° *Épîtres au docteur Randolph et au comte de Jersey*, in-8°, 1797; 5° *Épître de l'empereur Kien-Long au roi George III*, in-8°, 1794; 6° *Lettre au marquis de Buckingham, au sujet du grand nombre de prêtres émigrés, par un laïque*, in-8°, 1794; 7° *l'Ombre d'Alexandre Pope sur les bords de la Tamise*, poëme satirique, avec des notes, in-4°, 1798; 8° *Odes anglaises et latines*, nouvelle édition, in-8°, 1798; 9°

Componimenti lirici de' piu illustri poeti d'Italia, 3 vol. in-12, 1802; 10° *Commentarj interno all' istoria della poesia italiana per Crescimbeni*, 3 vol. in-12, 1802; 11° *Tiraboschi, Storia della poesia italiana*, 3 vol. in-12, 1803; 12° *Canzonie prosa Toscane*, in-8°; 13° *Aggiunta ai componimenti lirici de' piu illustri poeti d'Italia*, 3 vol. in-8°, 1808; 14° *Saffò, drama lirica, tradotto dell' inglese di Mason*, in-8°, 1809; 15° *Licida di Giov. Milton, tradotto dell' inglese*, in-8°, 1812; 16° *della Ragion poetica de Gravina*, in-8°, 1805; 17° *Canzoni toscane*, in-4°, 1805; 18° *Œuvres de Thomas Gray, avec sa Vie, et des additions*, publiées aux frais de l'université de Cambridge, 2 vol. in-4°, 1814.

MATHIEU (CLAUDE-LOUIS), membre de l'institut (académie des sciences) et du bureau des longitudes, avait commencé seul l'étude des mathématiques, à Mâcon, sa ville natale; mais l'abbé Sigorgne, auteur des institutions newtoniennes, vivait alors fort tranquille et fort retiré dans cette ville, et, quoique plus qu'octogénaire, il se fit un grand plaisir d'aider de ses lumières et de ses conseils M. Mathieu, pour qui il conserva toujours une véritable affection. M. Mathieu avait à peu près 17 ans, lorsqu'il vint continuer ses études aux écoles centrales de Paris; il eut pour professeur de mathématiques M. Lacroix, qui s'est rendu si célèbre par les services qu'il a rendus à l'enseignement des sciences mathématiques, et qui a formé un si grand nombre de sujets distingués. Dans les premiers jours de son arrivée à Paris, M. Mathieu eut le bonheur de connaître l'illustre Delambre, qui le reçut avec cette bonté, cette bienveillance encourageante qui lui étaient si familières, et qui l'engagea à se consacrer à l'astronomie. Après avoir été plusieurs mois chez ce grand astronome, où il se livrait aux observations autant que ses études le permettaient, il entra à l'école Polytechnique, d'où il passa à l'école des ponts-et-chaussées. Il n'y avait pas un an qu'il suivait les cours de cette dernière école pour devenir ingénieur, quand, en 1806, sur la présentation de Delambre, il fut attaché à l'observatoire comme secrétaire, par le bureau des longitudes. Depuis cette époque, il n'a cessé de prendre une part très-active aux travaux de tout genre que l'on exécute dans ce grand établissement. En 1808, le bureau des longitudes l'envoya, avec M. Biot, d'abord à Bordeaux, et ensuite en différens points de la méridienne de France, pour y faire les expériences du pendule à seconde. Il obtint deux fois, en 1809 et en 1816, le prix d'astronomie fondé par Lalande. Le 26 mai 1817, il fut nommé, à l'unanimité, membre de l'institut dans la section d'astronomie, à la place vacante par la mort de Messier. Peu de jours après il fut élu membre-adjoint du bureau des longitudes, en remplacement de M. Burckhardt, qui venait de succéder à Messier comme membre du bureau. Vers la fin de la même année 1817, M. Mathieu fut nommé, par le ministre des finances, inspecteur-général extraordinaire, pour aller dans les

départemens examiner les ingénieurs et les géomètres du cadastre. Après une tournée d'environ six mois, il présenta au ministre un rapport dans lequel il faisait voir que le cadastre était mal dirigé, mal surveillé et mal exécuté dans beaucoup de départemens, où les travaux avaient été confiés à des ingénieurs incapables. L'administration repoussa les modifications, les changemens reconnus nécessaires pour assurer la réussite de cette grande entreprise; mais, n'offrant aucune garantie, n'inspirant aucune confiance, elle ne put résister aux justes attaques dont elle était sans cesse l'objet: elle tomba avec le cadastre, qui a été abandonné aux départemens. A la mort de M. Delambre, le collége de France, l'académie des sciences et le grand-maître de l'université, furent appelés à désigner à l'autorité un candidat pour la chaire d'astronomie, vacante au collége de France par l'irréparable perte de cet homme célèbre. Les personnes qui, par la nature de leurs travaux, devaient naturellement se mettre sur les rangs, se retirèrent en reconnaissant les droits incontestables de M. Mathieu à une place dont il avait déjà rempli les fonctions, comme suppléant de M. Delambre, pendant les cinq dernières années scolaires. M. Mathieu a été présenté, à l'unanimité, et par les professeurs du collége de France, et par 50 membres présens, à l'académie des sciences; mais M. Binet de Rennes, inspecteur des études à l'école Polytechnique, présenté seulement par le grand-maître de l'université, a été nommé professeur au collége de France, dans le courant de cette année (1823). Les gens éclairés ont vu avec peine qu'une chaire d'astronomie pratique, qui a toujours été la récompense de longs et pénibles travaux, et qui jusqu'à présent n'avait été confiée qu'à des astronomes observateurs, comme Lahire, Delisle, Lemonnier, Lalande, Delambre, ait été donnée à un homme étranger à l'astronomie, de préférence à M. Mathieu, qui était attaché à l'observatoire depuis 16 ans, qui avait été honoré du choix de M. Delambre, qui était appelé par les suffrages unanimes du collége de France et de l'institut, qui avait pour lui la protection éclairée d'un grand personnage et les vœux de tous les savans. Combien M. Delambre aurait été profondément affligé s'il avait entrevu, dans ses derniers momens, que son élève, son ami, pour qui il avait l'affection d'un père, serait privé, après une sorte de possession de cinq ans, d'une place à laquelle il avait tant de droits! En mourant, il a confié le manuscrit de deux volumes qui terminent son immense travail sur l'histoire de l'astronomie ancienne et moderne, à M. Mathieu, qui se consacre entièrement à l'impression de cet ouvrage, que l'Europe savante attend avec impatience.

MATHIEU (Claude), membre de l'assemblée législative, était cultivateur dans la province de Nivernais, lorsque la révolution éclata. Il en adopta avec sagesse les principes, et devint, en 1790, administrateur du département de la Nièvre, qui l'élut, au mois

de septembre 1791, membre de l'assemblée législative. Pendant toute la session, il se conduisit avec la même prudence, et ne prit qu'une fois la parole pour demander, le 16 juin 1792, le rapport du décret qui ordonnait, sans aucune indemnité, la suppression des droits féodaux casuels. Il ne fut point réélu à la convention nationale, et n'a plus fixé l'attention publique.

MATHIEU (N.), membre de l'assemblée législative, où il fut élu par le département du Haut-Rhin, au mois de septembre 1791, manifesta, comme le précédent, son homonyme, des opinions très-modérées, et ne fut point réélu à la convention nationale. Employé en 1804, dans l'affaire des indemnités d'Allemagne, il y montra des connaissances très-étendues dans le droit public. Depuis cette époque, il a été entièrement perdu de vue.

MATHIEU DE FAVIERS ET MATHIEU DE REISHOFF, et deux autres frères du même nom, l'un, conseiller à la cour royale de Colmar, ancien vice-président du corps-législatif, l'autre, colonel en non activité, appartiennent à une famille de magistrature appelée du parlement de Metz à la cour souveraine de Colmar, à l'époque de la réunion de l'Alsace à la France. Le père de ces quatre frères, tous membres de la légion-d'honneur, était un des premiers magistrats de la ville de Strasbourg. Après avoir passé par tous les grades, le baron Mathieu de Faviers fut nommé commissaire-général de l'armée d'Helvétie et du Danube, commandée par le général, depuis maréchal Masséna. Il contribua, par son activité, au succès de la campagne victorieusement terminée par la bataille de Zurich. Ce n'était pas une tâche facile de faire vivre une armée de 80,000 hommes dans les rochers de la Suisse. La manière dont il s'en acquitta est consignée dans les témoignages du général en chef, lorsqu'il quitta le commandement de l'armée d'Helvétie pour prendre celui de l'armée d'Italie : « Je ne dois pas, dit ce »général, me contenter de don»ner à votre conduite les marques »ordinaires de satisfaction; j'a»jouterai que, placé dans des cir»constances difficiles, c'est à vos »constans travaux, à votre vive »sollicitude et à un zèle soutenu, »que l'armée doit d'être sortie a»vec bonheur des crises où la pé»nurie l'a jetée plus d'une fois; je »ne parle pas de la probité que »vous avez mise dans vos fonc»tions; c'est la vertu essentielle »de l'administrateur, et elle vous »est propre. » Après la dissolution de l'armée du Danube, M. Mathieu de Faviers fut nommé commissaire-général de l'armée du Rhin, commandée par le général Moreau, avec lequel il fit la campagne terminée par la victoire de Hohenlinden. Nommé inspecteur aux revues et ordonnateur en chef de l'avant-garde de la grande-armée, il fut promu au grade d'officier de la légion-d'honneur, à la suite de la bataille d'Austerlitz. Après la bataille d'Eylau, il fut chargé, par l'empereur, de la mission importante de faire vivre l'armée des seules ressources d'Elbing et de l'île de la Nogat. La manière dont

il s'en acquitta lui valut le titre d'ordonnateur en chef de la grande-armée, auquel l'empereur ajouta le grade de commandant de la légion-d'honneur, en récompense des efforts qu'il avait faits pour que l'armée pût être maintenue dans sa position, depuis la bataille d'Eylau jusqu'à la prise de Dantzick. La paix de Tilsitt le fit passer en Espagne comme ordonnateur en chef de l'armée; il y fut nommé intendant de l'armée du Midi, et chargé de l'administration des provinces méridionales de la péninsule. L'administration de toute l'armée d'Espagne lui fut confiée au moment où elle se concentra pour effectuer sa retraite sur la France. Il continua à remplir les mêmes fonctions jusqu'à la dislocation de cette armée. Au rétablissement du gouvernement royal, en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et baron; mais le grade d'intendant-général qu'il avait acquis par ses longs services, ne faisant pas partie de la nouvelle organisation du corps des intendans militaires, il est resté en non activité. M. Mathieu de Faviers fut élu en 1815, par le département du Bas-Rhin, membre de la chambre des députés. Il a constamment voté avec la minorité.

MATHIEU DE LA REDORTE (LE COMTE MAURICE-DAVID-JOSEPH), lieutenant-général, est né à Saint-Afrique, département de l'Aveyron, d'une ancienne et honorable famille de protestans. A peine âgé de 15 ans, il entra au service, comme cadet, dans le régiment suisse de Meuron. Il suivit ce régiment au cap de Bonne-Espérance en 1783, et quitta ce corps pour passer dans la légion française de Luxembourg, qu'une capitulation avec le gouvernement hollandais destinait à servir dans les Indes. De retour en France en 1789, le lieutenant Maurice Mathieu entra dans le régiment Royal-Dragons, dont M. de Muratel, son oncle, était colonel; devenu capitaine dans ce même corps, il fit, en cette qualité, toutes les campagnes de l'armée du Rhin de 1792 à 1798, époque à laquelle il fut envoyé à l'armée d'Italie avec le grade d'adjudant-général: il s'y distingua dans la campagne de Rome et de Naples, et contribua puissamment à la prise de Terracine. Le général Maurice Mathieu, à la tête de 2 ou 3,000 hommes, fut tout-à-coup attaqué par 10,000 Italiens de la campagne de Rome, qui marchaient avec 8 pièces de canon. Après huit heures du combat le plus acharné, la petite troupe française, soutenue par deux escadrons polonais, parvint à mettre en fuite des ennemis trois fois plus nombreux, qui ne trouvèrent de salut qu'au sein des marais où ils se réfugièrent. Les huit pièces de canon restèrent au pouvoir des Français, et Terracine fut prise d'assaut. A la suite de cette action, l'adjudant-général Maurice Mathieu fut nommé général de brigade. Après la reprise des hostilités entre les Napolitains et les Français, il continua de servir à l'armée d'Italie avec la plus grande distinction. Chargé d'une attaque sur Calvi, dans un mouvement général dirigé contre cette place par le général Macdonald, la brigade de Maurice Mathieu

rencontra l'ennemi à Otricoli, et l'obligea de se jeter dans la ville, qui se rendit à discrétion quelques heures après. Il fut grièvement blessé au bras dans une reconnaissance devant Capoue, et forcé de se retirer momentanément du service, il y rentra aussitôt que sa blessure fut guérie. Sur ces entrefaites, le pape et le roi de Naples lui envoyèrent simultanément leur portrait, en reconnaissance de la générosité de sa conduite et de la discipline qu'il avait entretenue dans ses troupes pendant le long séjour qu'il avait fait à Naples et dans l'état romain. En 1799, il fut promu au grade de général de division, et nommé au commandement de la 11ᵉ division militaire. Au mois de juillet 1803, il présida le collége électoral de l'Aveyron; l'année suivante, il fut employé dans le Brisgaw, sous les ordres du maréchal Augereau. Cette campagne fut pour le général Maurice Mathieu et pour sa division une suite non interrompue d'actions d'éclat : il y donna des preuves du plus grand talent et de la plus haute valeur. Ce fut lui qui conclut, avec le général Jellachich, la capitulation en vertu de laquelle l'armée autrichienne fut faite prisonnière de guerre; il fit avec non moins de gloire et de succès la guerre de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807, et mérita d'être cité plusieurs fois avec les plus grands éloges dans les bulletins de la victoire. Envoyé à l'armée d'Espagne l'année suivante, il se couvrit de gloire à la fameuse bataille de Tudéla, où il enfonça le centre de l'armée espagnole. Le lendemain de cette mémorable journée, il fut blessé à Borja, en poursuivant l'ennemi dans sa fuite ou plutôt dans sa déroute. Dans les campagnes suivantes, à la même armée d'Espagne, il ravitailla Baraguer et Tarragone, força les Anglais, en 1813, à lever le siége de cette dernière place, et soutint sa glorieuse réputation au col d'Ordal et à Villa-Franca. Couvert de lauriers et de blessures, le plus ancien général de division de l'armée française, comte et grand-officier de la légion-d'honneur depuis 1804, décoré de presque tous les ordres militaires de l'Europe, le bâton de maréchal, qu'il avait si bien mérité, manquait seul à sa gloire. Lors de la première restauration, en 1814, le général Maurice Mathieu fut nommé chevalier de Saint-Louis et inspecteur-général d'infanterie dans les 11ᵉ et 20ᵉ divisions militaires. Retiré à sa terre de la Redorte pendant les *cent jours*, en 1815, il ne fut point employé. En 1817, il fut nommé au commandement de la 19ᵉ division militaire à Lyon, où il remplaça le général Canuel, à la suite des troubles qui affligèrent à cette époque cette héroïque et malheureuse cité. Le général Maurice Mathieu avait épousé une demoiselle Clary, sœur de l'épouse du ci-devant roi d'Espagne, Joseph Bonaparte. Il est aujourd'hui pair de France.

MATHON DE LA COUR (Charles-Joseph), littérateur, fils de Jacques Mathon de la Cour (qui mourut en 1770, et qui avait de la réputation comme mathématicien), et beau-frère de l'auteur de la *Veuve de Malabar* (*voy.* Lemierre), naquit à Lyon

en 1738, et y fit ses études, qu'il termina à Paris, où il se lia avec les artistes et les hommes de lettres les plus distingués. Il acquit dans la société intime des artistes des connaissances réelles dans les beaux-arts. Homme aimable et instruit, philantrope généreux, il fit un noble usage de sa fortune. Rappelé à Lyon par suite de la maladie et de la mort de son père, il fut un des fondateurs de la société philantropique de cette ville, et d'un lycée, où d'habiles professeurs enseignaient les langues et les sciences. Les secours qu'il se plaisait à accorder aux jeunes gens qui annonçaient des talens épuisaient souvent ses revenus annuels; mais il savait suppléer à leur insuffisance en empruntant. Il fut victime, lors du siége de Lyon, en 1793, de son attachement pour ses concitoyens, qu'il ne voulut pas quitter. La ville réduite, et traduit au tribunal que l'on y organisa aussitôt, il répondit au président qui lui disait: « Tu es noble, tu n'as pas quitté » Lyon pendant le siége: lis le dé» cret; tu peux prononcer toi-même » sur ton sort. » — « Il est sûr que cet» te loi m'atteint. Je n'ai pas voulu » m'y soustraire, et je saurai mou» rir. » Il périt en effet sur l'échafaud au mois d'octobre de la même année (1793). Pendant son séjour à Paris, Mathon de la Cour avait remporté, en 1767, un prix à l'académie des inscriptions par une dissertation sur la législation de Lycurgue, et en 1770, l'académie de Rouen avait également couronné son *Discours* sur les livres contre la religion. Voici la liste exacte de ses ouvrages: 1° *Lettres sur l'inconstance*, auxquelles donna lieu le drame de *Dupuis et Desronais*, de Collé, Paris, 1763, in-12; 2° *Lettres sur les peintures, sculptures et gravures exposées au salon*, Paris, 1763, 1765 et 1777, 3 part. in-12: elles sont remarquables par un excellent jugement et un ton peu commun de décence et de politesse. 3° *Orphée et Eurydice*, opéra traduit de l'italien de Casalbigi, Paris, 1765, in-12; 4° *Dissertation sur les causes et les progrès de la décadence des lois de Lycurgue*, *ibid.*, 1767, in-8°: c'est ce travail qui a été couronné par l'académie des inscriptions. « Il est surprenant, dit Mathon, » que personne n'ait encore entre» pris de donner une histoire com» plète des Lacédémoniens; je ha» sarderai peut-être quelque jour » d'en publier une, et j'ai com» mencé à en rassembler les ma» tériaux »: néanmoins l'auteur n'a point fait paraître cet ouvrage. 5° *Discours sur le danger de la lecture des livres contre la Religion*, 1770, in-8°: il a été couronné par l'académie de Rouen. 6° *Lettres sur les Rosières*, 1781, in-12; 7° *Testament de Fortuné Ricard, maître d'arithmétique*, Paris, 1785, in-8°, inséré dans les *Tablettes d'un curieux*, tome 1er, et traduit en anglais. Dans cet opuscule ingénieux, l'auteur a pour objet de démontrer que les plus faibles économies peuvent avoir des résultats extraordinaires. On l'a comparé peut-être à tort à *la Science du bon homme Richard*, de Franklin. 8° *Discours sur les meilleurs moyens de faire naître et d'encourager le patriotisme*

dans une monarchie, Paris, 1788, in-8°: couronné par l'académie de Châlons-sur-Marne. Mathon se proposa dans cet ouvrage d'établir une différence entre l'*amour de la patrie* et le *patriotisme*. L'amour de la patrie ne serait, selon lui, que l'attachement au sol où l'on est né; mais le patriotisme suppose l'abnégation de tout intérêt personnel, et la volonté de se sacrifier à l'intérêt public. 9° *Collection des comptes rendus concernant les finances de France depuis* 1758, Lausanne, 1788, in-4°. Mathon de la Cour a rédigé l'*Almanach* et ensuite le *Journal de Lyon*. Il a été, avec Sautreau de Marsy, son ami, l'un des premiers éditeurs de l'*Almanach des Muses* : il a aussi travaillé au *Journal de musique*, depuis juillet 1764 jusqu'en août 1768. Néanmoins la part qu'il y a prise n'a pas paru assez importante aux auteurs du *Dictionnaire historique des Musiciens* pour lui accorder une mention dans cet ouvrage; enfin Mathon de la Cour a travaillé au *Journal des Dames*. L'académie de Lyon conserve dans ses archives un grand nombre de manuscrits intéressans de ce littérateur estimable et laborieux.

MATON DE LA VARENNE (P. A. L.), né à Paris vers 1760, d'une famille noble, était avocat au parlement; mais son goût pour les lettres, qu'il cultivait avec plus de zèle que de succès, l'empêcha de fréquenter le barreau. Ennemi de la révolution, il courut quelque danger pendant le règne de la terreur. Il vécut dans l'obscurité, et mourut à peu près ignoré, en 1816. On lui attribue les ouvrages suivans : 1° *Réflexions d'un citoyen sur la nécessité de conserver la vénalité des offices inférieurs*, 1790, in-8°; 2° *Mémoire pour les exécuteurs des jugemens criminels*, où l'on prouve la légitimité de leur état, 1790, in-8°; 3° *Mémoire adressé à l'assemblée nationale*, où l'on dénonce, entre autres choses, les vexations de quelques juges du conseil, etc., 1790, in-8° : deux éditions; 4° *Plaidoyer pour Samson, exécuteur des jugemens criminels de Paris, contre Prudhomme, Gorsas*, etc., 1790, in-8°; 5° *les Crimes de Marat et des autres égorgeurs*, ou *ma Résurrection*, 1795, in-8°, traduit en allemand; 6° *Valdeuil*, ou *les Habitans de Saint-Domingue*, 1795, in-8°; 7° *Camille et Formose, histoire italienne*, 1795, in-12; 8° *Histoire particulière des événemens qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792, *et qui ont opéré la chute du trône*, 1806, in-8°. Maton est l'éditeur du *Siècle de Louis XV*, par Arnoux Laffrey, son ami, 1796, 2 vol. in-8°; et des *Œuvres posthumes du comte de Thiard de Bissy*, qu'il a fait précéder de son éloge historique.

MATTEI (ALEXANDRE), cardinal, archevêque de Ferrare, l'un des ministres du pape, et doyen du sacré collége, naquit à Rome, le 20 février 1744, de la famille des princes de ce nom. Destiné à l'état ecclésiastique, il parvint rapidement aux premières dignités de l'église. Pie VI le nomma archevêque duc de Ferrare, en 1777, et le créa cardinal en 1799; mais cette promotion ne fut déclarée

qu'en 1801, dans un consistoire que le pape tint à Ferrare, à son retour de Vienne. Lorsque le général en chef Bonaparte s'approcha de Rome en 1796, à la tête de son armée, le cardinal Mattei lui adressa, au nom du pape, une lettre dont l'énergie était peut-être peu compatible avec la situation où se trouvait le chef de l'église. Au mois d'août de la même année, le cardinal Mattei fut détenu dans son palais par ordre du général français, qui l'y fit garder par deux officiers; mais il lui rendit la liberté deux mois après, et le 19 février 1797, ce cardinal signa à Tolentino, en qualité de plénipotentiaire de S. S., le traité de paix conclu avec la France. En 1798, le cardinal Mattei fut déposé et banni par le gouvernement cisalpin, pour avoir refusé de prêter serment aux nouvelles lois. De retour à Rome, dans le courant de l'année 1800, il passa dans l'ordre des cardinaux évêques, devint évêque de Palestrine, et conserva jusqu'en 1807 l'administration de Ferrare. En 1809, il fut promu à l'évêché de Porto, auquel est attaché le titre de sous-doyen du sacré collége. La même année, il suivit le pape en France. Les événemens de 1814 ayant permis au pape et aux cardinaux de retourner à Rome, le cardinal Mattei se vit élevé sur le siége d'Ostie et de Velletri, et décoré du titre de doyen du sacré collége. Son grand âge ne l'empêchait pas de remplir avec exactitude toutes les fonctions attachées à ses différentes dignités. Il assistait, le 16 avril 1820, à l'office dans la basilique de Saint-Pierre, lorsqu'il ressentit les premières atteintes de la maladie à laquelle il succomba le 20 du même mois.

MATTEW (Jean-Morgan), fils d'un recteur de Newick, en Essex, naquit dans cette petite ville en 1771. Destiné à l'état militaire, il s'attacha à son oncle maternel, le général Morgan, et le suivit dans les Indes-Orientales, où il servit sous ses ordres en qualité d'officier dans le 24me régiment. A son retour en Angleterre, il fut nommé capitaine dans la milice de Middlesex, et remplit aujourd'hui (1823) la place de vice-gouverneur de ce comté. Il a composé : 1° *Lettres d'un très-jeune officier, servant dans l'armée de lord Cornwallis* (à l'un de ses amis du Bengale), in-8°, 1793; 2° *Adresse aux Membres de la chambre des communes, en faveur des subalternes de l'armée anglaise*, in-8°, 1795 : on croit généralement que c'est à ce pamphlet qu'on doit la suppression de certains abus, et l'augmentation de paie des grades inférieurs de l'armée ; 3° *Quelques observations sur la conduite de M. Pitt*, in-8°, 1795 ; 4° *Bath, ébauche poétique*, in-8°, 1795; 5° *Vue intérieure (introspection)*, roman, 4 vol. in-12 : cet ouvrage fut publié sous le nom de la mère de l'auteur; 6° *Clio, ou Discours sur le goût*, seconde édition, 1803, in-12 ; 7° *Recueil de vers*, in-8°, 1807.

MATTHACI (Christian-Frédéric), savant helléniste saxon, naquit, en 1744, à Grost en Thuringe, et fit d'excellentes études. Il passa jeune encore en Russie et occupa bientôt la chaire

de belles-lettres à l'université de Moscow. Il revint en Allemagne en 1785; son séjour temporaire dans ce pays fut employé à rechercher les manuscrits jusque-là oubliés ou négligés, et à extraire des dépôts publics, ou des bibliothèques particulières, tout ce qui était encore ignoré des savans. Sa mission finie, il retourna en Russie, chargé des doctes dépouilles qu'il avait amassées, et s'y fixa irrévocablement. On le nomma conseiller aulique, et professeur ordinaire de littérature classique à l'université de Moscow. Il mourut dans cette ville le 26 décembre 1811. Matthaei a des droits incontestables à la reconnaissance des gens de lettres; on lui doit 53 ouvrages, dont Rotermund fait mention, et qui prouvent son zèle infatigable: lui-même rappelle la plupart des livres grecs dont il avait procuré des éditions, à la tête d'un petit ouvrage, sur le traité de Plutarque, *de la Mauvaise Honte;* mais, ce qui l'a rendu plus particulièrement recommandable, c'est la découverte de plusieurs fragmens, moins précieux peut-être par leur importance, que parce qu'ils complètent les œuvres de deux des plus grands poètes de l'antiquité, *l'Hymne à Cérès*, et *l'Exposition de la Clytemnestre de Sophocle.* Les critiques ont cru reconnaître la touche d'Homère dans la première de ces productions, l'ayant trouvé en harmonie avec les autres hymnes attribuées à ce prince des poètes; aussi n'ont-ils fait aucune difficulté de l'en regarder comme l'auteur. Il n'en fut pas de même de l'Exposition de la Clytemnestre de Sophocle: et quoique ce fragment fût énoncé sous le nom de ce poète, et comme faisant partie de sa tragédie de Clytemnestre, qui ne nous est pas parvenue, dans le manuscrit de la bibliothèque d'Ausbourg d'où Matthaei l'avait tirée, il trouva de nombreux incrédules. Son étendue était un motif de plus pour en rechercher l'auteur présumé, et un moyen plus sûr de le reconnaître. En effet le génie du poète pouvait se développer dans un morceau de 300 vers qui commence au prologue, prononcé par Tisiphone, se termine par un chœur, et pouvait remplir tout le 1er acte de la pièce; on le rejeta, parce qu'il parut trop inférieur aux chefs-d'œuvre connus du premier tragique d'Athènes. On sent bien qu'un grand écrivain même peut avoir des inégalités, mais ici la disparate est trop frappante, et les vrais savans se sont obstinés à ne regarder le fragment mis au jour par le professeur allemand, que comme un canevas imparfait.

MAUBREUIL (Marie-Armand Guerri de), marquis d'Orsvault, est né en Bretagne, vers 1780, d'une famille noble. Destiné à l'état militaire, il entra au service sous le gouvernement impérial, fit plusieurs campagnes avec distinction, quitta la France pour suivre Jérôme Bonaparte, élevé au trône de Westphalie, et devint peu après son écuyer. Il passa ensuite en Espagne, y fit la guerre sous les ordres du colonel de Hammerstein, comme capitaine dans les chevau-légers westphaliens, et obtint la croix de la lé-

gion-d'honueur. Il quitta le service, prit un intérêt dans les fournitures des vivres de l'armée de Catalogne, y renonça presqu'aussitôt, et fit quelques autres opérations de ce genre, soit pour les remontes de la cavalerie, soit pour la fourniture des vivres destinés à la place de Barcelonne; mais ces opérations n'eurent pas plus de succès. Forcé bientôt de manquer à ses nombreux engagemens, il fut privé de tous ses biens par la saisie qu'en firent ses créanciers. Il revint à Paris, en 1813, et s'y trouvait en 1814, lorsque les étrangers entrèrent dans cette capitale. Il prit alors le parti de jouer un nouveau rôle: on le vit parcourir les boulevarts accablant le gouvernement qui venait de tomber, des injures les plus grossières, et plaçant à la queue de son cheval la décoration de la légion-d'honneur, qu'il avait portée lui-même sur sa poitrine. Quelques jours après, il se chargea d'une mission qui avait pour but avoué de recouvrer des diamans de la couronne dont la famille détrônée était, disait-on, nantie. Muni des pouvoirs que lui donnèrent deux ministres français et le général russe Sacken, pour requérir les autorités et la force armée, il se dirigea, avec un nommé Dasies, sur la route de Fontainebleau, d'où l'empereur venait de partir pour se rendre à l'île d'Elbe. L'ex-reine de Westphalie (l'épouse du prince qui avait comblé Maubreuil de bienfaits) s'y trouvait encore; elle voyageait avec un passe-port des souverains alliés. Il n'eut égard à aucune considération, arrêta la princesse, et enleva sous ses yeux onze caisses remplies d'objets précieux, dont une partie fut dirigée sur Versailles, et l'autre transportée à Paris, chez M. de Sémallé, commissaire du roi, qui les fit déposer aussitôt dans les bureaux de la secrétairerie d'état. La princesse envoya sur-le-champ à Paris quelqu'un de sa suite pour réclamer les objets qu'on venait de lui enlever; les caisses furent reconnues, mais on y chercha en vain des diamans d'un grand prix, et une somme de 82,000 francs, qui devaient s'y trouver. Maubreuil et Dasies furent arrêtés aussitôt: ce dernier s'évada quelque temps après, et fut acquitté plus tard par les tribunaux; l'autre ne put obtenir le même avantage, bien qu'il fût étayé de protecteurs zélés et puissans. Le tribunal civil de la Seine, devant lequel il fut traduit, se dépouilla de la connaissance de cette affaire, déclarant que, « vu sa nature, elle » n'aurait jamais dû sortir des » mains de l'autorité supérieure. » Voilà tout ce qu'on avait pu connaître de ses résultats, lorsque Napoléon, sorti de l'île d'Elbe, marcha sur Paris. Maubreuil, mis en liberté le 18 mars par ordre du ministre de la guerre, alla se cacher dans les environs de Saint-Germain, tandis que Dasies, son associé, se rendait à Auxerre au-devant de Napoléon, et en recevait le grade de colonel et un brevet d'officier de la légion-d'honneur. Maubreuil, arrêté de nouveau avec une sorte d'éclat, réveilla la curiosité publique, et fit espérer des révélations importantes; mais les portes de

sa prison s'ouvrirent encore une fois, et il se sauva à Bruxelles, sous un nom emprunté. Reconnu par M. de Sémallé, commissaire du roi dans cette ville, et arrêté sur différens soupçons, il fut conduit à Gand, et mis en prison. Il s'y abandonna aux plus violens accès de désespoir, jusqu'à s'ouvrir les veines lui-même; de prompts secours le rappelèrent à la vie. Livré à des gendarmes, pour être conduit à Aix-la-Chapelle, et remis aux Prussiens, il s'évada en route, et arriva à Paris au moment où Louis XVIII venait d'y rentrer. Au mois de juin 1816, ayant été signalé à la police, comme s'étant occupé d'intrigues politiques graves, il fut arrêté, et contre l'attente générale, on ne le traduisit, dans le mois d'avril 1817, devant le tribunal de police correctionnelle que pour l'enlèvement des diamans et de l'argent des caisses de l'ex-reine de Westphalie. Ce tribunal s'étant déclaré incompétent, il fut renvoyé devant la cour royale. Son langage devant ses juges fut des plus extraordinaires : il soutint qu'on l'avait chargé, en 1814, non pas de rechercher les diamans de la couronne, mais d'assassiner Napoléon, et qu'il n'avait accepté cette mission que pour le sauver; il fit plus : du fond de sa prison, il adressa aux ambassadeurs des puissances alliées une lettre extrêmement injurieuse pour les souverains, dans laquelle il faisait la même déclaration. La cour royale avait annulé la décision du tribunal de police correctionnelle ; la cour de cassation avait ensuite cassé l'arrêt de la cour royale, et avait renvoyé l'affaire par-devant la cour royale de Rouen, et enfin par-devant celle de Douai, où Maubreuil comparut le 18 décembre. Les débats eurent lieu dans les audiences du 19 et du 20 du même mois : les avocats et le ministère public avaient été entendus, et l'arrêt devait être prononcé le 22 mars, lorsque Maubreuil sut échapper encore à la justice, en s'évadant pour la quatrième fois. Il passa sur-le-champ en Belgique, et de là en Angleterre, où, s'il faut en croire les journaux, il s'occupe à rédiger des *Mémoires*. La cour royale de Douai l'a comdamné par contumace, pour l'enlèvement des diamans, le 6 mai 1818, à cinq ans de prison et à 500 francs d'amende. Pour ne rien omettre de ce qui peut se rattacher à cette singulière affaire, nous croyons devoir ajouter que, quelque temps après le jugement de Douai, des plongeurs trouvèrent au fond de la Seine, assez près de l'allée du Bourg-la-Reine, différentes espèces de bijoux, entre autres des peignes d'or en forme de diadêmes enrichis de diamans. Tous les journaux annoncèrent cette découverte ; mais un autre objet vint occuper l'attention publique, et depuis il n'en fut plus question. D'où provenaient ces bijoux? à qui avaient-ils appartenu ? qui les avait jetés dans la rivière? Quel but se proposait-on en le faisant? la découverte en fut-elle fortuite ou combinée avec quelque plan secret? toutes ces questions ont été faites, et n'ont pas été résolues pour le public.

MAUCUNE (LE BARON DE), lieu-

tenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, parvint rapidement, par des actes de bravoure et d'habileté, au grade de colonel du 39e régiment d'infanterie légère. Il se trouva, en cette qualité, à la bataille de Marengo, où il se fit remarquer. La valeur brillante qu'il déploya ensuite à la bataille d'Austerlitz lui mérita la croix de commandant de la légion-d'honneur. Disgracié bientôt après, sans que la cause de sa disgrâce ait jamais été rendue publique, il ne reprit de l'activité que le 31 octobre 1806, époque où il fut mis à la suite de l'état-major-général de l'armée. Nommé enfin général de brigade, le 10 mars 1807, il servit et se distingua, en cette qualité, pendant toute cette campagne. Passé en Espagne en 1808, il se trouva à la bataille de Burgos, fit des prodiges de valeur, le 28 novembre 1809, à Alba-de-Torminez, où sa bravoure et son intrépidité décidèrent la victoire, ajoutant à cette belle conduite l'enlèvement de la ville, par un coup de main, pendant la nuit la plus obscure. Il fut élevé au grade de général de division le 25 mai 1811, et continua de servir avec distinction. Le 5 octobre 1814, le roi lui accorda la croix de Saint-Louis.

MAUDET-DE-PENHOUET (LE COMTE DE), est né vers 1766. Destiné au service de la marine, il y entra jeune encore, et était parvenu, au commencement de la révolution, au grade de lieutenant de vaisseau. C'est en cette qualité qu'il fit partie, en 1791, d'une division qui portait à Alger le comte de Senneville, ambassadeur de Louis XVI, près de cette puissance barbaresque. M. de Penhouet ne reparut en France qu'au retour du roi, en 1814. Il fut alors nommé chevalier de Saint-Louis, et reprit du service dans l'armée de terre. Colonel-commandant de la 19e légion de gendarmerie, à la résidence de Lyon, il fut extrêmement utile à cette malheureuse cité, par la conduite ferme et courageuse qu'il y tint, au milieu des mouvemens qui l'agitèrent, ainsi que ses environs, en 1817. Il ne tarda pas à être remplacé à Lyon par M. de Saint-Cricq, mais ses talens ne restèrent point inactifs; il fut envoyé à Besançon, où il commandait encore en 1818.

MAUDRU (J. B.), ancien professeur à l'école Normale, et membre de plusieurs sociétés savantes, a fait paraître : 1° *Lettre à madame la duchesse de....*, Saint-Pétersbourg, 1771, in-12; 2° *Lettre au comité d'instruction publique*, ou *Exposition raisonnée du nouveau système de lecture, applicable à toutes les langues*, 1792, in-8°, Paris (c'est un développement de la lettre précédente); 3° *Réflexions sur l'éducation*, Saint-Pétersbourg, 1768, in-8°; Paris, 1772, in-8°; 4° *Nouveau Système de lecture applicable à toutes les langues*, nouvelle édition, 1779, 2 vol. in-8°, et atlas in-fol. (la première avait paru en 1774, en Russie, où la méthode de l'auteur avait été adoptée avec succès dans le corps impérial des cadets nobles, en 1772); 5° *Tableau prosodique*, ou *Fragmens du nouveau Système de lecture*, 1800, in-8°; 6° *Maudru à ses concitoyens membres de l'institut national*, in-

8° : c'est un exposé du même système, soumis au concours des livres élémentaires propres aux écoles primaires et centrales; 7° *Élémens raisonnés de la langue russe*, 1802, 2 vol. in-8° : cet ouvrage, qui est estimé, a été imprimé avec de très-beaux caractères russes, gravés et fondus exprès; l'auteur, depuis, les a cédés à l'imprimerie royale; 8° *Élémens raisonnés de lecture, à l'usage des écoles primaires*, 1803, in-8°.

MAUDUIT (N.), député à la convention nationale, embrassa la cause de la révolution, et fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département de Seine-et-Marne, député à la convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota avec la majorité. M. Mauduit fut envoyé, en mars 1793, en mission dans son département. La session terminée, il fut employé en qualité de commissaire du directoire-exécutif. La loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *votans*, le força de quitter la France; il s'est retiré en Suisse.

MAUDUIT (Antoine-Remy) naquit à Paris le 17 janvier 1731. Ancien professeur de mathématiques à l'école des ponts-et-chaussées, il était professeur à Metz lorsque Frédéric-le-Grand l'appela dans ses états pour y diriger une école du génie; mais l'amour de son pays le retint en France. Il fut successivement professeur au collége de France, membre de l'académie d'architecture, de plusieurs sociétés savantes, entre autres de l'académie de Manheim, de l'institut de Bologne, etc. La franchise de son caractère, qui lui fit quelques ennemis, mais qui en même temps lui acquit l'estime générale, l'exposa à de grands dangers pendant les premiers orages de la révolution. Il ne sortit d'une longue détention qu'après les événemens du 9 thermidor an 2. Mauduit devint professeur émérite à l'âge de 82 ans, après plus de cinquante ans d'exercice; ce savant comptait parmi ses élèves des hommes qui occupent aujourd'hui les premiers rangs dans les sciences. Lagrange disait de lui : « D'autres ont fait des livres, Mauduit a fait des hommes. » Il mourut membre de la légion-d'honneur, le 6 mars 1815. On lui doit : *Élémens des sections coniques démontrées par la synthèse*, 1757, in-8° : excellent ouvrage au jugement de Lalande; 2° *Introduction aux élémens des sections coniques*, 1761; 3° *Principes d'astronomie sphérique*, ou *Traité complet de trigonométrie sphérique*, 1765, in-8°, traduit en anglais par Crukelt, en 1768; 4° *Leçons de géométrie théorique et pratique*, 1772, in-8°; 1790, in-8°; 1809, 2 vol. in-8°; 5° *Leçons élémentaires d'arithmétique*, 1780, in-8°; 1814, in-8° : c'est un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur cette matière; 6° *Psaumes traduits en vers français*, 1814, in-12 de 12 pages. (L'auteur en avait traduit un bien plus grand nombre; des personnes qui les ont entendu lire les ont jugés d'une grande beauté et comparables à ce que nous avons de mieux en ce genre.) On lui attribue une édition du *Cours de mathématiques* de Belidor, 1750, in-8°, avec des additions et des corrections.

MAUDUIT-DUPLESSIS (Tho-

MAS-ANTOINE, CHEVALIER DE), officier au service de France, fut élève d'artillerie à Grenoble; il quitta cette école, fit un voyage en Grèce, se rendit de là en Amérique, y prit du service contre les Anglais, et se distingua dans plusieurs occasions. En récompense de sa valeur, il fut nommé, à la paix, colonel du régiment de Port-au-Prince, à Saint-Domingue. Lorsque les principes de la liberté des nègres commencèrent à pénétrer dans cette île, il fit arrêter les membres du comité colonial, et contribua à la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc. Les régimens d'Artois et de Normandie étant arrivés d'Europe, dans l'enthousiasme des changemens politiques opérés en France, ils démontrèrent aux troupes de Port-au-Prince que leur colonel les trompait par de faux ordres, qu'il prétendait venir de la métropole, et cet officier fut massacré par ses grenadiers au commencement de 1791. Cette fin cruelle donna lieu à un exemple rare de fidélité et d'attachement. Un mulâtre qui le servait employa plusieurs jours à rassembler ses membres épars, les renferma dans une fosse, les couvrit de terre, et se tua d'un coup de pistolet sur cette même tombe.

MAUDUYT-DE-LA-VARENNE (PIERRE-JEAN-ETIENNE), membre de la société royale de médecine, mourut, dans un âge assez avancé, au mois de septembre 1792. Homme instruit et praticien distingué, Mauduyt-de-la-Varenne eut part à l'*Histoire des oiseaux*, de Buffon, et a publié: 1° *Extrait des Journaux de Médecine tenus pour 82 malades qui ont été électrisés.* Ces extraits, lus dans les séances de la société royale de médecine, furent imprimés en 1779, in-4°, par ordre du gouvernement; 2° *Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité*, Paris, in-4°, ouvrage curieux, et qui produisit une certaine sensation lorsqu'il parut; 3° *Discours préliminaire et Plan du Dictionnaire des insectes de la nouvelle Encyclopédie méthodique*, Paris, 1789, 2 vol. in-8°.

MAUGENEST (FRANÇOIS), avocat au moment de la révolution, devint, en 1790, procureur-syndic du district de Montluçon, et fut élu en 1797, par le département de l'Allier, député au conseil des cinq-cents. Il s'éleva, le 27 septembre, contre le projet d'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, et fit, quelque temps après, un rapport étendu sur l'instruction publique; favorable à la révolution du 18 brumaire, il passa au nouveau corps-législatif en 1799. Il mourut en 1813.

MAUGENET (A. P. F. M.), a servi comme officier d'artillerie, pendant plusieurs années, à Saint-Domingue, en Hollande et en Italie. Comme littérateur, il a été admis à l'académie de Turin et au lycée des arts de Paris, depuis, athénée des arts. Il a publié, sous les initiales de son nom: 1° *Delphina*, 1797, 2 vol.; 2° le *Scythe, ou les franches Annales*, 1799, 2 vol. in-8°; 3° *Alphonse et Lindamire*, 1800, 2 vol.; 4° le *Journal des théâtres*, 1802, 1 vol.; 5° *la Bataille de Marengo*, poëme qui lui valut une gratification, 1804;

6° *Nina, ou le Château de Jouvence*, 1806, 2 vol.; 7° *le Dictionnaire amusant et instructif*, 1807, 2 vol.; 8° *Marie de Brabant*, ibid., 2 vol.; 9° *Discours préliminaire des Annales dramatiques, ou Dictionnaire général des théâtres*, dont il a donné l'idée, et 3 ou 400 articles des deux premiers volumes de cet ouvrage, 1808; 10° *Jeniska, ou l'Orpheline russe*, 1812, 2 vol.; 11° *Palménor, ou les deux Sultanes*, 1813, 2 vol.; 12° *Angélique et Valmore*, 1814, 3 vol.; 13° *Voyage en Afrique et dans les Deux Indes*, 1815, 3 vol.; 14° *le Chant d'un Solitaire*, poëme accueilli par le roi, 1816; 15° *le Robinson du faubourg Saint-Antoine*, etc., 1817, 4 vol.; 16° *les Annales militaires, ou nouveau Dictionnaire des combats, siéges et batailles*, ibid., 3 vol. in-8°. Cet écrivain est aussi connu comme auteur dramatique; il a fait jouer : 1° *l'Amant volage*, comédie en trois actes, en vers, au théâtre de la Cité, 1796; 2° *le Garçon fille, ou la Fille garçon*, comédie en un acte, en vers, au théâtre de Molière, 1801; 3° *le Méléagre champenois*, vaudeville en un acte, au Vaudeville, 1802; 4° *Hélénor*, drame en trois actes, en prose, à l'Ambigu, 1805; 5° *Ino*, tragédie en trois actes, au théâtre de Naples, 1812; 6° *le Frondeur*, comédie en cinq actes et en vers, à l'Odéon, 1808. Cet auteur a encore deux comédies admises au Théâtre-Français depuis à peu près 15 ans.

MAUGERET (N.), avocat, fut nommé, en 1795, commissaire du directoire-exécutif, prés l'administration centrale du département de la Gironde, fonctions dans lesquelles il fut remplacé l'année suivante. Cessant alors de prendre part aux affaires publiques, il vint à Paris, où il suivit avec succès la carrière du barreau. En février 1815, il plaida en faveur de Méhée de la Touche (*voy.* ce nom), et publia un mémoire dans cette affaire. Il a donné : 1° *Législation commerciale de l'Empire français, ou le Code de commerce commenté*, 2 vol. in-8°, 1808; 2° *Traite de la contrainte par corps en matière civile, de commerce et criminelle*, 1808, 1 vol. in 8°; 3° *Conférences du Palais, ou Journal des Tribunaux civils, criminels et de commerce*, années 1805 et suivantes.

MAUGERT (Étienne), curé et professeur de physique, né à Rouen, en 1764. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit de très-bonnes études, et fut reçu bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Lorsque la révolution eut amené la suppression des ordres monastiques, Maugert, sécularisé, fut nommé curé de Wize, et devint ensuite professeur de physique à l'université de Rouen. A l'époque du 31 mai 1793, s'étant prononcé avec force en faveur du parti de la *Gironde*, il fut admis à faire partie de l'assemblée centrale des députés proscrits, réunie à Caen. Arrêté après la dispersion de l'armée fédéraliste, Maugert fut conduit à Paris, et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui, le considérant comme chef de conspiration, le condamna à mort le 13 mai 1794.

MAUGIS (Jacques-Louis), ma-

gistrat, chevalier de la légion-d'honneur, fut nommé, en 1789, membre de la première municipalité de Paris. Il montra dans sa conduite beaucoup de modération, et fut, quelque temps après le 10 août 1792, considéré comme suspect et arrêté. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, M. Maugis rentra dans la carrière du barreau, et devint successivement juge au tribunal de première instance du département de la Seine, et enfin président de la 5e chambre. Il présidait, en 1817, le tribunal de police correctionnelle, lorsque MM. Comte et Dunoyer y furent traduits. Entre autres causes importantes déférées à ce tribunal, sous la présidence de M. Maugis, en 1818, on remarque celle de M. Fiévée.

MAULDE (Étienne de), agent diplomatique au commencement de la révolution, fut nommé par Dumouriez, devenu ministre des affaires étrangères, ambassadeur en Hollande, où il remplaça M. de Latour-du-Pin; mais à peine était-il arrivé à sa destination, que Dumouriez le chargea de se rendre à Vienne pour y porter à l'empereur, une lettre de Louis XVI, dans laquelle ce prince invitait S. M. I. à conserver avec la France une entière neutralité. Quelques circonstances s'opposèrent à ce que M. de Maulde remplit cette mission, et, le 25 août 1792, les états lui signifièrent qu'ils ne communiqueraient plus avec lui. Néanmoins il ne revint à Paris que vers la fin de décembre, et fut arrêté dans le mois de janvier 1793, comme ayant des intelligences avec les ennemis de la république. Il fut mis en liberté à la recommandation du député Maure, qui, dans un discours prononcé à la convention, le 22 juin de la même année, parvint à le disculper. Depuis cette époque, M. de Maulde a cessé de figurer sur la scène politique.

MAULDE-LOIZELLERIE (Pierre-Jacques), né dans le département de la Charente, remplit, dès le commencement de la révolution, des fonctions municipales, et fut nommé, en septembre 1792, par son département, député à la convention nationale, où il parut rester étranger à toutes les factions. Il s'exprima ainsi dans le procès de Louis XVI: « Je vote pour la détention per» sonnelle de Louis, sauf à prendre » d'autres mesures à l'acceptation » de la constitution, ou à la fin de » la guerre. » M. Maulde passa de la convention au conseil des cinq-cents, par suite de la réélection des deux tiers; il en sortit en 1797, et n'a point rempli de fonctions publiques depuis cette époque.

MAULETTE (Pétaret, chevalier de), député aux états-généraux en 1789, fut nommé à cette assemblée par la noblesse du bailliage de Montfort-l'Amaury (département de Seine-et-Oise). L'un des premiers de son ordre, il se réunit à la chambre des communes, dont il ne se sépara dans aucune circonstance. Le chevalier de Maulette, qui occupa peu la tribune, avait proposé, dès le commencement de la session, de décider quelle était celle des déclarations des droits qui serait soumise à l'examen de l'assemblée. L'assemblée constituante ayant terminé

ses opérations, le chevalier de Maulette rentra dans la vie privée, et n'a plus occupé l'attention publique.

MAULTROT (GABRIEL-NICOLAS), célèbre jurisconsulte, naquit à Paris le 3 janvier 1714, et fut nommé avocat au parlement de Paris. Il devint le défenseur du pauvre et de l'opprimé, et fit preuve d'un beau talent en diverses occasions, notamment dans la cause de son collégue Courtin. Cependant ce fut moins comme orateur que comme avocat consultant qu'il acquit un rang distingué dans sa compagnie. Parmi un grand nombre de mémoires à consulter qui lui firent obtenir les plus grands succès, on cite celui par suite duquel Louis XV accorda la grâce à M. de la Chalotais, que le parlement de Bretagne venait de condamner à mort. Les ouvrages de Maultrot annoncent qu'il avait embrassé toutes les parties du droit politique et civil; mais l'étude et la profession du droit canonique furent néanmoins celles qu'il adopta de préférence, et auxquelles il se livra pendant la plus grande partie de sa vie. A cette époque le despotisme épiscopal avait jeté des racines assez profondes, et l'on voyait à chaque instant des prêtres arbitrairement frappés d'interdits par leurs évêques, pour avoir refusé de signer le formulaire relatif à la fameuse bulle *Unigenitus*. La plupart de ces prêtres étaient emprisonnés ou exilés, en vertu des lettres-de-cachet que le gouvernement laissait à la disposition des prélats, et dont le cardinal de Fleury distribua, avec une rare libéralité, 60 mille pendant son administration. Maultrot embrassa avec ardeur la cause de ces victimes de l'arbitraire, et eut le courage de discuter les priviléges de l'épiscopat et les droits de ce qu'on appelait dédaigneusement le bas-clergé, dont il devint exclusivement l'avocat. Ce ne fut pas sans éprouver quelque surprise que les anciens amis de Maultrot le virent, en 1791, prendre, à l'occasion de la constitution civile du clergé, la défense des anciens évêques qu'il avait attaqués avec tant de courage à une autre époque. Cependant les ouvrages que lui inspira cette lutte, n'eurent qu'un succès de circonstance, et il ne les jugea même pas dignes de lui survivre, puisqu'il ne les fit pas insérer sur le catalogue écrit sous sa dictée. Maultrot mourut le 12 mars 1803. Parmi le grand nombre de ces ouvrages, nous ne citerons que les principaux : 1° *Apologie des jugemens rendus en France contre le schisme par les tribunaux séculiers*, 1752, 2 vol. in-12; 2° *Maximes du droit public français*, 1772, 2 vol. in-12; 3° *les Droits de la puissance temporelle défendus contre la seconde partie des actes de l'assemblée du clergé de 1765, concernant la religion*, 1777, in-12; 4° *Mémoire sur la nature et l'autorité des assemblées du clergé de France*, 1777, in-12; 5° *Institution divine des curés, et leur droit au gouvernement général de l'église*, 1778, 2 vol. in-12; 6° *les Droits du second ordre défendus contre les apologistes de la domination épiscopale*, 1779, in-12; 7° *le Droit des prêtres dans le synode ou concile diocésain*, 1779, in-12; 8° *les Prêtres juges de la foi*, ou *Réfu-*

tation du Mémoire dogmatique et historique touchant les juges de la foi, par l'abbé Corgnes, 1780, 2 vol. in-12; 9° *les Prêtres juges dans les conciles avec les évêques*, ou *Réfutation du Traité des conciles en général de l'abbé Ladvocat*, 1780, 3 vol. in 12; 10° *Examen du décret du concile de Trente sur l'approbation des confesseurs*, 1784, 2 vol. in-12; 11° *Traité des cas réservés aux papes*, 1785, 2 vol. in-12; 12° *Traité des cas réservés aux évêques*, 2 vol. in-12; 13° *Défense du second ordre contre les conférences ecclésiastiques d'Angers*, 1787, 3 vol. in-12; 14° *Examen des décrets du concile de Trente et de la jurisprudence française sur le mariage*, 1788, 2 vol. in-12.

MAUNOIR (JEAN-PIERRE), docteur en chirurgie, est né à Genève, en 1770, et vint très-jeune à Paris pour y suivre les cours du célèbre Dessault, dont il est l'un des derniers élèves. M. Maunoir se distingue particulièrement par ses travaux sur l'opération de la pupille artificielle et sur celle de la cataracte par abaissement. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Mémoires philosophiques et pratiques sur l'anévrisme et la ligature des artères*, Genève, 1810, in-8°, figures; 2° *Eloge historique de Jean Senebier, pasteur et bibliothécaire de Genève*, 1810, in-8°; 3° divers *Mémoires* dans la *Bibliothéque britannique* et dans d'autres ouvrages périodiques. Ce savant praticien est associé correspondant des sociétés de médecine de Paris, de Lyon, d'Avignon, et membre de la société de physique et d'histoire naturelle, et, depuis 1809, professeur d'anatomie à Genève.

MAUPASSANT (N.), député, en 1789, aux états-généraux, et plus tard administrateur du département de la Loire-Inférieure, se montra partisan de la révolution, et fut nommé député suppléant du tiers-état de Nantes à cette première assemblée, où il siégea avant la fin de la session. En 1791, il demanda pour la Bretagne l'adoption des mesures prises dans l'Alsace (Bas-Rhin) contre les prêtres rebelles et perturbateurs. Le 11 août de la même année, il fit observer que si l'on exigeait pour l'éligibilité des électeurs une imposition de la valeur de quarante journées de travail, ou une propriété, on ne trouverait pas un éligible dans les campagnes. Le 3 septembre suivant, l'assemblée décréta, sur la proposition de ce député, qu'il ne serait pas fait de discours au roi, en présentant à la signature l'acte constitutionnel. Après la session, il fut nommé administrateur du département de la Loire-Inférieure, qui, lors des premiers troubles de la Vendée, l'envoya, le 10 mars 1793, en qualité de commissaire pour rétablir l'ordre à Machecoult. Le lendemain, il marcha à la tête des gardes nationales contre les insurgés : ceux-ci, plus nombreux, se refusèrent à toute proposition de paix, investirent sa troupe, la dispersèrent, et le massacrèrent lui et cinq de ses braves, qui ne voulurent pas l'abandonner.

MAUPEOU (RENÉ-NICOLAS-CHARLES-AUGUSTIN), chancelier de France, naquit en 1714. Fils du vice-chancelier du même nom,

il fut destiné dès sa jeunesse à devenir un jour le chef de la magistrature en France, et en effet, son père lui céda, après moins de 24 heures d'exercice, la place de chancelier. Maupeou s'est rendu tristement célèbre. Amis et ennemis se sont accordés pour le deshériter de ces belles et précieuses qualités du cœur sans lesquelles l'homme en place fait presque toujours le mal. Petit de taille, l'œil dur, le teint bilieux, tout son aspect était repoussant. Peu instruit, intrigant sans principes, il n'eut jamais d'amis. Traître à ses bienfaiteurs, ingrat envers les personnnes qui l'avaient servi fidèlement, sans scrupule et sans délicatessse dans ses relations publiques ou privées, bas ou arrogant selon les hommes et les circonstances, il sacrifia toujours à sa fortune, et ne dédaigna aucun moyen lorsqu'il pouvait favoriser ses projets. C'était l'un des plus fins et des plus déliés courtisans de son temps. Quoique incessamment occupé de ses projets et des moyens propres à les faire réussir, il se plaisait à paraître libre de toute préoccupation, au-dessus du travail des affaires les plus graves. « Au »milieu de ces renversemens, dit »Gaillard, et tandis qu'on le croyait »occupé jour et nuit de ses pro»jets, et inquiet de leur succès, »il affectait de se montrer supé»rieur aux affaires, et d'avoir »beaucoup de temps à perdre. » Lors de l'exil de l'ancien parlement, et de la recomposition du nouveau, dont nous parlerons dans la suite de cette notice, le maréchal de Broglie, qui voulait l'entretenir d'une affaire d'une grande importance, parvint à pénétrer jusqu'à lui. « Pardon, monsieur »le chancelier, lui dit le ma»réchal en entrant; j'ai forcé »la porte; je vous dérange; vous »devez donc être fort embarrassé. » Le chancelier lui répondit avec autant de sang-froid que de légèreté : « Pas plus que vous, »monsieur le maréchal, à la tête »d'une armée. » Il n'était pas toujours disposé à montrer cette espèce de *laisser aller*. Un jour l'abbé de Voisenon, qu'il traitait avec assez de bienveillance, lui dit qu'il le trouvait un peu jaune. Maupeou lui répliqua vivement : « Jaune! je vous assure, »mon cher abbé, qu'il y a dans »mon anti-chambre des gens qui »vont me trouver furieusement »vert. » C'était une députation du parlement de Rouen que le chancelier se disposait à traiter comme celui de Paris. Une lutte longue et animée entre la cour et les parlemens, était encore dans toute sa force, lorsque Maupeou devint premier président du parlement de Paris. Il s'attacha d'abord à gagner les faveurs de la cour, et devint le courtisan le plus assidu du duc de Choiseul, premier ministre. Le duc, la grande majorité du parlement, toute la France haïssait les jésuites. Maupeou les sacrifia pour affermir son crédit; il flatta la favorite (Mme de Pompadour), persécuta Lally, qu'il avait d'abord protégé, et fit élever successivement au ministère des finances, dans des vues toujours personnelles, l'Averdy et l'abbé Terray. La conduite é-

quivoque qu'il tint entre la cour et le parlement, surtout dans la célèbre séance royale dite de *flagellation*, du 3 mars 1766, où le roi, repoussant toute confédération entre les divers parlemens du royaume, déclarait « qu'il ne » tenait sa couronne que de Dieu; » cette conduite, disons-nous, anima contre lui le parlement et le peuple; mais elle lui valut (aussitôt après la démission que donna Lamoignon le 27 septembre 1768) la place de chancelier. Il la devait au duc de Choiseul, et il ne tarda pas à l'en récompenser par la plus noire ingratitude. Mme Dubarry avait succédé à Mme de Pompadour. Le duc de Choiseul repoussa fièrement les avances que lui faisait la nouvelle favorite; il s'en fit par ses refus une ennemie implacable. Maupeou observait en silence l'affaiblissement du crédit du premier ministre et le triomphe rapide de la favorite. Par les plus belles flatteries il s'efforçait de gagner les bonnes grâces de cette dernière, qu'il appelait impudemment sa *cousine*. Pour les captiver entièrement, il devint le plus ferme appui du duc d'Aiguillon qu'elle protégeait. L'affaide la Chalotais ayant été évoquée la chambre des pairs, il persuada à Louis XV que l'unique moyen de faire absoudre l'ennemi de cet ex-commandant de Bretagne, était de présider le parlement lors de la décision du procès. Le chancelier s'était flatté que la présence du roi intimiderait les magistrats et enlèverait leur suffrage. La séance eut lieu à Versailles le 4 avril 1770. Dans un discours fort bien fait et où l'on reconnut, dit-on, la plume du plus élégant des traducteurs d'Homère et du Tasse, le chancelier ouvrit la séance, et chercha à séduire ses auditeurs par les plus grands éloges. On donna ensuite connaissance des informations que le parlement de Bretagne avait faites; on y décida la compétence, et l'on arrêta que le roi serait très-humblement remercié de ce que S. M. avait consacré d'une manière aussi solennelle les droits de la pairie. Dans la séance du 7 du même mois, il fut donné communication de la plainte du procureur-général, à la suite de laquelle des informations furent ordonnées. Après que les opinions eurent été émises librement et à haute voix, le roi dit : « Je » suis de l'avis du sieur Michau » (*Michau de Montblain* était un magistrat très-éclairé). Le parlement séduit, le chancelier se croyait sûr de son triomphe; mais les partisans de la Chalotais, que le duc de Choiseul soutenait en secret, ne s'abandonnaient pas à une fausse sécurité. Ils firent de nombreuses démarches pour éclairer l'opinion des magistrats, et l'information elle-même présenta des charges très-graves contre le duc d'Aiguillon. Le chancelier voyant le danger que courait le pair mis en prévention, voulut triompher par un coup d'état : le 27 juin suivant le roi tint à Versailles un lit de justice, où il avait fait appeler les membres du parlement. S. M. exprima son indignation « de » ce qu'on se permettait dans l'ins- » truction du procès d'examiner et » de discuter des ordres qui de- » vaient rester dans le secret du

»cabinet; se plaignit de l'animosité et de la partialité qu'on mettait dans cette affaire; déclara »sa volonté d'arrêter toute procédure ultérieure, et imposa un silence absolu sur toutes les parties des accusations. » Révolté du langage que l'on faisait tenir au monarque, le parlement rendit, le 2 juillet, l'arrêt célèbre par lequel il déclarait le duc d'Aiguillon *entaché*, et suspendu des droits de la pairie jusqu'au jour où il se justifierait légalement. La fureur du chancelier fut portée à son comble par cet acte de vigueur, auquel il ne s'était point attendu. Il déchira l'arrêt, et le fit casser par une décision du conseil qui réintégrait l'accusé dans tous ses droits. Le parlement tenta sans succès des remontrances, et prit des arrêtés que l'on dédaigna. Dans un lit de justice que le roi tint à Paris, le 3 septembre, le monarque se fit remettre les arrêts et les minutes du procès; défendit, sous les peines les plus graves, de les reproduire; et après avoir renvoyé les chambres des enquêtes à leurs services respectifs, sortit sans permettre un seul mot de réplique. Bravant l'opinion publique et profitant du temps des vacances qui arriva presque à la suite de la séance royale, le chancelier médita une vengeance éclatante: elle parut dans l'édit de discipline de décembre 1770, par lequel «il était défendu au parlement de »s'unir aux autres cours du royaume, qui ne devaient pas être »considérées comme des classes »de celles de Paris; les délibérations des chambres n'étaient »permises que sous l'autorité du »premier président; les cessations »de service, les démissions combinées, étaient également proscrites, le tout sous peine de perte et de privation des offices. Le »roi cependant permettait des remontrances ou représentations »avant l'enregistrement; mais »seulement autant de fois qu'il le »jugerait convenable. » Le parlement ne pouvait céder tranquillement à l'orage, et c'est le piége que le chancelier lui tendait. Les chambres se réunirent et se déclarèrent en permanence; elles multiplièrent les remontrances, menacèrent de cesser tout service, et de donner des démissions combinées. On lit dans la *Vie privée de Louis XV*: «ainsi commença ce combat étrange dans lequel le roi s'obstinait à ne pas écouter son parlement qu'il n'eût »repris ses fonctions, et le parlement à ne pas reprendre ses »fonctions que le roi ne l'eût écouté. Déjà depuis quinze jours »durait le spectacle incroyable »d'un monarque s'annonçant comme absolu, exigeant que sa volonté fît loi, et d'un corps de »magistrats résistant quatre fois »à ses ordres, donnés soit par écrit de sa main royale, soit de sa »bouche, soit par des lettres de »jussion, sans que le prince eût »déployé la puissance despotique »qu'il s'appropriait et qu'il déclarait résider dans son essence. » Un coup terrible restait encore à porter; mais avant de le tenter, il fallait au chancelier la disgrâce du duc de Choiseul, que le mariage du dauphin (*voy.* Louis XVI) avec une archiduchesse d'Autri-

che (*voy.* Marie-Antoinette-Josèphine-Jeanne d'Autriche) avait retardée. Pour y parvenir Maupeou altéra le sens de quelques billets datés seulement du jour que le duc ministre avait précédemment écrit au premier président lors de l'affaire des jésuites, et dans lesquels il exhortait le parlement à ne pas fléchir, et lui promettait que *le roi le soutiendrait de tout son pouvoir.* Le roi, trompé par cette audacieuse manœuvre, que de son côté soutint la favorite, exila le duc de Choiseul. Le parlement était resté dans une complète inactivité ; pendant deux jours il parut vouloir reprendre l'exercice de ses fonctions, mais il les cessa de nouveau. Dans la nuit du 19 janvier 1771 deux mousquetaires se présentèrent au domicile de chacun de ces magistrats, et leur remirent l'ordre du roi par lequel il leur était enjoint de déclarer par *oui* ou *non* s'ils entendaient reprendre leur service. Trente-huit de ces magistrats seulement signèrent *oui :* tous les autres, quoique surpris dans leur sommeil, se prononcèrent pour la négative. Dès le lendemain, un arrêt du conseil confisque leurs offices, et dans la nuit même, une lettre-de-cachet les exile sans leur permettre la moindre communication avec qui que ce soit. Les trente-huit, instruits des mesures arbitraires prises contre leurs collègues, se réunissent le 21 et rétractent leur acceptation. Par ce moyen, le refus était général, et la proscription atteignait le corps entier du parlement : les lieux mêmes de l'exil attestaient la haine du chancelier. Le président de Lamoignon est envoyé à Tisi, près de Lyon, sur la pointe d'un rocher; Michau de Monblain à l'Ile-Dieu, où sa santé, déjà altérée, se perd entièrement; enfin Clément de Feuillet, conseiller honoraire, simplement soupçonné de jansénisme, à Croc, en Combrailles, dans le fond de l'Auvergne. S'il se trouvait des magistrats de la même famille, les distances les plus longues et les plus difficiles étaient mises entre eux. Le chancelier, pour remplacer le parlement qu'il venait de renverser, comptait sur le conseil du roi, dont les membres tenaient cependant par des liens de parenté ou d'opinion aux anciens membres exilés. Il ne s'arrêta point à ces considérations : il leur fit donner l'ordre par le roi lui-même de se réunir, ce qu'ils exécutèrent non sans de vives objections. Le chancelier, en vertu d'une commission royale, les installa à Paris, le 24 janvier, au milieu des murmures universels. Le nouveau parlement, à chacune de ses audiences, était l'objet des insultes les plus fortes. On refusait de plaider les causes ; aucun avocat ne se présentait ; les procureurs déclaraient qu'ils n'avaient plus la confiance de leurs cliens; la majeure partie des huissiers renonçaient même à exercer leur ministère. Vainement, le 23 février, le chancelier apporta à Paris l'édit de création de six conseils supérieurs, qui restreignaient considérablement la juridiction de l'ancien parlement; vainement il promettait l'abolition de la vénalité des charges, de grandes et importantes réformes dans la

procédure, et l'établissement de la justice gratuite : nulle foi n'était ajoutée à ces promesses, et les oppositions se multipliaient. Les pairs, à qui il avait été défendu de paraître aux chambres, firent des réclamations; les princes du sang, le comte de La Marche excepté, signèrent une adhésion à tous les arrêtés que les magistrats exilés avaient pris; les parlemens des provinces multiplièrent les remontrances et les sollicitations en faveur de leurs anciens collègues : lutte inutile. Résistant avec une audace jusqu'alors inconnue, à tant de réclamations, le chancelier marchait à son but. Il fit présenter au conseil onze édits bursaux, avec injonction de les examiner; néanmoins, sur les représentations de M. d'Aguesseau, il les retira, les ajournant à un temps plus propice. Parmi les corps opposans, on remarquait le Châtelet et la Cour des aides. Le chancelier saisit avec empressement cette occasion pour se venger du premier président, M. de Malesherbes, auquel il portait une haine dont la source venait de discussions de famille. La cour des aides fut supprimée, et M. de Malesherbes exilé. Ce fut pendant l'absence de ce magistrat que le maréchal de Richelieu se fit remettre, le 10 avril 1771, de la manière la plus impérieuse, les clefs des chambres. Le chancelier, débarrassé de cette entrave, négociait avec le grand-conseil, et employait tour-à-tour les promesses et les menaces. Le 13 avril les membres de ce conseil, ainsi que les princes et les pairs de France, furent appelés au lit de justice qui se tint à Versailles. Mais les princes refusèrent d'y assister, et le roi dit au comte de La Marche : « Mon cousin, soyez le bien venu, » nous n'aurons pas nos parens. » Trois édits principaux reçurent dans cette séance une promulgation solennelle. Ils avaient pour objet « la suppression définitive des » officiers de l'ancien parlement » de Paris, la suppression défini» tive de la cour des aides avec » liquidation et remboursement » des charges, enfin la transfu» sion des magistrats du grand» conseil dans le nouveau parle» ment; suppression de la venalité » des offices, attribution de traite» ment aux nouveaux juges, res» triction des priviléges de *commit»temus*, projet de simplification » dans la procédure, gratuité de la » justice. » L'avocat-général Séguier ne put entendre sans émotion les reproches que dans son discours le chancelier adressait au parlement détruit, l'accusant de s'être constamment opposé aux réformes salutaires que le roi venait d'ordonner. Il rappela avec énergie les services du parlement et les souffrances qu'éprouvaient ses membres livrés à toutes les rigueurs de l'exil. Le roi l'écouta froidement, et dit, l'enregistrement des édits terminé : « Vous » venez d'entendre mes volontés; » je vous ordonne de vous y con» former, et de commencer vos » fonctions dès lundi. Mon chan» celier vous installera aujour» d'hui. Je défends toute délibéra» tion contraire à mes édits, et » toute démarche au sujet des » anciens officiers de mon parle» ment : je ne changerai jamais. »

Après l'installation qui eut effectivement lieu le lundi, les fonctions du nouveau parlement, que l'on désigna sous le nom de *Parlement Maupeou*, commencèrent. Les affaires reprirent leur cours, et si plusieurs conseillers du grand-conseil se dispensèrent de paraître au palais et préférèrent, ainsi que le procureur-général Angrand d'Alleray, les malheurs de l'exil, on vit au barreau reparaître les plus célèbres avocats, entre autres Gerbier, Linguet, Caillard, etc. Les nouveaux tribunaux se prêtaient avec une grande docilité aux volontés du chancelier, qui se vantait, peut-être avec raison, d'avoir *tiré la couronne de la poudre des greffes*. Le peuple avait vu avec indifférence le danger de magistrats qui n'opposaient qu'une faible résistance à la surchage des impôts; mais le parti philosophique avait applaudi à ces changemens, parce qu'il y voyait les germes d'une révolution depuis long-temps vivement désirée dans les principales branches de l'administration, et Voltaire y applaudit avec enthousiasme dans sa *Correspondance générale* des années 1771, 1772 et 1773. Il n'aimait pas d'ailleurs l'ancien parlement. Dès 1767 (lettre du 4 mai à d'Alembert) il écrivait au sujet du parlement de Paris : « C'est une »race d'hommes aussi méchan»te que les jésuites, plus puis»sante et plus dangereuse, et »plus déterminée à chercher les »moyens de vous nuire. » Dans une lettre à Marmontel (du 7 août de la même année), il lui dit : « Je savais bien que les jan»sénistes prendraient la place des »jésuites : en nous délivrant des »renards, on nous a livrés aux »loups. » Le chancelier avait enfin remporté une victoire éclatante. Il reproduisit ses onze édits bursaux, qui furent enregistrés sans opposition et même sans examen, et fit ordonner le remboursement des offices des anciens membres du parlement, dont un assez grand nombre d'entre eux demandèrent la liquidation. Maupeou, appuyé du crédit de la favorite, voyait son pouvoir consolidé de plus en plus. Il ne négligeait aucune occasion de témoigner à cette femme redoutable sa déférence et son attachement. A sa recommandation, il accorda la grâce à une fille condamnée à mort pour infanticide. Mais par une résistance qui parut inexplicable après tant de preuves de dévouement aux moindres caprices de Mme Dubarry, il perdit toute sa faveur auprès d'elle. Un caissier de la poste, nommé Billard, avait été condamné pour escroquerie et pour faux. Billard était parent du parrain de la favorite. Elle pria le chancelier d'éviter à cet homme la peine du carcan. Le chancelier recula devant ce scandale, refusa net, et déplut. Elle résolut de s'en venger, et mit dans sa confidence le duc d'Aiguillon, l'une de ses créatures. Ce ministre ne cessa d'agir contre lui, et, de concert avec Mme Dubarry, il parvint à ébranler la faveur dont il jouissait dans l'esprit du roi. La fâcheuse issue de l'affaire de Gœsmann contre Beaumarchais, et le discrédit dans lequel était tombé le *Parlement Maupeou*, avancèrent ra-

pidement la disgrâce du chancelier, et il se voyait au moment d'être renvoyé lorsque le roi mourut. Cet événement changea entièrement la fortune de la favorite et du chancelier : tous deux eurent ordre de s'éloigner de la cour. « Une fois exilé , dit Gaillard » (dans la *Vie de Malesherbes*), il » ne reparut plus ni à la ville ni à la » cour; il obtint quelque estime par » la manière dont il soutint sa dis» grâce; par sa sagesse et sa tran» quillité : il vécut et mourut dans » sa retraite. » Maupeou habitait Thuit, près des Andelys. Partisan de la révolution , il s'imposa , en faveur du nouveau gouvernement, un sacrifice pécuniaire considérable; il lui fit don de 800,000 francs. Lorsqu'il mourut le 29 janvier 1792 , il avait atteint sa 78me année. Parmi un assez grand nombre d'anecdotes qui peignent le caractère du chancelier Maupeou, nous en citerons plusieurs. Il avait l'habitude de tutoyer à peu près tout le monde. En 1769, le jeune Ferrand (aujourd'hui ministre d'état et pair de France) lui est présenté par M. Rolland de Challerange, son oncle, pour obtenir un agrément de conseiller au parlement. « Très-volontiers, dit le chancelier » au jeune candidat; mais quand » tu seras reçu ne vas prendre les » conseils de ton oncle, qui est un » vieux radoteur : il te dira que le » chancelier est un coquin ; tu » n'en croiras rien, et tu conti» nueras de bien servir le roi. » Pour conserver sa faveur auprès de la favorite, on le voyait quelquefois jouer chez elle en simarre à collin-maillard, et se prêter aux turlupinades de son petit nègre, auquel on prétend qu'il délivra des lettres de gouverneur de Luciennes, petite maison de la favorite. Au surplus le chancelier conservait ce caractère bouffon même avec les chefs de la magistrature. Un jour après avoir donné à dîner à ces graves personnages, il les régala de la lanterne magique.

MAUPETIT (LE BARON PIERRE-HONORÉ-ANNE), général de brigade de cavalerie, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de la couronne de Fer, et chevalier de l'ordre royal de Westphalie, naquit, le 21 novembre 1772, à Lyon, où sa famille, originaire de Bretagne, était venue chercher un asile lors des troubles de la Fronde sous la minorité de Louis XIV. Entré au service, le 10 mars 1791, comme sous-lieutenant au 9e régiment de dragons, Maupetit commença sa carrière militaire par la guerre déplorable de la Vendée. et y déploya, dès ses premiers pas, ce courage brillant et cette audace qu'il porta si loin dans la suite. Le 9e régiment de dragons fut employé au siége de Lyon; Maupetit, alors capitaine dans ce corps, eut la douleur d'être forcé, par ses devoirs militaires, de concourir au bombardement de cette malheureuse ville, où se trouvait réunie toute sa famille : son père, âgé de 78 ans, ses frères, ses sœurs, sa tante. Il voit un jour une pièce d'artillerie pointée sur la maison paternelle ; cédant à la voix de la nature, il s'élance sur la pièce, qu'il détourne, et ne pouvant résister à son émotion, il perd connaissance. Le lendemain, la ville étant prise, Maupetit fut porté

chez son père, où il resta long-temps malade. Ce siége lui coûta une partie de son patrimoine, et il y perdit sa tante, qui fut tuée par une bombe dans sa maison même. Maupetit fit avec éclat les campagnes de l'armée d'Italie, et il se fit tellement remarquer par sa bravoure, qu'il reçut la plus grande distinction accordée à cette époque aux belles actions : son nom fut proclamé, le 1er vendémiaire an 7, par le président du directoire-exécutif, qui déclara que *Maupetit avait bien mérité de la patrie*. Devenu chef d'escadron au 9e de dragons, il commanda le détachement de ce corps qui fit partie de l'armée de réserve. Maupetit se couvrit de gloire à la bataille de Marengo. A la tête de ses escadrons, il exécuta plusieurs charges contre l'avant-garde autrichienne, et par ses attaques aussi intrépides que bien dirigées, il eut le bonheur de retarder, pendant trois heures, l'entrée de l'ennemi dans la plaine de Marengo, et de donner ainsi le temps à l'armée française de se mettre en bataille. Il reçut dans cette affaire douze coups de sabre sur la tête et les épaules, un coup de feu à la jambe droite, et eut un cheval tué sous lui. Un des coups de sabre qu'il reçut à la tempe droite lui attaqua l'organe de l'ouïe, et lui causa une surdité qu'il conserva toute sa vie. Le général en chef Bonaparte, alors premier consul, le nomma colonel du 8e régiment de dragons sur le champ de bataille ; mais Maupetit refusa cet avancement si bien mérité, ne voulant pas quitter le 9e, dont il obtint le commandement dans ce grade. Le 13 fructidor an 11, la campagne d'Allemagne offrit bientôt à ce brave guerrier de nouvelles occasions de se distinguer, et il eut l'honneur de l'ouvrir par une action aussi heureuse que brillante. Au combat de Wertingen, le 16 vendémiaire an 14, le colonel Maupetit, après les plus belles charges, emporta le village et enfonça deux carrés d'infanterie ; il fut atteint de neuf coups de baïonnette en se précipitant le premier dans les rangs ennemis : on le crut mort. Le 3e bulletin de la grande-armée l'annonça en ces termes : « Le colonel Maupetit, à » la tête du 9e de dragons, a char- » gé dans le village de Wertingen. » Blessé mortellement, ses derniè- » res paroles ont été : *Que l'empe-* » *reur soit instruit que le 9e de dra-* » *gons a été digne de sa réputation,* » *et qu'il a chargé et vaincu aux* » *cris de : Vive l'empereur.* » Quatre mille prisonniers, quatre pièces de canon et nombre de drapeaux furent le résultat de ce beau fait d'armes. Les secours de l'art parvinrent cependant à sauver ce brave, que le grand-duc de Berg (Joachim Murat) vint féliciter au milieu de ses trophées. L'empereur le nomma général de brigade. Ne voulant pas quitter son régiment, il pria ce prince d'agréer son refus. Pour toute réponse, l'empereur lui envoya la croix de la légion-d'honneur. Il n'était pas entièrement guéri de ses blessures, et pouvait à peine se tenir à cheval, lorsqu'il rejoignit l'armée. Il arriva encore assez à temps pour prendre part à la bataille d'Austerlitz, où il eut un cheval tué sous lui. Au passage du Berg, dans la campagne de 1806, l'empereur

lui confia la défense d'un poste extrêmement important. Maupetit y déploya sa valeur accoutumée, et l'empereur, pour la deuxième fois, le nomma général de brigade sur le champ de bataille, et chevalier de la couronne de Fer. Il accepta enfin cet avancement, qui eut à ses yeux un nouveau prix par la bonté de l'empereur, qui laissa le 9me de dragons sous ses ordres jusqu'à la fin de la campagne. Nommé alors gouverneur de Lunébourg, il quitta cette résidence pour aller en Hanovre inspecter les remontes de toute la cavalerie, emploi qui lui convenait, et par sa longue expérience et par sa probité à toute épreuve. Sa conduite à Lunébourg lui avait acquis l'estime de tous les habitans, et lorsqu'il quitta cette ville, les magistrats lui adressèrent une lettre où ils lui exprimaient leurs regrets. Le général Maupetit fut employé en Espagne, et se distingua dans la campagne de 1808 et dans celle de 1809 contre les Anglais. Il prit la ville de Zamora, dont il fut nommé gouverneur, et exerça ce commandement avec la plus grande activité. Nommé bientôt après gouverneur de Salamanque, il sut, par la sagesse de ses mesures, rétablir l'ordre dans cette ville, et y faire rentrer une partie des habitans qui avaient pris la fuite. Le climat d'Espagne et les fatigues éprouvées à Zamora et à Salamanque, détruisirent la santé du général Maupetit, et malgré son désir de mourir à son poste, comme il le disait souvent, sa santé s'altéra au point qu'il dut rentrer en France. L'empereur lui donna le commandement du département de l'Orne; il termina sa glorieuse carrière à Alençon, le 13 décembre 1811, laissant, après une union de moins de deux ans, une jeune veuve, sa proche parente, qui par ses vertus était digne de lui être associée. Le général Maupetit fut regretté de l'armée entière, et l'empereur dit, en apprenant sa mort : « Je re» grette Maupetit, non-seulement » comme un de mes meilleurs gé» néraux de cavalerie, mais encore » comme un honnête homme. » Nous rapporterons, pour terminer ce juste éloge, un trait d'humanité que nous avons choisi parmi plusieurs autres non moins dignes d'être cités. Le général Maupetit, à son retour en France, trouva à Alençon 800 Espagnols pris par lui-même à Zamora et à Salamanque : ces malheureux, amoncelés dans une église, étaient en proie à tous les besoins, à toutes les infirmités. Le général Maupetit fit un appel à la générosité des habitans pour avoir des lits, des couvertures, des draps, etc., et luimême s'imposa un don de 20 lits complets : cet appel fut entendu. Les prisonniers recouvrèrent la santé par les soins et les secours du général et de sa digne épouse, et lorsque la mort l'enleva à sa patrie, tous ces braves étrangers accompagnèrent en pleurant le convoi de leur bienfaiteur.

MAURE (N.), député à la convention nationale, naquit dans le département de l'Yonne, et était, à l'époque de la révolution, marchand épicier à Auxerre. Nommé, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale, il

y vota la mort du roi, fit constamment partie de la *Montagne*, appuya toutes les mesures extrêmes, et parut jouir de la confiance de Marat et de Robespierre. On assure même qu'il tirait vanité d'avoir été appelé *mon fils* par le premier de ces hommes sanguinaires, en déclarant qu'il en était digne. Cependant on eut l'occasion de remarquer plusieurs fois des inégalités dans sa conduite, ce qui le fit accuser de *modérantisme*. Cette accusation était fondée sur ce que Maure, se trouvant en mission dans le département de l'Aube, en octobre 1794, avait fait mettre en liberté 11 femmes d'émigrés et 26 prêtres. Il fut signalé par Lehardy comme l'un des instigateurs de l'insurrection populaire du 1er prairial (20 mai 1795), et accusé, en même temps, d'avoir été l'un des plus ardens coryphées de Robespierre; sa conduite fut soumise à l'examen du comité de législation. Une nouvelle dénonciation, d'autant plus grave qu'elle était faite par la commune d'Auxerre, arriva le 4 juin. Maure se trouvait accusé d'exactions, de cruautés, et surtout d'avoir fait célébrer une fête *à la Terreur*. Désespérant d'échapper au décret d'accusation dont il était menacé, il se brûla la cervelle.

MAURICE (Frédéric-Guillaume), maire de Genève, secrétaire de la société des arts de cette ville, et chevalier de la légion-d'honneur, est depuis long-temps l'un des principaux rédacteurs de la *Bibliothèque britannique*, continuée aujourd'hui sous le titre de *Bibliothèque universelle*. Il a publié quelques ouvrages, parmi lesquels on distingue les suivans : 1° *Observations botanico-météorologiques*, 1789, in-4°; 2° *Traité des engrais, tiré des différens rapports faits au département d'agriculture d'Angleterre*, accompagné de notes, et suivi de la traduction du *Mémoire de Kirwan sur les engrais*, et de l'explication des principaux termes chimiques employés dans cet ouvrage, Genève, 1800, in-8°; 2e édition augmentée, 1806, in-8°.

MAURICE (le baron Jean-Frédéric-Thomas), fils du précédent, né à Genève vers 1772, fut nommé, en 1795, membre de la société pour l'avancement des arts de Genève, et obtint plus tard, à l'académie de la même ville, une chaire de mathématiques. Appelé, sous le gouvernement impérial, à la préfecture de la Creuse, il passa ensuite à celle de la Dordogne, et, dans les derniers jours de juin 1814, fut nommé, par le roi, maître des requêtes en service ordinaire, section des finances. Le 23 septembre suivant, le baron Maurice reçut la décoration de la légion-d'honneur.

MAURICE (le révérend Thomas), savant littérateur anglais, est né, en 1760, à Hertford, où son père exerçait la profession de maître d'école. Il commença ses études sous les auspices du célèbre docteur Parr, et les termina à l'université d'Oxford. Bientôt après, M. Maurice obtint la cure de Voodfort et ensuite celle d'Epping. Marié, en 1786, à la fille de Thomas Pearce, capitaine au service de la compagnie des Indes, et veuf quatre ans après, il conçut le projet d'écrire l'histoire de l'In-

de. L'entreprise était vaste et présentait beaucoup de difficultés; il crut les aplanir en s'adressant aux directeurs de la compagnie des Indes, mais ils négligèrent de seconder ses intentions. Loin de se laisser décourager, M. Maurice n'en chercha pas moins à atteindre le but qu'il s'était proposé, et fit paraître à ses frais, en 1793, le premier volume de cet ouvrage. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *l'Ecolier*, poëme imité de Philips, 1774; 2° *Netherby*, poëme in-4°, 1776; 3° *Hagley*, poëme, in-4°, 1777; 4° *Monologue à la mémoire de la duchesse de Northumberland*, in-4°; 5° *l'Abbaye de Westminster*, poëme élégiaque, in-4°, 1784; 6° *Panthée*, tragédie, in-8°, 1789; 7° *Lettre aux directeurs de la compagnie des Indes*, in-8°, 1790; 8° *Antiquités indiennes*, 7 vol. in-8°, de 1792 à 1800; 9° *Poëme élégiaque à la mémoire de William Jones*, in-4°, 1795; 10° *Histoire de l'Indostan*, 2 vol. in-4°, de 1795 à 1798; 11° *Fragmens sanscrits, ou Extraits des livres sacrés des Bramines, sur divers sujets importans*, in-8°, 1798; 12° *la Crise de la muse britannique au ministère anglais et à la nation*, in-4°, 1798; 13° *Histoire moderne de l'Indostan*, 2 vol. in-8°, de 1802 à 1804; 14° *l'Histoire de l'Indostan, vengée des critiques de l'Edimburg Review*, in-8°, 1805; 15° *la Chute du Grand Mogol*, tragédie, in-8°, 1806; 16° *Richemond-Hill*, poëme descriptif et historique, in-4°, 1808; 17° *Supplément à l'Histoire de l'Inde*, in-4°, 1810; 18° *la Fraude des Brachmanes dévoilée, ou Efforts de la tribu sacerdotale de l'Inde pour donner à ses fausses divinités des attributs*, in-8°, 1812.

MAURICE (Louis-Joseph), ancien premier peintre des impératrices de Russie Élisabeth et Catherine II, naquit, en 1730, à Nanci, département de la Meurthe. Destiné, par sa famille, à suivre la carrière du barreau, il fit ses études de droit, et fut reçu avocat dans sa ville natale, où il exerça pendant quelque temps cette profession; mais, entraîné par son goût pour les arts, il s'adonna à l'étude du dessin et de la peinture, exercices dans lesquels il fit de rapides progrès; il fut le premier artiste qui alla rendre l'étranger tributaire chez lui des talens français. Maurice partit pour Saint-Pétersbourg en 1758, à l'âge de 28 ans, et s'acquit en peu de temps une réputation qui lui valut, de la part de l'impératrice régnante Élisabeth, le titre de son premier peintre. Appelé à Moscow, il se rendit dans cette seconde capitale de l'empire, où son esprit et ses connaissances variées, non moins que ses talens, le firent rechercher des grands et lui procurèrent un emploi honorable. Pendant sa résidence dans cette dernière ville, il assista au couronnement de Catherine II, et fut, par ses ordres, l'ordonnateur des fêtes qui se donnèrent à cette occasion. Cette distinction flatteuse, jointe à l'accueil qu'il recevait de toutes parts, ne l'empêcha point de visiter l'Italie. Il s'y rendit en 1779, et alla jusqu'à Naples, en séjournant, dans chaque ville, le temps nécessaire pour en contempler les beautés et en

remarquer les curiosités. La relation de son voyage est aussi instructive qu'intéressante. Il suffit de dire ici que le spectacle qui s'offrit à ses yeux charma son imagination au point qu'il conçut l'idée de recueillir une collection des marbres les plus rares, et d'employer la main des plus habiles artistes à représenter, dans une réduction, les monumens anciens qui l'avaient le plus frappé. Ce fut dans cette vue qu'il rapporta des dessins de tout ce qu'il avait remarqué de plus séduisant et de plus parfait, par les dimensions et la pureté des formes, *en Colonnes, Obélisques, Trépieds, Vases, Coupes et autres Monumens;* il en confia l'exécution aux premiers artistes, tant de Rome que de Paris. Bercari confectionna les modèles, et Raymond et Delafontaine, les ciselures et dorures des bronzes; peu après le retour de M. Maurice à Paris, on vit le goût se former pour ces nouvelles curiosités. Chargé par la reine Marie-Antoinette de faire exécuter, pour ses appartemens particuliers, divers objets en marbres rares, montés en bronze, ciselés et dorés, M. Maurice s'acquitta de ce soin à la satisfaction de cette princesse, qui avait un goût parfait pour ces sortes d'ornemens. Cet artiste possédait avant la révolution une des plus riches collections d'objets de goût qu'on eût encore vue; une partie fut rapidement enlevée par les amateurs les plus distingués : MM. Delaborde-Merville, de Presle, de Clermont-d'Amboise, l'abbé de Tersan, Lenoir-Dubreuil et autres. Ce qui restait à l'époque de la révolution fut envoyé à Londres: le rétablissement de l'ordre lui permit de les faire revenir, et il en composa un cabinet, qui fut très-utile aux artistes et aux personnes qui s'occupent de l'histoire des arts. M. Maurice mourut en 1820.

MAURIEL DE FLORY (N.), né dans le département des Landes, était, à l'époque de la révolution, avocat et trésorier des états de Marsan. Il fut élu, en 1789, par le tiers-état de la sénéchaussée de Mont-de-Marsan, député aux états-généraux. M. Mauriel vota constamment avec le côté gauche, mais ne parut que rarement à la tribune. De retour dans ses foyers, à la fin de la session, il y resta inaperçu. En 1804, il fut nommé directeur des droits-réunis dans le département des Landes; il en remplit les fonctions jusqu'en 1815, époque où il passa, avec le même titre, dans le département de la Haute-Vienne.

MAUROJENY, hospodar ou prince de Valachie, est issu d'une famille grecque, considérée de la Porte-Ottomane en raison des services qu'elle lui avait rendus, avait lui-même rempli divers emplois importans près du grand-seigneur, lorsque ce prince lui confia le gouvernement de Valachie avec le titre d'hospodar. On assure que le prince Maurojeny ne se montra dans ce pays que sous l'aspect d'un tyran sanguinaire, s'emparant des biens des Grecs les plus riches, et exerçant sur eux des cruautés inouies. Chargé, en 1789, du commandement d'une armée turque contre les Autrichiens, aux ordres du



Le Cal. Maury.

Fremy del. et Sculp.

prince de Hohenlohe, il éprouva d'abord un échec considérable dans une rencontre avec le général-major Orsez, en voulant traverser, le 15 juillet, le défilé de Temesch en Transylvanie. Cet échec fut bientôt suivi d'une déroute complète, dans laquelle le baron de Vetzey le força, le 3 août, de se retirer sur Bucharest. Enfin, le 26 juin de l'année suivante, il se laissa surprendre dans son camp de Kalafat par le général Clairfayt, qui dispersa son armée après lui avoir tué 1.500 hommes. Le grand-visir, furieux de ces défaites successives, qu'il attribuait à la trahison, se vengea lui-même par une trahison : il invita l'hospodar à se rendre dans son camp. Maurojeny, que de justes craintes faisaient hésiter, sachant bien que cette invitation était un ordre, finit néanmoins par obéir. Dès que le visir l'aperçut, il lui demanda sa tête; le prince valaque s'abaissa, dit-on, pour sauver sa vie, jusqu'à offrir d'abandonner la foi de ses pères et d'embrasser l'islamisme; le visir fut inflexible. La tête de Maurojeny fut portée à Constantinople et attachée à la porte du sérail.

MAURY (Jean-Siffrein), cardinal prêtre de la sainte église romaine, du titre de Très-Sainte-Trinité, au mont Pincius, archevêque, évêque de Montefiascone et de Corneto, naquit à Valréas ou Vauréas, dans l'ancien comtat venaissin, le 26 juin 1746. C'est de bien bas qu'il prit l'essor pour arriver bien haut, et il ne nous en paraît que plus recommandable. Si l'on en croit la renommée, né dans une condition inférieure encore à celle du cardinal Dubois, et même du cardinal Alberoni, ce prince de l'église, ainsi que J. B. Rousseau, eut pour père un de ces artisans qui, dit Voltaire,

> Viennent de ma chaussure
> Prendre à genoux la forme et la mesure;

on dit même que cet artisan ne travaillait pas en neuf. Cet honnête homme ne s'imaginait pas que le plus intrépide défenseur des priviléges de la noblesse sortirait de son échoppe. Qui peut jurer de rien? N'est-ce pas d'une maison noble qu'est sorti Mirabeau, le plus ferme champion de la cause populaire? Comme l'enfant montrait plus d'esprit qu'il n'en fallait pour suivre la profession de son père, on crut pouvoir en faire un prêtre : on l'envoya au collége. Maury ne trompa point les espérances de sa famille. Ses études finies, il entra au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, puis à celui de Sainte-Garde. Avant l'âge de 20 ans, fixé à Paris, il se plaça d'abord comme instituteur dans une maison particulière. Plus occupé de ses propres succès que de ceux de son élève, il composa et publia, dès 1766, un *Éloge funèbre du dauphin*, et un *Éloge de Stanislas*, ouvrages moins recommandables par leur valeur réelle que par l'extrême jeunesse de leur auteur. Un an après, il concourut pour l'*Éloge de Charles V* et pour *les Avantages de la paix*, sujets de prix proposés par l'académie française. Ces deux pièces ayant été accueillies assez favorablement, Maury, qui était entré dans les ordres, s'adonna particulièrement à l'éloquence de la chaire. D'heu-

reux essais lui obtinrent l'honneur de prononcer, devant l'académie française, le panégyrique de *saint Louis*; et celui de *saint Augustin*, devant l'assemblée du clergé de France. Devenu le prédicateur à la mode, l'abbé Maury, après avoir brillé dans les chaires de Paris, fut appelé à Versailles pour prêcher, devant le roi, l'Avent et le Carême. Ce n'est pas seulement à son talent qu'il fut redevable de ces succès. A ce talent très-élevé, il joignait une habileté de conduite qu'on était loin d'attendre d'un caractère aussi inconsidéré que le sien. Pour arriver aux dignités de l'église, il avait besoin de plaire aux prélats; et de plaire aux philosophes pour arriver aux dignités littéraires. Prenant dans l'occasion le langage de chacun, il sut si bien se concilier les partis les plus opposés, qu'également porté par la cour, par le clergé et par les encyclopédistes, il obtint une abbaye sur la recommandation de l'académie, et une place à l'académie par le crédit de quelques abbés. Celui avec lequel il eut les rapports les plus utiles, est l'abbé de Boismont, avec lequel il composa les *Lettres secrètes sur l'état actuel du clergé*, et de *la Religion en France*, et qui lui résigna le riche prieuré de Lions en Picardie, bénéfice de 20,000 liv. de rentes. C'était aussi un homme fort distingué que l'abbé de Boismont. Le but des assiduités de l'abbé Maury n'avait pas échappé à sa pénétration. Assuré du bénéfice, celui-ci, au reste, ne fut pas ingrat. Du vivant même de son bienfaiteur, auquel il espérait succéder aussi à l'académie, il rassemblait les matériaux de son éloge: l'abbé de Boismont s'en aperçut un jour aux questions multipliées que Maury lui faisait sur les circonstances de sa vie, antérieures à leur liaison : « L'abbé, lui dit-il » gaîment, vous prenez ma mesure. » Ce n'est pas toutefois du fauteuil de l'abbé de Boismont qu'hérita l'abbé Maury, mais de celui de Le Franc de Pompignan, dont il vint occuper la place le 27 janvier 1785. L'éloge de cet ennemi déclaré de la philosophie était d'obligation pour son successeur. Maury sut encore, en cette occasion, ménager tous les partis. Son discours étonna surtout par la noble franchise de cet exorde : « Messieurs, s'il se trouve au milieu » de cette assemblée un jeune » homme né avec l'amour des lettres et la passion du travail, mais » isolé, sans intrigue, sans appui, » destiné à lutter dans cette capitale contre tous les découragemens de la solitude; et si l'incertitude de l'avenir, affaiblissant le » ressort de l'émulation dans son » âme, il est encore assez fier » néanmoins, ou plutôt assez sage » pour n'attendre jamais aucune » espèce d'avancement que de son » application et de ses progrès, » qu'il jette sur moi les yeux dans » ce moment, et qu'il ouvre son » cœur à l'espérance. » Le reste de l'exorde ne répond pas à la fierté de ce début; on trouve néanmoins dans ce discours plusieurs passages remarquables, et entre autres, ce trait heureux par lequel le récipiendaire désigne son prédécesseur : « L'écrivain justement célèbre, qui entre aujourd'hui dans » la postérité; » et l'heureuse énu-

mération qu'il fait de l'immortel cortége au milieu duquel Louis XIV, « appuyé sur tant de grands » hommes qu'il sut mettre et con» server à leur place, se présente » aux regards de la postérité. » Au faîte des honneurs littéraires, et comblé des dons de la fortune, sans toutefois posséder 800 fermes, ainsi que les gens mal instruits se plaisaient à le répéter, l'abbé Maury ne semblait pas pouvoir monter plus haut, lorsque la convocation des états-généraux ouvrit à son ambition une carrière nouvelle et plus vaste. Nommé, en 1789, député du clergé par le bailliage de Péronne, il préféra les intérêts de l'ordre qui l'avait adopté à ceux de l'ordre où il était né. Personne non plus ne défendit la vieille monarchiè avec plus d'audace, et nous dirions, avec plus d'éloquence, si Cazalès n'avait pas combattu pour la même cause. Dès les premières séances des états, Maury saisit avec empressement toutes les occasions de manifester les opinions qu'il avait embrassées. Son zèle pensa lui devenir funeste. Le prenant pour le chef d'un parti dont il n'était que le trompette, la populace, à l'animadversion de laquelle il avait été signalé par des plébéiens qui le regardaient comme un transfuge, et par des écrivains furibonds, il y en a dans tous les partis, l'avait poursuivi d'abord avec des injures, puis avec des menaces : l'effet pouvait s'ensuivre. Le 14 juillet, le sang ayant coulé dans Paris, l'abbé Maury, qui avait plus d'audace que d'intrépidité, crut pouvoir quitter son poste. La cocarde en tête, l'uniforme sur le dos, protégé par les couleurs de la révolution qu'il combattait, il sortait du royaume, quand, reconnu à Péronne sous son déguisement, il fut arrêté. La qualité d'aristocrate le compromettait; le titre de député le protégea. Réclamé par l'assemblée dont il était membre, il revint sain et sauf à Paris reprendre ses fonctions, c'est-à-dire reproduire ses opinions à la tribune, qu'il n'abandonna qu'en 1791, époque où l'assemblée constituante se sépara après avoir rempli sa mission. Doué de plus de talent que de prudence, Maury nuisit beaucoup aux vrais intérêts nationaux, sans servir la cause royale, qu'il défendait à tort et à travers. Intraitable sur tous les points; par une opposition plus propre à irriter les esprits qu'à les arrêter, il a souvent provoqué l'exagération des mesures, qu'avec plus de prudence il eût fait modifier. Il est à la tête de ceux qui alors ont fait perdre tout à la royauté, en voulant tout lui conserver. Antagoniste et non pas rival de Mirabeau, ce grenadier politique revenait continuellement à la charge pour se faire battre. Il finit néanmoins par trouver dans son opiniâtreté une protection contre les conséquences que semblait provoquer son imprudence. On riait de le voir s'obstiner à chercher des coups; et, dans cette guerre où il s'illustra surtout par ses défaites, c'est au ridicule qu'il dut peut-être son inviolabilité. Il eut aussi quelques obligations à quelques mots plaisans par lesquels il répondit à des cris de proscription. Aussi gai que ses agresseurs

étaient furibonds, c'est par des traits heureux qu'il se tira plus d'une fois de péril. *Y verrez-vous plus clair?* répondit-il à la canaille qui le poursuivait en criant : *l'abbé Maury à la lanterne.* — *Envoyons-le dire la messe à tous les diables*, disaient des forcenés qui le serraient d'assez près; *soit, mais vous viendrez me la servir*, leur répliqua-t-il en leur présentant deux pistolets, *voilà mes burettes.* Il ne demeurait même pas en reste avec les dames de la halle. L'une d'elles lui ayant dit, en termes trop techniques pour être répétés ici, que les aristocrates *n'auraient pas le dessus : Mesdames*, leur répondit-il, *vous savez bien qu'on n'en meurt pas.*—*Faites-donc taire ces sans-culottes*, s'écria-t-il un jour, au sein même de l'assemblée, en désignant deux dames de la cour qui exposaient un peu trop haut, sur la révolution, des opinions opposées à celles que défendait le côté droit. Ces saillies et l'attitude soldatesque qu'il avait sous le petit manteau, lui avaient acquis à la longue une espèce de popularité en dépit de ses opinions. L'impudence est quelquefois prise pour le courage. Après la séparation de l'assemblée constituante, empressé de recueillir le prix de son dévouement, l'abbé Maury se rendit d'abord en Allemagne auprès des chefs de l'émigration, qui le félicitèrent de n'avoir pas désespéré de leur cause. Poursuivant sa course triomphale, il partit ensuite pour Rome, où des dignités de toutes les couleurs l'attendaient. Pie VI ne crut pas pouvoir trop récompenser l'orateur qui dans toutes les circonstances, et surtout quand il avait été question de réunir le Comtat à la France, avait si chaudement défendu les droits du saint-siége. Nommé archevêque *in partibus* de Nice, en 1792, Maury fut envoyé bientôt après, en qualité d'ambassadeur de la cour de Rome, à Francfort, pour y assister à l'élection de l'empereur François II. Là, brusque et indiscret comme à la tribune, il prouva que les talens diplomatiques n'étaient pas les siens. Il n'en fut pas moins bien traité à son retour, par le pape, qui lui donna l'évêché de Montefiascone et de Corneto, et le fit cardinal en 1794. Prince de l'église, Maury vécut tranquille, tantôt à Rome, tantôt dans son diocèse, jusqu'en 1798, époque où la révolution française vint l'y rejoindre. Échappé aux commissaires du directoire, avec lesquels il se croisa sur la route, il se sauva d'abord à Sienne, puis à Venise. Dans cette dernière circonstance, il avait échangé la soutane écarlate contre une blouse de charretier. De Venise il passa à Pétersbourg, d'où, après les victoires de Souwarow, il retourna à Venise, pour assister au conclave qui se tint dans cette ville, en 1799, après la mort de Pie VI. Ramené dans Rome par le nouveau pape, il y résida avec le caractère d'ambassadeur de Louis XVIII, qui habitait alors Mittau. Cependant Napoléon s'était élevé au pouvoir suprême. Le cardinal, malgré son caractère diplomatique, crut pouvoir écrire à cet empereur des Français, en 1804, une lettre dans

laquelle il lui exprimait son admiration et son dévouement pour le nouveau souverain que le pape lui-même avait reconnu en le sacrant. Plus d'un sentiment le poussa probablement à cette démarche. La France lui manquait. Indépendamment du besoin de rentrer dans sa patrie, il éprouvait peut-être aussi celui de se montrer riche et puissant aux lieux où on l'avait connu si faible et si pauvre. En conséquence d'une lettre où ses vieilles affections étaient sacrifiées à ses nouveaux intérêts, Maury, qui avait été présenté à Napoléon à Gênes, obtint la permission de faire, en 1806, un voyage à Paris. On ne lui permit toutefois d'y résider qu'après qu'il se fut tout-à-fait discrédité, et qu'à l'instigation de Fouché, il eut sollicité, dans la maison d'un prince de la famille impériale, non encore roi, une place d'aumônier, que Napoléon ne lui refusa pas. Déclaré cardinal français, Maury fut dès-lors un des courtisans les plus assidus de l'empereur. C'est après ces aberrations politiques qu'une femme d'esprit disait en regardant le portrait gravé du cardinal, *je ne l'aime qu'avant la lettre*. Quant à lui, voici comment il se défendait lorsqu'on lui reprochait d'avoir été inconséquent à ses principes : « C'est à la » chose que je tiens; je suis sorti de » France à la chute de la monarchie, » j'y reviens à son rétablissement. » Cet aumônier du prince Jérôme ne le suivit pas à Stutgard quand ce prince fut devenu roi. Pendant les sept années qui s'écoulèrent entre l'époque de son retour en France et celle de la restauration, il occupa quelquefois l'attention publique, mais ce ne fut pas toujours à son avantage. Nommé à l'institut, non-seulement parce que, ainsi que feu Suard, il avait été de l'académie française, mais parce qu'il avait mérité d'en être, il eut les mêmes prétentions que le cardinal Dubois. Comme ce fils de l'apothicaire de Brives-la-Gaillarde, il voulut être *monseigneur* dans la république des lettres ; défaut d'humilité qui scandalisa tous ses confrères, aux ecclésiastiques près. Cette prétention, appuyée par un calcul de Napoléon, fut satisfaite, mais elle attira sur Maury une foule d'épigrammes. On oublia la guerre de Pologne pour ne s'occuper que du nouveau récipiendaire. C'est ce que voulait le prince. Comme Alcibiade, il avait coupé la queue à son chien, pour détourner de dessus lui-même l'attention des Athéniens. Pour surcroît de disgrâce, l'on ne retrouva pas l'académicien dans le membre de l'institut; son discours de réception, prolixe et diffus, différait en cela aussi du premier, qu'il respirait plutôt la vanité que la fierté. La séance où il le prononça ne fut pour Maury, comme pour son auditoire, qu'un long supplice. Chénier, faisant allusion à cela, disait : *Je n'y ai pas assisté, mais j'ai été le voir passer*. Maury s'était vanté un moment d'être grand-maître de l'université : peut-être est-ce pour cela qu'il ne le fut pas. Orateur, littérateur, académicien, prélat, il avait cependant tout ce qu'il fallait pour occuper dignement cette importante place, tout, la décence exceptée. L'empereur

n'ayant pas trouvé chez le cardinal Fesch, son oncle, toute la docilité qu'il désirait dans un archevêque de Paris, confia l'administration provisoire de ce diocèse, le 14 octobre 1810, au cardinal Maury. Cette faveur acheva de le perdre dans l'opinion. L'espérance du prince toutefois ne fut pas trompée. Complaisant avec lui, le cardinal n'eut de difficultés qu'avec son chapitre, qu'il fatigua, dans leurs relations temporelles, par l'esprit de tracasserie qui avait succédé en lui à l'esprit de turbulence. Quant au spirituel, il n'appela guère l'attention sur lui que par la prédication, et ce ne fut pas avec succès. Dans la chaire comme à l'académie, il se montra fort au-dessous de sa réputation. Ses sermons rappelaient les dernières homélies de l'archevêque de Grenade; et ses mandemens, où il se croyait obligé de rendre compte des opérations de l'armée, semblaient moins sortir du cabinet d'un prélat que d'un bureau d'état-major. De tout temps Maury avait méconnu les convenances. Plus il s'élevait plus il le prouvait, et plus on s'étonnait de son élévation. La seconde partie de sa fortune ne peut guère être expliquée que par les circonstances; quant à la première, elle est justifiée par son talent, talent qui, sans être du premier ordre, est d'un ordre fort élevé. Ses ouvrages les plus remarquables, comme orateur sacré, sont : 1° un *Essai sur l'éloquence de la chaire;* 2° un *Panégyrique de saint Louis*, 1772; 3° un *Panégyrique de saint Augustin*, 1775; 4° un *Discours préliminaire, pour servir de préface à la première édition des Sermons de Bossuet;* comme orateur profane, 5° un *Éloge de Fénélon,* qui a obtenu l'accessit à l'académie française, en 1771; 6° un *Discours de réception à l'académie française,* 1786; 7° un *Discours de réception,* contenant l'*Éloge de l'abbé de Radonvillier,* lu à l'institut le 7 mai 1807. Ces diverses pièces ont été recueillies et publiées, en 2 volumes, en 1810, par Gabriel Warée. On s'étonne et on regrette de n'y pas trouver le *Panégyrique de saint Vincent-de-Paule,* composition où la piété la plus douce est alliée à la plus ardente charité: c'est sans contredit le chef-d'œuvre de l'abbé Maury. Orateur politique, il a parlé dans toutes les circonstances importantes toujours avec éclat, mais rarement avec fruit. Ses discours, disséminés dans les journaux, seront probablement réunis quelque jour; il en est plusieurs qui méritent d'être conservés, tels que ceux qu'il prononça sur le *veto* du roi, sur les pensions, sur l'impôt, sur la compagnie des Indes, sur les papiers-monnaie, sur le droit de faire la paix et la guerre qu'il réclamait pour le roi, sur les journées des 5 et 6 octobre 1789, occasion qu'il saisit pour attaquer M. Necker. La diatribe dans laquelle il réfute l'opinion de Menou sur la réunion du Comtat à la France, mérite aussi d'être rappelée; jamais l'ironie n'a peut-être été employée avec plus d'habileté que dans cette pièce. On ne doit pas oublier non plus le discours où il s'opposa au *déplacement des quatre figures des nations enchaînées au pied de la statue*

de Louis XIV, à la place des Victoires; on est étonné d'y retrouver le philosophe dans l'aristocrate. « Je crois, disait l'abbé Maury, » qu'il ne faut pas toucher à la sta- » tue de Louis XIV : la philosophie » doit consacrer ce monument, » pour montrer à la postérité com- » ment on flattait les rois. Il fut » trop flatté pendant sa vie, mais » trop méconnu après sa mort; » c'est un roi qui n'avait peut-être » pas autant de grandeur dans le » génie que dans le caractère, mais » il est toujours digne du nom de » grand, puisqu'il a agrandi son » pays. Quand vous érigerez des » monumens, vous ferez voir la » différence qu'il y a du 17ᵉ au 18ᵉ » siècle; vous leur donnerez un » but moral qui élèvera l'âme des » rois, mais il ne faut pas pour cela » dégrader aux yeux du peuple les » rois ensevelis dans la tombe, et » porter ainsi de terribles attein- » tes à la majesté royale. » Reprenons le fil des évènemens. De nouveaux sujets de discorde s'étaient élevés entre Napoléon et le chef de l'église au sujet de l'institution des archevêques et évêques de France. Le pape, enlevé de Rome, avait été conduit d'abord à Savone, d'où il fut transféré à Fontainebleau. De là, sa sainteté adressa un bref au cardinal Maury, pour lui ordonner de quitter l'administration du diocèse de Paris. Le cardinal, qui montra en cette circonstance plus d'obéissance à l'autorité séculière qu'à l'autorité ecclésiastique, eut bientôt lieu de s'en repentir. En 1814, Napoléon ne fut pas plus tôt tombé, que dépouillé de ses fonctions d'administrateur métropolitain par le chapitre de Paris, l'archevêque non institué reçut ordre de quitter le palais épiscopal. Repoussé par la royale famille dont il s'était détaché, il alla chercher un asile à Rome : il y trouva une prison. Enfermé six mois dans le château Saint-Ange, Maury passa de là dans une maison de lazaristes, d'où il ne sortit, au bout de six autres mois, qu'après avoir donné sa démission du siége de Montefiascone et de Corneto. A cela près, il recouvra tous ses droits. Plus indulgent que les princes de la terre, qui ne lui avaient pas tenu compte de ses anciens services, le successeur de Saint-Pierre lui pardonna des torts récens. Le cardinal Maury survécut à peine deux ans à sa réconciliation avec le pape. Une affection scorbutique, occasionée sans doute par ses derniers chagrins, l'emporta dans la nuit du 10 au 11 mai 1817. Ecclésiastique plus remarquable par ses talens que par ses vertus, il ne fut pourtant pas dénué de qualités, comme homme. On pouvait être plus tempérant, plus décent, plus modéré que lui; mais s'il se montra violent en matière politique, il fut tolérant en matière de religion. Il n'était pas vindicatif. Personne n'oubliait plus facilement que lui les injures. Susceptible d'amitié, il eut des amis distingués, en tête desquels il faut placer Marmontel. L'humilité ne fut pas sa vertu dominante : il faut avouer pourtant qu'il eut quelquefois des mouvemens d'un noble orgueil. Aux traits déjà cités, ajoutons celui-ci : *Vous croyez donc valoir beaucoup?* lui dit, dans un

moment d'humeur, un homme qui valait beaucoup lui-même. *Très-peu quand je me considère, beaucoup quand je me compare,* répondit vivement Maury. En chaire comme à la tribune, il donna souvent des preuves d'une rare présence d'esprit. Entre mille, citons le trait suivant. Un jour que, prêchant à Versailles, il avait traité assez durement la cour, s'apercevant du mécontentement de son auditoire : *Ainsi parlait,* s'écria-t-il, *saint Jean-Chrysostôme!* Ce mot raccommoda tout. Fier de ce succès : *Leur en ai-je donné avec saint Jean-Chrysostôme?* disait-il à ses amis après le sermon. La maladie dont il mourut avait tellement décomposé ses traits, que, pour l'exposer sur le lit de parade comme l'usage l'exige, on fut obligé de lui recouvrir le visage d'un masque; cela donna lieu au distique suivant, qui fut affiché sur la statue de Pasquin :

Qui giace Maury, gallo porporato
Che vivo e morto, fu sempre mascherato.

« Ci git Maury, Français empourpré, qui, vivant ou mort, porta toujours le masque. » Cette épigramme, dont une traduction rend peu la finesse, est plus maligne que juste; personne ne se masquait moins que le cardinal Maury, qui peut-être ne se masqua pas assez. Ce distique a sans doute donné l'idée de l'épitaphe suivante, que nous transcrivons, parce qu'elle nous paraît offrir un portrait assez exact du personnage pour qui elle est faite :

Ci-gît un pauvre cardinal
Illustré par plus d'une frasque,
Enrichi par mainte bourrasque,
Et d'un esprit fort inégal,
Parlant tantôt bien, tantôt mal,
Bénin tour à tour et brutal,
Tour à tour vigoureux et flasque;
Et dès le milieu d'un régal,
Sous le bonnet épiscopal,
Plus gai qu'un dragon sous son casque.
Rival du héros bergamasque,
Il prit, dans son humeur fantasque,
Arlequin pour original;
Allant même au séjour fatal,
Comme il allait jadis au bal,
Il s'est fait enterrer en masque :
Son histoire est un carnaval.

MAUSABRÉ (N. de), aide-de-camp de M. de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, le 10 août 1792, prit part à la défense de la famille royale. Conduit à l'Abbaye, le 4 septembre, il se sauvait par une cheminée de la prison, quand le geolier, lui ayant tiré en vain plusieurs coups de fusil, alluma de la paille, dont la fumée suffoqua le fugitif et le fit tomber; alors, entraîné à la porte du guichet, il y fut frappé de mort.

MAUSSION (E. T. de), intendant de Rouen, naquit à Paris d'une ancienne famille de robe. Jeune encore, il obtint une place de maître des requêtes, puis l'intendance de la généralité de Rouen. La fermeté qu'il montra dans l'exercice de ses fonctions, lui fit des ennemis, qui voulant le perdre, envoyèrent à Rouen, en 1789, deux hommes pour y exciter une insurrection dont on se proposait de rendre l'intendant victime. Ce projet fut déjoué par la prudence de M. de Maussion. Accusé, en 1793, d'avoir pris part à une vaste conspiration, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamna à mort le 23 février 1794. Il avait un peu plus de 40 ans.

MAVOR (William Fordyce), ecclésiastique anglais, né dans le

comté d'Aberdéen, en Écosse, le 1er août 1758, quitta fort jeune son pays natal. A 17 ans, il fut chargé de l'éducation des arrières-neveux du fameux Malborough, et ce fut à la protection de ses élèves qu'il dut après son entrée dans les ordres en 1781, le vicariat de Hurley, dans le comté de Berck. Vers la fin de la même année, l'université d'Aberdéen lui conféra le grade de docteur ès-lois; quelque temps après, il obtint la cure de Stonefield. Le docteur Mavor cultiva la poésie dès sa plus tendre jeunesse, et publia plusieurs poëmes, qui obtinrent du succès. Plus tard, il prouva qu'il n'était pas étranger à la connaissance des hautes sciences; mais il s'attacha spécialement aux ouvrages qui avaient pour but l'instruction de la jeunesse. On cite de lui les productions suivantes : 1° *Mélanges poétiques*, in-8°, 1779; 2° *Sténographie universelle*, in-8°, 1779; 6e édition, 1806; 3° *Guide poétique de Cheltenham*, in-12, 1781; 4° *Magasin géographique*, publié sous le nom de Martyn, 2 vol. in-4°, 1781; 5° *Dictionnaire d'histoire naturelle*, sous le même nom, 2 vol. in-fol., 1784; 6° *Élégie à la mémoire du capitaine James King*, in-4°, 1785; 7° *Blenheim*, poëme, in-4°, 1787; 8° *Défense de l'évêque de Landaf*, in-8°, 1792; 9° *Appendix à la Grammaire latine d'Éton*, in-12, 1796; 10° *Mélanges pour la jeunesse, ou Présent d'un Père à ses enfans*, in-12, 1797; 11° *Récit historique des Voyages, depuis Colomb jusqu'à nos jours*, 25 vol., de 1798 à 1802; 12° *le Voyageur anglais, ou le Petit Compagnon de voyage du Voyageur en Angleterre, pays de Galles, Écosse et Irlande*, 6 vol. in-12, de 1798 à 1800; 13° *le Cornélius Népos anglais, ou Vie des illustres Bretons*, in-12, 1798; 14° *Élémens d'histoire naturelle à l'usage des écoles*, in-12, 1799; 15° *Livre de poche sur la botanique, pour les dames et les messieurs*, in-12, 1800; 16° *Collection des Vies de Plutarque, abrégées pour les écoles*, in-12, 1800; 17° *le Voyageur moderne*, avec des notes explicatives, 4 vol. in-12, 1800; 18° *Poésie anglaise classique, à l'usage des jeunes personnes*, in-12, 1801; 19° *Histoire universelle ancienne et moderne*, 25 vol. in-18, 1802; 20° *Proverbes divers, ou la Sagesse de toutes les nations*, in-12, 1804; 21° *Rhétorique de Holmes, améliorée*, in-12, 1806; 22° *le Cercle des Arts et des Sciences*, in-12, 1808; 23° *Grammaire latine d'Éton, avec des notes explicatives*, in-12, 1809; 24° *Vues générales sur l'agriculture du comté de Berg*, in-8°, 1809; 25° *Collection de Catéchismes*, 2 vol., 1810; 26° *Abrégé du Tableau de l'Espagne*, par Bourgoing, in-12, 1812; 27° *sur l'Économie rurale de Tusser*, in-4°, 1812; 28° *les Fruits de la Persévérance*, en trois sermons, in-8°, 1814. Le docteur Mavor a publié aussi des histoires de la Grèce, de Rome et de l'Angleterre. Il est aujourd'hui curé et maire de Woodstock.

MAWE (John), négociant anglais, entreprit, dans l'intérêt de son commerce, un voyage à Rio de la Plata. A peine fut-il arrivé à Monte-Video qu'on l'y arrêta et qu'on se saisit de son navire et de sa cargaison, sans que l'admi-

nistration de ce pays alléguât aucun motif pour justifier cet acte arbitraire. Relégué quelque temps après dans l'intérieur des terres, il trouva le moyen de se rendre au Brésil, où le prince-régent de Portugal l'accueillit favorablement. On ne dit pas s'il fut indemnisé de ses pertes, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant apprécié le mérite de M. Mawe, le prince le chargea de faire des découvertes scientifiques, et notamment d'examiner l'état de l'agriculture et les productions minéralogiques de la contrée. C'était la première fois que l'on confiait un emploi de cette importance à un étranger, l'introduction dans les mines n'ayant été permise jusqu'alors qu'aux naturels du pays et aux Portugais. Les recherches et les observations de M. Mawe furent très-utiles à la minéralogie, et les détails sur le régime des mines, insérés dans les ouvrages qu'il a publiés, ne laissent presque rien à désirer sur cette matière. Ces ouvrages, dont le premier avait été publié avant son départ de l'Angleterre, sont : 1° *Minéralogie du comté de Derby, avec une description des mines les plus intéressantes du nord de l'Angleterre, de l'Écosse, et du pays de Galles*, in-8°, 1802 ; 2° *Voyages dans l'intérieur du Brésil*, in-4°, 1812, traduits en français par M. Eyriès, Paris, 1817, 2 vol. in-8°, sous le titre de *Voyages dans l'intérieur du Brésil, particulièrement dans les districts de l'Or et des Diamans, faits avec l'autorisation du prince-régent de Portugal, en* 1809 *et* 1810, *contenant aussi un Voyage à Rio de la Plata, et un Essai historique sur la révolution de Buénos-Ayres*, etc.; 3° *Traité sur les diamans et les pierres précieuses*. M. Mawe a envisagé les pays qu'il a parcourus sous leurs aspects physique, industriel et agricole, et ses observations offrent beaucoup d'intérêt.

MAXIMILIEN-JOSEPH, roi de Bavière, né le 27 mai 1756, était, avant la révolution, colonel du régiment d'Alsace, au service de France, et devait à la mort de son frère lui succéder en qualité de colonel propriétaire du régiment de Royal-Deux-Ponts. Il quitta la France en 1790, fit une partie des premières guerres de la révolution, dans les armées autrichiennes, et succéda à son frère Charles II, duc des Deux-Ponts, le 1er avril 1795, et à l'électeur de Bavière, Ch. Théodore, son oncle, le 16 février 1799. Il épousa d'abord une princesse de Hesse-Darmstadt, dont il a eu deux fils et deux filles ; puis, en secondes noces, une princesse de Bade, dont il a eu deux filles. Lié d'inclination avec la France, il se tint écarté de son alliance, tant qu'il fut dominé par la présence des troupes russes et autrichiennes, mais il se rapprocha de cette puissance dès qu'il fut délivré de toute impulsion étrangère. Les commencemens de son administration firent concevoir les plus hautes espérances. Sous l'administration de son premier ministre, M. de Mongelas, il supprima les priviléges et les immunités de la noblesse et du clergé, forma des établissemens de bienfaisance pour le sou-

lagement des malheureux, détruisit les ordres mendians, et n'éprouva quelque résistance de la part du peuple, qu'il rendait heureux, que lorsqu'il voulut retrancher quelques fêtes : néanmoins il triompha de tous ces obstacles. En 1802, il interdit aux émigrés suisses et français l'entrée de ses états ; en 1804, ayant donné l'ordre à l'ambassadeur anglais Dracke, compromis dans une correspondance contre le gouvernement de la France, de sortir de ses états, il vit peu de temps après le gouvernement anglais traiter de la même manière son ambassadeur à Londres. Sommé, en 1805, par l'Autriche, qui méditait une attaque contre la France, de réunir ses troupes à l'armée autrichienne, et de lui livrer passage dans ses états, Maximilien refusa l'un et l'autre, et se retira à Wurtzbourg, d'où il adressa à son peuple une proclamation énergique qui lui expliquait les motifs de sa conduite; mais les victoires des Français le ramenèrent bientôt dans sa capitale. Au moment de l'invasion des Autrichiens, une alliance offensive et défensive qu'il conclut avec l'empereur Napoléon, et qu'il appuya de 25,000 hommes de ses troupes, lui valut, à la paix de 1806, la réunion de plusieurs provinces, et notamment du Tyrol, à ses états héréditaires. Après la bataille d'Austerlitz, il reçut l'empereur des Français dans sa capitale, et célébra sous ses yeux les solennités du mariage du prince Eugène Beauharnais avec la princesse Amélie, sa fille aînée. Le roi de Bavière se vit bientôt dans la situation où il s'était déjà trouvé trois ans auparavant : la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche en 1808. Fidèle à l'attachement qu'il avait voué à la France, il ne fit point partie de la coalition armée contre elle, et sans s'inquiéter de l'envahissement de ses états par les armées autrichiennes, il joignit, ainsi que plusieurs autres princes de la confédération du Rhin, ses troupes à l'armée française; ce prince rentra dans son royaume après les victoires de cette campagne, et la paix, qui en fut la suite. Au mois de novembre 1809, le roi de Bavière se trouvait à Paris avec plusieurs autres souverains étrangers; en 1812, l'empereur Napoléon ayant formé une coalition contre la Russie, le roi de Bavière crut que ses relations avec la France lui faisaient un devoir d'y entrer : le contingent qu'il fournit eut le sort funeste de toutes les troupes qui firent partie de cette expédition : néanmoins, en 1813, il suivit l'exemple de toute l'Allemagne, et se détacha de son ancien allié; ce fut même un de ses généraux, le prince de Wrède, qui, après avoir long-temps conduit les Bavarois sous les drapeaux français, vint attaquer ceux-ci à Hanau, pour leur fermer l'entrée de la France; mais la valeur de nos troupes eut bientôt franchi cet obstacle. Le général de Wrède commanda les troupes bavaroises lors de l'invasion des alliés en 1814 et en 1815. Le roi Maximilien fit, en 1814, le voyage de Vienne avec toute sa famille, et accepta de l'empereur d'Autriche un ré-

giment dont il se fit recevoir colonel. Au mois de novembre 1816, un nouveau lien resserra l'alliance que ces deux souverains avaient déjà contractée; l'empereur d'Autriche s'unit avec la princesse Charlotte, fille du roi de Bavière. Les nouveaux arrangemens du traité de Paris firent perdre à Maximilien le Tyrol qu'il avait acquis en 1806 après la paix de Vienne, mais il en fut dédommagé par d'autres états qu'il reçut en compensation.

MAXIMILIEN (L'ARCHIDUC), troisième fils de feu l'archiduc Ferdinand d'Autriche-Modène, oncle de l'empereur, est par conséquent son cousin-germain, comme il fut son beau-frère, par le mariage de François Ier avec sa sœur, l'impératrice Béatrix, morte en 1816. Ce prince est né le 14 juillet 1782, et puisa dans sa maison des leçons de bravoure. Feld-maréchal-lieutenant dans l'armée autrichienne, il eut un commandement dans la campagne de 1809. Chargé de défendre Vienne, il adressa, au mois de mai de la même année, deux proclamations aux habitans de cette ville; néanmoins, malgré sa résolution de s'ensevelir sous ses ruines, il se détermina à capituler, le prince de Neufchâtel, major-général de l'armée française, lui ayant écrit pour lui annoncer qu'en cas de résistance, la ruine de Vienne serait consommée en 36 heures par le feu des obus et des bombes. L'archiduc Maximilien a acquis des droits réels à l'estime des Français. Faisant partie de l'armée autrichienne quand les souverains alliés entrèrent en France, il adoucit, autant qu'il dépendit de lui, les charges de la guerre. Plusieurs villes, et Saumur en particulier, frappées de fortes contributions, furent redevables à ce prince de remises considérables.

MAXWELL (MURRAY), capitaine de la marine royale anglaise, est particulièrement connu par son voyage à la Chine, dont la relation a été publiée en 1817. Lord Amherst, ambassadeur à la cour de Pékin, montait la frégate l'*Alceste*, que commandait le capitaine Maxwell, et qui mit à la voile de Spithead, le 8 février 1816. Les Chinois, instruits des motifs de cette ambassade, redoublèrent les contrariétés qu'ils ont coutume de faire éprouver aux étrangers qui abordent chez eux; elles commencèrent dès l'arrivée de l'expédition anglaise dans la mer Jaune, et forcèrent lord Amherst de se rembarquer sans avoir vu l'empereur. Depuis ce moment, il n'y a sorte de déplaisirs que les Chinois n'aient fait éprouver aux Anglais; ils voulurent encore employer la force pour empêcher la frégate de pénétrer dans la baie de Canton; mais quelques coups de canon eurent bientôt triomphé des obstacles que lui opposèrent les forts qui en défendent l'entrée, et les jonques ou barques de guerre qui se rencontrèrent sur son passage. Ce cérémonial sifflant, suivant l'expression de l'auteur de la relation, est le plus propre à abréger celui des mandarins, et les Anglais l'ont employé plus d'une fois. Le retour de lord Amherst en Angleterre, commencé sous des auspices favorables, lui

promettait un voyage heureux, lorsque, le 18 février 1817, au détroit de Gaspar, dans les parages des îles de la Sonde, le vaisseau toucha sur un récif qu'il fut impossible d'apercevoir, la mer étant couverte alors du frai des poissons. Rien ne pouvait le garantir du naufrage; il ne s'agissait que de sauver l'équipage d'une perte certaine; c'est à quoi tendirent tous les efforts du capitaine Maxwell. Il parvint, après des peines incroyables, à gagner une île voisine avec l'ambassadeur et toute sa suite; mais cette île était une terre inhospitalière, où il eut de nouveaux dangers à courir. Les Malais qui l'occupaient s'opposèrent à sa descente, et se précipitèrent en foule autour du vaisseau naufragé avec les démonstrations les plus hostiles. La présence d'esprit du capitaine et le courage de l'équipage, en leur présentant une vigoureuse résistance, les eurent bientôt dégoûtés d'une attaque sérieuse. Cependant il ne restait au malheureux équipage que 75 cartouches et quelques piques d'abordage : les balles leur manquant, ils en firent avec les boutons de leurs habits. Ces faibles moyens, des retranchemens faits à la hâte, étaient peu propres à les défendre des attaques des Malais, mais leur bonne contenance imposa à ces insulaires. Batavia, qui n'était pas loin, leur envoya des secours à propos, et mit un terme à leurs souffrances. Cette colonie, où ils abordèrent d'abord, leur procura les moyens de retourner en Angleterre, et lord Amherst remit au prince-régent les présens et la lettre de l'empereur de la Chine. Le capitaine Maxwell, qui avait perdu son vaisseau, fut traduit pour ce fait, à son arrivée à Portsmouth, devant une cour martiale. Il n'eut besoin que de raconter les détails de son naufrage, pour être honorablement acquitté. Cette expédition, intéressante par les malheurs qui la signalèrent, est encore remarquable par les observations auxquelles elle a donné lieu; elles ont été publiées et traduites en français. L'auteur y a particulièrement décrit une nation tributaire de la Chine, qui habite les îles de Licon-Kieon, et dont les mœurs, douces et hospitalières, forment le plus grand contraste avec le caractère méfiant et perfide des Chinois. Le capitaine Maxwell relâcha aussi à Sainte-Hélène, et le récit d'une visite de l'ambassadeur à Napoléon forme un des chapitres les plus intéressans de l'ouvrage.

MAYER (Joseph-Sébastien), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Montpellier, le 28 février 1763. Il a commencé à servir dès sa plus tendre enfance, et est passé par tous les grades subalternes. Il avait à peine quinze ans lorsqu'il fut fait porte-drapeau dans le dépôt des régimens de l'Inde établi à Lorient; après avoir fait trois campagnes en Amérique jusqu'en 1792, il fut choisi par le général Canclaux pour son aide-de-camp. Ses talens militaires le portèrent bientôt (en 1793) au grade d'adjudant-général, qu'il occupa jusqu'en 1813. Dans cet intervalle de temps, il a successivement rempli les fonctions de chef d'état-major de divi-

sion, et d'aide d'armée et de commandant de département. Nommé membre de la légion-d'honneur le 16 pluviôse an 12, il fut promu au grade d'officier du même ordre le 26 prairial suivant. En 1813, l'empereur le nomma général de brigade, et l'envoya commander les forts du Helder, en Hollande, où il éprouva un blocus de six mois. Il ne rendit les forts commis à sa défense, et ne rentra dans sa patrie avec ses garnisons, que le 4 mai 1814, en exécution des ordres du roi. Le prince d'Orange, le croyant Allemand par la ressemblance de son nom, lui envoya un brevet de général de division au service de la Hollande; mais le général Mayer, Français par sa naissance et par ses sentimens, renvoya le brevet. De retour à Paris, il fut nommé chef d'état-major de la 13me division militaire, et le 14 novembre (1814) chevalier de Saint-Louis. En 1815, il commanda le département d'Ille-et-Vilaine, et par sa prudence et sa fermeté, il empêcha la ville de Rennes de devenir le théâtre de la guerre civile. Pour prix de ses services, il se vit bientôt exilé à Amiens par ordre supérieur; mais, au bout de quelques semaines, le ministère, désabusé sur la conduite de ce général, le rendit aux vœux de sa famille, et le fit jouir de sa ratraite, fruit bien mérité de ses pénibles travaux. Pendant ses instans de loisir, il a, par goût pour la mécanique, cherché les moyens de perfectionner le service de l'artillerie. Quelques-unes de ses inventions ont été adoptées par le gouvernement, et placées honorablement au musée de l'artillerie à Paris. Plusieurs mémoires intéressans de cet officier existent dans les archives du ministère de la guerre.

MAYER (N.), propriétaire à Sarguemines, département du Nord, y exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé par le tiers-état du bailliage de cette ville député aux états-généraux en 1789. Il fut un des membres les plus zélés de son ordre; se rendit utile dans les bureaux, et occupa la tribune le 5 mai 1791, pour proposer, au nom des comités d'agriculture, de commerce et de marine, les moyens de rendre navigables les bouches du Rhône. Il retourna dans ses foyers après la session de l'assemblée constituante, et s'abstint depuis de prendre part aux affaires publiques.

MAYER (N.), général français, naquit à Lucerne en 1765. A l'âge de 16 ans, il fut admis dans les gardes-suisses, mais il quitta ce corps en 1792 pour passer à l'armée du centre, où il devint aide-de-camp du général La Fayette. Adjoint peu de temps après à l'état-major de l'armée des Pyrénées, il obtint bientôt le grade d'adjudant-général. Son courage et ses talens l'avaient fait remarquer du général Dugommier, qui avait pour lui beaucoup d'estime. Nommé général de brigade en 1796, il continua à prendre part aux différens combats de l'armée sur cette frontière. Par suite de la paix de Bâle, il passa à l'armée des côtes de l'Océan. Mayer étant à l'armée d'Italie, en 1798, il fut fait prisonnier de guerre et emmené

en Hongrie. Il sut adoucir les malheurs de sa captivité en composant un ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Lettres sur la Carinthie*. A son retour en France, Mayer reçut du gouvernement consulaire l'ordre de conduire en Égypte une légion dont le commandement lui avait été confié. Prêt à remplir sa mission, il en fut empêché par les circonstances; il partit avec le général Leclerc pour l'expédition de Saint-Domingue; mais à peine arrivé dans l'île, il fut atteint de l'épidémie qui ravit tant de braves à l'armée française : Mayer mourut au commencement de l'année 1803.

MAYERNE (Pierre-Turquet de), embrassa la cause de la révolution, et devint, en 1790, procureur-syndic du district du Blanc. Le département de l'Indre l'élut, en 1791, à l'assemblée législative, où il suivit constamment le parti modéré. Le 18 avril 1792 il parla en faveur de M. de Noailles, ambassadeur à Vienne, et fit annuler le décret rendu contre lui. Le 2 juin il s'éleva contre Brissot, à l'occasion de sa dénonciation relative à M. de Montmorin. A la fin du même mois, on l'entendit se prononcer vivement contre les agitateurs du faubourg Saint-Antoine, et s'opposer à ce que les rassemblemens armés qui s'annonçaient comme porteurs de pétitions, fussent introduits dans l'assemblée. Il ne fit point partie de la convention, et eut le bonheur d'échapper aux proscriptions du régime de la terreur. En 1800, les consuls le rappelèrent aux fonctions publiques, et le nommèrent sous-préfet de l'arrondissement du Blanc, qu'il remplit jusqu'en 1806, époque à laquelle il cessa d'exercer toute espèce de fonctions, soit administratives, soit législatives.

MAYEUR, *dit* DE SAINT-PAUL (François-Marie), né à Paris en 1758, entra, dès l'âge de 12 ans, au théâtre de l'Ambigu, et y remplit les emplois d'*amoureux* et de *niais*. Il passa, en 1779, au théâtre de Nicolet, et y mérita, dans le rôle de *Claude Bagnolet*, les honneurs de la gravure, exclusivement réservés, jusque-là, aux acteurs des grands théâtres. En 1789 il s'embarqua pour l'Amérique, dans le dessein d'y jouer la comédie; mais des troubles politiques le forcèrent bientôt à repasser en France; et, débarqué à Bordeaux, il y fit bâtir une très-jolie salle, sous le nom de *Théâtre du Vaudeville-Variétés*. Dénoncé par un de ses camarades comme mauvais citoyen, il comparut devant une commission militaire, fut acquitté, revint à Paris, et, en 1796, prit un engagement au théâtre de la Cité. Ce théâtre était alors à la disposition de la troupe des Variétés-Montansier, au Palais-Royal. Mayeur créa dans cette dernière salle le rôle de *Jocrisse changé de condition*, et celui de *Vilain*, au théâtre de la Cité, dans la pièce intitulée : *l'Intérieur des comités révolutionnaires*. Il passa ensuite à l'Ile-de-France, et y resta deux ans. Il était de retour en 1801, et prit la direction du théâtre de la Gaîté, qu'il abandonna en 1802, pour le *Théâtre Olympique*, où il sut attirer la foule, par le rôle de *Danières* (de *l'Auberge pleine*, de Desforges); mais il quitta encore la capitale, retourna à Bordeaux, et

parcourut les villes du midi. Il resta à Lyon, et y remplissait, en 1808, la place de directeur-gérant du théâtre des Célestins. Mayeur s'est aussi fait connaître comme auteur. On cite, parmi un assez grand nombre d'ouvrages : 1° *la Pomme*, ou *le Prix de la beauté*, en trois actes, mêlés de musique, 1777; 2° *l'Optimiste*, ou *Tout est au mieux*, comédie en un acte (au théâtre de Nicolet); 3° *l'Oiseau de Lubin*, vaudeville en un acte; 4° *l'Élève de la nature*, ou *le Sauvage apprivoisé par l'Amour*, *id.*; 5° *le Jeune Homme du jour*, comédie en 2 actes, *id.*; 6° *les Adélaïdes, parodie des Danaïdes*, vaudeville en 3 actes, *id.*; 7° *Dorval*, ou *l'Honnête Procureur*, comédie en 2 actes; 8° en 1768, *le Trouvère moderne*, ou *l'Auteur poète*, proverbe à travestissemens, à un seul acteur : ce fut le premier ouvrage de ce genre, représenté aux boulevarts; 9° *le Baron de Trenck*, pièce historique en 3 actes et en vers; 10° *Jeanne Hachette*, ou *le Siége de Beauvais*, pantomime en 3 actes; 11° en 1789, *Charette à Nantes*, ou *la Paix de la Vendée*, pantomime en un acte; 12° en 1790, *Goburge dans l'île des Fallots*, parodie de *Panurge*, en 3 actes et en vaudevilles; 13° *Climène*, parodie de *Chimène*, en un acte et en vaudevilles; 14° en 1804, *Cassandre polygraphe*, ou *le Célèbre Feuilleton*, vaudeville en un acte; 15° *Farinelli*, opéra en un acte, musique de Roland; 16° *Clopinette*, parodie de *Philoctète*, en un acte, en vers, mêlé de vaudevilles; 17° *Bizarre*, parodie en 2 actes et en vaudevilles, de *Pizarre*, opéra; 18° *la Veuve de Clamart*, vaudeville en un acte, parodie de *la Veuve du Malabar*; 19° *l'Enrôlement volontaire*, divertissement mêlé de vaudevilles; 20° *les Traîneaux*, comédie en un acte (au théâtre de l'Ile-de-France, en 1800); 21° *l'Apothéose du général Malartic*, intermède, musique de Lamouroux. Mayeur, pendant son séjour dans cette colonie, rédigea aussi un journal politique et littéraire, intitulé : *le Chroniqueur colonial*, ou *Journal politique et littéraire des îles de France et de Bourbon*. Il a composé beaucoup d'autres ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° *Hymne à l'Amour*, poëme en vers, suivi d'une *Ode sur la calomnie*, in-8°, 1782; 2° *Rose d'amour*, ou *la Belle et la Bête*, conte en prose, mêlé de vers, Paris, 1813, in-18; 3° *Vie de Mme de La Fayette*, Paris, Lefuel, 1814, in-18; 4° *la Renaissance des lys*, hommage lyrique, Paris, Lefuel, 1815, in-18; 5° *Itinéraire de Bonaparte depuis son départ de la Malmaison jusqu'à son embarquement pour Sainte-Hélène*, 1816, in-8°.

MAYEUVRE-DE-CHAMPVIEUX (ÉTIENNE), membre du conseil des cinq-cents, littérateur, naquit à Lyon, le 11 janvier 1743, d'une famille considérée; il cultiva d'abord les lettres, et se montra, à l'époque de la révolution, favorable aux nouveaux principes. Nommé, en 1795, député du département du Rhône au conseil des cinq-cents, il s'y conduisit avec beaucoup de modération, et s'occupa spécialement de finances et de contributions. La mise en état de siége de la ville de Lyon, proposée en 1797, sous le prétexte

de mouvemens royalistes opérés dans cette commune, fut de sa part l'objet des plus vives réclamations. Il sortit du conseil le 20 mai 1799, et ne fit point partie du nouveau corps législatif, organisé à la suite du 18 brumaire an 8. Il mourut le 9 juillet 1812.

MAYEUX (F. J.), littérateur, a publié différens ouvrages, entre autres : 1° *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, 1814, in-12; 2° *A l'Empereur, sur l'impossibilité de concilier l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, avec la majesté, l'indépendance et le bonheur du peuple français*, 1815, in-8°. Cette brochure a eu deux éditions : « Le peuple, dit M. Mayeux, » attendait une constitution libé- » rale, qui lui rendît ses droits, » fondât sa liberté, lui rendît sa » grandeur et sa gloire; qui bornât » la puissance de son chef, l'obli- » geât d'être juste, en fît le plus » ferme appui des lois et leur moins » redoutable adversaire; qui mît » l'orgueil de la naissance dans la » poudre, consacrât les prérogati- » ves illimitées du mérite, de la » vertu, du devouement. Au lieu » de ce pacte solennel, vous nous » présentez *un acte additionnel aux* » *constitutions de l'empire*. Dès l'in- » titulé, le prestige s'évanouit sans » retour. » 3° *les Bédouins*, ou *les Arabes du désert*, ouvrage publié d'après les notes inédites de D. Raphaël, 1816, 3 vol. in-8°, ornés de 21 figures.

MAYGRIER (J. P.), médecin-accoucheur, professeur d'anatomie et de physiologie, est connu par des cours d'accouchemens, et surtout par le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés et réimprimés, mais qui sont loin de jouir, parmi ses confrères et les élèves, de toute l'estime à laquelle il paraît aspirer. Nous citerons ses ouvrages les plus connus; ce sont : 1° *Méthode pour manœuvrer les accouchemens*, 1802, in-8°; nouvelle édition, augmentée, 1804, in-8°; 2° *Manuel de l'anatomiste*, 1807, in-8°; 2° édition, 1811, in-8°; 3° édition, 1813, in-8°; 3° *Essai d'une méthode analytique, appliquée à toutes les branches de la médecine*, 1807, in-8°; 4° *Annuaire médical*, 2° année, 1810, in-18; 5° *Nouveaux Élémens de la science et de l'art des accouchemens*, 1813, in-8°; 2° édition, 1817, 2 vol. M. Maygrier est l'un des nombreux rédacteurs du *Dictionnaire des Sciences médicales*.

MAYNARD (SIR JOSEPH), savant jurisconsulte anglais, naquit vers 1702, et se fit honorablement remarquer, non-seulement par ses connaissances en jurisprudence, mais encore par son intégrité dans l'exercice de sa profession, et dans les différentes places qu'on lui confia, et par son patriotisme, dont nous allons faire connaître un trait caractéristique. Lorsqu'après l'abdication de Jacques II, le prince d'Orange eut été déclaré roi, sir Joseph Maynard fut chargé d'aller haranguer son nouveau souverain. A l'âge avancé de Maynard, le roi Guillaume remarqua qu'il avait survécu à tous les gens de loi du royaume, et le lui dit avec bienveillance. Maynard lui répondit : « Oui, sire, j'ai survécu » à tous mes confrères; et sans l'a- » vénement de votre majesté, » j'aurais aussi survécu à la loi. » Sir Joseph Maynard mourut,

en 1790, généralement regretté.

MAYNAUD DE PANCEMONT (N.), ancien président à mortier au parlement de Dijon, fut nommé, en 1806, premier président de la cour d'appel de Nîmes, et confirmé dans les mêmes fonctions, lorsqu'en 1810 les cours d'appel furent remplacées par les cours impériales. Plus tard, il devint successivement chevalier de la légion-d'honneur, baron de l'empire, et maître des requêtes, en service extraordinaire, au conseil-d'état. Premier président de la cour royale de Nîmes en 1814, le baron Maynaud fut aussi nommé, le 4 juillet de la même année, maître des requêtes au conseil du roi. En 1815, il conserva pendant les *cent jours* son titre de président de la cour de Nîmes, sous une autre dénomination, et fut nommé à la chambre des représentans par le département du Gard. Ce fut lui qui fit dans cette chambre le rapport du projet de loi relatif aux mesures de salut public. Il n'a point été continué dans l'exercice de ses fonctions après le second retour du roi.

MAZADE (N.), exerçait à Toulouse la profession d'homme de loi, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1792, député à la convention nationale, par le département de la Haute-Garonne. Dans le procès du roi, il déclara « qu'il »ne se croyait pas le droit de juger Louis XVI, mais qu'en sa »qualité de législateur, il votait »la réclusion de ce prince jusqu'à »la paix. » En 1795, M. Mazade fut envoyé dans les départemens de la Meurthe et de la Moselle, où la sévérité qu'il déploya contre ceux qui, dit-on, avaient appuyé précédemment les mesures exigées par les circonstances, le fit accuser d'une violente partialité. A la fin de la session conventionnelle, il passa au conseil des anciens, où il demanda et obtint un congé pour se rendre à Toulouse; mais bientôt il écrivit de cette ville au conseil, pour se plaindre des insultes que lui auraient faites quelques hommes dont les principes étaient en opposition avec les siens. Il revint à Paris, et rentra au conseil, dont il sortit bientôt. M. Mazade a cessé de paraître sur la scène politique depuis cette époque.

MAZANCOURT (N. DE), député aux états-généraux, était, en 1789, maréchal-de-camp, et décoré du grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis. Il fut à cette époque nommé par la noblesse du bailliage de Villers-Cotterets, député suppléant aux états-généraux, où il remplaça M. de Barbançon, démissionnaire. M. de Mazancourt ne se fit point remarquer dans cette assemblée; il signa la protestation du 12 septembre 1791, et rentra ensuite dans ses foyers, où il est resté inaperçu.

MAZAS (N.), colonel du 14me régiment d'infanterie, fit avec distinction toutes les campagnes de la révolution, et dut son avancement au courage et aux talens qu'il déploya sur les champs de bataille : ce courage était tel, que ses compagnons d'armes l'avaient surnommé le *brave*. Il fut tué glorieusement à Austerlitz, le 1er décembre 1805. Par un décret impérial du 14 février 1806,

une place formée en face du Jardin des Plantes devait être appelée *Place du colonel Mazas.*

MAZÉAS (Jean-Mathurin), professeur de philosophie, naquit à Landernau, département du Finistère, au mois de mars 1713. Sa famille l'envoya à Paris pour y terminer ses études; de rapides progrès lui firent bientôt obtenir une chaire de philosophie au collége de Navarre. Après avoir consacré sa vie à l'étude des hautes sciences, et s'être fait généralement estimer par la simplicité de ses mœurs et la bienfaisance qu'il exerçait envers les pauvres, il fut pourvu, en 1783, d'un canonicat dans l'église de Notre-Dame de Paris. La révolution lui ayant fait perdre sa fortune, il se vit bientôt réduit à l'indigence. Un domestique fidèle qui ne voulut point se séparer de lui, du simple produit de ses épargnes lui procura, pendant cinq années, de grands adoucissemens; mais les ressources de cet homme généreux finirent par s'épuiser; alors il eut l'heureuse idée de se présenter, muni d'un mémoire, chez le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, qui, à la recommandation de plusieurs des employés du ministère, qui avaient été les élèves de Mazéas, lui accorda une pension de 1,800 francs. Il mourut à Paris, le 6 juin 1801, à l'âge de 88 ans. Indépendamment d'un grand nombre d'articles qu'il a fournis au *Dictionnaire des Arts et Métiers*, Mazéas avait publié quelques ouvrages, dont un d'une très-grande importance sur les mathématiques, intitulé : *Elémens d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, avec une introduction aux sections coniques*, parut en 1758, et eut sept éditions; et un autre, sous le titre d'*Institutiones philosophicæ*, 1777, 3 volumes in-12.

MAZÈRES (N.), colon de Saint-Domingue, résidant en France depuis la révolution, paraît avoir conservé l'espoir de voir sa patrie rentrer un jour sous la domination française. Il a cru même que l'état de paix qui suivit les événemens de 1814, permettrait au gouvernement royal de s'occuper des moyens de recouvrer cette importante colonie. C'est pour en démontrer la nécessité qu'il a publié les ouvrages suivans : 1° *de l'Union des colonies, des causes intérieures de la perte de Saint-Domingue, et des moyens d'en recouvrer la possession*, 1814, in-8°; 2° *Lettres à M. Simonde de Sismondi, sur les Nègres, la civilisation de l'Afrique, Christophe et le comte de Limonade*, 1815, in-8°. Une lettre du comte de Limonade, premier ministre de Christophe, ayant été publiée dans le *Journal des Débats*, M. Mazères y répondit par une autre lettre qu'il fit insérer dans la *Gazette de France*, lettre où il prétendait réfuter les assertions du ministre haïtien sur l'état de prospérité du nouveau royaume (Saint-Domingue). Les autres productions de M. Mazères sont : *Note d'un Italien aux hautes puissances alliées, sur la nécessité d'une confédération italienne pour la paix de l'Europe*, traduite de l'italien, 1814, in-8°, et *de Mackiavel et de l'Influence de sa doctrine sur les opinions, les mœurs et la politique*

de la France pendant la révolution, 1816, in-8°.

MAZET (André), jeune médecin d'une belle espérance, naquit à Grenoble vers 1794, fit de très-bonnes études, et vint terminer ses cours à Paris, où il fut reçu docteur en médecine. Lié avec M. Pariset par des rapprochemens d'état et de sympathie, il n'hésita pas à le suivre à Cadix, lorsque la maladie qui s'y manifesta en 1820, fit craindre à ses malheureux habitans tous les dangers d'une contagion meurtrière. Elle le fut moins qu'on ne l'avait cru, ce qui n'empêcha pas le docteur Mazet d'y faire des observations, et d'y puiser des connaissances dont s'enrichirent également la théorie et la pratique de l'art médical dans cette partie. Lorsque le gouvernement français jugea utile d'envoyer des médecins à Barcelonne, en 1821, Mazet se présenta, muni de ses anciennes observations, pour aller étudier et combattre de nouveau ce fléau. Malgré les dangers attachés à cette mission, il regarda comme un bonheur d'en faire partie, et il accompagna MM. Pariset et Bally, ses confrères. Ils arrivèrent le 9 octobre à Barcelonne. On y comptait déjà 15,000 victimes; 4 à 500 personnes y périssaient chaque jour; on jetait les cadavres par les fenêtres; ils restaient dans les rues, corrompant l'air par les miasmes qui s'en échappaient, sans que personne eût le courage ou se mît en peine de les enterrer. Ce n'était partout que confusion et désordre; le premier soin des médecins fut d'y remédier, et cette amélioration, qui vint à la suite de l'enthousiasme qu'avait produit leur arrivée, opérant d'abord sur le moral des habitans, diminua considérablement le nombre des malades. Ces médecins furent d'accord sur la manière de penser et d'agir relativement aux secours à leur apporter; il n'y eut divergence d'opinions entre les médecins, soit français, soit espagnols, que lorsque le mal ayant beaucoup perdu de son intensité, on s'occupa de l'ouverture des cadavres; alors, les uns soutinrent que la maladie était contagieuse, et d'autres le nièrent, ce que parurent confirmer quelques expériences du docteur Andouard; mais ces débats furent étrangers au docteur Mazet. Attaqué trois jours après son arrivée, il ne prit peut-être pas sur-le-champ toutes les mesures que la prudence lui commandait. Il fut soigné avec tout le zèle du plus tendre attachement par ses collègues, qui, après différentes alternatives de bien et de mal, eurent la douleur de le voir périr, le 22 octobre 1821, à cinq heures du matin, le dixième jour de sa maladie. Un journal a prétendu que la peste de Barcelonne était une punition des doctrines nouvelles qui triomphaient en Espagne. Est-ce par attachement à cette doctrine que Mazet fit le voyage de Barcelonne? Une pareille assertion n'offense-t-elle pas également le ciel et la raison? La mère de Mazet, qu'il léguait en mourant à ses collègues, a été l'objet particulier de la munificence royale.

MAZOIER (Frédéric), maître des requêtes, sous-intendant militaire, membre de la légion-d'hon-

neur, est né à Lyon, département du Rhône, vers 1775. M. Mazoïer se rendit, jeune encore, dans la capitale, où, après avoir fait des cours publics de littérature, soit à l'Athénée de l'hôtel de Thélusson, en 1797 et 1798, soit dans d'autres établissemens du même genre, il se fit connaître comme poète dramatique, par une tragédie en 5 actes, sous le titre de *Thésée*. Cet ouvrage, représenté en 1800, et qui n'obtint qu'un succès médiocre, n'est cependant pas dénué de mérite. Dans les démêlés fameux entre les célèbres danseurs de l'Opéra, Duport et Vestris, M. Mazoïer prêta, dit-on, l'appui de sa plume au premier de ces deux artistes. Employé long-temps au ministère de la guerre, en qualité de sous-chef, M. Mazoïer est aujourd'hui (1823) maître des requêtes et sous-intendant militaire; il est également chevalier de la légion-d'honneur.

MAZOIS (François), architecte, membre de la légion-d'honneur, est né à Lorient, département du Morbihan, en 1783. Il fut d'abord destiné à l'état militaire; mais sa santé l'éloigna bientôt de la carrière des armes, et il y renonça entièrement, après avoir passé à l'examen pour l'école Polytechnique. M. Mazois se livra à l'étude de l'architecture, sous la direction de M. Percier, l'un de nos premiers architectes. Pendant 9 ans il suivit les cours de l'académie, où il remporta plusieurs prix. S'étant rendu à Rome, il fut appelé peu de temps après à Naples, pour y être attaché aux bâtimens de la couronne. Là il prit part à la restauration de toutes les maisons royales et à la création de plusieurs établissemens publics. Ces travaux le mirent à même d'obtenir une faveur bien précieuse : ce fut la permission de dessiner les découvertes de Pompeï, sévèrement défendues jusqu'à ce moment. Il employa trois ans à recueillir les premiers matériaux de ce grand travail, que depuis il a complété, dans l'espace de 13 années. Il retourna à Rome, après 3 ans de séjour à Naples, pour se livrer à la publication de son ouvrage, qui, dès les premières livraisons, eut assez de succès pour fixer sur lui l'attention du gouvernement napolitain d'alors. Il reçut des encouragemens, et une pension de 12,000 fr., que lui fit la reine, pour qu'il se livrât entièrement à cette publication intéressante. En 1815 le premier volume avait déjà paru, lorsque les grands évènemens qui se passaient en France et en Italie le privèrent des différens avantages dont il jouissait. Cependant M. le comte (aujourd'hui duc) de Blacas, alors ambassadeur à Rome, le chargea de la restauration de l'église française de la Trinité-des-Monts, et le fit architecte de l'ambassade et des établissemens français. M. de Blacas encouragea puissamment l'auteur des *Ruines de Pompeï*, qui reprit la publication de cet ouvrage, suspendu par la force des événemens politiques. En 1819, M. Mazois vint accidentellement à Paris. M. Decazes, ministre de l'intérieur, l'y retint, en le nommant l'un des quatre inspecteurs-généraux des bâtimens civils, et membre du conseil des bâtimens. Ni l'artiste, ni le ministre ne vou-

lurent que ces fonctions publiques pussent nuire à la publication d'un ouvrage utile, et M. Mazois obtint un congé d'un an, pour aller recueillir les derniers matériaux destinés à compléter *les Ruines de Pompeï*. Le second volume a paru, et les autres suivront successivement. A son retour d'Italie, M. Mazois a publié un autre ouvrage, intitulé *le Palais de Scaurus*, ou *Description d'une Maison romaine*. Deux éditions successives ont établi le succès de ce livre. L'académie de Bordeaux, qui a fondé un prix annuel pour les meilleurs ouvrages qui lui sont adressés, a décerné à M. Mazois deux médailles d'or, l'une pour *les Ruines de Pompeï*, et l'autre pour *le Palais de Scaurus*. M. Mazois, membre de plusieurs académies françaises et étrangères, a obtenu plusieurs fois de nombreux suffrages dans les nominations de l'institut, et les amis des arts doivent espérer qu'ils compteront bientôt parmi les membres de cette savante compagnie un artiste qui, jeune encore, s'est déjà si honorablement fait remarquer. Il a été, cette année même (1823), nommé membre de la légion-d'honneur; c'est lui qui est chargé d'exécuter les dispositions du quartier neuf des Champs-Élysées, dont il a donné les dessins. M. Mazois est gendre de M. Alexandre Duval, l'un de nos premiers poètes comiques.

MAZUEL (Jean-Baptiste), adjudant-général, fut l'un des hommes qui embrassèrent avec le plus d'ardeur la cause de la révolution; il se fit remarquer de Bouchotte, qui, devenu ministre de la guerre, le nomma son aide-de-camp. Chargé par ce ministre de faire des dispositions militaires contre les députés désignés sous le nom de *Fédéralistes*, lesquels, après la journée du 31 mai 1793, s'étaient réunis dans le département de l'Eure, il annonça, le 9 juillet, à la convention nationale qu'il avait pris les mesures convenables. Leur succès le fit nommer adjudant-général de l'armée révolutionnaire de Paris; mais dès le mois de septembre suivant, par suite d'une épuration que la société des jacobins fit opérer dans l'état-major de cette armée, il fut privé de son emploi. Mazuel obtint néanmoins, peu de temps après, le commandement d'un détachement destiné pour Beauvais. Le représentant Levasseur, alors en mission dans cette ville, rendit, à la convention, le 15 octobre, un compte avantageux de la conduite de Mazuel. Cependant Fabre d'Églantine le dénonça le 21 décembre comme ultra-révolutionnaire, et demanda son arrestation: elle fut ordonnée. Mis en liberté, quelques jours après, par suite d'un rapport du comité de sûreté générale, Mazuel venait d'être replacé à la tête d'un corps de cavalerie de l'armée révolutionnaire, lorsqu'on l'arrêta de nouveau comme complice d'Hébert. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 24 mars 1794.

MAZUYER (Claude-Louis), né en 1760, dans le département du Doubs, fut destiné par sa famille à la carrière du barreau. Reçu, en 1781, avocat à Besançon, il y exerça peu de temps, et alla

s'établir à Dijon. Il fut nommé, en 1790, juge au tribunal du district de Louhans, près de Mâcon. Cette place contribua à le faire élire, en 1791, par le département de Saône-et-Loire, député à l'assemblée législative. Le 28 mai 1792, il dénonça comme ennemi de la constitution, M. de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et le 11 juillet suivant, il attaqua avec beaucoup de véhémence les juges de paix qui avaient rédigé une instruction contre les auteurs des événemens du 20 juin précédent. Au mois de septembre de la même année, Mazuyer passa, par une élection nouvelle, de l'assemblée législative à la convention nationale, et se conduisit dans cette assemblée avec une modération qu'il n'avait point montrée dans l'autre, et néanmoins avec beaucoup de fermeté. Il sollicita et obtint un décret contre des membres de la municipalité de Paris qui s'étaient rendus coupables de spoliations dans les maisons royales, etc. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça pour la simple mesure du bannissement : ce vote était la conséquence d'un écrit qu'il avait publié quelque temps auparavant, et qui avait pour but de prouver que cette peine était la seule qu'on pût appliquer au monarque. Attaché au parti de la *Gironde*, il facilita, au 31 mai 1793, l'évasion de Pétion et de M. Lanjuinais; mais ayant signé la protestation contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, il fut mis hors la loi, arrêté comme conspirateur, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 29 ventôse an 2 (19 mars 1794). Après le 9 thermidor, la convention nationale ordonna l'impression d'un ouvrage de Mazuyer sur l'*Organisation de l'instruction publique et l'éducation nationale en France*. Par le même décret, des secours furent accordés à son père.

MAZZA (Angelo), célèbre poète italien, né à Parme, le 21 novembre 1740. Ses parens, qui par leur naissance jouissaient d'une grande considération, le placèrent au collége de Reggio, où, parmi les maîtres habiles qui lui apprirent les belles-lettres et la philosophie, on distinguait le célèbre Spallanzani. Son goût pour la poésie ne tarda pas à se développer, et pendant ses cours, il publia quelques pièces de vers assez remarquables pour fixer l'attention de l'abbé Salendri, qui vint exprès de Mantoue pour féliciter le jeune poète sur son talent. Mazza ayant achevé ses études, se rendit à Padoue, où il eut occasion de se lier avec un grand nombre de savans distingués. De cette ville, il alla à Venise : ce fut là qu'il traduisit en italien les *Plaisirs de l'Imagination*, poëme anglais d'Akenside; et pour soustraire l'ouvrage à l'examen de l'inquisition, il le fit imprimer sous la rubrique de Paris. En 1768, Mazza fut rappelé dans sa patrie par Dutillot, ministre de Ferdinand duc de Parme, et obtint quelques années après la chaire de littérature grecque : c'était là où se bornait toute son ambition, puisqu'il refusa depuis la chaire de philosophie platoni-

cienne à Anvers, et la place de secrétaire d'ambassade de Portugal. Par suite de quelques désagrémens particuliers, au sujet d'une dame des plus distinguées de Parme, Mazza s'éloigna une seconde fois de sa ville natale, et visita les écoles de Bologne, où, presque aussitôt son arrivée, il se livra à l'étude de la théologie, et prit l'habit ecclésiastique. Il n'avait pas néanmoins une grande vocation pour ce nouvel état, qu'il quitta au bout de quelques années. De retour à Parme, il y épousa, en 1765, Catherine Stocchi. Trois fils que lui donna sa femme, et la bienveillance de son prince, l'eussent rendu le plus heureux des hommes, si ses ennemis, qui déjà attaquaient ses ouvrages, n'eussent pas également attaqué son honneur. Il ne surmonta pas sans peine tant de chagrins, et ce fut à cette époque même qu'il commença sa traduction de *Pindare*, quoique Métastase et Césarotti lui représentassent avec la chaleur de l'amitié le tort qu'il avait de se faire traducteur quand il pouvait être original. Sa réputation littéraire augmentait chaque jour, et déjà associé à quelques-unes des plus célèbres académies de l'Europe, il apprit avec la joie la plus vive que l'académie des Arcades de Rome l'avait inscrit dans son registre, sous le nom pastoral d'*Armonide Elideo*. Les savans les plus distingués et les personnages les plus remarquables de tous les pays s'honorèrent des rapports littéraires qu'ils entretinrent avec Mazza. Enfin ses derniers jours s'écoulèrent paisiblement, malgré les orages politiques dont sa patrie ressentait les secousses. Il mourut en 1817. La jeunesse de Parme se fit un devoir d'assister à ses funérailles, et plus tard son buste fut placé dans la cour du palais de l'université par les étudians en corps.

MAZZUCHELLI (LE COMTE FRANÇOIS), est né à Brescia d'une famille ancienne. On regrette qu'il n'ait point encore achevé l'important ouvrage des *Scrittori d'Italia* dont son père, biographe distingué, a publié six volumes. Ce savant a laissé à sa mort les manuscrits des six autres volumes, et une immense quantité de notes envoyées de tous les points de l'Italie pour compléter cette vaste entreprise. Le comte Mazzuchelli paraît avoir l'intention de publier non-seulement le travail manuscrit de son père, mort en 1765, mais encore ses propres travaux, qu'il termine aidé de quelques amis. Il est à désirer que cet ouvrage, pour la confection duquel tant de savans se sont mis volontairement à contribution, dans l'intention d'illustrer leur patrie, et dont les événemens suscités par la guerre en Italie ont sans doute retardé la continuation, soit enfin livré au public, qui a accueilli la première partie avec un si vif intérêt.

MAZZUCHELLI (LE COMTE LOUIS), fils du précédent, est né à Brescia, en 1772. Il se livrait avec beaucoup d'ardeur à l'étude des sciences, lorsque, en 1796, il l'abandonna tout-à-coup pour entrer dans la carrière militaire. Le comte Mazzuchelli, qui dans sa nouvelle profession montra autant d'ha-

bileté que de valeur, était déjà en 1799 adjudant-général, et ne tarda pas à être élevé au grade de général de division. Il fit successivement douze campagnes sous les drapeaux français, et se distingua dans toutes, notamment à Colberg, contre les Prussiens, à Stralsund, contre les Suédois, à Taragone, à Gironne, à Hostalric, à Molina et à Valence en Espagne. Nommé gouverneur de cette dernière ville, il obtint ensuite les titres de commandeur de l'ordre de la couronne de Fer et de grand-officier de la légion-d'honneur. Il resta fidèle à Napoléon tant qu'il fut roi d'Italie; mais les événemens de 1814 ayant fait passer ce royaume sous la domination de l'Autriche, il entra au service de cette puissance, qui lui conféra le grade de feld-maréchal-lieutenant. Le comte Mazzuchelli, pendant la campagne des armées étrangères contre la France, en 1815, fut chargé du blocus d'Huningue, et après la paix, de la fixation des limites de la France et de l'Allemagne.

MEADLEY (George-Wilson), écrivain anglais, né dans le comté de Durham, en 1774, voyagea dans sa jeunesse en Italie et en Allemagne, et fixa pendant quelques années sa résidence sur les bords de la Baltique. De retour dans sa patrie, quelques articles qu'il fit insérer dans des ouvrages périodiques attirèrent sur lui l'attention publique, et le déterminèrent à mettre au jour les ouvrages suivans: 1° *Mémoires du docteur Paley* (ami de l'auteur), in-8°, 2° édition, revue et augmentée, 1810; 2° *Mémoires de Mme Jebb, veuve du docteur John Jebb*, in-8°; 3° *Essai sur les diverses propositions pour une réforme constitutionnelle du parlement, depuis 1770 jusqu'en 1812*, in-8°; 4° *Mémoires d'Algernon Sidney*, 1813, in-8°.

MÉAN (le comte de), prince évêque de Liège, archevêque de Malines, est issu d'une illustre famille du pays de Liège. Neveu de M. de Hoensbrouck, prince de Liège, cette parenté lui promettait un rapide avancement dans l'état ecclésiastique. Il entra donc dans cette carrière, fut d'abord pourvu de bénéfices importans, et, en 1791, il succéda à son oncle. Les temps étaient difficiles, il ne se concilia pas l'affection des Liégeois, et ces derniers, de concert avec les Français, le forcèrent à fuir de sa capitale. Il se retira en Allemagne, où il protesta, quelque temps après, contre le traité de Lunéville. Napoléon, malgré cet acte, lui accorda une pension considérable. M. de Méan vécut paisiblement à Ratisbonne jusqu'à la première abdication de l'empereur. A cette époque, il se rendit à Vienne pendant le congrès de 1814, et rentra ensuite dans le royaume des Pays-Bas, où il fut nommé successivement membre de la première chambre des états-généraux, grand'croix de l'ordre du Lion Belgique, et enfin à l'archevêché de Malines, vacant par l'abandon qu'en fit M. de Pradt, qui reçut en échange une pension du roi des Pays-Bas. M. de Méan jouit aujourd'hui (1823) de toute son autorité archiépiscopale, et il a fait preuve, en diverses occa-

sions, de sagesse et d'une louable tolérance.

MEAULLE (N.), député suppléant à l'assemblée législative, où il ne siégea point, fut ensuite nommé député à la convention nationale, par le département de la Loire-Inférieure, à qui il devait sa première élection. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Plus souvent en mission que siégeant à l'assemblée, il prit part aux événemens de Lyon et de la Vendée, et fut l'objet de plusieurs accusations. Au 9 thermidor, il se déclara contre Robespierre, et devint par suite membre du comité de sûreté générale. Il parla avec force, en septembre 1794, contre la réaction qu'on voulait opérer, et défendit, le 27 février 1795, les membres du comité révolutionnaire de Nantes, menacés d'être traduits à un nouveau tribunal, à la suite du jugement qui les acquittait. Après le 13 vendémiaire (3 octobre 1795), il demanda que toutes les personnes qui n'avaient fait qu'obéir aux ordres qu'ils avaient reçus des représentans en mission fussent mises en liberté. La session conventionnelle étant terminée, il passa au conseil des cinq-cents, dont il sortit en mai 1797. Il entra alors au tribunal de cassation, et fut nommé ensuite procureur impérial près le tribunal criminel de Gand, et membre de la légion-d'honneur. En 1811, lors de la recomposition des tribunaux, M. Meaulle devint substitut du procureur-général de la cour de Bruxelles, et en remplit les fonctions jusqu'à l'évacuation de la Belgique, en 1814. Il s'y réfugia en 1816, lorsque la loi du 12 janvier l'eut obligé de sortir de France : il s'est fixé à Gand.

MÉCHAIN (Pierre-François), célèbre astronome, membre de l'ancienne académie royale des sciences et de la 1re classe de l'institut impérial, naquit à Laon, département de l'Aisne, le 16 août 1745. Son père le destinait à lui succéder comme architecte; mais tout en suivant la direction qui lui était donnée, le jeune Méchain laissait paraître l'extrême désir d'acquérir des connaissances dans les hautes mathématiques. Il vint à Paris, et entra, sur la recommandation de plusieurs personnes distinguées de sa province, à l'école des ponts-et-chaussées. La modicité de ses moyens pécuniaires ne lui permit pas de rester plusieurs années sans appointemens, et il fut forcé de se charger d'une éducation particulière, qui heureusement lui laissait encore assez de temps pour étudier les mathématiques. Il consacrait le fruit de ses économies à soulager sa famille. Nous citerons un trait de sa tendresse filiale. Son père vint à Paris afin d'y suivre un procès, qu'il perdit, et ne put retourner à Laon, faute de la somme nécessaire pour les frais de son voyage. Le jeune Méchain était lui-même sans argent. Profondément affligé de la situation de son père, il le chargea de se défaire d'un instrument astronomique qu'il venait d'acquérir. Lalande, que l'on trouve toutes les fois qu'il s'agit de faire une bonne action, et particulièrement d'encourager les jeunes gens qui montrent de l'aptitude pour les sciences, achète l'instrument,

s'informe des mœurs et du mérite de celui qui s'en défait, et lui écrit à Sens, où il résidait, de venir à Paris, offrant de lui servir de guide et d'appui. En même temps, il lui trace un plan d'études, « et lui confie, dit M. Delambre (dans la notice biographique qu'il a donnée sur Méchain, et à qui nous devons plusieurs articles de notre ouvrage), les feuilles de la seconde édition de son astronomie qu'il faisait alors imprimer, le priant de les lire et de lui communiquer ses remarques. L'élève attentif lui transmit des notes dont le maître consommé se hâta de profiter. » Méchain étant arrivé dans la capitale, Lalande le fit nommer astronome hydrographe du dépôt des cartes de la marine. Il se rendit à Versailles, où étaient les bureaux de cette administration, et devait y relever, des voyages et des journaux de navigation, les renseignemens propres à former les meilleures cartes hydrographiques. Par suite des changemens qui avaient lieu assez fréquemment dans les directeurs du dépôt des cartes, deux fois il perdit sa place; sa réputation qui s'augmentait de jour en jour la lui fit rendre une troisième fois. Il accompagna M. de La Bretonnière dans deux voyages de mer, pendant lesquels il consigna par écrit la description de cent lieues de côtes depuis Nieuport jusqu'à Saint-Malo. Employé aux calculs des observations que le marquis de Chabert avait faites dans la Méditerranée; chargé de tracer les points fondamentaux d'une carte militaire de l'Allemagne et de la partie septentrionale de l'Italie, Méchain trouvait encore le temps, à la vérité en passant une partie des nuits, de faire des observations astronomiques qu'il transmettait à Lalande et que celui-ci se plaisait à communiquer à l'académie des sciences, qui les faisait imprimer dans ses *Mémoires*. « Méchain, dit le savant que nous avons déjà cité, se livra spécialement à la recherche des comètes, qui, comme les éclipses, sont une ressource facile pour l'astronome dépourvu des instrumens qui supposent quelque fortune, et qui ne se trouvent guère que dans les établissemens publics. Ces moyens avaient fait la réputation de Messier : ils viennent de procurer la direction d'un observatoire étranger à un astronome qui s'était formé lui-même à Marseille. Méchain fit en ce genre autant ou plus que personne; et ce qui le fit distinguer surtout, c'est que non content de découvrir une comète, de la signaler aux astronomes, et de l'observer lui-même avec soin, il sut joindre la théorie à la pratique, et déterminer les élémens auxquels on reconnaîtra la comète, si quelque jour elle doit se remontrer. » Méchain découvrit deux comètes en 1781, et en calcula sans retard les orbites. Herschel avait aussi découvert dans la même année une planète (l'*Uranus*), qui fut d'abord jugée une comète. Méchain la suivit, en calcula le cours dans ses paraboles, et fut le premier, sur une idée du président Sarron, à la considérer comme une planète, en lui donnant une orbite circulaire. On

s'attendait à revoir, en 1790, la comète de 1532, que l'on supposait la même que celle de 1661. L'académie mit cette question au concours. Après avoir consulté tous les renseignemens fournis par les astronomes sur l'apparition de ces deux comètes et calculé toutes les observations, il démontra que les comètes de 1532 et de 1661, étaient réellement deux comètes différentes. L'académie lui décerna le prix, et 8 ans après, l'événement justifia les calculs de Méchain. Cette récompense ne fut pas la seule que l'académie accorda à ce savant; elle l'admit au nombre de ses membres : faveurs qu'il justifia de plus en plus. Dans l'espace de 18 ans, on lui dut la découverte de 11 comètes dont il calcula les orbites. Calculateur égal à Pingré pour la précision et la sûreté, observateur infatigable comme Messier, il ne laissait rien échapper : éclipses de soleil, de lune, d'étoiles, de planètes ou de satellites. Lalande, par suite de la vive sollicitude qu'il avait pour lui, l'avait mis depuis long-temps en société de travaux avec le président Sarron, et Darquier, astronome à Toulouse; il calculait les observations de ce dernier, les comparait aux tables, et lui envoyait son travail, que celui-ci publiait. « Cette association, au rapport » de M. Delambre, lui procurait » pour les longs calculs, cette ha» bitude qui fait qu'on peut réu» nir l'exactitude à la célérité. » Méchain succéda, en 1785, à Jeaurat, devenu académicien pensionnaire, à la rédaction de la Connaissance des temps. Des doutes élevés sur la position relative des observatoires de Paris et de Greenwich, près de Londres, donnèrent lieu à une vérification qui devait être faite simultanément par les astronomes membres de la société royale de Londres, et par ceux de l'académie des sciences de Paris. Les commissaires des deux corps académiques, Cassini, Méchain et Legendre, pour l'académie des sciences, se présentèrent avec de nouveaux instrumens. Les savans français étaient munis du cercle répétiteur de Borda, instrument dont la réputation était encore à faire; Cassini et Legendre opérèrent avec le cercle, « et Méchain se » chargea (suivant l'auteur de la » notice) de faire avec l'instru» ment dont il avait une longue ha» bitude tout ce qui était au pou» voir de l'homme, pour qu'il ne » restât pas trop inférieur avec » la nouvelle invention (les nou» veaux instrumens anglais). La » question fut décidée sans appel, » et la grande supériorité du cercle » bien reconnue. » L'assemblée constituante ayant ordonné l'établissement d'un nouveau système de mesures fondé sur la grandeur des méridiens terrestres, les avantages du cercle et les talens de Méchain furent mis dans une plus grande évidence. L'un des deux astronomes désignés pour déterminer les différences terrestres et célestes entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelonne, Méchain s'occupa de la partie qui s'étend de Barcelonne à Rhodez. Mais le temps que l'on mit à confectionner les instrumens ne lui permit de partir qu'au mois de

juin 1792. Arrêté à Essone jusqu'à ce que l'autorité municipale pût être assurée que la mission de ce savant n'avait rien de politique, il obtint enfin la liberté de continuer son voyage, et il arriva en Espagne. M. Delambre rend compte ainsi du détail de ses opérations: « Non-seulement il couvrit de ses triangles tout l'espace entre Barcelonne et les Pyrénées, observa les azimuts et la hauteur du pôle à l'extrémité méridionale de son arc; mais, avec l'aide d'un adjoint aussi actif qu'intelligent, de Tranchot, qui était déjà connu par la carte de l'île de Corse, il put s'assurer de la possibilité de conduire ses triangles jusqu'aux îles Baléares. Il lui restait à joindre les triangles d'Espagne aux premières stations françaises, ce qui devait être l'ouvrage de quelques semaines; de là jusqu'à Rhodez il n'eût fallu que quelques mois, et en moins d'un an il se flattait que tout pourrait être terminé. Il ignorait les obstacles de tout genre qui arrêtaient en France la marche de son collègue. » Au moment où Méchain allait quitter Barcelonne pour continuer ses expériences, un accident affreux mit sa vie en danger. Cédant aux instances d'un médecin de cette ville, il se rendit chez lui pour y examiner une machine hydraulique que le médecin et son domestique, en l'absence des chevaux ordinairement employés à la machine, crurent pouvoir mettre en mouvement. Ils y réussirent en effet, et Méchain observait avec surprise d'un lieu élevé la masse d'eau qui s'échappait de la pompe. Tout-à-coup le médecin et son valet sont entraînés par la machine; il s'élance pour les secourir, mais le levier qui venait d'être abandonné, l'atteint et le lance avec force contre le mur. Il avait la clavicule et plusieurs côtes brisées. On le crut mort, et il resta trois jours sans connaissance. Cependant les secours de l'art le sauvèrent, mais sa convalescence fut très-longue. Sur ces entrefaites la guerre éclata entre l'Espagne et la France, et il fut obligé de rester prisonnier à Barcelonne, qu'il obtint pour résidence. Pendant ce temps, il répéta au fort de Montjouy les observations qu'il avait faites l'année précédente, mais dont le résultat ne lui parut pas assez satisfaisant. Craignant qu'on n'attribuât cette différence à un défaut de soin, il anéantit son nouveau travail; ce qui fut une véritable perte pour la science, une cause insurmontable de chagrin pour lui. Des passe-ports lui sont délivrés pour l'Italie, où il se rend non sans éprouver la plus grande anxiété pour ses manuscrits. Enfin, ayant échappé aux corsaires qui n'avaient cessé d'inquiéter son vaisseau pendant la traversée, et aux dangers de la navigation, Méchain voit, en débarquant, saisir ses caisses que son adjoint, Tranchot, parvient à sauver avec une rare et hasardeuse intrépidité. Le sort funeste des Bailly, Sarron et Lavoisier, le fait hésiter long-temps sur son retour en France. Tranchot le détermine enfin, et il arrive à Port-Vendre. Vers la fin de 1796, il reprend la mesure des triangles. Après des

lenteurs que ses amis et ses collègues ne pouvaient expliquer, et qui paraissaient provenir d'une profonde mélancolie, et particulièrement du chagrin de l'inutilité de ses observations au fort de Montjouy, il se décida cependant à donner connaissance de ses travaux. « On trouve tout dans le »plus bel ordre possible, et l'on »ne conçoit rien à tous ses retards; »on admire surtout la précision et »l'accord de tous ses angles et »de tous ses calculs. » De retour à Paris, il reçoit la direction de l'observatoire, qui lui était acquise non-seulement parce qu'il avait été autrefois capitaine-concierge, mais encore parce qu'il était le plus ancien des astronomes observateurs du bureau des longitudes. Plein du désir de retourner en Espagne, il fait adopter le projet de prolonger la méridienne jusqu'aux îles Baléares, et revendique le droit de le mettre à exécution. Comme on jugeait sa présence plus utile à l'observatoire, on hésita à lui accorder l'autorisation qu'il réclamait, et que néanmoins il obtint à force d'instances. Il part pour l'Espagne. Le bâtiment mis à sa disposition ayant été infecté de la fièvre jaune, il en obtient un autre, et après une traversée pénible, il est jeté sur une côte à une grande distance de l'île de Cabrera. N'ayant pu d'abord obtenir l'autorisation de débarquer, et après son débarquement avec un seul officier, reconnaissant que l'île ne lui présente aucun point qu'il puisse observer du continent, il va chercher d'autres stations, et manque pendant ces voyages de périr dans un torrent. Occupé de continuer la suite de ses triangles, il ne s'aperçoit pas que la contagion règne sur la côte de Valence. Quoique son domestique et deux officiers espagnols, qui couchent dans sa tente, soient atteints par la maladie, il ne veut pas quitter ce point qu'il n'ait terminé ses observations. Sur les plus vives instances, il consent cependant à aller prendre quelque repos à Castillon de la Plana, d'où il écrit : « Je »ne suis ni plus jeune ni plus fort, »ni plus acclimaté que ceux que »j'ai vus succomber. » Ces réflexions annonçaient des inquiétudes, et en effet, la maladie l'avait atteint, mais sans qu'aucun symptôme effrayant fît craindre pour sa vie. Bientôt il entre en convalescence. Malheureusement une imprudence le fait retomber, et cette fois l'atteinte est mortelle; quelques jours après, le 20 septembre 1805, il expire. Tous ses manuscrits furent exactement remis à sa famille. C'est à la notice que M. Delambre a donnée sur ce savant, dont il a été l'ami et le correspondant intime pendant dix ans, et à qui tous ses manuscrits ont été confiés, que nous empruntons les matériaux dont nous avons fait usage : c'est aussi par l'opinion de M. Delambre sur le mérite de son célèbre collègue que nous allons terminer cet article. « Méchain, dit-il, comme observateur et comme calculateur, jouit d'une réputation universelle, fortifiée par le soin qu'il prenait depuis long-temps de ne montrer que des observations d'élite, des calculs plus d'une fois vérifiés, et de supprimer impitoya-



Le Baron Méchin.

blement tout ce qui s'écartait un peu sensiblement de la moyenne, qui lui paraissait la plus favorable. C'est ainsi que dans les observations imprimées de ses triangles, si l'on peut regretter les nombreuses suppressions qu'il s'est permises, on ne trouve du moins, après le plus sévère examen, rien à redire aux choix qu'il a faits, ni aux moyennes qu'il a préférées. Dans ses observations célestes, imprimées toutes depuis sa mort, rien n'a été dissimulé, tout est rigoureusement conforme à ses manuscrits vraiment originaux; en sorte qu'il est impossible d'élever le moindre soupçon sur le grand résultat de l'opération à laquelle il a pris part, non-seulement quant à la partie astronomique, publiée dans son intégrité, mais même pour la partie géodésique, dont on possède également les manuscrits originaux. Il n'a rien publié séparément que les volumes de la Connaissance des temps, de 1786 à 1794, et quelques mémoires sur les comètes qu'il avait découvertes, ou quelques longitudes géographiques. Tous ses autres travaux se trouvent ou dans les volumes de la *Connaissance des temps*, ou dans la *Base du système métrique décimal*, ou *Mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelone*, exécutée, en 1792 et années suivantes, par MM. Méchain et Delambre, rédigée par M. Delambre, etc., Paris, 1806, 1807 et 1810, 3 vol. in-4°.»

MÉCHIN (N.), député aux états-généraux, en 1789, était curé de Brains lorsque le clergé de la sénéchaussée de Nantes le nomma député suppléant à cette assemblée, où il remplaça M. Maison-Neuve. M. Méchin, dont les principes politiques étaient en harmonie avec les fonctions qui lui étaient confiées, prêta à la tribune, le 2 janvier 1791, le serment exigé par la nouvelle constitution civile du clergé. Après la session de l'assemblée constituante, il retourna dans ses foyers, et reprit l'exercice de son ministère.

MÉCHIN (ALEXANDRE-EDME, BARON,), ancien préfet des départemens des Landes, de la Roër, de l'Aisne, du Calvados et d'Ille-et-Vilaine, officier de la légion-d'honneur, membre de la chambre des députés, banquier et négociant à Paris, est né en cette ville, le 18 mars 1772. Son père, après avoir occupé divers emplois et rempli quelques missions importantes, était un des premiers commis au département de la guerre; il mourut au commencement de la révolution, peu de jours après l'époque mémorable du 14 juillet 1789, laissant à son fils une fortune indépendante et honorablement acquise. Le jeune Méchin avait fait de bonnes études à l'université de Paris (collége de Lisieux), et les avait terminées en 1788. Intimement lié avec le savant et spirituel Girey-Dupré, qui périt à vingt-cinq ans sur l'échafaud, avec M. Bignon, aujourd'hui son collègue à la chambre des députés, et avec plusieurs jeunes gens distingués, les querelles de la cour avec le parlement avaient exalté leurs jeunes imagi-

nations; ils étaient tous parlementaires, et lorsque la révolution éclata, elle les trouva pleins d'enthousiasme, d'espérances et de patriotisme. M. Méchin était devenu, après la mort de son père, propriétaire d'un domaine situé dans l'enclave de la capitainerie de Fontainebleau. Quelques communes voisines, gémissant, comme toutes celles de cette contrée, sous le joug des ordonnances féodales, et voyant tous les ans leurs champs dévastés par le gibier, chargèrent M. Méchin de solliciter près de l'assemblée nationale constituante l'abolition d'un régime si oppressif. Le succès de sa mission ne fut pas long-temps douteux; elle le mit en rapport avec les membres de cette assemblée les plus illustres par leurs talens et leur patriotisme. Cette circonstance décida de sa destinée, et lui ouvrit la carrière qu'il devait parcourir avec tant d'honneur. Il travailla sans relâche, pendant la plus grande partie de sa jeunesse, à s'instruire dans toutes les parties de l'économie politique. Une place de secrétaire de légation à Gênes lui fut offerte; il la refusa, mais il accepta, peu de temps après, celle que lui proposa le général Beurnonville, qui venait d'être appelé au ministère de la guerre. La France, dont les frontières étaient alors menacées par l'Europe entière coalisée contre elle, venait de créer neuf armées pour sa défense. Un commissaire supérieur fut attaché à chacune d'elles. M. Méchin se trouva d'abord adjoint à M. Bertier, commissaire-ordonnateur en chef, et lui succéda bientôt, en qualité de commissaire-supérieur de l'armée du Nord. Il occupait ce poste pendant une époque où les plus sinistres évènemens affligeaient la France. La célèbre députation de la Gironde venait d'être proscrite: les relations intimes qu'il avait eues avec elle et les secours que sa situation lui permit de porter à plusieurs de ses membres fugitifs; sa correspondance avec l'intrépide Girey-Dupré, qui secondait l'insurrection des départemens, et qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire; l'arrestation de M. Souque, alors chef des bureaux de M. Méchin à Versailles, firent courir à ce dernier les plus grands dangers. Appelé comme témoin dans le procès des 22 députés, s'il avait été entendu, il eût partagé leur sort, et il n'y échappa que par l'odieuse loi qui autorisait les jurés à terminer les débats, en se déclarant suffisamment instruits. M. Bénezech vint à son secours, et le tira de la position difficile où il se trouvait en évidence à Versailles, l'appela auprès de lui, et le nomma chef de division dans l'administration des armes et poudres. Il y eut pour collègues M. Bellart, aujourd'hui procureur-général, MM. Gairal, Mathieu Lépidor, et plusieurs avocats, qui depuis ont joué un rôle important au barreau de Paris, et sur la scène politique. Après la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794) il se prononça avec force contre le régime de la terreur, et parut à la barre de la convention nationale, à la tête d'une nombreuse députation. M. Méchin porta la parole, et exprima dans une adresse énergique, au nom

de 40,000 citoyens, l'horreur qu'inspirait le parti sanguinaire dont les chefs venaient de tomber, mais dont quelques hommes pervers voulaient encore, quoique sous différentes bannières, perpétuer les violences et les crimes. Le député Fréron, qui, dans sa première mission à Marseille et à Toulon, avait laissé des souvenirs qu'il désirait pouvoir effacer, et qui venait de rendre pendant la crise de thermidor des services assez importans pour acquérir quelque popularité, obtint comme faveur une mission nouvelle dans le Midi; mais on exigea que MM. Méchin et Jullian (voyez ce dernier nom) l'accompagnassent, pour servir en quelque sorte de garantie auprès du public. Cette mission fut heureuse sous tous les rapports. Les crimes de la réaction, les assassinats si nombreux commis alors par le parti qui plus tard s'efforça de les renouveler, cessèrent entièrement; la paix régna dans le Midi. A leur retour, MM. Méchin et Jullian publièrent sur ces contrées un mémoire qui fut accueilli favorablement. Pendant leur mission, la constitution de l'an 3 fut publiée, et le directoire-exécutif installé. Le ministre de l'intérieur Bénezech appela M. Méchin auprès de lui; il travailla dans son cabinet particulier, et eut part à une administration digne de l'estime et de la reconnaissance du public. Mais le ministre ayant donné sa démission après la journée du 18 fructidor, M. Méchin fut employé par le ministre de la guerre, qui le plaça à la tête d'une commission de liquidation. Après la conquête de l'île de Malte par le général en chef Bonaparte, le directoire-exécutif confia le gouvernement civil de cette île à M. Méchin. Il partit pour l'Italie avec une suite nombreuse de secrétaires et de jeunes Français qui devaient remplir divers emplois à Malte. Il venait d'épouser la fille de M. Raoulx, ancien inspecteur-général de la maison de *Mesdames* tantes de Louis XVI: (M. Raoulx périt sur l'échafaud le 7 thermidor, deux jours avant la chute de Robespierre). Madame Méchin, une des plus belles personnes de ce temps, voulut accompagner son mari dans ce pénible voyage. Il comptait s'embarquer à Naples, la France était encore en paix avec le roi Ferdinand; mais le gouvernement napolitain n'en refusa pas moins les passeports nécessaires; et bientôt la guerre ayant recommencé, l'armée napolitaine se présenta à l'improviste devant Rome, d'où les Français furent forcés de s'éloigner en toute hâte. Une méprise fit prendre à M. Méchin la route de Toscane au lieu de celle de Perugia, et il tomba, avec sa femme et la plupart de ses compagnons de voyage, entre les mains de la population insurgée de Viterbe. Ils coururent tous les plus grands dangers, et leur cruelle situation se prolongea pendant 26 jours. L'évêque de Viterbe (le cardinal Muzio Gallo), le comte Zelli Passaglia, le P. Martinelli, et les principaux citoyens de cette ville, parvinrent enfin à leur sauver la vie, en les arrachant à la fureur populaire. La calomnie s'empara de cet événement pour répandre les bruits les plus faux et les plus odieux sur

le traitement qu'aurait éprouvé Mme Méchin, tandis que de nombreux et irrécusables témoins, tout en déposant des malheurs des Français, déposèrent aussi du respect de la population entière de Viterbe pour les femmes. Une lettre de leur libérateur, le général Kellermann (duc de Valmi), qui a été insérée dans plusieurs journaux, vint enfin prouver jusqu'à l'évidence la fausseté des récits ridicules et scandaleux que la malignité avait d'abord accueillis. Le gouvernement français venait d'établir près de chacune des armées une commission civile, dont le mandat consistait à recueillir et appliquer au profit de l'armée les produits de la conquête. M. Méchin en fut nommé l'un des membres, et accompagna, près de l'armée de Naples, M. Faypoult, son président, en qualité de contrôleur-général des recettes et dépenses. Il rejoignit le quartier-général du commandant en chef de cette armée, le général Championnet, le jour même où cette armée victorieuse fit son entrée à Naples. Des discussions très-vives avaient déjà eu lieu entre le commissaire Faypoult et le général Championnet. L'irritation de ce dernier était extrême ; il accueillit cependant avec bienveillance M. Méchin, et voulut qu'il l'accompagnât à son entrée dans la capitale du royaume conquis ; mais la commission civile ayant publié son premier arrêté, qui ne concernait encore que la répartition entre ses divers agens des attributions de chacun d'eux, le général Championnet donna l'ordre à M. Faypoult, et à tous ceux qui l'avaient accompagné, de quitter Naples sur-le-champ. Il fallut céder à la force, et cette commission, dès le premier signe d'activité qu'elle donna, fut arrêtée dans sa marche et obligée de sortir du royaume. C'est donc à tort que, dans quelques pamphlets du temps, dans l'*Histoire d'Italie*, par Fantin Désodoards, et dans les *Victoires, Conquêtes et Désastres des Français*, publiés par Panckoucke, la destitution du général Championnet est imputée à la résistance qu'il a opposée aux brigandages et aux dilapidations d'une commission civile, qui n'a fait que paraître et partir. Cette commission revint à Naples avec le général Macdonald, et la meilleure intelligence ne cessa depuis de régner entre les employés civils et les employés militaires. Après la sortie de l'armée française du royaume de Naples, M. Méchin revint à Paris, et ne fut employé qu'après la révolution du 18 brumaire. Lors de l'organisation des préfectures, le gouvernement consulaire le nomma à celle du département des Landes. Il y reçut l'infant de Parme et son épouse, sœur du roi d'Espagne, lorsqu'ils allèrent prendre possession du trône d'Étrurie, élevé pour eux par le premier consul. M. Méchin passa, deux ans après, à la préfecture de la Roër, résidence d'Aix-la-Chapelle. C'est là, dans l'ancienne capitale de Charlemagne, qu'il vit l'empereur d'Autriche, cessant d'être empereur d'Allemagne, saluer pour la première fois et féliciter, par son ambassadeur, l'heureux guerrier qui venait de monter sur le trône d'un nouvel

empire. M. Méchin, autorisé par les décisions législatives encore en vigueur, avait cru que sa qualité de préfet ne l'empêchait pas de concourir à l'adjudication d'un domaine provenant d'une abbaye supprimée. La calomnie s'empara de ce fait; elle représenta cette acquisition comme la source d'un bénéfice immense. Ce domaine, adjugé 136,000 fr., et remis ensuite, en vertu d'un décret qui en annula la vente, à la légion-d'honneur, n'a été, deux ans après, revendu, par les soins de l'administration de cet ordre, qu'au prix de 127,000 fr. M. Cretet, ministre de l'intérieur, s'empressa de mettre sous les yeux de l'autorité cette justification décisive. M. Méchin qui, du reste, n'avait pas un seul instant cessé d'être employé, se trouvait alors, comme préfet, à la tête de l'administration du département de l'Aisne, qui devait l'adopter un jour. En février 1810, il fut appelé à une quatrième préfecture, celle du Calvados, où, deux ans après, il se trouva dans la position la plus difficile. Au mois de mars 1812, le peuple de Caen, exaspéré par la cherté toujours croissante des blés, se mutina, et se porta à la halle de cette ville pour taxer et emporter les grains. Le préfet s'y rendit sur-le-champ, et accompagné seulement du colonel de la gendarmerie, il y harangua la multitude, et parvint, non sans peine, à calmer pour un moment les esprits. La foule ameutée l'accompagna, en l'applaudissant, jusqu'à l'hôtel de la préfecture, demandant en même temps la tête du maire. La garde départementale vint enfin s'interposer entre le peuple et le préfet; mais bientôt toutes les vitres de son hôtel furent brisées à coups de pierres, et la foule se porta ensuite aux moulins de Montaigu, qui furent pillés. M. Méchin n'avait point de troupes à sa disposition, mais il réunit la garde nationale à la garde d'honneur à cheval volontaire, composée des fils des familles les plus riches et les plus distinguées du pays, et parvint à contenir les furieux. Le gouvernement, instruit des faits, envoya de suite à Caen un détachement de la garde impériale. Une commission militaire fut formée par le général qui le commandait; elle procéda avec une extrême sévérité; plusieurs individus furent incarcérés, condamnés aux fers, et 5 malheureux, y compris une femme, furent condamnés à mort et fusillés. M. Méchin s'était borné à dénoncer les faits au procureur-général, et n'eut aucune part aux mesures rigoureuses qui furent prises contre son gré, et dont il parut inconsolable. L'esprit de parti s'empara depuis de ce déplorable événement. Parmi les promoteurs et les victimes de l'émeute de 1812, il se trouvait des individus qui, 22 ans auparavant, avaient figuré dans une autre réaction, et qui avaient alors trempé leurs mains dans le sang de M. de Belzunce, et dévoré son cœur. Ils n'en furent pas moins représentés comme de bons royalistes et des agens de ce parti, immolés par l'usurpateur. La tranquillité rétablie, M. Méchin s'occupa avec le plus grand zèle et avec un succès remarquable de

l'arrivage des approvisionnemens nécessaires : ils suffirent bientôt à la consommation de son département, et il eut le bonheur d'y pourvoir sans le charger de taxes ou de dettes nouvelles. Cette partie de son administration, qui semblait devoir lui assurer des droits à la reconnaissance publique, devint au contraire une source de chagrins et de tracasseries nouvelles; mais les plus sévères investigations, et la vérification de ses comptes par trois commissions successives, qui les trouvèrent parfaitement en règle, lui obtinrent enfin une justice tardive. Il était cependant déjà en disgrâce auprès du nouveau gouvernement. En 1814, au mois d'avril, M. Méchin, délié de ses anciens engagemens, avait reçu à Caen le duc de Berry, et avait été maintenu dans son poste de préfet. Au mois d'octobre suivant, il en fut privé, sans qu'on lui assignât les motifs de sa destitution. C'était l'époque des premières *épurations*. Nommé, pendant les *cent jours*, en 1815, à la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine, il remplit cette mission difficile, au milieu des troubles et des partis exaltés qui agitaient alors la Bretagne. Au second retour du roi, lors des épurations nouvelles, il fut encore destitué. M. Méchin, dans les divers emplois qu'il avait remplis, ne s'était point occupé du soin d'augmenter sa fortune. Celle dont il avait hérité se trouva même considérablement réduite, lorsqu'il rentra dans la vie privée; le seul asile qui lui restait, et dans lequel, depuis 20 ans, il avait réuni tout ce qu'il possédait en objets mobiliers, venait d'être saccagé et presque entièrement detruit par les troupes alliées. Il appela le travail à son secours; aidé de ses trois fils il se mit à la tête d'une maison de banque et de commerce, qu'il dirige avec succès depuis plusieurs années. Ses anciens administrés dans divers départemens lui ont donné de fréquentes marques de leur affection et de leur reconnaissance. Les habitans des Landes l'avaient déjà porté comme candidat au sénat-conservateur pendant le gouvernement impérial, en 1818; il ne lui manqua que quelques voix pour être député, par le département d'Ille-et-Vilaine, à la seconde chambre, et après douze ans d'absence, les électeurs du département de l'Aisne le nommèrent, à une grande majorité, député de ce département pour la session de 1819. M. Méchin parcourt encore avec honneur cette nouvelle carrière. Le patriotisme le plus pur, des connaissances approfondies dans toutes les parties de l'administration, et des talens oratoires très-distingués, y signalent sa marche. Il a jusqu'ici pris part à toutes les discussions importantes; ses discours, souvent imprimés par ordre de la chambre, ont généralement produit une vive sensation dans cette assemblée et dans le public. Il est au nombre des mandataires du peuple français, qui ne regardent pas le grand mouvement imprimé aux esprits en 1789, comme une révolte contre l'autorité légitime, et l'affranchissement de la nation, comme un crime de lèse-majesté. Sans se laisser a-

battre dans les circonstances les plus difficiles, il défend les droits acquis par tant de sacrifices et tant de triomphes, comme un dépôt sacré, confié par le peuple à la fidélité de ses représentans. Dans le cours de sa vie agitée, M. Méchin n'a point abandonné la culture des lettres. Il a publié plusieurs écrits politiques et quelques opuscules littéraires. Nous ne citerons ici qu'un ouvrage plus considérable et d'une grande difficulté, sa traduction en vers français des *Satyres de Juvénal*, publiée en 1817, et dont une seconde édition, soigneusement revue, vient de paraître en 1823. Les amis de la littérature classique ont accueilli cet ouvrage, les feuilles publiques en ont rendu un compte flatteur; elles ont loué la fidélité au texte, l'énergie du discours, et trouvé de l'affinité entre Juvénal et son traducteur.

MÉDAL (A.), l'un des gendarmes préposés à la garde de la convention, accompagna, le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), les commissaires de cette assemblée, qui se portèrent à la maison commune, pour y saisir les députés mis hors la loi, qui s'y étaient réfugiés. Médal y ayant pénétré le premier, désarma Couthon, et s'assura de Robespierre, après avoir tué de sa main deux de leurs partisans qui voulaient les défendre. Il reçut pour prix de cette action le titre d'officier de chasseurs; et le directoire-exécutif, en avril 1798, prit un arrêté pour son avancement. Depuis cette époque, Médal n'a rien fait pour fixer de nouveau l'attention publique.

MÉDAVI (CHARLES-CLAUDE-MONTREGARD, COMTE DE), né vers 1765, était, en 1789, capitaine dans le régiment d'Orléans-dragons; il se trouvait dans la ville de Rennes, au moment où les troubles de la Bretagne commencèrent, et fut opposé le premier à Moreau, alors étudiant en droit, qui s'était mis à la tête de la jeunesse fédérée. M. Médavi fut porté, en 1790, au grade de major en second de son régiment; il partit immédiatement pour Turin, à l'effet de communiquer au comte d'Artois un chiffre qui donnât à ce prince un moyen de correspondance avec le côté droit de l'assemblée constituante. Le comte de Médavi passa ensuite successivement sous les drapeaux de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, et y servit jusqu'à la retraite de la Hollande, en 1794. Peu de temps après, il reçut ordre de se rendre en Normandie, où il seconda les efforts de Frotté, qui organisait les insurgés dans les environs d'Alençon et de Saint-Didier. Ils firent ensemble, sur la ville de Tinchebray, une tentative qui n'eut point de succès; par suite de la pacification, les chefs vendéens se soumirent, et M. Médavi fut du nombre. Il quitta de nouveau la France, au mois de juillet 1796, et voyagea en Russie; le gouvernement de ce pays prit ombrage de ses communications avec les illustres réfugiés de Mittau, et le fit enfermer dans la citadelle de Riga, d'où il ne sortit qu'après la mort de Paul Ier, pour rentrer en France. Il habitait Paris il y a peu d'années, et était maréchal-de-camp.

MEDICI (LE COMTE LUIGI DE),

Napolitain, ministre des finances avant les troubles de sa patrie, a opéré dans l'administration confiée à ses soins des réformes et des améliorations importantes. Il s'éloigna de Naples pendant le gouvernement du roi Murat, et se retira en Angleterre, d'où il revint en 1816. Chargé alors de suivre près de la cour de Rome les négociations relatives au concordat, il termina d'une manière satisfaisante cette opération, devenue plus difficile encore par les différens qui avaient existé entre les deux cours. Il jouit aujourd'hui de toute la faveur due à ses services.

MEDICI (le duc de), gouverneur de la ville de Naples, fut arrêté, à la fin de février 1795, comme prévenu d'être complice d'une conspiration dirigée contre le roi. Le duc de Medici fut enfermé dans la forteresse de Gaëte, ainsi que l'abbé Caputi, accusé d'avoir secondé ses projets. On ne sait ce que sont devenus ces deux personnages.

MEEKE (mademoiselle), romancière anglaise, a publié une foule d'ouvrages, parmi lesquels on distingue particulièrement : 1° *le Comte de Saint-Blancard*, 3 vol. in-12, 1795; 2° *l'Abbaye de Clugny*, 3 vol. in-12, 1795; 3° *Palmire et Ermance*, 3 vol. in-12, 1797; 4° *Lequel est l'homme?* 4 vol., 1801; 5° *Selina*, 4 vol. in-12, 1803; 6° *le Village de Lobestein*, 4 vol. in-12; 7° *la Surprise*, 3 vol. in-12; 8° *la Vieille épouse et le jeune mari*, 3 vol. in-12; 9° *la Maison de Murray*, 3 vol. in-12; 10° *l'Etonnement de neuf jours*, 3 vol. in-12, 1804; 11° *Hélène, ou l'héritière du château*, 3 vol. in-12, 1807; 12° *Julien, ou la Maison de mon père*, 4 vol. in-12, 1807; 13° *Correspondance inédite de Mme du Deffant*, 2 vol. in-8°, 1810; 14° *le Mariage, le premier des biens, ou le plus grand des maux*, 4 vol. in-12, 1811; 15° *la Conscience*, 4 vol., 1814; 16° *les Campagnes, ou le Juif*, 1815.

MEENEN (Van), *voyez* Van Meenen.

MEERMANN (Jean), célèbre littérateur hollandais, né le 1er novembre 1753, fils de Gérard Meermann, membre du sénat de Rotterdam, était à peine âgé de quatre ans, lorsqu'il fut confié aux soins de M. Crossei, à La Haye, pour apprendre les premiers élémens de la langue française. L'aptitude que le jeune Meermann montrait pour les sciences, détermina son père à l'envoyer à l'école latine de Rotterdam, où il traduisit, avant l'âge de dix ans, *le Mariage forcé*, de Molière, qu'il fit imprimer secrètement. Il acquit assez de connaissances en trois ans pour quitter l'école, et continuer ses études de géographie, de philologie, de géométrie et d'algèbre sous M. Struick. A quatorze ans, admis à l'université de Leipsick, il y étudia l'histoire, la littérature grecque et romaine, les antiquités, la rhétorique, la philosophie et les mathématiques. Il se rendit ensuite à Dresde, à Wittemberg, à Berlin et à Potsdam, où il se lia avec Busching, et fut présenté au grand Frédéric. Il retourna dans sa patrie, où il séjourna peu de temps, et alla ensuite à Gœttingue. Il y écrivit sa *Dissertation* sur les anciens rapports

qui existaient entre l'empire et la Hollande, thèse qu'il soutint le 12 mai 1774, et qui le fit recevoir docteur en droit. Après de nouveaux voyages en Angleterre, en France, etc., il retourna dans sa patrie, en traversant l'Allemagne. Son mérite connu le fit nommer à son arrivée, échevin de la ville de Leyde; mais subjugué par sa passion pour les voyages, il donna presque aussitôt sa démission, et se remit à parcourir la Prusse, l'Autriche, l'Italie, Rome, Naples, etc. De 1797 à 1800, il visita le Danemark, la Suède, la Norwège, la Finlande, et les régions les plus éloignées de la Russie jusqu'à Jaroslaw. Il s'occupa à son retour de la rédaction de ses voyages, travail qui ne l'empêcha pas de traiter la question relative a l'origine, la nature et le but de la ligue achéenne, etc., proposée, en 1782, par l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris; son mémoire remporta le prix: *l'Histoire de Guillaume de Hollande* le plaça à la tête des historiens les plus célèbres de son pays; mais ce qui lui fit le plus d'honneur, c'est son *Parallèle des républiques* de Grotius. Meermann devint, en 1788, premier magistrat de la ville de Leyde, quelque temps après administrateur des finances de la province de Hollande, et enfin juge au tribunal civil de Leyde. Il aspirait alors à être nommé député à l'assemblée provinciale de la Frise, ce qui le détermina à acheter quelques seigneuries. Les Français, à leur entrée dans les Provinces-Unies, ayant imposé d'assez fortes sommes sur les partisans du prince d'Orange, afin d'avoir une garantie de leur conduite politique ultérieure, Meermann paya pour lui et pour plusieurs de ses collègues; du reste, il se maintint calme et modéré au milieu des troubles qui l'entouraient. Louis Bonaparte, devenu roi de Hollande, nomma Meermann l'un de ses chambellans, chevalier de ses ordres, et le chargea successivement d'organiser et de perfectionner les établissemens littéraires. Créé sénateur à la suite des changemens politiques opérés dans sa patrie, il se détermina à résider à Paris. Après les événemens de 1814, il retourna en Hollande, employant sa fortune à faire prospérer les sciences, et à se procurer les ouvrages les plus rares et les manuscrits les plus précieux. Il mourut, le 19 août 1815, à l'âge de 61 ans.

MEERVELD ou MEERFELD, (LE COMTE DE), général-major autrichien, servait en qualité de colonel, en 1796, à l'armée du Rhin; il se distingua dans toutes les affaires auxquelles il prit part, et spécialement à celles de Wurtsbourg. Envoyé quelque temps après comme officier-général à l'armée d'Italie, il fut délégué, au mois d'avril 1797, par l'archiduc Charles, pour entamer à Léoben des négociations de paix avec le général en chef Bonaparte. Il signa, le 17 octobre, à Campo-Formio, avec MM. de Cobenzell et Degelman, le traité conclu alors entre l'empereur et la république française, et, le 24 novembre, le porta à la ratification du congrès de Rastadt, où il resta avec le titre d'envoyé. Lors de la reprise des hostilités,

en 1800, le comte de Meerveld fut employé de nouveau dans les armées, et commanda une division sous M. de Kray. Il ne prit point part à l'ouverture de la campagne de 1805, ayant été alors envoyé à Berlin, pour y négocier en faveur de sa cour; néanmoins il revint à Vienne assez à temps, pour prendre le commandement d'une division destinée à agir contre la Bavière. Il se trouva aussi à la bataille d'Austerlitz, où ses efforts furent repoussés par le maréchal Davoust, qu'il avait attaqué dès la pointe du jour. Presque aussitôt, il eut une nouvelle mission à la cour de Berlin, et, dès le mois de février 1806, il partit pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Rappelé deux ans après, il fut remplacé par le prince de Schwartzemberg, qui était chargé d'entraîner la Russie dans une nouvelle guerre contre la France. De retour à Vienne, le général Meerveld reçut l'ordre de se rendre en Gallicie, où on lui destinait un commandement; mais la défaite totale des Autrichiens dès le commencement des hostilités ayant tout-à-coup terminé la guerre, il rentra dans la carrière diplomatique, et fut nommé ambassadeur d'Autriche près le roi d'Angleterre. Il quitta ce poste lors de la nouvelle lutte qui s'engagea entre la France et la Russie, commanda le 2me corps autrichien dans la campagne de 1813, et combattit à la tête de ce corps, le 16 octobre, à la bataille de Léipsick. Il eut un moment de succès sur la fin de cette journée, étant parvenu, après les plus grands efforts, à passer la rivière de la Pleisse, dont il avait été chargé de forcer le passage près de Konnewitz, sur les derrières de l'armée française; mais le bataillon qui avait passé fut bientôt obligé de rétrograder : le comte de Meerveld fut démonté et fait prisonnier, après avoir été légèrement blessé d'une balle. Ce général continua de servir dans la campagne de 1814, et fut chargé, pendant celle de 1815, du commandement de la réserve autrichienne. Il obtint, en 1816, le titre de chambellan de l'empereur d'Autriche.

MÈGE (Alexandre-Louis-Charles-André du), né à La Haye en Hollande, en 1785, d'une famille ancienne et originaire de Picardie. Il s'adonna, dès sa jeunesse, à l'étude des sciences exactes; mais, destiné par sa famille à la carrière militaire du génie, il la suivit, et ne put néanmoins y avancer; sa qualité d'étranger lui fut toujours contraire, même après que son pays eut été réuni à l'empire français. L'archéologie compte en lui un de ses plus habiles explorateurs. Les découvertes sans nombre qu'il a faites parmi les monumens celtiques, gaulois, romains et du moyen âge, lui ont mérité, à plusieurs reprises, les faveurs du gouvernement, et les récompenses académiques. Il s'était, depuis long-temps, fixé en France. En 1802, le conseil-général du département de la Haute-Garonne le chargea de publier les antiquités de cette partie de la France. En 1808, l'empereur lui donna 15,000 francs pour l'engager à continuer les recherches archéologiques qu'il faisait dans les Pyrénées. Il eut aussi, d'après les

ordres du ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, à s'occuper d'un travail concernant les anciens châteaux forts. Après le 20 mars 1815, il fut nommé commandant du génie volontaire, avec le grade de chef de bataillon. Il organisa alors le système de défense de quelques-uns de nos départemens méridionaux. Il présenta un projet qui tendait à mettre la ville de Toulouse à l'abri d'un coup de main. Rendu à ses études paisibles, après le retour du roi, il reçut la commission de décrire les antiquités nationales des départemens de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et des Hautes-Pyrénées, ouvrage important qui l'occupe encore. En 1821, l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Paris, lui a décerné le prix des antiquités. On a de M. du Mège : 1° *Monumens religieux des Volces-Tectosages, des Garumni*, etc., 1 vol. in-8°, figures, Paris, 1814; 2° *Notice sur la procédure des Assassins de M. Fualdès*, in-8°, Lyon, 1819; 3° des *Mémoires académiques*, parmi ceux de la société royale de France; 4° *Éloges académiques et Poésies;* 5° plus de 200 *Articles* insérés dans la *Biographie toulousaine;* 6° *Archéologie pyrénéenne*, 4 vol. in-8°, avec un atlas de 100 planches lithographiées. On termine en ce moment l'impression de ce recueil, vastes archives des temps anciens, dans lequel l'esprit de critique le dispute à la science et à l'importance des découvertes. On lui doit la connaissance des *Poésies de Clémence Isaure*, inconnues jusqu'à nos jours, et dont il a retrouvé plusieurs exemplaires. 7° *Topographie archéologique du département de la Haute-Garonne*, vol. in-fol., avec une carte, MSS.; 8° *Monumens religieux des Gaulois dans le même département*, MSS.; 9° *Monumens historiques existant dans la Haute-Garonne*, MSS.; 10° *Monumens religieux des Romains*, id.; 11° *Mémoires sur les monumens français du département de la Haute-Garonne*, 2 vol. in-fol.; ce beau travail est accompagné de 80 planches soigneusement dessinées; 12° *Monumens sépulcraux découverts dans le même département*, MSS.; 13° *Mémoires sur les monumens présumés celtiques, et sur les monumens romains existant dans le département du Tarn*, vol. in-fol.; 14° *Mémoires sur les monumens français du département du Tarn.* On y distingue la description de la fameuse église de Sainte-Cécile d'Albi; plus de 100 planches accompagnent cet ouvrage. 15° *Mémoires sur les monumens présumés celtiques, égyptiens, romains et français, avec la topographie archéologique du département du Tarn-et-Garonne*, 3 vol. in-fol., MSS., avec 40 planches; 16° *Topographie archéologique, monumens présumés celtiques, monumens religieux, historiques, sépulcraux, inscriptions, etc., des villes de Narbonne, de Carcassonne, et du département de l'Aude*, plusieurs volumes in-fol., avec plus de 100 planches dans les plus grandes dimensions, MSS., etc., etc. L'aperçu des travaux de M. du Mège suffit pour en faire apprécier l'importance. Cet antiquaire a rendu à l'Olympe 23 di-

vinités oubliées jusqu'à nos jours, et a mis dans un bel ordre la partie française des monumens des siècles passés, dans le musée de Toulouse, collection unique maintenant depuis que celle qui existait au musée des Petits-Augustins de Paris, a été répartie dans les lieux d'où les monumens principaux avaient été retirés.

MÈGE (Jean-Baptiste), médecin, est né à Saint-Amand-Talende, petite ville de l'arrondissement de Clermont en Auvergne, et vint à Paris, en 1809, pour y suivre ses cours de médecine. Il étudia cette science avec tant d'ardeur et de succès, qu'il fut reçu docteur avant la fin de la quatrième année, par une dispense spéciale de la faculté. Au mois de décembre 1813, on le choisit pour faire partie d'une commission composée de médecins envoyés par le gouvernement dans les départemens du nord-est de la France, afin d'y combattre le typhus contagieux ou peste d'Europe, qui ravageait alors ces contrées. Les secours que le docteur Mège prodigua aux malheureux atteints de cette terrible maladie, les renseignemens qu'il recueillit sur ses causes, sa nature et son mode de propagation, le traitement qu'il lui opposa et les mesures administratives qu'il détermina dans les divers lieux qu'il parcourut, furent l'objet de plusieurs rapports intéressans qui obtinrent l'approbation de la faculté de médecine. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Essai sur les objets de toilette qui peuvent nuire à la santé*, dissertation inaugurale, in-4°, juin 1813. Cette thèse est estimée par son originalité et les préceptes utiles qu'elle contient. 2° *Alliance d'Hygie et de la beauté, ou l'art d'embellir d'après les principes de la physiologie*, précédé d'un discours sur les femmes et sur les mœurs des anciens, 2e édition, 1820. Les journaux de médecine et les feuilles littéraires ont rendu un compte également favorable de cette production remplie de recherches curieuses et de préceptes utiles. 3° *Discours sur les institutions libérales en général et sur l'enseignement mutuel en particulier*, in-8°, prononcé à Meulan le 19 juin 1819, pour l'inauguration de l'école d'enseignement mutuel de cette ville, fondée par le docteur Mège. Ce discours fait honneur au talent et au patriotisme de son auteur. 4° *Description d'une fièvre épidémique, avec une Notice topographique et des Réflexions sur la nouvelle doctrine des fièvres*, in-8°, 1822. Elle a été lue à l'académie de médecine, et approuvée par cette savante compagnie; plusieurs journaux de médecine en ont fait l'éloge. 5° *De la Médecine avant Hippocrate*, ouvrage lu en partie à l'académie de médecine. Ce travail, non encore imprimé, n'est que le commencement d'un plus grand sur ce curieux sujet. 6° Plusieurs *Mémoires*, *Observations* et *Articles* insérés dans la *Bibliothèque médicale*, cahiers de 1821 et 1822. M. Mège est membre de plusieurs sociétés nationales et étrangères.

MÉHÉE DE LA TOUCHE (N.), né à Meaux, département de Seine-et-Marne, est fils d'un médecin de Paris. Il passa sept ans successivement en Pologne et en Russie,

et revint en France à la fin de 1791. Fixé à Paris, sur la section du *Panthéon,* il fut choisi par cette section pour la représenter à la commune, où, peu de jours après, il devint secrétaire-greffier : « place absolument passive, dit M. »Méhée dans son *Mémoire sur »procès* (Paris, in-8°, 1814), où »il pouvait bien être utile, mais »jamais nuisible à personne. » M. Méhée ajoute, et nous rapportons textuellement : « Affecté particu»lièrement au corps municipal, »qui ne traitait que de l'adminis»tration et jamais de politique, il »n'avait d'autre occupation que »de rédiger les procès-verbaux »des séances, donner et certifier »des extraits des délibérations à »ceux qui y étaient intéressés, »légaliser des signatures et signer »des passeports. Quant aux léga»lisations, des commis de con»fiance écrivaient les formules de »légalisations, et en présentaient »tous les jours d'énormes liasses »à la signature. » Telle était la position dans laquelle M. Méhée se trouvait à cette époque où eurent lieu les horribles exécutions dans les prisons, les 2 et 3 septembre 1792, et auxquelles on l'a accusé d'avoir pris part, en apposant sa signature sur des pièces relatives à ces épouvantables événemens. M. Méhée déclare, dans une note de son *Mémoire,* qu'il défie qui que ce soit de « présen»ter, de LUI, d'autres signatures »que celles dont il est parlé dans »les cas que nous avons précé»demment énoncés. » M. Méhée cite ensuite différens traits qui lui sont honorables, et rapporte qu'il fit afficher et distribuer une *lettre aux quarante-huit sections contre le despotisme de Robespierre.* Cette lettre fut dénoncée à la commune par des députations de toutes les sections, après avoir été brûlée dans plusieurs; et le renvoi du secrétaire fut demandé au conseil-général, qui se contenta de le réprimander, Robespierre n'étant pas présent à la discussion que cette demande avait élevée. Il désavoua, comme n'étant pas de lui, une lettre, signée *Méhée,* imprimée peu de temps après dans le journal d'Ét. Feuillant, « dont »le signataire s'offrait pour poi»gnarder le premier roi qui re»viendrait en France; » il ajoute, à l'appui de sa dénégation, qu'il existait plusieurs *Méhée,* et que l'un d'eux était auteur d'ouvrages de chirurgie que lui, *Méhée de la Touche,* n'a jamais faits, et à qui cependant on les attribuait. M. Méhée déclare qu'il a rendu, à l'époque même où on le calomniait, des services à des nobles, dont il cite les noms, auxquels il facilitait l'obtension des passeports nécessaires pour sortir de France; il déclare encore qu'il servait la cause des Bourbons. Il fut nommé inspecteur-général des charrois; mais, dénoncé comme suspect au représentant du peuple Bar, il fut destitué. Retiré à Meaux, sa ville natale, il y vivait éloigné des affaires publiques, lorsque les événemens du 9 thermidor an 2 arrivèrent. Il publia successivement différentes brochures : *la Queue de Robespierre,* qui fut saisie par la police; *Rendez-moi ma queue, ou Lettre à Sartine Thuriot;* et enfin *Défends ta queue.* Ces pamphlets le firent accuser d'être

un *royaliste éhonté*, un *agent de l'Angleterre, de Pitt et Cobourg*. M. Méhée ne voulait être ni un *royaliste* ni un *terroriste* proprement dits; il se prétend un *franc républicain*, ce qui, dans son opinion, serait aujourd'hui un *royaliste constitutionnel*. Poursuivant l'exposé des faits, il revient sur les massacres de septembre, et cite la conversation qu'il eut à ce sujet avec Mme de Beauharnais (depuis l'impératrice JOSÉPHINE). Nous allons rapporter les principaux traits de cette conversation. — « Mme *de* » *Beauharnais*. Est-ce que vous » auriez signé, étant secrétaire-» greffier de la commune, quel-» ques pièces relatives aux horreurs » de septembre? — M. *Méhée de la* » *Touche*. J'ai signé, dans la nuit » du 2 au 3 septembre, trois ordres » du conseil-général au comman-» dant de la force armée, afin qu'il » eût à se porter, avec toutes les » troupes disponibles, aux prisons, » où des scélérats et des fanatiques » se constituaient juges et bour-» reaux des prisonniers. — Mme *de* » *Beauharnais*. Mais n'avez-vous » pas signé aussi des ordres pour » payer les assassins? — M. *Méhée* » *de la Touche*. Cette question-là, » sans doute, n'est pas sérieuse. — » Mme *de Beauharnais*. Pardonnez-» moi; car les journalistes dont » l'opinion diffère de la vôtre se » proposent, si vous continuez à » marcher dans le même sens, à » imprimer une pièce qu'ils pré-» tendent avoir trouvée, et par » laquelle vous seriez compromis » si elle était vraie. — M. *Méhée* » *de la Touche*. J'ai donné pendant » six mois deux ou trois cents si-» gnatures par jour à des commis » de confiance; mais ils ne pou-» vaient me faire signer que des » extraits des actes du conseil-» général ou du corps municipal, » qui jamais n'a pu donner d'or-» dres de paiement, puisqu'il n'ad-» ministrait rien. — Mme *de Beau-* » *harnais*. Voyez ce papier, où » est signé l'ordre en question : » *M. le trésorier de la commune* » *voudra bien payer aux nommés* » *N... N... et N... la somme de* » 48 *francs, pour travaux faits à* » *la prison de l'Abbaye. Paris, ce* » 3 *septembre*, etc. *Signé, trois ad-* » *ministrateurs*. Et plus bas, de la » main d'un commis. *Je soussigné,* » *secrétaire-greffier adjoint, certifie* » *les signatures ci-dessus être celles* » *de trois officiers municipaux. Si-* » *gné, Méhée*. — M. *Méhée de la* » *Touche*. Si c'est là, madame, ce » que ces messieurs veulent impri-» mer, je puis leur en éviter la » peine; et, si vous le permettez, » je l'emporterai et l'imprimerai » moi-même. — Mme *de Beauhar-* » *nais*. Dites-moi d'abord s'il est » vrai que vous ayez signé cela? » — M. *Méhée de la Touche*. Je » n'en sais rien, puisqu'on ne me » le présente pas; mais je sais bien » que je le signerais sans scrupule, » si on me le présentait. — Mme *de* » *Beauharnais*. Avez-vous bien ré-» fléchi à la date : *le* 3 *septembre?* » — M. *Méhée de la Touche*. Je vois » que cette date peut servir de pré-» texte à une odieuse calomnie; » mais elle ne tomberait pas sur » moi. — Mme *de Beauharnais*. Sur » qui donc? — M. *Méhée de la Tou-* » *che*. Sur les signataires, qui sont » de très-honnêtes gens, des roya-» listes d'ailleurs assez prononcés, » et dont le nom répondrait victo-

» rieusement aux insinuations que » l'on voudrait tirer de cet écrit. » — Mme *de Beauharnais*. Mais son» gez donc que l'on ne nommera » pas ces royalistes, on ne parlera » que de vous, et vous aurez à ré» pondre à mille attaques tous les » jours répétées, et qui, dans l'é» tat actuel de l'opinion publique, » prendront un caractère très-alar» mant. — *M. Méhée de la Touche*. » Je ne vois pas ce que l'on pour» rait conclure contre moi, de ce » que j'aurais légalisé des signatu» res d'administrateurs, lorsque » ces signatures sont véritables. » Après l'organisation de la constitution de l'an 3, il fut nommé secrétaire-général du ministère de la guerre, puis chef de la 2e division politique au ministère des relations extérieures. Persécuté par les attaques des journalistes, à l'occasion de la pièce dont il a été question entre lui et Mme de Beauharnais, et de plusieurs autres pièces analogues aux exécutions des 2 et 3 septembre, il donna sa démission de chef aux relations extérieures, et reçut du ministre Ch. Delacroix, la lettre la plus flatteuse sur les talens qu'il avait déployés dans la place à laquelle il renonçait volontairement. Il attaqua alors en calomnie l'un de ces journalistes. Le tribunal prononça, « qu'attendu qu'il n'exis» tait pas de loi contre la calomnie » écrite, et que le sieur Méhée » avait lui-même demandé que » toute l'affaire fût portée au tri» bunal criminel, il se déclarait » incompétent, et renvoyait les » parties devant qui de droit. » M. Méhée se présenta seul au tribunal criminel, et ne put jamais y attirer son adversaire. Il fut nommé successivement secrétaire-général du département de Rhin-et-Moselle, chef des bureaux des travaux, secours, et instruction publique du département de la Seine; et, par le ministre Bernadotte (maintenant roi de Suède), secrétaire-général de la commission des armes. S'étant montré fort opposé à la révolution du 18 brumaire an 8, il fut exilé, puis déporté à l'île d'Oleron. Sa détention dura quatorze mois. Devenu libre, M. Méhée se rendit à Hambourg, et de là en Angleterre. C'est alors qu'il a lié, soit avec certains émigrés, soit avec M. Drake, ministre d'Angleterre à Munich, des relations dont les détails sont consignés dans un écrit fort piquant, intitulé : *Alliance des royalistes et des jacobins*, écrit dont M. Méhée désavoue aujourd'hui la rédaction. Quoi qu'il en soit, on l'accusa, tantôt de n'avoir été dans cette contrée que pour y servir la cause des royalistes, tantôt que pour s'y dévouer au gouvernement de la France, et « espionner » en sa faveur ce qui s'y faisait. » Toutes ces imputations, reproduites dans des ouvrages biographiques, ont donné lieu, de la part de M. Méhée, à de nouveaux procès en calomnie, et au *Mémoire* dont nous avons parlé, et dans lequel nous avons puisé les élémens de cette notice. Nous avons cru devoir choisir, historiens impartiaux et sans opinion dans cette affaire, plutôt un *Mémoire sur procès*, et revêtu d'une *Consultation* d'un honorable membre du barreau (*voyez* MAUGERET), que ces mêmes ouvrages, où trop souvent

s'entassent, par suite des haines et des passions, les calomnies ou les erreurs graves. Au second retour du roi, en 1815, M. Méhée fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet, et obligé de sortir de France. Après avoir erré en Allemagne, il vint s'établir à Bruxelles, où il séjourna peu de temps. La police des Pays-Bas lui ayant enjoint de se rendre en Prusse, il s'y rendit, et fut transféré à Kœnisberg, où il reçut, dit-on, jusqu'à l'époque de son rappel en France, le traitement de colonel, grade auquel sa condition de proscrit avait été assimilée. Il a été ensuite autorisé à y rentrer, par mesure générale, en novembre 1819. Il est actuellement (1823) à Paris, où il vient de publier une brochure portant pour titre : *Extrait de Mémoires inédits sur la révolution française*, écrit qui a rapport à la catastrophe du duc d'Enghien. Il est rempli d'assertions tout au moins hasardées, et ne prouve guère plus de prudence dans l'auteur qui réfute, qu'il n'y en a dans l'auteur de l'ouvrage réfuté. M. Méhée a mis au jour, outre les brochures dont nous avons déjà parlé, les écrits suivans : *Histoire de la prétendue révolution de la Pologne, avec un examen de sa nouvelle constitution*, 1792, in-8°, 1798, in-8°; 2° *Antidote, ou l'Année philosophique littéraire*, journal politique, cahiers 1 et 2, 1801, in-8° (ce journal fut défendu); 3° *Alliance des jacobins de France avec le ministère anglais*, 1804, in-8°; 4° *Lettre à M. l'abbé de Montesquiou*, 1814, in-8°; 5° *Dénonciation au roi des actes et procédés par lesquels les ministres de S. M. ont violé la constitution*, 1814, in-8°, trois éditions; 6° *Mémoire à consulter, et consultation*, 1814, in-8°; 7° *Contes, Nouvelles, et autres Pièces posthumes de G. C. Pfeffel*, traduit de l'allemand, 1815, 2 vol. in-12. M. Barbier attribue à M. Méhée, 1° *La Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre 1792, et sur plusieurs journées et nuits secrètes des anciens comités du gouvernement*, 1794, in-8°, *signé*, Felhémési. 2° *Mémoires particuliers extraits de la correspondance d'un voyageur avec feu M. Caron de Beaumarchais, sur la Pologne, la Lithuanie, la Russie, Pétersbourg, Moscou, la Crimée*, publiés par M. D., 1807, in-8°. Il a fait imprimer à Liége, en 1818, au sujet du *Manuscrit de Sainte-Hélène*, une brochure intitulée : *C'est lui, mais pas de lui*, in-8°.

MÉHÉMED, ou MOHAMMED-ALY-PACHA, vice-roi de l'Égypte, l'homme qui de nos jours a acquis le plus de célébrité et de gloire dans l'Orient. Son mérite, secondé par la fortune, semble le destiner à créer une nouvelle ère pour le pays qu'il gouverne, et depuis long-temps ses entreprises hardies, ses talens militaires, et surtout ses vues administratives, l'ont élevé au-dessus de la foule des pachas et des princes musulmans qui ont régi ou opprimé de vastes contrées. Mohammed-Aly, sorti d'un rang obscur, est né, en 1769, à la Cavale, ville et port de mer de la Romélie. Son père, Ibrahym-Aga, était chef de la garde préposée à la police intérieure et à la sûreté des chemins.

Lorsqu'il mourut, son fils, encore en bas âge, fut élevé dans la maison du tschorbagi, ou gouverneur de la Cavale, et montra, dès sa première jeunesse, une sagacité extraordinaire, de l'adresse dans tous les exercices du corps, et un grand désir de se distinguer. Les habitans d'un village voisin ayant refusé de payer le tribut qui leur était imposé, et le gouverneur se trouvant sans moyens suffisans pour les y contraindre, le jeune Mohammed-Aly, à peine sorti de l'enfance, vint lui offrir de réduire les rebelles, ne demandant à cet effet qu'une faible escorte de quelques hommes armés. Le tschorbagi, étonné de son audace, lui accorde cependant sa demande, et lui donne plein-pouvoir d'agir. Mohammed se rend aussitôt avec ses compagnons au village révolté, entre dans la mosquée, et tandis qu'il a l'air d'y faire sa prière, il envoie mander quatre des principaux habitans, auxquels il dit avoir une affaire importante à communiquer. Ceux-ci arrivent au temple sans soupçons; ils sont aussitôt saisis, enchaînés et conduits à la Cavale, malgré les cris et les poursuites des habitans surpris, qu'on sut contenir en les menaçant de mettre à mort les prisonniers. Pour racheter ces otages, l'arriéré de l'impôt fut bientôt payé. Le gouverneur, satisfait, récompensa son jeune protégé par un emploi, et lui donna en mariage une veuve de ses parentes, qui avait de la fortune. Un négociant français, M. Lyon, de Marseille, établi à la Cavale, avait montré à Mohammed-Aly une vive affection dans son enfance, et l'avait comblé de bienfaits. Ces procédés donnèrent au jeune Musulman une idée avantageuse du caractère des Français, pour lesquels il a toujours montré une grande prédilection, et lui inspirèrent aussi de bonne heure des principes de tolérance pour les religions différentes de celle qu'il professait. Lorsqu'il fut devenu maître de l'Égypte, il apprit, en 1820, que M. Lyon était de retour dans sa patrie, et il lui fit aussitôt écrire de venir le joindre au Caire : ce négociant se disposait à s'y rendre, mais il mourut le jour même qu'il devait s'embarquer. Le vice-roi en témoigna les plus vifs regrets, et envoya à la sœur de son ancien ami un présent de 10,000 piastres comme marque de son affection. Dans sa jeunesse, Mohammed s'était occupé de commerce; il faisait alors le trafic du tabac, un des produits les plus lucratifs de la Romélie : depuis il n'a cessé, même à la tête du gouvernement de l'Égypte, de se livrer à des opérations commerciales; mais le négoce ne l'empêchait point de prendre les armes quand l'occasion s'en présentait. Il fit sa première campagne contre les Français en Égypte. L'arrondissement de la Cavale étant appelé à fournir un contingent aux troupes de terre, que le capitan-pacha vint prendre dans la rade de Marmarin, le gouverneur arma et équipa un corps, dont il donna le commandement à son fils Aly-Agha, en lui adjoignant Mohammed comme son conseil. Le jeune Agha, dégoûté du service militaire, après les fatigues d'une traversée ora-

geuse et les privations qu'il eut à endurer dans les sables de la presqu'île d'Aboukyr, abandonna l'armée, et laissa le commandement de sa troupe à Mohammed, qui eut le titre de byn-baschi. Il se fit remarquer par son intrépidité en plusieurs occasions, et particulièrement dans un engagement qu'il eut avec un corps français, commandé par le général Lagrange, près de Rahmanyeh. Il y perdit une partie de son monde; mais le capitan-pacha, qui avait été témoin de sa valeur, le distingua, et lui fit donner, en quittant l'Égypte, un commandement plus considérable. Dans ce nouveau poste, il sut obtenir la confiance des soldats, et s'attacha surtout à gagner l'affection des Albanais, les plus braves comme les plus remuans et les plus séditieux des guerriers ottomans. Après la retraite des Français de l'Égypte, les mamloucks, qui avaient si long-temps été les maîtres de ce pays, reprirent toute leur audace, et se réunirent en armes sous la conduite des plus puissans de leurs chefs. Ils se flattaient qu'on allait leur rendre sinon l'autorité suprême, du moins toutes leurs possessions et leurs richesses; mais la Porte n'aspirait qu'à leur anéantissement total. L'Angleterre désirait, au contraire, leur maintien, et fit quelques efforts en leur faveur. Elle soutint surtout un de leurs chefs, le célèbre Elfy-Bey, qui était venu à Londres solliciter l'alliance et l'appui de la Grande-Bretagne, promettant en échange les plus grands avantages commerciaux. Une lutte sanglante de plusieurs années entre les mamloucks et les pachas, envoyés par la Porte pour gouverner l'Égypte, donna encore à Mohammed-Aly de fréquentes occasions de signaler sa valeur et ses talens militaires. Après une longue succession de triomphes et de revers, son nom était devenu fameux; mais il inspirait en même temps de la jalousie et de la haine aux pachas qui commandaient en chef. Malgré sa modestie apparente, ils démêlèrent l'ambition qui le dévorait, et son désir de parvenir au pouvoir suprême en les supplantant. Un ordre du grand-seigneur de quitter l'Égypte lui fut bientôt intimé; on lui annonçait, à la vérité, qu'il était nommé pacha de Salonique; mais il opposa les intrigues les plus habilement ourdies aux ennemis qui voulaient le perdre. Le peuple du Caire prit les armes en sa faveur. Les cheycks, ulémas et chefs du peuple, envoyèrent une députation à Constantinople, pour représenter au divan que Mohammed seul pouvait sauver l'Égypte de sa ruine, et pour demander instamment qu'il en fût nommé gouverneur à la place de Khourschyd-Pacha, qui les spoliait et les tyrannisait. Le firman de la Porte se fit long-temps attendre; la rare prudence de Mohammed éclata dans ces circonstances difficiles. Quoique le peuple et les cheycks l'eussent déjà investi de l'autorité du pacha, qui était enfermé et assiégé dans la citadelle du Caire, il attendit plus de deux mois avant d'en exercer les fonctions. Il y avait pour lui de grands dangers à temporiser ainsi; mais braver la puissance souveraine du sultan

était à cette époque un plus grand péril encore. Enfin, le 1er avril 1806 arrivèrent de Constantinople 70 Tartares escortant le capidjy-bachy, porteur du khatty-cheryf, ou ordre souverain, qui le confirmait dans la place éminente de gouverneur d'Égypte, avec la dignité de pacha à trois queues. Ce poste était devenu de plus en plus difficile à remplir. Le pays se trouvait épuisé par une longue suite de guerres intestines; les soldats se mutinaient sans cesse, demandaient des arriérés de paye qu'il était impossible d'acquitter, et pillaient les villes et les campagnes pour se dédommager de l'attente de leur solde. Elfy-Bey et ses mamloucks, qui recevaient des secours de l'Angleterre, faisaient des incursions jusqu'aux portes du Caire. Le bey remporta même une victoire éclatante sur les troupes de Mohammed, commandées par un de ses meilleurs chefs, Hassan-Pacha; enfin, le sultan parut aussi abandonner le nouveau gouverneur d'Égypte à ses plus acharnés ennemis. Les Anglais, constamment opposés au gouvernement de Mohammed, fondaient les plus hautes espérances sur son antagoniste et leur protégé, Elfy-Bey. On voulait à Londres rendre à ce dernier la souveraineté de l'Égypte; on agissait pour lui avec ardeur à Constantinople. L'ambassadeur britannique employait tout son crédit pour le servir, et présentait notes sur notes au reiss-effendy, pour prouver qu'Elfy était le seul homme qui pût rendre la tranquillité au pays. Elfy, de son côté, s'engageait à payer à la Porte un tribut de 1.500 bourses, dont l'Angleterre garantissait le versement. Le commerce devait retirer les plus grands avantages du changement qu'on proposait, et la Porte devait se voir délivrée de l'insolente milice des Albanais, qui souvent contrariait ses vues. Ces raisons, développées avec tout l'art de la diplomatie européenne, déterminèrent enfin le divan, qui ordonna les préparatifs d'une nouvelle expédition pour l'Égypte. On en confia le commandement à Saleh-Pacha, qui venait d'être promu à la dignité de grand-amiral. Le 1er juillet 1807, son escadre, portant 3.000 hommes de troupes, mouilla dans le port d'Alexandrie. Le 5, on vit arriver au Caire un capidjy dépêché par le capitan-pacha à Mohammed-Aly, lui portant l'ordre de se rendre de suite à Alexandrie, où se trouvait un vaisseau qui devait le conduire à Salonique, dont il venait d'être de rechef nommé gouverneur. S'il avait obéi, sa perte était certaine, et le capitan-pacha avait ordre de se défaire de lui dès son arrivée à Alexandrie. Il fit répondre au grand-amiral qu'il était de sa personne tout prêt à se rendre aux ordres de son souverain; que satisfait de quitter un pays livré à l'anarchie, il avait déjà fait tous les préparatifs nécessaires; mais que ses troupes, auxquelles il devait 20,000 bourses, s'opposaient à son départ. Pour confirmer tout ce qu'il annonçait ainsi, il se faisait garder à vue, et accompagner d'un grand nombre d'Albanais, quand il se rendait le matin au lieu de ses audiences, ou le soir à

son harem. Les chefs de l'armée qu'il avait fait prévenir des ordres de la Porte, en assurant qu'il était prêt à y obéir et à quitter l'Égypte, vinrent tous lui protester qu'ils n'y consentiraient jamais. « Vous » voulez, leur dit Mohammed, » m'empêcher d'exécuter les or- » dres du sultan : pourrez-vous » résister si nous sommes attaqués? » Vos soldats vivent dans l'indis- » cipline ; ils persécutent les habi- » tans, et m'obsèdent sans cesse par » des demandes d'argent. Vous qui » êtes leurs chefs, vous ne savez » pas même les contenir dans les » bornes du devoir, et vous pré- » férez les plaisirs aux embarras » de la guerre. Vous vivez splendi- » dement au milieu des richesses » que vous avez amassées, tandis » que je suis le seul point de mire » de nos ennemis, et accablé sous » le poids des affaires. Si vous » voulez que je demeure avec » vous, que je sois votre fidèle » compagnon d'armes, comme » vous m'avez toujours vu, jurez » sur le sacré livre du Coran que » vous ne m'abandonnerez pas, » que vous mourrez, s'il le faut, » pour la cause que nous défen- » dons. » Les chefs, au nombre de 70, prêtèrent sur-le-champ un serment solennel sur le livre du prophète, et renouvelant un ancien usage des Albanais, ils passèrent tous, l'un après l'autre, sur un sabre, tenu aux deux bouts par les deux plus anciens. Cette cérémonie, simple en elle-même, était un lien indissoluble qu'on ne pouvait tenter de rompre sans infamie. Chaque Albanais, suivant ses moyens, donna ensuite une somme d'argent : 2,000 bourses furent déposées entre les mains de Mohammed, qui envoya un de ses affidés à Constantinople, muni de lettres de change, pour agir suivant ses vues. Les cheycks et ulémas y envoyèrent de leur côté une nouvelle requête signée par tous les chefs du peuple. L'ambassadeur de France agissait aussi auprès du divan avec quelque énergie, et fut enfin écouté. Le 2 novembre, un capidjy-bachy débarqua à Boulay, et apporta le firman du grand-seigneur, qui confirmait, pour la seconde fois, Mohammed dans le pachalick d'Égypte. Au comble de ses vœux, il crut alors n'avoir plus qu'à combattre les mamloucks, et à préparer l'expédition qui devait marcher contre les Wahabites, sectaires fanatiques et puissans, qui inspiraient les plus vives alarmes à la Porte, et qui venaient de s'emparer de la ville sainte de Médine; mais de nouveaux et de plus dangereux ennemis vinrent l'assaillir au sein de l'Égypte même, et presque aux portes de sa capitale. Les Anglais avaient déclaré la guerre à la Porte ottomane. Une de leurs flottes, composée de 25 vaisseaux, et portant 6,000 hommes de troupes de terre, vint, au mois de mars 1807, mouiller dans la rade d'Alexandrie. L'amiral Lewis la commandait. Les troupes qu'il débarqua s'emparèrent de cette ville, mais leurs succès se bornèrent à cette conquête. Le général anglais Fraiser fut battu dans la ville de Rosette même, où il avait pénétré; le général Wacop y fut tué. Fraiser tenta vainement de réparer cet échec; il fut complètement

défait une seconde fois devant Rosette; le colonel Maclood fut tué, le major Wogelsang fut obligé de se rendre prisonnier avec le corps qu'il commandait, et qui s'était formé en carré, mais qui fut en partie taillé en pièces. Le général Stewart fit alors enclouer sa grosse artillerie, et se retira sur Alexandrie. L'amiral Lewis mourut à bord de son vaisseau, et le général Fraiser voyait tous les jours périr les siens et diminuer ses ressources. Enfin les Anglais, après plusieurs défaites, furent obligés d'envoyer un de leurs généraux pour traiter d'un accommodement avec Mohammed, qui leur accorda la liberté de se retirer. Ils évacuèrent Alexandrie, et leur flotte quitta les parages d'un pays qu'ils s'étaient trop facilement flattés de conquérir. Le départ de ces ennemis donna au vice-roi la faculté de disposer de toutes ses forces contre les mamloucks : la lutte fut longue et sanglante. On employa tour-à-tour la ruse et la force ouverte, les armes, l'intrigue et la corruption. La division se mit entre leurs chefs; Mourad-Bey était mort de la peste; Elfy-Bey, l'ami des Anglais, mourut d'un coup de sang; les autres beys, après quelques succès et de grands revers, furent enfin amenés à traiter et à se soumettre à la domination de Mohammed. Ils obtinrent de retourner au Caire, et d'y jouir des débris de leur ancienne fortune; mais ils y fomentèrent bientôt de nouveaux troubles, et leur destruction fut enfin résolue et consommée avec autant de cruauté que de perfidie. Mohammed avait accueilli Chahyn-Bey, leur principal chef, ainsi que tous les beys qui l'accompagnèrent au Caire, avec les honneurs et les témoignages d'amitié les plus signalés. Il paraissait uniquement occupé de la guerre que la Porte lui avait enjoint de faire aux Wahabites. Une armée considérable, sous les ordres de son fils Toussoum-Pacha, devait se mettre en marche le 1er mars 1811. Les autorités civiles et militaires, les principaux habitans et tous les mamloucks furent invités à assister à la cérémonie solennelle de l'investiture des insignes du commandement, dont Toussoum devait être revêtu au moment du départ. Les astrologues avaient choisi l'heure la plus favorable. Les beys se rendirent à la citadelle, et se mirent en marche au milieu du cortège. La tête de la colonne, pour aller au camp de Toussoum, se dirigeait vers la porte El-Azab. Le chemin qui y conduit est taillé dans le roc; il est étroit, difficile et escarpé : des angles saillans empêchent deux cavaliers de passer de front dans certains endroits. Dès qu'une partie de la colonne fut passée, on ferma la porte, et le signal fut donné d'exterminer tous les mamloucks. Les Albanais se retournèrent à l'instant, et firent feu à bout portant sur ces guerriers surpris, et les achevèrent à coups de sabre. Chahyn-Bey tomba percé de balles devant la porte du palais de Saladin. Les troupes eurent aussitôt ordre d'arrêter partout les mamloucks. Ceux qui avaient échappé au premier massacre furent conduits devant le kiaya-bey (lieutenant

de Mohammed), et décapités à l'instant. La citadelle du Caire ressemblait à une arène ensanglantée. Les morts mutilés encombraient tous les passages ; on ne voyait que chevaux richement harnachés étendus à côté de leurs maîtres, nageant dans le sang. Le matin on avait compté 470 mamloucks présens à cette marche funèbre : nul d'entre eux n'échappa au carnage. Les mamloucks français qui s'étaient fixés en Égypte furent seuls épargnés : on les avait avertis de ne point se rendre à la cérémonie. Le kiaya-bey, qui les protégeait, en avait même fait enfermer plusieurs dans une pièce attenant sa demeure au château, pour les mettre à l'abri de toute insulte. De semblables massacres eurent lieu dans les provinces, et on amena encore du Sayd 68 mamloucks au vieux Kaire, qui furent tués la nuit, aux flambeaux; leurs têtes furent exposées le lendemain, et leurs cadavres jetés dans le Nil. Si l'on pouvait arracher cette page sanglante de l'histoire de Mohammed-Aly, il aurait peu à redouter l'inflexible jugement de la postérité ; mais ni les ordres secrets de la sublime Porte qu'il exécuta ainsi, ni la nécessité de pourvoir à sa propre sûreté, ne peuvent justifier le terrible dénouement de cette tragédie, qu'il préparait depuis long-temps avec la plus perfide astuce. La destruction des derniers restes d'une milice turbulente et dévastatrice, devint cependant, il faut bien en convenir, un bonheur pour l'Égypte. De ce jour date la tranquillité et la prospérité toujours croissante d'un pays si long-temps et si cruellement agité. Mohammed s'occupa dès-lors à réparer les maux qu'avait causé le séjour prolongé d'ennemis puissans; à attirer auprès de lui le commerce, les arts et l'industrie de l'Europe ; à augmenter les populations du Caire et d'Alexandrie, en y appelant les richesses étrangères et les produits des deux mondes ; à donner à l'agriculture et au commerce, ces deux sources fécondes de la prospérité publique, l'essor et les améliorations que les localités et les mœurs nationales permettent de leur accorder. Un grand nombre de canaux qui, divisant les eaux du Nil, multipliaient ses bienfaits, étaient comblés ou détruits depuis plusieurs siècles ; quelques-uns ont été creusés de nouveau, et le plus important de tous, le grand canal qui prend les eaux du fleuve à Ramanhiez pour les porter à Alexandrie, et qui ouvre une communication assurée entre cette ville et le reste de l'Égypte, a été refait en entier. Cent mille ouvriers, sans cesse stimulés par la présence du vice-roi ou par celle d'un de ses fils, campé sur les lieux pour présider aux travaux, ont achevé ce grand ouvrage, dont le peuple jouit depuis 3 ans. Des digues élevées sur les rivages de la Méditerranée, ont assaini et rendu à la culture des terrains immenses. Les lacs Maréotis et d'Aboukyr ont été baissés, et leurs bords desséchés. Des plantations considérables de mûriers et d'oliviers, dans la province du Feïum, procurent maintenant des récoltes d'huiles et de soies indigènes, jusqu'ici inconnues à l'Égypte. Au

milieu des soins que l'administration intérieure donnait au vice-roi, il n'a point perdu de vue le grand objet que la Porte lui avait particulièrement recommandé, la destruction des Wahabites. A la tête d'une puissante armée, Mohammed leur porta les premiers coups. Il confia ensuite le commandement à son fils Toussoum, élevé par la Porte à la dignité de pacha à deux queues. Ce jeune prince remporta sur eux de nouveaux avantages, mais il mourut de la peste, en 1816, au camp de Damanhour, à peine âgé de 20 ans. Son frère, Ibrahim-Pacha, lui succéda dans le commandement, battit en plusieurs combats les Wahabites, leur arracha les villes de Médine et de la Mecque, dont ils s'étaient emparés, rétablit le cours des caravanes, long-temps interrompu, et envoya le chef de ces sectaires prisonnier à Constantinople, où il fut inhumainement torturé et mis à mort, sous les yeux du sultan Mahmoud. Mohammed méditait depuis quelque temps une autre expédition, dont il chargea le plus jeune de ses fils, Ismaïl-Pacha, et dont le but était la conquête de la Nubie. Quelques faibles débris des mamloucks s'y étaient réfugiés, il voulait les anéantir. Ismaïl avait, en outre, ordre de rechercher les mines d'or qu'on disait exister dans ce pays; et le vice-roi espérait aussi pouvoir, par la suite, recruter ses armées, par les noirs de la Nubie et du Sennâr. Cette entreprise, commencée sous les plus heureux auspices et marquée d'abord par d'éclatans succès, eut la plus funeste issue. Ismaïl-Pacha pénétra très-avant dans ces contrées inconnues; mais trouvant enfin des obstacles insurmontables, il fut obligé de retourner sur ses pas, lorsqu'il se trouvait déjà à plusieurs centaines de lieues des frontières de l'Égypte. Il emmenait avec lui un grand nombre de captifs noirs, mais les maladies firent bientôt de grands ravages dans son armée, sa position devenait de jour en jour plus critique, les peuples vaincus se soulevèrent, et lui livrèrent des combats journaliers. Le malheureux Ismaïl se défendait avec une rare intrépidité; mais, accablé par le nombre, il périt enfin avec la plus grande partie de ses soldats. Un savant naturaliste, M. Cailliaud, de Nantes, accompagnait ce jeune prince dans cette expédition malheureuse, et prépare en ce moment la publication de son voyage en des contrées où nul Européen n'avait encore porté aussi loin ses recherches. Plusieurs ouvrages ont déjà paru en France, traitant de l'histoire de Mohammed-Aly et de l'Égypte sous son administration. Le comte Forbin-Janson, dans son *Voyage au Levant,* parle avec éloge du vice-roi. M. Joly a publié sur le manuscrit de M. Thédénat-Duvent, consul de France à Alexandrie, un écrit d'un grand intérêt, intitulé: *l'Égypte sous Méhémed-Aly,* 1 vol. in-8°, Paris, 1822. M. Félix Mengin vient de faire paraître un ouvrage historique plus étendu encore, qui ne laisse rien à désirer pour l'intérêt des détails et le mérite du style. Il porte le titre d'*Histoire de l'Egypte sous le gouvernement*

de Mohammed-Aly, 2 vol. in-8°, Paris, 1823; et il est enrichi de notes par MM. Langlès et Jomard, et précédé d'une notice d'un jeune Egyptien, M. Agoub, qui a déjà pris un rang honorable parmi les littérateurs français. C'est ce dernier ouvrage qui a particulièrement servi à la rédaction de cette notice. Mohammed poursuit encore avec gloire sa brillante carrière; toutes les nations de l'Europe cultivent avec soin son amitié. Les Anglais, long-temps ses ennemis, ont changé de sentimens, et lui font une cour assidue; ils se flattent même, ce qu'on peut déjà entrevoir, de lui succéder un jour dans la domination de l'Egypte, et de faire flotter avec suprématie leur pavillon dans tous les ports de cette fertile contrée. On prête à Mohammed-Aly même de vastes projets, que le temps dévoilera sans doute; jusqu'ici il ne s'est point soustrait ostensiblement à la souveraineté nominale du Grand-Seigneur, mais son obéissance ne sort point des limites que lui prescrit l'intérêt personnel. Il dispose en maître de l'Egypte, et le divan de Constantinople s'en défie, le craint et le ménage. «Parti des rives de la Romélie, »dit M. Mengin, un homme supérieur s'est tout-à-coup élevé »sur l'horizon de l'Egypte. Bientôt tout a été soumis à l'ascendant de son génie réparateur: »les factions ont été comprimées, »l'anarchie a fait place à un pouvoir tutélaire, la sécurité publique a ramené la confiance dans »tous les cœurs; l'industrie, guidée par l'expérience de la civilisation européenne, commence »à se frayer une route inaccoutumée; et ce prince, dont la tolérance égale la valeur, semble »appelé à relever le trône de Saladin.» M. Henri Salt, célèbre voyageur anglais, et maintenant agent britannique auprès de Mohammed-Aly, le proclame aussi «le plus grand homme dont l'empire ottoman puisse aujourd'hui »s'honorer.»

MÉHUL (Étienne-Henri), membre de l'institut, de l'académie des beaux-arts et de la légion-d'honneur, naquit à Givet, en 1763. Dès l'âge de douze ans, il était organiste à l'abbaye de Valledieu; c'est là qu'il apprit la composition. A seize ans, il vint à Paris, où il donna quelque temps des leçons de piano, après en avoir reçu d'Édelmann, musicien habile, à qui l'Opéra doit l'acte d'*Ariane*. Gluck opérait alors une grande révolution dans la musique française. C'est par cet homme de génie que Méhul fut initié dans les secrets d'un art dont il avait aussi le génie. L'heureuse circonstance qui procura la connaissance et l'amitié du chevalier Gluck à Méhul a souvent été racontée par lui, et elle mérite d'être rapportée ici. A cette époque, on allait donner à l'Opéra le dernier des chefs-d'œuvre de Gluck, *Iphigénie en Tauride*. Le jeune Méhul désirait ardemment assister à la première représentation de cet admirable ouvrage; mais le prix d'un billet excédait ses facultés pécuniaires. Quelqu'un le conduisit à la répétition générale, et là, le jeune élève imagina un singulier stratagème. Blotti dans le fond d'une loge, il résolut d'y

rester jusqu'au lendemain soir, et de se trouver ainsi l'un des premiers placés; mais malheureusement un inspecteur en faisant sa ronde, le découvrit dans sa cachette, et lui enjoignit brutalement et à grands cris d'en sortir. En ce moment même, Gluck traversait le corridor où la scène se passait; il s'informe aussitôt de la cause de ce bruit. En tremblant, Méhul avoue tout au grand maître: celui-ci, à la vue d'un enfant de 16 ans si passionné pour la musique, s'intéressa vivement à lui, et non-seulement il lui donna un billet pour le lendemain, mais il lui fit promettre de venir le voir. Méhul, au comble de la joie, s'empressa de se rendre à cette invitation, et, dès la première visite, toutes ses heureuses dispositions furent appréciées par Gluck, qui se fit un plaisir de les cultiver. Il lui fit composer sous ses yeux, comme études, trois ouvrages : *Psyché*, de Voisenon ; *Anacréon*, de Gentil-Bernard ; et *Lausus et Lydie*, qui n'ont pas été représentés. Après le départ de Gluck pour Vienne, Méhul, livré à ses propres forces, obtint aux concerts spirituels des succès qui firent concevoir de son talent des espérances que son opéra-comique *Euphrosine et Coradin* a surpassées. C'est en 1790 que fut joué ce bel ouvrage, où tous les genres de style sont employés par un talent supérieur dans tous les genres. Il produisit une impression difficile à décrire. Le public tombait de surprise en surprise; il ne concevait pas qu'il fût donné à un homme de passer avec cette facilité du gracieux au sévère, du plaisant au pathétique, du touchant au terrible, et d'atteindre, dans tous les sens, les bornes de l'art en l'étendant. « On »était loin de s'attendre, dit »Grétry dans ses *Essais sur la* »*Musique*, à des effets terribles »sortant de l'orchestre de l'Opéra- »Comique : Méhul l'a tout-à- »coup triplé par son harmonie vi- »goureuse, et, surtout, propre »à la situation. Je ne balance »point à le dire : le duo d'*Eu-* »*phrosine* est peut-être le plus »beau morceau qui existe : je »n'excepte pas même les plus »beaux morceaux de Gluck. Ce »duo est dramatique. C'est ainsi »que Coradin furieux doit chan- »ter; c'est ainsi qu'une femme »dédaignée et d'un grand carac- »tère doit s'exprimer; la mélo- »die en premier ressort n'était »point ici de saison. Ce duo »vous agite pendant toute sa du- »rée : l'explosion qui est à la fin »semble ouvrir le crâne des spec- »tateurs avec la voûte du théâtre. »Dans ce chef-d'œuvre, Méhul »est Gluck à 30 ans. Après avoir »bien entendu ce morceau, dont »le premier mérite, à mon gré, »est d'être vigoureux sans pré- »tention, et sans efforts pour l'être, »je destinai de bon cœur à mon a- »mi Méhul, l'épigraphe que Di- »derot avait jadis placée sous mon »portrait :

Irritat, mulcet, falsis terroribus implet,
Ut magus.

»Il semble effectivement que c'é- »tait pour l'auteur du duo d'*Eu-* »*phrosine* qu'Horace fit ces vers. » On aime à voir un grand artiste rendre cette justice éclatante à un rival de gloire. Le grand opéra de

Cora et Alonzo, représenté après *Euphrosine*, n'obtint pas autant de succès. On se sera sans doute empressé d'en conclure que le jeune compositeur n'avait pu soutenir son premier élan, et qu'on ne devait rien attendre de lui qui répondît à son premier ouvrage; c'est ainsi que l'envie se console d'ordinaire d'un premier triomphe. L'envie cette fois aurait eu tort. *Cora*, composé long-temps avant *Euphrosine*, était réellement le premier ouvrage de Méhul; et quel progrès du premier au second! Mais *Cora* ayant attendu six ans que l'académie de musique daignât s'en occuper, on fit payer à l'homme de 26 ans des fautes qui lui auraient été pardonnées à 20; et Méhul, par cette lenteur, sembla avoir rétrogradé dans une carrière où il s'était avancé à pas de géant. *Stratonice* en fut une nouvelle preuve. Cet acte, qui, comme production littéraire, est plein d'esprit, de grâce et de vraie sensibilité, réunit au plus haut dégré ces qualités comme composition musicale: c'est un ouvrage parfait, où par la mélodie et l'expression du chant le plus naturel, Méhul rivalise Sacchini, sans cesser de rivaliser Gluck, par les intentions ingénieuses et la riche harmonie de ses accompagnemens. L'opéra d'*Adrien* devait suivre celui de *Stratonice*. De grandes dépenses avaient été faites pour l'établir avec magnificence : on attribua à des intentions politiques ce qui n'était fait que dans l'intérêt des arts. L'ouvrage ayant été dénoncé à la tribune législative, il fallut en ajourner le succès à d'autres temps. On était en 1792, *Adrien* ne put être applaudi qu'en 1800. Méhul ne put atténuer les préventions qu'*Adrien* avait excitées contre lui, qu'en mettant en musique l'acte d'*Horatius-Coclès*, sujet républicain, mais non révolutionnaire. Grâce à cette déférence, il parvint à faire permettre la représentation de *Phrosine et Mélidore* par un gouvernement qui voulait que le théâtre fût exclusivement réservé pour des pièces composées dans son système. Cet opéra accrut encore la réputation du musicien, qui développait de nouveaux moyens toutes les fois qu'il composait un nouvel ouvrage. C'est encore un heureux mélange de ce que le génie peut inspirer de plus touchant et de plus énergique. Le finale du premier acte de *Mélidore* est peut-être le plus parfait qui soit au théâtre. L'effet en est prodigieux. Il faut cependant convenir que cet effet terrible nuit musicalement à celui du second acte, qui est tout entier d'un genre gracieux et sentimental. L'intention où l'auteur du poëme était de modifier son plan conformément à cette observation, intention qu'il n'a pas eu le temps de réaliser, a seule interrompu le cours des représentations de cet opéra, retiré du théâtre depuis vingt ans, malgré les applaudissemens qu'il a obtenus à sa reprise, comme dans sa nouveauté. Nous ne poursuivrons pas l'examen particulier de tous les ouvrages de Méhul. Aussi laborieux que fécond, il a composé, tant pour le grand Opéra que pour l'Opéra-Comique, une

trentaine d'ouvrages; tous n'ont pas obtenu la même faveur; tous n'y avaient pas un droit égal; mais on reconnaît dans chacun d'eux le talent, ou, disons mieux, le génie du maître. Aux ouvrages que nous avons signalés, ajoutons cependant l'*Irato, Uthal, Joseph* et *une Folie,* ouvrages tous quatre originaux, et tous quatre de couleurs si différentes. Qui peut mieux constater l'inépuisable variété du talent de Méhul, que la composition de ces trois opéras, écrits chacun d'un style particulier? Quoi de plus mélancolique qu'*Uthal*, de plus religieux que *Joseph,* de plus bouffon que l'*Irato?* une circonstance assez gaie n'ajouta pas peu de piquant au grand succès de ce dernier ouvrage. Depuis que le pouvoir suprême avait été déféré à un général, qui affectait pour la musique italienne une prédilection peu encourageante pour les compositeurs français, et souvent très-injuste, les journalistes, et particulièrement Geoffroy, décriaient impitoyablement tout opéra dont l'auteur ne portait pas un nom à désinence italienne. Méhul, pour échapper à cette malveillante prévention, et donner en même temps un démenti à ses juges, fit annoncer l'*Irato* comme parodié de l'italien, sur la musique de Paësiello. *Voilà comme Méhul devrait travailler!* s'écria le critique, qui ne fut pas moins dupe que le public. Le succès bien confirmé, Méhul se nomma. Les rieurs ne furent pas pour Geoffroy : il n'osa cependant révoquer des éloges qu'il avait donnés au nom bien plus qu'au talent; mais dieu sait s'il s'en vengea! Indépendamment de ses opéras, Méhul a mis en musique plusieurs poëmes composés soit pour des solennités républicaines, par Chénier, soit par M. Arnault et par M. de Fontanes, pour des fêtes où présidait Napoléon. Ce chant, qui avec les Français a fait le tour de l'Europe, ce chant qui avait tout ensemble l'accent de la menace et celui du triomphe, le *Chant du départ*, était de Méhul. Napoléon, qui a trop fait peut-être pour des musiciens étrangers, ne fut cependant pas absolument injuste pour le premier musicien de l'école française, qu'il s'était décidé à estimer sur parole. Il lui donna une pension de 2,000 fr. Il avait voulu faire davantage, et porter Méhul, en le mettant à la tête de sa musique, au niveau de David, qu'il avait nommé son premier peintre : c'eût été justice. Si cela n'a pas été fait, c'est à Méhul seul qu'il faut s'en prendre : cette faute est bien plutôt la sienne que celle de Napoléon; mais elle est trop honorable pour Méhul, pour que nous n'en fassions pas connaître le motif. Averti, par le grand-maréchal du palais, de l'intention du prince, il avait demandé que la place et les avantages qu'on y attachait, fussent partagés entre lui et M. Chérubini, dont il admirait le talent, et dont il connaissait les besoins. La fierté impériale vit une condition dans cette proposition; faite d'ailleurs en faveur d'un homme qui ne lui était pas agréable : « Je veux, dit Napoléon, un » maître de chapelle qui fasse de

«la musique et non du bruit; » et il nomma l'auteur des *Bardes*. Méhul fut plus chagriné pour son ami que pour lui-même de ce revers, et nous ne devons pas trop nous en affliger : si nous n'avons aucun motet de lui, quelques opéras de plus nous en dédommagent amplement. Le plus important de ses derniers ouvrages est l'opéra d'*Amphion*, qui, à beaucoup près, n'a pas obtenu le succès qu'il méritait. Il abondait en beautés de toute espèce; Méhul l'avait consacré à l'expression du sentiment qui l'anima toute sa vie, il y avait employé tous ses efforts pour donner au langage de l'amitié tout le charme qu'elle avait pour lui et par lui. Il y a réussi, mais en vain. Cette belle production de son cœur était pourtant composée dans le système qui a valu tant de succès à son auteur. Quel était ce système? Celui de prendre pour base du chant l'accent de la nature. Ces inflexions de voix, par lesquelles la passion prête tant de force aux phrases et même aux mots les plus simples, sont celles que Méhul recherchait. Ce n'était pas à l'Opéra que cette étude le conduisait habituellement, mais au Théâtre-Français; et tant de passages dont l'énergique vérité nous enlève, où la grâce naturelle nous surprend, ne sont qu'un développement modulé de la déclamation de Talma ou de Mlle Mars, heureux accens que soutient une habile harmonie qui, véritable commentaire, peint ce qui se passe dans le cœur même des personnages, et exprime ce que les vers et le chant laissent à dire, faute de moyens! Dans les ouvrages de Méhul, les parties de l'orchestre sont moins un accessoire qu'un complément. Non moins favorisé par la nature en ce qui regarde le cœur qu'en ce qui tient au génie, Méhul avait un caractère élevé comme son talent : caractère formé d'une sensibilité profonde, alliée à une grande énergie et à la plus incorruptible intégrité. Cette âme, à la fois tendre et forte, était ouverte à toutes les passions, et les combattait toutes, hors celle de la gloire. De là, dans toutes les manières de Méhul, une certaine austérité qui n'était pas sans grâce. La générosité fut habitude en lui. Ajoutez à ces qualités une imagination ardente, et cependant un esprit juste et délié, le jugement le plus sain, la pénétration la plus profonde, un goût délicat en tout, joints à une élocution aussi correcte que facile, et enfin un talent particulier pour jeter de l'intérêt dans tous les genres de conversations, et vous aurez à peu près une idée de ce que fut Méhul. Le trait suivant prouvera jusqu'où il portait le respect pour l'amitié. Resté presque tête à tête à la campagne, chez une femme à laquelle il n'était pas indifférent, et qu'il aimait, comme il aimait avec fureur, il se ressouvint à temps qu'il était ami du mari : jetant par la fenêtre la clef de sa chambre, après s'y être enfermé à double tour, il passa dans les regrets, peut-être, une nuit qui du moins ne lui coûta pas de remords. Cet autre trait donnera une idée de sa passion pour la gloire. M. Lenoir, lieutenant de police, prenait à Méhul un vif

intérêt. Un jour que ce magistrat le lui témoignait avec affection, « Soyez assez bon, dit vivement »le jeune musicien, pour m'en »donner sur-le-champ une preu»ve. — Laquelle? — Je n'ai pas »encore de réputation, je puis »m'en faire une. On m'a confié »un opéra; je veux qu'il soit mis »en musique dans six mois; mais »comment faire? Je suis assailli »de distractions. Soyez assez bon, »monseigneur, pour me faire en»fermer six mois à la Bastille.... » Monseigneur ne fut pas assez bon pour cela. Méhul n'avait alors que 20 ans. Le geolier qu'on lui refusa, il le trouva dans lui-même, et quand le travail le réclamait, ce geolier-là était incorruptible. C'est ainsi que dans le cours d'une vie moins longue que remplie, et que les devoirs disputèrent souvent à l'étude, il a composé un si grand nombre d'ouvrages. Méhul mourut en 1818, âgé de 54 ans. Les arts ont fait une perte immense: l'amitié en a fait une irréparable. L'escorte qui accompagna le convoi de ce musicien français fut moins nombreuse que ces réunions qui s'attachent aux pas d'un compositeur étranger; mais du moins était-elle formée d'hommes supérieurs dans l'art où Méhul excella. Un jour n'épuisa pas leurs regrets. Les élèves de ce grand compositeur, quelque temps après ses obsèques, allèrent déposer une couronne sur sa tombe: hommage d'autant plus touchant, qu'il n'était sollicité que par l'estime et la douleur. Méhul avait été bon fils; il a été bon père. A défaut d'enfans (il n'en eut pas de son mariage avec la fille du docteur Gastaldi), c'est à un neveu qu'il rendit les soins dont il avait été l'objet. Ce neveu est M. Daussoigne; cet enfant de son affection l'est aussi de son talent: Méhul lui a transmis la tradition qu'il tenait de Gluck. Ce jeune homme, après avoir remporté le grand prix de composition musicale à l'institut, a été envoyé en Italie. A son retour à Paris, il a composé plusieurs ouvrages remarquables, et tout fait présumer qu'il sera le successeur du grand artiste dont il est l'élève. Lorsqu'on a transporté, il y a deux ans, *Stratonice* sur la scène de l'académie de musique, c'est M. Daussoigne qui a ajouté le récitatif à cet opéra; c'est aussi M. Daussoigne qui a achevé la partition de *Valentine de Milan*, restée incomplète par la mort de Méhul, et le jeune compositeur a si bien saisi l'esprit de l'ancien, qu'on ne reconnaît pas les morceaux qui lui appartiennent dans cet opéra, qui semble être sorti d'une seule tête. Représenté à l'Opéra-Comique, en 1823, il a été favorablement accueilli, et s'il n'a pas obtenu un succès durable, ce n'est pas au musicien qu'il faut s'en prendre. Méhul a laissé plusieurs autres ouvrages manuscrits à peu près terminés, entre autres un opéra de *Sésostris*, auquel il attachait une grande importance: pour sa gloire et pour les plaisirs du public, espérons qu'ils ne seront pas perdus. Outre les ouvrages cités plus haut, Méhul a encore donné les suivans: *Le Jeune Sage et le Vieux Fou*, 1793; *le Pont de Lodi*, 1797, *le Jeune Henry*, 1799; *Ariodant*,

1799; *Bion*, 1800; *Épicure*, 1800; *Une folie*, 1802; *Johanna*, 1802; *le Trésor supposé*, 1802; *Héléna*, 1803; *l'Heureux malgré lui*, 1803; *les Deux Aveugles de Tolède*, 1806; *le Prince troubadour*, 1813; *la Journée aux Aventures*, 1816. Il a composé aussi, en 1794, la musique des chœurs du *Timoléon*, de Chénier, et celle des ballets du *Jugement de Pâris*, 1793, de la *Dansomanie*, 1800, et de *Persée et Andromède*, 1810. Méhul a lu à l'institut deux rapports : *sur l'État actuel de la musique en France, et sur les Travaux des Élèves du conservatoire à Rome.*

MEI (Cosme), chevalier, commandant de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, naquit à Florence, en 1718. Il demeura long-temps à Venise, y exerçant l'emploi de censeur des livres, et mourut dans cette ville, le 23 février 1790. Il a publié : 1° *De amore sui dissertatio*, Patavii, 1741 ; 2° *Museum Mazzuchellianum, seu Numismata virorum doctrinâ præstantiorum*, etc., *accedit versio italica equitis cosimi Mei elaborata*, Venetiis, 1763, 2 vol. in-fol.; 3° *Sermoni di Mimiso Ceo indirizzati a S. E. Alvise Vallaresso*, Bassano, 1783. Ces satires, publiées sous le nom anagrammatique de *Mimiso Ceo*, sont remarquables par la grâce, l'élégance et la pureté du style. On doit également à Mei la traduction, en vers italiens, d'un excellent morceau de poésie latine de l'abbé Bragolino, où sont sévèrement critiqués les serviles imitateurs de Thomas, et qui est inséré dans le journal littéraire du P. Contini, n° 25, page 200, Venise, 1782.

MEINFRUN (N.), député aux états-généraux, en 1789, était consul à Toulon lorsqu'il fut nommé à cette assemblée par le tiers-état de la sénéchaussée de la même ville. Après la session, M. Meinfrun rentra dans ses foyers et devint maire de Toulon. Il remplissait encore cette magistrature municipale « lorsque, disent les »auteurs d'une biographie fran»çaise imprimée en 1806, à l'é»tranger, la municipalité et les »administrateurs livrèrent, en »1793, cette ville aux Anglais.» Depuis cette époque, M. Meinfrun a été perdu de vue.

MEILLAN (N.), né à Bayonne, fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département des Basses-Pyrénées, député à la convention nationale; il y vota la détention de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement après l'affermissement de la république. Ses principes modérés le rapprochèrent bientôt du parti de la *Gironde;* et, après les événemens du 31 mai 1793, il fut mis hors la loi, comme fédéraliste. Ayant eu le bonheur d'échapper à la proscription, il fut rappelé, en 1795, dans le sein de la convention, et envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Membre du conseil des anciens, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il fut élu secrétaire. Il sortit de cette assemblée le 20 mars 1799, et n'a plus reparu dans les assemblées législatives.

MEISSONNIER (Antoine), compositeur de musique, est né à Marseille, département des Bouches-du-Rhône, le 8 décembre 1783. Destiné par sa famille à la

carrière du commerce, il préféra celle des beaux-arts, où il pouvait sans contrainte se livrer à son goût pour l'indépendance. Il se rendit en Italie, à peine âgé de 16 ans, et se fixa momentanément à Naples, où il reçut du célèbre Interlandi, des leçons, tant comme exécutant sur la lyre, que comme compositeur. Admis dans les meilleures sociétés de Naples, où le faisaient accueillir avec distinction ses talens et ses qualités personnelles, il fut bientôt cité parmi les meilleurs artistes étrangers. Le prince Bouter, qui avait pour lui beaucoup d'amitié, lui demanda un opéra bouffon. M. Meissonnier composa la *Dona Correta*, que le prince fit jouer sur son théâtre, et qui y obtint un brillant succès. Néanmoins M. Meissonnier désira revoir sa patrie, et bientôt il vint à Paris où il se fit connaître, en premier lieu, par une grande sonate pour la lyre-guitare, et ensuite par sa *Méthode de lyre ou guitare*, des *fantaisies*, des airs *italiens*, des *divertissemens*, et 15 recueils de *romances*. Il a encore composé d'autres morceaux pour la lyre.

MEISTER (Jacques-Henri), célèbre littérateur suisse, naquit à Zurich, en 1744. Destiné à l'état ecclésiastique, il publia, très-jeune encore, sous le voile de l'anonyme, un essai philosophique, intitulé : *Esprit des religions*, qui fit naître des doutes sur son orthodoxie; alors il se livra tout entier aux lettres et à la philosophie. Il vint à Paris, et s'y chargea d'une éducation particulière. Pendant son séjour dans cette ville, de 1770 à 1789, il se lia intimement avec Diderot, Grimm et le baron d'Holbach; mais ses opinions le rapprochant beaucoup plus de M. et de Mme Necker, il les vit plus constamment, et leur voua une amitié dont il leur donna des preuves jusqu'à leur mort. Meister a traduit en grande partie les œuvres de Salomon Gessner; sa traduction a, sur toutes les autres, le mérite de l'élégance et de la fidélité. Ses propres ouvrages se distinguent par la force des idées et la vivacité de l'imagination. L'influence de la société dans laquelle il passa une partie de sa vie et l'empire des opinions dominantes, l'avaient un peu éloigné des principes religieux qui avaient fait la base de son éducation; il y revint, dans son *Traité de la morale naturelle*, qu'il publia en 1788; dans ses *Lettres sur l'imagination;* dans ses *Entretiens sur l'immortalité de l'âme*, et dans ses *Études sur l'homme*. M. Meister s'est aussi exercé dans des productions d'un autre genre : tels sont les *Souvenirs de mes voyages en Angleterre; Souvenirs de mon dernier voyage à Paris; Poésies fugitives*, etc. Enfin il publia un écrit intitulé : *Aux mânes de Diderot*, remarquable surtout par une comparaison de ce philosophe avec le célèbre Lavater. M. Meister avait sur le gouvernement de son pays des principes dont il ne se départit jamais, même au milieu des dissensions civiles qu'avait fait naître en Suisse l'invasion française, et il se montra ouvertement fédéraliste. Néanmoins, sage et modéré, il choisit le rôle de conciliateur entre les différens partis, et consigna ses principes dans un écrit

sur le *gouvernement fédératif de la Suisse*. En 1802, le premier consul Bonaparte ayant rendu à la Suisse ses formes anciennes, M. Meister fut appelé à présider la commission chargée de mettre le nouveau pacte en activité dans le canton de Zurich, et il ne dut cette distinction qu'à la considération personnelle dont il jouissait auprès de ses concitoyens. Leurs vœux unanimes lui déférèrent ensuite une place dans le gouvernement; il la refusa constamment : la vie privée convenait mieux à ses goûts. Il a profité du repos qu'elle lui procura, pour s'occuper de travaux utiles, et principalement pour composer un ouvrage historique et politique sur les *Gouvernemens de Zurich et de Berne*. M. Meister aimait la France; il en avait adopté la langue, et s'en servait de préférence dans ses ouvrages, écrits avec autant d'élégance que de pureté.

MÉJAN (Étienne, comte), conseiller-d'état, ancien secrétaire des commandemens du prince vice-roi d'Italie, officier de la légion-d'honneur, et commandeur de l'ordre de la couronne-de-fer, est né à Montpellier en 1765. Après avoir fait d'excellentes études, il se rendit très-jeune à Paris pour achever son cours de droit, se destinant au barreau. Il venait d'être inscrit sur le tableau des avocats, quand la convocation des états-généraux en 1789 et la révolution du 14 juillet suivant, donnèrent une direction différente à ses occupations comme à ses vues pour l'avenir. Il suivit d'abord avec assiduité toutes les séances de l'assemblée constituante, et, de concert avec M. Maret, aujourd'hui duc de Bassano, il publia un journal intitulé *le Bulletin*, qui en rendait compte au public. Il travailla ensuite pendant quelque temps au *Moniteur*, où ses articles se distinguèrent par la correction et l'élégance du style, ainsi que par le talent avec lequel le rédacteur savait saisir et reproduire la pensée des divers orateurs de l'époque. M. Méjan se fit bientôt de nombreux amis; ses agrémens personnels, un esprit cultivé et une conversation animée, le faisaient rechercher avec empressement dans la société. Mirabeau, frappé du mérite de ce jeune écrivain, lui fit des avances, résolut de se l'attacher, et l'associa à la rédaction de son journal, *le Courrier de Provence*. Après la mort de cet homme célèbre, M. Méjan continua, pendant les deux premières assemblées législatives, à coopérer aux ouvrages périodiques les plus estimés par la sagesse et la modération des principes qu'ils professaient. Quelques écrits politiques, publiés par lui à la même époque, respirant l'amour de la liberté, mais exempts de toute exagération, firent honneur à son talent comme publiciste, et à son caractère comme citoyen. Pendant le règne de la terreur, il ne prostitua point sa plume aux triomphateurs du jour; et, plus disposé à secourir la faiblesse qu'à flatter la puissance, il reprit l'honorable profession d'avocat. Après la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794), il partagea, avec Dupont de Nemours, le travail de la rédaction du journal *l'Historien*. Sous le gouvernement consulaire,

et lors de la création des préfectures, en décembre 1799, M. Méjan fut nommé secrétaire-général de celle de la Seine, dont son ami particulier, et l'ancien ami de Mirabeau, M. Frochot, devint préfet le premier. En juin 1804, lorsque le prince Eugène fut nommé vice-roi du nouveau royaume d'Italie, Napoléon lui désigna pour guide M. Méjan, avec le titre de secrétaire de ses commandemens. Il accompagna le jeune prince à Milan, où ses fonctions lui donnèrent bientôt toute l'influence d'un ministre principal. Il se trouvait chargé de la révision du travail des autres ministres, et passait pour le rédacteur de toutes les proclamations du vice-roi. Les Italiens s'accordèrent généralement à louer l'aménité des formes, l'accueil obligeant et gracieux de celui qui était devenu en quelque sorte l'organe du pouvoir. M. Méjan désirait que personne ne sortit mécontent de ses audiences. Mais les temps étaient difficiles, les charges pesantes. On l'accusait d'être prodigue de promesses et d'espérances flatteuses, qu'il lui devenait bien souvent impossible de réaliser. Sa manière de vivre était splendide; porté par les devoirs de sa place, encore plus que par ses goûts, à une représentation dispendieuse; obligé à recevoir chez lui tous les notables du pays, ainsi que les étrangers de distinction, les revenus des divers emplois dont il fut successivement chargé, quoique assez considérables, suffisaient à peine aux dépenses que sa position exigeait. Mais jamais il n'y suppléa par des moyens que la plus scrupuleuse délicatesse aurait pu réprouver, et tous ceux qui ont parlé de la somptuosité de sa maison, et de l'exquise urbanité avec laquelle il en faisait les honneurs, ont aussi rendu justice à son incorruptible intégrité. Il est remarquable qu'après avoir été long temps à la tête de l'administration d'un grand pays, M. Méjan n'en ait rapporté pour toute richesse que sa bibliothèque. Une médiocre pension compose aujourd'hui, dit-on, toute sa fortune. Lors de la retraite des troupes françaises, en 1814, tandis que les amis du prince Eugène désiraient qu'il restât en Italie, les partisans de la domination allemande soulevèrent une partie du peuple de Milan. M. Méjan faillit être la victime de l'insurrection du 20 avril; un ministre et plusieurs personnes attachées au vice-roi furent massacrés ou inhumainement traités, et il n'échappa qu'avec peine aux fureurs d'une multitude excitée et soudoyée par des agens étrangers. Revenu en France, M. Méjan, après y avoir résidé quelque temps sans fonction, est parti pour Munich, où il occupe, auprès des enfans du prince Eugène, la place de gouverneur. On a de lui : *Collection complète des Œuvres de M. Mirabeau, l'aîné, à l'assemblée nationale, précédée de tous les discours et ouvrages du même auteur*. Paris, 1791-1792, 5 vol. in-8°. Un de ses deux fils a péri dans la guerre de Russie; l'autre est encore attaché au prince Eugène, en qualité d'aide-de-camp.

MÉJAN (Maurice), qui n'est pas, comme le dit *la Biographie*

des hommes vivans, le troisième fils, mais le frère du comte Méjan, dont l'article précède, exerçait, à Paris, la profession d'avocat. Il a publié : 1° *Code du divorce et du droit civil des citoyens, avec formules et notes instructives*, 1793, in-12; 2° édition, 1793, in-8°; 2° *Recueil des Causes célèbres*, 1807 et années suivantes, in-8°; 3° *Histoire du procès de Louis XVI*, 1814, 2 vol. in-8° : l'auteur ayant fait hommage de ce recueil au roi de Prusse et à l'empereur de Russie, reçut de ce dernier souverain une bague enrichie de diamans; 4° *Réflexions sur les dangers de l'impunité, et sur les moyens de terminer la révolution*, 1815, in-8°; 5° *Réfutation de l'opinion de M. le comte Lanjuinais, sur la loi relative aux mesures de sûreté*, 1816, in-8°; 6° *Histoire du procès du maréchal-de-camp Bonnaire, et du lieutenant Miéton, son aide-de-camp*, 1816, in-8°. M. Méjan, qui, dès la restauration, avait montré des sentimens monarchiques, a publié, pendant les *cent jours*, en 1815, les brochures dont les titres suivent : 1° *Observations sur la révolution du 20 mars, et Réfutation de la Déclaration du conseil-d'état du 25 du même mois*; 2° *Réflexions sur le Rapport de M. Carnot à la chambre des pairs, ou Réfutations des divers reproches adressés au gouvernement royal*; 3° *Réflexions sur la guerre actuelle*; 4° *A bas les factieux des deux chambres*; 5° *Histoire du procès de Louvel*. Méjan mourut à Provins, en 1823.

MEJANSAC (N.), juge au tribunal de première instance du département du Cantal, séant à Saint-Flour, fut nommé par le même département, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale, où il montra constamment une grande modération. Dans le procès du roi, il fut de l'avis de l'appel au peuple, vota la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. Lors de la délibération pour le sursis, il ne put y prendre aucune part, étant retenu chez lui par une grave indisposition. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en 1798. Le gouvernement consulaire le nomma juge au tribunal civil de Saint-Flour, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui (1823).

MÉLAS (N. DE), feld-maréchal autrichien, etc., naquit en Moravie, fit ses premières armes dans la guerre dite de *sept-ans* contre les Prussiens, et devint ensuite aide-de-camp du maréchal Daun. En 1793 et 1794, il servit en qualité de général-major, puis de lieutenant feld-maréchal sur la Sambre et dans le pays de Trèves. En 1795, il passa à l'armée du Rhin, qu'il quitta en mars 1796, pour se rendre à celle d'Italie, dont il prit le commandement en chef par *interim*, et y servit ensuite sous les divers généraux qui se succédèrent, et se trouvait, en 1799, à la tête de l'armée autrichienne qui combattait alors sous les ordres de Suwarow. A la bataille de Cassano, à la suite de laquelle il s'occupa de l'organisation de la Lombardie, à celle de la Trebia, et surtout à celle de Novi, il se fit particulièrement remarquer; il y déploya tous les talens de général en chef. Suwarow s'étant porté, contre Masséna, dans la Suisse,

Mélas, à la fin de septembre, resta seul chargé du commandement de 60,000 Autrichiens ; il repoussa, le 3 novembre, à Genola, le général Championnet, bien inférieur en nombre; mais il n'obtint pas les mêmes avantages dans la campagne de 1800. Il eut d'abord quelques succès contre une poignée de Français, qui se défendirent avec la plus grande valeur, sous les ordres de Masséna ; perdant ensuite devant Gênes un temps précieux, en envoyant un corps parader sur le Var, sans doute pour tirer vanité de la violation qu'il faisait du territoire français, il laissa au général en chef Bonaparte le temps de traverser les Alpes, de réunir ses colonnes, de les développer dans la plaine, et enfin de lui couper toute communication avec l'Autriche. On ne peut justifier la stagnation dans laquelle resta le général Mélas, tandis que ces différens mouvemens s'exécutaient. Il ne put ignorer que les Français marchaient sur lui ; mais les difficultés d'une pareille entreprise lui parurent telles qu'il les crut insurmontables. Il ne tarda pas à être détrompé, et se vit bientôt en présence d'une armée formidable. On lui doit néanmoins cette justice, qu'il rassembla ses différens corps avec rapidité, et qu'il fut prêt au moment où il pouvait craindre d'être attaqué; le défaut de vivres, plutôt encore que sa position, l'obligeant à prévenir les Français, il les attaqua à Marengo avec beaucoup d'impétuosité, et se crut vainqueur pendant une partie de la journée, malgré la plus vigoureuse résistance. Sur le soir, les Français parvinrent à ralentir sa marche, et plusieurs généraux, parmi lesquels se trouvaient Desaix et le jeune Kellermann, ayant rassemblé une colonne, formée en partie de la réserve, et notamment de la 9me demi-brigade, on fit une dernière charge, où les Autrichiens furent culbutés et mis dans une telle déroute, qu'il fut impossible à leur général de les rallier. Cette bataille des plus sanglantes dura 18 heures. Mélas, coupé dans sa retraite, au milieu d'un désordre extrême, privé de subsistances et même de munitions, se vit obligé, pour prévenir la ruine totale de son armée, de signer une capitulation, comme le ferait le commandant d'une garnison dans une ville assiégée. Ses troupes, partagées en trois colonnes, se retirèrent sous Mantoue, abandonnant aux Français toutes les villes qu'elles occupaient depuis la frontière de France jusqu'à cette place. On stipula en même temps un armistice, pendant lequel on enverrait à Vienne des propositions de paix. Cette défaite de Mélas, qui procura à l'Autriche une paix momentanée, attira à ce général des reproches de toute nature; néanmoins il reparut presque aussitôt en qualité de commandant en Bohême ; il se démit en 1802 de ces fonctions. En février 1806, il fut nommé président du conseil de guerre, et chargé de prononcer sur la conduite du général Mack, que le sort des combats avait encore plus maltraité que lui. Mélas vivait loin de la cour lorsqu'il mourut quelques années après.

MELENDEZ-VALDEZ (DON JUAN), célèbre poëte, auquel ses compatriotes ont donné le surnom d'*Anacréon espagnol*, naquit à Rivera dans l'Estramadure. Il fit de brillantes études à l'université de Salamanque, et fut reçu docteur en droit à l'âge de 22 ans. D'abord subjugué par le goût de la poésie, il négligeait des études plus graves, et plus d'une fois Horace et les classiques français, italiens et anglais, l'emportèrent sur Aristote et Justinien. Les reproches de ses professeurs le piquèrent vivement, et c'est au désir invincible qu'il éprouva de justifier les espérances qu'ils avaient fondées sur son aptitude aux sciences, qu'il reprit ses cours de droit, et mérita en peu de temps l'honneur de figurer au nombre des jurisconsultes les plus distingués de sa patrie. Mais la poésie était sa passion favorite, et le culte des muses fut celui auquel il se consacra toutes les fois qu'il pouvait disposer de sa liberté. C'est cette inclination, si fortement prononcée, qui lui fit préférer à la chaire de droit celle des belles-lettres, où il se fit remarquer pendant tout le temps de son professorat. Un sujet académique, l'*Éloge de la vie champêtre*, proposé par l'académie espagnole, le rendit le rival et le vainqueur du célèbre poète Iriate. Un peu plus tard, ayant remporté une nouvelle palme pour son églogue de *Bathylie*, il publia ses *Poésies*, pour la plupart composées de pièces anacréontiques. Le succès de ce recueil fut si brillant et si général, que ses confrères le surnommèrent, sans regret et sans jalousie, l'*Anacréon espagnol*. L'éclat de sa renommée fixa l'attention de Charles IV, et ce prince, ami et protecteur des lettres, voulut honorer le double talent du poète-jurisconsulte, en le nommant, en 1789, membre du tribunal de Sarragosse, et en lui confiant ensuite les fonctions de son procureur au tribunal suprême de Madrid. Une cause célèbre, déférée à la connaissance des juges de Sarragosse, celle de la femme Castillo, accusée d'avoir tué son mari, et une autre cause où son ministère l'obligea d'assister à l'application de la torture, le porta à adresser au roi une *Lettre* contre l'épouvantable peine de la question. L'humanité et la philosophie brillent de la manière la plus noble et la plus touchante dans cet ouvrage, monument admirable de l'époque. Cette humanité ne se trouvait pas uniquement dans ses écrits. Lorsqu'il était juge à Sarragosse, il faisait remettre, deux fois par semaine, des secours aux prisonniers de cette ville; et étant fiscal à Madrid, il y nourrissait douze pauvres. A cette dernière époque, il publia des *Odes sacrées et philosophiques*, des *Élégies*, des *Épîtres*; un poëme sur la *Chute de Lucifer*; enfin, une *Pastorale*, dont le sujet est tiré des *Noces de Gamache*. Lors de l'envahissement de l'Espagne, par l'empereur Napoléon, Mélendez faillit devenir la victime d'une émeute populaire. Sous le nouveau gouvernement, il fut conseiller-d'état et directeur de l'instruction publique. Il suivit, avec sa famille, l'armée française, lorsqu'elle évacua l'Espagne, et mourut à Montpellier le 24 mai 1817.

regretté de ses concitoyens et des Français, dont ses vertus et ses talens lui avaient concilié les suffrages unanimes.

MELISSINO (N.), officier-général au service de Russie, dut le jour à une famille grecque venue de Céphalonie à Saint-Pétersbourg; il fut admis très-jeune dans le corps des Cadets, où il développa bientôt de grands talens pour la mécanique et l'artillerie, travaux qui ne l'empêchèrent pas de cultiver avec succès la littérature française. Il fut remarqué de l'impératrice Élisabeth, et il obtint même de cette princesse, indépendamment de plusieurs emplois militaires, la direction des spectacles de Saint-Pétersbourg; il continua d'être en faveur sous le règne de Catherine, à qui il rendit d'émineus services à la guerre, car c'est dit-on, à sa présence d'esprit et à sa bravoure, que le comte de Romanzow dut la célèbre victoire de Kagoul. Il se distingua également en plusieurs autres occasions, et l'impératrice, pour lui en témoigner sa gratitude, lui fit présent des batteries turques dont il s'était emparé pendant la campagne de Moldavie, en l'autorisant à les fondre pour les transormer en monnaie du pays. On lui doit l'invention des grands feux d'artifice qui eurent lieu à la paix, et qui lui valurent de nouvelles récompenses de la cour. Il était lieutenant-général et directeur du corps des Cadets de l'artillerie, lorsqu'il fut nommé grand-maître de l'artillerie et chef suprême de cette arme, en remplacement du général Muller, tué au siége de Kilia en 1790. Libre alors d'agir d'après ses seules vues, il créa un corps de canonniers à cheval, qui fut depuis considérablement augmenté. L'impératrice néanmoins, pendant les dernières années de sa vie, cessa d'être favorable à Melissino; on lui ôta sa place de grand-maître de l'artillerie pour la donner à Platon Zoubow, qui n'avait d'autre mérite que celui d'un courtisan; mais à l'avènement de Paul Ier, on la lui rendit. L'empereur, voulant signaler le commencement de son règne par des actes de munificence, ajouta le cordon bleu aux décorations déjà obtenues par Melissino, et lui fit, en outre, don de 1,000 paysans (alors les paysans russes étaient tous esclaves). On prétend que ce prince le rendit bientôt victime des inégalités de son caractère, et l'abreuva de mille dégoûts. Le chagrin qu'en ressentit le grand-maître de l'artillerie, déjà septuagénaire, altéra sensiblement sa santé, et le conduisit au tombeau peu de temps avant les événemens qui amenèrent la fin de Paul Ier.

MELLEN (Jean), ministre protestant, naquit en 1722, à Hopkinton, fut gradué au collége d'Harvard, en 1741, et nommé pasteur de l'église de Lancaster, maintenant Sterling. Il se fixa à Lancaster (dans l'état de Massachussets), et y resta de 1774 à 1784. Ses discussions pour maintenir ce qu'il appelait *l'ordre des églises*, le déterminèrent à quitter cette ville après un séjour et un exercice, comme pasteur, de plus de 30 années. Il passa au commen-

cement de 1785 à Hanover, et desservit successivement plusieurs autres églises, jusqu'à ce que son grand âge et les fatigues d'un si long exercice le déterminassent à se retirer à Reading, chez sa fille. Il rendit encore des services à sa communion, par les différens travaux auxquels il se livra jusqu'à sa mort, arrivée en 1807. Mellen a publié un grand nombre de sermons estimés. Un d'entre eux fixa surtout l'attention; il fut prononcé, en 1793, devant les francs-maçons de la loge de Hanover.

MELLERIO (LE COMTE), vice-gouverneur du royaume Lombardo-Vénitien, est né dans le ci-devant Milanais. Il s'était fait peu remarquer pendant les révolutions qui changèrent plusieurs fois la forme du gouvernement de son pays; cependant il fut, en 1815, chargé d'une mission près de l'empereur d'Autriche, à qui il inspira assez de confiance pour que ce prince le nommât vice-gouverneur du royaume Lombardo-Vénitien. Le comte Mellerio remplit les fonctions de sa nouvelle charge quelquefois avec une sévérité extrême. Il approuva les mesures prises par le gouvernement du Tessin (partie du duché de Mecklenbourg) contre l'imprimeur Landy, qui, en 1817, avait imprimé et fait répandre secrètement une protestation, évidemment supposée, de MARIE-LOUISE, aujourd'hui duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, et témoigna, au nom de l'empereur, sa satisfaction sur la fermeté que ce gouvernement avait montrée dans cette occasion. En 1818, l'archiduc Reynier ayant été nommé vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien, le comte Mellerio a dû être appelé à d'autres fonctions.

MELLI (JEAN), poète, surnommé l'*Anacréon sicilien*, naquit à Palerme en 1740, et fut destiné par sa famille à exercer la profession de médecin. Il fit les études analogues à cette science, sans néanmoins négliger la culture des belles-lettres, et plus particulièrement de la poésie, dont il avait, dès sa jeunesse, puisé le goût dans l'Arioste, qu'il ne cessa depuis de relire. C'était toujours quand il avait lu quelques passages de ce célèbre poète, qu'il composait, la nuit, des stances de huit vers, que le lendemain matin il transcrivait et perfectionnait. Melli avait à peine 15 ans lorsqu'il publia son joli poëme intitulé *la Fée galante*. Les bénédictins de Palerme, qui le protégeaient et voulaient lui procurer une existence agréable, le firent nommer, dès qu'il eut obtenu le grade de bachelier en médecine, médecin à Cinisi, village peu distant de Palerme. En se consacrant à l'exercice de sa profession, Melli put se livrer avec succès à la poésie; il composa ses églogues sur les *Quatre Saisons*, et *Polémone*, l'un de ses poëmes les plus estimés. Après quelques années de séjour à Cinisi, il retourna à Palerme, et ne tarda pas à y être nommé professeur de chimie. Il occupa cette place pendant 25 ans. Cédant aux sollicitations de ses amis, Melli publia un recueil de toutes ses poésies, qui ajouta beaucoup à sa réputation. Ses *Idylles* et ses *Églogues* décèlent un poète distingué dans ce genre.

et l'églogue *du Pêcheur* fait surtout le plus grand honneur à son talent. Cependant c'est dans le genre anacréontique qu'il paraît avoir surpassé tous les poètes de son temps. Il fit aussi un grand nombre de *Canzoni*, qui sont dignes de ses autres poésies. Ce poète, que des qualités aimables rendaient cher à ses amis, mourut, à l'âge de 75 ans, le 20 décembre 1815. Il avait fait paraître, peu de temps avant sa mort, une nouvelle édition de ses œuvres. Le prince Léopold de Sicile, qui estimait le mérite de Melli, fit frapper à Vienne une médaille en son honneur. On lit sur le revers de cette médaille : *Anacreonti siculo*. La ville de Palerme avait décidé, du vivant même de ce célèbre poète, qu'une statue en marbre lui serait érigée.

MELLINET (N.), né dans le département de la Loire-Inférieure, fut nommé, au mois de septembre 1792, par ce département, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota l'appel au peuple; sur la question principale, il dit : « Le sort de l'état doit seul déterminer ma conscience; c'est d'après cela que je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement après la paix. » M. Mellinet se prononça en faveur du sursis, et ne fit point partie d'aucune autre assemblée législative.

MELLING (N.), peintre paysagiste, est né, en 1765, dans l'un des cantons de la république helvétique. Il quitta de bonne heure sa patrie pour voyager dans les principales parties de l'Europe, et vint ensuite se fixer définitivement à Paris. En 1814 et 1815, M. Melling, aidé des talens de sa fille, a peint deux tableaux, dont l'un représente l'*Entrée du roi dans Paris*, et l'autre la *Distribution des Drapeaux de la garde nationale*. Cet artiste a exposé, en 1816, un tableau à l'aquarelle, représentant le château et le jardin des Tuileries, production qui a été multipliée par la gravure. On lui doit aussi les *Vues de Warwick*, de *Gosfiste* et d'*Hartwel*, en Angleterre. Indépendamment de ces travaux M. Melling est auteur du *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore*, ouvrage dû aux connaissances que l'auteur a acquises pendant un séjour de 18 ans à Constantinople. Il y était employé comme dessinateur et architecte de la sultane, sœur du grand-seigneur. Cinquante-deux estampes, de la plus grande dimension, formeront la principale partie de ce travail, dont la gravure est confiée aux soins des premiers artistes.

MELON (D. Jean-Antoine), écrivain espagnol, né au bourg de Moyarraz (province de Salamanque); il fit ses études et reçut le grade de docteur dans cette célèbre université. Ses premiers travaux littéraires le firent connaître du roi Charles III, qui le chargea de publier une édition complète des classiques anciens, dont il avait fait une étude particulière; les presses de l'imprimerie royale furent mises à sa disposition pour cet objet. Voulant donner à cette belle entreprise tous les soins qu'elle méritait, Melon se rendit successivement en Fran-

ce, en Angleterre et en Hollande, pour se procurer les meilleures éditions, qu'il acheta à ses frais. A son retour à Madrid, il fit paraître les œuvres complètes de Cicéron, en 14 vol. in-8°, ornés de portraits des principaux personnages du temps où florissait le célèbre orateur romain. Cette grande entreprise n'eut pas de suite parce que l'imprimerie royale ne put faire les nouvelles avances nécessaires. Les moines espagnols ayant cherché à noircir la mémoire de l'empereur Joseph II, en persuadant au peuple que ce prince avait eu la *mort des impies*, Melon entreprit de dévoiler leur imposture, en faisant imprimer, en 4 vol., une Vie de Joseph II, publiée précédemment en Italie, et qui reparut par ses soins en 1791, avec des augmentations et des notes. En 1796, le roi lui confia la rédaction d'un journal destiné à l'encouragement de l'économie rurale, des arts utiles et de l'industrie; dans l'espace de neuf années, il publia sur ces matières une collection de 17 volumes, dans lesquels non-seulement il mit à profit ce qui paraissait de meilleur en ce genre en Europe, mais où il inséra aussi beaucoup d'articles d'économie civile de sa composition, qui décèlent dans l'auteur une grande profondeur de pensées : quelques-uns de ces articles sont signés des noms de *Félix* ou *Félicien de C...* ou *du Curé de R. de C.*; d'autres sont sans signature. Cette collection contient des élémens d'agriculture, de botanique et de chimie; il se disposait à y joindre l'histoire naturelle, lorsqu'il fut obligé, pour cause de santé, d'abandonner ce travail, qu'il légua au jardin botanique de Madrid. Un dialogue entre Melon et le ministre des finances Cayetan Soler, inséré dans le 7me vol. de la Collection, donne de cet écrivain distingué une haute idée de son zèle pour l'accroissement de l'industrie nationale. Le ministère espagnol ayant appelé auprès de lui quelques économistes qu'il consultait dans les circonstances délicates, Melon fit partie de cette espèce de junte, dont les fonctions cessèrent avec celles du ministère qui l'avait formée. Melon resta alors chargé de la correspondance avec les sociétés économiques nationales ou étrangères, et avec les consuls en mission. Il fut nommé plus tard secrétaire honoraire du roi; et successivement ministre de la junte suprême du commerce, des monnaies et mines, juge privé de l'imprimerie et de la librairie pour toute l'étendue de la péninsule espagnole et des colonies, fonctions honorables, mais gratuites, dans lesquelles il justifia pleinement la confiance de son souverain. Après l'entrée des Français à Madrid, il accepta la place de directeur des contributions directes, et ne fit en cela que céder aux instances réitérées de son ami, le comte de Cabaras, ministre des finances, qui, peu de temps après, lui confia son portefeuille par *interim*, étant obligé de suivre l'armée française en Andalousie. Quelque temps après il se démit de ses emplois. En 1814, M. Melon vint chercher en France un refuge contre les réactions. Depuis ce temps il s'est constamment occupé de

littérature et de sciences : il a fait imprimer à Madrid les *Élémens de chimie médicale*, du docteur Orfila, et le *Traité des Poisons* du même auteur. Les moines l'avaient déféré au tribunal de l'inquisition pour son article *sur le charbon*, inséré dans un journal d'agriculture. M. Melon est auteur d'une vie de *Napoléon le Grand*, publiée en Espagne, en 10 vol. in-12, mais qui s'arrête à l'année 1808; d'un *Traité sur l'Art de nager*, 1 petit vol. in-16, avec figures, Madrid, 1807, qui est fort estimé; et de plusieurs autres ouvrages sur diverses matières, la plupart encore inédits, ainsi que la traduction et l'augmentation d'environ un volume du *Dictionnaire de chimie*, de Klaproth.

MELUN (Anne-Joachim-François, vicomte de), né à Bernay, département de l'Eure, en 1785, fut, dans le mois de décembre 1809, nommé auditeur au conseil-d'état, et créé baron de l'empire par décret du 14 janvier 1811. Chargé de se rendre à Genève, en qualité de commissaire spécial, il résida dans cette ville jusqu'aux événemens de 1814. Alors il revint à Paris, où d'abord il fit partie de la garde nationale à cheval; mais au mois d'octobre de la même année, il passa comme brigadier dans la première compagnie des mousquetaires. Au 20 mars 1815, il quitta Paris avec les princes, les accompagna jusqu'à Armentières, et se retira dans son château de Bernay, qu'il n'a quitté qu'après la seconde restauration. M. de Melun reprit son service dans les mousquetaires; mais ce corps ayant été licencié en 1816, il est resté depuis en disponibilité.

MELVILLE (Henri), vicomte Melville, baron Dundas, pair d'Angleterre, membre du conseil privé, secrétaire-d'état et premier lord de l'amirauté, naquit à Edimbourg en 1741. Son père, Robert Dundas, était lord président de la cour de session du royaume d'Écosse. Le jeune Henry Dundas (nom qu'il porta jusqu'à son élévation à la pairie) fit de brillantes études à l'université d'Édimbourg, et se consacra d'abord à la carrière du barreau; il y parut avec éclat, et se distingua par des talens très-remarquables. Reçu en 1763 membre de la faculté de droit, il obtint bientôt une nombreuse et riche clientelle. Devenu assesseur des magistrats d'Edimbourg, il passa de cette place à celle d'avocat député, fut ensuite nommé procureur-général du royaume d'Écosse et garde-adjoint du sceau; mais son ambition ne se trouvait nullement satisfaite du rôle secondaire qu'il jouait en Écosse, et il aspirait à la gloire de faire briller ses talens sur un plus vaste théâtre. Le crédit de sa famille, joint à ses moyens personnels, lui ouvrit bientôt la carrière parlementaire, qu'il parcourut avec une habileté consommée. Nommé par la ville d'Edimbourg un de ses députés à la chambre des communes, il se mit d'abord au rang des membres de l'opposition. Les plus célèbres hommes d'état de l'Angleterre ont ainsi commencé; le ministre Pitt même, dont lord Melville devint depuis le plus zélé partisan, ou pour mieux dire le coadjuteur, ne par-

vint, comme on sait, à l'omnipotence ministérielle, qu'après avoir défendu avec chaleur la cause du peuple et plaidé éloquemment en faveur de cette réforme parlementaire, thèse favorite de sa jeunesse, qu'il passa le reste de sa vie à combattre. Le jeune orateur écossais débuta aussi, selon l'usage, par des discours patriotiques et populaires; sa première harangue d'apparat(*his maiden speech*)obtint déjà de nombreux suffrages. Il s'énonçait avec grâce, précision et clarté; la chambre lui accordait habituellement une attention soutenue, et il ne tarda pas à être recherché par le ministère. Après avoir hésité quelque temps dans son choix entre une popularité peu lucrative et les offres plus séduisantes de la cour, il finit par se dévouer à celle-ci. Un certain genre de courage était sans doute nécessaire pour soutenir un ministère qui avait alors lord North à sa tête, et qui proposait tous les jours des mesures aussi violentes que désastreuses. Rien ne rebuta M. Dundas, et tous ses talens oratoires furent à la disposition de ce ministère, souvent foudroyé par l'éloquence des Fox, Burke et Shéridan; il n'en soutint pas moins le système qui coûta à l'Angleterre ses colonies de l'Amérique septentrionale, lui valut la guerre avec la France, la Hollande et l'Espagne, et creusa bien avant la plaie profonde de sa dette nationale. M. Dundas prévit cependant d'assez loin la chute de lord North, et il sut se ménager à temps quelques liaisons avec les hommes marquans du parti opposé, appelés par leurs talens et leur influence parlementaire à succéder aux ministres, qui étaient devenus de plus en plus odieux à la nation. Il s'appliqua surtout à se rendre maître d'une des branches les plus importantes de l'administration, en s'instruisant de tout ce qui concernait les affaires compliquées des Indes-Orientales. Après la perte des colonies de l'Amérique, les riches contrées de l'Indostan devaient sans doute fixer l'attention générale et exciter toute la sollicitude du gouvernement. M. Dundas, par les connaissances approfondies qu'il sut acquérir sur ces possessions éloignées, se rendit, comme il l'avait espéré, nécessaire aux différens hommes en place qui succédèrent au pouvoir, quels que fussent d'ailleurs leurs principes politiques. Il parvint d'abord à se faire nommer président du comité secret, établi par le parlement pour rechercher les causes de la guerre du Carnate, et pour aviser aux moyens d'améliorer la situation des possessions britanniques dans l'Inde. A la suite d'un rapport très-étendu à ce sujet, il proposa un bill, qui, après de longues et vives discussions, fut rejeté par la chambre des communes; mais les talens qu'il avait développés pendant le cours des délibérations ainsi que dans son rapport ajoutèrent à sa réputation, et lui valurent les suffrages du ministère et du monarque. En 1782, M. Dundas fut nommé membre du conseil privé, et quelque temps après, sous l'administration de lord Shelburne, trésorier de la marine. Il fut privé de cette dernière place lorsque Fox entra dans le ministère, et il chercha à s'en

venger, en s'opposant avec force à toutes les mesures proposées par cet homme d'état, et particulièrement au fameux bill de l'Inde, qui passa à la chambre des communes, mais qui fut rejeté par celle des pairs. Après cet échec, Fox se retira du ministère, et William Pitt fut placé au timon de l'état. M. Dundas se dévoua entièrement à ce nouveau ministre : des places éminentes et lucratives devinrent bientôt le prix du zèle avec lequel il le seconda. La place de trésorier de la marine lui fut d'abord rendue, et on y joignit celle de président du contrôle pour les affaires de l'Inde. Lors de la maladie mentale du roi Georges III, il redoubla de zèle et d'efforts pour soutenir les mesures proposées par Pitt, dont le crédit parut chanceler un moment à la chambre des communes. Le parti de l'opposition, avec Fox à sa tête, voulait déférer la régence au prince de Galles. Le ministère se crut assez fort pour pouvoir s'opposer aux droits naturels de l'héritier de la couronne, et le ministère triompha. Georges III se rétablit de cette première atteinte, et sa reconnaissance envers Pitt et Dundas se signala par une confiance sans bornes. La reine, de son côté, ne cessa de rappeler au vieux monarque les services rendus en cette occasion par ses ministres, qui, en repoussant toute idée de régence, avaient conservé l'autorité royale intacte, et l'en avaient remis en pleine possession, dès le premier instant du retour de ses facultés intellectuelles. En 1791, M. Dundas fut nommé secrétaire-d'état, et placé à la tête du département de l'intérieur, qu'il céda, en 1794, pour passer au secrétariat général de la guerre. Il était en même temps lord du sceau privé et gouverneur de la banque d'Écosse. Comme ministre de la guerre, il seconda puissamment les vues hostiles de Pitt contre la France, se montra un des ennemis les plus acharnés, non-seulement de la révolution, mais de la prospérité et de la gloire de ce pays, et combattit avec véhémence tout projet de paix entre les deux nations. Quand, enfin, le système pacifique parut prêt à prévaloir, il se retira, ainsi que Pitt, du ministère, pour ne point prendre part au traité d'Amiens, signé en 1801 ; mais il rentra avec une nouvelle ardeur dans la carrière, après la rupture de cette courte trève. Il venait d'être élevé à la pairie, en 1802, avec les titres de vicomte Melville et baron Dundas, et fut nommé ensuite premier lord de l'amirauté. Lorsque Pitt eut repris, en 1804, les rênes du gouvernement, il fut chargé du département de la marine, qu'il administra de manière à s'attirer les plus graves reproches. Déjà le patronage étendu que lord Merville exerçait dans son pays natal, l'Écosse, la corruption qu'on l'accusait d'avoir favorisée dans les élections et dans diverses branches de l'administration, avaient fourni à ses ennemis de la chambre des communes le sujet des attaques les plus vives. Cette fois il fut directement accusé d'avoir détourné de leur destination les deniers publics. Une accusation aussi grave que celle de péculat, portée

contre lui par la chambre des communes, le força de se démettre de tous ses emplois; et la puissance de Pitt même ne put empêcher la mise en cause de son ami. Il fut traduit devant la chambre des pairs, en avril 1806, mais le crédit de ses partisans et collègues, joint sans doute à la justice de sa cause, le fit acquitter, par jugement rendu le 12 juin, à une assez forte majorité. Lord Melville reprit alors sa place dans la chambre haute. En 1807, il prit une part active aux débats de cette chambre, et se prononça avec force contre le bill proposé pour l'émancipation des catholiques, soutenant que son *étoile polaire*, M. Pitt, avait toujours pensé de même. Après avoir concouru au rejet de ce bill, sa voix ne se fit plus entendre; les derniers accens en avaient été consacrés à l'autorité, et, comme elle, il se refusa constamment aux vœux d'un grand nombre de ses concitoyens réclamant l'exercice de leurs droits. Satisfait de son dernier triomphe, il se retira entièrement de la scène politique. Lord Melville mourut d'une attaque d'apoplexie, le 29 mai 1811. Il a laissé la réputation d'un ministre habile dans le maniement des affaires et des hommes. Ainsi que le célèbre Walpole, il connaissait le prix de tout ce qui pouvait s'acquérir, et rarement les voies et moyens lui manquèrent pour arriver au but. Son influence pendant le long règne de Georges III fut des plus grandes, et la prérogative royale lui dut de sensibles accroissemens. Son fils, lord vicomte MELVILLE (Robert-Saunders Dundas), a succédé à son titre, et hérité non-seulement de sa fortune particulière, mais encore de sa fortune ministérielle, de ses places et de sa faveur. Ce dernier, né le 14 mars 1771, est entré au ministère en juin 1812, et a été nommé successivement premier lord de l'amirauté, lord du commerce et des colonies, conservateur des musées britanniques, lord du sceau privé, gouverneur de la banque, chancelier de l'université d'Edimbourg, commandeur de l'ordre du Bain, etc. Il a épousé, en 1816, la nièce et héritière de l'amiral Saunders.

MELY-JANIN (N.), embrassa fort jeune encore la carrière de journaliste, et travailla successivement au *Journal de l'Empire* et aux *Petites-Affiches*. Il est aujourd'hui l'un des rédacteurs de la *Quotidienne* et du pamphlet des *Lettres champenoises*. Dans ces lettres, qu'il espère ainsi tirer de l'oubli, il attaque périodiquement des hommes honorables par leurs talens et leur patriotisme. En 1811, M. Mely-Janin a publié une *Ode sur la naissance du roi de Rome*; en 1816, une *Ode sur le mariage de S. A. R. M. le duc de Berri*, et en 1822, une *Ode sur le Rétablissement de la statue équestre de Louis XIV*. Cette dernière composition pindarique a égayé pendant quelque temps les journalistes et le public. M. Mely-Janin est encore auteur d'une *Vie de La Harpe*, placée en tête d'une édition en 16 vol. in-12 du *Cours de Littérature*. Il a ambitionné aussi le titre d'auteur dramatique, et il a fait représenter sur le théâtre de l'Odéon

une tragédie en cinq actes, *Oreste*; mais cette pièce, reçue avec une extrême défaveur, n'alla pas jusqu'à la fin, et le public ingrat ne sut aucun gré à M. Mély-Janin d'avoir refait *Oreste* après Voltaire.

MELZI-D'ERIL (François), duc de Lodi, vice-président du royaume d'Italie, naquit à Milan, le 6 mars 1753. Son père, d'une ancienne famille d'Italie, le fit entrer au collége des nobles de Milan, où il reçut une éducation distinguée. Sa mère, née espagnole, lui avait communiqué cette dignité sévère qui caractérise sa nation, dignité que néanmoins il sut allier avec la vivacité italienne. Il avait à peine 23 ans lorsqu'il fut nommé chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse; il devint ensuite l'un des 60 décurions nobles de la ville de Milan. En 1782, M. Melzi passa en Espagne, où il recueillit la succession de sa mère, et le majorat d'Eril avec le titre de grand-d'Espagne de première classe, attaché à cette seigneurie. Il parut quelque temps à la cour de Madrid, et visita ensuite Séville et Cadix; de là il se rendit à Lisbonne, à Londres, à Edimbourg, à Dublin, et passa en France; il s'arrêta quelque temps à Paris. Lorsqu'après la conquête de l'Italie, le gouvernement de la Lombardie reçut une nouvelle organisation sous la dénomination de république cisalpine, M. Melzi, qui depuis plusieurs mois était de retour dans sa patrie, fut nommé ministre plénipotentiaire de la nouvelle république au congrès de Rastadt. Ce congrès ayant été dissous, il fit un nouveau voyage à Paris, puis se rendit en Espagne, et manifesta l'intention de se fixer à Saragosse, près de la comtesse Palafox, sa sœur. Cependant, en 1801, il reçut du premier consul plusieurs invitations, dont l'objet était de le ramener à Paris, afin d'y conférer sur les moyens d'améliorer le sort de l'Italie. M. Melzi s'excusa sur le mauvais état de sa santé, mais le premier consul, qui savait combien il pouvait lui devenir utile pour l'exécution des projets qu'il méditait, s'adressa au roi Charles IV, et détermina ce monarque à employer comme intermédiaire auprès du comte Melzi, son secrétaire-d'état. Cette négociation réussit : le comte partit immédiatement, et se trouva en 1802 aux comices de Lyon. On lui déféra le titre de vice-président de la république italienne. En 1805, cette république fut changée en royaume, et son vice-président devint chancelier, garde-des-sceaux de la couronne. En décembre 1807, l'empereur Napoléon, qui cherchait à s'attacher de plus en plus le comte Melzi, le créa duc de Lodi, en ajoutant à ce titre une dotation de 200,000 francs de rentes annuelles. Vers le même temps M. de Melzi fut nommé président du conseil des titres, et reçut les grandes décorations des ordres de France et d'Italie. Lorsqu'en 1814, les événemens de la guerre eurent privé l'empereur Napoléon de son double trône, M. de Melzi reçut de l'empereur d'Autriche la confirmation de sa dotation et de son titre de duc de Lodi. Il vécut depuis dans la retraite jusqu'à

sa mort, arrivée en 1816. M. de Melzi avait su, dans l'exercice de ses différentes fonctions, se concilier l'estime de tous les partis; le peuple même le considérait comme le plus ferme appui de ses libertés, et le prince vice-roi (Eugène de Beauharnais : *voy.* BEAUHARNAIS.), juste appréciateur de son mérite, eut toujours pour lui la plus haute considération. Par son patriotisme éclairé et par sa prudence, il sut se maintenir dans la faveur de Napoléon, dont la susceptibilité était connue; mais malgré les différentes épreuves qu'il eut à subir il s'en tira toujours d'une manière honorable. Enfin le roi d'Espagne, Charles IV, lui témoigna beaucoup de bienveillance lorsqu'il parut à la cour de Madrid, pour y obtenir du monarque la reconnaissance de son titre de grand-d'Espagne de première classe. M. de Melzi est généralement regretté.

MEMBRÈDE (ANDRÉ-CHARLES), député au conseil des cinq-cents et au corps-législatif de France, ensuite député à la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, et en dernier lieu président de cette chambre, membre de la légion-d'honneur et chevalier de l'ordre du lion-belgique, est né à Maëstricht. Destiné dès sa jeunesse au barreau, il avait déjà paru avec avantage dans la carrière judiciaire, lorsque la révolution éclata dans la Belgique. M. Membrède s'en était d'abord montré le partisan. Après la conquête de ce pays par les Français, il fut nommé administrateur du département de la Meuse-Inférieure, et en 1798, par le même département député au conseil des cinq-cents; il fut à diverses reprises élu secrétaire de cette assemblée. Après la révolution du 18 brumaire, contre laquelle il parut s'être prononcé, il ne fut point appelé à faire partie du nouveau corps-législatif. Mais Napoléon le nomma cependant, peu de temps après, juge au tribunal criminel du département de la Meuse-Inférieure, et ensuite vice-président de la cour d'appel de Liége. En 1807, il fut appelé au corps-législatif, et en faisait encore partie lors de l'abdication de l'empereur Napoléon, en 1814. Les provinces belges ayant, à cette époque, été séparées de la France, M. Membrède retourna dans sa patrie, et offrit ses services au souverain du nouveau royaume des Pays-Bas, qui les accepta. Nommé membre de la seconde chambre des états-généraux, il s'est signalé parmi ses collègues belges, et souvent en opposition avec la plupart d'entre eux, par son constant dévouement au ministère, composé presque entièrement de Hollandais; ses votes et ses talens oratoires ont toujours été consacrés à l'appui des mesures proposées par le gouvernement. M. Membrède, comblé des faveurs de la cour, a aussi été nommé par le roi président de la seconde chambre des états-généraux, pendant plusieurs sessions consécutives.

MÉNAGE (N.), général de brigade, s'enrôla comme simple volontaire, et fit avec distinction les premières campagnes de la révolution; il gagna tous ses grades sur les champs de bataille. Employé, en 1795, en qualité

d'adjudant-général sous les ordres du général Hoche, il se trouva à l'affaire de Quiberon, et fit partie de la division qui, pendant la nuit, escalada avec tant d'audace le fort Penthièvre. Un rapport à la convention nationale sur la conduite de cette division, et particulièrement sur celle de Ménage, fut accueilli avec enthousiasme, et les braves dont il retraçait l'éloge, mentionnés honorablement au procès-verbal. Après la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il se présenta à la barre, au nom de l'armée des côtes de Brest, dont il attesta le dévouement à la république : la convention vota en faveur de Ménage une armure complète, à titre de récompense nationale. De retour à l'armée, il fut élevé au grade de général de brigade. En 1803, cet officier-général reçut la décoration de la légion-d'honneur, et mourut, en 1805, dans l'un de ces combats qu'illustrèrent la valeur des soldats de la grande armée.

MÉNAGE-DE-PRESSIGNY (F. M.), fermier-général, d'une ancienne famille de Bordeaux, naquit dans cette ville, en 1733. Il obtint une place de fermier-général, qu'il occupait depuis plusieurs années lorsque la révolution éclata. Pendant les premières années de nos troubles politiques, il se tint éloigné des affaires; mais en 1793, il fut arrêté comme suspect et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui, le 10 mai 1794, le comdamna à mort ainsi que la plupart de ses confrères, « comme conspirateur, » ennemi de la république, et pour » avoir mis dans le tabac de la ferme de l'eau et des ingrédiens » nuisibles à la santé des citoyens. »

MÉNAGEOT (François-Guillaume), peintre d'histoire, membre de l'institut et de la légion-d'honneur, né à Londres, le 9 juillet 1744, de parens français. Au sortir de l'enfance, il vint à Paris, où son goût pour la peinture se développa de bonne heure, dans la société des artistes les plus renommés de cette époque. A 21 ans il remporta le second prix de peinture à l'académie royale, et à 22, son tableau de *la reine Tomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase plein de sang*, lui valut le premier prix et le fit connaître avantageusement du public. Un nouveau tableau allégorique, de *l'Etude qui arrête le temps*, a été souvent reproduit par la gravure, et cette agréable conception ouvrit à son auteur les portes de l'académie royale de peinture. En 1781 il exposa au salon du Louvre son *Léonard de Vinci mourant dans les bras de François Ier*, et peu de temps après parut *Méléagre entouré de sa famille et refusant de s'armer*. Ce dernier tableau, remarquable par la correction du dessin et la chaleur du coloris, est celui des ouvrages de Ménageot dans lequel il se rapproche le plus du goût de l'antique. Il fut reçu adjoint aux professeurs de l'académie en octobre 1781, et nommé par le roi directeur de l'académie de France à Rome en 1787. Il résidait encore en cette ville au commencement de 1790, et l'académie royale, séante à Paris, le nomma, quoi-

que absent, professeur en titre. La conduite de Ménageot à Rome, pendant une époque difficile, fut digne des plus grands éloges. La révolution qui avait éclaté en France, en 1789, fournit aux ennemis des artistes français des prétextes pour les persécuter. On aurait désiré pouvoir expulser de l'Italie entière tous les Français amis de la liberté, qui s'y trouvaient en grand nombre, et en attendant on ameutait partout contre eux la plus vile populace. De grands excès furent commis à Rome. Le général Duphot y fut, entre autres, inhumainement égorgé. Le directeur de l'académie française, par sa sagesse et une prudence alliée à la fermeté, parvint plus d'une fois à sauver des artistes et de jeunes élèves, de la fureur des misérables qui voulaient les massacrer. De retour dans sa patrie, il reprit les fonctions de professeur des écoles spéciales de peinture, fut nommé membre de la 4me classe de l'institut, chevalier de la légion-d'honneur, et après le retour du roi, en 1814, membre à l'académie royale des beaux-arts. Il avait obtenu ainsi toutes les distinctions auxquelles un artiste peut aspirer, lorsqu'une maladie longue et douloureuse le conduisit au tombeau, le 4 octobre 1816. Estimé par ses talens, Ménageot était encore chéri de tous ceux qui le connaissaient, pour la bonté de son caractère. Sa figure était remarquablement belle, et aurait pu servir de modèle aux élèves de son école. Son amabilité et l'élégance de ses manières le faisaient rechercher dans la société. Plusieurs particuliers possèdent des tableaux de ce peintre, qui sont estimés des connaisseurs. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : 1° *Adieux de Polixène à Hécube*; 2° *Astianax arraché des bras de sa mère;* 3° *Cléopâtre faisant ses adieux au tombeau d'Antoine;* 4° *Diane cherchant le jeune Adonis, et n'osant choisir entre les deux enfans que Vénus lui présente, de crainte de prendre l'Amour;* 5° *Dagobert Ier donnant des ordres pour la construction de l'église de Saint-Denis.* Ce dernier tableau est destiné à orner la sacristie de cette église.

MÉNAGER (le baron), membre de la chambre des députés, fut élu par le département de Seine-et-Marne, après l'ordonnance royale du 5 septembre 1816. M. Ménager a rarement paru à la tribune, mais il a siégé constamment au centre, et a voté en faveur des lois d'exception, ainsi que pour le nouveau système électoral. Ses fonctions législatives cessèrent en 1822; il n'a point été réélu. On le compte parmi les plus riches propriétaires du département de Seine-et-Marne.

MÉNARD (Philippe-Romain), lieutenant-général, fut employé, en 1793, à l'armée des Pyrénées, où il se distingua dans plusieurs occasions. Il passa, en 1795, en Italie, et s'y distingua également. On cite surtout sa conduite à la bataille de Finale, au combat où le général Provera fut enveloppé et pris avec sa division, et à l'affaire de Carpendolo. Parvenu au grade de général de brigade, en 1798, il fut chargé de s'emparer du pays de Vaud. A la

suite d'une rixe qui eut lieu entre plusieurs soldats vaudois et deux chasseurs français, qui accompagnaient un aide-de-camp, chargé d'une mission pour le général suisse, l'un des Français avait été tué et l'autre désarmé. Ce fut pour venger cet outrage que le général Ménard reçut l'ordre de pénétrer dans le pays, où bientôt il fut remplacé par le général Brune. Alors il eut un commandement en Piémont, et revint en Suisse l'année suivante, pour y être employé dans la guerre contre l'Autriche. Nommé général de division et commandant de la légion-d'honneur, il fit, en 1806, à la tête de la 6me division, la campagne contre les Prussiens; reçut, vers la fin du mois de juin de la même année, la décoration de l'ordre du mérite-militaire de Bade, et fut nommé gouverneur de Wurtzbourg et commandant des troupes du grand-duché. Après la première restauration, en 1814, le général Ménard a été mis à la retraite.

MÉNARD-DE-LA-GROYE (LE BARON), conseiller au présidial du Mans, fut élu, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée du Maine, aux états-généraux, où il ne se fit point remarquer. En 1798, nommé, par le département de la Sarthe, membre du conseil des cinq-cents, il y attaqua le projet de Briot contre les prêtres que la loi assujétissait à la déportation; devint secrétaire du conseil, et, lorsqu'il en sortit, fut nommé vice-président du tribunal d'appel de Maine-et-Loire. Ménard-de-la-Groye, l'un des premiers magistrats qui obtinrent la décoration de la légion-d'honneur, devint successivement président de la cour d'appel d'Angers, et président à la cour impériale de la même ville. Il exerçait encore ces dernières fonctions lorsqu'il mourut en 1813.

MENEGAUT-DE-GENTILLY (A. P. F.), littérateur, a publié ses productions sous le nom de Maugenet, qui est l'anagramme de son nom. Ce sont, 1° *L'Aurore de la Paix*, ode au premier consul, 1801, in-8°; 2° *la Religion victorieuse*, ode à Pie VII, chef suprême de l'Eglise, 1805, in-8°; 3° *les Deux Fleuves*, insérés dans les *Hommages poétiques* de MM. Lucet et Eckart. Un poëme en six chants, intitulé *la Napoléonide*, et une *Ode sur la bataille de Friedland*, ne portant que des initiales, lui sont également attribués. M. Menegaut qui, vers 1808, avait établi à Paris un bureau de correspondance, s'est depuis occupé d'opérations commerciales.

MENESSON (N.), député du département des Ardennes à la convention nationale, y vota la mort du roi; mais s'étant prononcé en faveur de l'appel au peuple et du sursis, il fut considéré comme l'un des 46 dont on assimila le vote à celui de la minorité, qui s'opposait à la peine capitale. Il avait précédemment prononcé un discours énergique dont le but était de démontrer que le droit de juger le roi n'appartenait point à la convention, et que le peuple seul devait décider directement dans ce grand procès. Après les événemens du 31 mai, dont M. Menesson prévit les désastreuses conséquences,

il donna sa démission, et n'a point reparu sur la scène politique depuis cette époque.

MENESSON (J. B.), homme de lettres, a publié quelques ouvrages, entre autres, 1° *l'Instituteur Français*, ou *Instructions familières sur la morale*, 1802, in-12; 2° *le Conservateur, ou les Fondemens de la Morale publique comparés avec les systèmes de la philosophie moderne, et considérés dans leurs rapports nécessaires avec l'existence et le bonheur des peuples*, 1805, 4 vol. in-12.

MENEVAL (Claude-François, baron), est né à Paris, en 1778. Il fut attaché à Joseph Bonaparte, pendant les négociations de la paix d'Amiens et de celle de Lunéville, et en 1802, le premier consul le choisit pour secrétaire; depuis cette époque, M. Meneval a suivi Napoléon dans toutes ses campagnes. Il fut nommé successivement chevalier de la légion-d'honneur et de la couronne-de-fer, maître des requêtes au conseil-d'état, officier de la légion-d'honneur, et après la désastreuse campagne de Russie, secrétaire des commandemens de l'impératrice Marie-Louise. Il accompagna cette princesse à Vienne lorsqu'elle quitta la France, et demeura auprès d'elle, ainsi que sa femme, jusqu'à la fin du mois de mai 1815. A cette époque il revint en France, et il est maintenant à Paris sans fonctions publiques.

MENGAUD (A.), chargé d'affaires de la république française près des cantons suisses, se rendit à sa destination en 1798. Il servit avec zèle les intérêts du directoire-exécutif, et contribua, assure-t-on, à la révolution qui eut lieu dans ce pays lors de l'arrivée des troupes françaises. Alors il exigea, au nom de son gouvernement, le renvoi des émigrés, l'expulsion du ministre anglais Wickam, et fixa à la régence de Berne un terme pour l'acceptation du projet d'une république helvétique. Son opposition aux projets de Rapinat, autre envoyé du directoire, l'empêcha d'encourir les reproches dont ce dernier était l'objet, et lui fit approuver la mesure prise par le gouvernement helvétique, d'apposer son sceau sur les caisses publiques. Cette mesure néanmoins devint inutile, car les caisses furent enlevées malgré les efforts de M. Mengaud, qui fut rappelé. Rapinat resta seul chargé d'agir au nom du directoire. En juin 1799, M. Mengaud adressa aux deux conseils une accusation contre le général Schérer et le commissaire Rivaud. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut nommé commissaire dans les ports de la Manche et du Pas-de-Calais, où il exerça la plus active surveillance. Il remplit même ses fonctions avec une telle sévérité qu'à la suite de plusieurs réclamations, il fut rappelé en 1804. M. Mengaud ne paraît pas avoir occupé d'emploi public depuis cette époque. Il est auteur de quelques brochures politiques.

MENGOTTI (le comte François), sénateur cisalpin, est né dans les états de Venise, vers 1756. Destiné au barreau, il s'appliqua à la jurisprudence, y joignant l'étude des lettres, dans lesquelles il obtint des succès. Il était déjà connu avantageusement, comme juris-

consulte, lorsqu'il remporta dans deux sociétés savantes de France, les prix qu'elles avaient proposés en faveur des meilleures dissertations *sur le commerce des Romains*, et *sur l'administration du grand Colbert*. Il eut occasion dans son second mémoire de traiter une question importante, tenant essentiellement à la prospérité des états; il s'agissait de savoir si le commerce devait être encouragé au préjudice de l'agriculture, et il se décida pour la négative. Au moment où les états de Venise furent réunis au nouveau royaume d'Italie, le comte Mengotti se rendit à Milan, et fut nommé membre du sénat, dès la formation de ce corps, le 19 février 1809. Il avait reçu précédemment la décoration de la couronne-de-fer. Peu de temps après il mit au jour un ouvrage utile aux peuples riverains des grands fleuves; cet ouvrage a été porté dans la suite à trois volumes, mais un seul tome parut en 1810, sous le titre de *Saggio sulle acque correnti*. Il renferme, outre les moyens connus de régler et de maîtriser les fleuves impétueux, des vues nouvelles qu'y ajouta Mengotti, pour empêcher leurs ravages; ce qui en fit un corps de science complet. Le second tome fut publié en 1811; le troisième, qui parut en 1812, contient diverses expériences faites sur le cours des fleuves; l'auteur l'a de plus enrichi de cinq tables arithmétiques, où sont calculées avec précision les hauteurs et les vélocités diverses des eaux courantes. En 1814, le comte Mengotti était secrétaire du sénat, et membre de l'institut de Milan, dont il n'a pas cessé de faire partie.

MENGOZZI (BERNARD), chanteur et compositeur de musique, l'un des professeurs du Conservatoire, naquit à Florence, en 1758, et montra, dès sa plus grande jeunesse, d'heureuses dispositions pour le chant et pour la composition. Il vint à Paris, et fut attaché comme chanteur au théâtre de *Monsieur*, où son goût et ses talens le firent bientôt remarquer. Cette troupe, où brillaient les Viganoni, les Mandini, les Rovedino, près desquels il obtint constamment les suffrages des amateurs, se dispersa le 10 août 1792, et Mengozzi entra peu de temps après au théâtre Montansier, où il donna plusieurs opéras de sa composition, qui obtinrent un brillant succès; ce sont *les Deux Visirs*, *Isabelle de Salisburg*, *Pourceaugnac*, *les Habitans de Vaucluse*, *Brunet et Caroline*. Avant cette époque, Mengozzi introduisait dans les opéras où il avait un rôle, des morceaux qu'il composait et que le public applaudissait vivement. On cite entre autres un trio de l'*Italiana in Londra*, et l'air *se m' abandonni*. Il a fait représenter au théâtre Feydeau *une Faute par Amour* et *la Dame voilée*. Mengozzi dirigeait une des classes du conservatoire de musique lorsqu'il mourut, au mois de mars 1800. Parmi les élèves qu'il a formés, on remarque Baptiste, qui a doublé long-temps notre célèbre Martin du théâtre Feydeau. M[me] Mengozzi, épouse de cet estimable et gracieux compositeur, a paru avec succès sur le théâtre Montansier, et en dernier lieu, sur le théâtre des Va-

riétés, boulevart Montmartre.

MENNESSIER (N.), était administrateur du département de l'Aube, lorsque le collége électoral du même département le nomma, au mois de mars 1796, membre du conseil des cinq-cents. S'étant prononcé en faveur de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il passa au corps-législatif, dont il cessa de faire partie en 1803. M. Mennessier ne paraît pas avoir occupé d'autres fonctions publiques depuis cette époque.

MENNESSIER (C.), fut nommé par la commune de Paris, en 1793, pour recueillir des renseignemens sur Hébert, Michel et Marinet, dont la commission des douze avait ordonné l'arrestation. Quelque temps après, il se rendit, en qualité de commissaire, dans le département de l'Eure, pour y déjouer les projets des fédéralistes. A son retour de cette mission, il devint membre de l'administration de police; il ne fut point atteint par l'épuration qui se fit dans cette administration, au mois d'octobre de la même année (1793). Accusé, en l'an 5 (1797), de complicité dans la conspiration de Babeuf, il prit la fuite. Traduit comme contumace devant la haute-cour nationale de Vendôme, il fut condamné à la déportation, l'accusateur public ayant laissé aux jurés le soin de décider s'ils étaient suffisamment éclairés. Par suite de l'explosion du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), attribuée d'abord aux ultrà-révolutionnaires, il fut condamné de nouveau à la déportation. On ne sait ce qu'il est devenu.

MENONVILLE (N. DE), maréchal-de-camp, fut nommé, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Mirecourt aux états-généraux. La faiblesse de son organe ne lui permettant pas de paraître à la tribune, il se consacra au travail des comités. Une seule fois néanmoins, le 4 juin 1791, il prit la parole pour réfuter l'opinion d'un de ses collègues sur le jury d'Angleterre, et quelque temps après, au milieu d'une séance tumultueuse, il prononça quelques phrases en opposition au système de ceux qui voulaient enlever au roi le droit de faire grâce. Il fut ensuite l'un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée. De retour dans ses foyers, après la session, il est resté étranger aux affaires publiques.

MENOU (JACQUES-FRANÇOIS, BARON DE), membre de l'assemblée constituante, lieutenant-général, né en 1750, à Boussay de Loches, en Touraine. Sa famille était ancienne et illustrée dans les armes. Son père avait servi avec distinction dans le corps des grenadiers de France. Il suivit la même carrière dès sa jeunesse, obtint un avancement rapide, et était parvenu au grade de maréchal-de-camp avant la révolution. La noblesse de Touraine le députa aux états-généraux, en 1789, où il embrassa avec chaleur la cause de la liberté. Il fit partie de cette illustre minorité de la noblesse, qui comptait dans son sein des Montmorency, des La Fayette, des Larochefoucault, et qui se réunit d'abord au tiers-état pour former

la première assemblée nationale. M. de Menou y parut souvent à la tribune. Le 12 novembre 1789, il s'éleva avec force contre les parlemens, qui, après avoir les premiers provoqué la convocation des états-généraux, se montraient alors opposés à toutes les mesures prises par l'assemblée constituante, et entravaient la marche du gouvernement. Le 4 mars 1790, il demanda la suppression du parlement de Bordeaux, dont les membres avaient pris des arrêtés contraires à toutes les réformes que la France sollicitait à cette époque, et que les cahiers rédigés dans toutes les provinces enjoignaient aux députés de demander. Membre, et souvent rapporteur, du comité militaire, M. de Menou s'occupa d'une nouvelle organisation pour l'armée. Le 28 février 1790, il fit augmenter de 32 deniers la paye du soldat. Il avait déjà proposé, quelques mois auparavant, de substituer à l'ancien mode de recrutement, une conscription générale de tous les jeunes citoyens sans distinction, avec la faculté de se faire remplacer, projet à peu près semblable à celui qui fut reproduit depuis par le général Jourdan, et décrété sous le gouvernement directorial. Le 12 mai, il provoqua le rappel de tous les chefs militaires et commandans de provinces qui s'étaient prononcés contre la révolution. Le 15 du même mois, il demanda qu'il fût statué de suite sur le droit de paix et de guerre; s'opposa à Mirabeau, qui voulait faire ajourner encore cette question; et soutint vivement, pendant toute la discussion, que ce droit ne devait point devenir une prérogative de la couronne, mais bien appartenir à la nation. Le 21 octobre 1790, il fit passer, après une opposition violente de la minorité, le décret qui substitua le pavillon aux trois couleurs, sur tous les vaisseaux de l'état, au pavillon blanc. M. de Menou fit décréter, le 28 janvier 1791, que les gardes nationaux, dans toute la France, seraient armés, et fit envoyer des fusils dans les différens départemens. On commençait déjà à prévoir une coalition des puissances étrangères contre la France, et le 16 avril suivant, il fit décréter une levée de 100,000 hommes, l'organisation et l'armement de la garde nationale des frontières, et la création de dix officiers-généraux. Lors de la révolte de la garnison de Nanci, il demanda que la conduite du marquis de Bouillé fût approuvée; et après le départ du roi pour Varennes et le non succès de cette entreprise, M. de Menou se prononça contre tout projet de déchéance, et réunit ses efforts à ceux de ses collègues qui désiraient le maintien du trône constitutionnel. Il concourut même alors à la formation du club des Feuillans, en opposition avec celui des Jacobins, qui prit bientôt le dessus. Le 30 du même mois, il fit un rapport sur la réunion d'Avignon et du comtat Venaissin à la France, et demanda qu'elle eût lieu immédiatement. Ce pays était déjà en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. Chaque jour de nombreuses députations venaient à la barre de l'assemblée solliciter cette réunion, comme seule capable de ramener

l'ordre et la tranquillité. Ce ne fut cependant qu'au mois de septembre suivant, et sur un nouveau rapport de M. de Menou, que la réunion fut solennellement décrétée. Après la clôture de la session de l'assemblée constituante, il fut employé dans son grade militaire, et commanda en second le camp formé près de Paris en 1792. Dans la nuit du 9 au 10 août même année, le général Menou s'était rendu auprès du roi au château des Tuileries; il accompagna ce prince, le matin, lorsqu'il passa en revue les bataillons de la garde nationale dans les cours du château, et le suivit quand il se retira dans le sein de l'assemblée législative : aussi fut-il dénoncé, le 3 octobre suivant, par Chabot, pour s'être trouvé dans la journée du 10 août aux Tuileries, et pour avoir fait partie des *satellites armés contre le peuple*. Cette dénonciation n'eut cependant pas de suite, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. L'année suivante, le général Menou fut employé dans la Vendée, paya de sa personne dans plusieurs affaires sanglantes, montra, il est vrai, plus de bravoure que de talens militaires, mais fut criblé de blessures. Dénoncé néanmoins à plusieurs reprises comme contre-révolutionnaire, et attaqué même par Robespierre l'aîné, il trouva un défenseur dans Barrère, qui fit plusieurs fois son éloge, et à qui il dut probablement le bonheur d'échapper au glaive dont tant d'autres généraux, vainqueurs sur les champs de bataille, furent frappés sur l'échafaud au milieu de nos cités. Employé de nouveau, après la journée du 9 thermidor, dans son grade de général de division, il fut chargé, lors de l'insurrection des premiers jours de prairial an 3 (mai 1795), de marcher contre le faubourg Saint-Antoine, dont le peuple s'était soulevé contre la convention. Les insurgés, bien armés et pourvus d'artillerie, paraissaient déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Quelques énergumènes de la convention, qui avaient accompagné le général Menou en qualité de commissaires, voulaient faire incendier le faubourg entier. Le général s'y opposa, manœuvra avec habileté, cerna les révoltés de tous côtés, et les força enfin de capituler, en livrant les principaux meneurs, dont un Nègre, le plus forcené d'entre eux. Les commissaires insistèrent plus fortement encore, après la victoire, pour la destruction de ce faubourg séditieux : c'était, selon eux, le seul moyen de mettre fin aux dangereuses émeutes de ce quartier, qui menaçait sans cesse la convention, et qui venait de la mettre à deux doigts de sa perte. Ils ordonnèrent au général Menou de se préparer sur-le-champ à l'exécution de leur arrêté. Il s'y refusa, et soutint avec fermeté qu'une si atroce mesure ne pouvait être prise sur l'arrêté de quelques commissaires; qu'il fallait au moins attendre un décret de la convention, décret qu'il était bien sûr qu'elle ne donnerait jamais. Les habitans du faubourg furent désarmés; les chefs de l'insurrection, et plusieurs membres de la convention nationale, furent mis à mort : ainsi se termina la plus dangereuse émeute qui depuis

long-temps eût menacé la capitale. Les services rendus par le chef militaire en cette circonstance furent généralement appréciés et reconnus. La convention lui fit don d'une armure complète, et il fut nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. Il commandait encore en cette qualité lors des événemens de vendémiaire, même année (octobre 1795); mais il ne montra point alors un dévouement aussi entier aux ordres de la convention nationale, et on l'accusait de favoriser, du moins en secret, la cause des sections de Paris révoltées contre elle. Dans la soirée du 4 vendémiaire, il avait eu ordre de marcher à la tête des troupes de ligne, et d'attaquer la section Lepelletier, qui s'était prononcée avec le plus de fureur contre la convention. La garde nationale de cette section et des sections les plus rapprochées se disposait à repousser par la force cette attaque; les troupes allaient charger, sur l'ordre donné au général Menou par les commissaires de la convention.quand celui-ci se jeta au-devant d'elles, et jura de passer son épée au travers du corps de quiconque commencerait l'attaque. Au lieu d'agir, il parlementa avec les sectionnaires, et fit bientôt retirer les troupes conventionnelles. Il donna ensuite sa démission de la place de général-commandant à Paris, fut arrêté le surlendemain, et traduit devant un conseil de guerre. Le général Bonaparte, qui lui succéda dans ce commandement, termina, comme on sait, en quelques heures, l'insurrection sectionnaire, et sauva le convention, qui se crut un moment perdue. Ce jeune général contribua aussi à sauver Menou, et disait hautement que si celui-ci avait été coupable en parlementant avec les sectionnaires, les commissaires de la convention ne l'étaient pas moins, ayant pris part à la même négociation, et n'ayant pas su agir avec énergie. Le général Menou fut en effet acquitté par le conseil de guerre; mais il resta sans emploi jusqu'à l'expédition d'Egypte, où il accompagna le général Bonaparte, qui lui donna le commandement d'une division. Il se distingua à la prise d'Alexandrie, et montra pendant toute cette guerre de la bravoure personnelle, mais peu de capacité quad il eut le commandement en chef. Il épousa en Egypte une femme musulmane; on répandit même le bruit qu'il avait embrassé l'islamisme, bruit qu'il parut lui-même accréditer en ajoutant à son nom celui d'*Abdallah*. Après l'assassinat du général Kléber, Menou, qui se trouvait le plus ancien général divisionnaire, prit le commandement en chef de l'armée d'Egypte. Ses opérations militaires et son administration intérieure furent alors assez généralement blâmées. Il s'était fait de nombreux ennemis, et ne sut point se faire obéir. Ses altercations avec les autres chefs, et particulièrement avec le général Reynier, prirent un caractère très-grave. Enfin, le 21 mai 1801, une armée anglaise, forte de 16,000 hommes, commandée par le général Abercromby, débarqua près d'Alexandrie. Menou l'attaqua: les troupes françaises combattirent

avec leur intrépidité ordinaire; mais leurs manœuvres étaient mal dirigées, leurs forces morcelées. elles furent repoussées avec perte: Le général Abercromby fut tué; mais Hutschinson le remplaça dans le commandement des troupes anglaises, et sut profiter de tous ses avantages. Les braves généraux français Lanusse et Roze, et nombre d'autres guerriers illustrés par tant de victoires, périrent dans ces combats meurtriers. Le général Menou se vit enfin obligé de capituler, et les débris de l'armée française évacuèrent l'Egypte. Revenu en France, il se présenta le 8 mai devant le premier consul Bonaparte, qui ne lui fit point un mauvais accueil, et qui le nomma quelque temps après gouverneur-général du Piémont. Il administra long-temps ce pays, et y acquit, par une conduite sage et modérée, l'estime, sinon l'affection des habitans. Le général Menou fut ensuite envoyé en la même qualité à Venise, où il mourut le 13 août 1810.

MENTELLE (Edme), géographe, membre de l'institut et de la légion-d'honneur, naquit le 11 octobre 1730, à Paris, et fit ses études à Beauvais, département de l'Oise, où il avait une bourse. Mentelle débuta dans la carrière littéraire par des pièces de poésie qui parurent dans l'*Almanach des Muses*, le *Mercure de France*, etc., et par quelques comédies représentées sur des théâtres de société et sur des théâtres du boulevart. Ces petits succès et un modeste emploi dans les fermes, ne pouvaient lui procurer ni la célébrité ni la fortune. Il résolut de s'adonner à l'étude de la géographie et de l'histoire, et s'y livra avec une véritable vocation. Ses *Élémens de géographie*, qui parurent en 1758, lui valurent, deux ans après, la chaire de géographie et d'histoire à l'école Militaire. On lit, dans une *Notice* sur ce savant professeur, qu'il puisa dans les travaux de Buache sur la géographie physique, l'idée d'un globe qui offrait à la fois les divisions naturelles et politiques de la terre. « Pour atteindre ce double but, y est-il dit, l'inventeur proposait de tracer, sur un globe ordinaire, de trois pieds de diamètre, tous les détails de la géographie politique, et d'adapter, à la surface de ce globe, deux calottes divisées en compartimens, représentant en relief toutes les inégalités de la surface des continens, les chaînes de montagnes, les bassins, etc. Lorsqu'on ôtait ces compartimens, on retrouvait la géographie politique. Ce projet fut soumis au roi, qui en ordonna l'exécution: cependant, quoique ce nouveau globe eût été construit pour le roi, Louis XVI le fit mettre à la disposition de l'auteur pour ses cours; et Mentelle y ajouta depuis d'autres compartimens, offrant les détails de la géographie ancienne. On croit que cet ouvrage curieux est actuellement dans le garde-meuble de la couronne. » L'école Militaire ayant été supprimée au commencement de la révolution, Mentelle fit des cours particuliers jusqu'à l'époque où il fut appelé aux écoles centrales, puis aux écoles normales, où il obtint de constans succès. Néanmoins, donnant à ses cours une extension qui

le mettait en rivalité avec Lagrange, Laplace et Haüy, il se vit en butte à des critiques sévères que son bon esprit sut apprécier, et il rentra de lui-même dans le cercle d'enseignement qui lui était propre. La modicité de sa fortune le fit comprendre, en 1795, au nombre des gens de lettres auxquels la convention accorda des secours pécuniaires. Mentelle devint membre de l'institut dès sa formation, et membre de la légion-d'honneur après la première restauration, en 1814. La plupart des ouvrages de ce savant géographe sont consacrés à l'instruction de la jeunesse, à laquelle il voua sa vie entière. Il mourut le 28 décembre 1815, quelques années après avoir épousé la fille du comte de Lanoue. M. Barbier du Bocage prononça un *Discours* sur sa tombe, et M. Larche, médecin, publia, dans le *Magasin encyclopédique* de 1816, une *Notice* sur sa vie et ses ouvrages, qui a été imprimée séparément. L'*Éloge* qui devait être lu par le secrétaire perpétuel de la classe des inscriptions, dans la séance publique de 1819, ne le fut pas faute de temps. L'hommage rendu par l'académie à Mentelle lui était dû à plus d'un titre. Il l'aurait mérité par cela seul, que ce fut lui qui proposa l'usage que l'institut a consacré, de faire enterrer, aux frais de ce corps, ceux de ses membres que la mort lui ravit. Nous rapporterons ici l'éloge touchant par lequel M. Larche termine la *Notice* de Mentelle. « Ce » vieillard aimable a conservé jus- » qu'au dernier moment l'usage de » ses facultés morales, sans excep- » ter la mémoire, faculté qui, dans » la vie intellectuelle, se dévelop- » pant la première, est la première » à déchoir. *Prima languescit se-* » *num memoria longo lassa subla-* » *bens situ* (Seneq., *Œdip.*). Un » abord facile, des mœurs douces, » des dispositions obligeantes, des » démonstrations simples et vraies, » un caractère uni, un commerce » agréable, une humeur gaie, la » réunion des qualités de bon mari » à celles de bon ami, la recher- » che de la société de ceux dont » l'esprit et le cœur étaient en rap- » port avec ses propres concep- » tions, ses sentimens; et, à côté » d'une érudition et d'un savoir » peu ordinaires, cette modestie » soutenue qui est la compagne in- » séparable du vrai mérite; tels » sont les traits qui caractérisaient » Edme Mentelle : aussi emporte-t- » il les regrets de tous ceux qui l'ont » connu. » Les ouvrages de Mentelle sont très-nombreux; voici les plus remarquables : 1° *Lettre à un seigneur étranger, sur les ouvrages périodiques*, 1757, in-12; 2° *Manuel géographique*, 1761, in-12; 3° *Élémens de l'Histoire romaine*, avec des cartes, 1766, in-12, réimprimés en 1774, ouvrage où il donne le premier l'exemple de réunir et de faire marcher ensemble l'histoire et la géographie; 4° *Géographie abrégée de la Grèce ancienne*, 1772, in-8°; 5° *Anecdotes orientales*, 1773, 2 vol. in-8°; 6° *Traité de la Sphère*, 1778, in-12 : on y trouve les élémens de la méthode qu'il a développée dans sa *Cosmographie*; 7° *Géographie comparée, ou Analyse de la Géographie ancienne et moderne*, 1778 et années suiv., 7 vol. in-8°, ouvrage important, mais resté in-

complet : il n'en a donné que les préliminaires, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Turquie d'Europe; à chaque partie est joint un recueil de cartes; 8° *Cosmographie élémentaire*, 1781, in-8°; 3e édition, 1799 : dans cet ouvrage, dont les figures sont très-bien gravées, on voit la grandeur respective des planètes de notre système, d'une manière supérieure à tout ce qu'offraient les livres élémentaires dans cette partie; on trouve encore, dans le texte, des détails neufs sur plusieurs contrées de l'Afrique. 9° *Choix de lectures géographiques et historiques*, 1783-1784, 6 vol. in-8° : on y remarque des extraits, faits avec soin, des voyageurs les plus récens, rangés par ordre géographique, avec de bonnes cartes, et des détails étendus recueillis de voyages non publiés; 10° *Elémens de géographie à l'usage des commerçans*, 1783, in-8°; 11° *Méthode courte et facile pour apprendre aisément et retenir sans peine la nouvelle géographie de la France*, 1791, in-8°; 12° *la Géographie enseignée par une méthode nouvelle*, ou *Application de la synthèse à l'étude de la géographie*, 1795, in-8°; 3e édit., 1799, ouvrage adopté pour l'instruction publique; 13° *Analyse du cours de géographie*, 1797; 14° *Considérations nouvelles sur l'instruction publique*, 1797, in-8°; 15° *Précis de l'histoire des Hébreux...., jusqu'à la prise de Jérusalem*, 1798, in 12; 16° *Cours complet de cosmographie, de chronologie, de géographie et d'histoire ancienne et moderne*, 1801, 3 vol. in-8°; 2e édit. en 4 volum. in-8°; 17° *Précis de l'histoire universelle, pendant les dix premiers siècles de l'ère vulgaire*, 1801, in-12; 18° *Précis de l'histoire de France, jusqu'à l'an 9 de la république*, 1801, in-12; 19° *Cours d'histoire, deuxième année, faisant suite au Cours de cosmographie*, etc., 1802, in-8°; 20° *Abrégé élémentaire de la géographie ancienne et moderne*, 1804, 3 vol. in-8°; 21° *Tableau synchronique des principaux évènemens de l'histoire ancienne et moderne*, 1804, in-fol., avec une explication, in-8°; 22° *Exercices chronologiques et historiques*, 1 vol. in-12; 23° *Géographie classique et élémentaire*, partie élémentaire et partie ancienne (la partie moderne n'a point paru), 2 vol. in-8°, 1813; 24° dans l'*Encyclopédie méthodique*, le *Dictionnaire de géographie ancienne*, 3 vol. in-4°; 25° avec Chanlaire, *Atlas universel*, en 170 cartes; *Atlas élémentaire*, en 36 cartes, et *Atlas des commençans*, in-4°, avec une description in-4° et in-12; 26° cartes de la *Monarchie prussienne*, par Mirabeau; 27° cartes des *Leçons de l'histoire*, de l'abbé Gérard, etc.; 28° avec M. Malte-Brun, la *Géographie universelle*, Paris, 1803-1804, en 16 vol. in-8°, et un atlas; 29° enfin, il a fourni les notes historiques et géographiques de la traduction d'Homère, par Gin; des articles à la *Bibliothèque française* de M. Pougens, et aux *Annales des voyages* de M. Malte-Brun. Plusieurs des ouvrages de Mentelle ont été traduits en allemand.

MENTELLE (Simon), ingénieur, naquit à Paris en 1732, et mourut à Cayenne en 1800. Mentelle, envoyé par le gouvernement dans cette île, y leva et composa plu-

sieurs *cartes*, qu'il transmit au ministère. On lui doit aussi des *observations* météorologiques et sur les marées, qui furent communiquées à l'institut national.

MENTOR (N.), était adjudant-général lorsqu'il fut nommé, en 1797, député de Saint-Domingue au conseil des cinq-cents. Son admission souffrit d'abord quelque difficulté; mais les conseils ayant validé son élection, il prit séance le 10 juin 1798, et prononça un discours, où il protestait de l'attachement des hommes de couleur à la république, et de leur fidélité à la constitution de l'an 3. Le 30 juillet, il obtint un message au directoire, à l'effet de réclamer le paiement des sommes dues aux colons réfugiés et déportés, et de venir au secours de ceux dont les biens avaient été exploités au profit de la république. Pour détruire autant que possible toutes les traces de l'infâme commerce des nègres, il prononça, le 16 octobre, un discours, ayant pour objet d'abolir toute créance relative à des ventes d'esclaves. Le 28 avril 1799, il dénonça Perrotin, député de Saint-Domingue, comme ayant appelé les Anglais dans la colonie. Le 14 septembre (28 thermidor an 8), il vota avec les députés qui déclarèrent la patrie en danger, et se prononça contre la révolution du 18 brumaire, à la suite de laquelle on l'exclut du corps-législatif. D'abord exilé de Paris, il eut ensuite la permission de se retirer aux colonies. Au commencement de 1801, il s'embarqua, comme passager, sur la frégate *la Créole*, en rade de Brest. Il fit à cette époque un acte de courage et d'humanité. Un matelot étant tombé à la mer pendant un gros temps, Mentor s'était précipité après lui pour l'arracher à la mort. De retour en France quelque temps après, il eut la permission d'y résider, à condition qu'il se tiendrait à la distance de trente lieues de Paris. Quand la surveillance dont il était l'objet, par suite des mesures qui s'exerçaient alors contre son pays, se fut un peu ralentie, il fit de nouvelles tentatives pour retourner à Saint-Domingue, et y réussit; il y aborda en 1804. Il fut d'abord aide-de-camp de Dessalines, et passa ensuite auprès de Pétion, avec lequel il était lié, avant la révolution qui avait porté celui-ci à la présidence.

MENUAU (Henri), membre de plusieurs assemblées législatives, exerçait, à l'époque de la révolution, la profession d'avocat. Il devint juge au tribunal du district de Vihiers, et fut nommé, en septembre 1791, par le département de Maine-et-Loire, député à l'assemblée législative, et, en 1792, député suppléant à la convention nationale. Il ne prit séance dans cette assemblée qu'après le procès de Louis XVI, et s'y tint constamment éloigné des partis extrêmes. Chargé, en 1794, d'une mission dans les départemens de l'Ouest, il s'y comporta avec beaucoup de modération; et, revenu au sein de l'assemblée, il y proposa, au nom du comité des secours dont il était membre, d'accorder des indemnités aux patriotes des départemens qui avaient été exposés aux invasions de l'ennemi. Après la session conventionnelle, il passa au conseil des anciens, dont il

ut nommé secrétaire, et sortit de ce conseil le 1er prairial an 6 (20 mai 1798). Depuis cette époque, M. Menuau n'a rempli aucune fonction publique.

MENURET DE CHAMBAUD, (Jean-Jacques), médecin, naquit à Montelimart, département de la Drôme, vers 1733. Il fit de bonnes études, et s'étant destiné à la carrière médicale, il fut reçu docteur à la faculté de Montpellier. Ami de Diderot et de d'Alembert, il coopéra à l'encyclopédie, où l'on remarque parmi les articles importans qu'il y donna ceux de *mort*, *somnambulisme*, *inflammations* et *poulx*. La révolution le trouva à peu près indifférent aux grandes secousses qu'elle faisait éprouver au corps politique. Medecin de Dumouriez, il le suivit à l'armée en 1792. S'il faut en croire un ouvrage biographique, lorsque le général eut reçu l'ordre de la convention nationale de se rendre à Paris, il dit assez gaiement à Menuret: « Eh bien, docteur, quel topique » appliqueriez-vous à ce mal-là? » Menuret, après un moment de réflexion, lui répondit: « Général, » deux grains de désobéissance et » autant de fermeté. » Le biographe ajoute que Dumouriez ayant répandu cette anecdote, Menuret se crut obligé de chercher un asile en pays étranger. Le calme rétabli en France, il revint à Paris, et accepta les fonctions de membre du comité de bienfaisance de sa section et de médecin des pauvres. Il ne cessa d'exercer son honorable ministère que par suite de son âge et de ses infirmités. Il ne paraît pas qu'il ait appartenu à aucune société ou académie de médecine, ni qu'il ait obtenu du gouvernement, soit impérial, soit royal, des distinctions honorifiques. Le docteur Menuret mourut le 15 décembre 1815. Ses ouvrages les plus remarquables sont: 1° *Nouveau traité du poulx*, Paris, 1768, in-12; 2° *Avis aux mères sur la petite-vérole et la rougeole*, Lyon, 1770, in-8°: cet ouvrage a été traduit en allemand, Léipsick, 1772, in-8°; 3° *Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses*, Paris, 1781, in-12, également traduit en allemand, Léipsick, 1784, in-8°: l'*Essai sur l'action de l'air*, etc., avait été couronné par la société de médecine de Paris; 4° *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, in-12, Paris, 1786; une nouvelle édition augmentée parut en 1804, Paris, in-12. 5° *Essai sur la ville de Hambourg*, etc., *ou Lettres sur l'histoire médico-topographique de cette ville*, Hambourg, 1797, in-8°; traduit en allemand par Godefroi Hermann, Hambourg, 1797, in-8°. 6° *Essai sur les moyens de former de bons médecins, sur les obligations réciproques des médecins et de la société*, Paris, 1791, in-8°; 7° *Mémoire sur la topographie de Montelimart*; M. Richard inséra ce *Mémoire* dans son recueil d'*Observations sur les hôpitaux*. 8° *Mémoire sur la culture des Jachères*, que la société d'agriculture de Paris couronna en 1790; 9° *Observations sur le débit du sel après la suppression de la gabelle*, Paris, 1790; 10° *Notice nécrologique sur P. Chappon, docteur en médecine*, Paris, 1810; 11° *Discours sur la réunion de l'utile à l'agréable, même en médecine*, lu par l'auteur à

la société philotechnique. M. Barbier attribue à Menuret l'*Eloge historique de M. Venel*, Grenoble, 1777, in-8°.

MEON (Dominique-Martin), antiquaire, a fait paraître : 1° *Blasons, poésies anciennes des* 15e et 16e *siècles, extraits de différens auteurs, imprimés et manuscrits*, 1807, in-8°; 2° *Fabliaux et contes des poètes français des* 11e, 12e, 13e, 14e *et* 15e *siècles*, par Barbazan, 1808, 4 vol. in-8°; 3° *Roman de la Rose*, 1815, 4 vol. in-8°, ornés de 20 gravures en bois. Lenglet Dufresnoy avait donné, en 1725, une édition de ce roman. Une seconde parut en 1799 en 5 vol. in-8°; et dans celle-ci, comme dans celle de Dufresnoy, la ponctuation était très-défectueuse. M. Méon avait employé quinze années à ce travail.

MERARD-SAINT-JUST (Simon-Pierre), littérateur, naquit à Paris vers 1749. Il fut pendant quelques années maître-d'hôtel de *Monsieur*, frère du roi; il en résigna la charge en 1782. Sa fortune lui permettant de vivre dans l'indépendance, long-temps avant la révolution il se livrait exclusivement à la culture des lettres. Ses habitudes le rendaient étranger aux affaires publiques, et il vécut au milieu des orages de la révolution sans y prendre part comme acteur ou en être frappé comme victime. Mérard-Saint-Just termina paisiblement sa carrière, le 17 août 1812, regretté de tous ses amis et des gens de lettres, qui estimaient ses mœurs et son caractère aimable. On lui doit : 1° *Contes très-mogols, enrichis de notes, avis*, etc., *par un vieillard quelquefois jeune*, 1770, in-12; 2° *L'occasion et le moment, ou les Petits riens, par un amateur sans prétention*, 1782, quatre parties, in-16; 3° *Les étrennes du cœur, ou l'Hommage des amis au château de Livry*, in-32; 4° *Poésies de M. Mérard-Saint-Just*, 1770, trois parties, in-8°; 5° *Eloge de J. B. Louis Gresset*, 1788, in-12; 6° *Poésies diverses* (à la suite de l'ouvrage de sa femme, intitulé : *Mon journal d'un an*, 1788, in-12); 7° *Espiégleries, joyeusetés, bons mots, folies, vérités, etc.*, 1789, 3 vol. in-18; 8° *Mon bouquet et vos étrennes, hommage offert à madame Bailly*, 1789, in-18; 9° *Manuel du citoyen : S. P. D. M. S. J. C. S. F. H. P. L., éditeur*, 1791, petit in-12; 10° *Fables et contes en vers*, 1791, in-12; 11° *Eloge historique de J. S. Bailly, suivi de notes et de quelques pièces en prose et en vers*, 1794, in-18; 12° *Les Hautes-Pyrénées en miniature*, ou *Épîtres réunies en forme d'extrait du beau Voyage à Barège et dans les Pyrénées, de J. Dusaulx, membre du conseil des anciens, et traducteur de Juvénal*, octob. 1790, in-18; 13° *Imitation, en vers français, des odes d'Anacréon*, in-8°, sans date; 14° *La corbeille de fleurs*, 1797, in-18; 15° *Petit Jéhan de Saintré et la dame des belles cousines*, romance, suivie de celle de *Gérard de Nevers*, an 6, in-12. M. A. Beuchot, l'un de nos plus savans bibliographes, a donné, dans un recueil biographique, un catalogue curieux des ouvrages de Mérard-Saint-Just, qui avait la manie de rendre ces mêmes ouvrages fort rares en les faisant tirer à un petit nombre d'exem-

plaires. Un de ses amis, feu De Cailly, voulant se conformer sans doute à son goût pour les raretés de ce genre, fit tirer sur papier vélin un *seul* exemplaire de ses *Poésies*, et le lui offrit, en consignant sur les exemplaires en papier ordinaire, cet hommage tout particulier.

MERAT (FRANÇOIS-VICTOR), médecin, né à Paris, en 1780, se livra d'abord à l'étude de la chimie et de la botanique, et remporta, en 1800, le premier prix de botanique à l'école de pharmacie de Paris; il devint ensuite élève de M. Corvisart, célèbre médecin, attaché à la clinique de la Charité. M. Mérat recueillit assez de faits relatifs à l'anatomie pathologique, pour composer un ouvrage sur les *lésions organiques du cœur*, et *de la percussion de la poitrine*. Reçu docteur en 1805, il fut nommé immédiatement chef de clinique interne à la faculté de médecine; en 1808, attaché à l'infirmerie de la maison civile de l'empereur; et, en 1811, il siégea parmi les médecins que les tribunaux de Paris désignèrent comme jurés, pour faire les rapports de justice légale. M. Mérat a publié les ouvrages suivans : 1° *Mémoire sur l'adipocire dans l'homme vivant*, inséré dans les *Mémoires de la Société médicale d'émulation*, (tom. VII); 2° *Mémoire sur les exhalations sanguines* (*ibid.* tom. VIII); 3° *Nouvelle Flore des environs de Paris*, in-8°, Paris, 1812; 4° *Traité de la colique métallique*, in-8°, Paris, 1812, deuxième édition. Il a donné : 1° la deuxième édition de la *Pharmacie de Simon Morelot*; 2° la quatrième édition des *Nouveaux élémens de botanique, extraits des leçons du professeur Desfontaines*. Il a fourni plusieurs articles au *Dictionnaire des sciences médicales*.

MERCANDIN (LE COMTE DE), général autrichien, était issu d'une famille de Franche-Comté, qui avait passé au service d'Autriche. Employé en 1793, en qualité de général-major, il montra beaucoup d'intelligence pendant cette campagne, et commença sous d'heureux auspices celle de 1794, où il servit à l'armée de Trèves, sous les ordres de M. de Blankenstein; mais dans le courant d'août, il se vit obligé d'abandonner successivement toutes ses positions entre la Sarre et la Moselle, et même celle de Consaarbruck, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût élevé, dans les premiers jours de 1796, au grade de feld-maréchal-lieutenant, et employé aussitôt dans les environs de Mayence. Il prit ensuite un commandement dans l'armée de M. de Latour, et s'y distingua d'une manière particulière, pendant toute la campagne, et notamment aux combats du 24 août et du 2 septembre. Il fut tué le 30 mars 1799, à la bataille de Véronne, où il combattait à la tête de la première colonne.

MERCIER (LOUIS-SÉBASTIEN), député à la convention nationale et au conseil des cinq-cents, membre de l'institut, naquit à Paris, le 6 juin 1740; il se voua dès l'âge de 20 ans à la carrière des lettres, où il débuta par quelques héroïdes, genre que Collardeau avait mis en vogue. Mais bientôt, non content de renoncer pour toujours

à la poésie, il s'en déclara un des plus ardens adversaires, et résolut de ne plus écrire qu'en prose. «La »prose est à nous, dit-il dans un »de ses ouvrages; sa marche est »libre; il n'appartient qu'à nous »de lui imprimer un caractère »plus vivant. Les prosateurs sont »les vrais poètes; qu'ils osent, et »la langue prendra des accens tout »nouveaux.» Pendant sa vie entière, il fut fidèle à ce système, et se montra le détracteur le plus obstiné de nos premiers poètes. Après la suppression des jésuites, il occupa pendant quelque temps une chaire de rhétorique au collége de Bordeaux, où il eut pour élève M. Garat; de retour à Paris, il travailla avec ardeur pour les prix d'éloquence proposés par l'académie-française, et pour le théâtre. Ses premières pièces, imitées de l'anglais et de l'allemand, n'obtinrent qu'un médiocre succès, et, pour éclairer le public qui se montrait peu disposé à accueillir favorablement ses innovations théâtrales, il publia un *Essai sur l'art dramatique*, dans lequel il prétend que Racine et Voltaire sont tout au plus bons pour un peuple d'enfans, et dans lequel aussi il propose de bonne foi de remplacer, par ses propres ouvrages, les chefs-d'œuvre de ces grands maîtres; heureusement pour le public, les comédiens français ne furent pas de cet avis. Ils avaient cependant reçu un de ses drames, *Natalie*, dont ils ajournaient sans cesse la représentation. Fatigué de ces retards, Mercier publia un mémoire virulent contre les comédiens, qui, pour toute réponse, lui retirèrent les entrées qu'ils lui avaient accordées. En 1771, il publia, sous le titre de *l'An 2440*, un écrit ingénieux et piquant qui tendait à prouver qu'une révolution était nécessaire et inévitable en France : l'autorité défendit ce livre, mais ne persécuta pas l'auteur. En 1781, il fit paraître, sous le voile de l'anonyme, les deux premiers volumes du *Tableau de Paris*, qui contenait avec la satire de nombreux abus, des vérités peu faites pour plaire aux hommes puissans de cette époque. Apprenant que cet ouvrage était diversement attribué à plusieurs personnes, Mercier se présenta chez le lieutenant de police, Lenoir, et s'en déclara courageusement l'auteur; il partit alors pour la Suisse, et c'est à Neufchâtel qu'il termina son *Tableau de Paris*, dont le nombre des volumes s'éleva jusqu'à douze. Ce livre eut un grand succès dans les provinces et dans les pays étrangers, où il fut traduit en presque toutes les langues; il en eut moins à Paris : on y critiqua avec justice son style déclamatoire, et les néologismes dont il est rempli ; c'est un *ouvrage pensé dans la rue et écrit sur la borne*, disait Rivarol. Mercier revint en France au moment où la révolution allait éclater; il se vantait de l'avoir efficacement préparée par ses écrits. Ami d'une sage liberté, et ennemi de la licence, il se fit constamment remarquer par la modération de ses principes; de concert avec Carra, il publia un journal, les *Annales patriotiques*, et quelque temps après une autre feuille, la *Chronique du mois*, dans laquelle, avec un cou-

rage qui pouvait avoir pour lui des suites funestes, il ne cessa de signaler les jacobins comme les ennemis les plus redoutables du système constitutionnel. Député à la convention nationale par le département de Seine-et-Oise, il y siégea parmi les membres modérés, et, dans le jugement de Louis XVI, se prononça contre la peine de mort et vota pour la détention. Il combattit ceux de ses collègues qui proposaient de repousser tout traité avec les ennemis tant qu'ils auraient le pied sur le territoire français : *Avez-vous fait*, s'écria-t-il, *un pacte avec la victoire?* Apostrophe qui donna lieu à cette réponse de Bazire : *Nous en avons fait un avec la mort*. Après la journée du 31 mai, il signa une protestation contre les décrets arrachés par la violence à la convention nationale, et fut emprisonné avec les 72 députés qui avaient protesté comme lui. Il ne reparut aux séances de l'assemblée qu'après la chute de Robespierre, et passa au conseil des cinq-cents en 1795. Il y parla contre le décret qui décernait à Descartes les honneurs du Panthéon, et se prononça pour le rétablissement des loteries, dont il avait antérieurement, dans ses écrits, provoqué la destruction; bien plus, il accepta une place de contrôleur de la caisse de la loterie, en 1797; comme on lui reprochait cette différence dans sa manière de voir : « Placé plus haut, repondit-il, j'y vois mieux. » Ces contradictions lui attirèrent des quolibets et des épigrammes. « Depuis quand, répondait-il aussi à ceux qui le raillaient d'avoir changé d'opinion à cet égard, depuis quand n'est-il plus permis de vivre aux dépens de l'ennemi? » Mercier, à sa sortie du conseil des cinq-cents, fut nommé professeur d'histoire à l'école centrale. Dans ses leçons, il trouvait toujours moyen de mêler la littérature à l'histoire, et proclamait en chaire les mêmes paradoxes et les mêmes hérésies littéraires que dans ses ouvrages. Lors de la création de l'institut, il en fut nommé l'un des membres, et l'on ne peut pas du moins lui faire le reproche, adressé avec justice à quelques académiciens, d'être arrivé au fauteuil sans d'autres titres littéraires que des ouvrages en portefeuille. Depuis son entrée dans la carrière des lettres, Mercier n'avait cessé d'occuper les presses, et, désirant surtout fixer l'attention publique et faire parler de lui, il ne renonça à écrire que vers les dernières années de sa vie. Il est mort à Paris le 25 avril 1814, âgé de 74 ans. Une députation de l'institut accompagna son convoi, et MM. Mongez et Delisle-de-Sales firent son éloge funèbre. Mercier avait du talent, une grande facilité jointe à beaucoup d'imagination, imagination vagabonde à la vérité; mais sa manie de se singulariser, une malheureuse tendance à l'originalité, l'ont continuellement entraîné dans les sophismes, les faux systèmes, et trop souvent surtout dans des jugemens plus qu'injustes contre des grands hommes, honneur des sciences et de la littérature. Il avait refait, d'après ses idées bizarres, le système du monde, et rejetait avec dédain ceux de Copernic et de Newton : il prétendait que la terre

était ronde et plate, et qu'autour de ce plateau le soleil tournait comme un cheval au manège. Opinions littéraires et scientifiques à part. Mercier était du reste un excellent homme. Son caractère franc et facile, son humeur égale et gaie, le faisaient rechercher dans la société, où il était le premier à rire des plaisanteries qu'il s'était attirées par les idées qu'il avait émises soit en chaire, soit à la tribune. Il a même dit sur lui autant de bons mots qu'il en a fait dire; et son cœur n'a jamais participé aux bizarreries de son esprit. Il a publié une multitude d'ouvrages; à l'exception de quelques-uns, ils sont presque tous oubliés aujourd'hui. On en trouve la liste complète dans *la France littéraire* de M. Ersch, et à la fin du 3e volume de *l'an 2440*, édition de 1795. Outre ceux cités plus haut, nous donnerons les titres des principaux: 1° *Songes et visions philosophiques*, Paris, 1768, in-12; 2° *Eloges et discours philosophiques*, Amsterdam, 1776, in-8°; 3° *Théâtre*, Amsterdam, 1778-1784, 4 v. in-8°. Cette édition, quoique la plus complète, ne contient pas toutes les productions dramatiques de Mercier. Les plus connues sont: 4° *Jenneval* ou *le Barneveld français*; 5° *le Déserteur*; 6° *Natalie*; 7° *Olinde et Sophronie*; 8° *l'Indigent*; 9° *la Maison de Molière*; 10° *l'Habitant de la Guadeloupe*; 11° *la Brouette du Vinaigrier*; 12° *Jean Hennuyer, évêque de Lisieux*. Quelques-uns de ces drames, remarquables par des situations fort intéressantes, ont obtenu du succès pendant une longue suite de représentations: *l'Habitant de la Guadeloupe*, dont l'idée première est empruntée à une pièce allemande de Schroëder, est le seul qui soit encore représenté quelquefois aujourd'hui. 13° *Mon bonnet de nuit*, Neufchâtel, 1783, 4 vol. in-8°. Dans ce dernier ouvrage, où l'on trouve quelques chapitres d'une lecture agréable, il traite Boileau de poète *sans couleur*, et Racine de *doucereux* qui pourtant avait de l'*esprit*. 14° *Portraits des rois de France*, Neufchâtel, 1785, 4 vol. in-8°, ouvrage qu'il a reproduit en 1802, sous le titre d'*Histoire de France depuis Clovis jusqu'au règne de Louis XVI*, 6 vol. in-8°; 15° *Fragmens de politique, d'histoire et de morale*, 1787, 3 vol. in-8°; 16° *Le nouveau Paris*, 1800, 6 vol. in-12; 17° *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles*, Paris, 1801, 2 vol. in-8°, avec le portrait de l'auteur; 18° *De l'impossibilité des systèmes de Copernic et de Newton*, Paris, 1806, in-8°; 19° *Satire contre Racine et Boileau*, Paris, 1808.

MERCIER (Claude-François-Xavier), dit *Mercier de Compiègne*, du nom de la ville où il naquit en 1763. Littérateur et membre de plusieurs sociétés savantes, cet écrivain laborieux s'est fait connaître autant par la médiocrité de ses propres compositions que par les nombreuses compilations et les éditions qu'il a données. Néanmoins il n'était pas dénué de tout mérite, et l'on a remarqué parmi ses poésies, un opuscule intitulé: *Les Palmiers*, ou *le Triomphe de l'amour conjugal* (Paris, in-18, 1796), qui donnait des es-

pérances que le temps n'a pas réalisées. Mercier avait fait de bonnes études : à 15 ans, il devint secrétaire du chevalier de Jaucourt, et entra, après la mort de son protecteur, comme employé dans les bureaux de la marine. Pendant la révolution il se fit libraire. C'est au besoin de soutenir sa famille par les produits de ses opérations commerciales que l'on doit sa fâcheuse fécondité. Homme estimable, il fut du nombre des gens de lettres à qui la convention nationale accorda des secours. Mercier mourut en 1800, ayant à peine atteint sa 37e année. On trouve par les soins de M. Ersch, dans le 2e vol. de la *France littéraire* et dans le *supplément*, la liste exacte de ses ouvrages. Nous citerons les principaux et une partie de ses nombreuses réimpressions comme éditeur : 1° *Traité de l'utilité de la flagellation*, etc., traduit du latin de Méibom, Paris, 1792 ou 1795, in-18, fig.; il y a quelques exemplaires sur papier vélin. Cette traduction, réimprimée à Londres (Besançon), 1801, in-8°, ayant été annoncée par une affiche, la police fit saisir l'ouvrage, qui est moins rare depuis qu'on en a retrouvé un assez grand nombre d'exemplaires oubliés pendant plusieurs années dans un grenier. 2° *Eloge du pou*, de Daniel Heinsius; 3° *Eloge de la boue*, de Majoragius; 4° *Eloge de la paille*, de Frédéric Widebram; 5° *Eloge de la goutte*, de Bilib. Pirckheimer, Paris, 1800, in-18; 6° il a encore traduit de l'italien de Tansillo le poëme du *Vendangeur*. On lui doit comme auteur : 7° *Soirées de l'automne*, 4 vol. in-18; 8° les *Trois nouvelles*, ou *Loisirs d'un rentier*, in-18; 9° *Rosalie et Gerblois*, in-18; 10° les *Veillées du couvent*, poëme en prose poétique; 11° *Gérard de Velsen*, ou l'*Origine d'Amsterdam*, poëme en prose; 12° l'*Histoire de Marie Stuart*, recueillie de la *Cour sainte* du P. Caussin; 13° les *Nuits d'hiver;* 14° les *Nuits de la Conciergerie;* 15° les *Matinées du printemps;* 16° la *Sorcière de Verberie*; 17° l'*Eloge du pet*, dissertation historique, anatomique et philosophique, etc., Paris, 1799, in-18. Mercier a donné de nouvelles éditions des *Nugæ*, de Nicolas Bourbon; de *Lucina sine concubitu;* du *Voyage au royaume de Coquetterie*, par l'abbé d'Aubignac; enfin des *Soupirs du cloître*, par Guimond de la Touche, précédés d'une *Notice* sur la vie et les écrits de l'auteur, etc.

MERCIER (BARTHELEMY), surnommé l'*abbé de Saint-Léger*, savant bibliographe, naquit à Lyon le 4 avril 1734. Après avoir fait de bonnes études, il obtint son entrée au noviciat dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, et fut admis à faire profession à l'expiration du temps exigé pour les épreuves. En 1754, adjoint à Pingré, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, il devint bibliothécaire titulaire en 1760. Quelque temps après une visite de Louis XV dans l'établissement confié aux soins de Mercier, il fut nommé à l'abbaye de Saint-Léger à Soissons : c'est de ce moment qu'il prit le nom d'*abbé de Saint-Léger*. En 1772, par suite de quelques

discussions dans l'exercice de sa place de bibliothécaire, il donna sa démission. Libre alors de parcourir la Hollande et les Pays-Bas, où il espérait recueillir d'utiles matériaux pour la confection de plusieurs ouvrages de bibliographie, il se rendit dans ces provinces, et y fut parfaitement bien accueilli par les Meerman, Crévenna, etc. Privé par la révolution de son abbaye, réduit à un état voisin de l'indigence, il supporta courageusement son infortune, et s'occupa avec une nouvelle ardeur de ses recherches bibliographiques. Nommé en 1792 membre de la commission des monumens, il s'attacha plus particulièrement à soustraire à la destruction et aux mains des dilapidateurs les livres des bibliothèques publiques; il rendit de nouveaux services en donnant aux bibliothécaires des départemens des instructions sur le classement des livres, etc. Pauvre, il dut d'abord des secours à quelques amis des lettres, et bientôt à M. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, une pension de 2,400 fr., dont il lui fit payer d'avance le premier terme. Mercier était digne de ce bienfait à plus d'un titre. Son instruction, ses travaux, ses vertus l'avaient fait généralement estimer. On rapporte que, dans sa détresse et peu de temps avant d'avoir obtenu sa pension, il avait refusé la place de bibliothécaire de Bruxelles que Laserne Santander avait généreusement offert de lui céder. Mercier mourut le 13 mai 1799. On lui doit: 1° *Supplément à l'Histoire de l'Imprimerie*, par Prosper Marchand, Paris, 1772, in-4°. La seconde édition, qui parut en 1775, in-4°, est considérablement augmentée: s'occupant continuellement de perfectionner cet ouvrage, il a publié dans le *Journal des Savans* (1776) une *lettre* renfermant de nouvelles corrections et additions; il a laissé pour une nouvelle édition un exemplaire chargé de notes, dont est propriétaire M. Barbier, ancien bibliothécaire du roi et du conseil-d'état. 2° *Lettres à M. le baron de H.* (Heiss) *sur différentes éditions rares du 15e siècle*. Paris, 1783, in-8°; 3° *Extrait* d'un manuscrit intitulé: *Le Livre du très-chevaleureux comte d'Artois et de sa femme, fille du comte de Boulogne*, inséré dans la *Bibl. des Romans* (1783); quelques exemplaires ont été tirés à part, format in-8°. 4° *Notice raisonnée des ouvrages de Gaspard Schott*, contenant des observations, etc., Paris, 1785, in-8°; 5° *Lettre à l'éditeur du Traité des Monnaies des prélats de France* (Tobiesen Duby), insérée dans le *Journal des Savans* (1789); douze exemplaires ont été tirés séparément. 6° *Notice de deux anciens Catalogues d'Alde Manuce*, Paris, 1790, in-12; 7° *Mémoire pour la conservation des bibliothèques des communautés séculières et régulières de Paris*, 1790, in-8°; 8° *Opinion sur de prétendues prophéties qu'on applique aux évènemens présens*, Paris, 1791; 9° *Opuscules* dont les titres sont rapportés dans la *France littéraire* de M. Ersch, et dans le *Dictionnaire des Anonymes*, par M. Barbier. Il existe un grand nombre de *notes* de Mercier sur les *Œuvres* de La Monnaie, les

Mémoires de Niceron, la *Bibliothèque* de David Clément, la *Bibliographie* de Debure, les *Soirées littéraires* de Coupé, la *Biblioth. mediæ et infim. latinitatis* de Fabricius, les *Bibliothèques* de Lacroix du Maine et de du Verdier, etc., et 2 vol. de *Notices sur les poètes latins du moyen âge*, jusqu'à l'an 1520. Chardon de la Rochette, ami de Mercier, a fait insérer dans le *Magasin encyclopédique* (5e année, 1799), tom. II, et dans les *Mélanges de critique et de philologie*, tom. II, une *Notice historique sur Mercier*.

MERCY (M. C. J. DE), évêque de Luçon, naquit à Mauber le 3 février 1739, d'une famille distinguée de l'ancien Dauphiné. Il embrassa la carrière ecclésiastique, et devint évêque de Luçon en février 1776. Il fut nommé député du clergé du Poitou aux états-généraux, où il vota constamment avec la minorité; signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et se hâta de sortir de France; il se retira en Allemagne. M. de Mercy ayant accédé au concordat de 1802, revint dans sa patrie, fut promu à l'archevêché de Bourges, et nommé officier de la légion-d'honneur. Il mourut le 10 février 1811.

MERCY (FRANÇOIS-CHRISTOPHE-FLORIMOND DE), médecin, naquit à Pompey, près de Nancy, en 1775; il appartient à la famille de ce nom, qui a donné à l'Autriche plusieurs généraux distingués. Les événemens de la révolution et un goût décidé pour les sciences le portèrent à étudier la médecine et la littérature grecque. Il en reçut d'abord les premiers principes dans sa province, et vint ensuite se perfectionner à Paris, en suivant, pour l'hygiène, les cours de l'école de Médecine, et pour la langue grecque, ceux du collége de France. C'est aux veilles de ce savant laborieux que la littérature devra la seule traduction française complète des *Œuvres d'Hippocrate*. Il a compulsé les manuscrits les plus rares, les a comparés entre eux, et n'a publié sa traduction qu'après ces immenses travaux. Il a donné: 1° *Des Terminaisons de l'inflammation externe et de son traitement*, *dissertation inaugurale*, in-8°, Paris, in-12 (1811); 2° *Synopie des fièvres*, ou *Application de la langue grecque à l'étude de la médecine*, ou *Grammaire pour les jeunes médecins qui veulent étudier Hippocrate*, in-8°, Paris, 1806; 3° *Aphorismes d'Hippocrate*, *traduits sur le texte grec*, *d'après la collection des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, *avec une dissertation sur les manuscrits et les variantes*, in-12, Paris, 1811; 4° *Pronostics et Prorrhétiques d'Hippocrate*, *traduits sur le texte grec*, *d'après la collection des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, *avec une dissertation sur les manuscrits et les variantes*, in-12, Paris, 1813; 5° *Pronostics d'Hippocrate de Cos*, traduits comme les précédens, in-8°, Paris, 1815; 6° *Epidémies d'Hippocrate*, *premier et troisième livres du mois et des jours critiques*, traduits comme les précédens, in-8°, Paris, 1818; 7° *Nouvelle Traduction des Aphorismes d'Hippocrate*, *conférés sur l'édition grecque publiée en 1811*, *où l'on trouve les variantes de la Biblio-*

thèque du Roi; *et Commentaires spécialement applicables à l'étude de la médecine-pratique dite clinique*, in-12, Paris, 1817. L'auteur a fait imprimer dans la même année la traduction du *Traité des airs*, *des eaux et des lieux*, qu'il a fait précéder de la *Vie* de ce grand homme. Cette belle entreprise a reçu de nombreux et puissans encouragemens. M. de Mercy est membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères.

MERCY-D'ARGENTEAU (COMTE DE), ambassadeur d'Autriche en France, chevalier de la toison-d'or. Sa famille, une des plus anciennes des Pays-Bas, était depuis long-temps attachée à la maison d'Autriche. Après avoir suivi, dès sa première jeunesse, la carrière diplomatique, il fut nommé ambassadeur près de la cour de France, et remplissait ce poste au commencement de la révolution. Il était naturel que le plénipotentiaire d'un souverain, beau-frère de Louis XVI, montrât un grand dévouement à ce monarque et à la cause royale. Les menées d'un prétendu comité autrichien furent souvent dénoncées à l'assemblée nationale, et le comte de Mercy-d'Argenteau se trouvait accusé d'en être le directeur. Mais il était difficile de prouver l'existence de ce comité. Cependant comme la présence de l'ambassadeur d'Autriche à Paris excitait toujours de vives inquiétudes, il résolut de s'absenter. Les troubles qui agitaient à la même époque les Pays-Bas autrichiens lui en fournirent le prétexte. Il quitta Paris en septembre 1790, et se rendit dans le Brabant, chargé, disait-on, de négocier avec les puissances maritimes, qui avaient par d'anciens traités garanti la possession de ces provinces à la maison d'Autriche. Mais le véritable but de sa nouvelle mission paraît avoir été d'aviser aux moyens d'opérer une contre-révolution en France, et le comte de Mercy passe pour avoir, à cet effet, posé les premières bases du traité de Pilnitz. Il fut quelque temps après envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire de l'empereur auprès du roi d'Angleterre, et mourut à Londres le 25 août 1794.

MERCY-D'ARGENTEAU (LE COMTE DE), général autrichien, de la même famille que le précédent, entra de bonne heure au service de l'empereur d'Allemagne, et se distingua en plusieurs occasions. Parvenu au grade de général-major, il fut employé en Italie contre les Français, obtint quelques succès à Ormée et à Palestrino, qui furent suivis de grands revers. Il fut battu à Céva, et sa conduite militaire excita même assez de mécontentement pour le faire traduire devant un conseil de guerre; mais après un sévère examen, il se vit honorablement acquitté, et obtint le 12 mars 1795 le grade de feld-maréchal-lieutenant. Le 12 avril suivant, il fut attaqué par les Français à Dégo, et après une résistance opiniâtre, chassé de cette position importante. Le feld-maréchal Beaulieu, qui commandait en chef l'armée autrichienne, et qui essuya à la suite de cette affaire, pendant 32 jours consécutifs, des défaites sanglantes, accusa plusieurs généraux

de n'avoir point exécuté ses ordres, et rejeta la cause de ses malheurs sur l'indiscipline et la désobéissance qui s'étaient introduites dans son armée. Le comte de Mercy fut particulièrement signalé comme ayant, sinon par trahison, au moins par jalousie, contribué au succès des vainqueurs. Beaulieu le fit même arrêter et conduire à Pavie, pour être traduit devant un nouveau conseil de guerre; mais la cour se refusa à cette demande, et le procès ne fut point instruit. Le gouvernement cessa cependant depuis cette époque d'employer le comte de Mercy-d'Argenteau, qui mourut quelques années après dans sa retraite en Autriche.

MEREAUX (Jean-Nicolas le Froid de), naquit à Paris en 1745. Il avait un goût particulier pour la musique, qu'il étudia sous différens maîtres tant français qu'italiens. Bientôt il excella sur l'orgue Se livrant à la composition, il donna des motets et des oratorios, parmi lesquels on distingue surtout son *Esther* à trois voix, dont l'élégante mélodie et l'harmonie pittoresque charmèrent tous les connaisseurs. Le premier ouvrage qui commença la réputation de Mereaux fut sa cantate *Aline*, reine de Golconde, qu'il publia en 1767. Il donna ensuite au Théâtre-Italien trois opéras : *le Retour de la tendresse*, en 1780; *la Ressource comique*, et *Laurette*, en 1782, et fut également applaudi à l'Académie de musique, où il fit jouer, en 1785, *Alexandre aux Indes*, et *OEdipe et Jocaste*, en 1791 : ces ouvrages lui ont fait prendre un rang distingué parmi nos bons compositeurs. Mereaux a laissé quelques ouvrages manuscrits, dont ses enfans sont en possession : ce sont trois opéras : *les Thermopyles*, *Scipion*, et un sujet persan. Profond théoricien, bon compositeur, il parlait et écrivait bien sur son art. On lit le passage suivant dans une de ses lettres au savant Martin Gerbert : « La musique d'église a souffert » beaucoup de révolutions en France; il est certain qu'en gagnant » du côté de la mélodie, elle a perdu un peu de la force d'harmonie » que lui donne la noblesse due au » sujet qu'elle doit peindre, et qui » la distingue ordinairement des » autres genres de musique. » Mereaux mourut en 1797. Il a laissé deux fils héritiers de son talent : tous deux professent la musique d'une manière distinguée.

MERGEZ (le baron Georges-Nicolas), naquit le 4 novembre 1772, entra au service à 21 ans, se distingua par plusieurs actions d'éclat, et reçut la décoration de la légion-d'honneur, le 25 prairial an 12. Il avait alors le titre d'adjoint à l'état-major de l'armée des Côtes de l'Océan. Il devint ensuite aide-de-camp du maréchal Berthier, passa, en 1805, à l'armée d'Italie, et montra beaucoup de courage à l'attaque du vieux château de Vérone, dont nos troupes s'emparèrent. Il fut nommé adjudant-commandant, le 30 mars 1809, fit en cette qualité la campagne contre l'Autriche, et signa la capitulation de Raab, après avoir contribué à la prise de cette ville. Le 19 juillet 1814, le baron Mergez fut créé chevalier de Saint-Louis, et attaché à la 2e division;

il servait, en juin 1815, dans la 5ᵉ division de réserve de cavalerie; et à l'époque du licenciement, il fut mis à la demi-solde. Il habite aujourd'hui le département de la Marne, honoré de l'estime de ses concitoyens.

MÉRIAGE (LE BARON LOUIS-AUGUSTE-FRANÇOIS), né le 8 juillet 1767, entra de bonne heure au service, se distingua dans plusieurs occasions, et parvint successivement au grade d'adjudant-commandant, qu'il reçut le 7 juillet 1811. Nommé maréchal-de-camp, le 19 octobre 1812, il fit la campagne de Russie, fut fait prisonnier, revint en France avec l'armée, combattit pour la défense du territoire en 1814, et après la première restauration, obtint la décoration de chevalier de Saint-Louis. En juin 1815, il fut chargé du commandement des gardes nationales de la 3ᵉ division, et n'a pas cessé, depuis cette époque, d'être en activité. Il est aujourd'hui attaché au corps royal d'état-major.

MÉRIAN (JEAN-BERNARD), philosophe suisse, naquit dans cette contrée, le 28 septembre 1723, de Jean-Rodolphe Mérian, pasteur et chef de la république. Il comcommença ses études au collége de Bâle, et les termina à l'université de cette ville; il s'adonna plus particulièrement à la philologie et à la métaphysique; l'un des candidats admis au concours pour différentes chaires de l'université, il fut quatre fois repoussé par le sort. Alors il entra dans la carrière ecclésiastique, où il se fit remarquer comme prédicateur. Favorablement accueilli dans la maison de Mᵐᵉ de Savigny, à Lausanne, il y prit le goût de la langue française, dans laquelle il s'attacha à se perfectionner. Après avoir séjourné quelque temps à Amsterdam, où M. Witt, échevin, lui confia l'éducation de son fils, il se rendit à Berlin. A la recommandation de Bernouilli, il fut attaché à l'académie de cette ville, et dut une pension aux bons offices de Maupertuis, directeur de l'académie. Mérian trouva bientôt l'occasion de témoigner sa gratitude à Maupertuis, en prenant une vive part à la discussion qui s'était élevée entre lui et Kœnig relativement à la découverte du principe de la moindre action. Rapporteur nommé par l'académie, Mérian se fit remarquer dans les différens écrits qu'il publia à cette occasion par une dialectique vigoureuse, une clarté parfaite, et dans quelques factums destinés à repousser les personnalités de Kœnig, par une raillerie fine, qui lui concilièrent les suffrages des deux partis. Mérian, devenu membre de la classe de philosophie de l'académie, se livra avec un grand zèle à toutes les recherches que lui imposait le genre de travail dont il était chargé; il s'attacha spécialement à combattre la philosophie de Wolff, pour laquelle s'était prononcée l'Allemagne presque tout entière. Il devint directeur de la classe des belles-lettres. Les *Mémoires* qu'il avait composés jusqu'à sa nomination à la place de directeur, avaient été appréciés généralement; ils ont pour objet des matières de métaphysique ou de morale; ce sont : 1° l'aperception de notre propre existence; 2° l'existence des

idées dans l'âme; 3° l'action, la puissance et la liberté; 4° le principe des indiscernables; 5° le premier principe de Leibnitz et celui de Locke, relativement à l'origine de nos idées; 6° le sens moral, le désir, le suicide, la durée et l'intensité du plaisir et de la peine, la métaphysique en général. Le problème de Molineux lui fournit une nouvelle occasion de développer ses talens dans la philosophie spéculative. On regarde les écrits qu'il publia à ce sujet comme des modèles d'ordre, de bonne foi et de simplicité. On y admire surtout sa dissertation sur la question de savoir: « Si l'aveugle-né à qui l'on rendrait la vue, discernerait par la simple vue le cube du carré qu'il aurait distingué auparavant par le toucher. » Mérian y développe avec une grande sagacité et un esprit d'analyse supérieur, les idées de Locke, Condillac, Bonnet, Berkeley et de Molyneux lui-même. Il étudia avec un vif intérêt ouvrage de David Hume *sur l'entendement humain*, et en donna une traduction en 2 vol. in-12, Amsterdam, 1758. Lors de l'apparition du système de Kant il en fit un parallèle avec celui de Wolff, et cacha sous le voile de la plaisanterie la plus ingénieuse, une raison forte et profonde. Ces graves matières ne l'avaient pas toujours exclusivement occupé; dans sa jeunesse il s'était livré à l'étude des poètes tant anciens que modernes, et comme il possédait parfaitement les langues italienne et anglaise, il relisait souvent avec Homère et Virgile, le Dante et Milton. On avait prétendu dans quelques écrits que les sciences et les vérités philosophiques étaient indispensables pour donner à la poésie un caractère de perfection qu'elle ne parviendrait jamais à atteindre sans leur secours. Mérian résolut de traiter à fond dans les mémoires qu'il se proposait de publier, cette question : *Comment les sciences influent-elles sur la poésie?* Son opinion est que les ouvrages de poésie, qui ont les sciences exclusivement pour objet, sont généralement froids et sans couleur, quelle que soit la supériorité du talent du poète. Ce jugement, motivé par des exemples recueillis dans l'histoire même de la poésie, ne trouva que des approbateurs ; mais Mérian n'obtint pas des suffrages aussi unanimes lorsqu'il s'attacha à démontrer, en s'appuyant de doutes historiques, de conjectures et d'analogies, qu'*Homère n'avait pas écrit ses poëmes*. Sous ce rapport il s'est rencontré en plusieurs points avec Wolff, son célèbre antagoniste, sur les matières métaphysiques. Mérian a publié la plupart de ses écrits dans le recueil de l'académie de Berlin; deux de ses ouvrages, avec la traduction de l'*Essai sur l'entendement humain*, ont seuls été imprimés séparément : le premier, sous le titre de *Système du monde*, parut en 1770 et fut réimprimé en 1784; Bouillon et Paris, 1 vol. in-8°. C'est le *système* que Lambert, esprit supérieur du 18e siècle, mais mauvais écrivain, expose dans ses *Lettres cosmologiques* sur l'étendue de l'univers sensible, l'enchaînement et l harmonie du monde, le nombre et la destination des étoiles fixes et des comètes; système

que Mérian dégage des détails scientifiques et de tout ce qui le rend obscur. Cet ouvrage fut parfaitement accueilli dans le monde savant; mais il fit attribuer à tort à Mérian le *Système de la nature*, dont l'auteur néanmoins fut bientôt connu. Le deuxième ouvrage de Mérian est une traduction en français de l'*Enlèvement de Proserpine*, poëme de Claudien, 2 vol. in-8°, précédé d'une dissertation sur cet auteur. On a remarqué plus particulièrement parmi les pièces académiques qu'il a insérées dans les mémoires de l'académie de Berlin, et que nous avons citées au commencement de cet article : 1° *De l'Aperception de notre propre existence*; 2° *De l'Existence des idées dans l'âme*; 3° *De l'Action de la puissance et de la liberté*. Dans ces trois dissertations, il attaque avec plus ou moins de succès les élémens de la philosophie de Leibnitz. 4° Enfin il est auteur de plusieurs *Éloges*, entre autres de l'*Éloge de Formey*. Mérian était estimé du grand Frédéric, dont il n'a jamais parlé qu'avec admiration. Esprit original, honnête homme, mais un peu avare et le cœur froid, Mérian mourut sans causer des regrets bien vifs, le 12 février 1807. Son *Éloge historique* fut prononcé à l'académie de Berlin, au mois de janvier 1810, par Fr. Ancillon.

MÉRILLE (J.), dit Beauregard, né à Saint-Front, était propriétaire domicilié au Mans. Il s'enrôla parmi les *chouans*, dont il devint un des chefs, et au lieu de rentrer dans ses foyers, après la pacification consulaire, il préféra une vie errante jusqu'au commencement de l'an 9, époque à laquelle il vint à Paris, pour coopérer à l'explosion de la *machine infernale*. Quoique cette tentative fût attribuée aux *jacobins*, il craignit les perquisitions de la police, et se sauva de Paris caché dans la vache d'une voiture. Il revint une seconde fois dans la capitale, en 1804, et prit part aux complots qui se tramaient alors. Arrêté avec Georges Cadoudal et les autres conjurés, il fut mis en jugement, condamné à mort le 10 juin, et exécuté le 24 du même mois. Mérille était à peine âgé de 28 ans.

MERINVILLE (René Desmoutiers de), évêque de Dijon, est né en 1742, dans le diocèse de Limoges, d'une famille distinguée. Destiné à l'état ecclésiastique, il l'embrassa, jeune encore, et fut nommé, le 13 mai 1787, évêque de Dijon. En 1789, élu, par le clergé du bailliage de cette ville, député aux états-généraux, il siégea dans cette assemblée jusqu'à la promulgation de la constitution civile du clergé. Alors il donna sa démission, vécut dans la retraite, et ne reparut qu'à l'époque du concordat de 1801, qu'il fut promu à l'évêché de Chambéri. En janvier 1805, il se démit des fonctions épiscopales à cause de son grand âge. Il fut nommé, en mars 1806, chanoine du chapitre de l'abbaye de Saint-Denis, titre que le roi lui a conservé lors de la nouvelle organisation de ce chapitre, en 1817. M. de Mérinville y siége encore aujourd'hui (1823) parmi les chanoines de premier ordre.

MERLE (N.), député du tiers-état du bailliage de Mâcon aux états-généraux, en 1789, devint, en février 1790, le premier maire

constitutionnel de cette ville. En mars et en avril 1791, il présenta à l'assemblée nationale plusieurs rapports, au nom du comité des recherches, et le 18 juin, il fut nommé secrétaire. Rentré dans ses foyers après la session, quoiqu'il y vécût tranquille, il fut bientôt enveloppé dans les proscriptions qui suivirent le 31 mai 1793. Arrêté et transféré à Lyon, il fut condamné à mort, le 15 frimaire an 2 (5 décembre 1793). L'une des victimes attachées aux arbres des Brottaux, il eut un poignet emporté par la mitraille ; cet infortuné vint à bout, avec l'autre main, de se débarrasser de ses liens, et il se sauva dans la campagne. Déjà il avait fait un assez long trajet, lorsqu'un détachement de cavalerie l'atteignit et le massacra à coups de sabre.

MERLE (Pierre-Hugues-Victor, comte), lieutenant-général, inspecteur-général de la gendarmerie, etc., est né le 26 août 1766, à Montreuil-sur-Mer, département du Pas-de-Calais. Jeune encore lorsqu'il prit du service, il dut aux premières campagnes de la révolution, dans lesquelles il se distingua, le grade de général de brigade. Il fit, en 1794 et 1795, sous les ordres du général, depuis maréchal Moncey, duc de Conégliano, la guerre d'Espagne. Mentionné plusieurs fois honorablement dans les rapports du général en chef, il obtint ensuite un commandement dans l'intérieur. Employé à Aix, en 1796, sous le général Willot, il fut mis, au mois d'août 1798, en état d'arrestation par ordre du directoire-exécutif, pour n'avoir pas voulu, dit-on, faire usage de mesures de rigueur envers des Vendéens que ses troupes avaient faits prisonniers au château de Saint-Mervin, dans la ci-devant province d'Anjou. Remis en activité par le gouvernement consulaire, et pourvu d'un commandement dans la campagne de 1805, il mérita, à Austerlitz, le grade de général de division. Il fit la seconde guerre d'Espagne, en 1808; prit Valladolid, après un combat meurtrier, et reçut, à la suite de l'affaire de Médina del Rio-Seco, le titre de grand-officier de la légion-d'honneur. Le 15 juillet de la même année, de concert avec le général Mermet, il culbuta l'avant-garde anglaise, qui, après avoir débarqué à la Corogne, s'était emparée des hauteurs de Villaboa. Au mois de juillet 1810, le général Regnier le chargea d'une expédition dans les montagnes de Xérès, en Estramadure. Arrêté un moment par l'avant-garde de l'armée espagnole, près de Salvatierra, il l'attaqua avec vigueur, et la défit ainsi que les renforts, au nombre de 8,000 hommes, qu'elle avait reçus. Envoyé en Portugal, il eut le bras fracassé par la mitraille au combat de Busaco, et fut blessé grièvement à Oporto. De retour en France, en 1812, il fit la campagne de Russie, se distingua à Volontina, au passage de la Beresina et à Polotsk, où, chargé de défendre cette place contre des forces supérieures, il résista jusqu'à deux heures du matin, et parvint, en l'évacuant, à emmener avec lui tous les bagages et 140 pièces d'artillerie, beau fait d'armes qui

fut surnommé par les soldats : *Affaire de la nuit infernale.* Lors de l'abdication de l'empereur, en 1814, le général Merle envoya de Maëstricht, où il commandait la 25ᵉ division militaire, son adhésion au rétablissement du gouvernement royal, et reçut du roi la croix de Saint-Louis, et peu de temps après, l'inspection générale de la gendarmerie. Au mois de mars 1815, il accompagna M. le duc d'Angoulême, et devait réparer la citadelle de Pont-Saint-Esprit, afin d'y faire un point d'appui pour les opérations de l'armée royale. Il devait également organiser les gardes nationales destinées à se former en seconde ligne. Les événemens militaires ne lui permirent pas de mettre ce projet à exécution. Il se retira alors sur Montdragon. Au mois de juin suivant, le général Merle commandait la 24ᵉ division d'infanterie, faisant partie des corps d'observation sur le Var. En 1816, il fut mis à la retraite avec pension. Il se retira alors à Marseille, qu'il habite encore aujourd'hui (1823).

MERLE (Jean-Toussaint). Il y a bien plus d'hommes qui manquent à leur destinée, qu'il n'y en a qui la remplissent. M. Merle appartient à la première de ces catégories : la nature, l'éducation, les circonstances l'appelaient à de brillans succès littéraires dans plus d'un genre, et ses premiers essais dans l'art dramatique promettaient un successeur à Dufresny ; mais, entraîné par le flux et reflux des événemens politiques, et toujours occupé d'asservir son talent au joug de ses opinions, il est désormais à craindre qu'il ne reste beaucoup en-deçà de la réputation littéraire à laquelle il pouvait prétendre. M. Merle, né à Montpellier le 16 juin 1785, fit d'excellentes études à l'école centrale du département de l'Hérault : il était à peine âgé de 18 ans, lorsqu'il accompagna à Paris son oncle, M. Albisson, alors tribun, et depuis conseiller-d'état. Après avoir suivi quelque temps la carrière administrative dans les bureaux du ministère de l'intérieur, il fit un voyage en Espagne, comme employé à l'état-major d'un des corps de l'armée française. Un séjour de quelques mois dans la péninsule lui suffit pour apprendre la langue, et pour étudier la littérature espagnole. De retour à Paris, il devint auteur dramatique, et obtint de nombreux succès sur les théâtres du Vaudeville et des Variétés. M. Merle porta dans un genre frivole l'esprit d'observation dont il est éminemment doué, et dont l'emploi, sur une scène plus élevée, lui eût assuré des succès plus durables. Les parties les plus difficiles de l'art, l'invention, le plan, la conduite, un dialogue naturel et convenable, sont les parties qui distinguent le talent de M. Merle ; son esprit n'est pas également propre à tourner et à aiguiser le couplet. Une extrême facilité de travail, jointe à une grande variété de connaissances, l'appelaient à la rédaction des journaux. Il a travaillé successivement au *Mercure*, en 1808 et 1809, et, depuis, à la *Gazette de France*, au *Journal des Arts*, au *Diable boiteux* et à la *Quotidienne*. Il est aujourd'hui di-

recteur du théâtre de la *Porte-Saint-Martin*. Voici la liste de ses ouvrages, indépendamment des *Courses de New-Market*, données à l'Opéra-Comique, et qu'il fit en société avec M. Jouy : Au théâtre du Vaudeville, en 1808, le *Retour au comptoir*, avec MM. Georges Duval et Vieillard; le *Petit Almanach des Grands-Hommes*, avec M. Rougemont; cette pièce, à la 3ᵉ représentation, fut, dit-on, défendue par la police. En 1809, avec MM. Moreau et Rougemont, la *Parodie* de *Fernand Cortez;* avec M. Ourry, *Irons-nous à Paris?* ou *la Revue de* 1810; au théâtre des Variétés, depuis 1810, *les Amours de Braillard; A bas Molière! M. Grégoire; Quinze ans d'absence; le ci-devant Jeune Homme; la Corbeille d'orange; le petit Fifre; les petits Pensionnaires; les Baladines; Crispin financier; les Intrigues de la Rapée; le Petit Corsaire; Tout pour l'Enseigne; la Noce interrompue; la Jeunesse d'Henri IV; l'Habit de Catinat; le Savetier et le Financier; la Laitière suisse; les deux Vaudevilles; le Singe voleur; Jocrisse Chef de brigands*; *Préville et Taconet*. Au théâtre de l'Odéon, *la Fête d'un bourgeois de Paris*. Au théâtre de la Gaîté, *la Fille grenadier*; cette pièce fut faite pour faire briller le talent de Mˡˡᵉ Milot, que M. Merle se plaisait à cultiver. Au théâtre de la Porte-Saint-Martin, *les Deux Philibertes*. Il est juste de remarquer que presque tous ces ouvrages ont été faits en société avec MM. Brazier, Dumersan, Ourry et Rougemont. M. Merle a célébré le retour de la famille royale par différentes pièces de circonstance. C'est ainsi que le mariage de M. le duc de Berri donna lieu à la pièce des *Deux Mariages*; la fête du roi, à la *Saint-Louis villageoise*, en 1816; l'accouchement de Mᵐᵉ la duchesse de Berri, en 1817, à *Rose et Bleu*, ou *les Deux Barcelonnettes*; enfin, les succès de la guerre d'Espagne, en 1823, au vaudeville militaire du *Bivouac*, ou *la Saint-Louis au camp;* cette pièce en société avec MM. Simon et Ferdinand. M. Merle est encore auteur d'une nouvelle édition de la *Grammaire espagnole de Port-Royal*, avec des notes, et d'un *Traité d'orthographe espagnole*; d'un *Extrait des Mémoires de Bachaumont*, Paris, 1808, 3 vol. in-8°; d'un *Choix du Mercure de France*, Paris, 1809, 3 vol. Enfin il a publié, en 1819, une brochure *en faveur des bannis*. Si ce n'est le meilleur, c'est le plus honorable de ses ouvrages.

MERLE-D'AMBERT (LE COMTE DE), colonel du régiment de Royal-Marine, se trouvait en garnison à Marseille, en 1790. Il eut, par suite de dissidence d'opinion, des démêlés avec la garde nationale, lesquels occasionèrent une émeute, dont les suites furent assez graves pour mériter que l'assemblée nationale y intervînt : elle rendit un décret qui traduisit M. Merle-d'Ambert devant les tribunaux. Néanmoins, il vint à bout de se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et passa à l'étranger. Revenu en France quelque temps après, il fut arrêté à la suite du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), puis traduit à une commission militaire, qui le condamna à mort, le 3 juillet 1798, com-



Le Comte Merlin.

me émigré rentré. Sa famille réclama vivement auprès du conseil des cinq-cents contre le jugement de la commission militaire, mais l'assemblée passa à l'ordre du jour. Le général Bernadotte, qui avait servi dans le régiment de M. Merle-d'Ambert, fit également, mais sans plus de succès, des démarches pour le sauver. Il fut fusillé dans la plaine de Grenelle.

MERLET (Jean-François-Honoré), ex-législateur et préfet, commandant de la légion-d'honneur, est né le 25 septembre 1761, près de Doué, arrondissement du Saumur, département de Maine-et-Loire. Il adopta avec sagesse les principes de la révolution, et fut nommé procureur-syndic du district de Saumur, au mois de juin 1790, époque de l'organisation de cette administration. En 1791, le collége électoral du département l'élut député à l'assemblée législative. Pendant la session, il fit partie de plusieurs comités, et devint successivement secrétaire, vice-président et président de cette assemblée aux époques les plus orageuses. Pendant le règne de la terreur, M. Merlet ne remplit aucune fonction. Retiré à la campagne sur les confins de la Vendée pendant la guerre civile, il fut souvent en butte aux dénonciations et aux persécutions des hommes exagérés; mais il ne porta point les armes avec les Vendéens, à aucune époque de cette guerre funeste. C'est donc à tort qu'une biographie avance le contraire en même temps qu'elle rend un compte fort imparfait de sa conduite pendant la révolution. Quelque temps après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), M. Merlet, désigné pour plusieurs préfectures, fut nommé à celle de la Vendée, qu'il accepta malgré les difficultés qu'un pays encore fumant de l'incendie de la guerre civile devait lui présenter. A l'époque de la création de la légion-d'honneur, il fut nommé l'un des commandans de cet ordre, et maître des requêtes au conseil-d'état lors de l'institution de ce corps. Après avoir administré la Vendée pendant huit ans, M. Merlet reçut successivement sa nomination à la préfecture du département de Maine-et-Loire, et à celle de la Roër; mais il refusa, ne voulant plus participer aux levées d'une conscription militaire qui lui paraissait intolérable. Nommé immédiatement président de la commission du magistret du Rhin, il organisa cette administration, dont les attributions, partie administrative et partie diplomatique, s'étendaient depuis les frontières de la Suisse jusqu'à celles de la Hollande; mais après quatre années d'existence, elle a dû disparaître avec les conquêtes des Français. Depuis l'entrée à Paris des troupes de la coalition, M. Merlet s'est retiré dans le canton où il est né. Là, il vit dans la retraite la plus profonde, après avoir dépensé la plus grande partie de sa fortune au service de son pays.

MERLIN (Philippe-Antoine, comte), ancien ministre de la justice, directeur de la république française, et en dernier lieu conseiller-d'état procureur-général près de

la cour de cassation, ex-membre de l'institut, grand-officier de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de la Réunion, est né le 30 octobre 1754 à Arleux, ancienne petite ville du Cambresis. Son père était un cultivateur aisé, qui, indépendamment de ses propriétés particulières, tenait à ferme une grande partie des terres qu'il exploitait. Sa profession, une des plus utiles de la société, était aussi estimée alors, qu'elle l'est encore aujourd'hui, dans tous les pays à grande culture, et particulièrement dans les provinces flamandes. Nous n'en parlons ici que pour relever les erreurs de quelques biographies nouvelles, qui ont fait naître M. Merlin d'un cordonnier du village d'Anchin, pauvre et incapable de soigner son éducation. Pour subvenir à celle-ci, les frères Michaud le font, il est vrai, élever par les moines de l'abbaye d'Anchin, auxquels il s'était rendu agréable comme enfant de chœur. qui lui fournirent l'argent et les moyens nécessaires pour faire son droit, et qui enfin, après l'avoir fait recevoir avocat, lui confièrent la direction de leurs affaires contentieuses, ce qui le mit en état d'acheter une charge de secrétaire du roi, vulgairement appelée (ajoutent les biographes) savonnette à vilain, mais qui donnait les prérogatives de la noblesse. Si l'on éprouve quelque étonnement en voyant des hommes, qui paraissent professer une haute vénération pour les institutions de l'ancienne monarchie, rappeler cette locution ignoble, et se servir d'un pareil style en écrivant l'histoire, le tout pour déverser le ridicule sur une des sources les plus abondantes des titres de noblesse sous l'ancien régime, on n'est pas moins surpris de trouver dans ce court exposé autant d'erreurs que d'assertions. Il existait près de Douai une riche abbaye portant le nom d'Anchin (et ce n'était point un village, mais une abbaye isolée), qui avait fondé anciennement un collége dans la ville de Douai; mais ce collége n'était point sous la direction des moines, et quoique M. Merlin y fît ses premières études avec d'autres jeunes gens de Douai ou des environs, les moines d'Anchin ne peuvent être cités comme ses bienfaiteurs. Le fermier Merlin n'eut besoin d'aucune aide étrangère pour faire achever à son fils ses études au collége, son cours de belles-lettres et de droit, et ce ne fut qu'après avoir été reçu avocat au parlement de Douai que ce dernier parut pour la première fois, et en 1775 seulement, à l'abbaye d'Anchin. En 1782, il acheta la charge de secrétaire du roi, et sa réputation se trouvait déjà honorablement établie au barreau, lorsqu'en 1784 il fut chargé de la clientelle de l'abbaye ainsi que d'un grand nombre d'autres clientelles des plus riches et des plus considérables de sa province. Ces faits, et même à elles seules ces dates, réduisent à sa juste valeur l'accusation portée par les biographes contre M. Merlin, d'avoir oublié les bienfaits de l'Eglise, et payé de la plus odieuse ingratitude les moines qui l'avaient, au dire des biographes, nourri, élevé et enrichi. Dès 1779, ses connaissances judiciaires et ses

talens oratoires l'avaient placé au premier rang des jurisconsultes de son pays: sa réputation s'étendit bientôt hors du ressort du parlement de Douai; à peine âgé de 30 ans, on le consultait de toutes parts, et l'on cite parmi les personnes qui eurent recours à ses lumières, l'illustre président Dupaty, et le célèbre Beaumarchais. En 1789, le bailliage de Douai le nomma député aux états-généraux, où il arriva précédé de la renommée qu'il s'était acquise tant par les nombreux articles ou traités qu'il avait insérés dans *le Répertoire de Jurisprudence*, et qui étaient déjà cités dans tous les parlemens, que par les quatre premiers volumes in-4° d'un *Traité des Offices de France*. M. Merlin ne parut cependant que rarement à la tribune avant le 3 février 1790, époque à laquelle il fit son premier rapport sur les résultats du décret porté par l'assemblée constituante, le 4 août 1789, lors de l'abolition des droits féodaux. Ce rapport, qui fit une grande sensation, ainsi que plusieurs autres qui le suivirent immédiatement, furent appréciés pour leur énergie et leur élégante clarté; mais ils valurent à l'orateur d'implacables ennemis parmi les hommes à priviléges et les partisans de l'ancienne féodalité. Quelque temps après, le duc d'Orléans lui proposa la première place dans son conseil, et il l'accepta sous la condition expresse que la politique resterait entièrement étrangère aux relations qu'il aurait avec ce prince, condition qui fut religieusement observée de part et d'autre. M. Merlin ne crut pas manquer à cet engagement en conseillant au duc d'Orléans, trois ans plus tard (le 16 décembre 1792), de céder au vœu manifesté par un grand nombre de membres de la convention, et de se retirer aux États-Unis d'Amérique. Ce salutaire avis, adopté d'abord avec empressement, fut rejeté le lendemain, changement de résolution dont les suites sont connues. Dans les longues et orageuses discussions qui eurent lieu au retour de Louis XVI de Varennes, il est à remarquer que M. Merlin fut toujours au nombre des membres qui repoussèrent toutes les propositions de déchéance et de proclamation de république. Il ne voyait alors de salut pour l'état que dans le maintien du roi sur le trône constitutionnel. Il s'opposa aussi avec force à la motion proposée par Robespierre, qui déclarait les membres de l'assemblée constituante inéligibles à certaines fonctions, et qui les privait du droit d'être députés à l'assemblée suivante. Il prédit dès-lors que si une législature toute nouvelle s'élevait sur les débris de celle qui existait, la révolution, loin de se terminer, recommencerait sous les plus funestes auspices. Cette proposition n'en fut pas moins adoptée par la majorité, et doit sans doute être comptée parmi les principales causes qui amenèrent l'année suivante la ruine de la monarchie constitutionnelle. Après la clôture de la session de cette première assemblée, M. Merlin fut nommé par les électeurs du département de la Seine à la présidence d'un des tribunaux d'arrondissement de Pa-

ris, et par les électeurs du département du Nord, à la présidence de leur tribunal criminel. Il opta pour ce dernier emploi, qui le rappelait dans ses foyers, et il l'exerça jusqu'à la fin de 1792, où il fut nommé député à la convention nationale. Il n'arriva à Paris qu'après les premières séances de l'assemblée, qui venait déjà de décréter l'abolition de la royauté et l'établissement de la république; mais il s'empressa d'exprimer son adhésion à ce nouveau système de gouvernement, et le soutint avec une persévérance et une ardeur de zèle qui lui furent souvent reprochées par ses ennemis. Ceux-ci l'accusèrent dès-lors d'être le provocateur des mesures les plus rigoureuses, et des décrets même auxquels il n'avait jamais pris la moindre part. Dès les premiers temps qu'il siégea dans cette assemblée, il y fut dénoncé d'après des pièces trouvées dans la fameuse armoire de fer, au sujet de propositions qui, dans l'assemblée constituante, lui avaient été faites pour obtenir de lui un rapport favorable sur les chasses du roi, et pour prix duquel on lui offrait une place pour son beau-frère. Il convint des propositions, mais en même temps il prouva clairement qu'elles avaient été repoussées par lui, puisqu'il n'avait pas fait le rapport et que son beau-frère n'avait pas eu la place. Depuis lors personne, même parmi ses plus violens détracteurs, n'entreprit d'effleurer la réputation d'*incorruptibilité* dont il a constamment joui. Dans le procès de Louis XVI, il vota avec la majorité. Peu de mois après cette époque, de nouveaux décrets de la convention vinrent ajouter aux malheurs de la France. Dans les séances du 7 et du 10 mars 1793, l'établissement et l'organisation de l'odieux tribunal révolutionnaire furent ordonnés. Une Biographie conventionnelle accuse M. Merlin d'avoir proposé ces funestes décrets. La vérité est qu'il ne put ni les proposer, ni y avoir part, étant parti, dès la fin de janvier, chargé d'une mission près de l'armée du Nord, alors en Belgique, mission dont il ne revint que le 3 avril suivant, près d'un mois après que ces décrets avaient été portés. Le 30 du même mois, il fut nommé commissaire près l'armée des côtes de Brest, et se trouva encore éloigné de Paris pendant les événemens du 31 mai. Il proposa à ses collègues Gillet et Cavaignac, et rédigea contre cette fatale journée, une protestation qui fut affichée dans toute la ci-devant Bretagne. Pendant sa première mission en Belgique, et dans le même mois (26 mars 1793) où fut portée la loi qui créait le tribunal révolutionnaire, la convention avait ordonné le désarmement de tous ceux qu'elle désignait sous le nom de *citoyens suspects*. Par une nouvelle loi rendue le surlendemain 28 mars, il fut enjoint à la municipalité de Paris de suspendre la délivrance des passeports jusqu'après l'exécution du décret relatif au désarmement, lequel devait avoir lieu de suite; et de plus, par une extension terrible donnée à la première loi, cette municipalité fut autorisée à faire arrêter toutes les personnes qui lui paraîtraient suspectes. Bientôt tous les

départemens de la France furent mis au niveau de la capitale. Par un décret porté sur la proposition d'un de ses membres, la convention nationale ordonna, le 12 août 1793, que tous les gens suspects seraient mis en arrestation, et renvoya au comité de législation pour présenter incessamment le mode d'exécution. Mais sans attendre le rapport de cette commission, le décret fut de suite scellé et expédié comme loi à toutes les municipalités, et commença à recevoir partout son exécution. Tel était déjà le funeste état des choses, quand M. Merlin fut rappelé de sa mission en Bretagne. On ne saurait donc dire qu'il fut le provocateur de la loi des suspects, et il faut bien laisser au fougueux démagogue Danton la part que la vérité historique lui assigne, celle d'être le premier, le véritable auteur de cette loi monstrueuse. M. Merlin, à son retour nommé membre d'une commission du comité de législation, auquel il était enjoint de coordonner toutes ces lois, ou de former une espèce de législation nouvelle pour des délits aussi vagues que nouveaux, ou plutôt pour le seul délit de suspicion, déclara que « vouloir régulariser les lois du 28 mars » et du 12 août, sans les dépouiller de l'arbitraire qui en formait » le caractère essentiel, c'était entreprendre d'éclairer le chaos » sans y porter la lumière. » Il n'en fut pas moins chargé de faire un rapport à la convention. Celui qu'il lut à la tribune le 31 août, fut improuvé par la majorité de l'assemblée, et traité par la *montagne* de projet dangereux venu de Coblentz. Le comité, effrayé de ces clameurs, prit alors le parti de rédiger un nouveau projet, non d'après les idées de ses membres, mais conforme aux vues des meneurs de la convention. M. Merlin, en sa qualité de rapporteur, fut forcé de présenter de nouveau à la tribune un second projet qui n'était nullement conforme ni à ce qu'il avait proposé, ni à son opinion particulière, mais qui était sensé exprimer l'opinion de la majorité du comité dont il était l'organe. Le 17 septembre 1793, ce projet fut converti en loi, et ce ne fut que l'année suivante à l'époque du 9 thermidor an 2 (15 juillet 1794) que cette législation barbare des *suspects* cessa de peser sur la France, avec le règne de la terreur qui l'avait fait naître. M. Merlin ne fut point étranger aux événemens de cette journée, et dès le 16 thermidor suivant, ceux de ses collègues qu'on désignait alors sous le nom de *thermidoriens*, le portèrent à l'unanimité à la présidence de la convention, témoignage non équivoque de la part qu'il avait eue à la destruction de la tyrannie de Robespierre. Il proposa peu de temps après, au nom du comité de législation, deux mesures importantes : la première, pour une organisation différente du tribunal révolutionnaire ; la seconde, pour la dissolution immédiate de la municipalité de Paris. La première, qui n'était cependant qu'une demi-mesure, éprouva de grandes difficultés. Il eût fallu sans doute supprimer entièrement et frapper à jamais de réprobation le tribunal révo-

lutionnaire ; mais les partisans nombreux de Robespierre qui siégeaient encore dans la convention, et le club toujours puissant des *jacobins*, auraient rendu toute tentative pareille infructueuse en ce moment. On se borna alors à donner au tribunal une organisation qui ne le rendait redoutable qu'aux accusés dont les crimes étaient manifestes, et depuis cette époque il ne condamna que les *Carrier*, *Fouquier-Tainville* et consorts. Quant au colosse si longtemps effrayant de la municipalité de Paris, il fut plus facilement renversé ; le décret qui la remplaçait par des commissions séparées, sans rapport entre elles, passa à la majorité. Le 15 fructidor, M. Merlin fut nommé membre du comité de salut-public. Le 20 brumaire suivant, il fit à la convention un rapport sur les entreprises de jour en jour plus audacieuses des *jacobins*, et proposa un décret ordonnant la clôture de leur club. Ce projet, sur l'adoption duquel on avait compté avec trop de confiance, fut combattu avec fureur, et enfin repoussé par l'ordre du jour. Les trois comités se réunirent le lendemain ; M. Merlin reproduisit le projet de fermer l'antre de l'anarchie. Il représenta le danger qu'il y avait à laisser subsister à côté de la représentation nationale une assemblée qui rivalisait déjà de puissance avec elle, et qui, à la faveur de nouveaux mouvemens populaires, pourrait parvenir encore à la dominer. Il regrettait que les trois comités du gouvernement, au lieu d'agir d'eux-mêmes et de prendre une mesure qui était de police administrative, se fussent exposés aux chances d'une délibération toujours incertaine dans une assemblée nombreuse. Il ajouta qu'il était encore temps de faire ce que les trois comités n'avaient pas d'abord voulu prendre sur eux d'exécuter ; qu'il était prêt à rédiger et à signer le premier l'ordre de fermer le club, et à en assumer sur lui la responsabilité. Son avis fut adopté, et la commission de police municipale fut mandée pour exécuter l'ordre des comités. Le député Legendre se mit à la tête de ceux qui marchèrent contre les *jacobins* ; ils n'éprouvèrent aucune résistance. Une heure après la résolution prise, le club fut fermé, et les clefs en furent dès le lendemain portées en triomphe à la convention. Cette assemblée, ainsi qu'on l'avait prévu, approuva la mesure, sinon à l'unanimité, au moins sans que les partisans des troubles, comprimés par l'énergie des comités, osassent se prononcer contre une chose déjà faite, et à laquelle le peuple ne s'était nullement opposé. Dès son entrée au comité de salut public, M. Merlin avait été chargé du département des affaires étrangères ; il entama des négociations avec la Prusse et l'Espagne, qui amenèrent le traité de Bâle ; et le rapport qu'il fit le 14 frimaire an 3 sur les bruits de paix auxquels le commencement de ces négociations avait donné lieu, fut traduit dans toutes les langues. Le 18 du même mois, il proposa et fit décréter le rappel des 73 députés qui avaient été arrêtés le 30 octobre 1793, comme signataires des protestations contre le 31 mai,

et, le 27 frimaire suivant, il fit rapporter les décrets de mise hors la loi et d'accusation qui pesaient sur MM. Lanjuinais, Defermont, Hardy, etc. Le 18 ventôse, il provoqua le décret qui rappela ces députés dans le sein de la convention, où ils reprirent aussitôt leurs places. La législation criminelle se trouvait depuis long-temps dans un chaos inextricable. Le mélange incohérent de tous les décrets rendus depuis 1789, et de lois souvent contradictoires, entravait la marche de la justice et livrait souvent les accusés à l'arbitraire des juges; M. Merlin fut chargé de rédiger un projet de code des délits et des peines. Le grand travail auquel il se livra avec ardeur ne put être terminé que vers la fin de la session conventionnelle; il fut présenté à l'assemblée le 2 brumaire an 4, l'avant-veille du jour où elle devait se séparer. Les 646 articles dont ce code se composait furent lus et adoptés en deux séances, sauf quelques amendemens proposés à la hâte et discutés avec la même précipitation. Néanmoins ce code, conçu dans un esprit d'équité, et donnant aux affaires une marche simple, prompte et uniforme, fut accueilli généralement, et fit loi jusqu'en 1811, où il a été remplacé par le Code Napoléon. Après l'installation du directoire-exécutif et du nouveau corps-législatif, divisé en deux chambres, en vertu de la constitution de l'an 3, M. Merlin, qui avait été nommé au conseil des anciens, mais qui n'y figura qu'un jour, fut appelé par le directoire au ministère de la justice. Les fonctions de ce ministère le mirent nécessairement en opposition avec les nombreux ennemis de la constitution républicaine et du gouvernement directorial. De là les invectives violentes et les calomnies auxquelles il n'a pas cessé, depuis cette époque, d'être en butte de la part des écrivains opposés aux principes de la révolution. Il occupa le ministère de la justice jusqu'au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), et fut, à la suite de ce coup d'état élu membre du directoire-exécutif à la place du directeur Barthélemy. Il est juste de dire que s'il n'empêcha point ou ne put empêcher la promulgation de la loi du 19 fructidor suivant, qui ordonnait la déportation de tant d'hommes estimables, il fit au moins ses efforts pour tempérer l'effet de cette mesure arbitraire, en faveur de ceux qui avaient été assez heureux pour se soustraire à la première déportation. A sa demande, l'île d'Oleron fut substituée à Cayenne, et servit de refuge aux malheureux qu'on désignait alors sous le nom de *fructidorisés.* Le général Carnot, exclu à cette époque du directoire et proscrit en France, en parlant de ceux qui lui succédèrent au pouvoir, et qu'il n'avait nullement l'intention de ménager, dit dans ses Mémoires publiés en 1798: « Merlin a toujours marché dans la ligne de la révolution sans dévier de ses principes; mais il n'a jamais accepté de commission sanguinaire ou spoliatrice dans les départemens. Toujours livré aux fatigues d'un travail assidu, il n'a point montré d'ambition excessive...»

Aussi dans ses fonctions de directeur, son influence fut-elle moindre que celle des collègues qui se l'étaient adjoint; et en donnant simplement sa voix dans toutes les questions proposées, il ne parut point vouloir lutter de puissance avec ses collègues. Au mois de prairial an 7 (juin 1799), de grands revers militaires furent reprochés au directoire, et les ennemis que ses membres s'étaient faits dans les deux conseils, saisirent avidement l'occasion de se venger d'anciens griefs. Les restes du parti de *Clichy* et les républicains exaltés furent d'accord sur un point, celui de déconsidérer le directoire et d'en perdre successivement les membres. Le pouvoir exécutif avait triomphé en fructidor an 5, le pouvoir législatif triompha à son tour en prairial an 8. La nomination de Treilhard fut d'abord annulée, et les directeurs La Reveillère-Lépaux et Merlin, cédant aux vœux de leurs amis, donnèrent eux-mêmes leur démission le 30 prairial. Les ex-directeurs crurent avoir conjuré l'orage par le sacrifice de leurs places; mais les dénonciations vinrent en foule les poursuivre. On ne parlait que des *triumvirs*, et de la nécessité de les mettre en accusation. Le conseil des cinq-cents nomma une commission pour recueillir tous les faits à la charge de l'ex-directeur Merlin. On l'avait accusé à la tribune *d'avoir formé le plan de livrer la république à un prince de la maison d'Orange ou d'Hanovre*; le rapporteur de la commission l'accusa en outre *d'avoir fait déporter Bonaparte en Egypte*. Il fut facile de démontrer l'absurdité de ces imputations. Personne ne crut à la première, et il n'était guère plus probable qu'il eût eu le pouvoir ou la volonté de déporter un général, dont son fils était devenu l'aide-de-camp. Le lieutenant Merlin partageait alors, en Egypte, la gloire et les périls de 40,000 braves que le directoire était accusé d'avoir sacrifiés. (*Voyez* l'article suivant.) On n'en insistait pas moins sur l'urgence d'un sévère examen, et sur la comparution à la barre de l'assemblée, d'un accusé que plusieurs députés, naguère ses courtisans, désiraient humilier à leur tour. Après d'assez vives discussions, le bon sens de la majorité l'emporta, et ces propositions furent rejetées. Quelques mois après le retour de Bonaparte d'Egypte et la révolution du 18 brumaire, le premier consul nomma M. Merlin substitut du procureur-général au tribunal de cassation. Celui-ci craignit sans doute, en refusant cette place, d'être rangé au nombre des mécontens, et de nuire à son fils, qui s'était distingué dans la carrière militaire. Le premier consul lui sut gré d'avoir accepté un emploi si inférieur à ceux qu'il avait remplis, et si fort au-dessous de son mérite. Il lui montra bientôt la plus grande confiance, et le nomma successivement procureur-général, conseiller-d'état, comte, grand-officier de la légion-d'honneur, et commandeur de l'ordre de la Réunion. On trouve, dans le Mémorial publié par le comte Lascases, tome VI, page 308, les sentimens de Napoléon exprimés dans les termes suivans : « Au conseil-d'état,

» j'étais très-fort tant qu'on demeu» rait dans le domaine du Code; » mais dès qu'on passait aux ré» gions extérieures, je tombais dans » les ténèbres, et Merlin était alors » ma ressource : je m'en servais » comme d'un flambeau. Sans être » brillant, il est fort érudit; puis, » sage, droit et honnête, un des » vétérans de la bonne cause : il » m'était fort attaché. » M. Merlin remplit, pendant 13 ans, les fonctions de procureur près la cour de cassation. Ses réquisitoires et ses plaidoyers, pendant cette époque, furent en grand nombre, et il publia en outre *le Nouveau Répertoire de jurisprudence*, 16 vol. in-4°. Travailleur infatigable, il s'était acquis par ses discours et ses ouvrages une autorité dans les tribunaux, dont peu de jurisconsultes, avant lui, avaient joui de leur vivant. En 1813, une cour suprême d'Allemagne, dont les membres se trouvaient partagés d'opinion sur une question majeure de jurisprudence, le choisit, à l'unanimité, pour *départiteur*, et régla l'arrêt d'après son avis. Les journaux étrangers firent connaître, la même année, un fait qui montre son respect pour les formes salutairement établies dans l'administration de la justice, et qui prouve aussi qu'il savait au besoin résister aux injonctions du pouvoir. Peu de jours après la bataille de Dresde, Napoléon apprit la déclaration du jury de Bruxelles, qui venait d'acquitter plusieurs personnes accusées d'avoir dilapidé les produits de l'octroi de la ville d'Anvers. Convaincu de la réalité du délit, et indigné du jugement, Napoléon fit charger le procureur-général Merlin d'aviser aux moyens de remettre les accusés en cause, et de faire casser l'arrêt de Bruxelles, dût-il employer pour cela l'autorité que les *constitutions de l'empire* accordaient au *sénat-conservateur*, d'annuler les jugemens attentatoires à la sûreté de l'état. La déclaration du jury avait en effet paru monstrueuse; elle causait un grand scandale dans le public, mais elle était régulière dans la forme. Le procureur-général, dans son rapport, fit valoir la maxime inviolable en jurisprudence et sacrée jusqu'alors, *Non bis in idem*, et son avis fut contraire à toute nouvelle procédure. Mais le rapport envoyé à Napoléon ne lui parvint point; le courrier qui en était chargé fut enlevé par un parti ennemi sur les derrières de l'armée française. Ses dépêches eurent de la publicité, et les journaux de l'Allemagne s'emparèrent de cette pièce pour l'opposer à la mesure que prit ensuite, de son propre mouvement, celui à qui elle était adressée, et qui fit annuler le jugement du jury par un *sénatus-consulte*. A la première restauration, en 1814, M. Merlin perdit d'abord sa place de conseiller-d'état, et l'on paraissait désirer qu'il donnât lui-même sa démission de celle de procureur-général. Dans l'entretien qu'il eut avec le nouveau chef de l'ordre judiciaire qui l'engageait à ce sacrifice, il répondit : « Ce » n'est pas la première fois qu'on » me propose de donner ma dé» mission; mais je ne me crois ni » indigne ni au-dessous de ma pla» ce. Je l'ai acceptée par obéissan» ce, et je la quitterai de même. » La déserter de mon propre mou-

» vement serait regardé, ou comme » un acte de lâcheté, ou comme un » refus de servir le gouvernement » actuel ; et de ces deux reproches, » je ne veux pas plus mériter le » premier que je ne dois m'expo» ser au second. » Il fut remplacé le 15 février 1815. Après les événemens du 20 mars suivant, il reprit ses fonctions de procureur-général et de conseiller-d'état; avant l'ouverture de la chambre des représentans, Napoléon le nomma ministre d'état. Au second retour du roi, il fut porté sur la liste des 38 personnes exilées par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et il se rendit à Bruxelles. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, on lui notifia un décret du roi des Pays-Bas, qui, sur la demande des puissances alliées et de la France, enjoignait à tous les Français exilés en vertu de l'ordonnance du 24 juillet, de sortir de ses états avant le 15 février 1816. Il résolut alors de se rendre aux États-Unis d'Amérique, et s'embarqua à l'époque fixée avec son fils le général Merlin, sur le navire *l'Alice*, commandé par le capitaine Mackensie faisant voile d'Anvers pour New-York. Mais, après huit jours d'une navigation pénible, battu par la tempête, le bâtiment fut brisé sur un banc en vue de Flessingue. Les passagers n'échappèrent que par une espèce de miracle à la fureur des flots. Revenu à Bruxelles après son naufrage, M. Merlin sollicita du gouvernement des Pays-Bas, comme un juste dédommagement dû à son malheur, d'être considéré comme ayant satisfait au décret, et d'être traité comme un étranger ordinaire qui par la puissance des élémens appartenait au pays auquel la mer l'avait rendu. Le roi des Pays-Bas l'autorisa à habiter successivement Bruxelles et Harlem. Mais ces dispositions bienveillantes furent de nouveau révoquées, et pour éviter d'être conduit en Russie, en Autriche ou en Prusse, M. Merlin fut obligé de se cacher pendant près de deux ans, dans une retraite obscure et ignorée. Il a enfin obtenu depuis, et sans doute avec l'autorisation des puissances alliées et de la France, la permission de fixer définitivement son domicile à Bruxelles, où il a trouvé de nombreux amis, et où il vit entouré des soins de sa famille. On doit à M. Merlin les ouvrages suivans : 1° *Traité des Offices de France*, 4 vol. in-4°; 2° *Recueil des questions de droit*, 6 vol. in-4°; 3° *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, 16 vol. in-4°. Il travaille encore, dit-on, à de nouvelles éditions de ce dernier ouvrage, dont le mérite et l'importance sont appréciés par tous les jurisconsultes.

MERLIN (Antoine-François-Eugène), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, fils du précédent, né à Douai, département du Nord, le 27 décembre 1778. Dès l'âge de 14 ans, il se voua à la défense de la patrie, et fit ses premières armes en 1793. Il avait déjà fait avec distinction plusieurs campagnes, lorsqu'il suivit en Egypte, à l'âge de 19 ans, le général en chef Bonaparte, qui l'avait nommé un de ses aides-de-camp; mais il quitta bientôt la car-

rière des états-majors, pour servir d'une manière plus active dans les corps de l'armée. Son avancement, d'abord peu rapide, ne fut dû ni à la faveur ni à aucune protection particulière, mais à d'éclatans services rendus au champ d'honneur. Nommé, au mois de novembre 1800, chef d'escadron de grosse cavalerie, ce ne fut qu'après un apprentissage de 10 années dans les grades supérieurs, qu'il parvint, en septembre 1810, à celui de colonel du premier régiment de hussards (ci-devant Berchini). La belle réputation militaire de ce corps brilla sous ses ordres d'un nouvel éclat. A la tête d'un faible escadron de son régiment, le colonel Merlin, à l'affaire de Sabugal, en Portugal, le 3 août 1811, chargea et dispersa un régiment d'infanterie anglaise qui poursuivait vivement le 17ᵉ d'infanterie légère français, et il lui reprit le canon dont l'ennemi s'était emparé. Tous les officiers et hussards qui firent avec lui cette charge audacieuse, furent plus ou moins grièvement atteints du feu de l'ennemi; sa conduite en cette affaire lui fit décerner la décoration d'officier de la légion-d'honneur, récompense qui, à cette époque, n'était accordée qu'à des actions d'éclat. Le lendemain de la bataille des Arapilès, ou de Salamanque, perdue par le maréchal Marmont, le 23 juillet 1812, il arrêta, avec trois escadrons de son régiment, tous les efforts d'un ennemi victorieux, qui poursuivait l'arrière-garde de l'armée française. Il culbuta en cette occasion le 16ᵐᵉ régiment de dragons-légers anglais, réuni aux lanciers espagnols de *don Julian*, et appuyé par 6 pièces d'artillerie légère. Cette charge brillante, exécutée aux yeux des divisions en retraite, et au moment où la défaite de la veille avait jeté quelque découragement parmi les troupes, lui mérita les applaudissemens de toute l'armée. Le 14 juillet 1813, il fut promu au grade de général de brigade, et fit en cette qualité la campagne de Léipsig; sa bonne conduite pendant cette funeste campagne, et sa persévérance pendant la retraite plus désastreuse encore, où le découragement se manifesta d'une manière si déplorable, furent signalés à l'empereur, qui lui en témoigna publiquement sa satisfaction, le 29 octobre, veille de la glorieuse bataille de Hanau, et qui le nomma peu de temps après colonel en second du 4ᵐᵉ régiment des gardes-d'honneur. Après la restauration de 1814, le général Merlin resta sans activité; il fut néanmoins décoré de la croix de Saint-Louis, et reçut l'avis de cette nomination le jour même où le *Moniteur* publiait l'ordonnance royale qui donnait un successeur à son père dans les fonctions de procureur-général de la cour de cassation. Après les événemens du 20 mars 1815, Napoléon appela le général Merlin pour faire partie de sa garde, en qualité de major des chasseurs à cheval, et il fut, en outre, chargé de l'organisation et du commandement du 2ᵐᵉ régiment de cette arme. Après le licenciement de l'armée sur la Loire, il quitta la France pour suivre son père dans son exil, s'embarqua à Anvers pour le conduire aux

Etats-Unis d'Amérique, et fit avec lui naufrage près de Flessingue, le 24 février 1816. Rentré en France en 1818, lorsque son père fut obligé de se tenir caché en Hollande, pour se dérober aux persécutions dirigées contre lui par quelques agens diplomatiques, le général Merlin vivait dans la retraite, étranger, comme pendant sa vie entière, à toute espèce d'intrigues, lorsque d'infâmes et calomnieuses délations, que la haine du nom qu'il porte a seule pu inspirer, vinrent le signaler à l'autorité comme l'un des chefs d'une conspiration, dans le mois d'août 1820; un mandat d'arrêt fut lancé contre lui au mois d'octobre suivant, mais il parvint à s'y soustraire. La perfidie et l'absurdité de ces dénonciations furent heureusement démontrées avec tant d'évidence devant la cour des Pairs, et nommément par M. le duc de Choiseul et par plusieurs de ses collègues, que, dans sa séance du 13 février 1821, et malgré l'absence de l'accusé, cette cour proclama, à une immense majorité, son innocence. Le général Merlin, pendant le cours de sa carrière militaire, a toujours été cité parmi les braves guerriers de la France qui ont le plus honoré leur pays, non-seulement par leur haute valeur, mais aussi par leur désintéressement, leur stricte probité, et la douceur de leur commandement chez les peuples conquis. Il a ainsi mérité et obtenu l'estime de ses supérieurs, la confiance et l'attachement de tous ses frères d'armes.

MERLIN DE THIONVILLE (Antoine-Christophe), député à l'assemblée législative, à la convention nationale et au conseil des cinq-cents, est né en 1762 à Thionville. Son père était procureur au bailliage de cette ville, et le destina à l'état ecclésiastique; mais le jeune Merlin, après avoir fait de bonnes études, ne se sentant nulle vocation pour le sacerdoce, quitta le séminaire et Paris pour sa ville natale, où il se voua à la carrière du barreau. Il était avocat au parlement de Metz, quand la révolution éclata. Il en embrassa la cause avec enthousiasme et même avec toute l'exaltation de la jeunesse et d'un caractère fougueux. Ses opinions étaient véhémentes, sa franchise allait souvent jusqu'à la rudesse; mais si on peut lui reprocher des erreurs, au moins n'eut-on jamais à l'accuser de mauvaise foi, ni d'actions coupables. En 1791, ses concitoyens l'élurent membre de l'assemblée législative, et sur 700 électeurs il réunit 620 suffrages. Sa première motion fut pour l'arrestation et la saisie de toutes les voitures qu'on trouverait transportant des armes, des vivres, ou des munitions de guerre propres à renforcer les ennemis de l'état. Dans la séance du 23 octobre, il s'éleva avec chaleur contre une motion d'ordre qui tendait à restreindre le droit de pétition aux seuls cas où des intérêts individuels auraient été lézés. Dans la séance du 7 novembre, sur un amendement proposé par lui, l'assemblée décréta que les sous-lieutenances vacantes dans les différens corps de l'armée, seraient réservées, pour être à l'avenir remplies par les gardes nationaux

qui servaient aux frontières. Le 13 novembre il s'éleva contre le système suivi pour les colonies : « C'est » le commerce seul, s'écria-t-il, qui » jouit des prétendus avantages » qu'on retire des colonies. C'est » une classe privilégiée dont l'es- » prit perdra la patrie ; pour être » libre il ne faut pas être riche. » Le 25 du même mois, il signala les armemens qui se faisaient à Coblentz, et proposa un décret d'accusation contre les princes qui se trouvaient hors du royaume et qui menaçaient la patrie d'une attaque à main armée. Il fit différentes motions relatives à l'organisation de l'armée, attaqua souvent à la tribune les ministres en place, s'opposa à ce que la distribution des viandes se fît en nature aux troupes, de peur, disait-il, que les ministres ne les fissent mauvaises afin d'exaspérer les soldats. Le 5 mars 1792, M. Merlin demanda à l'assemblée, qui à diverses reprises avait agité la question du séquestre des biens des émigrés, qu'il fût ordonné à tous les corps administratifs de faire des actes conservatoires à ce sujet. Rapporteur du comité de surveillance, il fit décréter qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre les nommés François et Vidal. Le premier avait été arrêté après avoir tenu quelques propos imprudens, et était accusé d'être l'espion des princes émigrés ; le second avait été trouvé muni d'une commission pour lever un emprunt considérable au nom des princes. Un membre ayant proposé la mise en accusation de l'ambassadeur de France à Vienne, M. de Noailles, M. Merlin réclama pour lui la faculté de venir se justifier à la barre de l'assemblée. Il s'opposa vivement à une motion du ministre de la guerre, qui voulait qu'on accordât à chaque général une somme de 50,000 fr. pour entrer en campagne. « Vous avez, dit-il, » accordé six millions pour les dé- » penses secrètes des affaires étran- » gères, et cette somme, qui ne » vous a pas effrayés, a effrayé tous » ceux qui veulent épargner les » sueurs du peuple. » De violens murmures vinrent à ces mots interrompre l'orateur, et les cris *à l'ordre* retentirent de toutes parts ; il y mit fin en disant qu'il se rappelait lui-même à l'ordre, ajoutant qu'il ne pouvait jamais l'être pour une meilleure cause. Lors de la discussion du projet présenté par le comité militaire pour établir des tribunaux correctionnels, il déclara que rien n'était à son avis plus contraire à l'honneur des guerriers français ; et s'exprima avec une telle violence qu'il fut rappelé à l'ordre avec censure. Il n'en continua pas moins son discours, jusqu'à ce que la parole lui fut ôtée par une décision de l'assemblée. Quelque temps après, un journaliste qui avait parlé de l'existence d'un *comité autrichien*, fut poursuivi par Larivière, juge de paix de la section Henri IV, et cita comme témoins, les députés Chabot, Bazire et Merlin. Larivière décerna des mandats d'arrêt contre ces derniers, et M. Merlin fut conduit chez lui par la gendarmerie ; mais il dénonça aussitôt à l'assemblée cet abus de pouvoir, comme une violation de la représentation nationale ; le juge de paix Larivière fut mandé à la barre, et ensuite décrété d'accusation. Les trois dé-

putés renouvelèrent bientôt les mêmes inculpations relatives au prétendu comité autrichien, et citèrent à l'appui la reprise de la cocarde blanche par des soldats suisses, à Neuilly, et la destruction de plusieurs ballots de papiers, brûlés à Sèvres, par Laporte, intendant de la liste civile. La municipalité de Saint-Cloud affirmait que ces ballots contenaient des papiers appartenant à la cour. M. Laporte, mandé à la barre, dit que l'on n'avait brûlé que l'édition entière d'un libelle, intitulé : *Mémoires de Mme la comtesse de Lamothe*, et que cette dernière avait fait imprimer à Londres. L'information n'en fut pas moins continuée, et ne produisit aucun résultat; mais M. Merlin se porta de nouveau et à diverses reprises accusateur des ministres. Le 15 août il annonça que les Prussiens déjà avancés en France, s'étaient emparés du poste de Rodemack près de Thionville, et que sans doute ils allaient ouvrir la tranchée devant cette ville; mais prévoyant la courageuse résistance de ses concitoyens : « Ils laisseront, dit-il, leurs vies sur les » remparts plutôt que de rendre » la ville aux ennemis de la France. » M. Merlin fut chargé, avec le député Jean-de-Brie, de se rendre dans le département de la Somme, pour y faire des levées de troupes, et y eut bientôt rassemblé un corps de 7,000 hommes, qu'il conduisit à l'armée en Champagne. De retour de sa mission, il fit à l'assemblée un rapport plein d'enthousiasme sur le bon esprit des citoyens des départemens de la Somme et de l'Aisne, et sur leur zèle en volant à la défense de la patrie. M. Merlin fut nommé à l'unanimité des électeurs du département de la Moselle, député à la convention. Son exaltation républicaine et la véhémence de ses discours y furent portés au plus haut point. Il s'opposa à la formation d'une garde pour l'enceinte des séances : « Que ceux qui » connaissent dans cette assemblée, » s'écria-t-il, des hommes assez » pervers pour demander le triumvirat ou la dictature, me les indiquent. pour que je les poignarde. » Il empêcha cependant la démolition des maisons de Longwi, que l'on voulait raser parce que leurs habitans s'étaient mal défendus. Il serait trop long de citer ici toutes les harangues et propositions intempestives qui échappèrent à l'effervescence républicaine du député de la Moselle, au commencement de cette session. La plupart furent accueillies par les applaudissemens de ses collègues, les cris et les trépignemens de joie des tribunes. Une fois cependant il excita de violens murmures, et fut forcé de quitter la tribune au milieu des témoignages les plus expressifs du mécontentement général; ce fut lorsqu'il proposa par amendement d'ajouter au décret qui condamnait à la peine la plus sévère quiconque tenterait de rétablir la royauté, ces mots : « *A » moins que ce ne soit dans les assemblées primaires.* » Ce fait suffirait à lui seul pour prouver l'exaltation des esprits à cette époque. Une nouvelle carrière s'ouvrit bientôt pour le représentant populaire; M. Merlin s'y lança avec la même impétuosité et la parcourut non sans gloire. Des commissaires de la con-

vention furent envoyés à l'armée du général Custines. M. Merlin, l'un d'eux, se jeta d'abord dans la ville de Mayence, que menaçaient à la fois les forces combinées des Prussiens et des Autrichiens. Il montra, pendant tout le cours d'un siége mémorable, un courage brillant qui allait souvent jusqu'à la témérité. Les Allemands lui donnèrent le sobriquet, plus honorable encore que singulier, de *Feuer-Teufel* (diable de feu). C'était au milieu des ennemis qu'il faisait l'essai de ses armes. On lui apporta un jour un sabre de prix : il se mit aussitôt à la tête d'une sortie, et le rapporta teint du sang des hussards prussiens, en disant à ses soldats : *Il coupe bien.* Il fit construire la redoute *Merlin* qui existe encore, et qui porte toujours son nom. Tous les jours il présidait aux travaux, encourageait les ouvriers, et bravait le feu meurtrier de l'ennemi. Cette redoute ayant été vers la fin du siége emportée par les Prussiens, qui y mirent un de leurs meilleurs bataillons pour la défendre, M. Merlin demanda quelques hommes de bonne volonté : trente grenadiers se présentent ; il fond à leur tête sur le bataillon ennemi et le chasse. Souvent il pointait lui-même les canons des batteries, et il en fit construire une au-delà du Rhin ; il se plaisait, au sortir de table, de conduire vers cette batterie les convives qui venaient de partager avec le représentant du peuple un morceau de cheval ou d'autre animal bien plus immonde. Les assiégeans ne manquaient jamais de saluer les visiteurs de leur mitraille, à un endroit où le chemin couvert était interrompu. Mais il avertissait à temps ses compagnons du danger, et leur laissait la liberté de ne point le partager avec lui. Après la plus opiniâtre résistance, Mayence fut cependant forcé de se rendre : les moyens de défense étaient épuisés, la ville se trouvait battue en ruine de tous côtés, la redoute de Gustavembourg élevée par les Prussiens foudroyait les moulins qui ne pouvaient plus moudre le peu de blé qui existait encore, les munitions de guerre devenaient aussi rares que les subsistances, enfin la capitulation fut délibérée dans un conseil de guerre où siégeaient les généraux Doiret, Aubert-Dubayet, Beaupuis et Kléber. On obtint la capitulation la plus honorable, et, s'il en fallait une preuve, on la trouverait dans la demande que fit le célèbre maréchal Kalkreuth 25 ans après, lorsqu'il rendit la ville de Dantzick : il sollicita alors pour lui et sa garnison la même capitulation qu'il avait accordée aux Français à Mayence, quand il en commendait le siége. On accusa néanmoins, dans le sein de la convention même, et ses commissaires, et les généraux, et l'armée, de n'avoir pas tout fait pour conserver à la république l'importante place de Mayence. Les dénonciations calomnieuses étaient un des fléaux de cette époque. Le brave général Aubert-Dubayet fut arrêté, mais M. Merlin parvint bientôt à briser ses fers, repoussa victorieusement les absurdes calomnies qui avaient été répandues, et obtint un décret de la convention qui déclarait *que l'armée de Mayence avait bien mérité de la patrie.* Le député Mon-

taut, profitant d'une absence de M. Merlin, avait voulu renouveler ces accusations, mais elles furent réfutées par plusieurs de ses collègues, et au retour de ce dernier, il somma Montaut de venir les soutenir de nouveau à la tribune. Celui-ci n'y parut point, et M. Merlin termina la controverse par ces paroles : « Je n'ai plus qu'un mot à » dire : qu'une commission militai» re nous juge tous, et si l'on me » prouve qu'il existât dans Mayen» ce une place large comme mon » chapeau où un homme pût être » en sûreté pendant une heure, » je consens à porter ma tête sur » l'échafaud. » M. Merlin était enfermé dans Mayence lorsque la convention instruisait, à Paris, le procès de Louis XVI. Il dut ainsi à sa mission le bonheur de n'avoir point voté dans cette déplorable cause. A son retour, il fut chargé d'une nouvelle mission, celle de conduire la brave armée de Mayence dans la Vendée. Il y montra la même valeur, et paya de sa personne dans toutes les occasions. Un jour, emporté par son ardeur au milieu des Vendéens, il se trouva bien près de tomber vivant entre les mains de ses implacables ennemis; un soldat avait déjà saisi la bride de son cheval : sans s'étonner du danger, il fendit la tête de son agresseur, et enfonçant les éperons dans les flancs du cheval, il franchit un ravin immense qui le séparait des siens, au grand étonnement des deux partis, qui le croyaient prisonnier. Mais si son courage personnel ne fléchit point dans cette funeste guerre intestine, sa fougue et son effervescence politique diminuèrent sensiblement. Il s'éleva avec énergie contre tous les excès; il réclama contre la destitution des généraux Canclaux et Aubert-Dubayet, qui venaient d'en être frappés, au moment même où ils avaient remporté des avantages signalés; il fit enfin, en plusieurs occasions, preuve de modération et d'humanité envers les vaincus. De retour à la convention, on l'entendit faire des réclamations équitables, et des motions fondées en sagesse et en raison. Épouvanté des horreurs qui se commettaient autour de lui; voyant tant de députés, dont plusieurs étaient ses amis, tomber victimes de la haine de Robespierre; se croyant peut-être menacé lui-même, il se lia d'affection et d'intérêt avec le parti qui renversa le tyran, et qui mit fin au règne de la terreur. Dans la journée même du 9 thermidor an 2, Henriot, commandant de la force armée de Paris, le satellite le plus dévoué de Robespierre, fondit sur M. Merlin, à la tête de 80 forcenés, et lui mettant le pistolet sur la poitrine, le traîna au corps-de-garde du Palais-Royal; mais là, le député harangua les citoyens réunis, et, les ramenant à son avis, fit arrêter Henriot lui-même, et assura ainsi l'exécution des ordres de la convention. Il fit aussi mander à la barre, la municipalité et le département de Paris, ligués avec les *jacobins*, pour opérer un mouvement contre la convention. Dans la séance du 15 thermidor, il fit suspendre l'exécution d'un décret, rendu la veille, contre les nobles et les prêtres. Le 2 fructidor, M. Merlin fut nommé président de la convention, et quelques jours

après, la société des *jacobins* s'étant présentée à la barre de l'assemblée, il l'exhorta, en termes très-énergiques, à donner à l'avenir l'exemple de la soumission aux lois. Depuis cette époque, se séparant sans retour des députés de la *Montagne* et des *jacobins*, on peut dire que M. Merlin de Thionville fut un des hommes qui les combattirent avec le plus de zèle et de force, et leur portèrent les coups les plus sensibles. Il demanda à plusieurs reprises que les clubs fussent fermés, et les scellés mis sur leurs papiers : « Je périrai, s'écriait-il, »ou le système des égorgeurs ne »prévaudra plus. » Carrier ayant un jour invoqué son témoignage, il répondit : « Oui, 20 communes »de la Vendée, quoique marchant »avec nous, ont été égorgées par »toi. » Et sur d'autres récits des atrocités commises dans ce pays, il dit : « Je voudrais qu'il fût possible à la convention d'inventer de nouveaux supplices pour ces cannibales. » Au 12 germinal, Paris fut déclaré en état de siége, et M. Merlin fut adjoint au général Pichegru, pour contenir les séditieux qu'on avait ameutés contre la convention, et qui venaient de ramener en triomphe des députés condamnés à la déportation. Il eut ensuite une nouvelle mission militaire près de l'armée du Rhin, assista à l'affaire brillante dans laquelle la tête de pont de Manheim fut emportée, et prit possession, au nom de la république, de la forteresse de Luxembourg. Là, il donna une nouvelle preuve d'humanité, en ordonnant au général Marceau de laisser passer, sans aucun examen, le premier corps que le général ennemi ferait partir, et dans lequel se trouvaient tous les émigrés, que des lois cruelles toujours existantes condamnaient à mort. Après la session conventionnelle, M. Merlin, réélu par plusieurs départemens, passa au conseil des cinq-cents. Il y parut souvent à la tribune, professant toujours les mêmes principes. A l'époque du 18 fructidor, il refusa de prendre part aux persécutions contre les royalistes, et, constant dans sa haine envers les anarchistes, il demanda la déportation de plusieurs d'entre eux. Sa carrière législative se termina à sa sortie du conseil des cinq-cents, en 1798. Il remplit, pendant quelque temps, les fonctions de commissaire-ordonnateur à l'armée d'Italie, et fut nommé ensuite administrateur-général des postes. S'étant prononcé ouvertement contre le consulat à vie, il donna bientôt sa démission, et se retira, non-seulement des affaires, mais même du voisinage de Paris. M. Merlin de Thionville avait acheté, dans les environs de la capitale, le couvent du Mont-Valérien ; il revendit cette propriété et acquit une terre peu considérable dans la ci-devant province de Picardie. Il paraît que c'est à cette propriété que se réduit toute sa fortune, qu'on s'était plu à dénoncer comme immense. Lorsqu'en 1814 les armées combinées envahirent le territoire français, il demanda l'autorisation de former une légion à Amiens, pour combattre encore une fois l'étranger. Cette permission, avec un brevet de colonel, lui fut accordée; mais les moyens d'exécution,

qui lui avaient aussi été promis, furent faibles et tardifs. Il marqua, par une lettre au prince de Bénévent, datée du 7 avril 1814, et qui fut insérée dans tous les journaux, son adhésion au gouvernement provisoire. Pendant les *cent jours*, en 1815, on lui proposa de se mettre encore à la tête d'un corps franc, ce qu'il refusa. Sa terre fut dévastée par les Prussiens; il y retourna depuis, et n'a plus pris de part aux affaires publiques.

MERLINO (N.), ancien législateur, embrassa la cause de la révolution, et fut nommé, en 1792, par le département de l'Ain, député à la convention nationale, où il vota la mort du roi. Son caractère versatile le faisait passer continuellement d'un parti à un autre. Envoyé, en 1793, dans son département, avec Amar, il prit part à toutes les mesures qu'on a depuis reprochées à ce député, et fut lui-même plusieurs fois personnellement dénoncé pour sa conduite dans ce même département. On le vit néanmoins, la même année, solliciter un secours de trois millions pour les ouvriers de Lyon; parler, en 1795, en faveur de l'institution des aveugles, et faire accorder une somme de 2,000 livres à la veuve et aux enfans de Joseph Lesne, fusillé, à Lyon, et dont l'innocence avait été déclarée le lendemain de l'exécution. Après le 13 vendémiaire, il fut nommé membre du conseil des anciens, dont il devint ensuite secrétaire. En 1796, il s'éleva contre les parens d'émigrés, sortit du conseil des anciens en 1798, fut aussitôt réélu à celui des cinq-cents, et en fut exclu après la révolution du 18 brumaire an 8. Il retourna dans son département, où il mourut en 1805.

MERMET (Albert), général républicain, naquit à Saint-Rambert, près de Lyon. Il entra au service comme simple soldat, en 1758, dans le régiment de l'Ile-de-France, et s'éleva du dernier rang de la milice jusqu'au grade de lieutenant-colonel, qu'il obtint, ainsi que la croix de Saint-Louis avant la révolution, par sa belle conduite et ses nombreux services, pendant treize campagnes, en Westphalie, en Portugal et en Corse. Général de brigade, en 1792, il fut envoyé dans la Vendée, où il se distingua par plusieurs actions d'éclat. Il fut tué, le 29 fructidor an 2, à l'affaire de Frétigny.

MERMET (Jean-Baptiste), le plus jeune fils du précédent, combattait à l'âge de 16 ans auprès de lui; l'ayant vu tomber dans la mêlée, il accourut à son secours, et reçut le coup mortel sur le corps même de son père.

MERMET (Auguste), fils d'Albert, et général de brigade, naquit, comme son père, dans les environs de Lyon. Il fut employé dans les départemens de l'ouest, sous le général Hoche, dont il devint l'ami; il le suivit en Allemagne. Chargé, dans le courant de mai, en 1797, de présenter au directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens, dans les plaines de Neuwied, Mermet passa ensuite à l'armée d'Italie. Il fut tué, le 3 août, au combat de Lonado.

MERMET (le vicomte Julien-Augustin-Joseph de), lieutenant-

général, né le 9 mai 1772, est un des fils du général Albert Mermet, tué à Frétigny, le 29 fructidor an 2. Il servit dans la cavalerie, où il entra le 10 mai 1788, partit pour les colonies en 1791, et y fit une campagne. Chef d'escadron au 7me régiment de hussards, le 12 novembre 1793, il fut nommé colonel du 10me régiment un mois après; général de brigade le 18 novembre 1795, et enfin général de division le 1er février 1805. Il obtint tous ces avancemens successifs pour récompense de sa belle conduite, dans toutes les campagnes de la révolution. Il eut un commandement en Italie, en 1805, et s'y couvrit de gloire, particulièrement au passage du Tagliamento. Il passa en Espagne en 1808, et donna les plus grandes preuves de courage, le 15 janvier 1809, à l'attaque de Villaboa, où il défit l'avant-garde ennemie, quoiqu'il n'eût d'autre appui que la division Merle. Le 16, il eut un nouvel avantage sur les Anglais, au village d'Elvina, et se distingua au siége de Ciudad-Rodrigo, qui se rendit le 10 juin 1810. En novembre 1813, il enleva plusieurs postes ennemis, sur les bords de l'Adige, en faisant les reconnaissances dont il était chargé; et le 8 février 1814, il déploya le plus grand courage à l'affaire du Mincio. Après la restauration, en 1814, le roi le nomma successivement inspecteur-général de cavalerie dans les 6me, 7me et 19me divisions militaires, chevalier de Saint-Louis, le 27 juin, et grand-officier de la légion-d'honneur, le 23 août. Le 13 mars 1815, étant à Lons-le-Saulnier, le maréchal Ney lui envoya l'ordre de se rendre à Besançon pour en prendre le commandement au nom du roi; le 14, au moment de son départ, un aide-de-camp du général Jarry vint l'avertir que le maréchal avait d'autres ordres à lui donner: effectivement, le même jour on lui enjoignit de se rendre à Besançon, pour y commander au nom de Napoléon. Ayant refusé d'obéir à cette injonction, il dut garder les arrêts. Après le retour du roi, le général Mermet a été rappelé aux fonctions d'inspecteur-général de cavalerie et de lieutenant-général en activité; il joint à ces titres, (1823), celui de gentilhomme de la chambre du roi.

MERMET (Antoine), frère des précédens, colonel des chasseurs de la Corrèze, est né le 2 août 1775, entra au service le 2 août 1791, passa par tous les grades, dans les 7me et 10me régimens de hussards et 10me de chasseurs à cheval, et fut élevé au grade de colonel de dragons le 31 mars 1809. Comme son frère le vicomte, il a fait, depuis 1792, toutes les campagnes dans la cavalerie légère; décoré, avant la restauration, de la croix d'officier de la légion-d'honneur, il a été nommé chevalier de Saint-Louis, le 5 octobre 1814.

MERMET (Louis-François-Emmanuel), docteur en théologie, licencié dans la faculté des sciences et dans celle des lettres, l'un des pensionnaires émérites de l'université, chanoine honoraire de Versailles, correspondant de plusieurs sociétés savantes, est né aux Boucheux, dans l'arrondissement de Saint-Claude,

département du Jura, le 25 janvier 1763. Attaché de bonne heure à l'instruction publique, il a professé long-temps sous l'ancien régime et sous le nouveau, dans les écoles centrales et dans les lycées, et se fit chérir de la jeunesse et estimer de tous les pères de famille. Quand il demanda sa pension de retraite à l'université, on s'étonna généralement qu'elle fût si aisément accordée à l'un des hommes qui honoraient le plus l'enseignement public, et que l'on ne retint pas un de nos meilleurs professeurs. Le bruit répandu dans le public, et entièrement faux, que M. Mermet, après être entré dans les ordres religieux, avait abjuré le sacerdoce et embrassé l'état du mariage, ce bruit fit peser sur M. Mermet une sorte de persécution qui dura long-temps, et dont les effets furent de plonger dans l'obscurité et un état voisin du dénuement, un homme habile, dont les talens avaient été utiles à l'état. Plusieurs évêques élevèrent leurs voix en faveur de M. Mermet, qui toute sa vie (et cette louange n'est pas commune) avait su concilier les intérêts de la religion qu'il était de son devoir de défendre, avec ceux de la tolérance et de la philosophie. D'autres professeurs recommandables subirent la même injustice. De grands noms dans les sciences, de beaux talens littéraires, toutes les qualités du professorat furent sacrifiés à des considérations politiques, ou si l'on veut impolitiques. Non-seulement M. Mermet doit se plaindre de l'exclusion qu'il a subie; mais après avoir examiné la plupart des ouvrages qu'il a publiés depuis la révolution, nous croyons qu'il mérite, comme écrivain, une place fort honorable, et que sous ce rapport même son talent, moins connu qu'il ne devrait l'être, a été victime d'une autre injustice. Un style pur, des idées nettes et élevées le caractérisent. Son tort a été peut-être de dépenser en brochures des facultés qu'il eût dû concentrer pour en composer un bon ouvrage. «Je ne sais comment cela se fait, »dit Mme de Sévigné, mais je »m'éparpille en dépenses de tous »les jours; et bientôt il ne me »restera plus rien. »Voici le titre des principaux ouvrages de M. Mermet: 1° *Discours sur les moyens de prévenir les délits dans la société;* 2° *Essai sur les moyens d'améliorer l'instruction publique;* 3° *Leçons de littérature, pour servir de suite à l'ouvrage de le Batteux;* 4° *Dissertation sur cette question:* Le génie est-il au-dessus des règles? 5° *Éloge du grand-maître de Malte, La Valette;* 6° *Dissertation sur ce sujet:* combien il est nécessaire de faire concourir la morale avec les lois; 7° *Nouvelles Observations sur Boileau;* 8° *Eloge de Scaliger;* 9° *Eloge de M. Varenne de Feurtie;* 10° *Mémoire où l'on prouve qu'en lisant l'hébreu à rebours, on y trouve presque toutes les langues vivantes, etc., etc.*

MÉRODE-VESTERLO (le comte Guillaume-Charles-Gislain de), maire de Bruxelles, ancien sénateur français, grand-maréchal des Pays-Bas, est issu d'une ancienne famille de la Belgique. Ambassadeur à la Haye, il figura d'abord dans la révolution dite brabançon-

ne, et fut même chargé alors, par le comité des états, d'une mission à Berlin, qui n'eut point de succès. Lors de la pacification de ces provinces, il donna en mai 1793, 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la France, quitta son pays à l'approche des armées républicaines en 1794, et n'y rentra que l'année suivante. Après le 18 brumaire an 8, il devint maire de Bruxelles. L'empereur Napoléon l'appela au sénat conservateur, le 6 mars 1809, et ajouta depuis à cette faveur la grand'croix de la réunion. Ses fonctions sénatoriales durèrent jusqu'aux événemens de 1814. Le comte Mérode-Vesterlo retourna immédiatement après dans la Belgique, et reçut du roi des Pays-Bas la charge de grand-maréchal de la cour.

MERVILLE (Pierre-François-Camus dit), homme de lettres, né à Pontoise, le 20 avril 1783. Il fit ses humanités au collége de cette ville, et vint à Paris au commencement de 1799, pour étudier la médecine. Il s'y distingua par des progrès si rapides, qu'en 1802 il obtint, au concours, une place de chirurgien dans une des salles de médecine à l'Hôtel-Dieu. Mais sa passion pour l'étude ne lui laissant point regarder comme un aliment suffisant les différentes branches de l'art de guérir, il suivait encore, et par délassement, les cours de littérature ancienne et moderne du collége de France. Peu à peu le goût des lettres et de la poésie devint très-vif en lui; celui du théâtre ne tarda pas à s'y joindre, et *Hippocrate* fut souvent négligé pour *Molière*. Quelques changemens survenus dans la fortune de ses parens, les obligèrent de quitter un bureau de loterie qu'ils tenaient à Paris, pour prendre un petit commerce d'épicerie. Le jeune Merville, pour l'éducation duquel ils avaient fait de fort grands sacrifices, souffrit avec chagrin l'idée de continuer à leur être à charge : la place de l'Hôtel-Dieu n'offrait qu'un faible allégement aux dépenses que nécessitent les études d'un médecin, et, d'ailleurs, elle était temporaire. Vers ce temps, à peu près, un sieur Lepan, propriétaire du *Courrier des Spectacles*, annonça, par la voie de son journal, des *leçons gratuites de déclamation*. La curiosité, le désir d'acquérir de nouveaux talens, conduisirent M. Merville à ces leçons. On ne tarda pas à lui découvrir qu'il s'agissait d'élever un théâtre, composé de jeunes gens instruits, étrangers aux habitudes et aux intrigues des coulisses, et capables de fixer l'attention du gouvernement par ce qu'il y aurait de singulier et de piquant dans leur réunion. Il s'enrôla dans la nouvelle troupe, à l'insu de ses parens. Ce fut à cette époque qu'il quitta le nom de *Camus*, pour prendre celui de *Merville*, que portait sa mère. L'exemple donné, quelques années auparavant, par Albert Bonnet et par Vigneaux, qui avaient abandonné l'école de médecine, le premier pour l'Opéra et l'autre pour le théâtre Molière, l'étourdit sur le péril de sa démarche. Il quitta l'Hôtel-Dieu; mais bientôt, l'entreprise du sieur Lepan n'ayant pas réussi, il finit par se trouver dans un extrême embarras. Un homme de lettres lui avait entendu réciter quelques vers de

comédie chez Dupont, alors acteur des Français; il le recommanda à M. Picard, et on le fit débuter au théâtre Louvois, où il fut vu avec applaudissement, dans l'*Entrée dans le monde.* Le répertoire trop restreint de ce théâtre ne s'accordant pas avec le dessein où il était de se produire sur la scène française, il n'y resta que peu de temps : il alla s'essayer en province, dans les rôles tragiques et comiques de l'emploi des amoureux, et parut successivement sur les théâtres d'Aix, de Marseille et de Toulon. Quand Jérôme Napoléon prit possession du royaume de Westphalie, on forma à Cassel un théâtre français; plusieurs acteurs distingués y furent appelés, et M. Merville fut de ce nombre. On assure qu'il obtint les plus brillans succès dans les rôles de petits-maîtres de la haute comédie. Il resta à Cassel jusqu'à l'époque où la cour elle-même fut contrainte d'en sortir, et il arriva à Paris dans une situation bien plus embarrassante encore que celle où il s'était trouvé après la chute de l'entreprise du sieur Lepan. Marié, chargé d'une nombreuse famille, et dépouillé par les cosaques, tant de ses effets les plus précieux que du fruit entier de ses économies, il chercha à s'attacher au théâtre de l'Odéon; il n'y put réussir, malgré l'appui de M. Alexandre Duval. Un directeur financier de ce théâtre déclara, avec assez de raison, que les temps étaient trop durs pour en augmenter les charges. Abandonné de tous, M. Merville ne s'abandonna pas lui-même, et sa constance ouvrit une nouvelle carrière à ses talens. Au sein des loisirs que la profession d'acteur lui laissait, il n'avait pas négligé l'étude; dès son apparition au théâtre Louvois, il avait lu une petite comédie, qu'il fit jouer depuis, sous le titre de *la Lettre équivoque.* Il avait composé à Marseille une tragédie en 5 actes, dont le sujet était *la mort de Servilius Tullius;* et, à Cassel, *Amélie,* drame en 4 actes, traduit de Kotzebue; le *Railleur,* comédie en 1 acte, en vers; *Henri IV à Meulan,* en 1 acte, en prose; *les Rivaux,* opéra comique, qu'un des officiers de la cour mit en musique, et le *Protecteur,* comédie en 5 actes et en vers. A son retour de Cassel, il fit jouer successivement à l'Odéon : *la Lettre équivoque, Amélie, les Rivaux* et *Henri IV à Meulan.* A l'exception du drame allemand, tous ces ouvrages furent reçus du public avec bienveillance; on remarqua dans tous du naturel, de la grâce et une parfaite connaissance de la scène. Encouragé par cette indulgence, M. Merville donna bientôt *les deux Anglais,* qui commencèrent sa réputation; *la Famille Glinet,* et *l'Homme poli;* au Tréâtre-Français, *les Quatre Ages;* et, récemment, à l'Odéon (septembre 1823), *le Frère et la Sœur,* drame en 4 actes et en prose, dont le sujet, bien que déguisé, est pris dans les Mémoires de Beaumarchais. On s'est plu à reconnaître dans cet auteur (assez jeune encore pour donner des espérances aux amis du théâtre et de la littérature), une vraie modestie et de la déférence pour la saine critique. On avait reproché de nom-

breuses incorrections au style de *la Famille Glinet;* celui de *l'Homme poli* est incomparablement plus pur, et l'on ne saurait disconvenir qu'il n'y ait beaucoup d'élégance et même plusieurs détails poétiques fort remarquables dans *les Quatre Ages.* M. Merville a donné, en outre, *Saphorine,* roman plein de gaieté, d'observations fines et de traits satiriques, et il a traduit, pour la belle collection des théâtres étrangers, la *Mina de Barnhelm,* de Lessing, et l'*École de la médisance,* de Shéridan.

MÉRY (Casimir-Victor-Amédée-Félicien, comte de), membre de la légion-d'honneur, ancien référendaire à la chancellerie de France, fut d'abord élève parmi les ingénieurs du dépôt de la guerre, et devint ensuite officier. Il est auteur d'un *Mémoire statistique, politique et militaire sur l'île d'Elbe.* C'est un des plus précieux qui aient été faits sur cette île devenue célèbre; le manuscrit est déposé aux archives de la guerre. L'esprit observateur et judicieux de l'auteur s'y montre surtout dans les détails qu'il donne sur le caractère et les mœurs des habitans, ainsi que sur la topographie du sol. M. Méry a encore publié : 1° *Considérations sur la noblesse française*; 2° *Exposé succinct des événemens qui ont eu lieu dans le département de la Drôme, depuis l'invasion de Bonaparte jusqu'au 7 avril* 1815.

MERZ (Louis), fameux controversiste allemand, naquit en 1727, à Donsdorf en Souabe. Élève des jésuites, il se montra bientôt digne par ses talens d'être attaché à leur ordre, que plus d'une fois il faillit compromettre par la violence de ses diatribes contre les doctrines et les ministres de l'église luthérienne. Prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg, il devint si fougueux et si passionné, et attaqua avec tant de scandale ses adversaires, qu'il se fit un nombre considérable d'ennemis puissans. Il se mit enfin dans le cas d'être interdit par son évêque, dont la protection l'avait longtemps soutenu. Ce prédicateur intolérant mourut dans l'obscurité et le mépris, le 8 octobre 1792. Tous ses ouvrages, consistant en *sermons, discours, pamphlets, livres ascétiques,* etc., au nombre de près de 80, sont écrits en langue allemande. Il leur a survécu. Merz poussait l'impudence jusqu'à donner à ses diatribes les noms de ses antagonistes : les principaux portent les noms de *Less, Büsching, J. J. Moser,* etc.

MERZ (Jacques), peintre et graveur, naquit au village de Besch, près de Zurich, en 1783, d'un paysan, qui le confia, étant encore très-jeune, à M. Veitz, pasteur, et amateur des arts. Ce ministre fit cultiver avec soin les heureuses dispositions de Merz, et le mit sous la direction de Lips, célèbre graveur de Zurich. Il alla se perfectionner à Vienne, où Fugger et Rod. Fuessli lui donnèrent des conseils et le protégèrent. Merz se distingua dans le genre du portrait, comme peintre et comme graveur; et l'on cite, parmi ses meilleurs ouvrages, les portraits de *Canova* et de *Lavater.* Sa dernière et principale composition est la gravure du monument élevé, en 1806, à Vienne, à la

mémoire de Joseph II. M. Zanner en a donné la description. Merz mourut prématurément à Vienne, en 1807. Son ami et son bienfaiteur, M. Veitz, a recueilli la plupart de ses productions, et a publié en allemand une *Notice* sur la vie de ce peintre, in-8°, 1810; elle est ornée de son portrait gravé par Lips, son premier maître. Merz est estimé dans les deux parties de l'art qu'il cultivait, pour la pureté du dessin et la délicatesse de son pinceau, et pour l'expression et la fermeté de son burin.

MÉSANGÈRE (Pierre la), ex-doctrinaire, ci-devant professeur de belles-lettres et de philosophie au collége royal de la Flèche, est né à Baugé, dans la ci-devant province d'Anjou, le 23 juin 1761. Il a publié : 1° une *Géographie historique et littéraire de la France*, 1791-1796, 4 vol. in-12, qui a eu quatre éditions et a été traduite en allemand, Dresde, 1795; 2° *Nouvelle bibliothèque des enfans*, 1794; 3° *Histoire naturelle des quadrupèdes et des reptiles*, 1794; 4° *le Voyageur à Paris*, tableau pittoresque et moral de cette capitale, 1797, 3 vol. in-18. M. la Mésangère a entrepris, en 1799, le *Journal des modes*, qu'il a continué depuis cette époque avec succès.

MESCLOP (le baron Jean-Louis), né le 2 octobre 1777, s'était élevé par sa bravoure au grade de capitaine-adjoint de cavalerie, lorsqu'il fut nommé chef d'escadron le 31 décembre 1806. Il passa en Espagne en 1808, fut promu au grade de colonel, et se signala, le 25 octobre 1811, à la bataille de Sagonte. Il avait obtenu, au mois d'août, le titre d'officier de la légion-d'honneur. Placé au centre des opérations de l'armée d'Arragon, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à ses succès, et les preuves multipliées qu'il y donna de ses talens et de son courage, et notamment le 21 juillet 1812, à Castella et à Ibi, lui valurent les éloges du général en chef. Il était, le 18, à la tête de la seconde brigade de la division du général Harispe; la première brigade, commandée par le général Delort, venait d'être attaquée par le général O'Donnel; le colonel Mesclop se mettait en marche pour la rejoindre, quand il vit devant lui deux colonnes formant un corps de 6000 hommes. Profitant habilement de deux pièces de canon placées dans le petit fort d'Ibi, il arrêta l'ennemi au passage d'un ravin, et le repoussa avec perte. Se portant aussitôt sur le champ de bataille, où combattait le général Delort, il l'aida à achever la défaite du général espagnol, revient à Ibi, dont l'ennemi s'était emparé, le chasse, et lui fait un grand nombre de prisonniers. Promu en récompense au grade de général de brigade, au mois de juin 1813, il contribua puissamment à forcer les Anglais à lever le siége de Tarragone, et à se mettre en retraite. Créé chevalier de Saint-Louis, le 24 août 1814, il fut employé, en juin 1815, à l'armée des Alpes. Il figure encore aujourd'hui (1823) dans les cadres de l'armée.

MESMER (Frédéric-Antoine), célèbre médecin et fondateur de la doctrine du *Magnétisme animal*, que l'on a long-temps appelée

Mesmérisme, du nom de son inventeur, naquit dans la Souabe, en 1734. Sa jeunesse n'offrit rien de particulier, et il ne fixa l'attention publique qu'à l'âge de 32 ans, par sa thèse *de planetarum influxû*, dans laquelle il prétendait « que les corps célestes exercent, par la force qui produit » leurs attractions mutuelles, une » influence sur les corps animés, » spécialement sur le système nerveux, par l'intermédiaire d'un » fluide subtil qui pénètre tous les » corps et remplit tout l'univers. » Comme ce système, où l'auteur mêle les découvertes de Newton aux rêveries astrologiques, n'était pas généralement compris, il y réunit l'action des aimants, alors fort en vogue, et qui avait la réputation de guérir toutes sortes de maladies. Mesmer se rendit à Vienne, où à peine il se fut fait connaître, que le P. Hell, religieux, en possession, par plusieurs cures heureuses, de guérir au moyen des aimants, s'éleva contre ce rival, et l'accusa de vouloir lui dérober le mérite de son invention. Mesmer répondit par une récrimination, et soutint que c'était ce religieux lui-même qui cherchait à lui ravir le fruit de ses études; bientôt, pour faire cesser cette lutte, où il ne trouvait aucun avantage, il déclara que les procédés du P. Hell ne lui étaient nullement nécessaires, et il offrit d'opérer par le seul fait du *Magnétisme animal*, propre aux corps animés. Ses essais n'eurent rien de bien remarquable, et il trouva de sévères antagonistes dans les membres de la faculté de Vienne et dans le baron de Stoerk, premier médecin de l'impératrice. Tournant bientôt ses regards vers les académies étrangères, il s'adressa à l'académie des sciences de Paris, qui garda le silence. La société royale de Londres, à qui Mesmer avait également communiqué ses procédés, garda un silence aussi désapprobateur. L'académie de Berlin le qualifia de visionnaire; enfin le célèbre physicien Ingenhouz fut encore plus rigoureux. Mesmer ne se déconcertait pas facilement. Il voulut populariser sa doctrine par de grands succès, et Mlle Paradis (*voy.* l'article de *Valentin Haüy*) fut destinée à assurer le triomphe du *Mesmérisme*. Mlle Paradis, célèbre comme musicienne, avait une cécité absolue, et éprouvait souvent des accès d'aliénation mentale, par suite d'obstructions au foie et à la rate. Depuis dix ans, elle était traitée par le baron de Stoerk, et par l'oculiste M. de Wenzel, qui avaient déclaré son état incurable. Mesmer voulut vaincre la nature, et prouver que le *Magnétisme animal* était dans cette occasion bien préférable et bien supérieur au traitement de ces deux hommes célèbres. Il déclare dans son *Précis historique et Faits relatifs au magnétisme animal*, qu'après quelques mois de soins par ses procédés, Mlle Paradis recouvra « la » santé et la vue. » On prétendit que Mlle Paradis ne voyait point, et l'autorité, voulant mettre fin à ces débats, qui faisaient beaucoup de bruit, ôta Mlle Paradis des mains de Mesmer. « Heureusement, dit » le professeur dans son *Précis*, » j'eus le bonheur de rétablir l'or-

»gane dont cette scène violente »avait troublé l'état encore criti- »que, et de donner à Mlle Paradis »les instructions nécessaires pour »perfectionner l'usage de ses »yeux. »Sept ans après cette guérison, Mlle Paradis, qui était venue en France, parut au *Concert spirituel*, à Paris, en 1784, et fixa l'attention par son rare talent sur le clavecin et par sa cécité complète. Dès 1778, Mesmer s'était rendu dans la capitale de la France. Il renouvela ses tentatives près de l'académie des sciences, et fit des démarches près de la société de médecine. L'académie lui demanda des expériences, et la société exigea que l'état des malades fût constaté légalement avant aucune application du traitement magnétique. Ces difficultés lui déplurent, et il appela de la froide raison des savans et des gens de l'art à l'enthousiasme du public. Il avait bien jugé. Homme d'esprit, charlatan plein d'adresse, il éblouit cette foule d'hommes, pour qui tout est de mode, et qui volent trop souvent au-devant de quiconque veut prendre la peine de les tromper. Mettant avec une espèce de dédain, un haut prix à ses soins, ne traitant que des malades isolés, exigeant surtout de ces mêmes malades beaucoup de constance et de foi dans l'application du traitement, il séduisit ceux qu'il entrepenait de guérir, et se fit un grand nombre de partisans. Il parvint même à séduire M. Deslon, docteur-régent de la faculté, qui, avec toute la ferveur d'un nouvel initié, prétendit démontrer à ses confrères de la société de médecine l'excellence de la doctrine du magnétisme animal. L'auteur, jugeant le moment favorable, publia une brochure où il développait sa thèse *de planetarum influxû*. On remarque dans cette brochure « que le fluide subtil, qui trans- »met les influences célestes, y est »présenté avec de nouveaux ca- »ractères. Il peut être augmenté »et réfléchi par les glaces com- »me la lumière; il peut aussi ê- »tre communiqué, propagé et »augmenté par le son; il peut »être accumulé et transporté: tou- »tes les propriétés de la matiè- »re et des corps organisés dépen- »dent de son intension et de sa ré- »mission; néanmoins tous les »corps animés n'y sont pas sensi- »bles. Il en est, quoiqu'en très-pe- »tit nombre, qui ont une propriété »si opposée, que leur seule pré- »sence détruit tout l'effet du ma- »gnétisme sur les autres corps.» On a expliqué cette espèce d'énigme en disant « que le fluide subtil est »mis en mouvement par la volon- »té; et que les individus dont la »présence gêne son action, sont »ceux dont la volonté est contraire »aux effets magnétiques; c'est-à- »dire qui ne croient point à leur »réalité.» Deslon soutint devant la faculté de médecine ce système, qui avait déjà acquis un grand nombre de partisans. La faculté, après de nombreuses discussions particulières, les combattit solennellement par une décision publique. Mesmer lui-même entra en lice, et plusieurs de ses *mémoires* produisirent parmi les médecins et dans le public une forte sensation. Sur ces entrefaites on prétend qu'il présenta à M. de Mau-

repas, alors ministre, une sorte d'*ultimatum*, écrit de sa main, dans lequel il demandait, non pas que l'on constatât la réalité du magnétisme animal ou son efficacité par de nouvelles cures, ce qui, disait-il, était désormais puéril, mais que l'on se bornât seulement à recueillir les témoignages de ceux qu'il avait déjà guéris; il demandait aussi, comme récompense, le don d'une terre et d'un château qu'il désignait, protestant que si l'on voulait marchander avec lui il était déterminé à laisser là ses malades et à quitter la France, quelque tort qui en pût résulter pour l'humanité. Les partisans du médecin allemand étaient si nombreux et si puissans, que l'indécence de ces propositions ne révolta point les ministres. Le baron de Breteuil, au nom du roi, offrit à Mesmer 20,000 francs de rentes viagères et une somme de 10,000 francs, à la condition qu'il établirait une *clinique magnétique* et initierait à ses procédés trois personnes que le gouvernement désignerait. En cas de succès d'autres récompenses lui étaient promises. Quelque avantageuses que parussent ces propositions, Mesmer les dédaigna, ou plutôt ne se dissimula point, effrayé de la condition mise aux bienfaits du roi, que la prudence ne lui permettait pas de les accepter, et il se rendit aux eaux de Spa avec plusieurs de ses malades et de ses enthousiastes, dont rien ne pouvait détruire l'illusion. Mesmer absent, Deslon voulut occuper exclusivement la scène; mécontent de la faculté de médecine, qui l'avait sévèrement traité, il présenta au parlement un *mémoire*, où il s'annonçait comme possesseur du secret du *magnétisme animal*, et exposait qu'il avait guéri un grand nombre de malades. En attendant la décision du parlement, il ouvrit à son domicile un traitement public où plusieurs personnes se firent admettre. La nouvelle des prétentions et des tentatives de ce rival désespéra Mesmer, qui jeta les hauts cris et qualifia Deslon d'imposteur. On voit avec regret le nom de M. Bergasse figurer parmi ceux des malades qui avaient accompagné le charlatan étranger, et qui, ingénieux dans les moyens de lui offrir de puissantes consolations, proposèrent d'ouvrir en sa faveur une souscription de cent actions, au prix de 2,400 livres chacune, dont on lui ferait hommage, ne mettant de condition à cette libéralité que la promesse de révéler ses secrets lorsqu'il le jugerait utile. Mesmer goûta fort ce projet réparateur de sa fortune: il partit sur-le-champ pour Paris, où il ouvrit une salle de traitement. La souscription donna en peu de temps la somme énorme de 340,000 livres. Les disciples servirent merveilleusement les projets secrets du maître. MM. Bergasse et d'Eprémenil firent les cours de leçons théoriques aux souscripteurs, « confessant avec respect qu'ils n'avaient » point le secret de l'inventeur. » L'excellente Notice biographique de M. B..t, qui nous a fourni une partie des détails dans lesquels nous sommes entrés, nous servira encore pour la description de la salle et du traitement. « Que l'on se figure, y est-il dit, un appartement élégamment orné, et au mi-

lieu une cuve couverte d'où partent un grand nombre de cordes et de tiges de fer, disposées de manière à pouvoir être tournées et dirigées en tout sens : autour de ce *baquet*, car c'est ainsi qu'on l'appelait, étaient rangés les malades, parmi lesquels on n'en admettait aucun dont les infirmités fussent d'une nature repoussante ou même désagréable pour les spectateurs. On passait une des cordes du baquet autour du corps de chacun d'eux, et on leur faisait prendre aussi à la main une des tiges métalliques, pour la tenir appliquée sur la partie souffrante. De temps en temps ils quittaient ces tiges; et ceux qui s'avoisinaient se touchaient mutuellement par les doigts : cela s'appelait former *la chaîne.* Au mystère de cet appareil, se joignaient toutes les séductions qui peuvent agir sur l'imagination et les sens, la musique, les parfums, et jusqu'à l'espèce de sécurité que donne la clarté douteuse d'un demi-jour heureusement ménagé. Après être resté plus ou moins long-temps au baquet, il arrivait presque toujours que quelqu'un des malades finissait par éprouver des agitations nerveuses, qui étaient bientôt partagées par plusieurs autres, avec les modifications les plus bizarres. Ces agitations se nomment *une crise ;* mais en général, pour provoquer la crise, il faut magnétiser la personne même : pour cela, le magnétiseur s'assied devant elle, ses pieds touchant ses pieds, ses yeux attachés sur ses yeux, et tenant ses genoux embrassés dans les siens. C'est ce que l'on appelle se mettre *en rapport.* Ainsi placé, il promène doucement ses mains sur les vêtemens, en caressant, si je l'ose dire, par un tact léger, toutes les parties du corps les plus sensibles. Presque toujours, surtout si le malade est une femme, cette opération se termine par un état demi-convulsif qui n'est pas sans charme, mais qui, pour des yeux observateurs, n'est que le triomphe des émotions physiques sur la volonté. Chez d'autres individus l'état de crise se manifeste par des cris perçans, ou par des pleurs, ou par des rires immodérés; tandis que d'autres éprouvent seulement un désordre momentané de la pensée, comme dans un léger sommeil. Lorsque des malades d'une imagination ardente ont une fois éprouvé cet état, ils s'y complaisent; et alors le seul aspect de l'homme qui les magnétise, agit si puissamment sur eux, que d'un regard, d'un geste, il peut les faire retomber en convulsion. C'était ainsi qu'au milieu du cercle nombreux et brillant qui faisait à-la-fois sa fortune et sa gloire, lorsque Mesmer venait à paraître, tenant en main la baguette magique dont tous avaient plus ou moins ressenti le pouvoir, un mot, un simple signe excitait ou calmait, à son gré, les êtres mobiles qui l'environnaient. Il est vrai que, pour mieux assurer sa puissance, il paraît qu'il avait, comme les rois, des confidens secrets de ses volontés, qui donnaient les premiers l'exemple d'une soumission absolue; et même, d'après des indications très-positives, il paraîtrait encore qu'il dépensa près de 100,000 francs pour

acheter, ou, si l'on veut, pour récompenser leur docilité. » L'inconcevable enthousiasme qui régnait dans le public pour la doctrine de Mesmer, détermina enfin, et quoique bien tard, le gouvernement à prescrire un examen sévère du système et de l'emploi du *magnétisme animal.* Méjault, Sallin, Darcet et Guillotin, pour la faculté de médecine; et pour l'académie des sciences, Franklin, Leroy, Bailly, Lavoisier et de Bory formèrent une double commission, qui se réunit chez Deslon et chez Franklin pour y suivre les effets des opérations auxquelles ils se soumirent eux-mêmes, et pendant lesquelles « ils n'éprouvèrent » absolument rien. » Les commissaires des deux corps académiques firent chacun leur rapport; c'est surtout le rapport de Bailly que l'on doit consulter. On y trouve l'esprit d'observation réuni à la sagesse des idées, une bonne foi et une simplicité continuelles, l'élégance et la clarté du style, enfin, tout ce qui peut dans une pareille matière exciter au plus haut point l'attention. Les commissaires, dans des rapports destinés à être publiés par la voie de l'impression, n'avaient pas cru devoir traiter plusieurs points relatifs aux mœurs; ils en firent l'objet d'une *Note* qui fut remise au roi et qui parut pendant la révolution dans le *Conservateur*, rédigé par M. François de Neufchâteau. Le concours d'opinions des commissaires de la faculté de médecine et de l'académie des sciences, détermina le gouvernement à donner la plus grande publicité aux rapports qui lui étaient présentés. Mesmer, malgré l'appui de ses partisans et les écrits de M. Bergasse en sa faveur, sentit enfin que son rôle en France était terminé. Il s'éloigna, riche des sommes qu'il devait à la générosité de ses crédules partisans, et se rendit en Angleterre, où, après être resté quelque temps sans se faire connaître, il retourna dans sa patrie et y mourut dans le courant de l'année 1815. Nous avons sous les yeux une lettre inédite que Mesmer adressait de Paris, sous la date du 18 germinal an 7, à un médecin distingué de cette capitale, et dans laquelle il lui disait, avec une humilité qui contraste un peu avec son ton habituel : « Permettez-moi de vous envoyer la suite et la fin du *mé*» *moire* sur le *magnétisme animal* » (c'est celui désigné plus bas sous » le n° 7), en vous priant de vouloir bien l'examiner, et d'y faire » toutes les corrections que vous » jugerez nécessaires pour l'accommoder au goût du public, et de » suppléer ainsi à mon inexpérience à cet égard... etc. » Le *magnétisme animal* compte encore aujourd'hui, à l'étranger comme en France, un très-grand nombre de partisans, parmi lesquels on doit citer plus particulièrement M. le marquis de Puységur; parmi les adversaires on a toujours remarqué M. le général baron d'Hénin de Cuvillers (*Voyez* Hénin de Cuvillers). Il a combattu le *magnétisme animal* dans différens écrits, et toutes les fois que quelque apologiste de Mesmer et de sa doctrine a prétendu réhabiliter l'un et l'autre en France. Dans la lettre que nous avons citée, Mesmer parle de son dévouement à l'hu-

manité avec une apparence de franchise et d'abnégation d'intérêt personnel, qui annoncerait une profonde hypocrisie ou une intime conviction dans la bonté de sa découverte. Le temps n'est pas encore arrivé de faire justice de cet inconcevable système. En attendant nous allons faire connaître, parce qu'elle nous a paru piquante et digne de fixer l'attention, l'opinion de M. le baron d'Hénin de Cuvillers, qui depuis 3 ou 4 ans a produit un assez grand nombre d'écrits sur le magnétisme animal, et entre autres un ouvrage périodique, commencé en 1820, intitulé *Archives du magnétisme animal*, dont il a déjà fait paraître 24 numéros d'environ 100 pages chacun. L'auteur prétend y démontrer que les disciples de Mesmer ont renchéri sur les erreurs du maître; car, dit-il, le système *mesmérien* a donné naissance à des doctrines erronées et à des dogmes absurdes et ridicules, tendant à favoriser la superstition. On ne peut, dit-il, disconvenir, que, si ce fameux médecin a importé en France, il y a plus d'un demi-siècle, la pratique du magnétisme animal, il l'a du moins fait connaître d'une manière physiologique, et, pour ainsi dire, philosophique. C'est lui en effet qui, le premier, l'a présenté dépouillé de tout le prestige de la superstition religieuse, dont jusqu'alors il avait été environné dès la plus haute antiquité; et M. d'Hénin aime à croire que si Mesmer vivait aujourd'hui, il désapprouverait le fanatisme superstitieux de la plupart des magnétiseurs modernes, que l'auteur appelle *fluidistes* ou *magnétistes*, c'est-à-dire partisans d'un fluide qui n'a jamais été prouvé, qui n'a jamais existé, mais qui, au contraire, a été constamment repoussé par les savans et les physiologistes les plus célèbres. Il n'a été accueilli, suivant cet auteur, que par l'ignorance, que par la crédulité; et ce prétendu fluide, appelé par les fluidistes-magnétistes *fluide de la volonté*, *fluide de la pensée*, en refusant de se soumettre à des expériences, s'est toujours traîné dans les ténèbres, en s'efforçant en vain de produire des titres controuvés. M. d'Hénin, après avoir dit que le magnétisme a été mis en pratique dès la plus haute antiquité, sans interruption jusqu'à nos jours, fait ensuite connaître tout le parti qu'en ont tiré les fondateurs de toutes les religions, en adjoignant des cérémonies religieuses à leurs procédés physiologiques. C'est ainsi qu'ils produisirent des phénomènes merveilleux, au moyen desquels ils établirent une chaîne de miracles *phantasiécousiques*, c'est-à-dire produits par la puissance de l'imagination. C'est, dit-il, dans la science du *phantasiécousiasme* que les prêtres des faux dieux, chez les païens, puisèrent les élémens de la puissance théocratique qui de tout temps a pesé despotiquement et tyranniquement sur les peuples, sur les gouvernemens et sur les souverains. M. d'Hénin donne le nom de *phantasiécousiastes* à tous les prêtres des faux dieux, ainsi qu'à leurs successeurs dans toutes les religions, et il prétend qu'ils ont exercé, et qu'ils exercent encore aujourd'hui un grand empire sur

l'imagination de la majorité des habitans du globe. C'est, dit-il, par ces moyens extraordinaires, si adroitement combinés, mais toujours bien naturels, qu'ils sont parvenus à subjuguer la raison et à enchaîner l'esprit humain, non-seulement dans la classe du peuple la plus ignorante et la plus stupide, mais encore parmi des hommes doués de génie, indifférens et égoïstes, toujours prêts à sacrifier la vérité à leurs intérêts. L'auteur nous présente les magnétiseurs de l'antiquité, comme des hommes habiles dans l'art d'exercer un ascendant très-imposant sur leurs semblables, et comme ayant formé, dès l'origine, une association théocratique de personnages instruits dans toutes les sciences, qu'ils voulurent toujours concentrer parmi eux, en cherchant constamment, et dans leur intérêt propre, à plonger le reste des hommes dans l'ignorance la plus profonde. M. d'Hénin prétend que ces magnétiseurs-théocrates se donnèrent mission à eux-mêmes, et s'arrogèrent le caractère imposant de ministres de la Divinité, mais avec la prétention d'une entière indépendance des puissances terrestres. Profitant enfin de la stupeur que les miracles *phantasiécousiques* produisirent de tout temps sur le vulgaire ignorant, ils firent accroire bien facilement qu'ils étaient en contact immédiat avec Dieu. Il faut avouer que M. d'Hénin accorde une bien grande importance au magnétisme animal, qui, suivant lui, aurait de tout temps joué dans le monde un grand rôle entre les mains des magnétiseurs de tous les pays, parmi lesquels il comprend les mages et les bramines, qui, aux Indes, étonnaient les hommes par les prodiges les plus merveilleux; les prêtres égyptiens, qui opéraient les guérisons les plus extraordinaires, au fond des temples de Sérapis et d'Isis; d'autres magnétiseurs thaumaturges, plus modernes, tels que le pieux Greatrakes, le curé Gassner, l'abbé prince de Hohenlohe, qui adjoignaient à leurs procédés des cérémonies religieuses; et enfin les magnétiseurs mesmériens, croyant à la réalité d'un fluide magnétique animal, qui, par un acte mental d'une forte volonté, sort du bout des doigts d'un magnétiseur; et ils donnent à cet agent magnétique animal le nom de *fluide de la pensée* ou *fluide de la volonté*, au moyen duquel ils peuvent, disent-ils, intimer à leurs somnambules un ordre mental, sans l'intervention des agens physiques, c'est-à-dire des sens ou de l'imagination. M. d'Hénin reproche aux fluidistes d'avoir poussé l'erreur jusqu'à croire que, par cet acte de volonté, on pourrait agir même sur la matière inerte, et la faire mouvoir d'une manière sensible. Il cite à ce sujet plusieurs magnétistes exaltés qui, dans ce sens, ont invoqué en leur faveur ce beau vers de Virgile, dont ils ont abusé : *Mens agitat molem, et magno se corpore miscet.* Ils ont interprété ce passage au pied de la lettre, pour assurer que l'esprit, la volonté, la pensée, etc., peuvent mettre la matière en mouvement. M. le baron d'Hénin paraît s'être rendu maître du champ de bataille, puisque ni les Puységur, ni les Deleuse, et autres

qu'il a attaqués et qu'il traite de fluidistes-magnétistes, n'ont encore osé lui répondre, quoiqu'il leur ait reproché de donner à la pratique du magnétisme animal tous les caractères d'une religion établie sur la mysticité, sur la superstition, et enfin sur des croyances qui exigent une foi implicite, c'est-à-dire fondée sur des inductions et des dogmes absurdes et inintelligibles. Cet auteur prétend enfin que, d'après la manière dont on doit envisager la pratique du magnétisme animal, les effets qui en résultent sont incontestablement naturels, mais en même temps bien étonnans, et qu'ils donnent, sans aucun doute, la clef ou l'explication des charmes, des enchantemens, des talismans, de toutes les sorcelleries de la magie, des sortiléges, des maléfices, des obsessions, en y comprenant tout ce qui concerne les visions, les prévisions ou prédictions, les apparitions d'esprits, les farfadets, les revenans, les vampires, etc., etc. Comme notre rôle se borne à être rapporteurs et non pas juges dans ce fameux procès, nous opposerons, à l'opinion de M. le baron d'Hénin, les réflexions d'un médecin instruit, qui nous ont paru sages et modérées. Tandis qu'en Prusse il y a des chaires de magnétisme, une foule de personnes contestent en France les faits qu'on lui attribue, et le nombre de ceux qui les garantissent est presque inaperçu, ce qui toutefois ne prouverait rien contre ce système, car il est assez généralement reconnu que la plupart de ceux qui le rejettent n'ont ni vu magnétiser, ni rien lu sur le magnétisme. Il ne s'agit plus que de savoir si ceux qui l'admettent sont de bonne foi; mais étant la plupart désintéressés dans l'espèce, il est à présumer qu'ils ne spéculent pas sur sa propagation, et l'on peut même dire, à leur louange, que la philantropie seule semble guider leur opinion, double motif qui doit du moins prévenir en leur faveur. Quoi qu'il en soit, le somnanbulisme, le premier des phénomènes qu'il fallait admettre avant tout, n'est plus mis en doute par les médecins les plus célèbres; il s'agit de savoir maintenant, et de constater par des faits bien connus, les avantages que l'humanité peut retirer de cette nouvelle découverte. Mesmer a publié les ouvrages suivans : 1° *De planetarum influxû*, Vienne, 1766, in-12; 2° *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal*, Paris, 1779, in-12; 3° *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal, jusqu'en avril 1781*, Londres, 1781, in-8°; 4° *Histoire abrégée du magnétisme animal*, Paris, 1783, in-8°; 5° *Requête au parlement, pour obtenir un examen plus impartial que celui des commissaires*, 25 octobre, 1784; 6° plusieurs *Lettres* insérées dans les journaux et adressées à Vicq-d'Azyr et autres savans; elles ont été réimprimées dans le recueil intitulé : *Pièces intéressantes sur le magnétisme animal*, 1784, in-8°; 7° *Mémoire de F. A. Mesmer sur ses découvertes*, Paris, an 7 (1799), in-8°; ce Mémoire est remarquable autant par les fatis que par le style : Mesmer écrivait fort bien en français. 8° *Lettres de F. A. Mesmer au citoyen Baudin, capitaine de vaisseau, sur les recher-*



F. A. Mesmer.

ches à faire au sujet d'un moyen préservatif de la petite-vérole, et *Lettre aux auteurs du Journal de Paris*, Paris, an 8 (1800), in-8°; 9° *Mesmerismus*, etc., ou Système du magnétisme animal (ouvrage écrit en allemand), Berlin, Nicolaï, 1815, 2 vol. in-8°, figures, publié par Wolfarth, avec des éclaircissemens de l'éditeur. Mesmer avait, dit-on, composé une *Cosmogonie* et un *Plan d'un gouvernement républicain*, mais ces ouvrages n'ont pas été publiés.

MESMER (N.), officier allemand au service du roi de Sardaigne, commandait, en 1794, le petit fort de Mirabocco, qui, par sa position, protège les vallées occidentales du Piémont. Attaqué par les Français au commencement de la campagne, il ne fit pas la résistance qu'on devait attendre de lui, et se hâta de capituler. La cour de Turin, que cet événement avait jetée dans la consternation, fit arrêter le commandant ainsi que d'autres officiers. Mesmer fut conduit à Turin, et traduit devant une commission militaire, qui le condamna à la peine de mort. On le fusilla sur les glacis de la citadelle.

MESMES (Anne-Marie-Henriette Feydau de Brou, marquise de), fille de l'ancien garde-des-sceaux de ce nom, avait épousé, en 1749, le marquis de Mesmes, qui, entraîné dans de fausses spéculations sur des entreprises de coches, mit fin lui-même à ses jours, lors de la suppression de ces sortes de voitures. Cette dame est très-instruite; on lui attribue un ouvrage où sont réfutées les Lettres de Bailly sur l'Atlantide, et qui est intitulé : l'*Art de juger par l'analyse des idées*, Paris, Moutard, 1789, in-8°. Peu de personnes le connaissent, parce qu'il a été tiré à un très-petit nombre d'exemplaires; mais l'ouvrage, revu sous les yeux de l'auteur par le cardinal de Boisgelin, a été réimprimé récemment parmi les œuvres de ce dernier, et jouira ainsi de la célébrité qu'il mérite. On croit que Mme de Mesmes vit encore.

MESNARD (N.), curé de Saumur (département de Maine-et-Loire), fut nommé, par le clergé de cette ville, député aux états-généraux en 1789. L'un des premiers de son ordre, il se réunit aux communes, et prêta, en 1790, le serment civique et religieux exigé des ecclésiastiques. Après la session de l'assemblée constituante, le curé Mesnard retourna à ses fonctions pastorales, et n'a plus depuis reparu sur la scène politique.

MESSAGEOT (Lucile), peintre et musicienne, naquit à Lons-le-Saulnier en 1780, d'une famille honorable de ce pays. Née avec un goût décidé pour les beaux-arts, elle se montra, dès son enfance, passionnée pour la poésie et la peinture, dont elle étudia les principes avec un grand succès. Le désir de se perfectionner l'attira bientôt à Paris. Elle épousa, à dix-huit ans, Pierre Franque, peintre d'histoire avantageusement connu, et mourut en 1802, d'une maladie de consomption. Elle a laissé un poëme intitulé *le Tombeau d'Eléonore*, dont M. Charles Nodier a publié des fragmens, et un *Essai sur l'harmonie et la mélancolie des arts*, qui jus-

qu'à ce jour est resté manuscrit.

MESSIER (CHARLES), célèbre astronome, ancien membre de l'académie des sciences, membre de l'institut, du bureau des longitudes, de la légion-d'honneur et d'un grand nombre d'académies étrangères, naquit à Badonviller, dans la ci-devant province de Lorraine, le 26 juin 1730, et devint orphelin à l'âge de 11 ans; il était le dixième de douze enfans. Jeune encore, il vint à Paris, n'ayant pour tout talent qu'une belle écriture et quelque connaissance du dessin. Placé comme copiste chez l'astronome Delisle, il fit preuve de beaucoup d'intelligence dans le travail qui lui était confié. Il montra du goût pour les observations astronomiques auxquelles l'initia le secrétaire de Delisle. « Dès la fin de 1753, dit Messier dans ses *Mémoires*, je commençais à être bien exercé dans le genre de travail qui me convenait le mieux. » M. Delambre observe dans sa *Notice* sur Messier « que sa curiosité pour les phénomènes astronomiques s'arrêtait au plaisir de les observer, d'en marquer exactement le temps et les autres circonstances, sans jamais sentir l'ambition de pouvoir les calculer et les prédire. » Delisle ayant été nommé astronome de la marine, fit obtenir à Messier la place de commis du dépôt, aux modiques appointemens de cinq cents francs par année; mais cet astronome, pour le dédommager, lui donna le logement et la table. Cependant la générosité de Delisle était loin d'avoir un motif honorable; cet astronome garda pour lui les observations qu'il avait chargé Messier de faire sur les comètes, et c'est ainsi qu'il profita, à la vérité comme un avare qui n'a de richesses que pour lui seul, des observations du simple employé sur la comète de 1758, ainsi que de celles sur la comète de 1759, signalée par Halley. Delisle, persévérant dans ce système inexplicable, garda encore pour son usage personnel les observations de Messier sur la comète de 1760, que lui, Messier, avait découverte. Enfin, Delisle s'étant démis de la chaire d'astronomie du collége royal de France, et retiré de la carrière des sciences, Messier put se livrer librement à son goût favori, et pendant 15 ans il découvrit seul toutes les comètes qui parurent pendant cette période de temps. On lit dans la *Correspondance littéraire* de La Harpe que Louis XV avait surnommé Messier le *furet des comètes*. « En effet, ajoute La Harpe, » il a passé sa vie à éventer la » marche des comètes; et *les cartes* » *qu'il en a tracées passent pour être* » *très-exactes*. Le *nec plus ultrà* de » son ambition, est d'être de l'aca» démie de Pétersbourg. C'est d'ail» leurs un très-honnête homme, et » qui a *la simplicité d'un enfant*. Il » y a quelques années qu'il perdit » sa femme; les soins qu'il lui ren» dait empêchèrent qu'il ne décou» vrît une comète que Montagne de » Limoges lui escamota. Il fut au » désespoir.... Dès qu'on lui par» lait de la perte qu'il avait faite, » il répondait, pensant toujours à » sa comète : *Hélas! j'en avais dé-* » *couvert douze*; *il faut que ce Mon-* » *tagne m'ôte la treizième!* Puis se » souvenant que c'était sa femme » qu'il fallait pleurer, il se mettait

»à crier : *Ah! cette pauvre femme,* »et il pleurait toujours sa comète.» Nous ne garantissons pas, observe M. Delambre en rapportant ce passage, tous les détails de cette anecdote, mais seulement les faits astronomiques, et ces lignes qui terminent la lettre de La Harpe : «Il »envoya, il y a quelques années, »la carte d'une de ses comètes au »roi de Prusse, qui écrivit sur-le-»champ à l'académie de Berlin »pour faire élire M. Messier.» Messier, aussi puissamment protégé, et recommandé en outre par La Harpe, devint membre de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg; enfin le simple *commis* passa *astronome* de la marine. Messier poursuivait depuis long-temps son admission à l'académie des sciences de Paris. Jusqu'en 1770, qu'en concurrence avec Bailly, il ne lui manqua qu'un seul suffrage pour être nommé, il n'obtint pour tout partage que les *secondes voix*, parce qu'il s'était exclusivement adonné, lui reprochait le corps savant, aux *observations*, et qu'il avait constamment négligé les *calculs* et la *théorie*. Messier, pauvre et manquant des instrumens nécessaires, ne pouvait donner d'étendue à toutes ses dispositions pour la science qu'il cultivait. « Il »faut lui rendre cette justice, re»marque M. Delambre, il faisait »tout ce qui était humainement »possible avec les moyens dont il »pouvait disposer: une très-bonne »vue, une excellente lunette, une »pendule et, pour la régler, un »quart de cercle, qui lui servait à »prendre des hauteurs correspon»dantes. Avec un observatoire si »peu riche, que pouvait-on atten»dre de lui, que des comètes et »des éclipses de tout genre? Il les »observait toutes, et il les obser»vait bien; il dessinait les cartes »de ses comètes et faisait les ob»servations qui en étaient suscep»tibles, comme les passages de »Mercure et de Vénus, ou les ta»ches du soleil. Il calculait aussi, »mais pour les yeux seulement et »pour les amateurs.» Messier suivait depuis une année la planète *Uranus*, signalée en 1781, par Herschel, lorsqu'un accident affreux faillit l'enlever pour toujours aux sciences. Se promenant avec le président de Saron et sa famille, dans les jardins de Mousseaux, en voulant pénétrer dans une grotte, il tombe de 25 pieds de haut dans une glacière et se casse le bras et la cuisse, s'enfonce deux côtes et se fait une large blessure à la tête. Imparfaitement guéri, il se confie aux soins de Dumont dit Valdajou, célèbre chirurgien, qui est forcé de lui casser la cuisse pour la remettre de nouveau. Tous ses confrères lui donnèrent, et plus particulièrement le président de Saron et M. Sage, les marques du plus tendre attachement. M. Sage parvint à lui faire obtenir une pension de 1,000 francs et une gratification de 100 louis. Enfin, après un peu plus d'une année d'inactivité, il put reprendre ses travaux. A peine était-il devenu académicien-pensionnaire, que, par suite de la révolution, les académies sont supprimées ainsi que sa pension et son traitement de la marine. Les académies rétablies, il devint successivement membre de l'institut, du bureau des longitudes et de la légion-d'honneur.

Messier mourut plus qu'octogénaire le 12 avril 1817, ayant survécu à tous ses enfans; il fut estimé et regretté de toutes les personnes qui le connaissaient, et surtout de ses confrères. Lalande, dont il était l'ami intime, lui a consacré une nouvelle constellation sous le nom du *Messier* ou *Garde-Moisson*. C'est particulièrement dans la *Notice* que M. Delambre a donnée de ce savant, que l'on prendra une connaissance exacte des titres qu'il avait acquis par ses longs et infatigables travaux. « En sa qualité d'observa-» teur, dit M. Delambre en termi-» nant, il ne voyait, n'entendait » rien dont il ne prît note. Ses re-» marques auraient pu faire un sup-» plément, au moins curieux, aux » registres de l'académie; ses juge-» mens assez sévères étaient parfois » injustes par un effet de ses pré-» ventions contre la science et les » savans; mais il ne les écrivait que » pour lui-même, et le public les » aurait sans doute ignorés tou-» jours, sans quelques feuilles dé-» tachées qui se trouvaient dans » les volumes de sa bibliothèque, » vendus après sa mort par ses hé-» ritiers. Messier n'a composé au-» cun ouvrage; on n'a de lui que » quelques *Mémoires*, où il rend » compte de ses observations astro-» nomiques et météorologiques. » Elles sont disséminées dans les » volumes de l'académie ou dans » ceux de la *Connaissance des temps*, » où l'on a réuni ses éclipses des » satellites de Jupiter. » On doit cependant rappeler que (*Voyez* le journal de la librairie, de 1817, pag. 287) il fit imprimer une brochure in-4°, chez Delance, en 1808, sous ce titre : ***Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon-le-Grand*, *découverte et observée pendant quatre mois*.**

MESTADIER (B.), avocat-général près de la cour royale de Limoges, et membre de la chambre des députés, où l'avait élu, en 1817, le département de la Creuse, qui l'a réélu de nouveau en 1822. M. Mestadier prit une part très-active à la discussion relative à la liberté de la presse, et se prononça contre l'attribution qu'on voulait donner au jury, et la forme de procéder proposée par les ministres. Dans le comité secret du 12 janvier 1818, il fit, au nom de la commission centrale, un rapport relatif à la fixation de l'âge des députés, et à l'obligation d'opter, dans le délai d'un mois, entre plusieurs départemens qui les auraient nommés. Lorsqu'on proposa, le 2 février suivant, la formation d'une armée de réserve, composée de sous-officiers et de soldats rentrés dans leurs foyers, il parla dans un sens opposé, et en vota le rejet; et, le 16, lut un rapport sur une proposition de M. de Cassaignoles, ayant pour but d'abroger l'article 11 de la loi du 9 novembre 1815, relative aux cris séditieux. M. Mestadier siége au centre droit; il a voté pour toutes les lois d'exception et le nouveau système électoral.

MESTREZAT (Jean-Frédéric), ministre du saint Evangile, l'un des pasteurs de l'église consistoriale du département de la Seine, membre de la légion-d'honneur, naquit à Genève le 2 juin 1760. Sa famille occupa pendant plus de deux cents ans des magistra-

tures importantes, et donna à l'église et à l'académie de Genève des hommes du premier mérite. M. Lavallée, dans ses *Annales nécrologiques de la légion-d'honneur*, rapporte que la mère de Mestrezat, qui était hollandaise, compte au nombre de ses ancêtres un grand-pensionnaire. Un parent de ce ministre protestant, Jean Mestrezat, qui mourut en 1657, s'est rendu célèbre par ses vertus comme pasteur, et par ses talens comme écrivain. Nous citerons deux anecdotes qui feront juger du caractère de son esprit. Le cardinal de Retz rapporte dans ses *Mémoires* que lors de ses conférences avec Mestrezat, et dans l'une desquelles on traitait de l'autorité du pape, il se trouva embarrassé à cause de la présence du nonce. Au lieu de profiter de tous ses avantages, Mestrezat facilita à son adversaire les moyens de sortir avec honneur de la lutte; et comme ce dernier l'en remerciait devant M. de Turenne, Mestrezat répondit : *Il n'est pas juste d'empêcher M. l'abbé de Retz de devenir cardinal.* Ce prélat fait la remarque qu'une pareille *délicatesse n'était pas d'un pédant de Genève.* L'autre anecdote, racontée par Sennebier dans son *Histoire littéraire de Genève*, est toute originale. A la même époque, la controverse était de mode. Mestrezat soutint devant Anne d'Autriche, une discussion de ce genre contre le jésuite Regourd, homme de mérite; mais cette princesse prudente avait exigé que la discussion eût lieu dans le secret. Au jour fixé, Regourd se fait attendre, et la salle de l'assemblée est si pleine qu'il ne peut entrer par la porte, et est forcé de monter par la fenêtre. Aussitôt que Mestrezat aperçoit le jésuite, il prononce, en élevant la voix, ces paroles de l'Evangile, selon saint Jean (chap. 10, v. 1 et 2) : « En vérité, en vérité, je » vous dis que celui qui n'entre » pas par la porte dans la bergerie, » mais qui y monte par ailleurs, est » un larron et un brigand; mais » celui qui y entre par la porte est » le berger des brebis. » L'application fit rire l'assemblée, et le jésuite déconcerté ne put combattre avec avantage son adversaire. Jean Frédéric Mestrezat, qui fait le sujet de cette notice, se voua de bonne heure à la carrière ecclésiastique, et fut forcé, par suite des troubles qui éclatèrent à Genève en 1794, de se retirer momentanément à Zurich. Sa grande réputation le fit appeler à Bâle en qualité de pasteur de l'église française; il y passa sept années. En 1803, lorsque l'église réformée de Paris fut définitivement organisée par la loi organique des cultes, il se rendit dans cette ville, où il concourut, avec MM. Marron et Rabaut-Pommier, au service de sa communion. Il obtint avec eux, lors de l'institution de la légion-d'honneur, la décoration de cet ordre, et fut du nombre des présidens du consistoire qui assistèrent au sacre de l'empereur Napoléon. Atteint d'une maladie aiguë, il y succomba le 8 mai 1807. Son corps, d'abord porté avec pompe au cimetière de Montmartre, fut, quelque temps après, transporté à celui du P. Lachaise, où ses amis lui ont érigé un monument. Les qualités personnelles de Mestrezat

l'ont généralement fait regretter.

MESTRINO (Nicolas), musicien, naquit en 1750. Son premier genre de vie nuisit beaucoup à ses progrès, et ayant joué long-temps dans les rues, il parvint fort tard à se former. Il vint à Paris à l'âge de 32 ans, et se fit entendre au concert spirituel, pour la première fois, le 24 décembre 1786. La composition gracieuse de ses concertos, et l'expression suave de son jeu, lui méritèrent des applaudissemens universels; on admirait surtout sa grande facilité à improviser. En 1789, il fut attaché au théâtre de *Monsieur*, en qualité de directeur de l'orchestre. Mais il ne jouit pas long-temps de l'avantage que cette place lui promettait; l'usage immodéré des plaisirs abrégea ses jours; il mourut à Paris, en 1790, âgé de 40 ans. Mme Ladurner, connue d'abord sous le nom de Mlle Lajonchère, était citée parmi ses élèves les plus recommandables. Mestrino a fait graver 12 concertos, où l'on admire surtout la grâce du chant, répandue dans les *solos*. Le recueil des 12 *solos* tirés de ces concertos a été publié en 1823, avec accompagnement de basse.

MÉTRAL (Antoine-Marie-Thérèse), avocat, est né à Chambéri, le 24 octobre 1777. Quelques causes qu'il traita avec beaucoup de talent, le firent distinguer parmi les avocats de Grenoble. Son *Mémoire sur une naissance tardive*, dont M. Méjan a donné un extrait dans ses *Causes célèbres*, ajouta beaucoup à sa réputation. M. Métral a encore publié : 1° *Traduction des cantates de Métastase*, Grenoble, 1807; 2° *Eugénie de Nermon*, Paris, 1810, roman qui a été fort imprudemment comparé, par les amis de l'auteur, à la *Nouvelle Héloïse* de J. J. Rousseau; 3° *Réflexions sur la constitution proposée par le sénat au peuple et au roi*, Paris, 1814, in-8°; 4° *Défense de l'article* 8 *de la Charte, qui proclame le principe de la liberté de la presse*, ibid., 1814, in-8°; 5° *Histoire de l'insurrection des esclaves dans le nord de Saint-Domingue*, Paris, 1818, in-8°. Ce morceau n'est que le commencement d'une histoire complète de la guerre civile de Saint-Domingue, de 1789 à 1804, divisée en 7 livres, et qui jusqu'à ce moment est restée inédite.

METTERNICH-WINEBURG (le prince François-Georges-Charles de), ministre d'état et des conférences de l'Autriche, chevalier de ses ordres et membre du collége des princes à la diète de Ratisbonne, naquit le 9 mars 1746. Destiné à la diplomatie, il y déploya bientôt des talens qui le firent remarquer, et sa première mission fut de se rendre, en qualité de ministre plénipotentiaire, près du cercle de Westphalie. Quelques troubles ayant éclaté dans le pays de Liége en 1790, il y fut envoyé par l'empereur afin de rétablir l'ordre. Au mois de janvier 1791, M. de Metternich remplaça, en qualité de ministre plénipotentiaire près du gouvernement des Pays-Bas, le comte de Mercy-d'Argenteau. Il occupa cette place de 1791 à 1794, malgré les difficultés qu'amenaient chaque jour les événemens qui se passaient en France. De retour à Vienne, en 1795, il fut décoré de

l'ordre de la toison-d'or. En 1797, il accompagna, en qualité de ministre plénipotentiaire, M. de Cobentzel au congrès de Rastadt. En 1804, l'empereur François II l'éleva à la dignité de prince, et demanda son admission dans le collége des princes allemands à la diète de Ratisbonne. Appelé peu de temps après aux importantes fonctions de ministre d'état et des conférences, le prince de Metternich remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Vienne le 11 août 1818.

METTERNICH-WINEBURG (LE PRINCE CLÉMENT-WENCESLAS-NÉPOMUCÈNE-LOTHAIRE DE), fils du précédent, premier ministre d'Autriche, l'un des diplomates qui ont eu le plus de part aux grands événemens arrivés en Europe dans ces derniers temps, est né le 18 mai 1773. Il entra de bonne heure dans la carrière que son père avait parcourue honorablement, et y obtint de brillans succès. Il fut marié, le 27 septembre 1798, à la fille du prince de Kaunitz, et cette alliance lui procura successivement les ambassades de Berlin et de Paris. Dans son ambassade en France, il se conduisit de manière à mériter l'estime de l'empereur Napoléon, qui lui en donna plusieurs fois des preuves non équivoques. Le prince de Metternich résida auprès de lui, depuis 1806 jusqu'à l'époque du renouvellement de la guerre entre l'Autriche et la France en 1809, guerre qu'apparemment il n'avait pu ni prévoir ni empêcher, puisqu'il se trouvait encore à Paris au moment de la rupture, et que le chef du gouvernement, qui jusqu'alors lui avait donné tant de marques de bienveillance, usa d'une sorte de rigueur en le faisant reconduire aux avant-postes français. Cependant, après la bataille de Wagram, ce fut encore le prince de Metternich que la cour de Vienne chargea du soin de négocier avec le vainqueur; et c'est à ses talens et à l'estime qu'il avait inspirée, que l'empereur d'Autriche dut le traité de paix conclu à Vienne, le 14 octobre 1809, entre les empereurs Napoléon et François II; traité beaucoup plus avantageux pour ce dernier souverain, qu'il ne devait l'espérer après des défaites si multipliées. L'heureux succès de cette négociation valut à son auteur le portefeuille des affaires étrangères, et, peu de temps après, le titre de premier ministre. Dans ses nouvelles fonctions, le prince de Metternich se montra favorable aux intérêts de la France; il ne changea qu'avec la fortune, et n'abandonna Napoléon qu'à la suite de la désastreuse campagne de Russie, en 1812. Alors le diplomate autrichien n'hésita pas à se détacher entièrement de lui, pour se ranger au nombre de ses ennemis. Néanmoins, il vint trouver l'empereur des Français à Dresde, dans le courant du mois de juin 1813. Sa mission, à ce qu'on assure, était de l'engager à des concessions que la fierté de Napoléon ne lui permit pas d'accepter; et l'inutilité de cette démarche décida sans doute le plan de conduite que suivit dans la suite le prince de Metternich. Peu de temps après, il signa, à Tœplitz, au nom de l'empereur d'Autriche, le traité d'alliance conclu avec la Russie

et la Prusse, et reçut à cette occasion une lettre autographe de l'empereur François II, infiniment honorable. Il entra en France à la suite de son souverain, lors de la première invasion des alliés, et signa, le 30 mai 1814, le traité de Paris; puis il accompagna l'empereur de Russie et le roi de Prusse, lorsqu'ils passèrent en Angleterre. Il partagea l'honneur singulier accordé à ces monarques, d'être nommé docteur en droit de l'université d'Oxford. Au mois de juillet de la même année, le prince de Metternich revint à Vienne, où l'empereur, qui déjà l'avait nommé chancelier de l'ordre de Marie-Thérèse, le gratifia de la seigneurie d'Arnvar, en Hongrie, et de ses riches dépendances. L'année suivante, les rois de Danemark et de Naples lui prouvèrent, d'une manière éclatante, combien ils étaient satisfaits de sa conduite politique, le premier, en lui envoyant la décoration de l'ordre de l'Éléphant, et le second, en ajoutant à ses titres de prince et de comte celui de duc, et de commandeur de tous ses ordres, avec une dotation de 60,000 ducats. Au mois de novembre 1818, il reçut, du roi des Pays-Bas, l'ordre du lion-belgique : cet ordre est le 25ᵉ qui lui ait été conféré. M. de Metternich avait été chargé, l'année précédente, d'accompagner à Livourne l'archiduchesse Léopoldine, destinée à épouser le prince royal de Brésil (aujourd'hui Pierre Iᵉʳ, empereur de ce pays), et dans cette circonstance le roi de Portugal le gratifia de son portrait enrichi de diamans. Le prince de Metternich a assisté à tous les congrès qui ont eu lieu depuis 1814, et malgré les intrigues de cour, l'affaiblissement de sa vue, et d'autres infirmités qui, au moment où nous écrivons (décembre 1823), le retiennent souvent dans sa chambre, il n'a pas cessé de remplir les fonctions de chancelier d'état, et d'exercer dans les affaires la plus grande influence

METTERNICH (N.) remplissait une place de professeur à l'université de Mayence, lorsque la révolution française éclata; il en adopta les principes, et devint ensuite un démocrate zélé. Il présida le club de Mayence en 1792, lors de l'occupation de cette ville par les républicains, et rédigea alors un journal patriotique. Mais les Prussiens ayant repris cette place en 1793, Metternich s'échappa, et obtint un emploi de commissaire dans l'armée française, emploi qu'il occupa jusqu'en 1796. Ayant été fait prisonnier à cette époque par les Autrichiens, il fut retenu pendant quelque temps et enfin relâché. Il se retira alors à Bingen, et y publia, au nom des délégués de la confédération cisrhénane, une gazette où étaient présentés, sous le jour le plus séduisant, les motifs propres à décider cette rive du Rhin à se former en république. Le projet n'eut pas lieu, et l'auteur a depuis entièrement été perdu de vue.

METZ (N.), membre de plusieurs assemblées législatives, naquit à Strasbourg le 25 mai 1761, d'une famille honorable. Il était avocat au conseil souverain d'Alsace, et secrétaire du magistrat de Strasbourg, au moment où la

révolution éclata. Il en adopta les principes avec modération, et devint successivement officier municipal, administrateur du district, juge au tribunal civil, président du tribunal criminel, conseiller de préfecture, secrétaire-général, et enfin, en 1797, député du Bas-Rhin au conseil des cinq-cents. Il ne tarda pas à s'y prononcer pour la faction dite de *Clichy*, et dès le 15 août, il se plaignit des moyens employés pour ôter au corps-législatif la confiance du peuple : « L'un des plus perfides, dit-il, est de suspendre la solde des troupes, et d'imputer ce retard au corps-législatif. » Il demanda l'envoi d'un message au directoire, pour connaître les causes du retard du paiement des troupes. Son élection fut annulée au 18 fructidor (4 septembre 1797). En 1803, le sénat-conservateur l'appela au corps-législatif, où il continua de siéger jusqu'en 1814. Dans la séance du 12 septembre, il s'éleva avec vigueur contre le monopole des tabacs, dont le moindre inconvénient, disait-il, avait été la ruine d'une infinité de propriétaires et de plus de 13,000 ouvriers restés sans ouvrage. Il demanda que la vente du tabac en France fût déclarée libre, et que sa culture fût autorisée par des permissions du gouvernement, soumises à l'approbation des chambres. M. Metz siégea dans la chambre des représentans, convoquée par Napoléon pendant les *cent jours*, en 1815, et le département du Bas-Rhin l'appela, au mois d'août, à celle des députés. Dans la discussion du budget, qui eut lieu en avril 1817, il renouvela ses anciennes instances contre le monopole. Son zèle n'eut pas encore cette fois le succès qu'il en espérait; mais il obtint la récompense la plus digne d'un mandataire du peuple : 150 négocians, cultivateurs et fabricans de tabac du département du Bas-Rhin, lui votèrent des remercîmens. Dans le mois de février précédent, lors de la discussion sur la loi des élections, il avait appelé l'attention de la chambre sur un nouveau mode de choisir les scrutateurs des colléges électoraux, au lieu de les désigner par la voie du sort; il proposait qu'ils fussent nommés par le suffrage des électeurs, en restreignant leur choix dans le nombre des trente plus âgés parmi les membres présens. M. Metz, qui avait voté, en 1815, avec la minorité, siégeait dans la session de 1816-1817, au côté gauche. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions, pendant la session de 1818-1819.

METZER (Jean-Daniel), médecin, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères, naquit à Strasbourg, département du Bas-Rhin, vers 1739. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, où il fut reçu docteur en 1767, il devint conseiller et médecin du comte Bentheim-Steinfurt, et bientôt fut chargé, comme *physicien*, de la police médicale et de la médecine légale de la résidence du comte. En 1777, il occupa la chaire d'anatomie de Kœnisberg et celle de professeur d'accouchement. Plus occupé de la théorie que de la pratique de son art, il a publié un grand nombre d'écrits sur la physiologie, la pa-

thologie, la chirurgie, etc. Prenant parti dans les questions qui occupaient alors ses confrères, il s'est fait remarquer dans les discussions sur l'irritabilité et la sensibilité des muscles de l'utérus, l'origine et le croisement des nerfs optiques, le somnambulisme, les systèmes de Mesmer et de Gall, la classification des races de l'homme, l'enterrement précipité, le danger des plaies, sur les épidémies, etc. Mais il s'est rendu particulièrement utile par son *Journal d'observations sur la médecine légale et la police médicale,* publié de 1778 à 1790, sous différens titres. Le *Manuel,* qu'il a composé sur ces matières, a été souvent réimprimé. Metzer mourut à Kœnisberg, en 1805, dans sa 66me année. Son fils aîné, CHARLES METZER, professeur à Kœnisberg, n'est connu que par plusieurs *thèses*; il mourut jeune encore en 1799. Parmi les ouvrages de Jean-Daniel, on remarque plus particulièrement les suivans: 1° *Disputatio inauguralis de primo pare nervorum*, Strasbourg, 1766, in-4°; 2° *Adversaria medica*, Utrecht, 1774-1778, 2 vol. in-8°; 3° *Élémens de physiologie*, 1777 et 1783-1789, in-8°; 4° *Observations de médecine légale*, 1778 et 1781, 2 vol. in-8°; 5° *Mélanges de médecine*, 1781-1784, 3 vol., deux éditions; 6° *Esquisse d'une médecine rurale*, 1784, in-8°; 7° *Bibliothèque de médecine légale*, 1784-1786, 2 vol. in-8°; 8° *Esquisses de séméiotique et de thérapeutique*, 1785, in-8°; 9° *Manuel de police médicale et de médecine légale*, 1787, in-8°; 10° *Bibliothèque du physicien*, 1787, 1789, 1790 2 vol. in-8°; 11° *Opuscula anatomico-physiologica*, 1790, in-8°; 12° *Anthropologie philosophico médicale*, 1790, in-8°; 13° *Manuel de chirurgie*, 1791, in-8°; 14° *Matériaux pour la police médicale*, 1792, in-8°; 15° *Esquisse d'une histoire littéraire pragmatique de la médecine*, 1792, in-8°, avec un volume d'additions, in-8°; 16° *Exercitationes academicæ argumenti aut anatomici aut physiologici*, 1792, in-8°; 17 *Système de médecine légale*, de 1793 à 1798, 3 édit. in-4°; avec un supplément, 1803, 2. vol., 1804, etc., 1814, par Gruner; 18° *Matériaux pour la médecine légale*, 1795, in-8°; 19° *De la doctrine des maladies syphilitiques*, 1800; 20° *Nouveaux mélanges de matière médicale*, un vol., 1801; 21° *Sur les maladies des animaux domestiques*, 1802; 22° *Aphorismes servant à une psycologie empirique*, 1805.

MEULAN (LE COMTE THÉODORE DE), maréchal-de-camp, né à Paris en 1777. Des intérêts de famille l'entraînèrent, presque dès son enfance, à faire le voyage de Cayenne. De retour en France, au moment de la première réquisition, il servit successivement dans la cavalerie et l'infanterie, et devint aide-de camp du général Baraguey-d'Hilliers. Il donna, en Italie et en Allemagne, des preuves de la plus grande valeur, et enfin combattit en Espagne, où il fut grièvement blessé. Nommé major et officier de la légion-d'honneur, il commanda, en 1813, le dépôt des prisonniers de guerre anglais à Verdun, et lorsqu'en 1814, on fut obligé d'éloigner ces officiers du théâtre de la guerre, M. de Meulan avait inspiré une telle estime aux corps nombreux mis sous

sa garde, que, de peur de le compromettre, ils le suivirent tous dans le long trajet de Verdun à Blois et à Guéret, sans qu'aucun s'écartât de la route qui lui était tracée. Rendus à la liberté, ces officiers lui adressèrent la lettre la plus honorable, et lui firent présent d'une épée. Après la première restauration, en 1814, M. de Meulan fut nommé commandant de l'école Militaire de la flèche, et y fut vivement regretté lorsque les événemens de 1815 le forcèrent d'abandonner son poste. En se rendant au Havre, pour passer en Angleterre, il fut arrêté à Rouen et mis en prison. A la fin de 1815, le duc de Feltre ayant été replacé au ministère de la guerre, il rappela ce général, et le nomma chef de division, chargé du personnel. M. de Meulan a été créé, par le roi, chevalier de Saint-Louis. Il est encore aujourd'hui maréchal-de-camp en activité, et président du conseil de révision à Paris.

MEUNIER (le baron Claude-Marie), né le 5 août 1770, fut d'abord employé au dépôt de la guerre, passa ensuite à l'armée active, et se trouvait en qualité de colonel du 9me régiment d'infanterie légère, à la bataille d'Austerlitz, où il se distingua par plusieurs traits de courage, à la tête de ce corps, et obtint la croix de commandant de la légion-d'honneur le 14 juin 1806. Il soutint sa brillante réputation dans les campagnes de 1806 et 1807, et se fit surtout remarquer contre les Prussiens et les Russes à la bataille d'Eylau. Passé en Espagne en 1809, il se distingua au combat de Cuença, et y mérita le grade de général de brigade, donna de nouvelles preuves de talens et de valeur dans les campagnes qui suivirent, quitta l'Espagne au moment de la guerre de Russie, prit part aux différentes batailles de cette désastreuse campagne, et obtint en 1813, par de nouvelles actions d'éclat, le grade de général de division. Le baron Meunier suivit alors l'armée dans son mouvement rétrograde, et entra à Nanci, à la tête d'une des divisions de la jeune garde, dans les premiers jours de janvier 1814. L'invasion du territoire français redoubla son courage; il fit pour sa défense les plus grands efforts, jusqu'à l'abdication de l'empereur Napoléon. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis le 19 juillet, et lui confia le commandement de Poitiers. En juin 1815, le général Meunier avait sous ses ordres la division de la jeune garde impériale. Après le retour du roi, il fut nommé inspecteur-général d'infanterie dans les départemens de l'ancienne Bretagne, resta jusqu'en 1822 lieutenant-général en activité dans l'inspection générale d'infanterie, et se trouve maintenant (1823) parmi les lieutenans-généraux disponibles. Il est gendre du célèbre peintre David.

MEUNIER (le baron Hugues-Alexandre-Joseph), lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion-d'honneur, naquit à Mont-Louis, département des Pyrénées-Orientales, le 23 novembre 1758. Destiné à l'état militaire, il y entra dès l'âge le plus tendre, et obtint un avancement rapide. A

peine âgé de dix ans, le 30 juin 1768, il fut nommé sous-lieutenant au 2me régiment d'infanterie ci-devant Lyonnais, lieutenant le 17 avril 1774, et capitaine le 11 juillet 1782. Il avait fait les campagnes de mer de 1779 et 1780, sur le vaisseau de guerre *le Lyon*. Il se trouva au siége de Mahon en 1781, et à celui de Gibraltar en 1782; il fut chargé, pendant tout le siége, du détail de la tranchée. En 1790, le capitaine Meunier reçut la croix de Saint-Louis par ancienneté de service. Nommé, le 5 avril 1792, colonel au 3me régiment, il prit le 24 août, même année, le commandement du 5me bataillon des grenadiers de la réserve de l'armée du Nord. Il eut, à la tête de ce corps, plusieurs engagemens avec les Prussiens, et en sortit toujours victorieux; mais, en voulant soutenir, avec ce bataillon et un escadron de Chamboran, le choc de 7 escadrons prussiens et de l'artillerie légère, il fut grièvement blessé à la main et au bras gauche d'un coup de biscaïen. Il reçut sur le champ de bataille, des mains du général de division Leveneur, le brevet de colonel, grade auquel il avait été précédemment promu, et le ministre de la guerre Beurnonville lui fit donner un cheval tout équipé, comme un témoignage de la satisfaction du gouvernement. Guéri de ses blessures au bout de quatre mois, il demanda et obtint du ministre de la guerre de continuer ses services à l'armée du Nord. Il y remplit les fonctions de général de brigade, et eut sous ses ordres 7 à 8,000 hommes pour la défense des lignes du Pont-à-Marck et de Mons-en-Puèle, qui lui était confiée. Il eut ensuite le commandement de la citadelle de Lille, lorsque l'ennemi approcha de cette place, la conserva deux mois et passa de là dans la Vendée, où il prit le commandement du 1er bataillon du 34me régiment. Le colonel Meunier commandait la réserve à l'affaire de Quiberon, et fut nommé, sur le champ de bataille, général de brigade par le général en chef Hoche. Employé quelque temps après comme commandant une des divisions des côtes de Brest et de l'Océan, il y soutint son ancienne renommée, et y mérita de nouveaux éloges de la part du général en chef. Le général Meunier figura dans toutes les entreprises qui signalèrent cette époque. Il fut désigné pour commander en chef une expédition projetée dans l'Inde, laquelle ayant été réunie à celle d'Irlande, il reçut du général Hoche le commandement de la seconde partie de son expédition, composée de 17,000 hommes : on sait quel en fut le succès. Le général Meunier fut, en l'an 6, appelé à Paris, y fut employé à l'organisation de l'armée. En l'an 7, il fut nommé directeur du dépôt général de la guerre, et remplit cette place jusqu'au 15 frimaire an 8. De nouveaux troubles ayant éclaté dans les départemens de l'Ouest, et la sûreté du port de Brest étant de nouveau menacée par les Anglais, le premier consul lui fit donner l'ordre d'aller reprendre le commandement du département du Finistère. Après

avoir rempli de la manière la plus distinguée l'objet de sa mission, rétabli la tranquillité dans tous les lieux soumis à sa surveillance, il fut envoyé, par le ministre de la guerre, au commandement du département de la Vienne (2me division militaire), l'exerça longtemps, et prit peu de part aux événemens qui eurent lieu sous le gouvernement impérial. Il fut nommé officier de la légion-d'honneur le 25 novembre 1805, chevalier de Saint-Louis en 1814, et lieutenant-général le 10 août de la même année. Mis à la retraite, par ordonnance du 17 février 1815, il accepta, après le 20 mars, le commandement de l'école militaire de la Flèche. Il a cessé d'être employé depuis le second retour du roi. On a de M. Meunier : *Dissertation sur l'ordonnance de l'infanterie*, 1815, in-4°. Il passe encore pour être l'auteur d'un nouvel ouvrage intitulé : *Évolutions par brigades, ou Instructions servant de développement aux manœuvres de lignes, indiquées dans les réglemens*, 1814, in-8°.

MEUNIER (Jean-Baptiste), général de division, *voy.* Meynier.

MEUNIER (N.), détenu au Luxembourg, à Paris, en 1794 ; il fut l'un des dénonciateurs de la conspiration des prisons. Les dépositions de Meunier parurent assez importantes pour être envoyées à la convention nationale : il en résulta qu'Arthur Dillon et Simon « avaient formé le projet de s'emparer des clefs du Luxembourg, » de délivrer Danton, de se porter » ensuite au comité de salut-public, » et d'en égorger les membres. » En 1799, il rédigea le journal intitulé *le Batave*, et fut dénoncé au conseil des cinq-cents par Dumolard, comme ayant des correspondances avec les terroristes de Lyon, et comme ayant témoigné de la joie de l'évasion de Drouet, « que le génie de la liberté, disait-il, venait » de sauver. » Accusé dans l'affaire de Babeuf, il sut, par la fuite, se soustraire à l'arrestation, et bien que contumax, Meunier fut acquitté par la haute-cour de Vendôme.

MEUSEL (Jean-George), célèbre bibliographe allemand, naquit en Franconie, vers 1743. Il commença ses études à Cobourg et les termina à l'université de Goettingue, où il fut admis au nombre des membres du séminaire philologique que dirigeait alors le célèbre Heyne. En 1766, il obtint une chaire d'histoire en l'université d'Erfurt, et devint successivement conseiller-aulique de la principauté de Quedlinbourg, de Brandebourg en 1779, et de Berlin en 1792. Dès 1779, il avait été appelé à professer l'histoire à l'université d'Erlang ; il en remplissait encore les fonctions, lorsqu'il mourut le 19 septembre 1820. Comme auteur et comme bibliographe, il a publié un grand nombre d'ouvrages ; nous n'indiquerons que les principaux. Ce sont : 1° *De Theocriti et Virgili poesi bucolicâ*, Gœttingue, 1766, in-4° ; 2° *De interpretatione veterum poetarum*, Halle, 1766, in-4° ; 3° *De Lucani Pharsaliâ*, 1767-1768, in-4° ; 4° *De præcipuis commerciorum in Germaniâ epochis*, Erlang, 1780, in-4° ; 5° *Bibliotheca historica*, Léipsick, 1782-1804, 11 tom.

Meunier 15

en 22 vol. in-8°. Ce recueil est d'une très-grande importance; l'auteur y donne, avec une *notice* sur chaque historien, un examen critique de ses ouvrages, ainsi que des différentes éditions. Par suite des événemens de la guerre, ce travail est resté incomplet. 6° *Réflexions* (Betrachtungen) *sur les nouveaux ouvrages historiques*, 1769-1778, 9 vol. in-8°, Altenbourg, et Halle. 7° *Histoire de France*, Halle, 1771-1776, 4 vol. in-4° : un *Abrégé* en 5 vol. in-8° parut en 1775-1779. 8° L'Allemagne littéraire (*Gelehrte Teutschland*), autrement, dictionnaire bibliographique des auteurs vivans nés en Allemagne. On y trouve la liste de leurs ouvrages. 9° *Introduction à la connaissance de l'histoire des états de l'Europe*, d'après le plan de Gebauer, Leipsig, 1775, in-8°, quatrième édition, 1800, in-8°; 10° *Dictionnaire des artistes allemands vivans*, avec le catalogue des bibliothèques, galeries, musées, et cabinets de médailles, de curiosités, d'histoire naturelle, etc., de l'Allemagne et de la Suisse, Lemgo, 1778-1789, 2 vol. in-8°; une deuxième édition parut en 1808-1809; en 1814, l'auteur donna un volume de supplément. 11° *Mélanges concernant les arts*. Erfurt, 1779-1787, 5 vol. in-8°. Ce recueil a été continué successivement sous les titres de *Muséum pour les artistes et les amateurs*, Manheim, 1787-1792, 3 vol. in-8°; de *Nouveau Muséum*, etc. (1793-1794), 4 cahiers; de *Nouveaux mélanges*, etc. Leipsig, 1795-1803, 14 cahiers; enfin d'*Archives pour les artistes et les amateurs*, Dresde, 1803-1808, 2 vol. in-8°, avec figures. Ces différens recueils offrent une grande variété de matières, entre autres des notices biographiques, nécrologiques, archéologiques; des dissertations; analyses d'ouvrages, etc. 12° *Mémoires* (Beytræge zur Erweiterung) *pour la science de l'histoire*, Augsbourg, 1780-1782, 2 vol. in-8°; 13° *Sur l'empereur Joseph II*, Leipsig, 1790, in-8°; 14° *Littérature de la Statitisque*. Leipsig, 1790, in-8°; deux supplémens parurent en 1793 et 1797; nouvelle édition entièrement refondue, 1806-1807; 2 vol. in-8°. 15° *Traité* (Lehrbuch) *de Statistique*, ibid., 1792, in-8°; nouvelle édition augmentée, 1804, in-8°; 16° *Direction* (Leitfaden) *pour l'histoire de la littérature*, 1799-1800, 3 part. in-8°. Cet immense répertoire bibliographique n'a point été surpassé par aucun recueil français. 17° *Dictionnaire des écrivains allemands morts de 1750 à 1800*, Leipsick, 1802, et années suivantes, 15 vol. in-8°. Ce dictionnaire a servi à la plupart des ouvrages biographiques modernes français, ou étrangers pour les écrivains allemands. Meusel a fondé plusieurs journaux et a concouru à la rédaction des principales feuilles périodiques de son temps. Il a traduit ou donné des *éditions* de différens ouvrages, tant français qu'étrangers.

MEVOLHON (N.), exerçait la profession d'avocat à Sisteron (département des Basses-Alpes), lorsque le tiers-état de la sénéchaussée de Forcalquier le nomma député aux états-généraux en 1789. Fidèle à son mandat, M. Mevolhon se fit remarquer par son attachement aux plus saines doctrines; néanmoins il parut peu

à la tribune. A la fin de la session de l'assemblée constituante, il retourna dans ses foyers, où il reprit l'exercice de sa profession. Dénonce comme suspect, il fit présenter ses réclamations à la convention nationale, qui, par un décret du mois de janvier 1794 (an 2), suspendit provisoirement l'ordre d'arrestation lancé contre lui, et chargea Barras et Fréron, alors en mission dans le Midi, de prendre connaissance des motifs de la dénonciation, et de statuer sur les suites qu'il convenait d'y donner. Là paraît s'être terminée la carrière politique de cet ancien et honorable député. *13*

MEY (Claude), avocat au parlement de Paris, naquit à Lyon, le 15 janvier 1712. Il se livra spécialement à l'étude et à la pratique du droit canon, et vint à Paris, où il fut reçu avocat au parlement en 1739. A cette époque, les membres de ce qu'on nommait la petite église, trop faibles pour lutter avec les prélats, dans l'intérêt de leurs attributions, chargeaient les jurisconsultes les plus instruits dans les matières canoniques de rédiger des consultations contre les mandemens des évêques, les brefs des papes, etc., et de soutenir les droits des appelans. Mey et Maultrot, son confrère et son ami (*voy.* Maultrot) se firent remarquer dans cette partie, et donnèrent un grand nombre de consultations et de mémoires. Nous citerons les plus importans de ceux que Mey a publiés; ce sont : 1° *Apologie des jugemens rendus en France par les tribunaux séculiers, contre le schisme*, 1752, 2 vol. in-12; la première partie est de Mey, et la deuxième de Maultrot. Cet ouvrage, qui est une défense des appelans, fut supprimé par arrêt du parlement de Paris, et condamné par le pape Benoît XIV. 2° *Remarques sur une thèse soutenue en Sorbonne, le 3 octobre 1751, par l'abbé de Brienne*, 1751, in-12; 3° *Requête des sous-fermiers du domaine, au roi, pour demander que les billets de confession soient assujettis au contrôle*, in-12, satire que, par arrêt du 22 juillet 1752, le parlement de Paris condamna au feu. 4° *Consultation pour des curés du diocèse d'Auxerre*, 1755, in-4°; 5° *Essai de métaphysique*, ou *Principes sur la nature et les opérations de l'esprit*, 1756, in-12; 6° *Mémoires pour les abbé, prieur et religieux de Saint-Vincent du Mans*, 1794, in-4°; 7° *Mémoire* dont l'objet est de prouver que les curés ont le droit d'administrer et d'enterrer les religieuses des monastères, 1767, in-4°; 8° *Observations sur l'édit concernant les ordres monastiques*, 1768, in-12; 9° *Consultation pour les Bénédictins, contre la commission des Réguliers*, 2 vol. in-4°; 10° *Trois Mémoires pour les docteurs Xaupi et Billette*, relativement à l'institution divine des curés, 1772, in-4°; 11° *Maximes du droit public français, tirées des capitulaires, des ordonnances du royaume et des autres monumens de l'histoire de France*, 1772, 2 vol. in-12. Mey fut aidé dans ce travail par Aubry, Maultrot et Blonde, qui en donnèrent une deuxième édition, en 1775. 12° On attribue à Mey : *Lettre du R. P***, de l'ordre des minimes, à M***, docteur de Sorbonne, au sujet de l'écrit intitulé: De l'immolation de N. S. J.*

C., *dans le sacrifice de la messe*, in-12. Il a présidé à la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques* et coopéré à la *lettre à l'archevêque de Paris*, que M. de Montazet, archevêque de Lyon, adressa en 1760 à ce prélat. Mey signa la consultation dressée par Jabineau le 15 mars 1790, contre la constitution civile du clergé. A cette époque il se retira à Sens, où il mourut le 12 juin 1796, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

MEYER (Herman), ministre de l'église protestante d'Amérique, naquit aux États-Unis, où il était ministre de l'église réformée hollandaise, lorsqu'il fut appelé dans l'état de New-York, pour y remplir le même poste près de l'église de Kyngston. Ses prédications ne tardèrent pas à exciter des mécontentemens parmi ses paroissiens, qui estimaient ses principes, mais qui le trouvaient trop attaché à la *pratique*. Les églises hollandaises étaient effectivement divisées à cette époque en deux parties, dont l'une s'appelait l'*assemblée*, et l'autre la *conférence;* mais la famille de l'épouse de Meyer étant du parti opposé à son église, il fut aisé de juger que ses liaisons avec ce parti plutôt que l'hétérodoxie de son mari avaient fourni à ses ennemis un prétexte à une persécution qui bientôt devint intolérable. On suscita un nombre de ministres voisins à prononcer sur cette dispute, et, malgré l'incompétence de leur autorité dans une affaire de cette nature, ils n'en décidèrent pas moins la suspension du ministre, en déliant la congrégation de ses engagemens avec lui. Meyer, obligé de quitter cette église, passa à celle de Pompton au nouveau Jersey, où il travailla avec autant de zèle que de succès, jusqu'à sa mort, arrivée en 1791. Toujours sensible à la défaveur qu'il avait éprouvée à Kyngston, il chercha à différentes reprises à se réconcilier avec cette église; ses tentatives furent toujours inutiles; il en fut dédommagé par les marques d'estime dont le comblèrent les autres églises. Meyer joignait à beaucoup d'instruction une grande douceur de caractère. Il avait été nommé long-temps avant sa mort, par le synode-général de l'église hollandaise, professeur de langues orientales et lecteur, c'est-à-dire, assistant du professeur de théologie; il rendit dans ces différentes places d'importans services, en formant de bons élèves pour le ministère.

MEYER (Jean-Baptiste), membre de diverses assemblées législatives, est né à Mazanusse, département du Tarn; il y exerçait la médecine au moment où éclata la révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur. Elu, au mois de septembre 1792, par son département, député à la convention nationale, il vota avec la majorité dans le procès du roi. Après le 13 vendémiaire, il passa au conseil des cinq-cents, dont il cessa de faire partie en 1798. Réélu aussitôt à celui des anciens, il devint en 1799 membre du nouveau corps-législatif, organisé à la suite du 18 brumaire. Il en sortit en 1803, et retourna dans sa province, pour y exercer sa profession. Compris comme *votant* dans la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, il quitta la France et se réfugia en Suisse.

MEYER (N.), Hollandais, fut envoyé à Paris, par l'assemblée nationale batave, en 1795, près l'assemblée conventionnelle de France. Le 22 juin, un décret de la convention le reconnut, ainsi que son collègue Blaw, en qualité de ministre plénipotentiaire de Hollande, près de la république française; déjà, le 21 mai précédent, ce ministre avait fait part au comité de salut-public, du traité d'alliance conclu entre les deux états. Le 9 octobre (17 vendémiaire), il écrivit à la convention pour la féliciter de la victoire qu'elle avait remportée le 13, sur les sections. En 1796, nommé par la république batave, commissaire pour concourir à la paix avec l'Angleterre, qui se traitait à Lille, il crut devoir encore, au commencement de 1797, féliciter le ministre des relations extérieures sur la manière dont les négociations avec l'Angleterre avaient été entamées, conduites et rompues; il terminait ainsi sa lettre : « Cette » manière est digne d'une grande » nation qui désire la paix, mais » qui la veut assortie à ses triom» phes. »

MEYER (Joseph-Rodolphe-Valentin d'Oberstad), sénateur de Lucerne, naquit dans cette ville en 1723, d'une famille patricienne. Devenu membre du sénat, il se fit connaître comme réformateur politique. Malheureusement, sous ce voile patriotique, il avait un but tout personnel : il voulait relever sa famille, et abaisser celle des Schumacher, alors toute-puissante. Séduits par le zèle apparent de Meyer pour le bien public, ses concitoyens le nommèrent *Meyer le divin*. Le curé Lavater, en lui décernant la couronne civique, le surnomma l'*immortel*. Mais la faveur populaire se changea bientôt en haine. Un membre de la famille des Schumacher, trésorier de l'état, fut accusé de malversation et condamné à l'amende; et son fils, par sentence du sénat, fut décapité, pour crime de haute trahison. Peu d'années après, l'on acquit la preuve que la condamnation du père et la sentence du fils étaient injustes, et qu'ils avaient été victimes de l'ambition et de la haine de leurs ennemis. Les mémoires du temps ne disent pas positivement que Meyer fût coupable de ce double crime; mais il ne parut pas assez innocent pour éviter un décret de bannissement, qui fut fixé à 15 années, et que le peuple indigné trouva trop peu sévère. Cette espèce d'ostracisme n'eut rien de bien rigoureux; Meyer se retira en Turgovie, et acheta le domaine d'Oberstad, situé au bord du lac de Constance. Il y résida paisiblement jusqu'à l'expiration de son ban; alors il reparut à Lucerne, et rentra au sénat, qui ne l'avait point rayé du nombre de ses membres. Toute sa conduite, jusqu'à l'époque de la révolution française, eut son intérêt personnel pour unique objet. Lorsque les événemens politiques de la France se firent ressentir en Suisse, il s'efforça d'entraîner sa patrie dans les différentes coalitions formées contre les Français. Il fut sans influence; mais le roi de Sardaigne lui conféra l'ordre de Saint-Lazare, en récompense de ses efforts. Par suite de la révolution suisse, obligé de se retirer chez son frère,

supérieur du couvent de Bleineau, il y mourut en 1808. Meyer a publié différens écrits politiques en vers et en prose, qui firent peu de sensation lorsqu'ils parurent, et qui sont aujourd'hui complètement oubliés. On ne cite de lui que l'*Éloge de M. F. V. Balthasar*, imprimé en 1764.

MEYER (M.-J.-D.), savant allemand, membre de l'institut royal des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion-belgique, est auteur de plusieurs ouvrages qui sont écrits en langue française; on distingue entre autres, avec M. Wolf, *les Figures des oiseaux de l'Allemagne*, grand in-fol., Nuremberg.

MEYER (P.-J.-L.), chanoine de Hambourg, est né vers 1769; on le connaît surtout par ses *Fragmens sur Paris*, que le général Dumouriez a traduits et augmentés d'une préface et de notes, 1800, 2 vol. in-8°. M. Meyer était partisan de la révolution française, à en juger par quelques-uns de ses ouvrages, et principalement par le dernier que nous venons de citer. Il en parle comme intimement convaincu, ainsi que Brissot et Condorcet, « qu'avant cette époque, » la liberté et les arts étaient incon- » nus en France. » En 1802, le même auteur a publié en allemand, des *Lettres écrites de la capitale et de l'intérieur de la France*, 2 vol. in-8°. En 1817, il a été nommé membre de la société royale des sciences de Goettingue.

MEYER DE CHANENSÉE (LE BARON FRÉDÉRIC), né à Mulhausen, le 24 janvier 1777, entra au service le 1er avril 1800, et parcourut rapidement la carrière des armes; il fut nommé officier de la légion-d'honneur le 18 juillet 1809, et maréchal-de-camp de cavalerie, le 28 juin 1813. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du 30 août 1814, et lui confia le commandement de Strasbourg. Il fut employé, en juin 1815, dans le septième corps de l'armée des Alpes, 15me division de cavalerie, et mis à la demi-solde à l'époque du licenciement de l'armée. M. Meyer habite depuis lors le département du Haut-Rhin.

MEYER DE CHANENSÉE (FRANÇOIS-JOSEPH), sénateur de la ville de Lucerne, naquit dans cette ville de parens honorables. Il reçut une éducation distinguée, passa successivement par toutes les grandes charges de l'état, et s'acquit la réputation d'un magistrat aussi intègre qu'éclairé. Politique profond, littérateur habile, il mérita la confiance du sénat de Lucerne, qui le chargea d'écrire l'histoire des dissentions religieuses et politiques de la Suisse, tâche dont il s'acquitta à la satisfaction de ses concitoyens, et du gouvernement. Le style de cet ouvrage ne manque ni de nerf, ni de vigueur, mais il se ressent un peu trop du genre d'études de l'auteur, plus homme d'état que guerrier; il n'a pas toujours l'élévation nécessaire, soit pour décrire les savantes manœuvres de l'art militaire, soit pour peindre les brillans faits d'armes des combattans. Meyer de Chanensée a aussi publié des *Mémoires historiques* sur les abbayes du canton de Lucerne, qui n'ont fait qu'ajouter à sa réputation. Il mourut dans sa ville natale, en 1800.

MEYER D'OBERDORF (F.-B.),

ex-sénateur de Berne. Devenu président de la société helvétique de Lausane, il prononça dans l'assemblée annuelle de cette société, en 1796, un discours sur l'expatriation, où il examinait ses effets sous les rapports politiques, civils et philosophiques. Mais s'étant déclaré contre les Français, en 1798, il fut mis en arrestation à Lucerne. Rendu à la liberté, il s'abstint depuis de prendre part aux nouvelles révolutions qui agitèrent sa patrie.

MEYNADIER (LE COMTE HENRI-LOUIS-RENÉ), maréchal-de-camp, inspecteur-général d'infanterie, grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Saint-André, département du Gard, le 8 février 1778. Il entra fort jeune au service, comme volontaire-grenadier dans un bataillon de son département, et devint sergent-major à l'armée des Alpes. Il passa, par élection, capitaine de grenadiers à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il se distingua, en 1793, à la tête d'un bataillon, aux affaires du camp de Moulin-Rives-Altes et Peyrestortes. Il servit ensuite en Italie, en Hollande et en Dalmatie, comme aide-de-camp du général Vignolle. Nommé colonel après la bataille de Wagram, il fit, en 1812, la campagne de Russie, en qualité de chef de l'état-major de la jeune garde, commandée par le maréchal Mortier; et, plus tard, sous les ordres du prince Eugène, vice-roi d'Italie, la campagne de Pologne; il servit encore sur l'Elbe, jusqu'à la journée de Lutzen. Promu au grade de général de brigade, après la victoire de Hanau, il devint chef de l'état-major-général du 6ᵉ corps de la grande-armée, dont l'infatigable bravoure se soutint jusque sous les murs de Paris. Après les événemens politiques de 1814, le ministre de la guerre le désigna pour commander, lors de la rentrée du roi, les députations sous les ordres de M. le duc de Berri. Le général Meynadier entra, comme lieutenant des gardes-du-corps, dans la maison militaire du roi, et fut élevé au grade de lieutenant-général, par ordonnance du roi du 18 mars 1815. Il accompagna S. M. jusqu'à la frontière, où la maison militaire fut licenciée. De retour à Paris, il refusa de prêter serment à Napoléon; mais son amour pour l'indépendance de son pays le conduisit à l'armée des Alpes. Il y servit en officier expérimenté, et se distingua au combat de Sillian. Le maréchal duc d'Albuféra le chargea de porter au roi la soumission des divers corps de l'armée, et cependant il ne fut pas continué dans le grade de lieutenant-général. Il a commandé, en 1816, le département de la Marne, où il a laissé les plus honorables souvenirs; et, l'année suivante (1817), il reçut des lettres de service, comme inspecteur-général d'infanterie. D'abord employé à l'armée d'Espagne, en qualité de chef de l'état-major du corps d'armée commandé par le prince de Hohenlohe, le comte de Meynadier a été nommé, au mois de décembre 1823, major-général de l'armée d'occupation.

MEYNARD (LE CHEVALIER FRANÇOIS), avocat à Périgueux au commencement de la révolution, fut

nommé, au mois de septembre 1792, par le département de la Dordogne, membre de la convention nationale. M. Meynard vota, dans le procès de Louis XVI, l'appel au peuple, la détention et le sursis. En 1795, il fut envoyé, en qualité de commissaire, à l'armée de Sambre-et-Meuse. Devenu ensuite membre du conseil des cinq-cents, il obtint que les ecclésiastiques condamnés à la réclusion, par le précédent gouvernement, rentreraient dans l'administration de leurs biens. M. Meynard sortit du conseil en 1798, et fut nommé par le directoire agent politique à Francfort, où il resta plusieurs années. Il devint, en 1811, vice-président du tribunal civil de Périgueux. Le département de la Dordogne l'ayant élu, en 1815, membre de la chambre des représentans, il n'en remplit point les fonctions, et fut, dans le mois d'août suivant, appelé à la chambre des députés, dont il sortit en 1817. Nommé à cette époque juge au tribunal de première instance du département de la Seine, il en est aujourd'hui (1823) l'un des vice-présidens. Il est rentré à la chambre des députés en 1820, par l'élection du grand-collége de la Dordogne, et siége au côté droit.

MEYNIER (Charles), peintre d'histoire, né à Paris en 1759, s'était, dans sa première jeunesse, destiné à l'art de la gravure, et il avait reçu des leçons élémentaires de Pierre-Philippe Choffard, l'un des graveurs estimés de cette époque; mais entraîné bientôt par un goût irrésistible pour la peinture, il entra, en 1785, chez Vincent, membre de l'académie, qui concourait, ainsi que notre célèbre David, à relever la gloire de l'école française. Le jeune Meynier ne tarda pas à se rendre digne de son maître. Dès l'année 1789, il remporta le grand prix de peinture, et il partit aussitôt après pour Rome, en qualité de pensionnaire du roi. De retour à Paris en 1793, il ne cessa de se distinguer aux expositions publiques du Louvre, et il fut élu, en 1815, membre de l'institut (académie des beaux-arts). Trois ans après, il fut nommé professeur aux écoles royales, et en 1822, il reçut la décoration de la légion-d'honneur. Ses productions les plus remarquables sont : *Apollon*, *Uranie*, *Clio*, *Polymnie*, *Erato* et *Calliope*, tableaux composés pour M. Boyer Fonfrède de Toulouse. *Les Adieux de Télémaque et d'Eucharis*, tableau de moyenne grandeur. La gravure a reproduit en petit ce charmant ouvrage, qui est cité avec éloge dans le rapport de l'institut sur les prix décennaux. *Le 76me de ligne retrouvant ses drapeaux dans l'arsenal d'Inspruck* (figures grandes comme nature). L'institut, dans son rapport sur les prix décennaux, a également fait une mention honorable de ce tableau. *L'entrée des Français dans Berlin*, grande composition, dans laquelle le peintre a fait entrer une multitude de figures de demi-grandeur. *Les Français blessés dans l'île de Lobau, reconnaissant leur général qu'ils avaient perdu*, grand tableau, figures de demi-grandeur. Dans aucun autre ouvrage, M. Meynier n'avait porté à un plus haut degré

l'expresssion et la science anatomique. *La Bataille d'Austerlitz* (figure demi-nature), tableau commandé par le maréchal prince de Neuchâtel : il est au château de Gros-Bois. *La Dédicace de l'Eglise de Saint-Denis en présence de Charlemagne*, dans la sacristie de cette église. *La Sagesse préservant l'Adolescence des traits de l'amour*, figures grandes comme nature. Cette allégorie, pleine de grâces, appartient à M. de Sommariva. M. Meynier a peint aussi trois grands plafonds au musée royal : l'un, à l'entrée des salles de sculpture, représente *Rome donnant à la terre le code de Justinien;* l'autre, sur la seconde partie du grand escalier, a pour sujet *la France protégeant les beaux-arts sous les auspices de la paix*. Le troisième est dans la salle carrée qui précède le grand salon, et représente *le Génie préservant de la faux du temps les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres*. Le musée du Luxembourg possède en outre plusieurs ouvrages de ce peintre, notamment *les Cendres de Phocion*, sujet austère et profondément philosophique; et le berger *Phorbas, présentant Œdipe à Péribée, reine de Corinthe*. Outre un beau talent de composition et un grand caractère de dessin et d'expression, qui placent M. Meynier dans un rang très-distingué parmi nos peintres d'histoire, on estime particulièrement ses allégories, et il passe pour un des artistes qui possèdent le mieux l'art de peindre les plafonds. Il est frère puîné de MEYNIER-SAINT-PHAL, acteur estimé du Théâtre-Français.

MEYNIER DE SALINELLES, député aux états-généraux, naquit à Nîmes, d'une famille appartenant au commerce, auquel il se livra lui-même jusqu'à l'époque de la révolution. Nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Nîmes aux états-généraux, en 1789, il fut, après la session, appelé aux fonctions de maire de sa ville natale, et obtint ensuite la présidence du département du Gard. En 1793, uni de principes aux députés de la Gironde, il partagea leur proscription. Arrêté et conduit à Paris, Meynier de Salinelles, alors âgé de 65 ans, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort comme contre-révolutionnaire, le 26 floréal an 2 (15 mai 1794).

MEYNIER (JEAN-BAPTISTE), et non MEUNIER, comme l'ont écrit par erreur toutes les Biographies antérieures à la nôtre, naquit à Avignon, en 1749. Après avoir fait les quatre campagnes de l'Amérique, en 1780, 1781, 1782 et 1783, sous les ordres du général Rochambeau, il se trouva, en qualité de capitaine de grenadiers, à la prise de Spire et de Mayence, en 1792, dans la seconde campagne de la révolution, où il se fit connaître de la manière la plus honorable, par la belle défense du fort de Kœnigstein. Nommé général de brigade en 1793, il se porta, de son propre mouvement, sur Bergzabern, le 22 août de la même année, pour attaquer un ennemi très-supérieur en nombre, qui s'était déjà rendu maître des deux premiers rideaux en-deçà de Bergzabern, et dont le général Meynier parvint à s'emparer de nou-

veau, en ramenant au combat des troupes qui, n'ayant reçu aucun ordre, effectuaient leur retraite. Le lendemain, les Autrichiens s'efforcèrent en vain, à plusieurs reprises, de rentrer dans cette importante position, que le général Meynier conserva jusqu'au 27, où l'ennemi se détermina à attaquer sur toute la ligne : cette journée, au succès de laquelle le général Meynier eut une part si brillante, lui valut, avec les félicitations publiques des représentans du peuple à l'armée du Rhin, le grade de général de division, qu'il obtint quelque temps après. A la malheureuse journée du 13 octobre de la même année, ce général fut blessé par un biscaïen, qui lui traversa la cuisse gauche, comme il marchait à la tête du 2me bataillon de Lot-et-Garonne. A peine était-il guéri, que le général Michaud lui confia le commandement de la division de l'armée du Rhin qui se trouvait dans les gorges : le Platzberg, le Saw-Kops, et plusieurs autres postes importans défendus par les Prussiens ne résistèrent pas à la valeur du général Meynier et de ses troupes. Réduit à défendre le fameux poste de Kaiserslautern, avec 6 ou 7000 hommes, contre une armée entière, il s'y maintint et ne fut forcé que le troisième jour, à une troisième attaque. Dans la campagne suivante, à l'armée d'Italie, le général Meynier prit possession de Tortone, où il commanda 6 mois. Tombé malade à Vérone, il ne voulut se porter sur les derrières de l'armée qu'après la retraite d'Alvinzi. Commandant de la 18me division militaire en 1800, le général Meynier, dont la santé était très-affaiblie par suite des fatigues de la guerre, demanda sa retraite. Napoléon le força d'accepter le commandement de la place de Mayence, où il mourut le 4 septembre 1813, avec la réputation d'un brave soldat et d'un excellent officier-général.

MEZAROS (N. DE), général-major autrichien, né en Hongrie, d'une ancienne famille de ce pays, embrassa dès sa jeunesse la profession des armes. Il fit, en qualité de colonel, la guerre contre les Turcs, et se distingua à la bataille de Focksan, le 31 juillet 1789. Élevé par suite au grade de général-major, il fit, sous les ordres de Wurmser, la campagne de 1793, contre la France, reçut une blessure grave au combat livré sur le Speierbach, le 23 mai. A l'attaque des lignes de Weissembourg, le 13 octobre, il dirigea avec habileté une des colonnes de l'armée autrichienne. Dans une affaire très-vive, qui eut lieu le 17 du même mois, près de Brumpt, le général Mezaros eut son cheval tué sous lui, mais l'avantage demeura au corps qu'il commandait, malgré la résistance des troupes qui lui étaient opposées. Dans les journées des 26 et 27, il soutint courageusement plusieurs attaques, et montra autant d'intelligence que de sang-froid. Peu de tems après, l'empereur le récompensa de ses services, en lui donnant la petite croix de Marie-Thérèse. En 1794, le général Mezaros fit partie du corps d'armée du prince de Hohenlohe-Kirchberg, sous le commandement duquel il fut de nouveau blessé. Au com-

mencement de 1796, il obtint le grade de feld-maréchal-lieutenant, et passa, en cette qualité, en Italie, où il commanda, conjointement avec M. Ott, l'avant-garde du général Wurmser. Le 11 septembre, à la suite d'un engagement très-vif, il parvint à pénétrer dans Mantoue. En 1797, il dirigea l'une des colonnes de l'armée d'insurrection de Hongrie. Cependant, malgré ses talens militaires et les nombreuses preuves de dévouement qu'il avait données à l'empereur d'Autriche, le général Mezaros cessa d'être employé, et mourut, en quelque sorte dans l'oubli, vers 1800.

MIACZINSKI (N.), l'un des premiers généraux de la république française, naquit à Varsovie, en 1751, d'une famille noble. Il quitta très-jeune la Pologne, passa en France, où il prit du service, et était maréchal-de-camp à l'époque de la révolution, de laquelle les préjugés nobiliaires ne l'empêchèrent pas d'embrasser la cause. Au mois d'août 1792, il fut envoyé à l'armée de Dumouriez, et ne tarda pas à s'y faire remarquer dans toutes les occasions, par un courage digne de la nation sous les drapeaux de laquelle il combattait. Cependant, en 1793, au moment où les Français se retiraient sur Liège, et où l'armée autrichienne s'avançait vers Maëstricht, Miaczinski ayant fait entrer dans la ville d'Aix-la-Chapelle, la colonne qu'il commandait, cette imprudence occasiona la perte de 4,000 Français, qui furent massacrés dans les rues. Dès-lors on le soupçonna d'intelligence avec les ennemis de la république, et notamment avec le prince de Cobourg : ces soupçons acquirent encore de la consistance par la conduite qu'il tint en secondant Dumouriez, lorsque ce général fit arrêter les commissaires de la convention nationale, et les livra à l'ennemi. Miaczinski fut même chargé, dit-on, de s'emparer de Lille, pour favoriser la défection de son chef; mais étant entré dans cette ville avec une escorte trop faible, on s'empara de sa personne. Conduit ensuite à Paris, et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut déclaré traître à la patrie, et comme tel condamné à mort le 17 mai 1793. Le président du tribunal avait à peine prononcé son jugement, que Miaczincki se leva avec une impétuosité remarquable, et dit d'une voix forte : « Citoyens jurés et citoyens juges, » vous venez de comdamner à mort » un innocent, et vous faites assassi- » ner celui qui a répandu son sang » pour la république! Je marche- » rai néanmoins à la mort avec le » même sang-froid que vous me » voyez à présent. » Il ajouta, en se tournant du côté de l'auditoire : « Puisse mon sang consolider » la liberté et le bonheur du peuple » souverain! » Il conserva en effet en allant à l'échafaud, la même assurance qu'il montrait à la tête des braves, dans un jour de bataille.

MICAL (N., ABBÉ), mécanicien, naquit vers 1730. Il fit des études pour suivre la carrière ecclésiastique, où il ne cherchait qu'un état honorable et une existence paisible, et fut admis dans les ordres. Pourvu d'un bénéfice qui, avec un faible patrimoine,

lui assurait des moyens de vivre sans inquiétude, il se livra à son penchant pour la mécanique, et bientôt il exécuta plusieurs automates, dont deux jouaient de la flûte. « Cet ouvrage, dit Rivarol, » pouvait, par la masse, par la » beauté des figures sculptées, et » par la perfection du jeu le plus » varié, faire l'ornement de la plus » vaste salle. » Néanmoins l'inventeur, mécontent de l'état d'imperfection de ses automates, les détruisit. Il fit ensuite une tête d'airain à laquelle il était parvenu à faire articuler, non-seulement plusieurs mots, mais encore de petites phrases. Un éloge trop flatteur du nouvel ouvrage, fait à l'insu de l'abbé Mical dans le *Journal de Paris*, porta encore l'auteur à détruire cette tête, qui lui semblait, comme ses automates, indigne des suffrages des gens éclairés; ses amis, effrayés de cette extrême susceptibilité, parvinrent cependant à le déterminer à poursuivre ses travaux, et il produisit deux nouvelles têtes parlantes, qu'il présenta, en 1783, à l'Académie des sciences. Le rapport de Vicq-d'Azyr, l'un des commissaires chargés par l'académie de les examiner, fut très-favorable à l'auteur; malheureusement le lieutenant-général de police Lenoir s'opposa à ce que le gouvernement fît l'acquisition du nouveau chef-d'œuvre de mécanique de l'abbé Mical. Rivarol, plein d'enthousiasme pour ce précieux travail, s'exprime ainsi dans sa *lettre à M. le président de Saron*: « L'abbé Mical, dit-il, a appliqué » deux claviers à ses têtes parlantes; » l'un, en cylindre, par lequel on » n'obtient qu'un nombre déterminé de phrases, mais sur lequel » les intervalles des mots et leur » prosodie sont marqués correctement; l'autre clavier contient, » dans l'étendue d'un ravalement, » tous les *sons* et tous les *tons* de la » langue française, réduits à un petit nombre par une méthode ingénieuse et particulière à l'auteur. Avec un peu d'habitude et » d'habileté, on parlera avec les » doigts comme avec la langue; et » on pourra donner au langage des » têtes la rapidité, les repos et toute » la physionomie enfin que peut » avoir une langue qui n'est point » animée par les passions. Les » étrangers prendront la *Henriade* » ou le *Télémaque*; et les feront » réciter d'un bout à l'autre, en les » plaçant sur le clavecin vocal, » comme on place des partitions » d'opéra sur des clavecins ordinaires. » Les commissaires de l'académie des sciences montrent un peu moins d'exagération dans leur rapport; ils disent: « Les têtes » recouvraient une boîte creuse, » dont les différentes parties étaient » rattachées par des charnières, et » dans l'intérieur de laquelle l'auteur avait disposé des glottes artificielles, de différentes formes, » sur des membranes tendues. L'air » passant par ces glottes, allait frapper les membranes, qui rendaient » des sons graves, moyens ou aigus; et de leur combinaison résultait une espèce d'imitation » *très-imparfaite* de la voix humaine. » Le sort de ces mécaniques est à peu près inconnu. On prétend que l'abbé Mical, désespéré de n'avoir point atteint toute la perfection qu'il s'était proposée,

anéantit encore cette nouvelle œuvre de ses talens et de sa patience. Mais Montucla assure que les deux têtes furent vendues, et néanmoins il ne fait pas connaître si c'est au gouvernement ou à quelque riche amateur. L'abbé Mical mourut, suivant la première version, en 1789, dans un état voisin de l'indigence; et, suivant la seconde, où il n'est point question de l'état de sa fortune, en 1790.

MICALI (Joseph), littérateur italien, né en Toscane. Lorsque Napoléon eut donné la souveraineté de ce pays à sa sœur Elisa (Mme Bacciochi), qui le gouverna sous le titre de grande-duchesse, cette princesse accorda sa protection à M. Micali, et lui fit décerner, comme historien, le grand prix proposé par l'académie de Florence en 1811. L'ouvrage couronné a pour titre: L'*Italia avanti il dominio de' Romani;* il venait de paraître en 4 vol. in-4°, avec atlas in-fol. La protection de la grande-duchesse mit en mouvement les passions de tous les concurrens au prix académique; elle donna lieu, contre l'ouvrage, à un grand nombre de critiques, dont la plupart sont injustes, et quelques-unes très-amères. Celle que l'on considère comme la meilleure, est de F. Inghirami, directeur du musée et de la bibliothèque de Volterra; elle fut publiée sous le titre d'*Osservazioni sopra i monumenti antichi uniti all' opera intitolata l'Italia avanti il dominio de' Romani.* On la trouve dans le 12e volume de la *Collezione d'Opuscoli scientifici e letterarii,* Florence.

MICAULT DE LA VIEUVILLE (le chevalier Mathurin-Jules-Anne), lieutenant-colonel de cavalerie, officier de l'une des compagnies des gardes-du-corps de *Monsieur,* est né à Lamballe, le 16 avril 1755, et était à l'époque de la révolution simple garde du comte d'Artois. Il suivit les princes dans l'émigration, et devint écuyer de main de feu Mme la princesse Joséphine de Savoie, épouse de Louis XVIII. Rentré, en 1814, au service de *Monsieur,* auquel il n'a pas depuis cessé d'être attaché, comme officier de ses gardes, M. de Lavieuville est chef ou fondateur de plusieurs établissemens de bienfaisance, entre autres de l'*Asile de la Providence,* créé à Montmartre en 1804, et reconnu comme établissement public, par une ordonnance royale du 24 décembre 1817. Cet asile, destiné à 60 vieillards ou infirmes des deux sexes de la ville de Paris, a, pour administrateur-général, son fondateur. C'est aussi à lui qu'on doit l'idée de l'*Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis.*

MICHAELIS (Jean-David), célèbre orientaliste et théologien protestant, naquit à Halle le 27 février 1717, et mourut le 22 août 1791. Le nombre des ouvrages qu'il a publiés est prodigieux. Nous citerons les principaux, dont une partie a été composée en latin, et l'autre en allemand. Les premiers sont: 1° *Paralipomena contra Polygamiam,* Brême, 1758, in-4°; 2° *Curæ in versionem syriacam Actuum Apostolorum,* Goettingæ, in-4°; 3° *Compendium theologiæ dogmaticæ, ibid.,* 1760, in-8°; 4° *Spicilegium geographiæ He-*

bræorum exteræ, post Bochartum, ibid., 1769, 1780, 2 vol. in-4°; 5° *Grammatica chaldaica*, 1771, in-8°; 6° *Supplementa ad Lexicon hebraicum*, 1784-1792, 6 vol. in-4°; 7° *Grammatica syriaca*, Halæ, 1784, in-4°. Parmi les ouvrages publiés en allemand on cite: 1° *Elémens de l'accentuation hébraïque*, Hall, 1741, in-8°; 2° *Grammaire hébraïque*, 1778, in-8°; 3° *Paraphrases et remarques sur les Epîtres de saint Paul*, Brême, 1769, in-4°; 5° *Questions proposées aux savans envoyés en Arabie par ordre du roi de Danemark*, Francfort, 1762, in-8°; 5° *Introduction au Nouveau Testament*, Gottingue, 1769-1788, 2 vol. in-4°; 6° *Du goût de la littérature des Arabes*, Gottingue, 1781, in-8°; 7° *Histoire des Chevaux et de leur éducation en Palestine*, Francfort, 1776, in-8°; 8° *De l'influence des opinions sur le langage, et du langage sur les opinions*, dissertation qui a remporté le prix de l'Académie de Berlin, Brême, 1782, in-8°. De tous ces ouvrages, celui qui a obtenu le plus de succès dans l'étranger est l'*Introduction au Nouveau Testament*, traduite en anglais et en français.

MICHAELIS (Chrétien-Frédéric), fils du précédent, médecin, membre correspondant de la société des sciences de Philadelphie, naquit à Halle vers 1754. Destiné par sa famille à la profession de médecin, il se rendit, après avoir terminé ses études dans son pays natal, à Strasbourg en 1775, et obtint dans l'université de cette ville le grade de docteur. Il exerça quelque temps la médecine à Paris, qu'il quitta pour visiter l'Angleterre et retourner ensuite dans sa patrie, où, dès son arrivée, il fut attaché comme médecin à l'armée de Hesse. Vers 1780, il occupa à Cassel la chaire de médecine et d'anatomie, puis alla remplir, en 1786, la chaire d'anatomie à l'académie de Marburg. Devenu professeur en chef de médecine à la même université, avec le titre de conseiller aulique, il se fit remarquer par le zèle qu'il déploya, lorsqu'en 1813, l'hôpital de l'armée prussienne eut été transféré à Marburg. Il succomba aux fatigues de ce service le 15 février 1814. Quoique plus connu comme praticien que comme auteur, Michaelis a néanmoins publié différens ouvrages; ce sont: 1° *De causis commutatæ quarumdam regionum fertilitatis*, Cobourg, 1771; 2° *De anginâ polyposâ seu membranaceâ*, Gœttingue, 1778; 3° *De instrumentis quibusdam chirurgicis seu novis seu mutatis*, Marburg, 1801: ces trois dissertations ont été réimprimées; 4°, en allemand, *Lettre sur la régénération des nerfs*, Cassel, 1785, in-8°; 5° *Mémoires de médecine*, Gœttingue, 1785, T. Ier; 6° *Bibliothèque de médecine-pratique*, Gœttingue, 1786, T. Ier; 7° enfin, différens articles de médecine, de chirurgie et d'histoire naturelle dans des recueils périodiques de l'Allemagne et de l'Angleterre.

MICHAELIS (Chrétien-Frédéric), médecin, naquit à Zittau en 1727. Son père, relieur de livres, lui fit d'abord apprendre cet état; mais le jeune Michaelis, cédant bientôt à son goût pour les sciences, suppléa par le travail et

les privations à l'insuffisance de ses moyens pécuniaires. Il fréquenta successivement les universités de Léipsik et de Strasbourg, et les hôpitaux de Paris. Pendant son séjour dans cette dernière ville, il s'y lia avec plusieurs savans qui l'honorèrent de leur amitié, entre autres l'abbé Nollet. Michaelis retourna en 1756 à Léipsik, où il prit ses degrés de docteur en médecine. Il fut attaché aux hôpitaux de cette ville, et devint, en 1766, médecin-praticien de l'école de Saint-Thomas, et, en 1782, médecin de l'hôpital de Saint-Jean. Michaelis n'a composé qu'un seul ouvrage, qui est sa thèse pour obtenir le grade de docteur : *De orificii uteri curâ clinicâ atque forensi*, Léipsik, 1756, in-4°; mais il a traduit en allemand un très-grand nombre d'ouvrages français et anglais. On cite particulièrement le *Système physique et moral de la femme*, du docteur Roussel, et les ouvrages de Spallanzani, de Fothergill, de Trotter, de Hamilton, de Rollo, de Wither, de Leigh, de Dease, d'Adair, de Starck, de Rowley, d'Anderson, de Falconer, de Turnhull, de Fordyce, de Cullen, de Cruykshank, etc. On lui doit encore la traduction de plusieurs ouvrages d'économie domestique, entre autres, le *Traité de Twamley sur la fabrication du fromage anglais*; avec des notes, 1787. Son fils lui a consacré une notice historique dans les *Feuilles provinciales de Haute-Saxe*, 1804.

MICHAL DE LA BRETONNIÈRE (LE BARON FRANÇOIS-ALEXANDRE-GAETAN), officier de la légion-d'honneur, etc., est né le 20 juillet 1767, et entra dans la carrière militaire au mois de mai 1794. Il fit avec distinction toutes les campagnes depuis cette époque, et obtint le grade d'adjudant-commandant d'infanterie le 30 mai 1811. M. Michal de la Bretonnière reçut, le 14 mai 1813, la croix d'officier de la légion-d'honneur, et le brevet de chevalier de Saint-Louis vers la fin de 1814. Il fut élevé pendant les *cent jours*, en 1815, au grade de maréchal-de-camp; mais cette nomination fut annulée par le roi, après la seconde restauration; et par suite du licenciement de l'armée, il fut mis à la demi-solde. Le baron Michal de la Bretonnière s'est retiré dans le département de l'Isère, qu'il habite depuis cette époque.

MICHALLON (N.), peintre de paysages, élève de M. Bertin, naquit en 1795, et mourut à Paris, dans sa 27ᵉ année, le 23 septembre 1822, d'une esquinancie gangreneuse. Dès sa plus tendre jeunesse il montra un goût inné pour le dessin, et dut aux leçons de M. Bertin le style et la vérité d'expression qui caractérisent tous ses ouvrages. Dans le concours ouvert à l'académie des beaux-arts pour le grand prix de Rome, il triompha de ses rivaux, et alla sous le beau ciel de l'Italie fortifier son talent et recevoir ces inspirations que donnent au véritable artiste, et les ouvrages des grands maîtres et les sites enchanteurs d'une terre toute classique. Les tableaux que Michallon envoya de Rome attestèrent ses heureux progrès, et confirmèrent toutes les espérances que promettaient ses essais. On remarqua particulièrement à l'ex-

position des tableaux de 1819, au musée du Louvre, outre une *Vue du lac de Némi* qui lui avait été commandée, la *Mort de Roland*, grand paysage, exécuté pour la maison du roi. La scène est dans la vallée de Roncevaux, en 778; le héros, après avoir combattu vaillamment, a déjà vu mourir ses compagnons d'armes, écrasés autour de lui sous les débris des montagnes, lancés par les Maures qui la couvrent et la dominent. Atteint lui-même d'un quartier de rocher, il expire dans les bras d'Olivier, son ami. A l'exposition de 1822, année même de la mort de l'auteur, il donna deux compositions très-distinguées, une *Vue du Wetterhorn et du passage de la Scheidegg au canton de Berne*, et un *Paysage* où il s'était inspiré de la vue de Frascati. Une plus longue carrière eût inévitablement placé ce jeune artiste au rang de nos premiers peintres de paysages. Michallon, que les arts et l'amitié regretteront long-temps, a fait lui-même plusieurs élèves; l'un des plus distingués est M. Rémond.

MICHALLON (Claude), sculpteur, né à Lyon vers 1751, d'une famille peu riche, manifesta son goût pour la sculpture dès sa plus tendre jeunesse. Il n'avait point encore appris le dessin, et ne connaissait aucun des principes de son art, que déjà quelques statues en bois, sorties de ses mains, attiraient sur lui l'attention des artistes. Il vint enfin à Paris, et reçut des leçons de Bridan, professeur à l'académie de peinture et de sculpture. Les progrès de Michallon furent rapides, et Guillaume Coustou, chargé de la restauration d'une partie du Louvre, l'employa à la sculpture des mascarons. Ce travail, qu'il exécuta avec beaucoup de talent, lui fit entrevoir le but où son génie pouvait atteindre en continuant de se livrer à l'étude; mais l'exécution de ses projets était souvent retardée par son peu d'aisance. Pendant un hiver rigoureux, n'ayant pas les moyens d'acheter du bois, il se fit une lampe, à l'aide de laquelle il pût étudier la nuit dans son lit, étant obligé de travailler le jour pour subvenir à ses besoins. Son ardeur pour l'étude et le travail ne fut point infructueuse, et le grand prix de sculpture en devint la récompense. Envoyé à Rome, il s'y lia d'amitié avec son compatriote Jean-Germain Drouais, pensionnaire de l'académie, comme peintre d'histoire. Ce dernier mourut en 1788, et l'exécution de son tombeau en marbre ayant été mise au concours parmi les pensionnaires, Michallon obtint l'honneur d'en être chargé. Ce monument, élevé dans l'église de Sainte-Marie, *in viâ Latâ*, à Rome, contribua beaucoup à la réputation de l'artiste, notamment le principal bas-relief qui, dans une proportion de trois pieds six pouces, représente la peinture, la sculpture et l'architecture, traçant à l'envi sur une pyramide le nom de *Drouais*: on regarde ce monument comme l'une des plus belles productions modernes. Dans les troubles qui eurent lieu à Rome en 1793, Michallon, en sa qualité de Français, courut de grands dangers. De retour à Paris, il y

fut employé dans l'exécution des statues colossales ordonnées par le gouvernement pour la décoration des fêtes nationales. Il concourut pour les prix proposés par le comité d'instruction publique, pour l'ornement de nos places, et en remporta plusieurs. C'est à lui qu'on dut le projet de l'obélisque dont le modèle fut élevé en grand, et resta plusieurs années sur le terre-plein du Pont-Neuf. Il inventa aussi et fit exécuter des modèles de pendules d'un genre nouveau, et mieux approprié au sujet que tout ce qu'on avait fait précédemment dans ce genre : le dessin en est pur et gracieux, et les figures modelées avec le plus grand soin. Michallon travaillait dans l'intérieur du théâtre de la République (aujourd'hui Théâtre-Français) à des bas-reliefs, que depuis on a fait disparaître, lorsqu'il fit une chute, dont les suites lui causèrent la mort le 24 fructidor an 7 (11 septembre 1799). Cet artiste n'avait que 48 ans; ses derniers ouvrages sont : le buste de *Jean Goujon*, qu'on admirait au musée des monumens français, et le modèle d'une statue de *Caton d'Utique*, représenté de grandeur naturelle. Michallon devait l'exécuter en marbre pour la salle du corps-législatif.

MICHAUD (Joseph), homme de lettres, connu par de bons écrits remarquables par leur modération, et par des opinions politiques exagérées, est né vers 1771. Il fit ses études à Bourg-en-Bresse, vint à Paris en 1791, et s'y fit connaître comme rédacteur de plusieurs journaux. Il fut arrêté en 1795 à Chartres, par les ordres de Bourdon de l'Oise, comme provocateur à la révolte, et travaillant à rétablir la royauté. Une commission militaire le condamna à mort. Son compatriote, M. Giguet, parvint à le soustraire à l'exécution de ce jugement. Il reparut un an plus tard, et le jugement fut révoqué. Fondateur et rédacteur principal de la *Quotidienne*, il fut de nouveau poursuivi par le gouvernement, qu'il attaquait sans ménagement, et condamné (en 1797) à la déportation à la Guiane. Il prit la fuite, se réfugia dans les montagnes du Jura, où ce séjour lui donna l'idée du poëme qu'il a depuis fait paraître sous ce titre : *Le Printemps d'un Proscrit*. Il fut chargé pendant long-temps d'une correspondance entre S. M. Louis XVIII et S. A. R. Monsieur. Son opposition plus adroitement cachée sous le gouvernement impérial, laissait néanmoins planer sur lui des soupçons qu'il parvint à détruire, en composant un petit poëme allégorique sous le titre de : *Treizième chant de l'Enéide*, dans lequel il célébrait le mariage de Napoléon, et une ode sur la naissance du roi de Rome, tributs pour lesquels il reçut deux gratifications. L'année suivante, M. Michaud fut nommé membre de la seconde classe de l'institut (académie française). Après le retour du roi, en 1814, il fut nommé successivement censeur-général des journaux, officier de la légion-d'honneur, et lecteur du roi. Il quitta Paris et se retira, pendant les *cent jours*, en 1815, dans le département de Saône-et-Loire. Lors du second retour de Louis XVIII, M. Michaud fut

élu à la chambre des députés par le département de l'Ain; il y prononça plusieurs discours, qui fixèrent plus l'attention par la véhémence des opinions que par la vigueur du style. La partie remarquable de la vie de M. Michaud est dans ses écrits. Dans son *Histoire des Croisades*, cet auteur a évité l'emphase, et n'a jamais employé ce coloris faux et brillant que l'on prodiguait alors, ces recherches de style devenues la ressource des écrivains qui veulent avoir l'air de penser, ces exagérations violentes qui transforment en fable romanesque la sévérité de l'histoire. Sous le rapport des recherches, de la classification des faits et de la modération des jugemens, cet ouvrage est digne de l'estime publique qu'il a obtenue. M. Michaud se rapproche d'un historien très-estimable, le président de Thou : comme lui, sage, sévère, juste, mais beaucoup moins philosophe, on ne peut lui reprocher que de n'avoir pas toujours évité les défauts mêmes inhérens à ces qualités. Il a aussi des titres à la gloire poétique : le *Printemps d'un Proscrit* a le malheur d'être écrit sous l'inspiration de cette école descriptive que la saine critique peut réprouver; mais on y trouve une foule de vers heureux, un pinceau brillant et ferme. M. Michaud a fait de plus une *Histoire de la chute de l'Empire de Mysore.*

MICHAUD (Louis-Gabriel), frère cadet du précédent, dont il a partagé la destinée. Après avoir servi dans les armées de la république, il se fit imprimeur à Paris. Il subit plusieurs arrestations. Le titre d'imprimeur du roi lui fut promis par S. A. R. Monsieur en 1799, comme récompense de ses continuels efforts pour le rétablissement de la monarchie. Dans cette espérance, il redoubla de zèle et d'activité, et de nouveaux emprisonnemens suivirent ses efforts. M. Michaud obtint enfin, sous la première restauration, en 1814, ce titre si désiré d'imprimeur du roi, qui lui fut bientôt retiré par ordonnance royale. Cette punition, à laquelle il était loin de s'attendre, le frappa après l'impression de deux pamphlets sortis de ses presses, et lancés par deux abbés contre la vente des biens nationaux. M. Michaud a publié un *Tableau des Guerres de Bonaparte*, et inséré quelques articles dans la *Biographie universelle.* La véracité n'est pas la qualité dominante de cet historien libraire, des presses duquel sortent tant de notices que nous sommes obligés de contredire.

MICHAUD (le baron Claude-Ignace-François), lieutenant-général, est né, le 28 octobre 1751, à Chaux-Neuve, département du Doubs. Son père, ancien défenseur officieux, donna beaucoup de soins à son éducation, mais son goût pour la profession des armes se manifesta de bonne heure, et il s'enrôla en qualité de volontaire au 5me régiment de chasseurs à cheval, où il servit jusqu'en 1783. A l'époque de la révolution, il rentra dans une carrière qui offrait de nombreuses chances d'avancement à ceux qui réunissaient l'instruction à la bravoure, et il fut fait capitaine du 2me batail-

lon du Doubs, le 9 octobre 1791. Devenu lieutenant-colonel de ce corps le 29 décembre de la même année, il fit avec distinction les campagnes de 1792 et 1793, pendant lesquelles le général Biron lui confia successivement le commandement temporaire des place et vallée de Delemont, et pays de Porentrui. Nommé, le 19 mai 1793, général de brigade, il fut employé dans la division de droite de l'armée du Rhin, sous les ordres des généraux Gilot et Ferrières. Il se conduisit avec la plus grande valeur lors de l'attaque générale qui eut lieu le 12 septembre contre les Autrichiens et les troupes à leur solde sur le Haut, Moyen et Bas-Rhin, ainsi que dans la forêt de Bérales, près de Lauterbourg, où l'ennemi fut mis en pleine déroute et perdit la plus grande partie de son artillerie et de ses bagages. Élevé au grade de général de division le 25 septembre 1793, il tint longtemps en échec le corps du prince de Condé, bien supérieur en nombre à celui qu'il commandait alors, et aurait remporté un avantage décisif, si le mouvement de retraite des autres divisions de l'armée française ne l'eût obligé lui-même à se retirer derrière les lignes de la Lautern, ce qu'il exécuta dans le plus grand ordre, et sans cesser de faire bonne contenance. Au commencement de 1794, le général Michaud obtint provisoirement le commandement en chef de l'armée du Rhin, à la place de Pichegru. Il ouvrit cette campagne par la reprise du fort Vauban, dans la nuit du 18 janvier. Le 24 mai suivant, attaqué sur tous les points par des forces supérieures, il les défit complètement, et se maintint l'hiver entier dans le Palatinat, bien qu'il n'eût que 18,000 hommes à opposer à près de 80,000. Cependant quelques revers éprouvés par l'aile gauche de l'armée de la Moselle, décidèrent celle du Rhin à un nouveau mouvement de retraite, mais elle ne tarda pas à reprendre l'offensive, par une victoire remportée le 3 juillet à Offenbach. Par suite des avantages de cette journée, le général Michaud s'empara, le 12, de Freibach et de Freismersheim. Les montagnes de Platzberg, de Saukopf, Tripstadt et Keveiller, furent successivement occupées par l'armée, qui entra le 28 à Spire et à Neustadt, et devint encore une fois maîtresse du fort de Kaiserslautern. Dans l'hiver de 1795, il attaqua le fort du Rhin, près de Manheim, et l'enleva après un bombardement de quatorze heures. S'étant ensuite démis du commandement en chef, il ne conserva que celui d'une division, avec laquelle il coopéra à la conquête de la Hollande, en s'emparant, le 29 janvier, de Flessingue et de Middelbourg. Obligé de quitter l'armée pour se rétablir d'une fracture au genou gauche, dès qu'il fut guéri, il reçut le gouvernement de la Flandre orientale et de la Flandre hollandaise. En 1798, nommé commandant de la 13me division, il fit occuper militairement plusieurs villes du département du Morbihan, qui avaient donné asile à des assassins. On lui confia aussi, par *interim*, le commandement de l'armée d'An-

gleterre, qu'il conserva pendant six mois. Il fit en Italie la campagne de 1800, commanda l'arrière-garde sous les ordres du général Brune, et fut avantageusement remarqué aux passages de l'Adige et du Mincio. Vainqueur dans un combat d'avant-garde, entre Cita-Della et Castel-Franco, il poursuivit l'ennemi jusqu'à Salva-Rosa, et lui fit un grand nombre de prisonniers. Après la paix de Lunéville, en 1801, le général Michaud fut nommé inspecteur-général d'infanterie; en 1804, commandant de la légion-d'honneur, et en 1805, général en chef des troupes françaises en Hollande, puis gouverneur des villes anséatiques, en 1806; il conserva ce dernier emploi jusqu'à la défection des alliés de la France en 1813. Nommé, en 1814, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et, de nouveau, inspecteur-général d'infanterie, le baron Michaud a cessé, en 1816, d'être porté sur la liste des officiers-généraux en activité.

MICHAUD (Jean-Baptiste), né à Pontarlier, devint au commencement de la révolution, dont il embrassa la cause, administrateur du département du Doubs. Nommé en 1791 député à l'assemblée législative, puis, en 1792, membre de la convention nationale, il vota avec la majorité dans le procès du roi. Au mois de juin 1794, il devint secrétaire de l'assemblée. Le 29 décembre suivant, M. Michaud dénonça les persécutions auxquelles beaucoup de patriotes étaient en butte, et proposa de décréter que les sociétés populaires avaient bien mérité de la patrie. En mai 1795, il fut l'un des commissaires chargés de l'examen des faits attribués à Joseph Lebon. Il entra au conseil des cinq-cents, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels; après le 18 fructidor (4 septembre 1797), il dénonça une protestation de Camille-Jordan contre cette journée, et cessa ses fonctions législatives en mai 1798 : alors il fut nommé président du tribunal criminel de son département, et remplit cette place jusqu'au moment de son élection au conseil des anciens, dans le courant de mars 1799. M. Michaud sortit de ce conseil par suite de la révolution du 18 brumaire an 8, et depuis il vécut dans la retraite. Compris comme *votant* dans la loi du 12 janvier 1816, il s'est retiré en Suisse.

MICHAUD (N.), général-major au service de Russie, né en Savoie, d'une famille noble, servait, à l'époque de la révolution, en qualité d'officier d'infanterie dans un régiment sarde. Après avoir fait contre la France les campagnes de 1792 à 1796, il passa en Russie, lorsque, par l'occupation du Piémont et la réunion des troupes sardes à l'armée française, le souverain de ce pays fut obligé de se retirer dans l'île de Sardaigne. Bien accueilli de Paul Ier, M. Michaud se fit remarquer dans toutes les guerres qu'eurent à soutenir les Russes, et parvint de grade en grade jusqu'à celui de général-aide-de-camp de l'empereur Alexandre. C'est en cette qualité qu'il accompagna ce prince à Paris en 1814 et en 1815. Au

mois d'avril 1814, il avait été chargé de se rendre auprès du roi de Sardaigne, pour lui annoncer, au nom des souverains alliés, que son gouvernement venait d'être rétabli. Au mois de janvier 1816, l'empereur Alexandre l'envoya à Stuttgard, pour y porter la nouvelle de la célébration du mariage de la grande-duchesse Catherine de Russie avec le prince royal de Wurtemberg, aujourd'hui roi. M. Michaud est décoré des divers ordres de Russie, et de la croix de Saint-Louis, que le roi de France lui a conférée le 21 septembre 1815.

MICHAUD (N. de Savoiroux), de la famille du précédent, né à Chambéry, entra fort jeune au service du roi de Sardaigne. Il se conduisit avec distinction dans la guerre que son souverain eut à soutenir au commencement de la révolution française, et défendit, pendant plusieurs heures, avec vingt hommes, dont il perdit la moitié, un petit fort attaqué par une colonne entière. Ce trait de courage, que les Français ont depuis rendu si commun, parut digne de fixer l'attention, et d'être recueilli dans les ouvrages biographiques. C'est à peu près à ce seul fait que se borne sa carrière militaire. Lorsque l'armée sarde eut passé au service de la France, M. Michaud de Savoiroux fit encore plusieurs campagnes; mais ses opinions, peu conformes à celles de ses nouveaux compagnons d'armes, lui suscitèrent quelques affaires d'honneur, à la suite desquelles il quitta le service.

MICHAUX (André), voyageur et naturaliste français, qui s'est acquis une juste célébrité par le courage qu'il a déployé dans ses nombreux voyages et par les découvertes dont il a enrichi sa patrie, naquit, en 1746, à Versailles, dans le parc de Satory. Son père, riche fermier, après l'avoir laissé quatre ans dans une pension pour y faire des études élémentaires, le rappela auprès de lui, afin de le familiariser avec des connaissances non moins utiles, celles de l'agriculture. Le jeune Michaud répondit aux vues de son père, et ne tarda pas à se montrer capable de l'aider et de lui succéder un jour dans l'exploitation de ses propriétés. Bientôt après, Michaux se maria. Une union bien assortie, de l'aisance, des goûts champêtres, semblaient devoir lui promettre un bonheur inaltérable; mais au bout de onze mois, la mort lui enleva sa jeune femme, objet de ses plus tendres affections. Il fut longtemps inconsolable de cette perte. Suivant les conseils de Lemonnier, il chercha quelque allégement à sa douleur dans l'étude attachante de la botanique. Dès son enfance, il avait manifesté un goût décidé pour les voyages; ce désir de visiter des contrées lointaines se réveilla chez lui avec ardeur. Pour se mettre en état de voyager utilement, après avoir cédé sa ferme à son frère, il se livra entièrement à l'étude des sciences naturelles, fréquenta assidûment le jardin du roi, prit des leçons de Jussieu, et, sous un tel guide, acquit les connaissances les plus étendues. C'est en Angleterre qu'il fit son premier voyage. Il visita ensuite (1780), avec M. M. de Lamarck

et Thouin, l'Auvergne, les Pyrénées et l'Espagne; il en rapporta une grande quantité de graines; mais ces pays étaient trop connus; et Michaux désirait surtout pouvoir faire au-delà des mers des études nouvelles. Lemonnier sollicita et obtint pour lui l'autorisation d'accompagner Rousseau, qui venait d'être nommé consul en Perse. Michaux partit en 1782. Après quarante jours de marche à travers le désert, Rousseau et son compagnon arrivèrent à Bagdad; là, Michaux se sépara du consul, se rendit à Bassora, trouva un protecteur dans le consul anglais. M. Delatouche, et parcourut la Perse pendant deux années. A chaque pas, il eut à surmonter des difficultés sans nombre, et courut les plus grands dangers. La Perse était à cette époque en proie aux divisions intestines: les Arabes dévastaient ses frontières. A force de persévérance et d'intrépidité, Michaux sut vaincre ces périlleux obstacles. Il revint à Paris, en 1785, avec une riche collection de graines et de plantes. L'histoire naturelle de l'Amérique septentrionale n'avait encore été observée que d'une manière superficielle; le gouvernement français voulait envoyer dans ces contrées un homme capable d'en rapporter des observations détaillées; c'est Michaux qu'il chargea de cette expédition, et l'on ne pouvait faire un meilleur choix. Michaux devait créer dans les environs de New-York une vaste pépinière destinée à recevoir d'abord les arbres et arbustes qu'il ferait ensuite passer en France, et dont on voulait essayer la culture à Rambouillet. Il partit le 1er septembre 1785, arriva à New-York en octobre, acheta le terrain nécessaire à l'exécution du plan du gouvernement français, et parcourut ensuite successivement le New-Jersey, la Pensylvanie et le Maryland, où il recueillit des graines et des espèces nouvelles dont il fit un premier envoi en France. Il établit, en 1787, dans les environs de Charlestown, une pépinière semblable à celle de New-York, et après s'être attaché des indigènes qui lui servirent de guides, il remonta la Savannah et d'autres rivières qui l'alimentent, traversa les monts Alléghanys, et ne revint à Charlestown qu'au mois de juillet 1788. Il se rendit au commencement de 1789 à Saint-Augustin, où il passa plusieurs mois, observa le reste de la Floride, l'embouchure de la Tomakou, la rivière de Saint Jean, le lac de Saint-Georges, et même les îles Bahama et Lucayes. A peine de retour à Charlestown, il entreprit un nouveau voyage dans les montagnes de la Caroline. A cette époque, la révolution commençait en France; les grands événemens qui s'y multipliaient firent oublier Michaux, qui resta abandonné à lui-même. Il désespérait de pouvoir remplir entièrement sa mission; mais il avait inspiré de la confiance à plusieurs négocians qui avaient eu des relations avec lui, et ils lui firent, sur les propriétés qu'il possédait en France, toutes les avances qu'il jugea nécessaires pour reprendre le cours de ses découvertes. Il quitta Charlestown au mois d'avril 1792, revint à

New-York, s'y arrêta quelque temps pour donner des soins à sa belle pépinière, et se rendit à Québec, où il arriva le 10 juin. C'est là qu'il fit ses préparatifs pour exécuter un des voyages les plus difficiles : il se munit de provisions et d'objets propres à être échangés avec les naturels des contrées qu'il allait parcourir, et remonta ensuite le fleuve Saint-Laurent. Après avoir acheté deux canots d'écorce et pris pour guides trois sauvages et un métis, il remonta la Chicoutoumé, enrichit sa *Flore* d'un grand nombre de plantes, et arriva presque au bord de la baie d'Hudson; mais des obstacles insurmontables l'empêchèrent de pénétrer plus avant. Il se trouvait séparé par 160 lieues de toute habitation : le mois de septembre commençait, le froid le plus vif se faisait déjà sentir, et la neige tombait en abondance; ses guides lui déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin. Michaux, après avoir bien examiné les lieux et la communication des divers lacs avec la baie d'Hudson, observé l'état de la végétation sous cette latitude et complété son herbier, se décida à retourner sur ses pas, et revint à Philadelphie le 8 décembre 1792. Michaux avait trouvé dans le gouvernement de la république américaine la même confiance, les mêmes secours et toute la protection qu'il aurait pu espérer dans sa patrie. Il résolut d'être utile à des étrangers qui le traitaient en compatriote, et présenta à la société philosophique de Philadelphie, le plan d'un voyage de découvertes dans les pays à l'ouest des Etats-Unis, plan qui obtint l'assentiment du président Jefferson. Michaux allait entreprendre cette nouvelle expédition, quand il reçut du ministère français une mission diplomatique relative à l'occupation de la Louisiane. Il partit au mois de mai 1793, franchit les monts Alléghanys, et descendit l'Ohio jusqu'à Louis-Ville. Quelques mois après, obligé de revenir à Philadelphie, il lui fallut, pour rentrer en Virginie, traverser d'immenses déserts et des forêts presque impénétrables. Il fut de retour à Philadelphie vers le milieu de décembre, et, au commencement de 1794, il se rendit à Charlestown. Il fit encore des excursions dans les montagnes des Alléghanys, en juillet de la même année. Avant de revenir en France, il désirait vivement visiter le Kentucky, les rives du Mississipi et le pays des Illinois, qu'il ne connaissait qu'imparfaitement; mais les fonds nécessaires lui manquaient. Les négocians, pleins de la même confiance en sa loyauté, lui firent de nouvelles avances, et il entreprit ce voyage de 400 lieues. Après avoir atteint le but qu'il se proposait, non sans rencontrer de nombreux périls et de grandes difficultés, qu'il surmonta avec sa force d'âme ordinaire, il revint à Charlestown. A cette époque, il y avait onze ans environ qu'il résidait dans les Etats-Unis; ses ressources étaient épuisées, et il ne pouvait prolonger son séjour loin de sa patrie, qu'en acceptant du service du gouvernement américain ou qu'en vendant ses riches pépinières de New-York et de Charlestown. Ce dernier parti lui répugnait encore plus que le pre-

mier, et il s'embarqua pour la France, au mois d'août 1796. Il touchait presque au terme d'une longue traversée, lorsqu'en vue des côtes de Hollande, le navire, battu par une horrible tempête, toucha sur des rochers et s'entrouvrit. Des habitans d'un village voisin parvinrent, non sans peine, à sauver les passagers. Michaux, sans connaissance, resta plusieurs heures étendu auprès du feu; en revenant à lui, son premier soin fut de demander ce qu'étaient devenues ses collections, fruit de onze années de travail et de recherches. Heureusement elles avaient été préservées; mais tous ses autres effets avaient été engloutis, perte qui le toucha fort peu. Cependant ses plantes avaient été mouillées par l'eau de la mer, et, après les avoir trempées une à une dans l'eau douce, avec une patience que l'amour le plus ardent pour la science peut seul inspirer, il les fit sécher dans du nouveau papier. Il revit enfin Paris à la fin du mois de décembre. L'accueil qu'il reçut du gouvernement, de sa famille et de ses amis, devait le dédommager de tout ce qu'il avait souffert; il éprouva cependant bientôt un nouveau sujet d'affliction. Il avait envoyé des Etats-Unis 60,000 pieds d'arbres, qui avaient été replantés à Rambouillet; il espérait les plus vives jouissances, en revoyant ces pépinières peuplées par lui, en observant leur végétation; mais ces arbres n'avaient pas été respectés, pendant la terrible époque qui venait de s'écouler : il n'en restait qu'un bien petit nombre. Michaux résolut dès-lors de réparer ces pertes, et sollicita une nouvelle mission en Amérique. Non-seulement il ne l'obtint pas, mais, au lieu du paiement de ses appointemens arriérés, pour les sept dernières années qu'il avait passées aux Etats-Unis, il ne lui fut alloué que de légères indemnités. Il s'occupa dès-lors à mettre en ordre les matériaux qu'il avait rapportés, et travailla sans relâche à son histoire des Chênes et à sa Flore de l'Amérique septentrionale. La nouvelle de la maladie de Lemonnier, son premier maître et celui à qui il devait ses succès, l'arracha de sa retraite, et il eut la douleur de fermer les yeux à cet homme respectable. Choisi pour faire partie de l'expédition de Baudin, Michaux s'embarqua en 1800. Cette expédition s'arrêta six mois à l'île de France; il s'empressa de parcourir ce riche pays, d'y recueillir des plantes et des graines, et il y établit même une pépinière. L'expédition allait remettre à la voile pour la Nouvelle-Hollande; Michaux, avant de quitter la France, s'était réservé la faculté de changer de projets; depuis longtemps il désirait vivement visiter l'île de Madagascar, et il s'y rendit vers le printemps de 1802. Dès son arrivée dans cette île, aidé de quelques ouvriers Madécasses, il se mit à défricher sur la côte un terrain destiné à l'établissement d'une nouvelle pépinière; mais l'air qu'on respire sur les côtes de Madagascar est pernicieux, dans cette saison, même aux indigènes, et Michaux, attaqué de la fièvre du pays, fut emporté par le second accès, en novembre 1802, âgé de cinquante-six ans. La scien-

ce à laquelle il avait consacré sa vie fit une perte irréparable. Courageux pour entreprendre, intrépide dans l'exécution, d'autant plus persévérant qu'il rencontrait plus d'obstacles, d'une exactitude scrupuleuse dans ses observations et dans ses écrits, tel fut Michaux comme voyageur et savant. Franc et simple dans ses manières, plein de modestie, ami dévoué, inaccessible aux passions haineuses et jalouses, tel fut Michaux homme privé. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1801, in-fol., 36 planches peintes par Redouté, et représentant 20 espèces et 16 variétés. Ces 20 espèces sont classées dans un tableau méthodique d'après les feuilles (mutiques ou terminées par une pointe), les fruits (pédonculés ou sessiles) et la fructification (annuelle ou bisannuelle); 2° *Flora Boreali-Americana*, Paris, 2 vol. in-8°, 52 figures peintes aussi par Redouté, avec ce talent distingué dont il a donné tant de preuves. Cette Flore contient plus de 1700 plantes, et environ 40 genres nouveaux. C'est un des ouvrages les plus complets sur cette partie de l'Amérique. M. Deleuze a publié une notice fort bien faite sur la vie et les voyages de Michaux, notice qui a été insérée dans le troisième volume des *Annales du Muséum d'histoire naturelle.* Aiton a donné au *mindium* de Jussieu, de la famille des campanulacées, le nom de *Michauxia.*

MICHAUX (François-André), fils du précédent, né à Versailles, en 1770, se livra dès sa jeunesse, avec autant d'ardeur que de succès, à l'étude de l'histoire naturelle, et particulièrement de la botanique. Il accompagna son père dans plusieurs de ses longs et périlleux voyages, et fut chargé, après la mort de celui-ci, de continuer ses recherches en Amérique, aux frais du gouvernement français. M. Michaux parcourut, en 1803, les nouveaux états de l'Ouest, revint l'année suivante, et publia un ouvrage intitulé : *Voyage à l'Ouest des monts Alleghanys, dans les états de l'Ohio, du Kentucky, de Jennessey, et Retour à Charles-Town par les Hautes-Carolines; suivi d'un Mémoire sur la naturalisation des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale, et d'un Tableau raisonné des arbres de ce pays, comparés à ceux que produit la France.* M. Michaux a eu depuis plusieurs missions du gouvernement, et a envoyé à l'administration forestière une quantité de graines et de jeunes plants d'arbres, propres à être naturalisés en France. On lui doit aussi la publication du grand ouvrage de son père sur les *Chênes de l'Amérique*, 1801, in-folio.

MICHAUX (le chevalier), chef de bataillon du génie, servit en cette qualité dans la guerre d'Espagne, sous l'empereur Napoléon, et se distingua en plusieurs occasions, notamment au siége de Valence, en janvier 1812, ce qui lui valut le grade de colonel du génie. Nommé chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et officier de la légion-d'honneur le 29 du même mois, le colonel Michaux fut dans le même temps appelé aux fonctions de directeur

des fortifications de Toulon. Pendant les *cent jours*, en 1815, il reçut le brevet de maréchal-de-camp du génie, et commanda en cette qualité, au mois de juin suivant, le corps du génie dans la 9e division d'observation sur le Var. Le chevalier Michaux a été compris dans le licenciement de l'armée après la seconde restauration.

MICHÉ (Alexandre), ancien architecte et inspecteur de bâtimens, ingénieur en chef au corps royal des mines, a publié la *Nouvelle Architecture pratique*, 1817, vol. in-8°, avec planches. Cette édition, intéressante pour l'art, est l'ouvrage classique de Bullet, rectifié et refondu entièrement par le nouvel éditeur.

MICHEL (le comte Pierre), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, etc., est fils d'un chirurgien du département du Jura. Il partit au commencement de la révolution comme simple volontaire. En 1794, il fit partie des troupes envoyées en Corse, pour chasser les Anglais introduits dans cette île par Paoli, et passa, en 1800, à Saint-Domingue, où, sous les ordres du général Leclerc, il se distingua en plusieurs occasions. De retour en France, il fit la campagne de 1805 en qualité de major du 40e régiment de ligne, et se conduisit avec tant de bravoure à la bataille d'Austerlitz, que l'empereur, qui le remarqua, l'admit avec son grade dans le régiment des grenadiers à pied de la garde. Sa conduite à la bataille d'Eylau, le 16 février 1807, ne fut pas moins brillante, et lui valut le grade de colonel de ce même régiment de grenadiers. En 1808, il passa en Espagne, et mérita, à la bataille de Burgos, la croix d'officier de la légion-d'honneur. Nommé, en 1812, général de brigade, il soutint glorieusement ce titre pendant la campagne de Russie; celle de Saxe, en 1813, lui fit obtenir le grade de général de division. Il contribua, en 1814, à la victoire de Montmirail, où il fut blessé. Nommé, en 1814, chevalier de Saint-Louis, le général Michel a terminé son honorable carrière le 18 juin 1815, à la tête de ces vieux grenadiers qu'il avait tant de fois guidés au champ d'honneur. Il avait épousé une nièce du duc de Bassano.

MICHEL (N.), fabricant de rouge à Paris, à l'époque de la révolution. Il fut arrêté avec Hébert quelques jours avant le 31 mai 1793, par ordre de la commission des *douze*, mesure qui donna lieu au conseil-général de la commune de se déclarer en permanence. Le triomphe de la commune fit rendre la liberté à Hébert et à Michel. Ce dernier fut nommé immédiatement après adjoint à la police, et bientôt envoyé, en qualité de commissaire du comité de sûreté-générale, à Lyon, et dans les départemens circonvoisins. Pendant son absence, une épuration eut lieu à l'administration de la police, mais il fut conservé. Accusé, au mois de mars 1794, de violation de dépôt, et destitué par un arrêté du conseil municipal, cette destitution fut considérée comme illégale et annulée par le comité de salut-public, et Michel réintégré dans

ses fonctions. Déporté par suite de l'explosion du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), on croit qu'il fut du nombre de ceux qui succombèrent dans ce voyage.

MICHEL (Jean-André), membre de la société des sciences, belles-lettres et arts de Paris. On cite parmi les ouvrages qu'il a publiés : 1° *Éloge de Louis XII, père du peuple*, 1780; 2° *Éloge de Marduel, ancien curé de Saint-Roch*, 1787; 3° *Discours sur l'immortalité de l'âme*, 1790; 4° *l'Art de traduire*, 1795. Nous croyons M. Michel mort depuis quelques années.

MICHEL (de la Meurthe), membre de plusieurs assemblées législatives, adopta les principes de la révolution, et remplit des fonctions administratives dans son département jusqu'à l'époque où il fut nommé par les électeurs de la Meurthe, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Il vota dans le procès de Louis XVI, la réclusion de ce prince pendant la guerre et son bannissement à la paix. Du reste, il se fit peu remarquer dans le courant de la session, et passa, lorsqu'elle fut terminée, au conseil des anciens. M. Michel sortit du conseil le 20 mai 1797, et ne reparut plus sur la scène politique depuis cette époque.

MICHEL, dit *le Fou*, chef des lazzaronis, était porte-faix à Naples, à l'époque de la première occupation de l'Italie par les Français. Entièrement dévoué au parti de la cour, il s'opposa long-temps aux projets des patriotes, auxquels il fit le plus grand mal. Instruit que l'on avait entamé, avec le général Championnet, une négociation dont l'objet était d'introduire les Français dans la ville, Michel harangua le peuple, lui fit prendre les armes, et s'empara des châteaux; il mit à mort tous les partisans de la révolution qui tombèrent entre ses mains, et parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de nobles soupçonnés d'être en secret partisans des Français. Michel, attaqué par nos troupes, leur opposa une vigoureuse résistance; mais enfin il fut pris, et conduit au général Championnet. Ce général, qui avait remarqué en lui beaucoup de bravoure, lui offrit le grade de capitaine s'il voulait faire déposer les armes à sa troupe, et prendre parti pour la France. Michel y consentit, et la grande influence qu'il avait sur ses compagnons le fit parvenir, sans beaucoup de peine, à les faire rentrer dans leurs maisons, aux cris de *vive la république!* Depuis ce moment, tous les discours qu'il adressa aux Napolitains, furent en faveur des Français, dont il soutint franchement la cause. Les services qu'il leur rendit, empêchant plusieurs révoltes d'éclater, le firent élever au grade de chef de brigade. Cependant il ne jouit pas long-temps de ces honneurs; l'armée des Calabrois insurgés, aux ordres du cardinal Ruffo, faisait chaque jour de nouveaux progrès; Michel la combattit avec son courage ordinaire, mais il succomba. D'abord, conformément au traité fait avec les Français, on épargna sa vie comme celle des autres prisonniers, mais bientôt le traité fut lâchement violé : Michel, livré aux bourreaux, expira

au milieu des tourmens qu'on lui fit endurer pendant quatre heures.

MICHELSON (N.), général russe, était colonel lors de l'expédition contre le fameux chef de rebelles, Pugatschew, et s'était déjà distingué par plusieurs beaux faits d'armes, avant que le général Suwarow prît le commandement en chef de l'armée expéditionnaire. Michelson servit ensuite contre les Turcs, et lors de la guerre contre les Suédois, il fut chargé du commandement, mais il n'obtint que peu de succès. Dans la campagne de 1805, contre les Français, il commandait la division avec laquelle l'empereur Alexandre s'arrêta pendant presque tout le mois d'octobre aux environs de Pulawy. Cette division ne put faire sa jonction avec le corps de Kutuzow, que dans les plaines de Moravie, en décembre; et elle n'arriva, en quelque sorte, que pour augmenter le triomphe des vainqueurs à Austerlitz. D'après les rapports français, le général Michelson perdit son fils dans cette bataille.

MICHEROUX (LE CHEVALIER), général napolitain et ministre des affaires étrangères, fut chargé en 1798 du commandement d'un corps de 10,000 hommes, sous les ordres du général autrichien, Mack. Micheroux devait se rendre à Ancone, en suivant les côtes de la mer Adriatique, tandis que le reste de l'armée napolitaine marchait sur Rome; mais attaqué près d'Ascoli, par un corps français, il fut battu complètement, ce qui empêcha l'exécution des plans du général Mack, qui fut bientôt défait lui-même. Micheroux devint quelque temps après ministre des affaires étrangères, et signa, en cette qualité, en 1801, l'armistice conclu à Soligno, avec le général français, Murat: armistice qui fut bientôt après suivi de la paix définitive. En 1805, Micheroux a cessé d'être employé, et s'est retiré en Sicile.

MICHET, député du département de Rhône-et-Loire, à la convention nationale, vota dans le procès de Louis XVI pour la détention perpétuelle. Décrété d'arrestation, comme partisan des *Girondins*, il ne rentra dans le sein de l'assemblée qu'après la chute des *Montagnards;* il passa au conseil des anciens avec les deux tiers conventionnels. Michet sortit de cette assemblée en 1798, et cessa dès-lors de prendre part aux affaires publiques.

MICHIELS aîné, fut d'abord accusateur public près le tribunal criminel de la Meuse-Inférieure, et ensuite député de ce département au conseil des anciens. Dans une des séances de cette assemblée, il prononça un discours pour l'anniversaire de la réunion de la Belgique à la France, discours dont le conseil ordonna l'impression. Le 22 novembre 1798, il fut élu secrétaire, et dans le mois de janvier suivant, il célébra, par un autre discours, les victoires de l'armée d'Italie. Après l'établissement du gouvernement consulaire, M. Michiels retourna dans son département, où il remplit les fonctions de commissaire près le tribunal criminel. Il a été perdu de vue depuis cette époque.

MICHON DU MARET (J. F.),

administrateur du département de Rhône-et-Loire, fut nommé, en septembre 1791, par ce même département, député à l'assemblée législative. Il s'y occupa de finances, parla en faveur de l'émission des assignats de dix et vingt sous; et le 2 mars 1792, il fit la proposition de vendre les forêts nationales. Ce projet, qui, d'après les calculs de Michon du Maret, devait apporter deux milliards dans le trésor public, fut rejeté à l'unanimité.

MICHOT (ANTOINE), ancien acteur sociétaire du Théâtre-Français; il s'est retiré de la scène en 1822, au grand regret de tous les amateurs de l'art dramatique. La vérité, le naturel, la rondeur de son jeu, lui ont constamment mérité les suffrages des juges les plus sévères, comme les vifs applaudissemens du public. Michot a créé plusieurs rôles dans lesquels il sera difficilement remplacé, tels que celui du *capitaine Copp* dans la jolie comédie de la *Jeunesse de Henri V*, de *Lully* dans *le Souper d'Auteuil ou les Amis de Molière*, du valet dans *les deux Frères*, de l'oncle dans *la belle Fermière*, etc. Il joua aussi avec un succès remarquable le rôle du meunier *Michau* dans la *Partie de chasse de Henri IV*. Les auteurs contemporains n'ont pas moins eu à se louer de son obligeance et du zèle qu'il mettait à faire représenter leurs ouvrages, que du rare talent avec lequel il faisait valoir les rôles qu'ils lui confiaient. La bonhomie qu'il savait si bien jouer sur le théâtre, avait passé dans sa conduite, et ce n'est jamais de la morgue ou de l'égoïsme de l'acteur Michot que les gens de lettres ont eu à se plaindre. Au commencement de la révolution, par un concours assez singulier de circonstances, Michot fut aussi appelé à jouer un rôle sur la scène politique. Après le 10 août 1792, il fut nommé commissaire du pouvoir-exécutif provisoire. Il passa en cette qualité dans la Savoie, que les armées françaises venaient de conquérir; il fit à Chambéry l'ouverture d'une société patriotique; prononça à cette occasion un discours plein de chaleur et d'éloquence, et contribua à l'organisation administrative du département du Mont-Blanc. En 1793, le comité de salut-public lui confia diverses missions dans l'intérieur de la France. Son patriotisme passait alors pour être des plus ardens; mais sa conduite fut toujours sage et modérée, et jamais aucun acte répréhensible ne put lui être reproché. Après le 9 thermidor, il devint cependant l'objet de quelques dénonciations, dont la fausseté fut bientôt reconnue; mais il cessa dès-lors d'ambitionner aucune fonction publique, et se consacrant tout entier à son art, rentra dans une carrière où tous ses pas furent marqués par des succès.

MICKLE (GUILLAUME-JULES), poète écossais, naquit en 1734, dans le comté de Dumfries. Il termina à Edimbourg ses études, que son père, ministre protestant et littérateur, avait commencées avec beaucoup de succès. Quelles que fussent les dispositions du jeune Mickle pour les lettres, sa famille crut devoir s'occuper du soin de sa fortune, et elle l'établit

marchand brasseur. Mais la carrière du commerce était trop incompatible avec son penchant et ses habitudes pour qu'il persistât à la suivre, et bientôt il se livra exclusivement aux lettres. Ses premières poésies furent insérées dans le *Magasin écossais*. En 1762, il fit paraître un poëme moral, sous le titre de *la Providence*, ou *Arandus et Emilec*, qui fut faiblement accueilli. Il se rendit en 1763 à Londres, où il se lia avec lord Gittelton, et entra comme correcteur dans l'imprimerie de Clarendon, à Oxford. La traduction française, par Castera, de la *Lusiade* du Camoëns, lui fit naître l'envie de faire passer dans la langue anglaise l'ouvrage du poète portugais, qu'il se mit bientôt en état de lire dans l'original. En 1771, il publia le premier chant de sa traduction, dont le succès l'encouragea, et il donna l'ouvrage entier en 1775, en un vol. in-4°; il fit précéder cette traduction de l'*Histoire de la découverte de l'Inde, et des progrès et de la chute de l'empire portugais dans l'Orient*, de la *Vie du Camoëns*, etc., avec des notes et des éclaircissemens. Une gloire stérile fut toute sa récompense. Forcé par la nécessité, il devint secrétaire du commodore Johnston, qui, seul parmi ses protecteurs, daigna un peu s'occuper de sa fortune. Par sa protection, Mickle devint agent des prises. Assuré d'une existence désormais indépendante, il se maria, et se livra ensuite avec plus d'ardeur à la culture des lettres. Il mourut à Watley, près Oxford, où il s'était fixé, le 28 octobre 1789. Mickle occupe un rang distingué sur le parnasse anglais. Après la traduction de l'*Iliade* de Pope, celle de la *Lusiade* est la plus estimée; elle fut réimprimée pour la seconde fois en 1778. Simple dans dans ses vêtemens comme dans ses manières, bon et modeste, ami de la retraite, il était de sa personne inconnu de la plupart de ceux à qui ses vers étaient familiers. Souvent, lorsqu'on entendait prononcer son nom, on lui demandait s'il était parent du *célèbre traducteur du Camoëns;* il répondait sans affectation : *Nous sommes de la même famille*. Outre les ouvrages que nous avons indiqués, il a encore publié : 1° *La Concubine*, poëme en deux chants, in-4°, 1767; la quatrième édition, revue et corrigée, parut sous le titre de *Sir Martyn*, in-4°, 1777; 2° *Voltaire parmi les Ombres*, ou *Dialogues sur la controverse déistique*, 1770; traduit en français, sous le titre de *Voltaire de retour des Ombres*, un vol. in-12, 1776; 3° *Marie, reine d'Ecosse*, élégie, 1770; 4° *La Prophétie de la reine Emma*, ancienne ballade récemment découverte, écrite par Jean Turgot, prieur de Duham, sous le règne de Guillaume II, avec un Essai en faveur de l'authenticité des poëmes d'Ossian et de Rowley; 5° plusieurs articles littéraires dans le *Whitehall eveningpost*, et dans l'*European magazine*. Les poëmes de Mickle, réimprimés en 1794, un vol. in-4°, ont été compris depuis dans la Collection des poètes anglais, publiée à Edimbourg par Anderson.

MIDDLETON (Thomas-Fanshaw), docteur en théologie et

évêque de Calcutta, fit ses études à l'université de Cambridge, et occupa une cure dans le comté de Northampton. S'étant attaché à l'évêque de Lincoln, il devint par sa protection vicaire de Saint-Pancras, dans le Middlesex, et archidiacre de Huntingdon. Il fut envoyé en 1814 dans l'Inde, pour y diriger tous les établissemens ecclésiastiques de la Grande-Bretagne, et bientôt il obtint en récompense le siége épiscopal de Calcutta. On a de ce prélat plusieurs ouvrages : 1° le *Spectateur de province*, écrit périodique que l'auteur a publié sous le voile de l'anonyme, au commencement de sa carrière ecclésiastique; 2° *Doctrine de l'article grec appliqué à l'éclaircissement du Nouveau Testament*, in-8°; 3° *Exhortations pastorales*, in-8°.

MIEG (Achille), médecin distingué, né à Bâle en 1731, et mort en 1799, est un des bienfaiteurs de l'humanité; ce fut lui qui le premier inocula la petite-vérole dans son pays. Professeur de médecine à l'université de Bâle, il a encore cultivé avec succès l'astronomie et la botanique. Mieg a inséré quelques mémoires dans les *Acta helvetica;* des lettres dans la collection des *Epistolæ ad Hallerum;* il a composé en outre plusieurs pièces académiques, et différens traités de médecine populaire.

MIER (le comte Félix de), chambellan de l'empereur d'Autriche, servit d'abord dans la cavalerie, et se distingua, en 1796, aux batailles de Wurtzbourg et d'Aschaffembourg, et, par de nouveaux faits d'armes, en 1799 et en 1800. Recommandé par le prince Charles à l'empereur, il fut admis au nombre des chambellans de ce prince. Nommé ambassadeur à la cour de Naples, il conclut, au commencement de 1814, un traité d'alliance avec cette puissance; et dans le mois de novembre de la même année, il présenta au duc de Gallo, avec lequel il avait traité comme ministre plénipotentiaire du roi Joachim (*voy.* Murat), une lettre qui prêta matière à bien des conjectures. En 1815, le comte de Mier fut chargé d'accompagner à Lisbonne et à Rio-Janeiro l'archiduchesse Léopoldine d'Autriche; et ce fut encore lui qui, en 1816, fit au roi de Bavière les ouvertures de la demande en mariage de la princesse Charlotte avec l'empereur d'Autriche. En 1817, il accompagna François II dans le voyage que fit ce prince dans ses états, reçut la croix de commandeur de Saint-Etienne, et partit en 1818 pour Hanovre, en qualité de ministre plénipotentiaire.

MIFFLIN (Thomas), l'un des fondateurs de la liberté américaine, naquit vers l'année 1744, de parens quakers. Il prit le parti des armes, et devint membre du congrès en 1774. Chargé, au commencement de la guerre, avec d'autres officiers, d'organiser l'armée du continent, il s'acquitta de cette mission avec zèle, fut nommé quartier-maître en 1775, et obtint ensuite le grade de major-général. Mifflin rendit des services importans dans la milice, malgré la fougue de son caractère, qui ne lui permettait pas toujours de conduire ses opérations avec toute la prudence nécessaire à la conser-

vation de l'armée. On lui reproche aussi d'avoir souvent montré de la haine contre le général en chef. Il fit partie, en 1787, de la convention chargée de donner une constitution aux Etats-Unis, et, en 1788, il fut nommé président du conseil suprême de Pensylvanie, en remplacement de Franklin. A l'époque de la publication de la constitution en 1790, Mifflin fut le premier élevé à la dignité de gouverneur. L'éloquence extraordinaire dont il était doué, contribua puissamment à apaiser, en 1794, l'insurrection de Pensylvanie; il se transporta alors dans les derniers comtés, et parvint à animer du meilleur esprit la milice, qui s'autorisait de l'imperfection des lois sur la levée pour ne pas fournir la quotité demandée par l'état. Mifflin mourut à Lancastre en 1800. Malgré les torts qu'on lui reproche, il n'en est pas moins regardé comme l'un des patriotes les plus désintéressés des Etats-Unis, et qui ont rendu les plus grands services à ce pays par leur zèle et leur activité. Il mérite également des éloges comme homme privé. Il devait son éducation au docteur Smith, avec qui il entretint des rapports d'intimité pendant plus de quarante ans.

MIGLIARIA (Jean), peintre italien dont le pinceau s'est plus particulièrement exercé à représenter l'intérieur d'édifices anciens. Ses tableaux de la *Cathédrale gothique de Milan* et de l'*Intérieur du portique de l'église de Saint-Ambroise* de la même ville sont du plus grand mérite; ils ont été achetés par d'habiles connaisseurs. A l'exposition de 1817, à Paris, on a vu trois tableaux estimés de Migliaria. Les deux premiers représentent l'*Intérieur de la grande cour de l'hôpital de Milan*, et la *Vue d'une colonnade des thermes de Maxime Hercule;* le troisième était une *Vue du canal de Milan*, prise près d'un village aux environs de cette ville. On a comparé Migliaria à Cornoletto, et même prétendu que sa touche était plus moelleuse et plus délicate, et son dessin plus correct.

MIGNOT (Vincent), neveu de Voltaire, naquit à Paris vers 1730, et mourut en 1790. Il obtint, sans être prêtre, plusieurs bénéfices, entre autres, l'abbaye de Sellières en Champagne, et devint conseiller-clerc au grand-conseil, place dont il donna sa démission en 1765, en se réservant le titre d'honoraire. Mignot signa, avec le marquis de Ville-Vieille, la profession de foi que Voltaire fit avant sa mort; et dans la crainte qu'on élevât des difficultés pour la sépulture de son oncle, il transporta les restes de ce grand homme dans son abbaye de Sellières, d'où ils furent ensuite retirés pour être placés au Panthéon français (aujourd'hui église Sainte-Geneviève). L'abbé Mignot, riche des biens que Voltaire lui avait laissés en mourant, en consacra une grande partie à soulager les malheureux. Il était laborieux et très-instruit. On a de lui plusieurs ouvrages remarquables, mais qui ne sont pas tous également estimés: 1° *Histoire de l'impératrice Irène*, 1760, in-12, ouvrage qui a eu du succès et qui le mérite par l'impartialité avec laquelle il est écrit;

2° *Histoire de Jeanne Ire, reine de Naples*, 1764, in-12; 3° *Histoire des rois catholiques Ferdinand et Isabelle*, Paris, 1766, 2 vol. in-12; 4° *Histoire de l'Empire ottoman, depuis son origine jusqu'à la paix de Belgrade, en* 1740, Paris, 1771, 4 vol. in-12 : cette histoire, la plus exacte et la plus intéressante qui eût paru jusque-là, a été traduite en allemand et en anglais; 5° traduction en français des *Traités de Cicéron sur la Vieillesse et sur l'Amitié*, 1780, in-12; 6° la traduction en français, avec le latin en regard, de *Quinte-Curce*, et des *Supplémens de Freinsheinnius*, 1781, 2 vol. in-8°.

MILANOIS (J. J.), avocat du roi à Lyon en 1789, fut nommé par le tiers-état de cette ville député aux états-généraux, où il se montra partisan des principes de la révolution. De retour à Lyon, à la fin de la session de l'assemblée constituante, il s'opposa de tout son pouvoir aux excès des hommes exaltés, et pendant le siége de sa ville natale, en 1793, il servit dans l'artillerie. Après la reddition de la ville, il fut traduit devant la commission révolutionnaire, qui le condamna à mort le 1er janvier 1794.

MILANS DEL BOSCH (DON FRANÇOIS), lieutenant-général des armées espagnoles, et l'un des chefs demeurés fidèles au gouvernement constitutionnel des Cortès, jusqu'au moment où le roi Ferdinand, rétabli dans toute la plénitude de son pouvoir, crut devoir, en les désavouant, frapper de nullité les actes de ce gouvernement. Milans appartient à une famille noble; il est né à Mataro, petite ville manufacturière de la Catalogne, où, dit-on, il possède de grands biens. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire, et dès 1792, il était officier dans les gardes espagnoles. Ce fut en cette qualité qu'il fit contre la France les campagnes de 1792 et 1793. Ardent ami de l'indépendance nationale, et profondément affligé de voir sa patrie sous un joug étranger, il prit de nouveau une part active à la grande lutte que soutint l'Espagne contre l'empereur Napoléon, et dans cette guerre, où il déploya plus de valeur qu'il n'obtint de succès, il parvint au grade de lieutenant-général. La douleur que Milans éprouva lorsqu'après le retour du roi Ferdinand à Madrid, en 1814, il vit la plupart des hommes qui, par leur conduite courageuse, avaient si puissamment concouru au rétablissement du monarque, devenir victimes des préventions les plus fâcheuses, lui faisant croire que son pays allait retomber dans la servitude, le détermina à entrer dans la conjuration de Lacy. Le peu de succès de cette entreprise, dont le chef fut la première victime, obligea Milans à chercher un refuge à Gibraltar, afin d'éviter la mort ignominieuse qui ne pouvait manquer de l'atteindre en demeurant plus long-temps dans sa patrie. De Gibraltar, il passa à Buénos-Ayres, dont il ne revint que lorsque l'insurrection des troupes rassemblées dans l'île de Léon, se fut communiquée à toute la péninsule. Alors guidé par le seul amour de sa patrie, qu'il croyait voir heureuse sous un gou-

vernement constitutionnel, il rentra dans la lice avec une nouvelle ardeur. Milans, quoique sexagénaire, est d'un tempérament robuste. Sa taille est imposante; la force de son corps, augmentée par de fréquens exercices dans les montagnes, et sa passion pour la chasse, se trouvent parfaitement en harmonie avec l'activité de son esprit. Sa franchise, qui égale sa bravoure, et lui mérite l'affection des citoyens comme celle des militaires, a dû nécessairement lui donner les moyens d'exercer sur l'esprit des uns et des autres une grande influence. Mina, connaissant mieux que personne la capacité de Milans, lui confia, dès le commencement de la campagne de 1823, une des divisions de l'armée à ses ordres. Après le passage de la Bidoassa par les Français, Milans, conjointement avec Llobéra, s'avança à la tête d'un corps de 5,000 hommes jusqu'à cinq lieues de Figuières, et prit à Estelle une position avantageuse, dans l'espoir d'y attirer l'armée de la foi, que commandait le baron d'Eroles : celui-ci ne se sentant pas assez fort pour agir seul, se hâta de se réunir à l'armée française. Voyant qu'il n'avait pu réussir dans son projet, Milans se dirigea le 25 avril, vers Olot, que Mina, descendu des montagnes, occupait depuis quelques jours; mais divers obstacles retardèrent sa marche. Lorsque les ponts de la Fluvia eurent été enlevés par l'armée française le 1er mai, le baron d'Eroles reçut du maréchal Moncey duc de Conégliano, l'ordre de serrer de près la colonne que commandait Milans, et qui formait l'aile droite de l'armée de Catalogne. Quoique la marche de cette colonne fût entravée par des bagages considérables, le général de l'armée de la foi ne put l'empêcher d'opérer sa retraite dans le meilleur ordre. Milans se retira d'abord à Bessalu, puis à Mataro. N'ayant pas de forces suffisantes pour se soutenir dans cette ville contre une attaque des Français, il l'abandonna à leur approche le 20 mai; cependant, ayant été informé qu'on n'avait laissé dans Mataro qu'une garnison de 1,800 hommes, il conçut le projet d'y rentrer par un coup de main, ce qu'il tenta, après une contre-marche, le 24, à deux heures du matin, mais cette tentative fut infructueuse; il y perdit plus de 200 hommes, tués ou prisonniers, et se dirigea ensuite sur Barcelonne. De ce centre des opérations militaires de la Catalogne, il fit, à l'exemple de Mina, diverses excursions qui, bien qu'elles n'offrissent pas de brillans résultats contre des troupes qu'en raison de leur discipline et de leur bravoure, il est trop difficile de vaincre, retardèrent néanmoins la marche victorieuse de ces mêmes troupes. Après que Morillo et Ballesteros eurent successivement abandonné la cause qu'ils avaient juré de défendre, Milans, chargé du commandement de Tarragone, y publia le 3 octobre un ban, par lequel cette ville était déclarée en état de siége, et, pour que la tranquillité n'y fût point troublée, il fit arrêter un grand nombre d'habitans, que leur opposition connue à la constitution des Cortès lui faisait paraître suspects.

Le 29 septembre, il sortit de Tarragone à la tête de 2,000 hommes, dans l'intention présumée d'appuyer le corps du général Llobéra, qui, suivant les bulletins espagnols, attaqua le 30 le baron d'Eroles, et lui fit éprouver une perte notable. Milans, compris dans la capitulation de Barcelonne, ratifiée, le 2 octobre, par le maréchal de France duc de Conégliano, d'une part, et Mina, général en chef de l'armée de Catalogne, de l'autre, obtint, en vertu de l'un des articles de cette capitulation, la liberté de résider en France avec sa famille. En passant par Mataro, le 15 novembre, il y eut un entretien d'une heure avec le gouverneur. Plusieurs habitans de la ville lui firent l'accueil le plus favorable, et l'un des plus notables l'invita à dîner. Comme beaucoup de constitutionnels assistèrent à ce repas, au sortir duquel on assure que des cris de *Vive Milans!* se firent entendre, les partisans de l'inquisition et du pouvoir absolu se plaignirent amèrement des nouvelles autorités, qui n'avaient pas empêché cette réunion. Le général Milans doit habiter, dit-on, la ville de Montpellier.

MILBERT (J. M.), peintre-dessinateur, faisait partie de l'expédition composée des corvettes *le Naturaliste* et *le Géographe*, qui, en 1800, partit pour les terres australes. Obligé de relâcher à l'île de France, à cause de sa santé, Milbert resta deux ans dans cette colonie, et y rassembla les matériaux qui servirent à composer l'ouvrage qu'il publia en 1812, intitulé : *Voyage pittoresque à l'île de France, au cap de Bonne-Espérance, à l'île de Ténériffe*, 2 vol in-8°. Cet ouvrage renferme des détails intéressans et étendus sur le sol du pays, la statistique et le commerce. L'auteur l'a enrichi d'un atlas rempli de paysages et de vues, exécutés avec soin.

MILCENT (C. L. M.), colon de Saint-Domingue, se déclara à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause, le défenseur officieux des hommes de couleur opprimés. Cependant, accusé d'avoir été l'un des instigateurs de l'insurrection de Saint-Domingue, il fut obligé de se présenter, le 5 janvier 1792, à la barre de l'assemblée législative pour se justifier. Mis hors de cause, Milcent entreprit la rédaction du journal intitulé : *le Créole patriote*, écrit dans l'esprit des *Girondins*. Robespierre le dénonça pour ce motif à la société des Jacobins, qui finit par l'exclure de son sein, d'après de nouvelles dénonciations. Bientôt une accusation plus grave, celle de faux témoignage, fut portée contre lui. Traduit, pour ce crime, devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, et exécuté le 26 mai 1794.

MILCENT (Jean-Baptiste-Gabriel-Marie), né, en 1767, à Paris, est auteur de plusieurs pièces de théâtre : 1° *Achille et Polixène*, tragédie lyrique, 1783; 2° *Agnès Bernaw*, drame imité de l'allemand, 1784; 3° *les deux Frères*, comédie, 1784; 4° *le Mari constant sans le savoir*, comédie en deux actes, 1784. Il a encore publié *Azor et Zimé*o,

conte moral ; *Thiamis*, conte indien ; *le XVIIIme Siècle vengé du théâtre français, ou Observations sur la nouvelle salle*; enfin, un oratorio, intitulé *la prise de Jéricho.*

MILCENT (J. F.), homme de lettres, a fait paraître : 1° *Praxitène*, 1800 ; 2° *Hécube*, tragédie lyrique, 1800; 3° une *Ode sur l'avénement de Napoléon au trône*, suivie d'une *Epître à un jeune militaire*, in-8°, 1804 ; 4° *Médée et Jason*, 1813.

MILET (Philippe-Auguste), chef d'escadron, aide-de-camp du général Reynier, chevalier de Saint-Louis, est auteur d'un poëme didactique et militaire, en trois chants, intitulé l'*Ecole du Cavalier*. M. Milet a fait les campagnes d'Espagne avant 1823, et s'est distingué dans différentes affaires.

MILET-DE-MUREAU (le baron Louis-Marie-Antoine-Destouff), né à Toulon, le 26 juin 1756, d'une famille noble, entra dans le corps royal du génie à l'âge de quinze ans, et devint capitaine dans cette arme en 1779. Nommé député suppléant aux états-généraux, en 1789, par la ville de Toulon, il remplaça Lapoype-Vertrieux, et fit constamment partie de la minorité de l'assemblée. M. Milet-de-Mureau, employé dans les comités, présenta différens rapports sur les monnaies et sur la navigation intérieure. Il s'éleva contre la composition du corps d'état-major, dans lequel il proposa d'admettre des officiers de toutes armes, et à la fin de la session, il présenta des moyens d'organiser définitivement les gardes nationales qui se portaient sur la frontière. M. Milet-de-Mureau fut envoyé, en 1792, à l'armée des Alpes et à celle du Var, en qualité de commandant de l'artillerie et du génie. Après l'occupation du comté de Nice, à laquelle il prit part, il entra avec l'armée en Italie, mais il revint bientôt à Paris, étant devenu suspect aux commissaires de la convention. Quelque temps après, il reprit du service, et fut nommé général de brigade le 7 janvier 1796. Il devait ce grade à Barras, et lui dut encore, après l'établissement du gouvernement directorial, la division du ministère de la guerre, qui comprenait l'artillerie, le génie et les transports, et enfin, en l'an 7, le porte-feuille de la guerre, que venait de quitter Schérer. Dans la même année, M. Milet-de-Mureau donna sa démission, sous prétexte de maladie, et n'en fut pas moins nommé le jour même général de division du génie. Il reçut en même temps une lettre flatteuse du directoire-exécutif sur son administration, et quelques mois après il fut de nouveau chargé du ministère de la guerre, en remplacement du général Bernadotte. Le 18 brumaire an 8 arriva, et M. Milet-de-Mureau, mis en traitement de réforme, demanda inutilement à faire partie de l'expédition de Saint-Domingue. Ce fut avec aussi peu de succès qu'il employa le crédit de Bernadotte pour se faire donner le commandement du génie à l'armée, aux ordres de ce général ; cependant il fut nommé inspecteur-général des fortifications. En 1802, il obtint la préfecture de la Corrèze, qu'il conserva jusqu'en

1810. Remplacé à cette époque, il vécut dans la retraite jusqu'à la première abdication de l'empereur Napoléon, en 1814, et fut alors chargé, par *interim*, de la direction générale du dépôt de la guerre. Dans le mois de mai de la même année, il eut une mission pour la Corse. A son retour, il reçut les décorations de commandeur de la légion-d'honneur et de Saint-Louis. M. Milet-de-Mureau a obtenu sa retraite à l'organisation du corps royal d'état-major, et, en 1816, il a été choisi pour faire partie du conseil d'administration de l'hôtel royal des Invalides. En 1809, il avait obtenu de l'empereur le titre de baron avec majorat. On a de lui le *Voyage de La Pérouse*, d'après des manuscrits de ce célèbre navigateur fournis au ministère de la guerre. Cet ouvrage, composé par ordre du gouvernement, fut présenté au directoire en 1798, et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. On attribue encore à l'auteur *les Dépositaires*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, 1814.

MILHAUD (LE COMTE JEAN-BAPTISTE), général de division, né le 18 novembre 1766, à Arpajon, département du Cantal, fut reçu, en 1788, élève au corps du génie de la marine, et passa, l'année suivante, sous-lieutenant dans un régiment des colonies. Il fut nommé, en 1791, commandant des gardes nationales du Cantal, et en 1792 choisi par le même département, pour député à la convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Envoyé aux armées des Ardennes et du Rhin, il fit exécuter ponctuellement les mesures ordonnées par les comités; à son retour, il fut successivement employé dans les comités des secours, de sûreté générale, des finances et militaire. Le 19 décembre 1793, il proposa à l'assemblée des jacobins, dont il faisait partie, d'éloigner tous les contre-révolutionnaires du sol de la patrie. Étant à l'armée des Pyrénées, il sévit contre les personnes qui avaient compromis la sûreté de la frontière. De retour à Paris, il faillit être arrêté; mais il parvint à se justifier, et après la session, il reprit du service. Successivement capitaine au 14me régiment de chasseurs à cheval, et chef d'escadron au 20me régiment de la même arme, il passa à l'armée d'Italie, commandée par le général en chef Bonaparte, et fut nommé, le 5 pluviôse an 4, chef de brigade au 5me régiment de dragons. Il se distingua dans toutes les affaires importantes de cette mémorable campagne. A la Brenta, il passa la rivière à la nage, avec son régiment, coupa la retraite à 3000 Autrichiens, qu'il força à déposer les armes, et s'empara, en même temps, de 8 pièces de canon, 15 caissons et 2 drapeaux. Le lendemain à Bassano, il reçut l'ordre d'attaquer l'arrière-garde ennemie avec 200 dragons. Il se précipite aussitôt sur un escadron de Wurmser, et un bataillon hongrois, les culbute, et se rend maître de 40 pièces de canon, 200 caissons et 1500 chevaux attelés. Blessé au combat de Saint-Michel, et à celui de Saint-Martin, près de Véronne, il n'en fit pas moins prisonnier un bataillon d'infanterie, et culbuta le régi-

ment de hussards du prince Joseph, qui était venu soutenir ce bataillon. On l'employa ensuite à l'armée de réserve, sous les ordres des généraux en chef Hédouville et Brune, et à celle de réserve, commandée par Berthier. Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il prit part, il fut nommé général de brigade, et reçut une mission diplomatique pour le royaume de Naples et la Toscane. Peu après, il obtint le commandement de la ville de Mantoue, et en 1803, celui de Gènes, qu'il quitta en 1805, pour passer à la grande-armée. Le général Milhaud donna de nouvelles preuves de bravoure et de talens militaires, pendant tout le cours de cette campagne, et particulièrement aux environs de Brünn, où il fit 600 prisonniers, et enleva 40 pièces de canon. Ses exploits dans la campagne de Prusse, en 1806, où il força une colonne de 6000 hommes à capituler, lui valurent le grade de général de division. Il se conduisit avec sa bravoure ordinaire à Friedland, et y prit plusieurs pièces de canon dans une charge de cavalerie. En 1808, étant en Espagne, il obtint la croix de grand-officier de la légion-d'honneur. Il s'y battit dans différentes provinces, et détruisit la cavalerie du général Black, au Rio-Almanzar. Appelé a l'armée d'Allemagne, en 1813, il se rendit au camp de réserve de Wurtzbourg, et se signala pendant la retraite, à la tête de la cavalerie du 14me corps, commandé par le maréchal Augereau. Pendant la campagne de France, le général Milhaud passa au 5me corps, défit une colonne de cavalerie russe près de Colmar, et mérita des éloges aux affaires de Saint-Dizier, de Brienne et de Nangis. Après le retour des Bourbons, en 1814, auquel le général Milhaud donna son adhésion, il fut nommé inspecteur-général de cavalerie, dans la 14me division militaire, et chevalier de Saint-Louis; quelque temps après, il fut mis en retraite. Rappelé après les événemens du 20 mars 1815, le général Milhaud fit la campagne de Belgique, et décida le gain de la bataille de Ligny, à la tête des grenadiers à cheval de la garde. C'est dans la belle charge qu'il exécuta, que le général Blücher fut renversé de cheval, et ne dut sa liberté qu'au basard. Après les désastres de Waterloo, le général Milhaud se retira avec l'armée derrière la Loire, et fut un des premiers à adresser sa soumission au roi. Compris, comme votant, dans la loi du 12 janvier 1816, il a été contraint de s'expatrier.

MILLAR (Jean), publiciste écossais, naquit, en 1735, à Shotts, dans le comté de Lanerck, et mourut le 30 mai 1801. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé à l'université de Glasgow, où, s'étant spécialement livré à l'étude des lois, il se mit mal avec ses parens, dont il contrariait les vues. Mais bientôt Millar eut le bonheur de se faire connaître et de devenir l'ami de lord Kames, savant philosophe, qui le chargea de l'éducation de son fils George Drummond Home. Ce fut aux relations qu'il eut avec lord Kames qu'il dut ses principaux succès comme publiciste: il puisa dans

ses entretiens journaliers avec lui, le goût de la philosophie, dont il fit ensuite l'heureuse application aux lois. Millar développa ces idées avec une rare sagacité dans la chaire de droit de Glasgow, qu'il obtint, vers 1760, par la protection de lord Kames et d'Adam Smith, et qu'il occupa pendant 40 ans. Ses leçons sur la législation anglaise étaient presque toujours improvisées: souvent il y mêlait des questions d'un haut intérêt, dans lesquelles il s'écartait quelquefois des notions positives pour se lancer dans le vague de la perfectibilité; mais malgré ces légers écarts, il n'en était pas moins applaudi. Cette manière d'enseigner le droit donnait d'ailleurs un certain charme à une étude par elle-même un peu aride. Il la devait à des connaissances très-variées et à l'étude des poètes. Il a publié, in-8°, 1771 : 1° *Observations sur la distinction des rangs dans la société*, dans lesquelles l'auteur a suivi les idées de Montesquieu: elles renferment cinq chapitres, qui ont rapport à la condition des femmes; à l'autorité paternelle; à celle du chef de la tribu, d'où vient la puissance civile; au perfectionnement graduel de la société politique, et à l'esclavage; 2°, en 1782, *Coup-d'œil historique sur le gouvernement anglais*, depuis l'occupation des Saxons jusqu'au règne des Stuarts. Cet ouvrage, remarquable par l'exactitude des faits et par une saine critique, est un résumé de ses cours publics, dans lequel il trace les changemens progressifs survenus dans l'état du peuple anglais et dans ses propriétés. L'auteur y est toujours conséquent avec ses principes sur la vraie liberté; mais on l'accuse d'avoir erré dans sa partie systématique. 3° *Coup-d'œil historique sur le gouvernement anglais, depuis le règne des Stuarts*, œuvres posthumes, imprimées en 1803, 2 vol. in-8°; c'est la continuation de l'ouvrage précédent.

MILLARD (C.). Il remplissait les fonctions d'officier municipal de sa commune, lorsque le département de Saône-et-Loire le nomma député suppléant à la convention nationale, où il ne prit séance qu'après la mort du roi. Il fit partie du comité d'agriculture, et présenta en son nom un rapport, par suite duquel la suspension de l'exploitation des bois fut décrétée. Il rentra dans la vie privée après l'établissement du gouvernement directorial.

MILLARD (N.), né en 1760, se prononça d'abord pour la révolution, et fut nommé receveur du district de Dreux, où il avait son domicile. En 1791, il concourut à la fondation de la société populaire de la même ville; mais l'année suivante, il changea d'opinion. A l'époque du 13 vendémiaire, M. Millard détermina, par son influence, son département à se déclarer en faveur des sections insurgées de Paris, et lui-même se déclara ouvertement pour le parti monarchique. Il fut arrêté par ordre du directoire-exécutif avec plusieurs de ses compatriotes, et renfermé dans la prison du Temple. Cet événement causa la mort de sa femme. Rendu quelque temps après à la liberté, il renonça pour toujours à suivre la carrière des affaires politiques.

MILLER (JEAN-MARTIN), littérateur allemand, naquit à Ulm, vers 1750; son père, professeur des langues orientales au gymnase d'Ulm, dirigea ses premières études, et l'envoya, en 1770, à Goettingue, pour y recevoir les instructions nécessaires aux fonctions ecclésiastiques auxquelles il le destinait. Miller, tout en se livrant aux études les plus graves, ne négligea point la culture des belles-lettres, et il se lia d'amitié avec Burger, Voss, les comtes de Stolberg et autres poètes et littérateurs qui ont rendu leurs noms plus ou moins célèbres. De retour dans sa patrie, en 1775, il y remplit concurremment les fonctions de pasteur et celles de professeur de langue grecque et de théologie; il devint, en 1810, doyen et conseiller consistorial, par décret du roi de Wurtemberg. Il mourut le 21 juin 1814, dans la ville même où il était né. Miller s'est fait honorablement remarquer comme poète lyrique : ses *Élégies* et ses *Romances* sont, dit-on, devenues populaires. Il a aussi composé plusieurs ouvrages en prose, parmi lesquels on doit citer : 1° *Charles de Burgheim;* 2° *Siegwart;* 3° *Correspondance de trois amis d'université*. Le roman de *Siegwart*, où l'amour le plus enthousiaste s'unit aux sentimens de la piété la plus vraie, a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; deux traductions en français ont été particulièrement très-bien accueillies.

MILLET (N.), curé de Saint-Pierre-de-Dourdan, fut nommé, par le clergé du bailliage de cette ville, député aux états-généraux en 1789. Son opinion extrêmement prononcée contre les changemens opérés par la révolution, le fit arrêter après la session, et enfermer dans la prison de Saint-Firmin, où il fut massacré pendant les journées de septembre 1792.

MILLET (LE BARON THÉODORE), général de brigade, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit en Picardie, le 15 septembre 1776. Il entra au service à l'âge de 17 ans, dans la 40me demi-brigade, et peu de temps après, il fut nommé sous-lieutenant au choix. Officier aussi distingué par son intelligence et son activité que par sa bravoure, il dut son avancement à des actions d'éclat et à d'honorables blessures. Après les premières campagnes d'Italie, pendant lesquelles il parvint au grade de capitaine, il fut employé à l'armée d'Egypte comme aide-de-camp du général Reynier. Millet donna des preuves d'une rare valeur dans cette campagne à l'affaire d'Embabek, après laquelle il fut nommé commandant d'un bataillon du 4me régiment d'infanterie de ligne. De retour en France, il se trouva aux célèbres batailles de Marengo et d'Austerlitz, et passa en Espagne en 1808. Millet se distingua, le 8 août de la même année, au passage du Tage, près de Talaveyra-de-la-Reina, et à la bataille d'Occana, après laquelle il fut nommé colonel du 121me régiment d'infanterie de ligne, qui, sous ses ordres, devint bientôt l'un des meilleurs et des mieux disciplinés de l'armée. A l'attaque du mont Fuentes-Santa, le 12 novembre 1810, il reçut deux coups

de feu à la tête, et ne cessa pas de charger les Espagnols, qu'il ne les eût mis en fuite. Peu de temps après, le brave Millet fut élevé au grade de général de brigade, et employé dans l'armée du maréchal Suchet, qui l'honora d'une estime particulière. Rentré en France, il continua de servir jusqu'au traité de Paris, en 1814, et la même année, il fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis et de celle de commandant de la légion-d'honneur. Pendant les *cent jours*, en 1815, le général Millet fut pourvu d'un commandement dans les gardes nationales actives, réunies dans le département du Nord. Depuis cette époque, il vivait retiré dans sa famille, et s'occupait d'agriculture, lorsqu'il mourut en février 1819, généralement estimé.

MILLET-DE-VILLENEUVE (Armand-Louis-Amélie), entra au service en 1792, et parvint successivement de grade en grade à celui de général de brigade. En 1807, il passa au service du roi de Naples, devint capitaine des gardes et chef d'état-major général. En 1815, il fit partie de l'expédition dans l'intérieur de l'Italie; ce fut lui qui, dans le mois d'avril, fut chargé de négocier un armistice avec le général en chef autrichien : il s'acquitta de cette mission difficile avec tout le zèle et toute l'adresse possibles; mais rien ne put déterminer le comte de Belgarde à arrêter le cours de ses opérations. Millet de retour en France, par suite des événemens de cette époque, fut mis en traitement de non activité.

MILLET-LA-GIRARDIÈRE, officier et chevalier de Saint-Louis avant la révolution, avait repris du service, et était commandant de la Guadeloupe, en 1802, époque de l'arrivée dans cette île du capitaine-général Lacrosse. Millet-la-Girardière voulut s'opposer aux réformes que le général Lacrosse était chargé d'opérer dans la colonie; il souleva à cet effet un parti de nègres, avec lequel il vint attaquer le bourg de Sainte-Anne. Cette révolte n'eut aucune suite, et Millet, fait prisonnier, fut traduit devant un conseil de guerre spécial, qui le condamna à mort; il prévint l'exécution de son jugement en se poignardant.

MILLET-LA-MAMBRE, lieutenant-général au bailliage de Mouzon, fut nommé, par le tiers-état de la ville de Sedan, aux états-généraux en 1789. Il s'y fit peu remarquer. Nommé, en 1800, juge au tribunal civil de Charleville, il perdit cette place en 1815, après la seconde restauration.

MILLEVOYE (Charles-Hubert), jeune poète d'un rare talent, enlevé par une mort précoce aux lettres et à la société, naquit à Abbeville, le 24 décembre 1782. Fils unique d'un négociant estimé de cette ville, il fut d'abord, dans la maison paternelle, l'objet des plus tendres soins. Un de ses oncles devint son premier instituteur. Il fut confié ensuite à M. Bardoux, élève de l'ancienne maison de Sainte-Barbe, savant helléniste, et professeur au collége d'Abbeville. Le jeune Millevoye perdit son père à l'âge de 13 ans. Sa vive et constante douleur respire dans le touchant *Anniversaire* qu'on trouve dans le recueil de

ses *Élégies*. Sa famille l'envoy achever ses études à Paris; il y suivit les cours de l'école centrale établie dans le local du collége des Quatre-Nations, et se distingua par son aptitude et son application. Il soutint de la manière la plus brillante les exercices qui terminèrent son cours de rhétorique, qu'il fit sous M. Dumas, professeur aussi recommandable par l'excellence de son goût, que par l'étendue de ses connaissances. L'élève fut digne du maître qui l'avait deviné, et lui avait donné des soins particuliers. Le goût de Millevoye pour la poésie s'était dès-lors manifesté. Il publia, presque en sortant des écoles, quelques ouvrages en vers, où l'on remarqua de l'élégance et de la pureté : ce sont *les Plaisirs du Poète* et une *Satire sur les romans nouveaux*, satire qu'il n'a point imprimée dans ses œuvres, moins indulgent envers lui-même que l'académie de Lyon, qui avait couronné cette pièce. L'institut ayant reçu du gouvernement consulaire une organisation qui, sans le détruire, lui donnait une partie des attributions des anciennes académies, la classe de la langue et de la littérature, qui représentait l'académie française, rétablit les concours d'éloquence et de poésie. Cette institution avait stimulé l'émulation des Thomas, des La Harpe, des Champfort, et probablement contribué au développement et au perfectionnement de leur talent : elle ne fut pas stérile pour Millevoye ; il entra souvent en lice, et il remporta la palme presque autant de fois qu'il y est entré. Le gouvernement semblait moins avoir fait les fonds d'un prix pour les poètes que ceux d'une rente pour un seul. Les poëmes sur la *Tendresse maternelle*, *le Voyageur*, *l'Indépendance des gens de lettres*, *les Monumens de Paris*, *la Mort de Rotrou*, furent couronnés successivement, si l'on en excepte toutefois celui sur les *Monumens de Paris*, qui n'eut qu'un *accessit*, quoiqu'il soit peut-être le meilleur de tous, et qu'il le méritât mieux. La classe de l'institut, sans être injuste d'intention, le fut de fait, au jugement du public, en préférant au poëme de Millevoye celui de M. Victorin Fabre, jeune homme non moins recommandable que son rival, et même supérieur à ce rival, par la force de la pensée et les rapports philosophiques sous lesquels il envisageait ses sujets; mais moins harmonieux, moins grâcieux et moins poétique, dans la manière de les traiter; au reste, Millevoye vit sans envie couronner son digne émule, qui était aussi son meilleur ami. M. J. Dumas, auteur d'une excellente *Notice*, qu'on trouve à la tête de l'édition des œuvres complètes de Millevoye, 4 vol. in-8°, Paris, 1822, donne des détails touchans de l'union intime qui régnait entre ces jeunes écrivains; il nous apprend aussi que celui dont il retrace la trop courte vie, avait voulu, avant de se livrer tout entier aux lettres, parcourir la carrière du barreau; mais ses brillantes facultés mêmes firent échouer ses nobles desseins. Son imagination rêveuse ne put se fixer sur d'arides formules. Accoutumé, pour ainsi dire, dès le berceau au

langage harmonieux des Muses, il fut promptement dégoûté de la chicane. Il crut voir alors un refuge dans la librairie, profession mixte, qui avait permis à Gessner de continuer son chant pastoral. Il consacra trois années à ce nouvel apprentissage, donnant à la poésie et à la lecture tout le temps qu'il pouvait dérober à des détails fastidieux. Le libraire chez lequel il demeurait, et qui avait un goût moins vif pour ce genre de travail, trouvant un jour Millevoye occupé à feuilleter des livres au lieu de les emballer, prit un air grave, et l'interdit par ce singulier horoscope : *Vous lisez; vous ne serez jamais libraire.* Il rompit dès-lors toute espèce d'entraves, et se livra sans partage à ses goûts chéris. Le dernier concours académique, dans lequel il figura, fut celui où il remporta le prix extraordinaire, fondé par la classe de la littérature française de l'institut, pour l'*Éloge de Goffin.* Des ouvrages d'une plus grande importance employèrent ses momens. Le plus remarquable est son poëme de *Charlemagne.* On en a parlé diversement, et il a mérité des éloges et des critiques. On trouvait que les couleurs avec lesquelles le poète avait peint son héros, s'accordaient peu avec la sévérité du caractère de ce dernier, qu'elles convenaient plus au portrait d'un paladin, d'un chevalier errant, que d'un législateur, d'un conquérant; au portrait d'un héros de roman que d'un héros d'histoire, et d'un personnage merveilleux que d'un grand homme. Les reproches faits au portrait s'étendirent jusqu'au cadre dans lequel l'auteur l'a placé; peut-être ce cadre n'était-il pas propre en effet à faire ressortir la physionomie essentiellement grave donnée par les historiens au plus grand monarque du moyen âge. On a pu ne pas approuver encore l'emploi du vers de dix syllabes, qui convient plus au conte ou à l'épopée non sérieuse, qu'aux récits et aux peintures qui devraient être exclusivement héroïques. Il sembla au moins qu'on ne devait chanter Charlemagne qu'en vers alexandrins; mais ces concessions faites, on ne peut disconvenir que Millevoye n'ait répandu dans cette composition tout le charme de son talent, et c'est tout celui de la poésie. La sienne abonde en beautés d'images et de sentimens. Entre tant de morceaux remarquables, l'homme de goût, l'amateur de bons vers, distinguera sans doute l'épisode de *Berthe la filandière*, qui est un poëme parfait dans les petites proportions. On y retrouve les deux qualités qu'Horace dit avoir été concédées à Virgile par les Muses, le *molle atque facetum.* Pourquoi Millevoye les laisse-t-il désirer, ces deux qualités, dans la traduction qu'il a donnée des *Bucoliques de Virgile ?* Il semble qu'il ait pris à tâche de s'éloigner du style de cet incomparable poète quand il l'a traduit : cela tient à un faux système. Millevoye, auquel on avait reproché quelque prolixité, a voulu jouter de concision avec Virgile, en qui la concision n'exclut pas la souplesse. Il n'a sous ce rapport qu'à demi traduit son original. Son style est concis sans doute, mais il est en

même temps roide jusqu'à l'inflexibilité. Il a traduit le mot par le mot, *verbum verbo*, mais il n'a pas traduit la mélodie de ces vers, dont ceux de Racine surtout donnent une idée si parfaite. La beauté d'un poëme comme celle d'un opéra tient non-seulement aux vers, mais aussi à la musique. Les bucoliques de Millevoye ont besoin d'être remises en musique: telle était son intention, et il aurait sans doute réussi à faire disparaître les défauts de sa traduction, car nul n'en sentait mieux que lui les imperfections, parce que nul ne sentait mieux que lui la perfection de son modèle. Aux poëmes dont nous avons parlé, il faut joindre celui de *Belzunce*, couronné aussi par la seconde classe de l'institut, lors du concours pour les prix décennaux, car c'est avoir été couronné qu'avoir été désigné pour la couronne. Le poëme en était digne et par l'heureux choix du sujet et par le bonheur avec lequel il a été traité. Belzunce est un héros de charité, d'humanité. On a beaucoup loué, et pas trop cependant, le dévouement de d'Assas : ce que d'Assas fut un moment à Klostercamp, Belzunce l'a été tous les jours, pendant toute la durée de la peste de Marseille. Millevoye chanta aussi avec un talent digne du sujet la bataille d'Austerlitz. Il publia plusieurs éditions de ses premiers ouvrages, toujours corrigés avec soin à chaque édition nouvelle : on y trouve la traduction de quelques chants de l'*Iliade*, le poëme d'*Alfred*, quelques poëmes d'une moindre étendue, tels qu'*Emma et Eginhard*, *la Rançon d'Egill*, etc., un grand nombre de pièces fugitives, et un volume d'élégies. Ses pièces fugitives sont écrites avec beaucoup d'esprit et de grâce. Il y a aussi beaucoup de grâce dans ses élégies, et quelques-unes ont une teinte de douce mélancolie, qui leur prête un charme particulier : le poëme d'*Alfred*, composé au milieu des discordes qui agitaient la France, ne produisit pas l'effet et n'eut pas tout le succès qu'il eût obtenu en des temps plus tranquilles. Millevoye vers la fin de sa vie se disposait à prendre un vol plus élevé, et travaillait pour le théâtre, carrière où les succès sont plus difficiles, mais où ils sont aussi plus brillans et plus durables, quand au talent d'écrire on joint celui de combiner une action, et surtout celui de peindre les caractères et de faire parler les passions. On trouve dans l'édition de ses œuvres, citée plus haut, trois tragédies, *Corésus*, *Ugolin*, et *Conradin* : elles n'ont pas subi l'épreuve décisive de la représentation. Il est à croire qu'elles n'en seraient point sorties sans quelque gloire, la dernière surtout. Plusieurs scènes de *Conradin*, roi légitime de Naples, juridiquement assassiné dans son royaume par le frère de Saint-Louis, sont du plus touchant intérêt. Mais Millevoye ne devait pas vivre assez long-temps pour joindre à ses premiers succès, les palmes de Melpomène : sa constitution avait toujours été faible et délicate. Il se sentait lentement dépérir, et prédisait lui-même sa fin prochaine, dans sa belle et touchante élégie du *Poète mourant*. Il oppo-

sait cependant aux souffrances et au dépérissement du corps, l'exercice continuel de la pensée. Huit jours avant de mourir, il composa d'une haleine et transcrivit, pour ainsi dire, d'un trait de plume, la romance : *Priez pour moi.* Il succomba le 12 août 1816, dans sa 34me année. « La veille, dit M. » J. Dumas, il tenait encore la plu» me; après un travail de deux » heures, il demanda un volume » de Fénélon, qu'il ne cessa de » lire, comme pour exhaler son » dernier souffle, à la douce voix » de l'éloquence, et au sein même » de la vertu. »

Le poète chantait, quand sa lyre fidèle
S'échappa tout à coup de sa débile main.
Sa lampe mourut, et comme elle
Il s'éteignit le lendemain.
Le Poète mourant.

MILLICO (GIUSEPPE), chanteur de la chambre du roi de Naples, en 1790, était né à Naples en 1730; il dut à la vive sollicitude de ses parens pour l'art auquel ils le destinaient une de ces opérations si communes en Italie, et qui le rendit en effet l'un des meilleurs chanteurs du XVIIIe siècle. Les principales qualités de ce virtuose étaient la sensibilité et la noblesse; il s'est aussi exercé avec succès dans la composition. Pendant son séjour à Vienne en 1772, Millico fut chargé par le célèbre Gluck de donner à sa nièce des leçons de chant; jamais écolière ne fit plus d'honneur à son maître. « Elle devint en peu de temps, » disent les auteurs du *Dictionnaire* » *historique des Musiciens*, l'objet » de l'admiration de toute la ville. » En 1774, Millico se rendit à Londres et obtint de grands succès au théâtre de cette ville, où il parut plusieurs fois. De retour à Naples, en 1780, il fut attaché à la chambre du roi en qualité de chanteur. On prétend que ses talens étaient flétris par les défauts les plus ordinaires des courtisans : l'ambition et la perfidie. « Il persécuta » Marchesi et les autres virtuoses » étrangers, qui négligeaient de » rechercher sa protection. » On ignore l'époque précise de la mort de ce célèbre chanteur.

MILLIÈRE (ANTOINE-LOUIS-CHAUMONT DE LA), ancien maître des requêtes au conseil-d'état, intendant des ponts et chaussées, des mines, etc., naquit à Paris le 24 octobre 1746; il était fils de l'intendant de Limoges et neveu de Chaumont de la Galaizière, chancelier de Stanislas, roi de Pologne, qui tenait sa cour à Lunéville, où le jeune de La Millière resta jusqu'à l'âge de 15 ans, et où il se lia d'une tendre amitié avec les Tressan, les Beauveau, les Boufflers, et cette foule de personnes distinguées qui embellissaient la retraite de Stanislas. L'éducation de M. de La Millière avait été un peu négligée, surtout dans cette partie des études qui a la connaissance des lois pour objet. Sa bonne volonté, son ardeur au travail et ses heureuses dispositions, lui permirent de réparer bientôt le temps perdu, et dès l'âge de 21 ans il remplissait les fonctions d'avocat-général au parlement de Paris. Embrassant la cause des anciennes cours souveraines, il refusa du chancelier Maupeou (*voy.* MAUPEOU) la place d'avocat-général à Paris près du parlement auquel on avait donné le nom du chancelier. Nommé, en 1769, maître des

requêtes au conseil-d'état, il se fit remarquer dans cet emploi par le nombre et le mérite de ses rapports. En 1781, le roi lui confia l'intendance des ponts et chaussées. Cette partie lui doit d'importantes améliorations. La corvée, suspendue en 1786 et supprimée définitivement en 1787, par arrêts du conseil qu'il avait provoqués; les routes achevées, améliorées et entretenues avec soin; toutes les communications établies dans l'intérieur du royaume, rendues faciles et multipliées; l'activité donnée à plusieurs grands ouvrages de navigation; les puissans encouragemens qu'il accorda à Cessart, chargé de l'établissement de la rade de Cherbourg; les travaux importans entrepris dans le port de Dieppe et dans plusieurs autres; une foule de ponts, canaux et routes qu'il fit construire ou achever, tels sont, jusqu'en 1787, ses principaux droits à l'estime publique. Cette année même, il reçut du roi de nouvelles marques de confiance, dans sa nomination à l'intendance des mines et dans celle de l'une des quatre intendances des finances; le 6 avril, toujours de la même année, Louis XVI lui adressa ce billet, écrit de sa main: « Le bien de mon service exigeant, monsieur, que je » demande à M. de Calonne la démission de la place de contrôleur-général, la connaissance que j'ai » de vos talens et de votre probité » m'a engagé à vous choisir pour » le remplacer. Je sais tout le poids » dont je vous charge; mais je » compte aussi sur votre zèle pour » mon service et sur votre attachement pour ma personne.... Répondez-moi par la même voie, » et gardez le secret jusqu'à ce que » j'en ordonne autrement. » La réponse de M. de La Millière provoqua une nouvelle lettre du roi sous la date du 7 avril. Ce prince lui écrivait: « La modestie que vous té» moignez, monsieur, dans votre » lettre, est une raison de plus qui » m'engage à mettre ma confiance » en vous. Il me faut quelqu'un de » la probité de qui je sois sûr. Au » reste, monsieur, si, comme vous » paraissez le craindre, au bout de » quelque temps, et quand la gran» de besogne sera éclaircie, vous » ne vous trouviez pas propre à la » chose, je vous permettrais de re» prendre les mêmes fonctions que » vous exercez à présent. » M. de La Millière crut devoir persister dans le refus de cette nouvelle faveur de son souverain, refus que ne purent vaincre les instances verbales du monarque. Au mois de novembre 1790, il eut encore à repousser l'offre de la même place, et bientôt il se démit, le 11 avril 1792, de son intendance des finances, et, après le 10 août suivant, de ses autres fonctions publiques. En janvier 1790, M. de La Millière avait publié en un volume in-4°, un *Mémoire sur le département des ponts et chaussées*, auquel, au mois de septembre suivant, il donna un *supplément;* c'est une réponse à deux écrits contre ce mémoire. Ce nouvel écrit fut accueilli avec faveur. M. Lebrun, membre de l'assemblée constituante, déclare dans son rapport du mois d'août 1791, sur l'affaire des ponts et chaussées, que: « On » ne m'a parlé de M. de La Mil» lière que pour m'en dire du bien.

»Ne ressemblons pas à cet Athé»nien qui haïssait dans Aristide le »surnom de juste, et le condam»nait sur le bien qu'il en avait en»tendu dire.» La démission que M. de La Millière avait donnée après le 10 août, lui fut imputée à crime, et le 16 du même mois, il fut conduit à la prison de l'Abbaye; néanmoins il en sortit la veille même des massacres des 2 et 3 septembre. Pendant le régime de la terreur, il fut arrêté de nouveau et renfermé dans la maison de détention, dite de *Port-Libre*; il y resta onze mois. Rendu à la liberté, il vécut dans la retraite. En l'an 5, les électeurs de Paris voulurent lui donner leurs suffrages, mais il leur déclara qu'il n'accepterait aucune députation. Après la révolution du 18 fructidor an 5, son opinion trop prononcée contre le système du gouvernement donnait lieu à surveiller ses démarches, et pendant un voyage qu'il faisait dans le midi de la France pour raison de santé, il fut arrêté à Lyon; il était d'ailleurs compris sur une liste supplémentaire d'émigrés, qui, dans cette occasion, servait de prétexte à la mesure de rigueur exercée contre lui. Sa détention, dans la prison de Rouanne, fut de peu de durée; on l'en retira pour le conduire à Riom, où siégeait la commission militaire devant laquelle il devait comparaître. M. Héron de Villefosse, son neveu et son pupille, aidé de quelques amis zélés, entre autres de Mme de Caraman (née Cabarrus), obtint, après de pressantes sollicitations, l'ordre de surseoir à la mise en jugement. Enfin après un peu plus d'une année de détention, il reçut l'ordre de se retirer à Genève, où on le transporta au milieu de la saison la plus rigoureuse: (c'était pendant l'hiver de 1798 à 1799). Libre à Genève, il se rendit dans le pays de Vaud, où il vit M. Necker, et partit ensuite pour Hambourg. Le gouvernement consulaire l'autorisa, en 1800, à rentrer en France. Sa santé était fortement altérée, et il ne fit que languir jusqu'à sa mort, arrivée le 17 octobre 1803. Dans la prospérité comme dans l'infortune, M. de La Millière se montra digne d'avoir été appelé par Louis XVI *le plus honnête homme de son royaume*. Il n'a laissé qu'une fille, épouse de M. Héron de Villefosse, membre de l'académie royale des sciences. Outre les deux mémoires dont nous avons parlé, il a encore publié : *Observations de M. de La Millière sur un écrit de M. Biauzat, député à l'assemblée nationale, relatif à l'organisation des ponts et chaussées*. Peu de jours après la mort de M. de La Millière, M. Suard donna, dans le journal intitulé le *Publiciste*, une *Notice* fort incomplète sur cet honorable citoyen.

MILLIÈRES (François), membre de la commune de Paris, naquit en Normandie, de parens qui avaient de la fortune. Il était cultivateur au moment de la révolution, dont il embrassa la cause en fanatique. Membre de la commune, qui s'installa elle-même en 1792, il fut peu après envoyé dans le département de l'Eure, en qualité de commissaire du pouvoir-exécutif : son exaltation le fit arrêter momentanément. Après les événemens du 31 mai 1793, qui renversèrent le parti

de la *Gironde*, il se rendit à l'armée de la Vendée. Sa conduite pendant et après le siége d'Angers fut, dit-on, des plus déplorables. De retour à Paris, il devint l'un des administrateurs de la poudrière de Grenelle. Constamment attaché au parti des *Jacobins*, il parcourut les différentes époques de la révolution sans être inquiété, mais enfin, il fut déporté en 1800, par suite de l'explosion de la machine infernale du 3 nivôse. Il mourut en Afrique, en 1803.

MILLIN DE GRAND-MAISON (Auguste-Aubin), membre de l'institut et de la légion-d'honneur, né à Paris le 14 juillet 1759. Après avoir fait d'excellentes études, il se destinait, au sortir du collége, à l'état ecclésiastique; mais il y renonça bientôt pour se livrer tout entier à la littérature et à l'étude des sciences. Sa fortune était indépendante, et assez considérable avant la révolution pour lui permettre de s'abandonner au penchant qui l'entraînait vers les lettres. Outre les langues classiques, il possédait plusieurs langues modernes, et les premiers essais qu'il publia en 1785, furent des traductions de morceaux choisis dans la littérature étrangère. Bientôt il se lia d'une amitié intime avec Willemet, fils du célèbre naturaliste de ce nom, qui lui inspira le goût de la botanique. Il y joignit par la suite une étude approfondie de toutes les autres branches de l'histoire naturelle, et forma le plan d'un vaste ouvrage, dans lequel il comptait traiter systématiquement cette science, ainsi que le célèbre Bailly avait traité l'*Histoire de l'Astronomie*, et Montucla l'*Histoire des Mathématiques*. Millin suivit dès-lors avec assiduité les cours du collége de France et du musée d'histoire naturelle, se lia avec les illustres savans de l'époque: Brisson, Darcet, Daubenton, Fourcroy, Desfontaines et les deux Jussieu. Willemet le mit aussi en relation avec le professeur Hermann de Strasbourg, qui le prit en amitié, et dont la correspondance, pleine de faits et de traits naïfs et piquans, lui fut d'un éminent secours dans la composition de son grand ouvrage. C'est en allant voir en Alsace ce savant recommandable que Millin se lia aussi avec le célèbre professeur Oberlin, de la même ville, et leur amitié dura jusqu'à la mort. Après avoir rassemblé d'immenses matériaux pour son travail, Millin en publia quelques fragmens qui obtinrent du succès; étendant de plus en plus son plan, il rechercha soigneusement les médailles, les pierres gravées, les bas-reliefs, et tous les monumens intéressans de l'antiquité, dont il donna depuis des descriptions détaillées. Brisson venait à cette époque de publier un ouvrage systématique pour la classification des oiseaux, Geoffroy un autre travail pour les insectes, et les deux Jussieu une méthode nouvelle pour la classification des végétaux. Buffon, d'un autre côté, cherchait à inspirer à ses contemporains le mépris qu'il affectait d'avoir lui-même pour les systèmes, les méthodes et les classifications en général, quoiqu'il eût aussi publié un système sur la formation du monde, qui fut, à la



M.r Millin.

Fremy pinx.t et Sculp.t

vérité, peu goûté des savans. Millin forma le projet de rendre en France, au premier naturaliste du siècle, le célèbre Linnée, les honneurs et l'autorité scientifique qui semblaient devoir lui appartenir; il devint le fondateur d'une *société linnéenne* établie à peu près sur les mêmes bases que celle qui venait d'être fondée à Londres sous le même nom par les savans de la Grande-Bretagne. Mais la société Linnéenne de France, composée des Willemet, Broussonet, Desfontaines, Brongniart, et autres savans qui n'étaient point académiciens, donna quelque ombrage à l'académie des sciences de Paris. Les collègues de Millin, craignant que par suite de sentimens peu équitables, mais dont les savans ne sont pas toujours exempts, les portes du premier sanctuaire des sciences ne leur fussent à jamais fermées, résolurent de dissoudre leur société. Elle se reforma de nouveau après la révolution en 1789, et les naturalistes les plus célèbres se firent gloire de participer à ses travaux; mais elle changea de nom, et pour ne point paraître se ranger sous une bannière étrangère, elle s'intitula : *Société d'histoire naturelle.* Millin en fut, à l'unanimité des suffrages, nommé le secrétaire perpétuel, fonctions qu'il avait déjà remplies près de la Société Linnéenne, et dans laquelle il eut depuis, lorsqu'il fut appelé à la place de conservateur de la bibliothéque nationale, le savant M. Cuvier pour successeur. Millin avait adopté avec enthousiasme les principes régénérateurs que proclamaient, en 1789, les amis d'une sage liberté, et qui firent naître dans la France entière tant de joie et d'espérances. Lié avec les plus illustres membres de l'assemblée constituante, il prit une part active à leurs travaux, et publia plusieurs ouvrages politiques en faveur de la cause nationale, tels que : *Lettres d'un empereur romain à un roi des Gaules; Lettres sur la censure; De la liberté des théâtres,* etc. Il rédigea ensuite avec Condorcet, Noël et Rabaut de Saint-Étienne, un journal, intitulé : *la Chronique de Paris,* qui eut un grand succès jusqu'en 1793, où la démagogie la plus effrénée prit entièrement le dessus, et où les premiers amis de la liberté furent le plus violemment persécutés. Millin s'étant prononcé avec une courageuse énergie contre les excès de tous les genres, qui déshonoraient et compromettaient une cause embrassée avec ardeur, fut alors obligé de fuir loin de Paris, pour se soustraire à la vengeance des forcenés qui s'étaient emparés du pouvoir. Espérant de faire perdre sa trace, il accepta un emploi subalterne dans les transports militaires, mais il fut bientôt reconnu et jeté dans les prisons, d'où il ne sortit qu'après la journée du 9 thermidor. Pendant sa longue détention, il avait éprouvé de grands revers de fortune; l'émigration de plusieurs personnes chez qui il avait placé des fonds, et la réduction des rentes sur l'état, consommèrent sa ruine. Ses amis lui obtinrent une place de chef de division à la commission d'instruction publique, et il fut nommé, peu de temps après, professeur d'histoire aux écoles centrales. Millin devint aus-

si le fondateur et le principal rédacteur d'un journal, *le Magasin encyclopédique*, qui servit, pendant 20 ans et plus, à répandre le goût des sciences et des bonnes études. Il établit une correspondance très-étendue avec les savans les plus distingués de l'Europe, donna des extraits et des analyses raisonnées de leurs ouvrages, et plusieurs d'entre eux s'empressèrent, à leur tour, d'enrichir son journal de notes et d'observations intéressantes. En 1794, Millin fut choisi pour succéder à l'abbé Barthelemi, dans la place de conservateur des médailles, à la bibliothèque nationale; il s'appliqua dès-lors avec zèle à l'étude de la numismatique, et remplit ses nouvelles fonctions de la manière la plus honorable. Abandonnant l'histoire naturelle, il vendit son cabinet et sa riche collection d'insectes, donna son herbier à un ami, et ne voulut rien conserver de ce qui pouvait le distraire de ses nouvelles occupations, ou le reporter vers une science qui avait si long-temps fait le charme de sa vie. Il forma bientôt une bibliothèque précieuse et unique en France, de tous les ouvrages qui traitaient des antiquités nationales et étrangères, de l'histoire des arts, tant ancienne que du moyen âge. Il y joignit une collection considérable de gravures, donna des cours publics sur différentes parties de l'histoire des antiquités, et accorda le libre usage de son cabinet à tous les hommes studieux. Les étrangers les plus célèbres des différentes parties de l'Europe se rendaient en foule chez lui, et eurent tous à se louer de l'accueil qu'ils en recevaient. Plusieurs savans lui dédièrent, en reconnaissance de cet accueil, leurs meilleurs ouvrages. Millin a fait plusieurs voyages dans l'intérieur de la France, et en Italie. Il en a rapporté des matériaux précieux et une riche collection de dessins inédits. Non content de décrire les objets curieux qui étaient confiés à sa garde, ou qui se trouvaient répandus dans Paris, il voulut aussi faire connaître ceux qui avaient, avant lui, échappé aux recherches des savans et des antiquaires. Ses investigations s'étendirent sur une foule de monumens égyptiens, grecs, romains et gothiques; sur les inscriptions, les pierres gravées, les monnaies et les médailles de tous les âges. Malheureusement une mort prématurée vint enlever aux sciences, aux lettres et aux arts, l'homme estimable qui leur avait consacré sa vie entière, et qui les cultivait avec un si grand succès, pour l'utilité de ses concitoyens et la gloire de sa patrie. Millin mourut à Paris, en 1818, vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. Son mérite a été généralement apprécié dans l'Europe savante. On a de lui : 1° *Mélanges de littérature étrangère*, 1785, 6 vol. in-12; 2° *Abrégé des transactions philosophiques*, partie des antiquités, 1789, in-8°; 3° *Revue générale des écrits de Charles Linnée*, traduction de l'anglais, avec un volume d'additions, 1789, 2 vol. in-8°; 4° *Minéralogie Homérique, ou Essai sur les minéraux dont il est fait mention dans les poëmes d'Homère*, 1790, 1 vol. in-8°, et nouv. édit. en 1815; 5° *Antiquités*

nationales, ou Description des monastères, abbayes, châteaux, etc., devenus domaines nationaux, 1791-1797, 5 vol. in-4°; 6° *Discours sur l'origine et les progrès de l'histoire naturelle en France*, 1790, in-4°; 7° *Annuaire républicain*, 1794, in-12; 8° *Élémens d'histoire naturelle*, 1795, 1 vol. in-8°, et 1802, in-8°; 9° *Introduction à l'étude des monumens antiques*, 1796, in-8°; 10° *Introduction à l'histoire des pierres gravées*, 1796-1798, in-8°; 11° *Introduction à l'étude des médailles*, 1796, in-8°; 12° *Description des statues des Tuileries*, 1798, in-12; 13° *Dictionnaire portatif de la Fable*, par Chompré, nouvelle édition augmentée; 14° *Monumens antiques inédits, ou nouvellement expliqués*, 1802 et 1803, 2 vol. in-4°; 15° *Programme du cours de l'histoire des arts chez les anciens*, 1805, 1 vol. in-8°; 16° *Dictionnaire des beaux-arts*, 1806, 3 vol. in-8°; 17° *Histoire métallique de la révolution française*, 1806, 1 vol. in-4°; 18° *les Beaux-Arts en Angleterre*, traduit de l'anglais de Dallaway, 1807, 2 vol. in-8°; 19° *Voyage dans le midi de la France*, 1807 et 1808, 3 vol. in-8°, avec deux atlas; 20° *Peintures de vases antiques*, 1808 et 1810, 25 livraisons in-folio, réimprimées en 1816; 21° *Galerie mythologique*, 1811, 2 vol. in-8°, avec gravures; 22° *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes* 1816, 2 vol. in-8°; 23° *Voyage dans le Milanais, à Plaisance, Parme, Modène, Mantoue et Crémone*, 1817, 2 vol. in-8°. Outre les monographies qu'il a publiées dans le *Magasin encyclopédique*, on lui doit encore un grand nombre de notices, traités et recueils importans, insérés dans divers ouvrages périodiques. On lui attribue aussi la traduction du *Voyage du capitaine Phlip à Botany-Bay*, 1791, 1 vol. in-8°, et celle d'un *Voyage en Norwège*, 1803, 1 vol. in-8°.

MILLON (Charles), né le 13 septembre 1754, à Liége, vint jeune encore à Paris, et était avant la révolution sous-bibliothécaire du prince de Condé; il fut successivement depuis professeur de législation aux écoles centrales et attaché à la faculté des lettres, où il a fait un cours de l'*Histoire de la philosophie ancienne*. M. Millon a publié : 1° *In obitum Ludovici XV carmen*, 1774, in-4°; 2° *Vers sur l'avénement de Louis-Auguste au trône*, 1774, in-8°; 3° *Épître en vers à Frédéric, roi de Prusse*, 1775, in-8°; 4° *l'Éventail*, poëme en 4 chants, 1781, in-8°, nouv. édit., augmentée de quelques poésies, 1798, in-12; 5° *Histoire des Voyages des Papes, depuis Innocent Ier, en 409, jusqu'à Pie VI, en 1782*, avec des notes, in-8°; 6° *Introduction à l'Histoire des troubles des Provinces-Unies, depuis 1777 jusqu'en 1787*, in-8°; 1788, 7° *Tableau sommaire et philosophique du génie, du caractère, des mœurs, du gouvernement et de la politique des Bataves*, traduction de l'anglais, 1789, in-8°; 8° *Charlotte Belmont*, Amsterdam, 1789, in-8°; 9° *les Soirées de Windsor, ou les Loisirs d'une famille anglaise*, traduction de l'anglais, 1798, in-8°; 10° *Histoire des descentes qui ont eu lieu en Angleterre, Écosse, Irlande et îles adjacentes, depuis Jules César jus-*

qu'à nos jours, 1798, in-8°; 11° *Voyage en Irlande*, traduit de l'anglais, de Twiss, 1798, in-8°; 12° *Voyage en Irlande*, traduit de l'anglais d'Arthur Young, avec des *Recherches sur l'Irlande*, par le traducteur, 1799, 2 vol. in-12; nouvelle édition, 1801, 2 vol. in-8°; 13° *Histoire de la révolution et de la contre-révolution d'Angleterre*, 1799, in-8°, et 1800, in-8°; 14° *Élémens de l'histoire d'Angleterre*, par Millot, édition augmentée des règnes de Georges II et Georges III, 1801, 3 vol. in-8°, 7me édition, 1810; 15° *Élémens de l'histoire de France*, par Millot, continuée par l'éditeur, jusqu'à la mort de Louis XVI, 1803, 3 vol. in-8°; dernière édition, 1814, 4 vol. in-12. M. Millon a encore donné la *Politique d'Aristote*: cette traduction est imparfaite, quoique supérieure à beaucoup d'autres.

MILLON-DE-MONTEHERLANT (N.), membre de l'assemblée constituante, naquit, en 1726, à Vassigny, et était, en 1789, avocat et syndic de Beauvais, lorsqu'il fut nommé, par le tiers-état du bailliage de cette ville, député aux états-généraux. Millon-de-Monteherlant se fit peu remarquer dans cette assemblée, et devint, après la session, receveur du district de Chaumont. Arrêté en 1793, pour avoir donné asile à un émigré, il fut quelque temps après traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 5 messidor an 2.

MILLOT (Jacques-André), médecin-accoucheur, naquit à Dijon en 1738. Il étudia l'art chirurgical, et il fut admis comme élève chez M. de Vermont, accoucheur de la reine Marie-Antoinette. L'activité, les soins, les dispositions, l'excellent caractère de l'élève, lui concilièrent bientôt l'affection du maître, qui le fit agréger à la faculté de médecine et de chirurgie. Devenu praticien, sa réputation comme accoucheur lui procura bientôt une brillante clientelle; il avait obtenu la confiance des duchesses d'Orléans et de Bourbon. Le jeune duc d'Enghien, dont la fin déplorable appartient aux grandes catastrophes de la révolution, fut, dit-on, en venant au monde, une heure sans donner aucun signe de vie. Millot le tenait dans ses bras et essayait sans succès des frictions avec des liqueurs spiritueuses: tout-à-coup la lumière, près de laquelle il était, met le feu à ses vêtemens, et le jeune prince en un instant est couvert et enveloppé par les flammes. Conservant sa présence d'esprit dans ce danger imminent, Millot plonge l'enfant dans une pièce d'eau, et s'y jette ensuite lui-même. Il attribuait à cet événement le retour du prince à la vie. Millot jouissait comme praticien d'une réputation méritée. On vantait sa prudence, son sang-froid, son adresse et ses soins multipliés dans les accouchemens, et surtout dans les accouchemens difficiles, où sa prévoyance prévenait nombre d'accidens. Comme auteur, il fut moins heureux. Ses ouvrages se ressentent d'une grande précipitation dans le plan et la composition, et son style est généralement incorrect et sans énergie. Cet homme estimable, et

il est juste de le rappeler ici, ne se sentait aucune dispositition à écrire. Long-temps avant la révolution, il s'était retiré dans sa maison de campagne à Colombe. Toute sa fortune, placée au trésor public et à la caisse d'épargnes de Lafarge, reçut un ébranlement qui le força, malgré son âge avancé, à reprendre l'exercice de sa profession, et à composer quelques ouvrages pour suppléer au peu d'occupation qu'il avait comme praticien. Un libraire imprudent, séduit par l'espèce de vogue qu'avait obtenue son ouvrage de l'*Art de procréer les sexes à volonté*, qui parut pour la 4me fois, en 1807, orné de 12 gravures, lui acheta au fur et à mesure qu'ils sortaient de sa plume, tous ses ouvrages indistinctement, et bien qu'ils soient peu nombreux, ils contribuèrent à la ruine du libraire. Millot avait d'ailleurs dans son beau-fils Coffin Rony, auteur de romans et de mélodrames, un éditeur peu surveillant et sans doute peu instruit. Ce dernier mourut dans les îles quelques années après la première restauration, et Millot au mois d'août 1811. Il a publié, outre l'ouvrage que nous avons déjà cité, 1° *Remarques sur une opération césarienne*, Paris, 1798, in-8°; 2° l'*Art d'ameliorer les générations humaines*, Paris, 2 vol. in-8° : cet ouvrage réimprimé deux fois a été refondu dans le *Nestor français*; 3° *Supplément à tous les traités, tant étrangers que nationaux, sur les accouchemens*, *ibid.*, 1804, in-4° : réimprimé en 2 vol.; 4° *la Gérocomie, ou l'Art de parvenir à une longue vie sans infirmités*, *ibid.*, in-8°; 5° (avec Coffin Rony, son beau-fils), le *Nestor français, ou Guide moral et physiologique, pour conduire la jeunesse au bonheur*, Paris, 1807, 3 vol. in-8°; 6° *la Médecine perfective, ou Code des bonnes mères*, Paris, 1809, in-8°; 7° *Dissertations sur la phthysie*, *la vaccine*, etc.

MILMAN (sir Francis), baronet, membre de la société royale de Londres, naquit dans le Devonshire. Son père, ecclésiastique très-instruit, se chargea lui-même de son éducation, qu'il l'envoya terminer à Oxford au collége d'Exeter. M. Milman fit de tels progrès dans l'étude des sciences qui ont des rapports avec l'art de guérir, qu'il fut désigné pour être le médecin voyageur de l'université. Dans le cours de ses voyages, ayant accompagné à Rome le duc de Glocester, il dut à l'intérêt qu'il lui avait inspiré, non-seulement une nombreuse et brillante clientelle, mais encore les premières distinctions de son état. A son retour à Londres, il devint membre de la société royale; en 1780, il professa publiquement devant le collége de médecine, et bientôt après, il en fut nommé président; enfin, le roi d'Angleterre le choisit pour être l'un de ses médecins. M. Milman a publié deux ouvrages très-savans, dont le premier a pour titre : *Animadversiones de naturâ hydropisis ejusque curatione;* le second est intitulé ainsi : *Sur l'Origine et le Siége du scorbut et de la fièvre putride, etc.*

MILNE (sir David), vice-ami-

ral anglais, est né à Edimbourg. Destiné pour la marine, il y entra en 1778, devint contre-maître, et fit en cette qualité la guerre d'Amérique sous l'amiral Cornwallis. Cette guerre, féconde en grands événemens, lui fournit plusieurs occasions de déployer son activité et ses talens; mais long-temps on ne lui tint aucun compte de ses services, et même on cessa de l'employer. Ce fut alors qu'il s'attacha à la compagnie des Indes-Orientales; cependant le besoin d'admettre dans la marine royale des officiers instruits détermina enfin lord Saint-Vincent, qui se rendait aux Indes occidentales, à le faire nommer lieutenant d'une frégate commandée par Falconer. Ce fut cette même frégate qui se rendit bientôt fameuse par le combat qu'elle livra à la frégate française *la Blanche*. Milne y fit preuve du plus grand courage: Falconer avait été tué; les deux frégates se trouvaient dans un état presque désespéré, et la victoire était encore incertaine. Voulant vaincre ou périr, Milne se jeta à la mer, le sabre entre les dents, et accompagné de quelques braves marins sauta à bord de la frégate française, dont il parvint enfin à s'emparer. Nommé par suite capitaine de haut-bord, il eut bientôt après le commandement de la frégate *la Seine*, avec laquelle il soutint un combat opiniâtre contre le vaisseau français *la Vengeance*, qui ne put lui résister; le rang de contre-amiral fut la récompense de la valeur de l'officier anglais. Lord Exmouth, chargé, en 1816, de l'expédition contre Alger, fit nommer Milne pour le seconder, et celui-ci justifia entièrement la confiance que l'on avait dans ses talens. Porteur de la nouvelle de la victoire, et du traité conclu avec le dey, il reçut l'accueil le plus flatteur du prince-régent, qui le créa commandeur de l'ordre du Bain, et lui donna le commandement de la station d'Halifax.

MILORADOWITCH (LE COMTE), général russe, a fait la campagne de 1787 contre les Turcs, et ensuite celle de Pologne. En 1799, il accompagna le général Suwarow dans l'expédition contre la France, et fut chargé du commandement de l'avant-garde. Le général Miloradowitch commanda une division à la bataille d'Austerlitz, et en 1808, entra à la tête d'un corps russe dans la Valachie, menacée par les Turcs; il reçut le titre de *Sauveur de Bucharest*, dans une lettre adressée par les boyards de cette province à l'empereur Alexandre. Le comte Miloradowitch obtint des succès importans sur les Musulmans par la prise des forteresses de Giurge et de Slobodsejah, et dans un combat près de Giurgewo. Chargé, en 1812, du commandement de l'avant-garde de l'armée russe, il se distingua, le 15 septembre, entre Smolenski et Krasnoï, et le 11 octobre suivant, il reçut le roi de Naples, Joachim (*voyez* MURAT), qui avait ordre de l'empereur Napoléon de proposer un accommodement. Cette démarche n'eut aucun résultat, et après les revers de l'armée française, le général Miloradowitch entra en Saxe, où il fut battu, le 12 mai 1813, par le général Charpentier, près

de Bautzen, dans les positions de Fischbach, Bischofwerder et Capellenberg. Réuni au prince de Wurtemberg, il eut quelques succès à l'affaire du 19 du même mois; le 30 août suivant, il eut part à la défaite du général Vandamme, à Kulm, où il combattit à la tête de 6,000 grenadiers russes; enfin à la bataille de Léipsick, il commanda, sous le prince Constantin, le corps des réserves russes et prussiennes. Après la campagne de France, dans laquelle il continua à servir, et de retour en Russie, il fut nommé gouverneur de Saint-Pétersbourg.

MILSCENT (N.), lieutenant particulier au présidial d'Angers, en 1789, fut choisi par le tiers-état de la sénéchaussée d'Anjou, pour le représenter aux états-généraux. M. Milscent s'occupa dans cette assemblée d'objets de judicature; à la fin de la session, il rentra dans ses foyers. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal d'appel de Maine-et-Loire, et, en 1802, il entra au corps-législatif, dont il cessa de faire partie quelques années après. Il a été perdu de vue depuis cette époque.

MILTON (Charles-William, lord, vicomte), membre du parlement d'Angleterre, naquit vers 1787; il était le fils aîné de lord Fitz-William. Le jeune vicomte Milton, dès son entrée dans la chambre des communes, se montra le défenseur zélé des lois de son pays, et embrassa le parti de l'opposition. Au mois d'avril 1816, étant dans une voiture découverte, il ne put entrer dans Pall-Mall, un soldat menaçant de frapper ses chevaux et même sa personne, s'il passait outre. Lord Milton saisit cette occasion pour appeler l'attention de la chambre sur un système aussi dangereux qu'inconstitutionnel : dangereux parce qu'il tendait à accoutumer peu à peu le peuple à voir partout des sentinelles et des postes militaires; inconstitutionnel, parce que dans l'esprit de la constitution la force armée ne peut agir que lorsqu'elle a été requise par des officiers civils. La justesse de ces réflexions était incontestable; mais elle ne fit apporter aucun changement aux nouveaux usages, et il ne fut pas plus heureux, lorsqu'en juin 1817 il se plaignit des mesures extraordinaires que les ministres avaient prises pour le maintien de la tranquillité. Ami constant des libertés nationales, lord Milton continue de voter avec les membres opposés aux ministres.

MIMAUT (Jean-François), l'un des collaborateurs de la bibliothèque des romans, a publié : 1° *L'ouverture de la campagne d'Italie*, 1796, in-8°; 2° *Notice historique sur l'état actuel, le commerce, les mœurs et les productions des îles de Malthe et du Goze*, 1798, in-8°; et 3° *Nouveau Faublas*, ou *les Aventures de Florbelle*, faisant suite au *Faublas* de Louvet, 1799, 4 vol. in-18; 4° traduction des *Veillées du Tasse*, 1800, in-12. Il a récemment (octobre 1823) fait représenter au Théâtre-Français une comédie en 3 actes et en vers, *l'Auteur malgré lui*, qui a obtenu du succès.

MINA (D. Francisco Espoz y), lieutenant-général, et, en dernier lieu, général en chef de l'armée

de Catalogne, est né dans un petit village de la Navarre, en 1784, d'un simple cultivateur. Rien ne l'appelant au métier des armes, il ignora long-temps sa vocation; le hasard seul la lui dévoila. Son neveu, Xavier Mina (*voyez* l'article suivant), étudiant à Logrono, que les événemens de 1808 avaient décidé à interrompre ses cours pour se mettre à la tête de quelques partisans, ne tarda pas à s'apercevoir que l'entreprise était au-dessus de ses forces; il appela son oncle auprès de lui, et fut bientôt après fait prisonnier. D. Francisco Mina le remplaça dans le commandement de sa guérilla, et, dès ce moment, commença le cours d'une brillante carrière qui devait l'élever au niveau des capitaines célèbres de l'époque. Mina manifesta bientôt les talens et le courage dont il était doué : il fallait administrer et combattre; il fit l'un et l'autre avec la même habileté. Son premier soin fut d'organiser la petite troupe qui lui était confiée; il y établit une discipline sévère, et se composa en peu de temps un corps d'armée assez considérable pour tenter les entreprises les plus périlleuses; il pouvait compter sur le courage comme sur l'affection de ses soldats. Le genre de guerre auquel il se borna d'abord fut de tenir la route depuis Bayonne jusqu'à Madrid. Fidèle à son plan, il ne laissait passer aucun détachement, ou convoi, sans l'attaquer; c'est ainsi qu'il exécuta souvent des entreprises considérables, parmi lesquelles on peut compter la capture d'un convoi, composé d'effets d'équipemens et de valeurs en numéraire, pour un million de piastres. Il reçut de la junte centrale, en récompense de cet important service, le grade de colonel. La régence de Cadix le nomma bientôt après brigadier, et en 1813, maréchal-de-camp. Le prix qu'on attacha à ses services l'encouragea à en rendre de nouveaux; il redoubla d'efforts pour se préparer aux combats qu'il aurait à soutenir; il en prévit de terribles, et ne fut pas trompé dans son attente. Sans cesse à l'affût de ce qui se passait dans le poste qu'il s'était choisi, il empêchait les communications des corps, interceptait leurs approvisionnemens, et les inquiétait par des incursions continuelles. C'était contre lui seul que semblaient en quelque sorte se diriger les savantes combinaisons de ses courageux adversaires, qui voulaient débarrasser leurs armées d'un ennemi qui ne leur laissait aucun instant de sécurité. Sa troupe a été plusieurs fois vaincue et dispersée; il fut battu complètement dans une de ces rencontres par le colonel du 75[me] régiment de ligne. En 1811, le 81[me] régiment de ligne et 2 compagnies du 9[me] de hussards, sous les ordres du général Reille, le mirent en pleine déroute au Carascal, près de Pampelune, mais il avait été trahi par Fris, son second, et malgré sa défaite, on ne put l'empêcher de tenir la campagne. Surpris à Robres, en 1812, par le colonel Dubalen, et obligé de se sauver en chemise sur des toits, il n'échappa qu'avec peine aux recherches que l'on fit de sa personne. Il donna bien-

tôt une nouvelle preuve de la fécondité de ses ressources et de l'opiniâtreté de ses efforts. Sa division paraissait détruite : il la rallie, la recompose, et après avoir fait fusiller Fris, la conduit à l'ennemi, forte de 15,000 hommes, et devient assaillant lorsqu'on le croyait anéanti. Sans prétendre diminuer le mérite de ce général, nous ferons observer qu'il dut une partie de ses succès à la connaissance parfaite des lieux sur lesquels il opérait, à la nature du terrain qui, rempli de chemins couverts, de précipices et de fondrières, protégeait toutes ses manœuvres. Mais tromper la vigilance des corps nombreux réunis pour l'envelopper, échapper pendant plusieurs mois de suite, autant par son adresse que par sa bravoure, aux généraux les plus expérimentés, obtenir des succès quand on le croyait réduit à fuir, ce sont des avantages qu'il ne dut qu'à ses talens, et qui lui appartiennent exclusivement. Une fois, entre autres, 20,000 hommes crurent l'avoir entouré; mais en pénétrant dans son camp, ils le trouvèrent abandonné; deux jours après, Mina reparut à onze lieues plus loin, à la tête d'un corps considérable. Jamais on ne put lui porter des coups décisifs; lorsqu'il se voyait hors d'état de résister à ses nombreux ennemis, il donnait le mot à son corps d'armée, qui se dissipait par petits pelotons, et se rendait au rendez-vous général indiqué. Le soldat français, contre lequel se déployait tant de courage, de bravoure et d'adresse, ne pouvait s'empêcher de lui rendre justice, et plein d'admiration pour ses qualités, il l'appelait *le roi de Navarre*. Mina avait une singulière manière de punir les espions : sans leur ôter la vie, il savait se garantir d'une récidive de leur part; c'était de leur faire couper une oreille, et imprimer au front, avec un fer rouge, une marque contenant ces mots : *Viva Mina!* Les malheureux ainsi mutilés allaient cacher leur honte dans les montagnes, où la plupart périssaient de faim. Lorsque Ferdinand VII fut rentré en Espagne, Mina, rappelé à Madrid, croyant que le retour du monarque allait assurer la paix et le bonheur de sa patrie, osa lui parler de l'état où était le royaume et des services rendus par les Cortès; mais quand il vit que les Cortès étaient congédiées, que la constitution était abolie, et que des poursuites s'exerçaient contre les défenseurs de l'Espagne, qualifiés de révolutionnaires, craignant lui-même d'être arrêté, il se lia avec quelques chefs de son opinion, quitta secrètement Madrid, et se retira dans la Navarre. Il marcha ensuite vers Pampelune, à la tête de quatre bataillons; on disait que son but était de s'emparer de la forteresse, d'y arborer l'étendard constitutionnel, et d'en faire le centre de ses opérations. L'opposition imprévue de quelques-uns de ses officiers, et surtout de Juanito, fit échouer un projet dont on n'a jamais bien connu toute l'étendue. Mina fit sa retraite en bon ordre, et se réfugia en-deçà des Pyrénées. Il fut bientôt arrêté, à la demande du ministère de Madrid, mais presque aussitôt relâché par ordre du

roi de France. Il suivit ce prince à Gand, et assista, sans aucun caractère, à la bataille de Waterloo. Il revint ensuite à Paris, et y resta avec le rang et le traitement de maréchal-de-camp jusqu'à 1820, malgré les différentes tentatives faites par le gouvernement espagnol pour son extradition. Les changemens opérés à cette époque par les constitutionnels espagnols le rappelèrent dans la péninsule. Quoiqu'il fût à Paris l'objet d'une surveillance particulière, il parvint à s'échapper et pénétra en Navarre, avec quelques amis dévoués. Il éprouva d'abord de grandes difficultés pour rassembler ses anciens compagnons d'armes; mais, le roi ayant accepté la constitution de 1812, il se vit bientôt à la tête de forces assez considérables. La charge importante de capitaine-général de la Navarre et de la Galice lui fut confiée par Ferdinand VII, qui le disgracia de nouveau, en 1821, le priva de toute fonction, et l'envoya en exil à Léon. Ce ne fut qu'après la journée du 7 juillet 1822 qu'il fut réintégré et chargé par le roi du commandement de l'armée de Catalogne. Ce titre était honorable, et prouvait la confiance qu'on avait en lui, mais ne lui donnait aucune ressource pour le soutenir dignement. Sans soldats, sans argent, dans un pays couvert d'ennemis, n'ayant que des notions fausses sur les hommes et sur les choses, livré à ses seuls moyens, au milieu d'une population effrayée, ne recevant du ministère trompé que des ordres mal assortis à sa position, il perdit deux mois à se créer des ressources et à organiser un corps de troupes assez considérable pour lutter avec l'armée dite de la Foi. Après avoir surmonté toutes les difficultés, il recueillit le fruit de ses travaux par des succès éclatans; ils eurent pour résultat la défaite complète des insurgés, et la prise des forteresses qui étaient en leur pouvoir. Ces victoires, qui paraissaient seconder alors les vues du gouvernement, lui valurent le grade de lieutenant-général et la grand-croix de Saint-Ferdinand. Mais il eut bientôt de plus redoutables ennemis à combattre. Une armée française sous les ordres d'un général expérimenté entra en Catalogne. Les forces de Mina étaient bien inférieures, tout autre que lui eût désespéré de sa fortune. Il résolut au contraire de soutenir cette lutte inégale, et défendit pied à pied le sol de la patrie. Les bandes dispersées de l'armée de la Foi se réunirent et revinrent sous la protection de l'armée française. Mina tourna ses premiers efforts contre elles. Il lui était essentiel de s'emparer des forts de la Seu-Urgel, que ces troupes défendaient opiniâtrément. Il en forma le blocus, établissant son quartier-général tantôt à Belver, tantôt au Mas-d'Eroles, pour être à portée de tomber sur tous les corps qui chercheraient à l'inquiéter. Quelques régimens de Barcelonne étant venus grossir son armée, il multiplia les postes, et pressa le siége de la Seu avec une nouvelle activité. Enfin le 3 février 1823, cette forteresse tomba au pouvoir de Mina. On loua beaucoup sa générosité dans cette circonstance. Il fit prendre

un soin particulier de 4 à 500 malades qui se trouvaient dans les forts, donna les moyens à 1800 personnes, femmes, enfans, vieillards, de se rendre à Puycerda, et traita tous ses prisonniers avec humanité. Il s'occupa ensuite sans relâche de l'organisation de son armée, et la distribua dans les positions les plus avantageuses. Ayant besoin d'argent, il entra à Barcelonne, demanda 60,000 piastres à la municipalité, et, au bout de quelques heures, on lui en donna 80,000. Il parcourut ensuite les villes et villages de la Catalogne, et fit une levée générale de tous les hommes depuis 18 ans jusqu'à 40. Cette activité soutenue, la vigueur et la prudence de ses opérations, portèrent au plus haut point d'exaltation l'enthousiasme des Catalans; ses colonnes étaient complètes, il les mit en mouvement, et le 16 mars elles commencèrent à arriver à Figuières. Mina y fit son entrée l'après-midi avec 200 chevaux, et alla se loger au fort. Il quitta bientôt cette ville pour se placer au centre de ses opérations militaires et administratives; et pour être à portée de Lérida, Girone et Barcelonne, ainsi que des frontières, il établit son quartier-général à Vich. Il fit, le 12 avril, une proclamation vigoureuse aux Catalans, leur promettant la victoire s'ils restaient unis et fidèles à leurs sermens. Alors Mina recommença cette guerre de postes, qui lui avait si long-temps réussi. Il mit toutes les forteresses à l'abri d'un coup de main, et lorsque l'une d'elles était menacée, il ne manquait pas de s'y trouver pour la défendre, ne la quittant qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance. Il crut avoir trouvé à Olot l'occasion de combattre les Français; on le menaçait d'une attaque, et il se préparait à soutenir la réputation de courage qu'on lui connaissait: l'attaque n'eut point lieu; il avait épuisé ses vivres, il se retira avec toutes ses troupes sans aucune opposition. Mina se contenta alors d'un corps de 4 à 5,000 hommes, avec lequel il ne cessa de manœuvrer, se portant partout où il pouvait inquiéter les Français, et leur faire éprouver quelque échec. Tournant leur armée, il fit même deux incursions dans la Cerdagne française, mais qui n'eurent d'autre résultat que d'opérer une diversion momentanée. Repoussé et battu en plusieurs occasions, il reparaissait sans cesse après ses défaites, attaquant à son tour ou menaçant les côtés faibles de ses adversaires. Épuisé de fatigues, il fut forcé, par le mauvais état de sa santé, de rester plusieurs mois dans l'inaction. Mais, dès que ses forces le lui permirent, il rentra en campagne, et fit, le 9 octobre, une sortie de Barcelonne, à la tête de la garnison de cette place. Mina, instruit enfin des changemens survenus dans la péninsule, et convaincu qu'une plus longue résistance serait inutile, envoya, le 17 octobre, à Sarria, auprès du maréchal Moncey, duc de Conégliano, offrir la reddition de Barcelonne. Malgré les bruits qui coururent alors, il paraît que les offres du général espagnol furent acceptées; puisque le maréchal Moncey écrivit le 2 novembre, au ministre de la guerre, que Mina

avait ratifié la capitulation conclue entre les généraux français d'une part, et les officiers espagnols de l'autre; il ajoutait que l'armée française devait entrer le 4 dans la ville. Cette capitulation prouve l'importance que l'on attachait à la reddition de Mina; elle lui donna toutes les sûretés qu'il avait dû exiger pour lui, son armée et tous ses adhérens. Mina ne tarda pas à quitter l'Espagne; un vaisseau français, où l'on eut pour lui tous les égards dus à son rang et à son caractère, le transporta en Angleterre. Il débarqua à Plymouth, et y reçut du peuple et des magistrats l'accueil le plus honorable. Le major-général commandant de la place, sir John Cameron, l'invita, avec tous ses compagnons d'armes, à un banquet splendide; le lendemain, le commandant du vaisseau amiral lui fit une réception pareille à bord de son bâtiment. Pour céder aux vœux des habitans, qui désiraient tous le voir, il se rendit au spectacle, et dès qu'il parut dans la salle tous les spectateurs se levèrent et le saluèrent d'une triple acclamation. On le considère en Angleterre comme un ancien ami des libertés constitutionnelles, victime de son zèle et de son dévouement, et qui n'a cédé qu'à l'impérieuse nécessité, en se retirant sur une terre étrangère. Il avait en effet employé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour défendre le poste qui lui était confié par son gouvernement, et il emporta l'honneur d'être resté jusqu'à la fin, fidèle à la foi promise. Ce ne fut qu'après avoir reçu les ordres précis de ce même gouvernement, qu'il remit, par une capitulation honorable, la place de Barcelonne. Quand on apprit, dans la ville de Staunton, que Mina devait y passer pour se rendre à Londres, le maire convoqua une assemblée générale des citoyens, d'après une requête qui lui avait été adressée, pour proposer un dîner public au général espagnol. La proposition passa à l'unanimité; en conséquence une députation alla à sa rencontre. Le peuple, qui suivit les députés en foule, détela les chevaux de la voiture et la traîna jusqu'au milieu de la ville. Mais le général crut devoir se refuser à l'honneur du nouveau banquet qui lui était offert. Il répondit par écrit à la municipalité de Staunton, «que sa situation morale et corporelle, que les circonstances malheureuses qui l'avaient conduit en Angleterre et le triste état de sa patrie, où se trouvaient encore son épouse, ses enfans, son frère et ses parens, ne lui permettaient pas d'accepter cette honorable invitation.» On a reproché à Mina une inflexibilité de caractère qui allait quelquefois jusqu'à la dureté. Invariable dans ses principes, ferme dans ses desseins, il a l'âme passionnée, mais il est susceptible des plus généreux sentimens, et dans l'une et l'autre fortune, son courage est inébranlable. Comblé d'honneurs et au milieu des plus grands succès, on l'a toujours vu également modeste et simple dans ses manières. On assure qu'il a profité du loisir que lui laissait son séjour à Paris, pour acquérir des connaissances utiles que son éducation première n'avait pu lui donner. Le général

Mina est arrivé à Londres le 22 décembre 1823. Quelques jours auparavant il avait reçu du comité espagnol une somme de 500 livres sterling, pour son usage particulier, ou pour en faire tel emploi qu'il jugerait convenable. On avait le projet de lui préparer une réception solennelle dans la capitale de l'Angleterre, mais il s'y est encore refusé. Ses amis et plusieurs personnes respectables de cette ville l'ont en vain engagé à se rendre aux vœux du public. Il leur répondit : « Ces témoignages me déchirent l'âme. » On me reçoit comme un vainqueur, on m'entraîne à des spectacles, on veut me donner des fêtes, tandis que je ne désirerais et ne devrais que pleurer, dans le deuil et la solitude, les malheurs de mon cher pays. »

MINA (DON XAVIER), neveu du précédent, naquit en 1789, dans la Haute-Navarre. Il étudiait au collége de Logrono, lors de la première invasion des Français en Espagne. Son caractère doux et ses mœurs tranquilles avaient déterminé ses parens à lui faire embrasser l'état ecclésiastique. L'amour de la patrie développa en lui le courage et l'activité. Dès l'année 1808, il quitta le collége, et organisa en peu de temps une guérilla, composée de montagnards intrépides, mais féroces, avec laquelle il fit beaucoup de mal aux Français, et répandit la terreur dans la Navarre, moins encore par des faits d'armes importans que par les cruautés dont ses soldats se rendirent coupables. L'esprit nourri de la lecture des anciens, le jeune Mina avait appliqué leur tactique à la manière actuelle de faire la guerre, et il se formait dans cet art terrible, lorsqu'il tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier. Les lois de la guerre ne lui étaient pas favorables, il devait craindre surtout les représailles. Mais ses vainqueurs furent généreux : ils lui laissèrent la vie et l'envoyèrent en France comme prisonnier de guerre. Renfermé dans le donjon de Vincennes, Xavier Mina eut le bonheur de se trouver dans cette prison avec des officiers français, qui achevèrent son éducation et donnèrent à son esprit une direction moins barbare. Mis en liberté après l'abdication de l'empereur Napoléon en 1814, Xavier Mina, que quatre années de captivité n'avaient rendu que plus passionné pour l'indépendance, rentra en Espagne. Après l'échauffourée de Pampelune, à laquelle il prit part, il se réfugia en France avec son oncle. Malgré la faiblesse de sa santé, il s'embarqua pour le Mexique, où il arriva en 1816, accompagné d'un petit nombre d'hommes. Quelques légers succès qu'il obtint d'abord sur les troupes royalistes, n'eurent point les résultats qu'il en espérait. Mal secondé il fut bientôt réduit à se défendre, et enfin à se rendre, lui et 25 de ses soldats, dans le défilé du Venaditto, où il se trouvait engagé. Traduit aussitôt devant une commission militaire, il fut condamné à mort et exécuté le 13 novembre 1817, vis-à-vis le fort de Saint-Grégoire. Xavier Mina était brave et avait des connaissances étendues. Les talens qu'il déploya dans sa courte carrière feraient

honneur à de bons généraux. On peut en juger par la crainte qu'il avait su, malgré la faiblesse de ses ressources, inspirer au vice-roi du Mexique, qui fit annoncer la nouvelle de sa défaite avec le même éclat qu'il l'aurait fait pour une victoire des plus importantes.

MINAL (LE BARON JEAN-FRÉDÉRIC), colonel du 23ᵉ régiment, partit en 1792, comme capitaine dans le 6ᵉ bataillon de volontaires du département de la Haute-Saône. Il passa en 1795 chef de bataillon dans la 83ᵉ demi-brigade, et se distingua en 1796, aux affaires de Wetzlar et d'Altenkirken. Admis dans les chasseurs de la garde impériale, en 1805, il devint l'année suivante colonel du 23ᵉ régiment d'infanterie de ligne. Il fit des prodiges de valeur, le 5 juillet 1806, devant Raguse, où, avec six cents voltigeurs, il battit trois mille Russes et Monténégrins, et leur prit cinq pièces de canon. Sa conduite à Castel-Nova mérita également des éloges; mais il se surpassa le 1ᵉʳ mai 1809 à Grutzchatz : malgré sept blessures il y soutint pendant cinq heures, avec deux compagnies seulement, les efforts de toute l'armée autrichienne. Le colonel Minal n'était pas encore guéri le 5 juillet; mais de nouveaux lauriers l'attendaient dans les champs de Wagram et de Znaïm. Il alla les cueillir, et après cette campagne il se retira dans ses foyers, où il mourut en 1810, affaibli par quinze blessures graves.

MINARD (LOUIS-GUILLAUME), naquit le 31 janvier 1725 à Paris. Ses études terminées, il entra chez les doctrinaires, obtint différentes charges dans sa congrégation, et se retira à Bercy, où bientôt ses talens oratoires et la solidité de ses instructions lui attirèrent une foule d'auditeurs; mais un *Panégyrique de saint Charles*, dans lequel il traça avec force les qualités qui doivent être l'apanage des successeurs des apôtres, fixa l'attention de l'archevêque de Paris, M. de Beaumont. Ce prélat crut voir dans l'éloge du saint la critique de son administration, et prononça l'interdiction de l'auteur. En 1778, les doctrinaires voulurent élever le P. Minard à la dignité de général de leur congrégation; mais ils ne purent vaincre sa répugnance. Il préféra sa retraite de Bercy, où il resta pendant les premières années de la révolution. A l'époque du rétablissement du culte, il accepta la place de membre du presbytère de Paris. Il mourut dans cette ville, le 22 avril 1798, accablé d'infirmités. Le P. Minard n'a pas seulement enseigné les vertus chrétiennes, il les a pratiquées; personne n'a eu plus que lui de charité. Il distribuait ses aumônes avec discernement, et ne cessa de secourir les malheureux que lorsqu'il fut tombé lui-même dans l'indigence. Il a publié, sous le voile de l'anonyme : *Avis aux fidèles, sur le schisme dont l'Église de France est menacée*, in-8°, Paris, 1795. Cet ouvrage, dans lequel Minard montre une grande tolérance, fut attaqué par un auteur anonyme (le P. Hambert). Minard y répondit par son *Supplément à l'Avis aux fidèles*, Paris, 1 vol. in-8°.

MIND (GODEFROI), peintre

suisse, naquit à Berne, en 1768. Son père, né en Hongrie, exerçait à Berne, où il s'était établi depuis plusieurs années, l'état de menuisier. Le jeune Mind montrant du goût pour le dessin, fut placé chez Freudenberger, qui négligea ses heureuses dispositions, en ne lui confiant que l'enluminure de ses esquisses des *Mœurs helvétiques,* et long-temps après la mort de cet artiste, Mind fut occupé, chez sa veuve, à travailler à la journée. Cet état misérable éteignait son génie, et il apprit à peine à signer son nom. Cependant, dérobant quelquefois de courts instans à son travail manuel, il dessinait des enfans, leurs jeux, leurs disputes, et il apprit avec succès à grouper les figures de ses sujets. Enfin, la nature l'emporta sur la routine, et il acquit de la réputation en se consacrant exclusivement à un genre particulier. Il dessina avec le plus grand succès deux espèces d'animaux : les ours et les chats. Son talent à représenter cette dernière espèce le fit surnommer le *Raphaël des chats,* surnom dont son rare talent le rendait très-digne. Aucun peintre, avant lui, n'était parvenu à reproduire avec autant d'esprit, de malice, de naturel, la physionomie douce et rusée, les habitudes variées et gracieuses des chats, surtout dans leur jeunesse. Tous ses tableaux dans ce genre étaient parfaits : c'étaient des portraits inimitables; ils paraissaient animés. Les artistes, les amateurs, des princes même voulaient avoir des *chats* de leur célèbre *historiogriphe.* Les mœurs et les habitudes de Mind se ressentaient un peu de celles de ses favoris. Brusque avec tout le monde, d'une physionomie repoussante, cet artiste avait une espèce de râlement qui fatiguait bientôt les personnes avec lesquelles il était en relation; mais sa complaisance pour les chats était sans bornes. Pendant des heures entières, il avait sur ses genoux ou près de lui sa chate favorite; des petits chats jouaient ou reposaient sur ses épaules : malheur à qui serait venu le déranger dans ces momens. Les ours avaient aussi part à sa bienveillance. La fosse où la ville de Berne entretient plusieurs de ces animaux, dont l'effigie se trouve dans ses armes, était souvent visitée par lui, et il y était très-bien reçu. Dès que ces animaux l'apercevaient, ils accouraient, et prenaient, avec des démonstrations de plaisir, le pain ou les fruits qu'il leur présentait. Des symptômes de rage s'étant manifestés parmi les chats, en 1809, la police de Berne ordonna d'en abattre 800. Jamais Mind n'éprouva un plus grand chagrin que lorsqu'il apprit cette cruelle exécution : il en fut long-temps inconsolable. Pour adoucir ses regrets, non-seulement il reproduisait avec son pinceau l'image de ces *victimes,* mais il consacrait encore les longues soirées de l'hiver à découper des marrons en forme de chats et d'ours : ouvrage où, malgré toute sa dextérité, il pouvait à peine suffire aux demandes des nombreux amateurs. Tous les tableaux ou dessins qui représentaient ces animaux étaient recherchés par lui, et il se plaisait à les considérer,

non des heures, mais des jours entiers; et dans ce cas, il fallait que le peintre eût été inspiré par ses modèles, car quelque fût son talent, si les ours ou les chats étaient mal reproduits, il critiquait impitoyablement l'artiste que le génie de la vérité n'avait pas guidé dans son travail. Mind mourut à Berne, le 8 novembre 1814. On a parodié, à son occasion, les vers que Catule fit sur la mort du moineau de Lesbie.

Lugete, o feles, ursique lugete,
Mortuus est vobis amicus.

MINGARELLI (Jean-Louis), bibliographe italien, naquit à Bologne, vers 1722. Porté par goût à la vie monastique, il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, où, par ses talens et sa conduite exemplaire, il parvint successivement aux premiers emplois. Appelé à Rome pour enseigner la littérature grecque au collége de Sapience, il remplit cette chaire avec distinction, et profita des momens de liberté que ses travaux lui laissaient, pour visiter les bibliothèques, où il acquit de très-grandes connaissances dans la science bibliographique. Mingarelli mourut à Rome, en 1793. Voici, comme éditeur et comme auteur, la liste des ouvrages qu'il a mis au jour : 1° les Commentaires du P. Marini (*Annotationes litterales in Psalmos*), Bologne, 1748-1750. Mingarelli a ajouté à cet ouvrage, outre une *Vie* de l'auteur, dont Tiraboschi fait l'éloge, de nouvelles explications sur les Psaumes en usage dans la liturgie de Rome. 2° *Veterum Patrum latinorum opuscula nunquàm antehac edita*, Bologne, 1751, avec des *notes* et des *remarques* estimées : plusieurs sont dues au P. Trombelli. 3° *Anecdotorum fasciculus, sive J. Paulini Nolani, Anonymi scriptoris, Alani magni ac Theophylacti opuscula aliquot, nunc primùm edita*, etc., Rome, 1766, gr. in-4°; 4° *Epistola* IV° *sæculo confecta et à Basilio Magno sæpiùs commemorata*, etc., insérée dans la *Nuov. raccolta Calogerana*, tom. XXXIII; 5° *Sopra un' opera inedita d'un antico theologo Lettera*, etc., Venise, 1763, in-12, et dans la *Raccolta Calogerana*, tom. XI : Mingarelli pense que le traité sur la Trinité remonte au onzième siècle : l'analyse de la dissertation de ce savant a été faite dans le *Journal de Bouillon* (janvier 1766). 6° *Græci codices manuscripti apud Nanios patricios Venetos asservati*, Bologne, 1784, in-4°; 7° *Ægyptiorum codicum reliquiæ Venetiis in Bibliothecâ Nanianâ asservatæ*, Venise, 1785, 2 part., in-4°. Les savans recherchent ces catalogues, dont ils estiment l'exactitude.

MINOJA (Ambrogio), célèbre musicien-compositeur, maître de chapelle et membre honoraire du conservatoire de Milan, est né le 21 octobre 1752, à l'Osyitaletto, sur le territoire de Lodi. Il se livra de très-bonne heure à l'étude de la musique, sous la direction de Nicolo Sala, célèbre compositeur de Naples, et cultiva son art plutôt par goût que dans l'intérêt de la fortune. Il retourna à Milan, et succéda à Lampugnani en qualité de premier maître de piano au théâtre della Scala. M. Minoja donna vers ce même temps six *quartetti* sous

le titre de *I Divertimenti della campagna*, et deux opéras dans le genre sérieux; l'un pour le théâtre de Milan, intitulé *Argentina*, et l'autre pour le théâtre de Rome, où il s'était momentanément rendu. Nommé maître de chapelle des PP. *della Scala*, il se livra à la composition presque exclusive de la musique d'église. L'armée française venait de conquérir l'Italie; le général en chef Bonaparte mit au concours la composition d'une marche et d'une symphonie funèbre en l'honneur du général Hoche. M. Minoja remporta le prix, qui était une médaille d'or de la valeur de cent sequins. Il composa aussi deux messes des morts, qui furent déposées dans les archives du gouvernement, où on les conserve encore. On lui doit en outre un *Veni Creator* et un *Te Deum* pour le couronnement de l'empereur Napoléon comme roi d'Italie, dont l'exécution, dans la cathédrale de Milan, fut confiée à un orchestre de deux cent cinquante musiciens. Il composa enfin, à l'occasion du mariage du prince vice-roi (Eugène Beauharnais), une cantate qui fut exécutée sur le théâtre *della Scala*. M. Minoja conserve en manuscrit différens *psaumes* à plusieurs voix, avec accompagnement d'orchestre.

MINOT (George-Richard), historien américain, naquit en 1758 à Boston. Après avoir fait des études brillantes au collége de cette ville, il acheva son droit sous Guillaume Thudor, et se fit ensuite recevoir avocat. La faiblesse de son organe le contraignit à se renfermer dans les fonctions d'avocat consultant. Il y acquit une grande réputation, et fut nommé secrétaire de la chambre de Massachussetts, à l'époque où fut établie la nouvelle constitution. Minot devint encore secrétaire de la convention de ce même état, pour la révision de la constitution; juge des testamens dans le comté de Suffolk, en 1792; premier juge de la cour des plaids-communs, en 1799; enfin, juge au nouveau tribunal criminel de Boston, en 1800. Minot avait été l'un des principaux fondateurs d'une société contre les incendies; il en était devenu président, à l'époque de sa mort, arrivée en 1802. Sa modération, au milieu des haines de partis, lui avait acquis l'amitié de tous ses concitoyens, qui l'ont généralement regretté. Il était membre de la société américaine des sciences et des arts, et l'un des premiers membres de la société historique de Massachussetts. On a de lui: 1° *Discours sur le massacre du 5 mars à Boston*, 1782; 2° *Histoire de l'insurrection de la province de Massachussetts*, 2 vol. in-8°: cet ouvrage, dont le premier volume a paru en 1788, et le second en 1803, après la mort de l'auteur, est une continuation de Hutchinson: il passe pour un modèle d'éloquence dans le genre historique, et on l'a comparé à l'*Histoire de la conjuration de Catilina*, par Salluste; 3° *Adresse à la Société de charité*, 1795; 4° *Éloge de Washington*, 1800. L'éloge de Minot a été inséré, en 1801, dans le recueil de la société historique de Massachussetts.

MINTO (Walter), professeur de mathématiques et de physi-

que au collége de New-Jersey, naquit en Écosse, en 1753, et mourut en 1796 aux États-Unis d'Amérique. Son mérite détermina le gouverneur Johnstone à lui confier l'éducation de ses enfans, que Minto accompagna à Pise. Passionné pour l'étude des mathématiques et de l'astronomie, il se lia pendant ce voyage avec des savans distingués, retourna à Edimbourg en 1782, et y fut très-bien reçu du comte de Buchan, qui lui proposa de passer en Amérique, pour y propager la connaissance des mathématiques. Minto accepta, et à son arrivée il fut nommé professeur du collège de Primeton. Marié dans cette ville, il s'y est fait estimer par ses vertus autant que par ses vastes connaissances. On a de lui : 1° *Démonstration du mouvement d'une nouvelle planète;* 2° *Recherches sur quelques parties de la théorie des planètes*, vol. in-8°; 3° *Discours sur les progrès et l'importance des sciences mathématiques.* Minto est encore l'auteur d'un ouvrage dans lequel il prouve que l'invention des logarithmes appartient à Napier.

MINUCCI (LE COMTE DE), général bavarois, s'est distingué dans un grand nombre d'affaires, et surtout pendant la campagne de 1809, contre les insurgés tyroliens. Attaqué par des forces quatre fois plus nombreuses que les siennes, sur les hauteurs de Neumarkt, il leur tint tête avec un seul régiment d'infanterie bavaroise et quelques pièces de canon. Le général Minucci a continué de servir jusqu'en 1814, époque où il a obtenu sa retraite.

MIOLLIS (LE COMTE SEXTUS-ALEXANDRE-FRANÇOIS), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, est né à Aix, département des Bouches-du-Rhône, le 18 septembre 1759; il entra, en 1778, dans le régiment de Soissonnais, infanterie; y obtint, peu de temps après, le grade de sous-lieutenant, et partit presque aussitôt pour la guerre d'Amérique, sous les ordres du général Rochambeau, où il servit avec distinction. Il se fit particulièrement remarquer au siége d'York-Town, où il fut blessé d'un éclat de bombe. De retour en France, il parvint au grade de capitaine, et après avoir combattu pour l'indépendance américaine, il suivit en Europe les enseignes de la liberté. Nommé, en 1792, lieutenant-colonel du bataillon des Bouches-du-Rhône, il mit fin, par sa fermeté, en 1793, aux troubles produits à Antibes par la révolution du 31 mai. Dénoncé pour sa conduite dans cette circonstance, il triompha de ses ennemis, et fut envoyé, en 1795, à l'armée d'Italie, avec le grade de général de brigade. Il rendit des services importans dans les premières campagnes au-delà des Alpes; contribua au gain de la bataille de Finale; s'illustra au siége de Mantoue; et, chargé de la défense du faubourg Saint-Georges, il résista avec tant d'énergie au général autrichien Provera, qui l'avait sommé de se rendre, que ce général, assailli à son tour, fut lui-même obligé de capituler. Devenu gouverneur de Mantoue, après ce brillant fait d'armes, il fit construire la place Virgilia, et élever,

au milieu, un obélisque en l'honneur du chantre d'Énée. Le général Miollis, après le traité de Campo-Formio, fut chargé de l'expédition de la Toscane; et, après la prise de Livourne, il fit désarmer les troupes toscanes, éloigner les réfugiés français, arrêter les consuls d'Angleterre et de Russie, et mettre l'embargo sur tous les vaisseaux. Promu au grade de général de division, il fut employé, dans la place de Gènes, sous les ordres de Masséna; après la levée du siége de cette ville, il fut appelé à la place de gouverneur de Belle-Ile-en-Mer, et bientôt renvoyé en Italie pour y reprendre le commandement de la place de Mantoue. L'obélisque élevé en l'honneur de Virgile avait été détruit dans la dernière guerre; le général Miollis le fit reconstruire. Il rendit le même hommage à l'Arioste, fit transférer les cendres de ce poète à l'université de Ferrare, et lui éleva une colonne dans le lieu de sa naissance. La ville de Véronne lui dut la restauration de son cirque, l'un des premiers monumens de l'architecture romaine. Chargé, en 1815, du commandement de toutes les forces françaises dans le nord de l'Italie, le général Miollis prit quelque temps après possession de l'état de Venise, et devint gouverneur de Rome et de l'état de l'Église. Les mesures politiques qu'il dut exercer contre Pie VII, et contre la reine d'Étrurie, n'altérèrent en rien l'estime qu'il s'était conciliée, et le souverain pontife lui-même rendit justice à sa modération. Après l'abdication de l'empereur Napoléon, en 1814, le général Miollis rentra en France, et adhéra au rétablissement du gouvernement royal. Étant à Marseille, à l'époque du 20 mars 1815, il dirigea un corps de 1200 hommes contre Napoléon. Pendant les *cent jours*, le général Miollis fut nommé gouverneur de Metz; il conserva cet emploi jusqu'au mois d'octobre (1815), qu'il fut mis à la retraite.

MIONNET (Théodore-Edme), premier employé au cabinet des médailles, chevalier de la légion-d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères, est né à Paris en 1770. Il fit ses études au collége du cardinal Lemoine. Un goût particulier le porta dès l'enfance à s'occuper de numismatique. D'Hennery et Heaumont cultivèrent ses dispositions pour cette science. Il fit son droit, et fut reçu avocat au parlement en 1789. Après avoir été pendant quelque temps à l'armée, où la première réquisition l'avait conduit, il revint à Paris, et entra au cabinet des médailles de la bibliothèque nationale, en l'an 3, sur la demande même du célèbre Barthélemy; et, par une délibération du comité d'instruction publique, il fut nommé premier employé, à la retraite de M. Cointreau, en prairial de l'an 8. Depuis ce temps, il s'est livré exclusivement à l'étude des médailles et à la publication d'ouvrages numismatiques. Le plus important est intitulé : *Description de médailles antiques, grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation;* ouvrage servant de catalogue à une suite de plus de vingt mille empreintes en soufre, etc.,

6 vol. in-8° de texte, 1 vol. de planches, Paris, Debure, 1806-1813, et 2 vol. de supplément, 1819-1822. Le principal mérite de cet ouvrage est d'avoir empêché la destruction de beaucoup de médailles, et d'avoir rendu faciles les moyens d'échange ou d'acquisition de ces monumens. Il est devenu le *vade mecum* de tous les voyageurs qui parcourent l'Orient. Le second ouvrage de M. Mionnet est intitulé : *De la rareté et du prix des médailles romaines*, ou *Recueil contenant les types rares et inédits des médailles frappées pendant la durée de la république et de l'empire romain*, Paris, Debure, 1815, 1 vol. in-8°. Il fait la suite et le complément de celui de Beauvais, qui n'avait fait les estimations des médailles romaines que d'après la rareté des têtes. Dans deux voyages en Italie, M. Mionnet a visité les plus célèbres cabinets de médailles, et a reçu le titre de membre associé, ou correspondant des académies d'archéologie de Rome, des géographiles de Florence, de celles de Cortone, de Livourne, de Volterra; des sociétés savantes d'Arezzo, et de la colombaire de Florence. Une académie nationale, celle des sciences et belles-lettres de Marseille, l'a aussi placé au nombre de ses membres. Ses études constantes, ses connaissances positives dans la pratique des médailles, ont rendu les plus grands services au cabinet de France, et lui ont mérité la croix de chevalier de la légion-d'honneur, qu'il a reçue en 1814.

MIOT (André-François, comte de Melito), commandant de l'ordre royal de la légion-d'honneur, né à Versailles le 9 février 1762. Il suivit d'abord la carrière de l'administration militaire, dans laquelle il est entré à la fin de l'année 1775, et devint successivement chef de bureau et chef de division dans les bureaux de la guerre. Il abandonna cette carrière en 1793, pour entrer dans le département des affaires étrangères, dont il fut nommé d'abord secrétaire-général, et, après les événemens du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il eut le portefeuille de ce ministère en vertu d'une loi rendue le 21 brumaire an 3 (11 novembre 1794), avec le titre de commissaire des relations extérieures, titre qui était alors substitué à celui de ministre. En 1795, il quitta ces fonctions pour se rendre à Florence, en qualité de ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Toscane, qui venait de conclure un traité de paix avec la république française. La guerre d'Italie, conduite l'année suivante par le grand capitaine dont elle commença la réputation et l'immense fortune, donnait à la légation de Florence, la seule qui existât à cette époque, une extrême importance, et procura à M. Miot de fréquens rapports avec le général de l'armée française, dont les victoires, aussi rapides que brillantes, décidaient alors du sort d'une des plus belles contrées de l'Europe. Dans ses rapports, M. Miot allégea, autant qu'il fut en son pouvoir, les maux de la guerre, écarta toute rigueur inutile de ceux de ses compatriotes qui pendant l'émigration avaient cherché un

asile dans les états du grand-duc, et contribua aux traités de 1796, entre la France et les cabinets de Naples et de Rome. Dans le cours de cette même année, il vit, pour la premiere fois, le général Bonaparte à Brescia, et le mit en relations avec le prince de Belmonte, ministre chargé par la cour de traiter d'un armistice qui fut effectivement conclu peu de temps après. Envoyé ensuite à Rome, en qualité de ministre extraordinaire, M. Miot y reçut des mains mêmes du pape le traité d'armistice que sa sainteté avait ratifié, et il mit à l'exécution des dispositions rigoureuses qu'il contenait contre la cour de Rome, une mesure et une modération dont Pie VI apprécia la délicatesse. Il accrédita près du souverain pontife les commissaires du gouvernement français (MM. Berthollet, Monge, Barthélemy, Thouin, Moitte et Tinet), chargés de recevoir les objets d'art cédés à la France par ce traité. Il n'y eut aucune violence employée; aucune précipitation ne fut mise dans l'enlèvement et le transport de ces précieux monumens : tout, à cet égard, se fit d'accord avec la cour de Rome: ses agens mêmes furent chargés des opérations les plus délicates pour assurer la conservation des statues et des tableaux, pendant une route longue et difficile; enfin, non-seulement le pape ne montra aucune répugnance pour l'exécution de cette partie du traité, mais sa sainteté, dans l'une des audiences qu'elle donna à M. Miot, en parlant de l'article du traité relatif aux objets d'art que Rome cédait à la France, s'exprima en ces termes : « Cet article est une chose sainte » et sacrée (*questo è una cosa sacro » santa*); j'ai donné des ordres » pour qu'il fût strictement exécu» té : Rome sera assez riche en » monumens après ce sacrifice, » et ce n'est pas acheter trop » cher la paix et le repos de mes » sujets. » Ainsi, jamais stipulation ne fut plus librement consentie, ni plus librement observée, et il n'y avait pas un seul soldat français dans les états romains lorsqu'elle fut exécutée. Nous avons cru devoir constater de nouveau ces diverses circonstances (*voyez* LEBRETON), qui rappellent que ce ne fut pas au même titre, ni au même consentement, qu'un général étranger, abusant du pouvoir de la force, dépouilla nos musées de la plupart de ces monumens dont la victoire et le droit des traités les avaient enrichis. Revenu à Florence, après cette mission, M. Miot reçut bientôt l'ordre de se rendre en Corse, en qualité de commissaire du pouvoir-exécutif. Il s'agissait de faire rentrer sous l'obéissance cette île, que quelques-uns de ses habitans avaient livrée aux Anglais, et que ceux-ci ne voulurent pas défendre. La Corse fut replacée par les soins de M. Miot, sous l'empire de la constitution et des lois qui régissaient alors la France, sans qu'il y eût une seule vengeance d'exercée. Aucune exécution sanglante, aucune arrestation, ne troubla ce retour à l'ancien ordre de choses. En quittant la Corse, M. Miot, nommé, le 23 octobre 1796, ambassadeur près de la cour de Sardaigne, se rendit

à ce nouveau poste, où il porta les mêmes principes qu'il avait professés dans sa première mission. Turin avait été l'asile de deux princesses (Madame, et Mme la comtesse d'Artois), et leur asile fut respecté tant que M. Miot résida en Piémont. Cet ambassadeur sut constamment éluder les ordres trop sévères qu'un gouvernement ombrageux lui transmettait pour exiger l'éloignement de ces deux princesses. Leur présence était d'ailleurs inoffensive, et leurs malheurs ne devaient inspirer à des Français, quelles que fussent leurs opinions politiques, qu'une respectueuse pitié. En laissant voir de pareils sentimens, M. Miot ne devait pas s'attendre à rester longtemps à Turin; et en effet, il fut rappelé au commencement de 1798, en même temps que le général en chef Bonaparte quittait l'Italie. De retour dans sa patrie, après quatre années d'absence, M. Miot, privé d'une fortune personnelle, et n'en ayant pas acquis dans les divers postes qu'il avait occupés, resta sans fonctions jusqu'au moment où il fut appelé par M. François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, à faire partie d'un conseil particulier que ce ministre avait établi dans son ministère. Des changemens qui survinrent dans le gouvernement et l'influence qu'exerçait alors le général Bernadotte (aujourd'hui Charles Jean, roi de Suède), ministre de la guerre à cette époque, qui s'était mis à la tête du club du Manège, et qui ne trouva pas M. Miot assez patriote pour être employé, le rejetèrent dans la retraite. Il se crut même heureux, pour éviter des persécutions dont il était menacé, de suivre à La Haye, avec une mission secrète que lui donna M. Reinhart, alors ministre des relations extérieures, le nouvel ambassadeur de France (M. de Forgues), qui allait résider près du directoire batave. A peine un mois s'était écoulé depuis l'arrivée de ces diplomates à La Haye, lorsque les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) vinrent changer la face de la France, et commencer cette ère brillante de gloire qui devait si peu durer. M. Miot fut aussitôt appelé à Paris par une lettre que lui écrivit le général Berthier, au nom du premier consul Bonaparte. Il exerça d'abord, en qualité de commissaire-ordonnateur des guerres, les fonctions de secrétaire-général du ministère de la guerre; mais nommé bientôt membre du tribunat, lors de sa formation, et un an après conseiller-d'état, il fut du nombre des conseillers chargés de rayer de la liste des émigrés ceux qui y avaient été inscrits par d'aveugles passions ou une précipitation funeste, et il mit à l'exécution de ce travail, qui prépara l'abolition définitive de la fatale liste, autant d'équité que de bienveillance. Six mois après, il fut choisi par le gouvernement consulaire pour régir la Corse, sous le titre d'administrateur-général. Des troubles sérieux qui s'étaient élevés dans cette île, avaient forcé le gouvernement à y suspendre la constitution par un sénatus-consulte. L'administrateur-général, chargé de les apaiser, et revêtu de pouvoirs très-étendus qui substituaient

son autorité à celles des lois constitutionnelles, usa de ces pouvoirs avec une extrême modération. Aidé par les honorables souvenirs qu'il avait laissés en Corse, lors de sa première mission, il put dans la seconde ramener encore une fois l'ordre et la soumission, sans être forcé de recourir aux mesures violentes qu'il avait droit de prendre. Cependant on lui fit un crime à Paris de cette modération, qui avait trompé des espérances et des désirs de vengeance. Rappelé au mois de brumaire an 11 (8 novembre 1802), il se vit, en arrivant à Paris, menacé d'une disgrâce, mais un entretien qu'il eut à Saint-Cloud, avec le premier consul, suffit pour le justifier. Il rentra au conseil-d'état, et eut le département du 3e arrondissement de la police générale; il y resta jusqu'au mois de janvier 1806, et participa, comme on peut le voir par le *Moniteur* et par les procès-verbaux du conseil-d'état, aux divers travaux de ce corps, qui, occupé dans ce temps des discussions mémorables qui ont produit le code civil, renfermait dans son sein tout ce que la France comptait alors d'hommes les plus éclairés dans la science du gouvernement et de la législation. Enlevé à ces occupations par le dévouement et l'affection particulière qui l'attachaient à Joseph Bonaparte, M. Miot suivit ce prince à Naples, où il allait prendre possession du trône des Deux-Siciles, et il fut ministre de l'intérieur du nouveau roi. On trouve dans le rapport général de la situation du royaume, présenté par lui au conseil-d'état de Naples, le 24 mars 1808, et qui fut imprimé en français et en italien, ce qu'il avait fait pour régler l'administration de cette belle contrée, les établissemens qu'il forma, ceux dont il prépara l'admission, et l'on reconnaîtra sans peine, dans le système qu'il avait adopté, la pensée d'un homme droit et éclairé, uniquement occupé du bien-être d'un pays, à la prospérité duquel il était appelé à concourir; on y trouvera encore les connaissances de l'administrateur, formé à la grande école que la révolution avait ouverte en France. C'est à peu près à cette époque que M. Miot reçut du roi Joseph le titre de comte de Mélito, distinction purement honorifique, et qui rappelait les services qu'il avait rendus à Naples : ce titre lui fut confirmé lorsqu'il fut nommé comte de l'empire. Le roi Joseph ayant quitté, vers le milieu de l'année 1808, le trône de Naples, pour aller prendre possession de celui d'Espagne, M. Miot l'accompagna, quoiqu'à regret. Un triste pressentiment des malheurs qui devaient si promptement se réaliser, lui faisait plaindre sincèrement le prince qui, malgré la douceur de son caractère et la modération de son esprit, allait voir une guerre civile et anti-nationale s'allumer en son nom. M. Miot ne prit en Espagne aucune part directe au gouvernement, et resta près du roi, en qualité de surintendant-général de sa maison et de ses domaines. Il fut conseiller-d'état, quoique sans département, et, en cette qualité, chargé de la rédaction d'une loi sur la

division du territoire de l'Espagne et d'un projet sur l'éducation publique. Le temps a manqué à l'expérience de ces institutions : on connaît les revers qui ont forcé les Français à quitter l'Espagne en 1813. Après la bataille de Vittoria, M. Miot rentra en France, et reprit ses fonctions au conseil-d'état. La chute de l'empire en 1814, et la seconde abdication de Napoléon en 1815, l'éloignèrent successivement de toute fonction publique, et il n'a été compris dans aucune organisation du conseil-d'état qui ont eu lieu depuis la restauration. Elevé par ses seuls talens à une haute fortune, M. Miot sut toujours conserver une rare intégrité, et n'hésita point à quitter des postes importans, toutes les fois qu'il ne crut pas pouvoir accorder, avec ses principes, les devoirs qu'on voulut lui prescrire, et il mérita par cela même d'y être souvent rappelé. Aux qualités de l'homme d'état et au caractère le plus honorable, M. Miot réunit l'érudition la plus variée. Les lettres que, pendant le cours de dix-huit années consacrées au service de sa patrie, il ne cessa pas de cultiver, l'ont consolé des pertes de la fortune et de ses emplois, et lui ont fait occuper bien dignement les loisirs de sa retraite. Les connaissances étendues qu'il avait acquises dans les sciences et dans les langues, dont presqu'aucune ne lui est étrangère, ont trouvé leur place dans la nouvelle traduction de l'*Histoire d'Hérodote*, qu'il a publiée, en 1822, chez Firmin Didot, Paris, 3 vol. in-8°. Nous regrettons qu'il ne puisse entrer dans notre cadre de rendre compte de cet ouvrage, mais il nous suffira d'énoncer qu'il a été inspiré et approuvé par Volney, le célèbre auteur des *Ruines*, du *Voyage en Égypte et en Syrie*, et particulièrement de la *Chronologie d'Hérodote.*

MIOT (René-Hyacinthe), fils du précédent. Lancé de bonne heure dans la carrière des armes, il s'y distingua par de brillantes qualités. Il était avant vingt ans lieutenant de cavalerie, et décoré de l'ordre de la légion-d'honneur; il fut frappé mortellement à Waterloo, à côté du général Jamin de Bermuy, dont il était aide-de-camp, et mourut, comme lui, pour l'indépendance de la patrie.

MIOT (Jacques-François), oncle de René-Hyacinthe, né le 1er mars 1779, à Versailles, fut d'abord employé, en 1793, dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, dont son frère (*voy.* Miot, comte de Melito) avait le portefeuille. Il le suivit à Florence, en Corse et à Turin, dans les différentes missions diplomatiques qui lui furent alors confiées. En mars 1797, M. Miot fut attaché au corps des commissaires des guerres de l'armée d'Italie, comme adjoint, et fit partie, en cette même qualité, de l'armée envoyée en Égypte. A la fin de la campagne de Syrie, le général en chef Bonaparte le nomma commissaire des guerres titulaire. En l'an 9, lorsque la grande armée était réunie sur les côtes de Boulogne, M. Miot passa comme capitaine dans le 4e régiment de ligne, que commandait Joseph Bonaparte. Ce prince, après la bataille d'Auster-

litz, où M. Miot avait suivi la division du général Saint-Hilaire, se l'attacha plus particulièrement, l'appela à Naples, où il passa à son service le 10 mars 1806, comme capitaine de cavalerie. Il alla en Catalogne avec le régiment dont il commandait la compagnie d'élite, y fit la guerre dans le corps d'armée du général Duhême, eut son cheval tué sous lui dans une charge par les premiers coups de fusil qui furent tirés, lors de l'insurrection de cette province, et fut nommé chef d'escadron le 23 mars 1808. C'est dans ce grade qu'il vint joindre le roi Joseph à Madrid. Attaché à sa maison en qualité d'écuyer, décoré de ses ordres, et nommé colonel le 27 décembre 1809, il eut, le 22 mars 1810, le commandement du 1er régiment de chasseurs à cheval. A la tête de ce corps il a fait, en Espagne, les diverses campagnes de cette époque, et l'a ramené en France en 1813, après la bataille de Vittoria. Louis XVIII l'admit au service de France, à prendre rang seulement le 26 décembre 1814. Le colonel Miot fut ensuite nommé chef d'état-major de la 22e division militaire, le 15 novembre 1818, puis compris par le maréchal Gouvion Saint-Cyr dans l'organisation du corps royal d'état-major, le 27 mars 1819. Le 10 juin de la même année, il fut désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major de la 11e division, où il est encore employé. En l'an 11, M. Miot avait publié sur l'expédition d'Egypte et de Syrie des *Mémoires* qui portent le caractère de l'inexpérience, excusable à l'âge où il les a écrits. Après le premier retour du roi en France, M. Miot donna une seconde édition de ces *Mémoires,* plutôt augmentée que corrigée; les ennemis de Napoléon la citent souvent à l'appui des attaques injurieuses qu'ils prodiguent à la mémoire de ce prince. Le colonel Miot a publié en 1820 une brochure ayant pour titre : *Nouvelles recherches sur un bas-relief de Medynet-Abou* (Hhâbou), et il fait connaître dans un avertissement qui est en tête, qu'il s'occupe d'un *Essai sur l'histoire de Thèbes d'après ses ruines.*

MIQUEL (Pierre-Antoine), général de brigade, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Béziers, département de l'Hérault, le 20 janvier 1762. Simple soldat avant la révolution, il était capitaine en 1791. Ce fut en cette qualité qu'il fit les premières campagnes de la révolution en Belgique. Il parvint rapidement au grade de chef de la 112me demi-brigade. Miquel fixa l'attention du général Bernadotte, sous les ordres duquel il était, par un fait d'armes remarquable. Chargé d'attaquer le 2 décembre 1795, avec un bataillon et trois compagnies de grenadiers, la ville de Creutznach, il se précipite sur la porte qu'il fait enfoncer, entre le premier dans la ville, et arrive au port qui la partage. Les assiégés reçoivent en même temps un renfort considérable de troupes de l'armée autrichienne, dont une partie était sur la rive droite de la Nahe. Forcé de se replier jusque hors des murs de la ville, Miquel ne perd point courage, et malgré le nombre des ennemis, il revient à la charge, cul-

bute les Autrichiens, reprend la ville, et fait 700 prisonniers. Il fit ensuite partie de l'armée d'Italie, où il fut nommé général de brigade, et passa dans d'autres corps. Cet officier-général d'un rare mérite était commandant de la légion-d'honneur lorsqu'il fut tué sur le champ de bataille.

MIQUEL-FERIET (Louis-Charles), chef de brigade à l'arsenal d'Auxonne, et directeur commandant de l'artillerie de la partie espagnole devenue française, de Saint-Domingue, naquit à Auxonne, département de la Côte-d'Or, le 24 mai 1765. Son père, Jean-Antoine Miquel, ingénieur-géographe, sous-professeur de mathématiques aux écoles d'artillerie d'Auxonne et de La Fère, lui fit faire de bonnes études, et se proposait de le diriger dans la carrière militaire; mais emporté par la fougue des passions, après quelques étourderies de jeunesse, Miquel-Feriet s'expatria et s'attacha au service en Prusse, en qualité de cadet dans le premier régiment d'artillerie de cette nation. Il était parvenu au grade d'officier, lorsque son régiment eut ordre de prendre part à la guerre qui venait d'éclater entre la Prusse et la France. Miquel Feriet refusa de servir contre sa patrie, et obtint l'autorisation d'y rentrer. Employé en France dans son grade, par un sentiment de délicatesse également louable, il ne voulut pas servir contre le prince qui d'abord l'avait accueilli. Il s'occupa alors de l'amélioration de l'artillerie légère, et organisa ce corps à l'instar de celui des armées de Frédéric-le-Grand. Ses améliorations sont consignées dans un *Mémoire* qu'il publia en 1795 (an 3). Attaché successivement à différentes armées, il était, en 1797, chef de brigade à l'arsenal d'Auxonne. Il fit exécuter à cette époque, pour l'artillerie légère, des caissons connus sous le nom de *caissons Wurtz*. En l'an 11 (1803), il fut envoyé à Saint-Domingue, où il devint directeur commandant de l'artillerie de la partie espagnole de cette île. De retour en France en 1805, il y mourut l'année suivante. Miquel-Feriet était alors en retraite à Belleville près de Paris.

MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riquetti, comte de), né au Bignon, près de Nemours, le 9 mars 1749, de Victor Riquetti, marquis de Mirabeau, et de Louise de Caraman, petite-fille de l'ingénieur Riquet, qui construisit le canal de Languedoc. Le marquis de Mirabeau, son père, obtint de la célébrité comme l'un des chefs de la secte des économistes et comme auteur d'un livre intitulé *l'Ami des hommes*. Mais tout en vantant, dans ses écrits, les charmes de la liberté, ce prétendu *Ami des hommes* était dur, intraitable, et despote dans sa famille; il sollicita et obtint successivement contre elle 54 lettres-de-cachet. Le jeune Mirabeau avait reçu de la nature une constitution robuste, des passions fortes, une imagination ardente, une grande facilité pour l'étude, et une mémoire prodigieuse. Dirigées par une sage éducation, ces passions et ces qualités pouvaient avoir un jour d'heureux résultats; les mauvais traitemens, la rigueur injuste que Mirabeau trouva dès son enfance dans la maison

paternelle, aigrirent et froissèrent un caractère impétueux, mais susceptible de généreux sentimens, et tournèrent en défauts des dispositions qu'on aurait pu tourner en qualités. Ses premières années furent confiées à un instituteur habile, nommé Poisson, dont le fils, Poisson de Lachabeaussière, s'est fait connaître avantageusement par quelques pièces de théâtre, et qui a des droits sur une traduction de Tibulle, attribuée à Mirabeau, dont il était le condisciple, et dont il fut le collaborateur quant à ce travail. Les progrès de celui-ci furent rapides; il sortit des mains de son précepteur à 14 ans, familiarisé avec l'étude des classiques et animé du vif désir d'acquérir des connaissances nouvelles. Son père, qui le destinait à la profession des armes, le plaça dans une école militaire; le jeune Mirabeau y étudia avec succès pendant 2 ans les mathématiques, cultiva quelques arts agréables, entre autres la musique et le dessin, et, tourmenté dès-lors de l'amour de la célébrité, publia un *Éloge du grand Condé* et quelques pièces de vers. L'énergie de son caractère se manifesta dès sa première jeunesse. Un de ses amis le surprit déclamant dans sa chambre avec la plus grande chaleur. « Eh quoi! lui » dit-il, vas-tu répéter le rôle de » Démosthènes? — Pourquoi pas? » repartit Mirabeau, peut-être un » jour il existera des états-généraux » en France. » A 17 ans, il reçut un brevet d'officier. Bientôt après, une intrigue d'amour, qui fit quelque bruit à cette époque, le brouilla avec son père. Celui-ci, dont les mœurs n'étaient rien moins qu'irréprochables, se montra non-seulement sans indulgence, mais cruel envers son fils, qui n'était coupable que de quelques folies de jeunesse : il obtint contre lui une lettre-de-cachet et le fit enfermer au fort de l'île de Rhé; bien plus, l'*Ami des hommes* fut sur le point de contraindre son fils à s'embarquer pour les colonies hollandaises dans les Indes, climat meurtrier, où la plupart des Européens trouvaient leur tombeau. Les instances les plus vives de ses amis purent seules empêcher le marquis de Mirabeau de consommer cet odieux projet. Un pareil abus du pouvoir paternel révolta l'âme du jeune homme, et fut une des causes de la haine implacable qu'il voua à toute espèce de despotisme. Sorti de l'île de Rhé, Mirabeau obtint de faire la campagne de Corse comme simple volontaire, à la suite d'un régiment de cavalerie. Il se repentit plus tard d'avoir été l'un des instrumens d'une guerre qui avait pour but d'anéantir la liberté d'un peuple; il voulut expier ces torts en signalant dans un mémoire les excès auxquels les Génois s'étaient portés, et les mesures oppressives qu'ils avaient prises dans le pays qu'ils vendirent ensuite à la France. Ce mémoire, qu'il confia à son père, fut détruit par ce dernier. Toutefois, Mirabeau s'était distingué par sa bravoure et sa bonne conduite dans sa première campagne, et il fut nommé capitaine de dragons. Il pressa son père de lui acheter une compagnie, et reçut de lui cette singulière réponse : « Les Bayard et les

» Duguesclin n'ont pas ainsi com-» mencé. » Mirabeau, sur ce refus opiniâtre, renonça à la carrière des armes. « Élevé dans les pré-» jugés du service, dit-il dans une » de ses lettres, bouillant d'ambi-» tion, avide de gloire, robuste, » audacieux, ardent, et cependant » très-flegmatique, comme je l'ai » prouvé dans tous les dangers où » je me suis trouvé, ayant reçu de » la nature un coup-d'œil excel-» lent et rapide, je devais me croi-» re fait pour le service. Toutes mes » vues s'étaient donc tournées de » ce côté; et quoique mon esprit, » affamé de toute sorte de con-» naissances, se soit dirigé vers » tous les genres, 5 années de ma » vie ont été consacrées presque » entières aux études militaires; il » n'est pas un livre de guerre dans » aucune langue, morte ou vivan-» te, que je n'aie lu. » Mirabeau se réconcilia cependant avec son père; et celui-ci lui proposa de venir faire avec lui des expériences d'économie rurale, expériences qui finirent par détériorer ses terres et sa fortune. Mirabeau accepta par complaisance, mais ces travaux obscurs, auxquels se joignit l'ennui d'une foule de procès, le fatiguèrent bientôt. Il fit un voyage à Paris, en 1771, et se rendit ensuite à Aix, en Provence, où il devint amoureux de M[lle] Émilie de Marignane, jeune, aimable, d'une famille opulente et recherchée par de riches partis. Il la demanda en mariage; mais cette négociation traîna quelque temps en longueur. Le marquis de Mirabeau écrivit à son fils qu'il était beaucoup trop mauvais sujet pour qu'on voulût de lui; celui-ci répondit qu'avant 8 jours il serait accepté. Il redoubla d'efforts; son amabilité, les grâces insinuantes de son esprit parvinrent à vaincre tous les obstacles. On raconte, mais nous ne garantissons pas l'authenticité de cette anecdote, qu'il eut l'adresse de se faire surprendre la nuit au balcon de M[lle] de Marignane, et que cette circonstance contribua à déterminer les parens en sa faveur. Le mariage eut lieu au mois de juin 1772, et, l'année suivante, un fils naquit de cette union. La fortune de M[me] de Mirabeau, qui passait pour une riche héritière, ne consistait, pour le moment, qu'en 6,000 livres de rentes, grevées encore d'une pension à sa mère; le reste était en expectative. En 2 ans, Mirabeau contracta pour plus de 100,000 francs de dettes, et se vit obligé de les avouer à sa famille, qui aurait pu facilement les éteindre, ou prendre des arrangemens avec les créanciers; mais son père, toujours inflexible, fit prononcer contre lui une interdiction au Châtelet de Paris, et obtint en outre une lettre-de-cachet qui l'exilait au château de Mirabeau, et ensuite dans la ville de Manosque, où sa femme le suivit. Pendant ce triste séjour il crut acquérir la certitude de quelques torts graves de M[me] de Mirabeau envers lui, et les violens reproches qu'il en fit occasionèrent la mésintelligence qui depuis ne cessa de régner entre eux. Mirabeau, exilé, eut encore l'imprudence de faire un voyage à Grasse et de rompre ainsi son ban. Il se trouvait dans cette ville avec sa sœur, M[me] de Cabris, lorsqu'une rixe imprévue

fit découvrir sa marche : un certain baron de Villeneuve-Mohans insulta Mme de Cabris, et refusa d'en rendre raison à Mirabeau, qui l'avait appelé en duel. Ce dernier, indigné, lui infligea la correction réservée aux lâches. Le baron publia lui-même son déshonneur en portant plainte et en obtenant d'un juge subrogé, son vassal, et d'un tribunal subalterne, une prise de corps contre son adversaire. L'éclat de cette odieuse procédure constatait la rupture de l'exil. *L'Ami des hommes* saisissant avidement cette circonstance pour sévir contre son fils, sollicita et obtint une nouvelle lettre-de-cachet et le fit enfermer, le 23 septembre 1774, au château d'If. On prétend que c'est pendant cette détention que Mirabeau composa l'*Essai sur le despotisme*, ouvrage peu correct, mais qui annonçait déjà un grand talent. M. D'Allègre, commandant du château d'If, s'intéressa lui-même au sort de son prisonnier; il écrivit au marquis de Mirabeau une lettre dans laquelle il se louait de la résignation et de la bonne conduite du comte, et sollicitait sa liberté; cette démarche, bien honorable pour son auteur, n'eut d'autre résultat que de faire changer Mirabeau de prison. En 1775, il fut transféré au fort de Joux, près Pontarlier. Quelque temps après son arrivée dans cette forteresse, ayant captivé la bienveillance du gouverneur, il obtint d'avoir la ville de Pontarlier pour prison. Il écrivit alors à sa femme, qui s'était éloignée de lui, de venir le rejoindre; elle s'y refusa sous divers prétextes. Le comte de Saint-Maurice, qui commandait à Joux et à Pontarlier, présenta lui-même Mirabeau dans les premières sociétés de la ville. Ce dernier y remarqua Sophie de Ruffey, jeune femme aimable, unie à un époux plus que sexagénaire, le marquis de Monnier, ancien premier président de la chambre des comptes de Dôle. Il en devint bientôt éperdûment amoureux, et cette passion partagée devint pour tous deux une source d'infortunes. Le commandant du fort de Joux, M. de Saint-Maurice, quoique âgé de plus de soixante ans, était aussi devenu épris de Mme de Monnier, qui l'avait dédaigné. Il s'aperçut que son prisonnier était un rival préféré, et il ne tarda pas à s'en venger : il calomnia Mirabeau auprès de son père, et instruisit en même temps le marquis de Monnier des liaisons des deux amans. Ce dernier s'apprêta aussitôt à intenter un procès criminel à celui qui l'avait outragé; le marquis de Mirabeau de son côté eut, selon sa coutume, recours au pouvoir, et sollicita le renouvellement d'une de ces grâces dont on avait été déjà si prodigue envers lui; c'était une nouvelle lettre-de-cachet pour faire enfermer son fils au château de Dourlens. Mais celui-ci, averti à temps, se déroba par une prompte fuite à ses persécuteurs, et parvint heureusement à passer la frontière et à trouver un asile en Suisse. Peu de temps après, Mme de Monnier, que son mari avait fait enfermer dans un couvent, s'évada, et vint l'y rejoindre. Ils passèrent ensuite en Hollande, où ils espéraient être à l'abri de toutes poursuites (25 août

1776). Cependant le marquis de Monnier rendit plainte en rapt et séduction ; Mirabeau, jugé par contumace, fut condamné à la peine de mort, exécuté en effigie, et ses biens furent confisqués. Caché en Hollande, où il changea de nom et prit celui de Saint-Mathieu, il vécut long-temps dans la retraite, travailla avec ardeur pour des libraires qui l'accablaient d'ouvrage, et puisa dans ses seuls travaux littéraires ses moyens d'existence. Parmi ces écrits, les plus importans sont une traduction de l'*Histoire du règne de Philippe II*, par Waston, et une traduction de l'*Histoire d'Angleterre*. Il dit lui-même qu'il travaillait alors sans relâche depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. C'est en Hollande qu'il céda au désir blamâble de se venger de son père, en publiant contre lui des mémoires qu'il fit passer en France : tort ineffaçable dont il se repentit amèrement. A cette époque, il forma le projet de s'embarquer pour l'Amérique; mais il n'en eut pas le temps. Son exil sur une terre étrangère n'avait pas désarmé la vengeance de ses ennemis ; son père obtint par ses démarches et ses sollicitations réitérées qu'on violerait le droit des nations. Muni d'une lettre-de-cachet signée *Amelot* et *Vergennes*, un exempt de police vint chercher sa proie au sein d'un pays libre (17 mai 1777). Sophie fut de nouveau reléguée dans un couvent, celui de Sainte-Claire à Gien ; elle était alors grosse de plusieurs mois. Mirabeau fut enfermé au château de Vincennes. La mesure de ses chagrins n'était pas comblée, la mort de son fils unique vint y ajouter encore. Pendant cette détention, il dut à l'intérêt qu'il sut inspirer à M. Lenoir, lieutenant de police, la liberté d'écrire à Mme de Monnier. Ce magistrat consentit à faire remettre lui-même aux deux prisonniers les lettres qu'ils s'écrivaient mutuellement, sous la condition qu'il en prendrait connaissance et qu'elles retourneraient à son secrétariat : cette correspondance de trois années, qui porte tout à la fois l'empreinte de la passion la plus fougueuse et de la plus vive sensibilité, et qui contient une foule de beautés de tout genre, fut publiée sous le titre de *Lettres à Sophie*, par Manuel, qui la découvrit dans les archives de la police, lorsqu'il était procureur-syndic de la commune de Paris. Pendant sa captivité, Mirabeau composa plusieurs ouvrages, l'*Erotica Biblion*, écrit original, plein de recherches, mais licencieux, et dans lequel l'auteur s'attache à prouver que, malgré la dissolution de nos mœurs, les anciens, et surtout les juifs, étaient encore plus corrompus que nous. Les commentaires de dom Calmet sur la Bible lui avaient fourni une partie des matériaux qu'il employa dans cet ouvrage graveleux. S'il avait déjà par cet écrit offensé la délicatesse et le goût, il les outragea encore plus par des romans intitulés : *Ma Conversion*, *le Rubicon* et le *Libertin de qualité*, ouvrages dans lesquels il atteignit le dernier degré du cynisme. Des libraires avides, qui spéculaient en même temps sur la perversité d'une foule de lecteurs, et sur le dénuement affreux où se

trouvait Mirabeau, lui arrachèrent ces productions déplorables. Vainement a-t-on prétendu, pour justifier en quelque sorte l'écrivain, qu'il s'était proposé un but moral, celui de faire haïr le vice en le présentant dans toute sa laideur et sa dégoûtante nudité : Mirabeau, qui eut la pudeur de désavouer toujours des romans scandaleux, eût fait dans l'âge mûr les plus grands sacrifices pour effacer jusqu'à la dernière trace de ces débauches d'une imprudente jeunesse. Choisissant enfin un sujet plus digne de lui, il écrivit son ouvrage *Sur les lettres-de cachet et les prisons d'état*, dans lequel il signala avec une éloquente indignation les abus du pouvoir arbitraire. On lui refusait dans sa prison du papier, il y suppléait en écrivant sur les marges et entre les lignes de feuilles imprimées qu'il arrachait des livres qu'on lui prêtait; il cachait ensuite ces feuilles dans la doublure de son habit, et il sortit du donjon de Vincennes, emportant sur lui, de cette manière, le manuscrit des *Lettres-de-cachet*. Enfin cette longue captivité lassa la persécution; les agens de l'autorité rougirent eux-mêmes de servir d'instrumens à la vengeance d'un père, dont la conduite, loin d'être exempte de reproches, se trouvait de plus, à cette époque, soumise à la direction d'une maîtresse impérieuse, qui dominait dans sa maison et en exilait une mère et ses enfans. Les liens de Mirabeau furent brisés (17 décembre 1780); mais Sophie était encore prisonnière! Mirabeau fit une tentative inutile pour l'enlever de son couvent et la rendre à la liberté. Dans leur intérêt commun, il se rendit à Pontarlier, pour y faire révoquer la sentence rendue contre lui, sentence qui le condamnait à avoir la tête tranchée, et demanda à être jugé sur l'accusation de rapt portée contre lui par M. de Monnier. Avant de s'y présenter, il avait obtenu de Mme de Monnier une boucle de ses cheveux et avait partagé avec elle un poison actif : il se rendit à l'audience portant sur son cœur le gage de l'amour et un moyen certain de destruction s'il devait succomber. Il plaida lui-même sa cause avec cette éloquence et cette énergie qu'il a depuis développées à la tribune, effraya ses adversaires, attendrit son auditoire, et le procès se termina par une transaction passée entre Mirabeau et M. de Monnier. Cette transaction mit au néant toutes les procédures, et rendit à Mme de Monnier sa dot et sa liberté. Mirabeau retourna en Provence, et fit de nouveaux efforts pour ramener à lui son épouse. « Huit années, lui écrivit-il, ont mûri ma jeunesse depuis » que nous vivons éloignés l'un de » l'autre ; je croirai difficilement » que ces huit années dévouées au » malheur, titre très-sacré sur les » bons cœurs, m'ait chassé du vôtre. » Cette démarche, à laquelle se joignirent des médiations respectables, demeura sans effet. Alors Mirabeau porta sa requête devant les tribunaux et conclut « aux fins d'ordonner qu'injonction serait faite à Mme de Mirabeau de se rendre auprès de lui, dans trois jours, et d'y demeurer en qualité d'épouse, à la charge par lui de la traiter maritalement. » Son élo-

quence brilla de nouveau dans les mémoires qu'il répandit et dans les plaidoyers qu'il prononça à l'occasion de ce procès. Mais la séparation demandée par Mme de Mirabeau et sa famille, fut prononcée par le parlement de Paris, le 5 juillet 1783. Après la perte de son procès, Mirabeau passa à Londres; il y publia deux ouvrages remarquables: les *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, et les *Doutes sur la liberté de l'Escaut*. Le premier était dirigé contre une distinction nouvellement établie dans l'Amérique qui venait de fonder sa liberté, distinction qui menaçait de recomposer une aristocratie militaire et héréditaire. Le second avait pour but de détourner l'empereur Joseph II, de ses projets hostiles contre la Hollande. De retour en France, il publia ses écrits sur la *Caisse d'escompte*, sur la *Banque de Saint-Charles*, sur la *Compagnie des eaux de Paris*, écrits qui se succédèrent comme autant de traits de lumières. M. de Calonne, alors ministre des finances, rendait justice au génie de Mirabeau, mais il le redoutait; pour l'éloigner, il lui confia une mission subalterne à Berlin. C'est là que Mirabeau prépara son ouvrage *de la Monarchie prussienne*. Il s'acquitta avec zèle et adresse de la mission obscure dont il était chargé, et reçut un accueil flatteur du grand Frédéric. Lorsque Frédéric-Guillaume II monta sur le trône, Mirabeau lui adressa une lettre qui renfermait les leçons de la plus haute politique et de la plus saine morale; le prince n'en fut point offensé. De retour en France, il fit aussitôt paraître ses *Conseils à un jeune prince qui veut refaire son éducation*, remarquables par la précision, la profondeur des idées, et par le ton de dignité imprimé à ces préceptes. Sa *Dénonciation de l'agiotage* les suivit de près; il y attaquait avec force ce fléau privilégié, et révélait tous les vices de l'administration; le gouvernement irrité le frappa d'une lettre-de-cachet; mais il parvint à s'y soustraire, et publia la *suite de la Dénonciation de l'agiotage*. Il publia aussi des *Observations sur Bicêtre*, dictées par les maux qu'il avait soufferts en d'autres châteaux forts; un *Avis aux Bataves*, dans lequel il rappelait à la Hollande son ancienne liberté et les efforts qu'elle avait faits pour la conquérir. Bientôt après, il fit paraître *la Monarchie prussienne*, ouvrage qui mit le sceau à sa réputation comme écrivain, et l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*. Ce dernier écrit, dans lequel il dévoilait la bassesse, les intrigues et la corruption de quelques princes et courtisans, fit un grand scandale. Le parlement, en condamnant l'ouvrage et l'auteur, crut devoir donner cette satisfaction au prince Henri de Prusse, qui se trouvait alors à Paris. Mais déjà l'on se préparait au grand drame des états-généraux. Mirabeau avait la conscience de ses talens; il prévit la place distinguée qu'il devait occuper parmi les représentans de la nation. Il se présenta à la noblesse de Provence pour délibérer avec ses pairs; ceux-ci eurent l'insigne folie de l'exclure de leur assemblée. Repoussé par la haute aristocratie, il se jeta entre

les bras du peuple, qui l'éleva de suite sur le pavois. Il avait loué un magasin à Marseille, et fit écrire sur la porte de la maison : *Mirabeau, marchand de drap.* Les deux villes d'Aix et de Marseille se le disputèrent pour la représentation de leurs communes, et le nommèrent en même temps député aux états-généraux pour le tiers-état. Les courtisans de Versailles cherchèrent à jeter du ridicule sur ce choix, et désignaient le nouveau représentant populaire sous le sobriquet du *comte plébéien.* Mais on redoutait déjà ses talens, et l'on assure que le marquis de Caraman, gouverneur de la Provence, se proposait de le faire enlever et transporter aux Indes. Il échappa à ce danger réel ou imaginaire, en se rendant immédiatement à l'assemblée, qui devint bientôt le théâtre de sa gloire. « Dans tous les pays et dans tous » les âges, écrivait-il à ses commettans, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis » du peuple; et si, je ne sais par » quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un » dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides » qu'ils étaient d'inspirer la terreur » par le choix de la victime. Ainsi » périt le dernier des Gracques de » la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de » la poussière vers les cieux, en » attestant les dieux vengeurs; et » de cette poussière naquit Marius: » Marius, moins grand pour avoir » exterminé les Cimbres, que pour » avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. » Pour suivre Mirabeau dans les détails de sa carrière législative, il faudrait tracer ici le tableau de toutes les opérations de l'assemblée constituante jusqu'à la mort de ce grand orateur, et l'espace nous manque. Ses discours seuls, presque tous chefs-d'œuvre d'éloquence, forment une collection de 5 volumes. Nous nous bornerons donc au résumé le plus succinct des principales discussions auxquelles il prit part. Dès la première séance de la chambre du tiers, il parut à la tribune, et s'opposa à ce qu'on prît aucun arrêté, prouvant que l'inaction serait l'arme la plus propre pour vaincre la résistance des deux ordres privilégiés, et pour les obliger à se réunir au tiers-état, ou au moins à dévoiler leurs projets pour l'avenir. Le 15 juin, il pressa la chambre de se constituer en *assemblée des représentans du peuple français.* Lorsque le marquis de Brézé, maître des cérémonies de la cour, vint, après la séance royale du 23 juin, donner à l'assemblée l'ordre de se séparer, Mirabeau lui répondit ces mots devenus fameux : « Allez dire à votre maître que nous » sommes ici par la volonté du » peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des » baïonnettes. » Sur sa motion, l'assemblée décréta sur-le-champ l'inviolabilité des représentans, et déclara infâme et traître à la patrie tout exécuteur d'ordres tyranniques. Le 8 juillet suivant, il demanda la formation de la garde nationale, et le 9, il fit adopter une adresse au roi, pour demander l'éloignement des troupes qui s'avançaient de toutes parts vers la capitale, et dont le rassemble-

ment inspirait des inquiétudes au peuple et à l'assemblée, adresse accueillie par les plus vives acclamations de tous les assistans, et qui est restée un modèle de l'éloquence la plus noble, la plus élevée et en même temps la plus touchante. Le lendemain de la révolution du 14 juillet et de la prise de la Bastille, lorsqu'on annonça que le roi allait se rendre à l'assemblée, Mirabeau s'écria : «Qu'un »respect morne et silencieux soit »l'accueil fait au monarque; dans »un moment de douleur, le silen»ce des peuples est la leçon des »rois.» Le 16, il proposa une adresse au roi, pour demander le renvoi des nouveaux ministres. Il s'éleva avec force, dans la séance du 25, contre la violation du secret des lettres, quelle que fût l'autorité qui se permît un acte aussi infâme. Le 8 août, il rejeta avec indignation toute idée de banqueroute nationale, et proposa de *nationaliser* la dette publique. Le 10, il attaqua la dîme ecclésiastique, et la signala comme un salaire accordé au clergé, et le salaire le plus onéreux au peuple. Le 17, il présenta un premier projet de déclaration des droits de l'homme, mais demanda, le lendemain, que la délibération à ce sujet fût renvoyée jusqu'après l'achèvement de la constitution. Le 22, il vota pour que les agens du pouvoir fussent responsables dans tous les cas d'ordres arbitraires, «responsabilité qui devait s'éten»dre depuis le premier visir jus»qu'au dernier sbire.» Le 23, il présenta une motion, sur les rapports du culte religieux avec la législation, et combattit les partisans d'un culte dominant. Dans une discussion sur les finances, le 27, il parut approuver les plans du ministre Necker, dont il n'était point d'ailleurs le partisan, mais il lui échappa cette phrase remarquable, et qui cachait un sens profond : «La constitution est à l'en»chère; c'est le déficit qui est le »trésor de l'état, et le germe de »la liberté.» Il se prononça avec force, le 1er septembre suivant, pour le *veto royal*, qu'il voulait qu'on accordât au monarque dans toute son étendue, et soutint, contre son propre parti, que la permanence de l'assemblée, la responsabilité des ministres, l'annualité des impôts, et par conséquent de l'armée, offraient le contre-poids nécessaire à l'autorité royale, et des garanties suffisantes à la liberté. On commença dès-lors à accuser Mirabeau de s'être laissé gagner par la cour, dont il défendit avec chaleur les intérêts en cette occasion; mais il ne perdit rien encore de sa popularité. Tandis qu'on blâmait hautement les députés favorables au *veto*, le peuple de Paris restait fidèle au culte qu'il avait voué à Mirabeau, et fut même sur le point de se porter en foule à Versailles, sur le bruit qu'il y avait été assassiné. Le 19, il combattit vivement la motion de son frère, qui demandait qu'aucun membre de l'assemblée constituante ne pût être éligible à la législation suivante. Le ministre des finances venait de signaler la détresse où se trouvait son département, et les maux qui allaient accabler la France, si l'assemblée ne prenait de promptes mesures afin de pourvoir aux dé-

penses urgentes. Mirabeau proposa d'accepter le plan de Necker, et l'assemblée, entraînée par un discours éloquent, dans lequel il peignait à grands traits le tableau hideux d'une banqueroute générale, voulut décréter sur-le-champ l'adoption de ce plan, lorsque le même orateur, à la surprise de tout le monde, s'opposa à un pareil décret. Dans une improvisation énergique et qui produisit le plus grand effet, il soutint que l'assemblée devait, vu l'urgence, permettre à M. Necker d'exécuter son projet, mais non le décréter elle-même, de crainte de se rendre responsable du succès. Il fit ainsi accepter, sans examen et de confiance, le plan proposé par un ministre qui était encore l'idole du peuple, mais sur qui, par cette confiance même, il faisait tomber tout le poids d'une responsabilité sans partage. Il établit ensuite la nécessité du consentement de la nation pour toute émission de papier-monnaie, qui, sans cette condition, ne serait « qu'un vol, » ou un emprunt forcé fait le sa- » bre à la main. » Mirabeau avait déjà communiqué à l'assemblée ses inquiétudes sur l'arrivée du régiment de Flandres à Versailles; le 5 octobre, il parla encore, quoique en termes modérés, de la fête donnée à ce régiment, et des scènes qui s'en étaient suivies, et auxquelles les gardes-du-corps avaient pris part. Le député Pétion, qui lui succéda à la tribune, fit une dénonciation en forme et des plus violentes. Sur l'interpellation d'un membre, qui le défiait de la signer, Mirabeau reprit la parole, et déclara qu'il allait signer lui-même cette dénonciation, et de plus fournir toutes les preuves à l'appui, dès que l'assemblée aurait décrété « que la personne seu- » le du roi était inviolable. » Les membres du côté droit craignirent alors de compromettre la reine ou d'autres personnes augustes, et n'insistèrent plus. Dans la même séance, une foule de femmes du peuple de Paris, sous la conduite du nommé Maillard, vinrent remplir la salle; mais tandis qu'elles faisaient trembler quelques membres de l'assemblée, Mirabeau les gourmandait, et finit par leur imposer silence, en leur criant: « Sans doute les amis de la liberté » ne sont pas venus ici pour gêner » la liberté des représentans du » peuple, et troubler nos délibé- » rations. » Il n'en devint pas moins l'objet des imputations les plus graves. On l'accusa d'avoir dirigé la tentative des femmes parisiennes, d'avoir préparé les désastreuses journées des 5 et 6 octobre, d'y avoir paru déguisé, au milieu des assaillans du château de Versailles, etc. Une procédure fut intentée au Châtelet de Paris, sur les événemens de ces deux journées. Mais sa participation parut bientôt si peu vraisemblable, que l'abbé Maury même prit sa défense. Ces accusations, loin de diminuer son éloquence et son énergie, parurent au contraire leur prêter une nouvelle force. Il mêlait même parfois la raillerie à ses moyens de défense. On avait pris pour lui un membre de l'assemblée qui avait paru dans un groupe: « Tout » ce que cela prouve, dit Mirabeau, » c'est que M. de...... est véhé- » mentement soupçonné d'être

» fort laid, puisqu'il me ressem-» ble. » Enfin, dans un dernier discours, empreint du plus rare talent, il s'éleva à une grande hauteur au-dessus de ses adversaires, et passant du rôle d'accusé à celui d'accusateur, il se disculpa tout à la fois et confondit ses ennemis. Sa justification fut admise par l'assemblée. Déjà, dans la longue procédure du Châtelet, toutes les accusations portées contre lui avaient été reconnues vagues, insignifiantes et dénuées de preuves. Dans la séance du 10, Mirabeau avait dénoncé le ministre, M. de Saint-Priest, comme ayant dit aux femmes qui lui demandaient du pain : « Lorsque vous n'aviez qu'un » roi vous n'en manquiez point. » Vous en avez 1200; allez leur en » demander! » Le 19, il fit voter des remercîmens au général La Fayette; le 27, il proposa de décréter que tout homme insolvable serait inéligible aux législatures, ainsi que ses enfans, s'ils n'acquittaient point les dettes de leur père. Il combattit ensuite sans ménagement les membres du côté droit et son frère, qui s'opposaient à toute aliénation des domaines ecclésiastiques, et parla en cette occasion avec autant de force que d'adresse, pour établir que ces biens appartenaient de droit à la nation. Le 7 novembre, il soutint, pour la seconde fois, l'opinion que les ministres pouvaient être choisis dans le sein des assemblées législatives; et, afin d'éloigner toute apparence d'intérêt personnel, il consentit à être lui seul, et par un décret formel, exclu de cet avantage. Il s'éleva contre l'acceptation d'un don patriotique offert par la ville de Genève à la France, et accusa les chefs de cette petite république aristocratique de vouloir, par leur don, acheter la garantie du gouvernement qu'ils faisaient peser sur leurs concitoyens. Le 13 avril 1790, en combattant une motion tendante à faire déclarer la religion catholique seule religion nationale, il s'écria : « Je supplie » l'assemblée de ne pas oublier » que de cette tribune même on » aperçoit la fenêtre d'où Charles » IX, armé par le fanatisme, don-» na le signal de la Saint-Barthé-» lemy et tira sur le peuple. » Le 15 mai, il défendit avec chaleur le droit, selon lui, inhérent au pouvoir exécutif, de déclarer la guerre et de faire la paix. Déjà il avait combattu en plusieurs occasions les *jacobins*, dont il redoutait l'influence et prévoyait les desseins. Les accusations de s'être vendu à la cour lui furent de nouveau prodiguées, et il commença à perdre de sa popularité; on criait dans les rues : *Grande trahison du comte de Mirabeau;* c'était un pamphlet dans lequel il était violemment attaqué et qui se vendait aux portes mêmes de l'assemblée. Mais il ne cessa pas cependant d'y exercer la plus haute influence, et il redoubla d'efforts pour reconquérir cette popularité qu'il voyait prête à lui échapper. Souvent il prononçait des discours véhémens sur des objets de peu d'importance, pour se ménager les moyens de faire prendre aux délibérations graves une marche conforme à ses vues, et pour obtenir des décrets modérés. Le 24 août, il présenta un rapport poli-

tique sur l'alliance de la France avec l'Espagne, alliance qu'il regardait comme naturelle et utile, et proposa même d'armer au besoin en faveur de cette puissance. Le 3 septembre, il fit approuver la conduite du général Bouillé à Nancy. Il n'en fut pas moins, vers cette époque, fréquemment attaqué et même injurié par le côté droit; se livrant alors à toute son indignation, il leur rendait outrage pour outrage, et souvent les plus beaux mouvemens oratoires lui furent inspirés par la colère. En décembre, il demanda un congé d'un mois, et parut à la société des Amis de la constitution pour leur annoncer son départ et les motifs de son voyage; il allait, disait-il, à Aix en Provence combattre ses ennemis qui cherchaient à le dépopulariser dans son pays et dans la ville même qui l'avait nommé son député. La vive émotion dont il parut pénétré, l'éloquence de son discours d'adieu, excitèrent un tel enthousiasme dans l'assemblée, que, s'étant dérobé aux acclamations et témoignages du plus vif intérêt, on se hâta de lui envoyer, sur la proposition de Danton, une députation nombreuse pour le prier de ne point quitter Paris, déclarant que son absence serait une calamité publique. Le 14 janvier 1791, il lut un projet d'adresse au peuple français sur la nouvelle constitution du clergé. Le 16, il fut nommé membre du département de Paris, et le 31, président de l'assemblée nationale. Sa présidence fut très-remarquable. Les députations se multiplièrent, même pour les objets les plus insignifians: on désirait être reçu, et obtenir une réponse de Mirabeau. Toutes les siennes, nobles, éloquentes et parfaitement appropriées aux hommes et aux choses, purent servir de modèles en ce genre. Ses ennemis mêmes furent forcés d'admirer l'art avec lequel il sut diriger les délibérations de l'assemblée. Il prononça l'éloge funèbre de Franklin, qui venait de mourir, et fit décréter que tous les membres de l'assemblée porteraient son deuil pendant trois jours. Le 25 février, il prit part à une des discussions les plus vives, au sujet de la résidence à laquelle on voulait asujétir les membres de la famille royale, et se fit écouter avec attention, prenant sur tous les partis un ascendant que nul orateur n'avait eu avant lui. Il finit par protester qu'il poursuivrait à outrance toute espèce de factieux qui attenteraient aux principes de la monarchie. Il s'opposa, avec beaucoup de talent et d'adresse, dans la séance du 28, à la proposition de la première loi contre l'émigration; souvent interrompu, il s'écria: « Silence » aux 30 voix! » révélant ainsi le secret du nombre et de la force des meneurs d'un parti plus exalté que lui. Le 1er mars, il parut à la barre de l'assemblée, à la tête d'une députation du département de Paris, et quelques jours après il fit paraître, au nom de ce corps, une proclamation dans laquelle il insista, de la manière la plus énergique et la plus convaincante, sur la nécessité de l'ordre et du respect pour les lois. Le 27, il fit un discours très-étendu sur les mines; ce fut le dernier qu'il

prononça à l'assemblée. Depuis quelque temps sa santé, dont il avait toujours négligé le soin, déclinait à vue d'œil. Épuisé par le travail, les veilles, les plaisirs mêmes auxquels il ne cessa de se livrer avec excès, et plus encore, peut-être, par la tension continuelle de son esprit, sa vue s'affaiblit, son estomac ne digérait plus : et *quand le premier fonctionnaire est mauvais*, disait-il de celui-ci, *il faut finir*. Forcé de s'aliter le 28 mars, il succomba le 2 avril 1791, à 8 heures du matin, âgé de 42 ans. Dès le premier instant, il avait connu le danger dans lequel il se trouvait, et il envisagea la mort avec le plus grand sang-froid. Dans un moment où il avait perdu la parole, sa main traça ces mots : « *Croyez-vous que le sentiment de la mort soit si douloureux ?* » Il souffrait cependant des douleurs aiguës, et il écrivit encore à Cabanis : « Quand un » malade est sans espoir, et qu'il a » pour médecin son meilleur ami, » celui-ci est un barbare s'il lui re» fuse un peu d'opium pour le ti» rer des angoisses de la mort. » On se tait autour de lui : il arrache aussitôt le même papier, et écrit dessus en gros caractères : *Dormir*. La parole lui revint, et son âme ébranlée par des secousses violentes, semblait avoir acquis une énergie nouvelle. Ses derniers discours arrachaient des larmes à tous ceux qui l'entouraient. Il demandait quel bruit se faisait dans la rue : on lui répondit que c'était le peuple qui s'amassait à sa porte, pour savoir de ses nouvelles. « Il m'a été doux, dit» il, de vivre pour le peuple; il me » sera glorieux de mourir au mi» lieu de lui. » Des coups de canon tirés pour une cérémonie se firent entendre : « Seraient-ce déjà, s'é» cria-t-il avec enthousiasme, les » funérailles d'Achille. » La brièveté de sa dernière maladie fit d'abord croire qu'il avait été empoisonné. Les partis les plus opposés accusèrent chacun leurs adversaires de sa mort ; mais, suivant les rapports des médecins habiles qui assistèrent à l'ouverture de son corps, il ne se trouva aucun indice de poison. L'assemblée nationale reçut, dans un morne silence, la nouvelle de la perte d'un de ses plus illustres membres. Les députations du peuple et des autorités constituées parurent à sa barre pour déplorer avec elle ce malheur. Pastoret demanda, au nom du département de Paris, et l'assemblée décréta, que Mirabeau recevrait les honneurs du Panthéon. (Il en fut depuis arraché, en 1793, et traité en ennemi du peuple, pour s'être rapproché de la famille royale; ce qui était constant.) Quelques instans après sa mort, M. de Talleyrand monta à la tribune, et lut un discours que Mirabeau devait prononcer à l'occasion de la discussion d'un projet de loi sur les successions. Celui-ci, à son lit de mort, lui avait confié ce travail, en lui disant : « Il sera singulier » d'entendre à l'assemblée un ou» vrage sur les testamens, fait par » un homme qui a dicté le sien la » veille. » La lecture de ce discours, chef-d'œuvre d'éloquence et de saine logique, fut suivie d'applaudissemens unanimes. Sur la proposition d'un des membres, qu'une

députation serait envoyée aux funérailles de l'orateur : *Nous irons tous*, s'écria-t-on. Ces funérailles furent magnifiques. L'assemblée nationale y parut en corps. Quand le convoi se mit en marche, 12,000 gardes nationaux formèrent la haie, et plus de 4000 citoyens en deuil le suivirent; le cortége tenait plus d'une lieue, et la marche en dura 4 heures. Dans toute l'étendue du chemin, l'immense population de Paris se pressait dans les rues, garnissait les fenêtres, les toits des maisons et les arbres mêmes. Dans l'église de Saint-Eustache, Cérutti prononça l'oraison funèbre, les gardes nationaux déchargèrent leurs armes, et tel fut, dit un des assistans, l'effet de ce salut militaire, et des retentissemens redoublés et prolongés par les voûtes, qu'on crut que le temple lui-même allait s'écrouler sur le cercueil. Mirabeau était d'une taille peu élevée au-dessus de la moyenne, sa figure était profondément sillonnée des traces de la petite-vérole, une forêt de cheveux couvrait sa tête, et lui donnait quelque ressemblance avec celle du lion; il était réputé laid, mais on perdait cette laideur de vue, quand il parlait; sa physionomie s'animait facilement, son regard était plein de feu; tout en lui, ses idées, son débit, son geste, et jusqu'à sa pose, tout était marqué au coin d'une force supérieure qui n'excluait nullement la grâce. Comment est-il possible, disait-on à Mme de Monnier, qu'un homme remarquable par l'excès de sa laideur, exerce un pareil empire sur une femme comme vous?» Eh pourquoi vous-même, répondit-elle, l'écoutez-vous avec une espèce d'idolatrie religieuse, dès qu'il vient à parler? Pourquoi admirez-vous ses talens? Pourquoi, vous autres hommes, si vains et si forts, êtes-vous alors à ses pieds? Pourrais-je, moi, faible femme, lui résister, quand il est aux miens! » Des erreurs, des torts et des fautes graves, avaient signalé ses premières années. Il en convenait avec franchise, et traça un jour lui-même son caractère à la tribune nationale dans les termes suivans : « Sans doute, » au milieu d'une jeunesse très-» orageuse, par la faute des au-» tres, et surtout par la mienne. » j'ai eu de grands torts, et peu » d'hommes ont dans leur vie pri-» vée donné plus que moi prétexte » à la calomnie, pâture à la mé-» disance; mais j'ose vous en at-» tester tous, nul homme public » n'a plus que moi le droit de s'ho-» norer de sentimens courageux, » de vues désintéressées, d'une » fière indépendance, d'une uni-» formité de principes inflexibles... » Mes torts et mes services, mes » malheurs et mes succès, m'ont » également appelé à la cause de » la liberté. Depuis le donjon de » Vincennes et les différens forts » du royaume, où je n'avais point » élu domicile, mais où j'ai été ar-» rêté par différens motifs, il se-» rait difficile de citer un fait, un » écrit, un discours de moi qui ne » montrât un grand et énergique » amour de la liberté. J'ai vu 54 » lettres-de-cachet dans ma famille; » oui, messieurs, 54, et j'en ai » eu 17 pour ma part. Ainsi, vous » voyez que j'ai été partagé en aîné » de Normandie. Si l'amour de la

»liberté m'a procuré de grandes »jouissances, il m'a donné aussi »de grandes peines et de grands »tourmens. Je suis fier, par le sentiment de mon courage, de ma »force, de ma droiture, des injustices mêmes qui m'ont été faites, et je suis peu humilié par mes »innombrables fautes et défauts »parce qu'ils n'entachent en rien »mon honneur. » Il pouvait sans crainte d'être contredit parler ainsi de lui-même à cette tribune, qui devint bientôt veuve de son plus illustre orateur : un de ses collègues à l'assemblée constituante, le marquis de Ferrières, qui siégeait d'un côté opposé et dont le témoignage ne saurait être suspect, dit dans ses mémoires : « Personne n'osait s'emparer du »sceptre que Mirabeau avait laissé »vacant; ceux qui le jalousaient le »plus paraissaient les plus embarrassés : s'agitait-il une question »importante, tous les yeux se »tournaient machinalement vers »la place qu'occupait Mirabeau; »on semblait l'inviter à se rendre »à la tribune, et attendre, pour »former une opinion, qu'il eût éclairé l'assemblée.» Au milieu des ruines de la vieille Athènes, le voyageur trouve encore aujourd'hui, dit-on, sur une colonne brisée et tout près de la tour dite de Démosthènes, cette inscription : A MIRABEAU. On lit au-dessous : *Passant, respecte cette pierre.* Quelque main amie aura consacré ce simple monument au Démosthènes de la France. Il n'en a point dans sa patrie. Les principaux ouvrages publiés par Mirabeau sont : 1° *Essai sur le Despotisme*, suivi de l'*Avis aux Hessois* et de la *Réponse aux conseils de la raison*, troisième édition, Paris, 1792, in-8°, avec cette épigraphe : *Veritas filia temporis non auctoritatis.* 2° *Histoire d'Angleterre*, traduit de l'anglais de madame Macaulay, 2 vol. in-8°; 3° *Théorie de la royauté*, traduit de Milton, 1 vol. in-8°; 4° *Des lettres-de-cachet et des prisons d'état*, Hambourg, 2 vol. in-8°, 1782; 5° *Erotica Biblion*, Paris, 1792, 1 vol. in-8°, avec cette épigraphe : *Abstrusum excudit*; 6° *l'Espion devalisé*, 1 vol. in-8°; 7° *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, suivies d'une *lettre de Turgot*, d'une *traduction d'un ouvrage du docteur Price*, accompagnée de *Réflexions et Notes*, avec l'épigraphe : *La gloire d'un guerrier ne peut être complète, que lorsqu'il sait remplir les devoirs de citoyen*, 1 vol. in-8°, Londres, 1785; 8° *De la réforme des juifs et sur Moses Mendelson*, 1 vol. in-8°, Londres, 1787; 9° *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, 1 vol. in-8°; 10° *Lettre à l'empereur Joseph II*, 1 vol. in-8°; 11° *De l'usure*, 1 vol. in-8°; 12° *De la caisse d'escompte*, Paris, 1 vol. in-8°, 1785; 13° *Lettre à Lecoulteux de la Noraye*, Paris, 1 vol. in-8°, 1785; 14° *De la banque de Saint-Charles*, Paris, 1 vol. in-8°, 1785, avec l'épigraphe : *Ploratur lacrymis amissa pecunia veris*, ou *Vous pleurez votre argent, vos larmes sont sincères.* 15° *Sur les actions de la compagnie des eaux*, et suite *A l'écrivain de la compagnie des eaux*, deux brochures in-8°; 16° *Conseils à un jeune prince qui veut refaire son éducation*, 1 vol. in-8°, 1788, avec cette épigraphe : *Nimis enim verum est cui plus licet quàm par est, semper plus*

velle quàm licet ; 17° *Aux Bataves sur le stathoudérat*, 1 vol. in-8° ; 18° *Lettre à Lacretelle sur l'administration de Necker*, 1787 ; 19° *Dénonciation de l'agiotage*, 1 vol. in-8°, 1787 ; 20° *Suite de la dénonciation de l'agiotage*, 1 vol. in-8°, 1788 ; 21° *Lettre sur Cagliostro et Lavater*, 1 vol. in-8°, 1786 ; 22° *De la monarchie prussienne*, Londres et Paris, 7 vol. in-8° ; 23° *Histoire secrète et anecdotes de la cour de Berlin*, 2 vol. in-8° ; 24° *Lettre sur l'Éloge de Frédéric, par Guibert*, in-8°, 1788 ; 25° *Observations sur Bicêtre*, suivies de *Réflexions sur les effets de la sévérité des peines*, 1 vol. in-8°, 1788. On a encore de lui : *Mémoires et factums dans le procès du comte de Mirabeau*, 1784 ; *Conversation avec le garde-des-sceaux*, Paris, 1784 ; *Correspondance avec Cerutti ; Journal des états-généraux ; Lettres à mes commettans ; Courrier de Provence*. Des romans licencieux, *le Libertin de qualité*, *le Rubicon* et *Ma confession*, lui sont attribués quoiqu'il les ait toujours désavoués. Depuis sa mort on a publié : 1° *Collection complète des travaux de Mirabeau à l'assemblée nationale*, Paris, 1792, 5 vol. in-8°, publiés par Etienne Méjean avec cette épigraphe : *J'ai été, je suis et je serai jusqu'au tombeau l'homme de la liberté publique.* 2° *Lettres originales de Mirabeau écrites du donjon de Vincennes, à Sophie de Ruffei, marquise de Monnier*, Paris, 1792, 4 vol. in-8°, publiés par Manuel, avec cette épigraphe : *In nos tota ruens Venus cyprum deseruit.* 3° *Lettres à Champfort, et traduction d'une dissertation sur l'universalité de la langue française*, Paris, 1797, 1 vol. in-8°.

MIRABEAU (Boniface de Riquetti, vicomte de), frère puîné du précédent, chevalier de Malte, de l'ordre royal de Saint-Louis, et de l'ordre républicain de Cincinnatus, était colonel du régiment de Touraine, lorsqu'il fut, en 1789, nommé, par la noblesse du Limosin, député aux états-généraux. Il avait, dans sa première jeunesse, servi avec distinction en Amérique, sous les ordres du maréchal de Rochambeau, et s'était constamment fait remarquer pendant cette guerre, par une valeur portée, en plusieurs occasions, jusqu'à la témérité. Sa conformation extraordinaire (il avait le corps d'une grosseur disproportionnée avec sa grandeur) lui fit donner le surnom de *Mirabeau Tonneau*, sobriquet par lequel on le désignait pendant l'assemblée constituante, et forme sous laquelle on vendait son portrait déchiqueté en pantin. Les deux frères siégeaient, comme on sait, dans cette assemblée, de côtés différens, et avec des principes bien opposés. Le vicomte se prononçait dans toutes les occasions avec véhémence pour le maintien des droits féodaux, le pouvoir absolu, les priviléges du clergé et de la noblesse, pour l'ancien régime, enfin, dans toute sa pureté. Dès les premières conférences des membres de son ordre, il fit des efforts inouis pour empêcher la chambre de la noblesse de se réunir en aucun cas au tiers-état. Il se plaignit avec amertume de ce qu'il appelait la

honteuse défection de la minorité, lorsque 40 membres passèrent à l'assemblée nationale, et il fit alors individuellement le serment solennel de ne jamais sortir de la chambre de la noblesse pour se réunir au tiers, malgré l'invitation formelle que le roi venait de faire à ce sujet. Le vicomte de Mirabeau fut, à la vérité, bientôt relevé de ce serment indiscret, par la majorité de son ordre même, mais avant de sortir de la chambre, il brisa avec fureur son épée, s'écriant que l'honneur de la noblesse comme la gloire de la France étaient à jamais flétris par cette démarche. Ses discours à l'assemblée constituante furent souvent empreints de la même violence. Dans les séances du soir, il se livrait surtout à une fougue immoderée, et on l'accusa plus d'une fois d'y paraître dans un état voisin de l'ivresse; mais souvent aussi des inspirations heureuses vinrent animer ses discours. Il était fécond en saillies, et se servait avec adresse de l'arme du ridicule. Cependant ses sarcasmes, portés quelquefois jusqu'à l'invective, manquaient presque toujours le but, étant lancés contre les hommes les plus estimables et les plus honorés du public. Dans la séance du 11 août, il fit une violente sortie contre les avocats, dont il voyait avec déplaisir un certain nombre siéger dans le sein de l'assemblée, et acquérir en même temps au dehors une grande popularité. Quelques jours auparavant, au milieu d'une discussion sur les finances, il s'éleva avec force contre l'abus des pensions, et prétendit même que la cour accordait ses faveurs sans discernement. Il cita à ce sujet la famille de Noailles, qui à elle seule absorbait pour plus de 200,000 livres de pensions et de bienfaits du roi. Le 25 du même mois, il déclara qu'il ne devait y avoir qu'un seul culte public dans le royaume, mais que la liberté d'opinions en matières religieuses pouvait être d'ailleurs permise aux individus. Il égaya cette discussion de plusieurs plaisanteries qui parurent assez inconvenantes dans un sujet aussi grave. Le 27, il accusa l'assemblée de tout détruire et de ne rien édifier. Il proposa quelques jours après de décréter la prompte convocation des assemblées primaires, afin de renouveler, aussitôt que possible, le corps-législatif en entier, insistant surtout sur l'inéligibilité des députés actuels (motion qui fut depuis reproduite par Robespierre). Il voulut de plus qu'il fût défendu aux députés sortans, de résider dans la même ville où la nouvelle législature tiendrait ses séances, et prodigua dans cette occasion les traits les plus mordans contre les membres les plus distingués par leur patriotisme et leurs talens, mais qui différaient d'opinions avec lui. Le 30 octobre, il se prononça avec une véhémence toujours croissante contre toute aliénation des biens du clergé. « Et »j'emploie dans cette discussion, »s'écria-t-il, toute la logique des »poumons, puisqu'elle n'est pas »moins nécessaire, dans une as»semblée comme la vôtre, que la »logique de la raison. » Le 17 novembre, il défendit le parlement

de Metz, accusé d'avoir déclaré que le roi et l'assemblée n'étaient pas libres, et vanta ironiquement la grande liberté dont ils jouissaient en effet, rappelant que 15,000 hommes étaient venus prier les législateurs et le monarque de vouloir bien se rendre librement à Paris. Le 15 décembre, il fit de nouvelles sorties contre tout ce qui s'était fait dans l'assemblée et contre la révolution même, traçant un tableau des plus sinistres de l'anarchie à laquelle, selon lui, la France était déjà en proie. Il défendit le même jour le parlement de Rennes contre Robespierre, interrompit celui-ci au milieu de sa harangue, s'empara de force de la tribune, et s'y maintint de même pendant plus d'une heure. Il résolut un jour, avec M. de Lautrec et quelques autres jeunes députés nobles, d'escalader, de l'intérieur de la salle, les tribunes publiques, pour se venger des outrages qu'il prétendait avoir reçus des auditeurs qui les remplissaient. Ses discours étaient en effet souvent interrompus par les murmures ou les huées et les vociférations qui partaient de ces tribunes; mais ses collègues parvinrent, quoique avec peine, à l'empêcher d'exécuter une entreprise qui lui serait probablement devenue funeste. Le régiment de Touraine, dont le vicomte de Mirabeau était colonel, se trouvait depuis quelque temps en garnison à Perpignan. Des dissentions et des troubles assez graves y avaient éclaté; les soldats, mécontens de plusieurs officiers, refusaient de leur obéir; le chef crut sa présence nécessaire au corps, et quitta Paris en juin 1790. Mais il tenta vainement de rétablir l'ordre et la discipline; furieux d'avoir échoué, il prit pour se venger de son régiment un moyen assez extraordinaire. En partant de Perpignan, il emporta furtivement avec lui les cravates des drapeaux de Touraine, enlèvement qui causa une grande rumeur dans la ville et les environs. On se mit à la poursuite du colonel, et on l'atteignit en route. Il fut aussitôt arrêté; mais, par un décret de l'assemblée nationale, il fut bientôt remis en liberté, et reçut l'ordre de revenir à Paris, pour répondre à diverses accusations portées contre lui. Il rentra en effet dans l'assemblée, chercha à justifier ses intentions, et parut pour la dernière fois à la tribune le 27 juin 1790. Peu de jours après, il émigra, et dès qu'il eut passé la frontière de France, il envoya sa démission comme député, avec une déclaration par laquelle il annonçait qu'il se joignait à toutes les protestations déjà faites contre les décrets de l'assemblée, et même à celles qui pourraient se faire encore contre les décrets futurs qui porteraient atteinte aux droits imprescriptibles du trône. Il leva peu de temps après une légion composée de Français réfugiés et de déserteurs de toutes les nations; cette légion fut employée à l'armée de Condé, mais son chef ne trouva point pendant cette guerre l'occasion de se signaler par de grands faits d'armes. Il s'était vanté « de rentrer bientôt en France, d'y mettre tout à feu et à sang, et de réduire à l'obéissan-

ce tous ces misérables révolutionnaires, objets de son mépris encore plus que de sa haine. » L'uniforme noir, et décoré de têtes de mort, qu'il faisait porter à ses soldats, indiquait assez que son intention était de ne pas faire de quartier. Il ne parvint cependant point à passer le fleuve qui séparait sa patrie de l'Allemagne. On se rit de ses menaces à Paris; les caricatures, les épigrammes et les chansons, lui furent à son tour prodiguées. Une de ces dernières, qui avait pour refrain :

L'horreur de l'eau, l'amour du vin,
Le retiendront aux bords du Rhin,

semblait lui présager sa destinée. Il fut atteint d'une maladie mortelle sur les rives de ce fleuve, et succomba à Fribourg, dans le Brisgau, vers la fin de 1792. L'assemblée législative venait, par un décret, de le déclarer conspirateur et traître à sa patrie. Le vicomte de Mirabeau était loin de posséder l'instruction et le génie de son frère; et les mœurs de cet orateur, si dévoué à l'église et à l'aristocratie, n'étaient rien moins qu'édifiantes. « Dans une autre famille, disait » de lui son aîné, le vicomte se» rait un mauvais sujet et un gé» nie; dans la nôtre, c'est un sot » et un honnête homme. » A la suite d'une scène scandaleuse à l'assemblée constituante, son frère se rendit chez lui, et lui reprocha avec douceur de boire souvent à l'excès, ce qui donnait lieu à de fâcheux éclats. « De quoi vous » plaignez-vous? lui répondit le » vicomte en riant : de tous les » vices de la famille, vous ne m'a» vez laissé exclusivement que l'u» sage de celui-là. » Il ne se refusait cependant guère aux excès d'aucun genre; mais malgré le jugement sévère de son frère, jugement qui n'était, au reste, qu'une épigramme contre toute sa famille, on ne saurait refuser au vicomte de Mirabeau un esprit très-distingué, et des talens au-dessus du commun. Sa physionomie était belle et expressive; sur un corps informe, il portait une tête superbe; son caractère était inflexible, et son dévouement à la cause qu'il avait embrassée était sincère et sans bornes. Au commencement de la révolution, il avait publié sous le titre de la *Lanterne magique*, une satire piquante, qui eut un succès prodigieux dans son parti : cette production servit bientôt de type à une foule de pièces du même genre, mais qui restèrent bien au-dessous de leur modèle. Il travailla ensuite avec Rivarol et Champcenets aux *Actes des Apôtres*, et l'on a de lui un *Recueil de Contes posthumes*, qui joignent à la gaieté des sujets le mérite d'une versification facile et agréable.

MIRAMON (LE COMTE DE), ancien préfet, appartient à une famille noble de la ci-devant province d'Auvergne. Il était chambellan de l'empereur lorsqu'il adressa à ce prince, le 4 mars 1810, comme député du collége électoral du département de la Haute-Vienne, un discours de félicitation sur ses victoires et sur la paix de Vienne. Le 28 mars 1813, il fut nommé préfet du département de l'Eure. Ce magistrat patriote donna à Evreux, le 13 février 1814,

la plus grande publicité à la nouvelle des succès obtenus à Champaubert et à Montmirail. Pendant les *cents-jours*, en 1815, il occupa la préfecture du département d'Indre-et-Loire, qui lui fut retirée après le second retour du roi, et n'a plus été employé depuis cette époque.

MIRANDA (François), général au service de la république française, était né au Pérou, d'une famille riche et distinguée. Attaché d'abord au service d'Espagne, il s'efforça, étant à Guatimala, d'affranchir ses compatriotes du joug du vice-roi. Son projet ayant été découvert, il eut le bonheur de s'échapper, vint en Europe, et proposa à plusieurs cabinets son projet d'affranchissement des colonies espagnoles de l'Amérique méridionale. Il fut assez favorablement écouté de l'impératrice Catherine et de Pitt, mais la France lui parut, en 1792, plus propre qu'aucune autre puissance à seconder ses projets. Il vint à Paris, se lia avec Pétion et le parti des *Girondins*, et en attendant que la république française le mit en état d'en fonder une en Amérique, il fut nommé général de division, et envoyé à l'armée de Dumouriez. Il investit Maestricht, au printemps de 1793; mais après un bombardement de vingt jours, il fut obligé de lever le siége, par suite de la défaite de Lanoue à Aldenhoven. Commandant de l'aile gauche de l'armée à Nerwinde, il fut accusé d'avoir abandonné le champ de bataille, presque dès le commencement de l'action, tandis que le général Valence, commandant de l'aile gauche, forçait les Autrichiens à une retraite précipitée. Sa justification, qu'il présenta avec beaucoup d'art, ne l'empêcha pas d'être traduit au tribunal révolutionnaire, où il eut l'inconcevable bonheur de se faire acquitter. Emprisonné quelque temps après, par suite d'intrigues politiques dans lesquelles il prit part, il parvint encore à échapper à la haine des partis et obtint sa liberté après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). De nouvelles intrigues politiques, en 1795, le firent éloigner du territoire français; mais ayant mis en défaut la surveillance des gendarmes qui le conduisaient, il revint audacieusement à Paris. Il y vécut quelque temps en paix; la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) lui fut fatale. Compris dans une nouvelle mesure de déportation, et conduit à sa destination, il échappa une seconde fois à la surveillance de ses gardiens et se réfugia en Angleterre. En 1804 il reparut à Paris; ses intrigues contre le gouvernement consulaire le firent arrêter et éloigner du territoire français. Repoussé de cette partie de l'Europe, où il avait acquis une certaine célébrité, il retourna en Amérique vers 1806, et reprit avec ardeur ses premiers projets contre l'Espagne. En moins de cinq ans il parvint en effet à révolutionner une partie de ce pays, et tenta, en 1811, d'établir un gouvernement consulaire à Caracas. Secondé par les Anglais et par quelques Américains du nord, il obtint pendant 1812 des succès qui permettaient de croire à un affranchissement général des colonies lorsque des

divisions intestines firent échouer tous les projets. Il soutint avec courage les revers de la fortune, se réfugia à Carthagène, où les Espagnols vinrent l'assiéger, et malgré la capitulation qu'ils consentirent, ils enlevèrent Miranda et le jetèrent dans un cachot à Cadix, où il mourut au commencement de l'année 1816, quatre ans après y avoir été enfermé. Miranda était ambitieux et entreprenant; comme officier-général, il n'était pas sans talens, et il était très-instruit dans le génie. Sa pensée dominante était l'indépendance et la gloire de sa patrie; il espérait devenir le Washington du midi. Un autre a exécuté ce qu'il avait tenté. Miranda fut le précurseur de Bolivar.

MIRANDA (DON JOSEPH), général espagnol, majordome-major ou ministre de la maison du roi, fut l'un des chefs qui, dans la guerre de l'indépendance, combattirent avec le plus de courage, mais non pas avec le plus de succès, contre les armées de l'empereur Napoléon. Il faisait partie, comme officier-général, de la deuxième armée commandée par le général Blake; souvent battu, il fut fait prisonnier, lorsqu'en 1811 le maréchal Suchet s'empara par capitulation de la ville de Valence. Don Joseph Miranda fut du nombre des prisonniers envoyés en France, où il resta jusqu'en 1814. Il accompagna le roi Ferdinand VII lorsque, vers cette époque, ce prince rentra dans ses états. Il devint majordome-major, et alla, lors du mariage de S. M., en 1816, recevoir la reine à son débarquement en Espagne.

MIRANDE (NICOLAS), avocat, député suppléant à la convention nationale, successivement procureur-impérial et procureur du roi, naquit à Mauriac, département du Cantal, en 1746, d'une famille plébéienne. Avocat avant la révolution, dont il embrassa les principes avec sagesse, il fut nommé, en 1790, membre de l'administration de son département, et ensuite juge au tribunal du district. Choisi pour député suppléant à la convention nationale, il n'y parut qu'après le procès du roi. En l'an 4, le directoire-exécutif le nomma son commissaire près du tribunal correctionnel. Sous l'empire, il a exercé les fonctions de procureur impérial, et après la première restauration, en 1814, de procureur du roi près le tribunal civil du même arrondissement. Il mourut en 1815, dans l'exercice de ces dernières fonctions, regretté de ses concitoyens, dont il avait constamment mérité l'estime.

MIRANDOL (LE COMTE DE), né en 1759, servit avant la révolution dans le régiment de Royal-Picardie, émigra en 1791, et fit, l'année suivante, la campagne des princes dans le corps des gentilshommes d'Auvergne. Capitaine au régiment de Fargues-dragons, en 1794, il quitta le service en 1795, époque à laquelle ce corps fut licencié. Le comte de Mirandol rentra en France après l'établissement du gouvernement consulaire, et vécut dans la retraite jusqu'en 1815. Appelé alors à la chambre des députés par le département de la Dordogne, il vota avec le côté droit. Dans la session de 1816, il exprima ses

regrets sur la suppression de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les *cent jours*, en 1815. Le comte de Mirandol parla encore quelquefois, notamment en faveur de l'ordre de Malte, lors de la discussion sur le projet de loi relatif à l'aliénabilité des bois appartenant à cet ordre. Dans une autre circonstance, il s'éleva contre la diminution proposée pour certains corps, tels que la garde royale et la gendarmerie. Le comte de Mirandol n'a point été réélu en 1817, mais par suite de la nouvelle loi d'élection de 1820, le grand collége de la Dordogne l'a reporté à la chambre; il s'est peu fait remarquer à la tribune.

MIRBECK (Frédéric-Ignace de), naquit à Lunéville en 1732, et fut d'abord avocat à la cour souveraine de Nanci. Peu de temps après, le roi Stanislas l'admit dans son conseil. Mirbeck s'étant rendu à Paris, il s'y fit recevoir, en 1774, avocat au conseil. Il exerça les fonctions de sa place avec la plus grande distiuction jusqu'à la révolution, dont il adopta les principes. Envoyé par le roi, en 1791, à Saint Domingue avec Romme et Saint-Léger, pour rétablir le calme dans cette colonie, Mirbeck réussit pendant quelque temps à arrêter, par la persuasion, le cours de l'insurrection. Un exemple prouvera l'ascendant qu'il avait acquis sur les noirs : dix mille d'entre eux s'étaient présentés devant le Cap; ils avaient massacré les députés envoyés pour leur faire des propositions de paix. Rien ne pouvait sauver la ville. Mirbeck seul se rend au-devant des révoltés; il leur représente avec énergie leurs devoirs, et bientôt les chefs de l'insurrection sont à ses pieds; mais les divisions des blancs, et surtout leurs prétentions extraordinaires, détruisirent les effets de cette heureuse influence, et Mirbeck, après avoir encore tenté d'inutiles efforts, repassa en France, et se présenta le 27 mai 1792 à la barre de l'assemblée législative. Il y rendit compte de sa conduite, et fit sentir la nécessité d'envoyer de prompts secours à Saint-Domingue. Le 2 août 1794, Mirbeck, au nom d'une députation de la section de l'Observatoire, dénonça à la convention nationale, le comité révolutionnaire de cette section, comme ayant pris part aux machinations concertées à la maison commune. Sous le directoire-exécutif, l'amitié de François de Neufchâteau lui valut la direction de l'Opéra, et après l'établissement du gouvernement consulaire, il devint président du lycée de jurisprudence. Mirbeck a pris une part importante aux travaux de cette académie, instituée alors pour suppléer aux écoles de droit. Il mourut le 26 décembre 1818, à l'âge de 86 ans. Il a fourni un grand nombre d'articles au *Répertoire de Jurisprudence*, et a publié différens *Mémoires* estimés sur des questions de droit public, civil et canonique. On en cite particulièrement deux, dont l'un de 1767, dans lequel il réclame l'affranchissement de 12,000 serfs du Jura, et un deuxième où il s'élève contre les vexations du fisc et les entraves qu'elles apportaient au com-

merce. Ces deux mémoires obtinrent les suffrages de Voltaire, qui lui écrivit au sujet du premier : « Votre mémoire me paraît excel» lent dans le fond et dans la for» me. Le commencement est d'u» ne éloquence touchante, et la » fin paraît d'une raison convain» cante. »

MIRBEL (Charles-François-Brisseau), naturaliste, membre de l'institut (académie des sciences), de la faculté des sciences de Paris, de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères, chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Michel, est né à Paris en 1776, et s'est fait connaître par de profondes recherches dans l'anatomie et la physiologie végétale, partie importante de l'histoire naturelle des végétaux, qui avait été négligée en France depuis Duhamel. A dix-huit ans, M. Mirbel visita les Pyrénées avec le célèbre Ramond, qui le cite dans plusieurs endroits de son ouvrage sur le Mont-Perdu. A son retour à Paris, il fut nommé directeur des jardins de la Malmaison, où l'impératrice Joséphine s'était plu à former une magnifique collection de végétaux exotiques, et il fit construire les belles serres qu'on y admire encore. Il suivit en Hollande le roi Louis (*voyez* Bonaparte), qui le nomma secrétaire de ses commandemens, puis directeur de l'école hollandaise de peinture à Paris et à Rome. Cet emploi ramena M. Mirbel à Paris en 1805, et ce fut peu après son retour que la classse des sciences de l'institut, qui lui avait déjà donné le titre de correspondant, l'admit au nombre de ses membres. Vers ce temps, il fut nommé professeur adjoint, pour la chaire de physiologie végétale et de botanique, à la faculté des sciences de Paris. Au commencement de 1817, il fut appelé au conseil-d'état, en qualité de maître des requêtes, et au mois de juin de la même année, il remplaça M. Bertin-de-Vaux au secrétariat-général du ministère de la police, dont M. Decazes tenait alors le portefeuille. Quelque temps avant, un volume du *Censeur* avait été saisi. Les éditeurs de ce recueil, MM. Comte et Dunoyer, ayant été depuis, et pour le fait de cette publication, condamnés à une peine correctionnelle, déclarèrent, dans un mémoire imprimé, que divers passages de leur ouvrage leur avaient été communiqués par M. Mirbel. Cette assertion devint le sujet d'attaques très-violentes, dans les deux chambres, contre M. Decazes, et donna lieu à la réponse qu'il fit en janvier 1818, dans une séance de la chambre des pairs. Il dit en substance : « Que les do» cumens que les auteurs du *Cen*» *seur* avaient pu recevoir, n'é» taient que de simples faits extraits » d'une correspondance tenue pour » un journal dont M. Mirbel sur» veillait bénévolement, depuis » plusieurs années, la partie rela» tive aux sciences ; qu'à l'époque » de la saisie, ce savant, dont il » s'honorait d'être l'ami, n'avait » point encore été appelé à la place » de secrétaire-général, et qu'enfin » plusieurs nobles pairs, ses collè» gues à l'académie des sciences, » savaient, comme tous ceux qui » avaient été à portée d'apprécier » son caractère, combien il était

»incapable d'une action dont il »aurait à rougir.» Cette affaire n'eut pas d'autre suite. Lorsque M. Decazes fut nommé ministre de l'intérieur, M. Mirbel passa au secrétariat-général de ce ministère, et à la chute du ministre, il se démit de cette place et de celle de maître des requêtes. En 1820, les royalistes constitutionnels du grand collége du département de Seine-et-Marne le portèrent, avec le général Durosnel, comme candidat pour la chambre des députés, mais ils furent écartés tous les deux. Voici les ouvrages que M. Mirbel a publiés : 1° *De l'influence de l'histoire naturelle sur la civilisation*, 1801, in-8°. Nous ne citons cet écrit, que nous avons sous les yeux, que parce qu'il est mentionné dans une biographie moderne. C'est un discours de peu d'étendue (prononcé à l'ouverture du cours de botanique de l'athénée), qui ne remplit que très-imparfaitement son titre, et se ressent de la jeunesse de son auteur. 2° *Histoire générale et particulière des plantes*, dans le Buffon de Sonnini. Les deux premiers volumes de cet ouvrage, imprimés séparément sous le titre de *Traité de physiologie végétale*, sont les seuls qui aient été composés en entier par M. Mirbel. Les autres volumes, qui contiennent l'*Histoire particulière des plantes*, sont, en majeure partie, l'ouvrage de ses collaborateurs, ainsi que cela est annoncé dans la préface. Un grand nombre d'observations neuves, sur la structure des plantes et sur les phénomènes de la végétation, distinguent le *Traité de physiologie végétale*. 3° *Exposition de la théorie de l'organisation végétale*, 1805, in-8°, 2ᵉ édition, augmentée, Paris, 1809, in-8°, avec planches. Nous ne connaissons que la seconde édition ; mais la préface qui l'accompagne nous apprend que la première édition fut publiée en Hollande, avec une traduction allemande du docteur Bilderdyk, traduction qu'on ne trouve plus dans l'édition de 1809. Plusieurs naturalistes allemands avaient attaqué la théorie de l'auteur; il essaie de la fortifier par de nouvelles observations, et s'applique à réfuter les objections de ses adversaires. 4° *Élémens de physiologie végétale et de botanique*, 1815, 2 vol. in-8°, avec un volume de planches. Cet ouvrage, résumé du cours que l'auteur fait à la faculté des sciences de Paris, et le plus important qu'il ait publié, offre, dans un style clair, élégant et précis, toujours approprié au sujet, l'exposé des détails de l'organisation végétale, le tableau des grands phénomènes de la végétation, les principes fondamentaux de la botanique, et l'histoire philosophique des progrès de cette science. M. Mirbel est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles*. Il a inséré un grand nombre de dissertations dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, les *Annales du muséum d'histoire naturelle*, et le *Bulletin de la société philomatique*.

MIREUR (N.), général de brigade, remplissait les fonctions d'adjudant-général à l'armée de Sambre-et-Meuse, en 1796, et se signala le 11 septembre de la même année, à la bataille de Wurtz-

bourg. Nommé général de brigade, il passa à l'armée d'Italie, en 1797, et s'y distingua jusqu'au départ de l'expédition d'Égypte, dont il fit partie. Ce fut pendant cette campagne que le brave Mireur termina sa carrière, assassiné par trois Arabes.

MIROMÉNIL (Armand-Thomas, Hue de), garde-des-sceaux, naquit dans la ci-devant province de l'Orléanais, vers 1723. Président du parlement de Rouen à l'époque où le chancelier Maupeou (*voy.* Maupeou) exerçait son despotisme sur la magistrature, et, dans ces circonstances, ayant montré une certaine énergie, il fut exilé ainsi que les membres de la cour qu'il présidait. Rapproché de M. de Maurepas, alors retiré à son château de Pontchartrain, il devint, le 24 août 1774, garde-des-sceaux, peu de temps après que son protecteur eut été nommé premier ministre de Louis XVI. On espérait, par la nomination de M. de Miroménil, ramener la réintégration des cours souveraines. M. de Vergennes, en succédant à M. de Maurepas, soutint par son crédit celui de Miroménil, qui chancelait, surtout depuis la mort du premier ministre; mais le crédit du garde-des-sceaux cessa entièrement après la première assemblée des notables, et il se vit forcé de donner sa démission le 8 avril 1787. On motive ainsi cette disgrâce : « La cabale de Brienne ayant renversé celle de Calonne, Miroménil qui, dit-on, après avoir approuvé et appuyé au conseil les plans du contrôleur-général, était soupçonné d'avoir eu la faiblesse de l'abandonner, fut le premier dont la disgrâce éclata; il fut remplacé par le président de Lamoignon. » Miroménil n'avait aucune de ces qualités supérieures qui font remarquer les hommes d'état. Il était sage, désintéressé, et lorsqu'après quatorze ans de magistrature il rentra dans sa retraite, il n'avait presque rien ajouté à son patrimoine. Comme magistrat, il a cependant des droits à la reconnaissance de ses concitoyens et de tous les amis de l'humanité. Il concourut avec zèle aux vues bienfaisantes de Louis XVI, et ce fut lui qui rédigea la déclaration du 24 août 1780, portant abolition de la question préparatoire. Il vit passer, sans en être atteint, les orages les plus violens de la révolution, et mourut presque ignoré dans sa terre de Miroménil, le 6 juillet 1796. Ce magistrat avait dans sa jeunesse aimé de passion la comédie, et il avait souvent joué les rôles les plus gais. On s'en souvenait à la cour, et lorsqu'il parut chez M. de Maurepas, revêtu de la simarre de garde-des-sceaux, une dame d'une haute naissance et d'un esprit très-malin, se leva, le prit par la main, et devant vingt personnes, le conduisit au ministre, en lui disant : « Je vous présente M. de *Miro.... bolan.* » Ce nom est, comme on sait, celui du médecin de la comédie de *Crispin médecin*, de Hauteroche. Toute la compagnie éclata de rire; mais Miroménil, loin de se fâcher, prit la plaisanterie en homme d'esprit, et parut en rire lui-même de bon cœur.

MIROUDOT DU BOURG (Jean-Baptiste), évêque *in partibus* de Babylone, naquit à Vesoul, en

1720, et mourut en 1798. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra dans l'ordre de Citeaux, et fut envoyé à l'abbaye de Morimont, dans le duché de Bar. D. Miroudot, passionné pour l'agriculture, ne tarda pas à être connu du roi Stanislas, qui lui accorda sa confiance, et le choisit pour son aumônier. En 1776, il fut nommé évêque *in partibus* de Babylone, et, peu de temps après, il partit pour Bagdad, en qualité de consul. La guerre l'empêcha de pénétrer plus loin qu'Alep. Quelques années après, sa santé, qui s'altérait de jour en jour, le contraignit de repasser en Europe. Il arriva à la fin de 1781, à Paris, où il remplit jusqu'à la révolution les fonctions de suffragant de l'archevêque de cette métropole. Pendant son séjour en Syrie, il avait reçu du pape, comme une récompense des services qu'il avait rendus à la religion, dans ce pays, le pallium, décoration qui n'appartient qu'aux métropolitains; mais ayant prêté, en 1791, son ministère à M. de Talleyrand, alors évêque d'Autun, pour la consécration des évêques constitutionnels, il fut suspendu par bref du 13 avril de la même année, et perdit la pension que lui faisait la Propagande. D. Miroudot avait beaucoup d'instruction; il avait rassemblé une collection d'antiquités, dont il avait lui-même découvert une partie en Lorraine. C'est lui qui fit connaître le premier en France le faux seigle (*ray-grass*), sur lequel il a fait des expériences qu'il nous a transmises dans son *Mémoire sur le ray-grass, ou faux seigle*, imprimé en 1760, et couronné par l'académie de Nanci. Cet ouvrage a été traduit en allemand.

MISSIESSY (N.), ancien brigadier des armées navales, chevalier de Saint-Louis, naquit à Toulon, en 1734, d'une famille connue par ses services sur mer. Le jeune Missiessy fut reçu garde de la marine en 1751, et se fit bientôt remarquer par son activité; il mérita, en 1780, qu'on lui confiât le commandement d'une division, chargée de bloquer le port de Mahon. Les forces renfermées dans la place étaient supérieures à celles de Missiessy; cependant ce jeune marin remplit cette mission difficile avec tant d'habileté, qu'il mérita même les éloges des Anglais. Après la prise de l'île de Minorque, Missiessy fut employé au siége de Gibraltar. A la paix de 1783, il renonça à la brillante carrière dans laquelle il était entré, pour consacrer ses soins à son père, et fut incarcéré au commencement de la révolution dans le fort de la Malgue. En 1793, à l'époque où la ville de Toulon arbora la cocarde blanche, Missiessy fut député par ses concitoyens auprès des puissances alliées; il se retira ensuite en Espagne, où il obtint de Charles IV une pension pour les services qu'il en avait reçus pendant le blocus de Minorque. Rentré en France, après la révolution du 18 brumaire an 8, il vécut retiré jusqu'au retour des Bourbons en 1814. Il accepta alors une place dans le conseil municipal; mais il donna sa démission après les évènemens du 20 mars 1815. Missiessy mourut à Toulon, le 22 octobre 1818, dans sa 84e année.

MISSIESSY (LE COMTE ÉDOUARD-THOMAS, BURGUES DE), de la même famille que le précédent, né à Quies en Provence, entra de bonne heure au service maritime. Il était lieutenant de vaisseau, et s'était fait connaître comme l'un des officiers les plus distingués de la marine lorsqu'il quitta le service, au commencement de la révolution. Il ne fut employé qu'après l'établissement du gouvernement impérial, et était alors dans un état voisin de l'indigence; son mérite, connu par les ouvrages qu'il avait publiés sur la navigation, fixa l'attention de M. Decrès, ministre de la marine. Sur la demande du ministre, l'empereur accorda une indemnité à M. Missiessy, et lui donna l'ordre de se rendre sur-le-champ à Rochefort, où il était en mai 1805; il prit aussitôt le commandement d'une flotte, s'embarqua pour la Martinique, et y arriva après quarante jours de traversée. De là, M. Missiessy se dirigea sur la Dominique, où les troupes effectuèrent un débarquement sous les ordres du général Lagrange; ils y prirent et brûlèrent la ville des Roseaux. A Saint-Christophe, l'escadre s'empara de munitions et de quelques bâtimens, et elle se porta ensuite devant Santo-Domingo, assiégé par les noirs, commandés par Dessalines. A son approche, les insurgés levèrent le siége, et le général Lagrange ravitailla la ville. Peu de temps après, le contre-amiral Missiessy quitta ces parages, sans attendre la flotte de l'amiral Villeneuve, qui, à ce qu'on rapporte, devait se réunir à lui et n'arriva qu'un mois après son départ. Il avait en apparence suivi les instructions qui lui avaient été données, cependant l'empereur parut peu satisfait de ses services et le destitua. Le contre-amiral Missiessy fut néanmoins rappelé en 1809, et employé à Anvers, en qualité de vice-amiral, sous les ordres du maréchal Bernadotte. Il commanda la flotte d'Anvers, jusqu'à l'évacuation de la Belgique, en 1814, et, rentré en France, il fit partie des deux commissions chargées de l'organisation de la marine. A la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les côtes de la Provence, en 1815, il fut chargé d'organiser un corps d'officiers de la marine et du génie en non activité, et de commander ce corps; mais la rapidité de la marche de Napoléon empêcha l'exécution de ces mesures. Après la seconde restauration, M. Missiessy devint préfet du 6ᵉ arrondissement maritime, et président de la députation chargée de présenter au roi l'adresse du collége électoral du département du Var. Compris dans la nouvelle organisation du corps de la marine, en 1817, il fut nommé commandant de la marine à Toulon (où il est encore, 1824), et en 1820, il présida le collége électoral du département du Var. Le vice-amiral Missiessy a obtenu la grand'croix de la légion-d'honneur le 24 août 1814, et la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 août 1820. On a de lui: 1° un ouvrage sur les *Signaux des armées navales*, 1786; 2° *Arrimage des vaisseaux*, 1789. Ces deux écrits ont été imprimés aux frais du gouvernement. 3° *Traité théorique et*

pratique du grèement des vaisseaux, avec le développement des conditions de la mâture et de la voilure, présenté au conseil des cinq-cents dans le mois de germinal an 4, par le député Marec, qui en fit l'éloge. 4° *Traité de l'installation des vaisseaux*, in-4°, imprimé par ordre du ministre de la marine, en ventôse an 6. 5° *Moyens de procurer aux vaisseaux de différens rangs des qualités pareilles et une égale activité dans leurs manœuvres et le service de leur artillerie*, in-8°, 1803.

MIST (JACQUES-ABRAHAM-VITENHAGE DE), né à Bommel en 1749, fit de bonnes études et fut immédiatement après secrétaire de la ville de Kampen, dont M. A. Vestrinck, son oncle, était un des bourguemestres. Cette place, qu'il remplit pendant 25 ans, et dans laquelle il acquit une haute considération, le mit en rapport avec les membres des plus influens des états de la province. Engagé dans le parti anti-stadhoudérien à l'époque des troubles de 1786 et 1787, il se distingua parmi les patriotes les plus éclairés, et se prononça fortement pour l'abolition de toutes les institutions féodales. M. de Mist fit partie du comité pour les affaires des colonies d'Amérique, et, en 1796, il fut nommé membre de la convention nationale de la république batave. Il se rangea dans cette assemblée au nombre des partisans du système fédératif; fut arrêté, avec ceux de ses collègues qui partageaient son opinion, à la révolution du 22 janvier 1798, et recouvra la liberté à la contre-révolution du 12 juin suivant, qui renversa les partisans du système d'unité. M. de Mist occupa alors différens emplois, et devint membre du conseil pour les affaires des Indes, dont il dirigea les travaux les plus importans. Modéré dans ses principes, il contribua au rapprochement des deux principaux partis de la république en 1801, et après la paix d'Amiens, il fut envoyé, en 1802, au cap de Bonne-Espérance, en qualité de commissaire-général, pour y organiser, au nom du gouvernement batave, cette colonie qui venait d'être rendue par les Anglais. Pendant sa courte administration, il établit sur les confins de la Cafrerie, une colonie à laquelle il donna son ancien nom de famille, de *Vitenhage*, mais la guerre le contraignit bientôt à renoncer à l'exécution des projets qu'il avait formés, et il rentra dans sa patrie, où il remplit successivement les places de secrétaire-général du ministère des colonies, de conseiller-d'état du roi de Hollande, de préfet du département de la Meuse, et enfin de président de la chambre des comptes. Depuis le rétablissement de la maison d'Orange, M. de Mist a été nommé conseiller-d'état en service extraordinaire, et membre du conseil de commerce et des colonies. On a de lui la relation d'un voyage qu'il a fait dans l'intérieur de l'Afrique, dont M. Goede a donné la traduction en hollandais. Cet ouvrage a aussi été publié en allemand.

MITCHELL (SIR ANDRÉ), vice-amiral anglais, naquit en 1757, dans le midi de l'Écosse, d'une famille distinguée. Se destinant à suivre la carrière maritime il y entra en sortant du collége, et fit

en 1776, le voyage de l'Inde sous l'amiral Vernon. Le jeune Mitchell tint pendant cette campagne une si belle conduite, et développa tant de talens, qu'étant parti pour l'Asie comme *Midshipman* (élève de la marine), il revint en Europe avec le grade de capitaine en pied, exemple peut-être unique dans les fastes de la marine anglaise! C'était l'époque où la France se déclara en faveur des insurgés de la révolution américaine. Sir André Mitchell devint commandant du *Coventry*, de 28 canons. Avec ce petit bâtiment il croisa en 1782, sur les côtes de Ceylan, et soutint contre la frégate française la *Bellone* un combat où il fit preuve d'une grande habileté, et fut nommé capitaine du *Sultan*, vaisseau de haut-bord, avec lequel il assista à plusieurs affaires générales. En mars 1783, on lui confia le commandement d'une petite escadre à l'effet d'intercepter les croiseurs français; et, dans le mois de juin suivant, il se fit remarquer à la bataille navale de Gondelour, où les flottes anglaise et française, sous les ordres des amiraux Hugues et Suffren, n'eurent d'autres succès que d'avoir défendu vaillamment l'honneur de leur pavillon. Les hostilités ayant cessé, sir André Mitchell passa près de six ans dans l'inaction; mais à peine la guerre fut-elle de nouveau déclarée entre la France et l'Angleterre, qu'il fut nommé commandant de l'*Asie*, et ensuite de l'*Imprenable*, sous les ordres de l'amiral Howe; en 1795, il fut élevé au grade de contre-amiral; en 1799, il arbora son pavillon comme vice-amiral à bord de la *Zélande*, et bientôt après sur l'*Isis*. Lors de l'expédition de la Hollande, il eut une escadre sous ses ordres. S'étant avancé dans le Zuiderzée, il prit l'attitude la plus menaçante à l'égard de l'amiral hollandais Story, en le sommant de se rendre et en arborant le pavillon de la maison d'Orange, et eut ainsi une part active à la défection de la flotte hollandaise. Il fit en cela tout ce qu'il devait pour l'intérêt de son pays, mais sa gloire eût été plus grande, si Story lui eût opposé de la résistance, et si ses succès n'avaient pas été l'effet de la trahison. Néanmoins, à son retour en Angleterre, il reçut la récompense due à la valeur : il fut nommé chevalier de l'ordre du bain, et amiral de l'escadre rouge. En 1800, il fit successivement partie de la flotte du canal, sous les ordres de lord Bridport et du marquis de Cornwallis, et l'année suivante, il croisa sur les côtes d'Irlande avec une division de 15 vaisseaux de ligne. Nommé commandant en chef dans l'Amérique du nord, à la nouvelle d'une flotte française expédiée à Saint-Domingue, il eut ordre de la suivre, mais il ne put l'entamer. En 1803, une insurrection violente éclata à bord de quelques vaisseaux de son escadre; il l'apaisa par sa fermeté. Commandant de la station d'Halifax, il fut remplacé dans cet emploi, en 1818, par le contre-amiral Milne.

MITCHILL (Samuel), médecin américain, était encore très-jeune à l'époque de la guerre de l'indépendance, et ne put contribuer à l'affranchissement de son pays. Après la paix, il vint en Europe pour y achever son éducation,

et prit, en 1786, ses degrés comme médecin à l'université d'Edimbourg. L'année suivante Mitchill retourna en Amérique, et bientôt fixa l'attention générale, par ses profondes connaissances en histoire naturelle et en économie politique ; son patriotisme le fit nommer député au congrès par la ville de New-York. Ce savant s'est particulièrement occupé de l'histoire de ces vapeurs pestilentielles, qui produisent les maladies fébriles. Partisan de la doctrine de Septon, il l'a fait connaître au monde savant, et a rendu par-là un service important à la science.

MILFORD (William), parent du duc de Northumberland, fit ses études au collége de la Reine à Oxford, et entra dans la milice du South-Hampshire, dont il devint colonel. William Milford, nommé, en 1778, juge du district de Newforet, dans lequel il a des propriétés considérables, est membre de la chambre des communes, et, comme savant, de la société royale de Londres; il a publié différens ouvrages : 1° *Essai sur l'harmonie du langage*, in-8°, 1774. seconde édition, 1804; 2° *Traité sur les forces militaires, et particulièrement sur la milice du royaume*, in-8°; 3° *Histoire de la Grèce*, 4 vol. in-4°, 1784, seconde édition, 8 vol. in-8°, dont les deux derniers ont paru en 1812. Cette histoire est écrite avec talent, et renferme des recherches curieuses.

MITTIÉ (Jean-Stanislas), docteur-régent de l'ancienne faculté de médecine de Paris, médecin ordinaire du roi Stanislas, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Nanci, naquit à Paris en 1727. Homme instruit et excellent praticien, ayant des connaissances très-étendues en chimie, en botanique et en anatomie, Mittié a combattu pendant les deux tiers de sa vie en faveur du traitement végétal et contre les partisans du mercure, et en général contre tous les empiriques. On assure que son système a eu, dans des cas extrêmement graves, les plus heureux résultats. Quel que soit au surplus le jugement des hommes de l'art, il fut généralement regretté lorsqu'il mourut en 1795. On lui doit : 1° *Traitement des maladies vénériennes avec les végétaux, sur des soldats, dans l'hôpital militaire de Grenoble*, fait et publié par ordre du roi en 1789; 2° *Suite de laitiologie de la salivation*, ou *Explication des inconvéniens attachés au mercure administré en friction et en fumigation*, etc. ; 3° *Réflexions sur les inconvéniens des différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes*, etc.; 4° *Lettres à la faculté de médecine, au collége de chirurgie, à l'académie des sciences*, etc. ; 5° *Objections contre l'usage du mercure, avec des réflexions sur l'erreur, l'ignorance, le faux préjugé et la mauvaise foi de ses partisans* ; 6° *Lettre à MM. les rédacteurs de la Gazette de santé, avec un précis des traitemens faits avec les végétaux*, etc. ; 7° *Réponse* à une lettre de M. Croharé, dans laquelle sont réfutées les interprétations de M. Bacher, etc. ; 8° *Observations sommaires sur tous les traitemens des maladies vénériennes*, etc. Mittié était intimement lié avec l'abbé Porquet, le célè-

bre instituteur du chevalier de Boufflers. L'abbé Porquet publia sur la mort de son ami les vers suivans :

Mittié, tu fais la guerre à tous les maux,
Comme ton cœur l'a faite à tous les vices.
Mais pour chanter tes généreux services,
Tes soins laborieux, tes utiles travaux,
Et tes succès enfin, que ne suis-je un Orphée!
L'univers connaîtrait tes nobles sentimens,
Et tout mortel, instruit de tes rares talens,
T'élèverait en son cœur un trophée.
La terre prête en vain son marbre et ses métaux
Pour éterniser un héros
Qui le plus souvent la désole :
Du genre humain le tendre ami
Seul devrait en être l'idole
Et subsister autant que lui.

MITTIÉ (N.), fils du précédent, figura d'une manière obscure dans la révolution, et ne soutint par aucun talent le nom que son père avait rendu célèbre dans une carrière honorable. Mittié fils fut inculpé dans une pétition que les sociétés fraternelles et les défenseurs des droits de l'homme, dont il était président, adressèrent, au mois de février 1794, à la convention nationale, et néanmoins cette démarche n'eut aucune suite fâcheuse pour lui. Le comité de salut public l'envoya, quelque temps après, en qualité de commissaire à Marseille, où il prononça, au mois de novembre, un discours funèbre sur la tombe du représentant du peuple Gasparin, mort pendant sa mission dans cette ville. De retour à Paris, Mittié reparut à la société des jacobins, après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), et proposa une adresse aux sociétés affiliées dans laquelle « on retracerait » les crimes du tyran et de ses prin» cipaux complices. » A cette époque de réaction, il dirigea les mouvemens populaires du 1er prairial an 4 (20 mai 1795), et paraissait exercer une grande influence sur les insurgés du faubourg Saint-Antoine. Mais la convention ayant triomphé de cette multitude armée, qui assassina dans le sein même de l'assemblée l'un des représentans (*voy.* FERRAUD), Mittié se cacha et ne reparut qu'après l'amnistie qui suivit les événemens du 13 vendémiaire de la même année. Toutefois, on n'a plus entendu parler de lui depuis cette époque.

MKEEN (JOSEPH), premier président du conseil de Bowdoin aux États-Unis d'Amérique, naquit, vers 1747, à Londonderry, en Irlande, d'une famille originaire d'Écosse. Dans le cours de ses études, qu'il fit au collége de Darmouth, il montra un goût très-prononcé pour les mathématiques, dans lesquelles il fit des progrès rapides. Un peu plus tard, il passa aux États-Unis, où il étudia avec fruit la théologie dans une académie d'Andover, et prit les ordres. En 1785, il fut nommé pasteur de l'église de Beverly, dans le Massachussets; en 1802, il devint président du collège Bowdoin, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée dans le courant de 1807. On a de Mkeen plusieurs sermons estimés, le discours qu'il prononça, lors de son installation comme président, et quelques pièces insérées dans les *Transactions de l'académie des arts et sciences d'Amérique.*

MOCENIGO (LE COMTE GEORGE), ministre plénipotentiaire de Russie, conseiller-privé, grand'croix de l'ordre de Saint-Wladimir, etc., est né à Zante, d'une an-

cienne famille grecque, qui a donné des sénateurs et des doges à la république de Venise. Son père, le comte Démétrius, rendit de grands services à la Russie, et notamment à l'époque de l'expédition de ses flottes dans l'Archipel en 1769. Il fut un de ceux qui donnèrent aux Grecs l'impulsion que leur sort malheureux et les intérêts de la Russie exigeaient en cette occasion. Le comte George Mocenigo passa, dès sa plus tendre jeunesse, au service de cette dernière puissance, parcourut les degrés inférieurs de la carrière diplomatique, et fut nommé, après le décès de son père, ministre de Catherine II auprès du grand-duc de Toscane, puis chargé d'affaires près du grand-duc. Paul I[er] le nomma ensuite son ministre plénipotentiaire; mais cette marque de confiance et son dévouement à la cour de Russie n'empêchèrent pas qu'il ne fût bientôt compris dans le grand nombre d'employés qui encoururent la disgrâce de l'empereur. Alexandre devenu souverain, le comte de Mocenigo fut rappelé, nommé conseiller-d'état, et envoyé, en 1802, à Corfou, avec les troupes russes qu'il avait tirées de Naples. Il déploya à la fois dans cette île la qualité de plénipotentiaire impérial et celle d'agent conciliateur. Les factions des classes privilégiées agitaient alors ce peuple vif et ardent, et un esprit de rivalité partageait ces îles entre elles. Le comte Mocenigo sut ramener la paix, en tenant un juste milieu entre sa patrie adoptive et sa patrie naturelle; enfin il remplit avec succès la double et difficile tâche de ministre impérial et de citoyen de la république. Un nouveau gouvernement y fut établi, dont les formes sont tracées dans la constitution de 1803. Ce fut alors qu'il reçut la décoration de l'ordre de Sainte-Anne. Sa position devint encore plus délicate, lorsque la guerre éclata entre la Turquie et la Russie, puis entre la Russie et la France. Le comte Mocenigo exerça ses fonctions dans les îles Ioniennes pendant six ans, lorsqu'elles furent occupées par les Français, d'après un article secret du traité de Tilsitt. Il fut, en 1814, accrédité près du roi Ferdinand en Sicile, et, à l'époque du rétablissement de l'ancienne dynastie, il se rendit à Naples, à la suite de ce souverain; il y résida jusqu'en 1819. Nommé vers ce temps conseiller-privé et décoré de la grand'croix de Saint-Wladimir, le comte Mocenigo passa à Turin en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie.

MOCQUERY (Georges-Alexis), adjudant-commandant, est né en 1772, et entra au service en 1791. Il fit avec succès les premières campagnes de la révolution. Au commencement de 1808, M. Mocquery était chef de bataillon au 47[e] de ligne. Sa conduite distinguée dans la guerre d'Espagne, notamment au combat de Medina del Rio-Secco, le fit nommer adjudant-commandant, et officier de la légion-d'honneur. Après la perte de la bataille de Talaveyra, en juillet 1809, on lui confia le gouvernement de Tolède, où il fit à la hâte des préparatifs de résistance. Pressé vigoureusement par

l'ennemi, en vain il fut sommé de rendre la place dans trois heures, sous peine de toutes les rigueurs de la guerre : il renvoya le parlementaire sans le charger d'aucune espèce de réponse, et se prépara à se défendre avec vigueur : ce ne fut pas sans peine qu'il maintint l'ordre parmi les habitans. L'ennemi fut repoussé. Au mois de février suivant, sa conduite au siége de Badajoz lui mérita les plus grands éloges. Il se distingua également, en juin 1811, aux combats de Santa-Marta et de Villatalba, et, en décembre 1813, à l'affaire de Losterina, dans les environs de Bayonne, où il reçut une blessure grave. En 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et commandant du département de la Sarthe. Il a cessé d'être en activité depuis 1815.

MODÉER (Adolphe), savant naturaliste suédois, membre de l'académie des sciences de Stockholm, et l'un des fondateurs de la société patriotique de la même ville, naquit en 1738. Ses connaissances étendues dans les sciences physiques lui ont assigné un rang distingué parmi les hommes les plus instruits de sa patrie. C'est principalement à Modéer que la société patriotique, dont il a été long-temps secrétaire, doit son éclat, suite des services qu'elle a rendus à l'agriculture et à l'industrie nationale, en favorisant leurs progrès par ses travaux. Modéer a enrichi le premier volume des *Mémoires* de cette société de l'*Histoire du commerce de la Suède*, ouvrage qui a été imprimé en allemand, en un vol. in-8°, Stockholm, 1770. Il a aussi fourni un grand nombre d'observations et d'expériences (en suédois) sur les sciences physiques, à l'académie des sciences de Stockholm, qui les a insérées dans son recueil (t. XXIII-XXVIII). Outre ces ouvrages, Modéer a publié : 1° différens *Mémoires* (en allemand) sur l'agriculture, l'économie domestique et les colonies, Stockholm, 1774, 1776, 1780, in-8°; 2° une Bibliographie spéciale, contenant environ 2,000 articles, sous le titre de : *Bibliotheca helmintologica, seu enumeratio auctorum qui de vermibus scilicet cryptozois, gymnodelis, testaceis atque phytozois, tum vivis quàm petrificatis scripserunt*, Erlang, 1776, in-8°. On regrette que l'auteur se soit borné à donner une simple indication des titres des ouvrages, et n'ait pas porté un jugement sur les principaux d'entre eux. Modéer mourut à Stockholm, le 16 juillet 1799.

MODÈNE ET DE BRISGAW (Hercule-Renaud-d'Est, duc de), naquit le 12 novembre 1727, et fut marié à 14 ans, avec la fille du duc de Massa-Carrara. Deux ans après, il recueillit les principautés de la maison de Cibo, vacantes par la mort du cardinal de ce nom, dont la duchesse, sa femme, était l'héritière. Le duc Hercule aimait à vivre dans la retraite, et il ne s'occupa jusqu'à la mort de son père, que de l'étude des sciences. Cependant, parvenu au trône ducal, il ne parut point inhabile à tenir les rênes du gouvernement. Son premier soin fut d'établir une grande économie dans ses dépenses, d'embellir Modène et plusieurs autres villes de ses états, et de fonder des établissemens utiles.

Il extirpa la mendicité, procura du travail aux indigens, ouvrit des routes sur les côtes de l'Apennin. fit construire des ponts, abolit l'inquisition, diminua le nombre des monastères, maintint le clergé, et défendit qu'on fît passer désormais de l'argent à Rome pour les dispenses; enfin, il fut le protecteur des arts, des sciences et des lettres, et accueillit de la manière la plus favorable les savans de tous les pays. C'est avec raison qu'on a dit du duc Hercule Renaud, « qu'il fut le modèle des » grands souverains dans un petit » état. » Quelques personnes l'ont à tort accusé d'avarice : les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé depuis ont suffisamment justifié sa prévoyance. Il avait en réserve quatre millions, lorsque la conquête de l'Italie l'obligea de se réfugier en Autriche, et cette somme le mit en état d'attendre la fin de la guerre. Par les traités de Campo-Formio et de Lunéville, il obtint, en échange de la souveraineté de Modène, celle du Brisgaw; mais comme le séjour de Fribourg ne pouvait convenir à un prince âgé de 72 ans, habitué à vivre sous le beau ciel de l'Italie, il céda à l'archiduc Ferdinand, son gendre, le gouvernement de ses nouveaux états. S'étant retiré à Trévise, il y mourut dans les derniers jours d'octobre 1803, vivement regretté de ses anciens sujets, et de tous les hommes qui avaient pu apprécier la noblesse de son âme.

MOEHSEN (Jean-Charles-Guillaume), médecin, naquit à Berlin, en 1722, et fut envoyé successivement par son grand-père, M. Horch, médecin de Frédéric-Guillaume, à l'université d'Iéna et à celle de Halle, pour s'y préparer à suivre la carrière médicale. Reçu docteur à 20 ans, et de retour à Berlin, il succéda à M. Horch dans la place de médecin au gymnase de Joachim. Les soins qu'il donnait aux enfans, sa bonté, sa douceur, répandirent sa réputation au dehors, et bientôt lui acquirent, surtout parmi les dames et les mères de famille, une nombreuse et brillante clientelle. Le collége de médecine de Berlin l'admit, en 1747, au nombre de ses membres. Moehsen avait des connaissances très-étendues dans la médecine légale; elles le firent appeler, en 1763, au collége de santé, dans la direction duquel se trouvent les diverses parties relatives à la salubrité publique. Médecin du collége des cadets nobles et de l'académie militaire de Berlin, il devint, en 1778, médecin de Frédéric-le-Grand, qu'il suivit dans le guerre de la succession de Bavière. Il devint membre de différentes sociétés savantes nationales, et, en 1795, membre de l'académie royale des sciences et des arts de Berlin. Ce savant praticien avait toujours eu un goût très-prononcé pour les recherches historiques; il s'y livra toutes les fois que ses nombreuses occupations le lui permettaient, et il a produit sur ces matières des ouvrages dont il sera parlé plus bas. Il s'était fait, dans la pratique de son art, un système auquel il dut nombre de succès : il était persuadé qu'il vaut presque toujours mieux laisser agir tranquillement la nature, que de forcer ses opérations par des

remèdes héroïques, c'est-à-dire violens ou hasardés. Il était naturellement gai, et il portait au lit de ses malades ce caractère qui généralement inspire la sécurité, et contribue à calmer les inquiétudes que peut inspirer au malade la gravité de sa position. La méthode de Moehsen n'était pas du goût de ses confrères; ils accusaient ce praticien de timidité, d'impéritie, dans les momens critiques, accusation qu'il n'est pas de notre ressort d'examiner, et que les médecins ne jugent eux-mêmes qu'avec une extrême circonspection. Moehsen avait une très-belle bibliothèque : un incendie lui ravit 8,000 vol. Cette perte ne le découragea pas; il reforma la collection de ses livres, l'augmenta considérablement, et y réunit un choix, unique peut-être dans son genre, de médailles et de gravures, relativement à ses études favorites. Les ouvrages qu'il a composés sur l'histoire de Brandebourg, et sa collection de Bractéate, font aujourd'hui partie de la bibliothèque royale de Berlin. La langue allemande, à l'époque où écrivait Moehsen, n'avait pas pris l'essor qui depuis l'a placée parmi les plus célèbres de l'Europe. Aussi ses ouvrages n'offrent-ils pas cette énergie, cette pureté de style, qui pourraient en rendre la lecture agréable; mais ces défauts sont compensés par beaucoup d'originalité dans les idées, et par un esprit piquant et varié. Il mourut le 22 septembre 1795. Son *Éloge historique* fut prononcé à l'académie, par Meicrotto, et sa *Vie* insérée dans les Ephémérides médicales de Berlin de Formey (1799). On doit à Moehsen : 1° *Dissertatio inauguralis de passionis iliacæ causis et curatione*, Halle, 1742; 2° *De manuscriptis medicis quæ inter codices biblioth. reg. Berolin. servantur, Epist.* 1 *et* 2, 1746 et 1747. L'auteur prétend dans cet ouvrage que les Arabes avaient de la petite-vérole. 3° *Versuch*, etc. (*Essai d'une notice historique sur l'art de travailler l'or et l'argent dans les temps reculés*), Berlin, 1757. Il parut sous le voile de l'anonyme. 4° *De medicis equestri dignitate ornatis*, Berlin, 1768, *in*-4°. Moehsen termina cet ouvrage en y parlant du passage des arts et des sciences de l'Italie vers le Nord, et de quelques statues d'Esculape, d'Hygiéa et d'Hippocrate, qui se trouvaient en Prusse. 5° *Verzeichniss*, etc. (*Catalogue d'une collection de portraits, la plupart de médecins célèbres, tant gravés qu'à l'aqua-tinta ou en bois, et de quelques dessins*), Berlin, 1771, in-4°. Il est orné d'un grand nombre de vignettes de Rode, directeur de l'académie. 6° *Beschreibung*, etc. (*Description de médailles ou jetons frappés en l'honneur des médecins, avec des mémoires expliquant l'art de monnayer des anciens, ou concernant l'histoire et la littérature médicales*), T. I et II, Berlin et Leipzick, 1773, in-4°. On y voit que la collection de Moehsen consistait en deux cent et quelques médailles, frappées depuis le 15e siècle en l'honneur des médecins, et en monnaies, médailles et pierres gravées antiques. Par les soins de Moehsen, cette collection fut augmentée d'un assez grand nombre de médailles ou pièces frappées pour

rappeler le souvenir des épidémies, des guérisons inespérées ou des événemens et phénomènes physiques extraordinaires. Il y donne la description de celles qu'on suppose faites avec de l'or ou de l'argent des alchimistes, et de toutes sortes de médailles magiques. Dans la deuxième partie, qui parut en 1781, on trouve l'histoire des sciences dans la Marche de Brandebourg, plus particulièrement de la médecine, depuis le 16e siècle; on y remarque surtout des recherches curieuses sur les habitans, la population, les mœurs, etc. L'auteur termine cet ouvrage en traçant le caractère du règne du prince Jean-George, et donne des détails sur ses médecins, et l'état des monnaies sous le rapport de l'art, dans le 14e siècle. 7° *Sammlung*, etc. (*Collection d'expériences remarquables pour déterminer l'utilité de l'inoculation de la petite-vérole*), Berlin, 1782. 8° *Beytrag*, etc. (*Addition à l'Histoire des sciences dans la Marche de Brandebourg*), Berlin, 1783; 9° *Sur l'Histoire de la Marche de Brandebourg dans le moyen âge, et explication des monnaies contemporaines*, dissertation insérée dans les *Mémoires* de l'académie royale des belles-lettres de Berlin, 1792; 10° *Vie du conseiller privé Cothenius*, également insérée dans la collection des mémoires de l'académie de Berlin.

MOELIEN-DE-FOUGÈRES (Thérèse), fille d'un conseiller au parlement de Rennes, devint la maîtresse et la confidente de La Rouarie, l'un des chefs royalistes. Elle seconda ses projets avec une grande activité, lorsqu'en 1791 il voulut faire insurger la Bretagne. On la voyait constamment à cheval, vêtue en amazone, parcourant les campagnes pour exciter les paysans à s'armer. Compromise après la mort de La Rouarie, par les papiers saisis au château de Laguyomarais, Mlle Moelien fut arrêtée, conduite à Paris, et traduite au tribunal révolutionnaire, qui la condamna à mort le 18 juin 1793. Elle était âgée de trente ans. Elle mourut avec fermeté, après avoir encouragé, en l'embrassant, son compagnon d'infortune, le jeune Pontavice.

MOELLENDORFF (le comte Richard-Joachim-Henri de), feld-maréchal prussien, chevalier des ordres de Prusse, gouverneur de Berlin, etc., naquit dans la marche de Prignitz, en 1724, et dut à Frédéric-le-Grand sa fortune militaire. Néanmoins, M. de Moellendorff avait parcouru les différens grades militaires, et n'était devenu officier-général qu'à la suite d'actions d'éclat et de preuves de mérite sur le champ de bataille. Nous allons parcourir rapidement cette première partie de la vie militaire de M. de Moellendorff. Son père, capitaine des digues, le fit élever à l'académie équestre de Brandebourg, et obtint qu'il serait admis au nombre des pages de Frédéric II. Le jeune de Moellendorff suivit le roi dans la première guerre de Silésie, et assista aux batailles de Molwitz et de Chotusitz; quelque temps après, il devint porte-drapeau dans la garde du roi, et adjudant en 1744. C'est dans ce dernier grade qu'il commença à donner des preuves de son courage et de ses

talens, que Frédéric honore dans son *Histoire de mon temps*, de cette mention flatteuse : « Le jeune » Moellendorff reçut, dans des cir- » constances très-difficiles, l'ordre » d'escorter, avec 300 hommes » d'infanterie, un grand convoi de » vivres, que Franklini, qui de » tous les officiers autrichiens pos- » sédait la connaissance la plus » exacte des chemins, conduisait » de la Bohême à la Silésie, avec » 4,000 Pandoures, entre Chatlzar » et Trautereau. Moellendorff sou- » tint toutes les attaques de l'en- » nemi, et s'empara d'un cimetière » qui dominait le défilé. De là, il » protégea les caissons, et se dé- » fendit pendant trois heures, jus- » qu'à ce que Dumoulin vint à son » secours. » Il mérita de nouveau la confiance et les éloges de son prince, et en même temps un a- vancement rapide dans les com- bats subséquens, et surtout dans la seconde guerre de Silésie. Blessé dangereusement au com- bat de Carr, à son rétablissement, il obtint une compagnie dans la garde, et prit une part honorable au siége de Prague (1757), à la bataille de Rosbach, et à l'affaire de Leuthen, où, par une manœu- vre hardie contre le village qui porte ce nom, il décida la victoire en faveur des armes prussiennes. L'ordre du mérite fut sa récom- pense. Employé au siége de Bres- lau, il s'y distingua, et reçut, en 1758, le grade de major-comman- dant le 3ᵉ bataillon de la garde, et, en 1760, le commandement d'un régiment qui, par sa belle conduite à Liegnitz, valut à M. de Moellendorff le grade de lieu- tenant-colonel. A Torgau, les manœuvres de cet officier décidè- rent le succès de la bataille, mais il y fut fait prisonnier. Après a- voir été échangé (1761), il obtint le grade de colonel, et peu de temps après, ayant enlevé, près de Burkesdorf, un poste fortifié, il fut promu au grade de général- major. Il eut, en qualité de lieu- tenant-général, le commandement d'un corps de l'armée du prince Henri, lors de la guerre de la succession de Bavière. De nou- veaux succès lui firent obtenir l'ordre de l'aigle-noire. Nommé, en 1783, gouverneur de Berlin, il prit vivement à cœur l'améliora- tion du sort des troupes, qui alors étaient très-négligées. Frédéric- le-Grand se plaisait dans sa société, et Moellendorff fut un des officiers- généraux, en très-petit nombre, que ce monarque admit dans son intimité, sur la fin de sa vie. Le successeur de ce prince lui confia la charge de général de l'infanterie, et, en 1793, M. de Moellendorff reçut le commandement des trou- pes destinées à opérer le démem- brement du royaume de Pologne. Il s'acquitta, avec autant d'adres- se que de bonheur, de cette mis- sion délicate et difficile, et s'il ne se fit point aimer des malheureux Polonais, il s'en fit estimer : c'é- tait tout ce que la politique pou- vait espérer, puisque ce sentiment, chez cette nation généreuse, pa- ralysait le désespoir du patriotis- me. M. de Moellendorff fut en récompense créé feld-maréchal, et nommé, peu de temps après, gouverneur de la Prusse méridio- nale. A l'époque de la révolution française, le cabinet de Berlin voulut envoyer des troupes pour

réprimer les troubles auxquels les nouveaux principes politiques donnèrent lieu. Le feld-maréchal de Moellendorff ne partagea point l'opinion de son gouvernement, et fut disgracié. Mais, en janvier 1794, le duc de Brunswick s'étant démis du commandement de l'armée prussienne, on le jugea seul digne de lui succéder, et il fut rappelé et nommé. Le feld-maréchal de Moellendorff se borna, en occupant le pays des Deux-Ponts, à contenir les Français; mais le 23 mai de la même année, il obtint sur eux un avantage marquant, près de Kayserslautern; peu après il fut contraint de se retirer. En 1797, le traité de Bâle, qu'on lui attribue, et dont il avait fait, dit-on, les premières ouvertures une année auparavant, mit fin aux hostilités. De retour en Prusse, il devint grand-maréchal. Dans le courant de 1805, il fut appelé, malgré son grand âge (il était alors plus qu'octogénaire), au commandement du corps principal de l'armée qui devait agir sous les ordres immédiats du roi, en cas de rupture. Cette rupture n'ayant pas eu lieu, il retourna l'année suivante au gouvernement de Berlin. La guerre ayant de nouveau éclaté entre la Prusse et la France, et n'ayant pu la prévenir par ses représentations énergiques, il se rendit à l'armée du duc de Brunswick, et prit part à la bataille de Iéna, le 14 octobre 1806. Son zèle et son activité ne purent empêcher les succès de l'armée française, commandée par l'empereur Napoléon en personne; blessé, ainsi que plusieurs autres officiers supérieurs, il se retira à Erfurt, et bientôt fut forcé de capituler et de se rendre prisonnier sur parole. Murat lui fit donner des soins particuliers par son propre chirurgien. L'empereur, dont le quartier-général était à Berlin, ainsi que tous les généraux de l'armée française, le traitèrent avec beaucoup d'égards : l'empereur l'admit à sa table, et lui continua les pensions dont il jouissait dans leur intégralité. Le maréchal de Moellendorff a été accusé, à cette époque désastreuse pour la monarchie prussienne, d'avarice et d'accaparement de blés, dont il aurait trafiqué ensuite. On lui conteste aussi ses talens militaires comme chef d'armée. La calomnie peut avoir beaucoup de part aux premiers reproches; quant au dernier, son grand âge et la nouvelle tactique adoptée par l'empereur des Français, sans le justifier, rendent du moins ses fautes excusables, et des généraux plus célèbres, dans la vigueur de l'âge ont été forcés, comme lui, de reconnaître la supériorité du premier capitaine de l'Europe moderne. Quarante ans auparavant, Mirabeau disait de M. de Moellendorff (dans sa *Correspondance secrète*) : « Cet homme est » loyal, simple, ferme, vertueux, » et en première ligne de talens » militaires. » Cet éloge était alors de la plus exacte justice, et des accusations vagues ne doivent pas l'altérer. M. de Moellendorff mourut en 1807.

MOENNE (N.), substitut du procureur de la commune de Paris, fut un des membres les plus influens de la *Société des Corde-*

tiers de Paris. Pendant les années 1793 et 1794, accusé d'avoir persécuté un certain Brocheton, soi-disant patriote, il fut menacé d'être destitué de sa place de substitut du procureur de la commune; mais Robespierre prit sa défense, et le justifia victorieusement. Moenne devint premier substitut de l'agent national Payen. A l'époque du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), Moenne ayant, à son tour, pris la défense de son protecteur, fut compris dans le décret par lequel la convention nationale mit hors la loi tous les membres de la commune de Paris, et deux jours après il subit, avec eux, la peine de mort.

MOERNER (LE COMTE CHARLES DE), feld-maréchal suédois, gouverneur-général de la Norwège, l'un des officiers-généraux les plus distingués de la Suède, est né vers 1750. D'excellentes études, secondées par d'heureuses dispositions, lui acquirent, de bonne heure, une réputation méritée, et il fut choisi par Gustave III pour être gouverneur de son fils. Après avoir terminé l'éducation du jeune prince, il devint chef du 1er régiment des gardes. Parmi plusieurs établissemens utiles que lui doit la ville de Stockholm, on distingue celui des cimetières placés hors de ses murs. Le roi de Suède (Charles XIII) voulant témoigner au comte de Moerner la haute confiance qu'il lui inspirait, le nomma, en 1816, gouverneur-général de la Norwège. Dans un discours qu'il prononça pour l'ouverture de la diète de ce royaume, au mois de février 1818, M. de Moerner exposa sommairement et avec beaucoup de talent, toutes les matières qui devaient être l'objet des travaux de la diète.

MOESER (JUSTE), célèbre avocat et littérateur allemand, naquit à Osnabruck, le 14 décembre 1720. Son père, directeur de la chancellerie de cette ville, cultiva d'abord lui-même les dispositions qu'il montrait pour l'étude, et sa mère lui enseigna la langue française. A 10 ans il entra à l'université d'Iéna, et se rendit ensuite à Gœttingue, où il étudia la jurisprudence, les belles-lettres et la littérature étrangère. Reçu avocat, il exerça dans sa ville natale cette profession, avec un succès d'autant plus flatteur, qu'il se consacrait à la défense des causes dans lesquelles l'innocence et l'humanité étaient plus particulièrement intéressées. Cette noble conduite lui fit donner, en 1747, la charge d'*advocatus patriæ*, laquelle, avant lui, était à peu près un titre purement honorifique; il lui rendit sa véritable importance. Nommé par les états secrétaire et syndic de l'ordre équestre, il rendit à sa patrie, pendant la guerre dite de *sept-ans*, des services d'une haute importance. Chargé, comme député, de se rendre à Londres pour y diriger le paiement et l'envoi des subsides, il profita de son séjour dans cette ville pour y faire une étude approfondie des institutions anglaises. De retour dans sa patrie, il publia un recueil périodique, auquel il avait donné le surnom de *Franklin allemand*, et qu'il rendit bien digne de ce nom, consacré par le patriotisme. Goethe, dans ses *Mémoires*, s'exprime ainsi, en parlant de ce

recueil et de son auteur : « Il faudrait citer tout ce qui concerne » le monde civil et moral, pour faire connaître les divers sujets traités par Moeser; et la manière » dont il les a traités est admirable. C'est un homme d'état versé dans les affaires publiques, » qui parle au peuple par la voie » de la gazette, pour faire envisager sous leur véritable face, et » mettre à la portée de tout le monde les mesures qu'un gouvernement éclairé et bienveillant se » propose de prendre ou qu'il exécute: mais, au lieu du ton magistral, il emploie les formes les » plus variées, et en gardant toujours tant de modération, qu'on » ne peut s'empêcher d'admirer à » la fois l'esprit, la facilité, l'adresse, le goût et le caractère de » l'écrivain. Sous le rapport de l'utilité des sujets choisis, de la profondeur de ses vues, de l'indépendance de sa manière de voir, » des formes heureuses enfin et de » l'aménité qui caractérisent ses articles, je ne saurais le comparer » à d'autres qu'à Franklin.» Moeser fut nommé, en 1783, conseiller de justice, et reçut, en 1792, un témoignage de l'intérêt le plus touchant : la cinquantième année de son entrée dans les fonctions publiques fut célébrée avec la plus grande solennité par l'ordre équestre d'Osnabruck. Il mourut le 7 janvier 1794. On doit à cet homme distingué par ses talens et ses qualités personnelles les ouvrages suivans : 1° *Essai de quelques tableaux des mœurs de notre temps*, Hanovre, 1747, in-8°; 2° *Arminius*, tragédie. Hanovre, 1749, in-8°; 3° *De veterum Germanorum et Gallorum theologiâ mysticâ et populari*, Osnabruck, 1749, in-4°; 4° en français, *Epître à Voltaire sur le caractère de Luther*, 1750, in-8°. Elle fut traduite en allemand par sa femme. 5° *Arlequin, ou défense du comique grotesque*, Hanovre, 1761, Brême, 1777; 5° en allemand, *Lettre au vicaire savoyard, à remettre à M. J. J. Rousseau*, Hambourg et Leipzig, 1765; Brême, 1777, in-8°; 7° *Histoire d'Osnabruck*, Osnabruck, 1761, Berlin et Stettin, 1780, 2 vol. in-8°; 8° *Lettre à M. Mendez da Costa, grand-rabbin d'Utrecht, sur la facilité du passage de la secte pharisienne à la religion chrétienne*, Amsterdam, 1773; Brême, 1777; 9° *Idées* (Phantasien) *patriotiques*, 4 vol., Berlin, 1774-1786; la 4e édition, Berlin, 1820, a été augmentée du jugement de Gœthe sur Moeser. 9° *De la langue et littérature allemande*, avec quelques réflexions sur l'éducation nationale des anciens Allemands, Osnabruck, 1781; Hambourg, 1781. 11° *Du célibat des prêtres sous le rapport politique*, Osnabruck et Leipzig, 1783; 12° *Mélanges de Moeser*, en tête desquels est une *Notice* sur ce littérateur, par Frédéric Nicolaï, Berlin et Stettin, 1797-1798, 2 vol. in-8°; 13° *La vertu sur la scène, ou le mariage d'Arlequin*, Berlin, 1798. Moeser a donné différens morceaux à des journaux littéraires, et à l'Almanach des muses, de Leipzig.

MOET (Jean-Pierre), littérateur et antiquaire, naquit à Paris, en 1720, et mourut à Versailles, le 31 août 1806, dans sa 86e année. Très-versé dans la science des médailles antiques, il s'était for-

mé dans cette partie une collection moins remarquable par le nombre des pièces, que par leur grande rareté. Son cabinet renfermait une autre collection d'un genre de mérite particulier : c'étaient tous les ouvrages qu'il avait pu se procurer pour ou contre les illuminés. Moet augmenta sa collection de sa propre traduction des œuvres de Swedenborg, célèbre illuminé suédois, dont on prétend qu'il aurait refusé de Gustave III, la somme de 30,000 francs. Comme numismate, Moet a laissé, avec sa rare et précieuse collection de médailles, des observations inédites sur cette science. Comme littérateur, on lui doit : 1° *la Félicité mise à la portée de tous les hommes*. Paris, 1742, in-12; 2° *Code de Cythère, ou Lit de justice d'amour*, Paris, 1746, 1 vol. in-12; 3° *Lucina sine concubitu*, ou Lucine affranchie des lois du concours, in-12, 1750. Cet ouvrage qu'il donne comme traduit de l'anglais d'Abraham Johnson, fut brûlé par ordre du parlement. M. Barbier prétend que l'auteur en publia une nouvelle édition considérablement augmentée, sous le titre de : *la Femme comme on n'en connait point, ou Primauté de la Femme sur l'Homme*. 4° *Conversation de la marquise de*** avec sa nièce nouvellement arrivée de province*, ouvrage posthume de Mme L***, recueilli par M***, Amsterdam (Strasbourg), 1753, in-8°; 5° *Traité de la culture des renoncules, des œillets, des auricules, des tulipes et des jacinthes*, Paris, 1754, 2 vol. in-12 : compilation faite avec goût, et qui est généralement estimée; 6° Une traduction d'un nouveau volume, ou *Supplément du Spectateur, ou le Socrate moderne*, Paris, 1755; cette traduction d'Addison, Stècle, etc., a eu du succès; 7° *la France littéraire*, Paris, 1769; 8° Une nouvelle édition de l'ouvrage de Chorier, sous le titre de : *J. Meursii elegantiæ latini sermonis*, Paris, 1757, in-8°; 9° Une édition des 4 derniers volumes du *Moréri espagnol*, etc.; 10° Enfin, en manuscrit, sa traduction française des œuvres latines de Swedenborg.

MOGUES (N.), agent du comité de salut-public en 1793, fut envoyé près de l'armée de l'Ouest et dans les départemens voisins. Il porta la terreur au sein des villes et des campagnes, en faisant exécuter, avec la dernière rigueur, les mesures ultra-révolutionnaires. Vibert de Rethel, son ami, lui ayant communiqué confidentiellement son opinion en faveur de Louis XVI, dont le jugement venait d'être prononcé, ce misérable le dénonça, et Vibert fut depuis comdamné à mort. Dans les diverses missions dont on le chargea, Mogues prenait dérisoirement le titre de *Propagateur des droits de l'homme*. La violence de sa conduite le fit dénoncer plusieurs fois; mais la faveur des comités de gouvernement le mit long-temps à l'abri des poursuites. En 1795, lorsque les partisans de Robespierre eurent tout-à-fait perdu leur influence, il fut accusé d'avoir fait assassiner juridiquement les membres de la municipalité de Sedan, pendant le régime de la terreur. La convention rendit contre lui un décret, en vertu duquel il

fut traduit devant le tribunal criminel des Ardennes, qui le condamna à mort.

MOHAMMED (Cheikh), célèbre fondateur de la secte religieuse des *Wahabis*, nom qu'ils prirent de *Abd-el-Waheb*, père de Mohammed, naquit au commencement du 18e siècle, dans la tribu de Temim, au village de Hereïmlé, province de Nejd. Il se prétendait, par son aïeul Soléiman, de la race des Seïds, ou descendans de Mahomet; et dès sa plus tendre jeunesse, méditant le rôle qu'il se sentait appelé à jouer dans l'Orient, il étudia, avec autant de soin que de succès, les dogmes de la religion et les lois des Musulmans. Il semblait né pour être chef de secte : très-instruit, éloquent, pieux, bientôt il passa pour inspiré, et, cette opinion établie, il osa prêcher la réforme de l'islamisme. Son père, qu'il accusa de se livrer à l'usure, l'accabla de mauvais traitemens, auxquels il parvint à se soustraire, en se réfugiant d'abord à Bassorah, et en entreprenant ensuite différens voyages. Il parcourut la Syrie et l'Arabie, où ses idées religieuses, qu'il exprimait publiquement, lui firent souvent courir les dangers de la persécution. A Dreïé, Mohammed Ibn Séoud, qui gouvernait cette province, l'accueillit avec bonté et lui laissa la liberté de répandre sa nouvelle doctrine. Comme Mahomet, il voulut convertir par la persuasion, et, à défaut, par les armes. Son protecteur lui avait accordé un fort détachement, qui l'accompagnait dans ses courses, monté sur des chameaux. De cette manière, il subjugua plusieurs tribus et villages, mais il n'eut pas les mêmes succès dans l'Yrak et à Médine. Le désir de revoir les lieux où il était né le détermina à en faire le voyage : les esprits ne lui étaient pas plus favorables. Il se rendit à Aïnié, bourgade soumise à Ibn-Mômar, dont il épousa la sœur. Le sévère Mohammed faillit devenir la victime de son extrême rigidité : ayant fait punir de mort, comme adultère, une parente de Soléiman, émyr de Lahsa, celui-ci demanda, avec menace, à Ibn Mômar, de lui livrer son beau-frère, ce qui allait être effectué, lorsque la femme de Mohammed avertit celui-ci du danger qu'il courait. Il s'enfuit précipitamment à Dreïé, où Mohammed Ibn Séoud lui témoigna toute la joie que lui causait son retour. Le *Wahabisme* avait fait de grands progrès pendant l'absence de son fondateur. Le fils d'Ibn Séoud, Abd-el-Aziz, succéda à son père; Mohammed profita du zèle et de la ferveur du jeune Abd-el-Aziz pour faire triompher sa doctrine religieuse, et pour que ce jeune prince, à la tête de ses troupes, convertît au *Wahabisme* le reste des tribus de la vaste province de Nejd. Mohammed, qui avait conservé contre son beau-frère, Ibn Mômar, un profond ressentiment de la faiblesse dont il avait failli devenir la victime, l'attira dans un piége, et, maître de sa personne, lui fit trancher la tête. Abd-el-Aziz, malheureux dans une expédition contre les Arabes du Yémen, menacé par eux et en butte à la vengeance de Soléiman, montrait une grande froideur à Mohammed, et

voulait renoncer à le seconder dans son prosélytisme. Mohammed ranima son courage et sa ferveur, à force d'argent éloigna les Arabes, et le soutint avec intrépidité et talent dans la guerre qu'il faisait au prince de Lahsa. Vainqueurs dans deux guerres défensives contre leurs nombreux ennemis, Mohammed et Abd-el-Aziz ne s'occupèrent plus qu'à faire triompher la nouvelle secte ; ils y réussirent après dix ans d'efforts, et le *Wahabisme* régna en maître dans les lieux où ses sectateurs avaient été méprisés et persécutés. L'alternative qu'ils offraient à ceux qu'ils voulaient convertir, ne permettait pas d'hésiter long-temps : *Croire ou mourir.* Ce système n'était pas nouveau, et long-temps avant Mohammed et hors de l'Orient, il avait été mis en pratique. « Sa doctrine, est-il dit dans une » *Notice* sur ce nouveau prophète, » était l'islamisme ramené à sa pu» reté primitive. Il admettait le Co» ran, mais il rejetait toutes les tra» ditions, tant écrites qu'orales. Il » regardait Jésus-Christ, Mahomet » et les prophètes, comme des sa» ges, aimés du Très-Haut ; mais » il leur refusait toute espèce de » culte. Il bornait la profession de » foi musulmane à ces mots : *Il* » *n'y a d'autre Dieu que Dieu*, et » en supprimait ceux-ci : *et Ma*» *homet est le prophète de Dieu.* Il » interdisait tous les pélerinages, » à l'exception de celui de la Caa» bah, objet de l'antique vénéra» tion des Arabes. Il prohibait les » cérémonies et les décorations fu» nèbres comme impies, et ordon» nait de détruire les *Turbès* ou cha» pelles sépulcrales, élevées sur les » tombeaux des cheikhs et des i» mans, réputés saints parmi les » Musulmans. » Inquiète des progrès de ces sectaires, la Porte ordonna au pacha de Bagdad de marcher contre eux. Soléiman, pacha de cette ville, dirigea, en 1798, une expédition qui, ayant été complètement malheureuse, loin de les détruire, fortifia leur puissance et leur donna le droit funeste des représailles. Quinze mille d'entre eux surprirent Kerbelah, et après avoir exercé dans cette ville toutes sortes de cruautés, ils firent un butin considérable, pillèrent les trésors de la mosquée, et emmenèrent 200 chameaux chargés d'immenses richesses. Ce succès, que suivirent plusieurs autres, augmenta leur ardeur belliqueuse. Ils attaquèrent, en 1800, la Mekke, et s'en emparèrent, mais ils ne purent la conserver. Médine et Gidda leur résistèrent. Dans le cours de leurs expéditions, cheikh Mohammed mourut dans un âge avancé, et, peu d'années après, en 1803, leur prince Abd-el-Aziz fut assassiné. Le fils aîné de Mohammed, Houceïn, aveugle et valétudinaire de naissance, lui succéda dans le pontificat suprême. Différens ouvrages ont été publiés sur les *Wahabis*. M. Corancez, consul à Bagdad, donna, en 1810, in-8°, sous les initiales L. A., une *Histoire des Wahabis, depuis leur origine jusqu'à la fin de* 1809; et M. Rousseau, consul à Alep, fit paraître, en 1818, in-8°, Paris et Marseille, des *Mémoires sur les trois plus fameuses sectes du musulmanisme, les wahabis*, etc.

MOHAMMED, ALY-PACHA, (*voyez* MEHEMMED).

MOHEDANO (LES FRÈRES RAPHAEL ET PIERRE RODRIGUE), savans religieux de l'ordre de Saint-François, et membres de l'académie d'histoire de Madrid. On pense généralement qu'ils étaient jumeaux. Nés dans l'Andalousie vers 1730, ils montrèrent constamment les mêmes inclinations, et embrassèrent l'un et l'autre l'état monastique. Ces deux frères, exempts des préjugés qui règnent ordinairement dans les cloîtres, furent assez heureux pour amener un commencement de réforme dans les études permises dans les monastères. C'est à leur sollicitude pour les sciences et les lettres que leur ordre doit l'établissement des chaires de mathématiques, de physique expérimentale, et des langues grecque, hébraïque et arabe. Des dictionnaires, des grammaires, et des livres élémentaires de toutes ces langues furent achetés aux frais des frères Mohedano, et distribués gratuitement aux professeurs et aux élèves. En 1776, ils obtinrent la permission d'envoyer à Madrid deux religieux pour suivre les cours d'hébreu et d'arabe du célèbre professeur Cassiri. Leur zèle pour la propagation des lumières en Espagne, les exposa à quelques désagrémens, dont ils se consolèrent en voyant le succès de leurs travaux. Bientôt le roi Charles III leur donna des témoignages de son estime, et leur accorda une pension de 1,000 ducats. Ils moururent à Grenade, à peu de distance l'un de l'autre, vers 1800. Parmi les ouvrages de ces savans, on distingue: 1° *Histoire littéraire de l'Espagne, contenant l'origine, les progrès, la décadence et la restauration de la littérature espagnole dans le temps des Phéniciens, des Carthaginois, des Romains, des Goths, des Arabes et des rois catholiques, avec les vies des hommes illustres de cette nation;* 2° *Apologie de la nation espagnole, contre quelques auteurs modernes et étrangers;* 3° *Réflexions sur la littérature espagnole des trois derniers siècles, comparée avec la française et celle des autres nations;* 4° *Dissertation sur l'Histoire d'Espagne du P. Mariana;* 5° *Dissertation historique et géographique sur les Celtes et autres peuples qui habitèrent l'Espagne contre les opinions de quelques modernes.*

MOHN (N.), peintre sur verre, né à Berlin, passe pour avoir retrouvé l'ancien art de peindre sur verre. Ses essais dans ce genre, qui consistent en *Paysages, Figures, Armoiries*, etc., furent très-bien accueillis du public, quoique le talent de l'auteur ait été généralement reconnu susceptible d'acquérir une bien plus grande perfection. Les différens procédés qu'il a employés ont été soumis à M. Klaproth, et cet habile chimiste a déclaré, rapporte-t-on, « que les peintures exécutées » sur verre par M. Mohn sont in» destructibles, et ne peuvent pé» rir qu'avec le verre.

MOIRA (FRANÇOIS-RAWDON-HASTINGS), aujourd'hui MARQUIS DE HASTINGS, d'une ancienne famille d'Angleterre que Guillaume-le-conquérant combla de biens et d'honneurs, est fils du comte Moira et d'Elisabeth de Hastings, etc. Né en Irlande

le 7 décembre 1754, il reçut une éducation très-distinguée, et, après avoir voyagé sur le continent, il s'embarqua pour l'Amérique qui était déjà en guerre avec la mère-patrie. Il y servit en qualité de lieutenant de grenadiers. Dès son arrivée en Amérique, il se fit remarquer par sa bravoure et son intelligence, et montra plus particulièrement l'une et l'autre à la sanglante bataille de Bunker's-Hill, dans laquelle lui et six soldats de sa compagnie furent les seuls qui ne reçurent pas de blessures. Le général Burgoyne rendit le témoignage le plus éclatant de sa brillante conduite, et le désigna au gouvernement comme un des officiers de la plus belle espérance. Il ne se signala pas d'une manière moins honorable à l'assaut du fort Clinton, et dans plusieurs autres affaires qui motivèrent son avancement rapide : à 23 ans, en 1778, il était déjà lieutenant-colonel. Le général Howe ayant donné sa démission, il fut nommé adjudant-général de l'armée anglaise aux ordres de sir Henri Clinton. Dans la retraite à travers les Jerseys, de Philadelphie à New-York, et dans le combat de Montmouth, le comte Moira, alors lord Rawdon, rendit des services très-importans, et au siége de Charlestown, il montra tant de valeur, de sang-froid et d'expérience, qu'il fut nommé au commandement d'un corps séparé dans la Caroline méridionale. Il prit une glorieuse part à la bataille de Camden, que les Anglais gagnèrent en 1780. Lord Cornwallis l'opposa dans cette province aux généraux américains, sur lesquels il remporta quelques avantages; mais ils n'empêchèrent point que l'armée anglaise ne fût forcée d'opérer sa retraite, et il la dirigea dans sa marche pénible en l'absence de Lord Cornwallis, qui était tombé malade. Il conduisit cette armée à Camden; mais forcé bientôt d'évacuer cette position, il retourna à Charlestown. Il y fit traduire devant une cour martiale, le nommé Isaac Haynes, américain, qu'il accusait d'avoir cherché à faire insurger des milices à la solde de l'Angleterre, en faveur de la nouvelle république. Haynes fut condamné à mort et exécuté : cette affaire imprima sur lord Moira une tache qui lui fut généralement reprochée, même en Angleterre, et le duc de Richemond le dénonça, en termes très-vifs, à la chambre des pairs. Le comte Moira continua, quoique malade, à diriger la retraite de l'armée; mais son état empirant de jour en jour, il fut obligé de repasser en Angleterre. Dans la traversée, il tomba au pouvoir des Français. Conduit à Brest, sur la frégate la *Glorieuse*, qui l'avait capturé, il recouvra presque aussitôt la liberté. De retour à Londres, il fut nommé par le roi son aide-de-camp, et créé pair de la Grande-Bretagne. La faveur dont il jouissait le détermina à demander une explication au duc de Richemond au sujet de sa dénonciation relative à la mort de Haynes. Cette affaire néanmoins n'eut pas d'autres suites. Héritier de tous les biens de son oncle, le comte d'Huntingdon, qui venait de mourir, lord Rawdon ob-

tint du roi l'autorisation de prendre le nom et les armes de la maison du défunt. Vers la même époque (1793), son père étant mort, il lui succéda dans le titre de comte Moira. Chargé dans la même année de commander un corps, composé en grande partie d'émigrés français, et de seconder les opérations des Vendéens, il ne put remplir cette mission, ses dépêches étant tombées dans les mains des républicains. Il retourna à Londres, et en repartit presque aussitôt pour prendre, dans les Pays-Bas, un commandement sous le duc d'York. Remplacé peu après par le général Abercrombie, il repassa encore en Angleterre, et, jusqu'en 1795, il resta sans activité. Il fut alors chargé de soutenir les émigrés français, sous les ordres de M. de Puisaye; cette expédition, qu'il avait, dit-on, désapprouvée, eut pour résultat le désastre de Quiberon. Le comte Moira s'opposa, en 1799, avec force, à la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, et fut constamment en opposition avec le ministère, notamment dans la séance de la chambre des pairs du 20 juin 1803, où il combattit le plan de défense adopté par les ministres. Il devint, presque à la même époque, commandant en chef des forces britanniques en Écosse, et constable de la tour. En 1805, il reçut en récompense de la réconciliation du prince de Galles (aujourd'hui GEORGES IV) avec le roi, à laquelle il avait puissamment concouru, l'emploi de lord-lieutenant d'Irlande. En 1806, après la mort de Pitt, et sous le ministère de Fox, il devint grand-maître de l'artillerie; en 1807, il vota en faveur de l'abolition de la traite des noirs, et de l'émancipation des catholiques d'Irlande; en 1811, il attaqua vivement l'administration de M. Wellesley-Pole, comme secrétaire du gouvernement d'Irlande, et lui reprocha des actes arbitraires; il défendit encore, le 21 avril 1812, les droits des catholiques irlandais. Enfin en 1814, il fut nommé gouverneur-général des possessions anglaises dans les Indes orientales. Il partit, en cette qualité, le 19 avril de la même année, fit une entrée solennelle à Calcutta, où il célébra, en juin 1815, avec une pompe vraiment royale, la naissance de son souverain. Peu après, il entreprit un voyage, à travers l'Indostan, jusqu'à la rivière de Setledje, limite des Indes anglaises. Il annonça à son gouvernement (juillet 1816), que Scindia et son armée étaient à Gwalior, ainsi que celle du radjah du Bérar; que les troupes de Madras, au nombre de 30,000 hommes, occupaient Elichpour, dans le Décan; que l'armée auxiliaire du Nizam et du Peishwa campait à Jaulna; que l'armée de Bombay se tenait prête à agir; enfin, que la famille prisonnière du roi de Candy, partie de Colombo, et débarquée à Madras, avait été envoyée à Velorre. Lord Moira ayant déclaré la guerre aux montagnards du Népaul, les a forcés, après avoir remporté sur eux des avantages importans, à se soumettre et à demander la paix. On doit à lord Moira: 1° *Discours sur l'état alarmant de l'Irlande*, in-8°,

1797; 2° *Lettres au colonel Mac-Mahon sur le changement du ministère*, in-8°, 1798.

MOIRÉ (Isaac), rémouleur-poète, né au Mans, le 9 octobre 1771, est fils d'un ouvrier serger. Orphelin dès l'âge de deux ans, il commença par être fileur de laine, et successivement il exerça jusqu'à quinze métiers différens. A l'époque de la révolution, il se fit soldat par amour pour son pays, et servit, pendant quatre ans, à l'armée de la Moselle, dans la 20me demi-brigade, où il fut blessé plusieurs fois. Dans une notice, placée en tête du poëme en huit chants, et de plus de 2000 vers, intitulé les *Souris*, qu'il a publié au Mans, en 1818, format in 12, on trouve ce paragraphe : « De »retour au Mans, Moiré s'y ma»ria; il fut, selon les circonstan»ces, papetier, teinturier, maître »à danser, etc., puis débitant de »tabac : cet état eut pu le fixer, *si »on ne le lui avait pas ravi*. Alors »il prit une échoppe, où il est ac»tuellement(1824). Là, il unit au »commerce des vieux livres, la »profession de *gagne-petit*. Les »soufflets, la faïence et cent au»tres objets, se restaurent dans »ses mains; et, à la fabrication des »*souricières*, il joint celle des ca»ges, etc.» Ce ne fut qu'à l'âge de près de 45 ans, et sans avoir la plus légère connaissance de l'orthographe, qu'il publia, pour la première fois, des *Couplets* et une *Ode au soleil*. Le poëme des *Souris* est son principal ouvrage; voici comment l'auteur débute :

Je chante dans mes vers non les vainqueurs du monde,
Illustres conquérans de la terre et de l'onde;
D'Homère je n'ai point hérité les pinceaux;
Je prétendrais en vain imiter ses travaux.....
Pour m'élever si haut, je sais trop me connaître,
Et l'art en mes écrits n'a jamais su paraître.
Quinze métiers divers ont fatigué mes mains;
La gloire, à mes vieux jours, n'ouvre point de chemins.
Déjà la main des ans m'a chargé de neuf lustres;
Mon nom n'est pas encor dans nos fastes illustres,
Et l'étude à mes chants refusant ses secours,
L'instinct dit à mes vers : « Prenez un libre cours;
» Conduisez les *souris* au champ de la victoire,
» Et des rats courageux éternisez la gloire. »

Le rémouleur-poète a dans son portefeuille plusieurs poëmes, des épîtres, des fables, des élégies, une messénienne et beaucoup d'odes patriotiques.

MOISE (François-Xavier), savant théologien et ancien évêque de Saint-Claude, naquit à Rose, dans la ci-devant province de Franche-Comté, le 12 décembre 1742; il fit des études distinguées, et concourut, en 1749, pour une chaire de théologie à l'université de Besançon. Désigné, comme le premier, par les juges du concours, il vit préférer un de ses compétiteurs. Le cardinal de Choiseul, pour le consoler de cette injustice, le fit nommer professeur au collége de Dôle. Egalement malheureux dans un second concours pour la chaire de l'université vacante par la mort de l'abbé Bullet, il eut cette fois, dans son malheur, un triomphe bien glorieux : tous les élèves de l'université abandonnèrent son rival pour suivre ses leçons, au collége de Dôle, où d'ailleurs abondaient, des provinces voisines, des auditeurs en grand nombre, attirés par l'éclat de son mérite. Moïse adopta avec modération les principes de la révolution, et prêta le serment exigé par la nouvelle constitution civile du clergé. Il parvint à la prélature, comme évêque constitutionnel du département du Jura,

en 1791, et fut un des membres du haut clergé de France, les plus marquans par leur instruction, leurs talens et les plus belles qualités du véritable pasteur. Forcé de se cacher pendant le régime de la terreur, il adhéra aux propositions, ou lettres encycliques, des évêques constitutionnels, en 1795, et assista aux conciles nationaux, tenus à Paris en 1797 et en 1801. Extrêmement laborieux dans les congrégations, et orateur éloquent dans les discussions qui avaient lieu en séances générales, il concourut puissamment à la haute réputation dont jouissent ces conciles dans l'esprit des hommes que la prévention n'aveugle point. Ce prelat était habile canoniste et très-versé dans la théologie, dans l'histoire et dans la connaissance des langues orientales. Les actes du second concile (de 1801), contiennent plusieurs dissertations de Moïse, dont l'une sur les démissions, demandées par le pape aux évêques anciens et nouveaux, qu'il jugeait indispensables pour le rétablissement de la paix religieuse en France; ce qui n'a pas empêché certains biographes de lui supposer du *chagrin* de ce qu'on lui demandait la démission de son évêché; ils lui reprochent aussi d'avoir cru « les siéges des évêques »constitutionnels, remplis plus ca»noniquement que le saint-siége »même.» Ceux qui ont connu ce prélat, savent qu'il fit volontiers, dans l'intérêt de l'église, le sacrifice exigé alors, quoiqu'il ne trouvât pas très-régulier le procédé du Saint-Père. Moïse prétendait que les bons canonistes ne lui faisaient pas un crime « de ce qu'il »donnait aux élections faites sui»vant le prescrit des canons, et »conformément aux usages des »premiers siècles de l'église, la »préférence sur les élections faites »en vertu de la discipline moder»ne.» Son zèle le conduisit, dans les jours les plus orageux de la révolution, partout où sa présence était jugée nécessaire, non-seulement dans son diocèse, mais encore dans les diocèses voisins, pendant l'absence de leurs évêques. Abreuvé d'outrages, persécuté, jeté dans les cachots, il pardonna à ses persécuteurs, et même à ceux qui deux fois attentèrent à sa vie par le poison, et qu'il ne voulut jamais dénoncer. Il mourut le 7 février 1813. On a de lui: 1° *Dissertation sur l'origine des fausses décrétales*, imprimée dans le tome 5e de la *Chronique religieuse*, à laquelle nous devons les élémens de cet article. 2° *Réponses critiques aux incrédules sur plusieurs endroits des livres saints*, pour servir de suite aux trois volumes de l'abbé Bullet, traitant la même matière, 1 vol. in-12. Il est à remarquer que dans les réimpressions récentes on a fait disparaître le nom de Moïse. 3° En manuscrit, ainsi que les autres ouvrages que nous allons citer, de *Nouvelles réponses critiques*, formant environ 2 vol.; 4° *Traité du mariage*, envisagé sous le rapport canonique; 5° *De la légitimité des droits et des maximes de l'église gallicane;* 6° *Dissertation historique, critique, théologique et polémique sur la Vulgate et sur le genre de respect qui lui est dû.*

MOISSON-DE-VAUX (Gabriel-Pierre-François), ancien militaire,

naturaliste et législateur, naquit à Caen, département du Calvados, le 6 mai 1742, d'une famille de robe. Il vint à Paris étant encore très-jeune, y fit des études distinguées, et, d'après le vœu de sa famille, entra dans l'état militaire, où il obtint, à l'âge de 16 ans, une lieutenance dans le régiment de cavalerie Dauphin-Etranger. Il fit les campagnes d'Allemagne, de 1758 à 1761, et se retira du service à la paix. Se consacrant alors à l'étude de la botanique, à une époque où la méthode de Jussieu n'était pas encore publiée, il y acquit de grandes connaissances, et s'attacha plus particulièrement à l'étude des plantes les plus utiles à l'homme. Il créa plusieurs jardins botaniques, parvint à acclimater le *sassafras* d'Amérique, dont la racine est un des médicamens les plus salutaires; enfin concourut avec la Galissonnière à élever en pleine terre le grand *magnolia* : tentative qui réussit parfaitement. Appelé au conseil des anciens, il réclama la reprise des travaux du port de Caen, et la continuation du canal de l'Orne. Passant ensuite dans les administrations publiques, il y rendit des services, et, libre enfin de rentrer dans la vie privée, il reprit ses occupations favorites. Moisson-de-Vaux prononça à la société d'agriculture de Caen, dont il était membre, un discours où il démontra la nécessité de former des pépinières et autres plantations dans le Calvados. Il a composé différens ouvrages sur la botanique; mais il ne voulut jamais, par modestie, en publier aucun; l'abbé Rozier le sollicita en vain de mettre au jour un mémoire ou traité, qu'il jugeait fort intéressant, sur les *fucus*. Moisson-de-Vaux mourut le 8 septembre 1802. M. P. A. Lair, secrétaire de la société d'agriculture de Caen, a donné, dans le recueil de cette société, l'*Eloge historique de Moisson-de-Vaux*. Une notice sur ce savant a paru dans le *Magasin encyclopédique* (1803, T. III).

MOITELLE (N), l'un des généraux autrichiens les plus malheureux en face de l'ennemi, fut fait prisonnier en 1790 par les insurgés belges, et deux ans après par le général français Valence, qui l'assiégea dans le château de Namur, dont il avait le commandement. Une troisième infortune attendait encore le général Moitelle en 1795 : il était dans la place de Luxembourg lorsque nos troupes l'assiégèrent et y entrèrent par capitulation. M. Moitelle paraît s'être éloigné du théâtre de la guerre, et depuis cette époque on l'a entièrement perdu de vue.

MOITTE (Jean-Guillaume), sculpteur célèbre, est né à Paris, en 1747; son père, Pierre-Etienne Moitte, graveur du roi, eut six enfans, qui tous ont suivi la carrière des arts. Jean-Guillaume Moitte, dès son enfance, montra les plus heureuses dispositions pour le dessin; son père s'empressa de les cultiver. Pigal, qui jouissait alors de la réputation du premier sculpteur de l'époque, étonné des progrès rapides du jeune Moitte, demanda lui-même comme une faveur de devenir son maître et son guide. Moitte se plaça bientôt au premier rang des élèves de Pigal. Après la mort de

ce dernier, il continua ses études dans l'atelier de Jean-Baptiste Lemoyne, et, aux différens concours de l'académie, il obtint presque toutes les médailles. En 1768, une figure de *David portant en triomphe la tête de Goliath*, lui mérita le grand prix, et il se rendit à Rome avec la pension du roi. C'est dans ce pays classique des beaux-arts qu'il puisa le goût et les principes de la sculpture antique, qui est devenue pour les artistes une seconde nature. Une maladie l'obligea d'abréger son séjour dans la capitale du monde chrétien, pour rechercher l'air natal. Il revint à Paris, jouissant déjà d'une réputation méritée; sa santé se rétablit bientôt; il se remit au travail avec ardeur, et dessina à la plume plusieurs grandes frises d'un beau style, qui furent admirées par les artistes. Il fit ensuite pour M. Auguste, orfèvre de la cour, des dessins que celui-ci prit pour modèles de ses plus beaux ouvrages, et qui lui acquirent, à cette époque, une grande supériorité sur tous les autres orfèvres. Une statue, représentant un *Sacrificateur*, ouvrit à Moitte les portes de l'académie, en 1783. Il fut alors chargé de l'exécution d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque *une Vestale faisant l'aspersion de l'eau lustrale*, une *Ariane*, les *Bas-reliefs* de plusieurs barrières de Paris, les figures colossales représentant les provinces de *Bretagne* et de *Normandie*, placées à la barrière des Bons-Hommes, et plusieurs *Bas-reliefs* et *Sphinx* au château de l'Ile-Adam. Il fut aussi chargé par Louis XVI de l'exécution de la statue de *Cassini*. La révolution le força d'abord de laisser cet ouvrage imparfait, mais, quelque temps après, il y mit la dernière main, et c'est l'une de ses productions qui ont le plus contribué à sa gloire. Pendant la révolution, il fut choisi pour exécuter le *bas-relief* du fronton de l'église Sainte-Geneviève, alors le Panthéon. Ce bas-relief, représentant *la patrie couronnant les vertus civiques* et *guerrières*, était remarquable par sa belle exécution; il fixa surtout l'attention des artistes. Il a été détruit lorsque l'on a consacré exclusivement l'église Sainte-Geneviève au culte catholique. Un concours ayant été ouvert en 1794, pour une *statue de J.-J. Rousseau*, qui devait être exécutée en grand et placée aux Champs-Elysées, Moitte produisit un modèle qui obtint le prix, et qui représentait *le citoyen de Genève méditant le plan de son Emile et examinant les premiers pas de l'enfance;* des circonstances empêchèrent ce projet d'être mis à exécution. Lors de la création de l'institut, il fut l'un des deux artistes désignés par le gouvernement pour former le noyau de la classe des beaux-arts. On a dit à tort que Moitte fut chargé d'exécuter le mausolée en bas-relief du général Desaix, pour l'église de l'hospice du mont Saint-Bernard; mausolée qui représente *le général Desaix frappé du coup mortel*, *expirant entre les bras du colonel Lebrun, son aide-de-camp;* c'est Boizot qui l'exécuta. Moitte exposa au Louvre une statue équestre, en bronze, *de Bonaparte*, de moyenne proportion; elle réu-

nit les suffrages des connaisseurs et le fit choisir pour exécuter la statue équestre du *général d'Hautpoul*, dont il n'a fait que le modèle. Il fut nommé, vers cette époque, membre de la légion-d'honneur; on lui confia aussi l'exécution des bas-reliefs en bronze, destinés à orner la *Colonne du camp de Boulogne* et du *Tombeau du général Leclerc*, qui devait être érigé au Panthéon. Moitte était d'une constitution robuste; mais le chagrin qu'il ressentit de la mort de sa femme, Marie-Anne Castellas, qui cultivait elle-même les arts avec succès, fut tel qu'il porta de violentes atteintes à sa santé. Ses facultés s'affaiblirent progressivement, et, le 2 mai 1810, la mort enleva aux arts un homme qui avait consacré son existence entière à leur splendeur. Aux dons du génie Moitte unissait les qualités du cœur; chez lui, une humeur austère, un caractère un peu sombre, cachaient, mais n'altéraient pas les belles affections de l'âme. Citoyen probe, irréprochable, ami sincère, constant et rempli de délicatesse, il fut regretté de tous ceux qui avaient eu des rapports intimes avec lui. Outre les ouvrages dont nous avons fait mention ci-dessus, on doit à Moitte le bas-relief d'un des cintres de l'attique de la cour du Louvre, où il eut à lutter tout à la fois contre l'école de Jean Goujon et contre ses propres contemporains, lutte aussi périlleuse qu'elle fut honorable pour lui. On lui doit encore une foule de beaux dessins. Il a laissé plusieurs modèles que la mort ne lui a pas permis d'exécuter, entre autres ceux des statues du *Destin*, de la *Force*, du *Rétablissement des cultes*, du *Traité d'Amiens*, et celui d'un bas-relief représentant des *guerriers se dévouant pour le salut de la patrie*. Ce dernier a été placé dans la salle d'entrée de la galerie des tableaux de la chambre des pairs. Moitte a formé plusieurs élèves distingués. M. Quatremère de Quincy, à qui on doit plusieurs éloges d'artistes, aujourd'hui *censeur* dramatique, a prononcé l'*Éloge de J. G. de Moitte* (voyez *le Moniteur* du 5 mai 1810).

MOLARD (FRANÇOIS-EMMANUEL), sous-directeur du Conservatoire royal des arts et métiers, a consacré sa vie à l'exercice et au perfectionnement des arts industriels. Au sortir de ses études, faites au collége de Saint-Claude, département du Jura, il se trouva, par son âge, compris dans la première réquisition, en 1793. Après deux campagnes sur le Rhin, il dut aux soins de son frère et de feu M. Conté, d'être appelé à faire partie des élèves de l'école aérostatique, qui fut établie à Meudon, près de Paris, sous la direction de ce dernier. Il s'y livra à l'étude des mathématiques, et deux ans après, à la suite d'un examen, il fut reçu à l'école Polytechnique : il en sortit pour prendre du service dans l'arme de l'artillerie, où il est resté jusqu'à la paix d'Amiens, en 1802, époque à laquelle il quitta le service militaire, et accepta la direction des travaux et de l'instruction des élèves de l'école d'arts et métiers, qui s'organisait alors à Compiègne, par les soins du ministre de l'inté-

Мокрономcкі 17

rieur, M. le comte Chaptal. En 1805, lors de la translation de cet établissement à Châlons-sur-Marne, ce fut lui qui fit disposer ce dernier local, creuser le canal, établir l'usine, et qui dirigea tous les travaux des ateliers jusqu'en 1811. Alors il fut envoyé à Beaupréau, département de Maine-et-Loire, pour organiser et diriger la nouvelle école d'arts et métiers qu'on établissait dans cet endroit : elle fut également transférée par lui, en 1815, à Angers, où elle est encore aujourd'hui. En 1817, il fut attaché au Conservatoire royal des arts et métiers, en qualité de sous-directeur. Ainsi pendant l'espace de seize ans, M. Molard jeune a constamment dirigé une école d'arts et métiers. On lui doit l'art de fabriquer les vis à bois; il a remporté le prix que la société d'encouragement avait proposé pour cet objet; on lui doit le mécanisme au moyen duquel, sans rien changer à une scierie ordinaire, on débite des jantes de roues, des courbes quelconques; il a imaginé et fait adopter par les rouliers les freins à Vison à levier, dont l'usage est général aujourd'hui, pour modérer le mouvement des voitures dans les descentes, au lieu des perches et des autres moyens d'enrayer. Dès l'année 1818, il a introduit et fixé en France la construction régulière d'une foule de machines et d'instrumens à l'usage de l'agriculture, tels que charrues en fer et fonte, machines à battre, vanner et nétoyer les grains, à couper la paille, et les racines, pour la nourriture des bestiaux, à râper les betteraves, les pommes de terre, etc. Le jury des expositions de 1819 et de 1823 lui a décerné une médaille d'argent pour ces divers objets, qu'il fait construire en grand dans un atelier dirigé par l'un de ses neveux. C'est à M. Molard jeune qu'on doit le premier usage en France des câbles plats dans l'exploitation des mines, de ce moyen si simple de rendre la résistance égale dans tous les points du trajet que parcourt le tonneau rempli de minerai, et de supprimer ainsi les contre-poids, ou les tambours coniques qu'on est obligé d'employer avec les câbles ronds. Il a imaginé et fait exécuter une machine agissant avec des vis pour l'assemblage de ces câbles; on lui doit également les premières grues à engrenages et pivotantes établies en France pour le chargement et le déchargement des bateaux; il a publié, en 1820, le système d'agriculture de M. Coke. En 1821, la société royale d'agriculture de Paris lui a décerné, pour cet ouvrage, une médaille d'or. M. Molard jeune est membre honoraire du comité consultatif des arts et manufactures, membre de la société d'encouragement et collaborateur du *Dictionnaire technologique, ou Nouveau Dictionnaire universel des arts et métiers*, publié par livraisons.

MOLÉ (LE COMTE LOUIS-MATHIEU), pair de France, officier de la légion-d'honneur, etc., est né en 1780. Son père, M. Molé de Champlatreux, président au parlement de Paris, périt sur l'échafaud le 1er floréal an 2, à l'âge de 34 ans. Bien jeune encore lors de

cette catastrophe, M. Molé suivit avec autant d'ardeur que de succès et malgré la difficulté des temps, des études commencées avec fruit. Il avait 26 ans lorsqu'il publia, en 1806, ses *Essais de morale et de politique* qui eurent deux éditions : la seconde est enrichie d'une vie de Mathieu Molé, son aïeul. Ils furent jugés diversement. M. De Fontanes les traita avec beaucoup de bienveillance dans le *Journal de l'Empire* (depuis *Journal des Débats*). Le nom que portait l'auteur, l'importance de l'ouvrage, des amis zélés, tout concourut à la fortune de M. Molé. Il devint successivement auditeur au conseil-d'état, maître des requêtes, conseiller-d'état, directeur général des ponts-et-chaussées, comte de l'empire, commandeur de l'ordre de la réunion, grand-juge ministre de la justice par *intérim*, et grand-juge ministre de la justice après la retraite (en 1813) de M. Regnier, duc de Massa. Lors des événemens politiques de 1814, M. Molé accompagna ainsi que tous les autres ministres l'impératrice Marie-Louise, lorsque cette princesse se rendit à Blois. « Ce fut lui, au dire » d'une Biographie, qui le 12 no- » vembre (1813) avait été chargé » de faire au sénat la proposition » d'attribuer à l'empereur, par un » sénatus-consulte, la nomination » du président du corps-législatif » sans présentation de candidat, » mesure dont la nécessité était » motivée sur ce que les usages » du palais exigeaient une con- » naissanee particulière des éti- » quettes et des formes, qui, faute » d'être bien connues, pouvaient » donner lieu à des méprises et à » des lenteurs que les corps inter- » prétaient toujours mal. » Pendant la durée de la première restauration, M. Molé fut sans fonctions publiques. Ce ne fut que comme membre du corps municipal de Paris qu'il signa l'adresse que ce corps présenta au roi, quelques jours avant le 20 mars 1815. Quelques biographes prétendent que, pendant les *cent jours*, Napoléon pressa inutilement M. le comte Molé d'accepter le portefeuille de l'un des ministères de la justice, de l'intérieur, ou des affaires étrangères. Il ne crut cependant pas pouvoir refuser de reprendre la place de directeur-général des ponts-et-chaussées, qu'il avait occupée précédemment; mais peu de jours après, il refusa de signer la déclaration du conseil-d'état du 25 mai; il quitta même la séance pour ne prendre aucune sorte de part à la délibération. Cependant Napoléon le nomma membre de la chambre des pairs. Enfin M. Molé, qui était allé aux eaux de Plombières, écrivit de là pour s'excuser de siéger. Après la seconde restauration, il fut nommé conseiller-d'état, directeur-général des ponts-et-chaussées, et le 17 août 1815, membre de la chambre des pairs. Dans le procès du maréchal Ney, il partagea l'opinion de la majorité de la chambre des pairs. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr étant passé au mois d'août 1817, du ministère de la marine au ministère de la guerre, M. Molé reçut le portefeuille de la marine. Ce fut lui qui dans la session de 1818, présenta à la chambre haute le projet

de loi sur la liberté de la presse.

MOLÉ (René-François), célèbre acteur du Théâtre-Français, membre de l'institut, naquit à Paris le 25 novembre 1734, d'une famille honnête qui le destinait à l'étude du droit; mais entraîné par son penchant, il suivit la carrière du théâtre, où bientôt il se fit un nom distingué à côté des Bellecour, des Préville, des Lekain, des Dumesnil, des Clairon, des d'Angeville, etc. Molé débuta au Théâtre-Français, le 7 août 1754, par le rôle de *Britannicus :* il avait 19 ans. Sans posséder de grands moyens tragiques, il montra de l'intelligence, du naturel, de véritables dispositions; mais la faiblesse de sa voix, non encore formée, fit ajourner son admission. Il reparut de nouveau le 27 janvier 1760, par le rôle d'*Andronic*. Favorablement accueilli, néanmoins il ne fut reçu que l'année suivante. Ses débuts dans les rôles de jeunes premiers de la tragédie, ne furent pas sans succès. « On »rapporte que jouant un jour le »rôle d'*Arcès*, dans la tragédie »d'Orphanis, il y mit tant de vé»rité, qu'un des spectateurs, en»traîné par un mouvement invo»lontaire, lorsqu'*Arcès* lève le bras »pour frapper sa victime, s'écria »avec effroi : *Arrêtez, ne frappez »pas !* » Ce n'était pas dans la tragédie cependant qu'il était appelé à rendre son nom célèbre. Le ton de la bonne compagnie, la grâce, la légèreté, la finesse, un art merveilleux à saisir le caractère de l'homme de bien et l'ironie du petit-maître, l'appelaient à succéder à Bellecour, dans le premier emploi comique. Sublime dans le *Misantrope*, dont il avait saisi le rôle comme Molière l'avait conçu; inimitable dans le colonel du *Cercle*, effrayant dans *Beverley* qu'il avait créé, personnifiant la bonté et la bonhomie dans le *Vieux Célibataire*, Molé n'eut point de modèle et n'a point encore été remplacé. Jamais, et c'est l'opinion générale, personne ne posséda une plus grande aisance sur la scène, ne mit autant de vérité dans son débit et de justesse dans sa diction. Il a formé trois élèves dont le nom est cher à Thalie, ce sont : Mmes *Doligny, Fanier* et *Candeille*. Cet excellent acteur, estimable comme homme privé, partagea le sort de ses camarades sous le régime de la terreur : il fut arrêté et détenu long-temps. Lors de la réorganisation des académies, il devint membre de l'institut avec Monvel, Grandmenil, etc. Sous l'empire, il fut nommé maître de déclamation de l'école de l'Opéra et chargé en chef de l'école du Théâtre-Français. Comme auteur, on lui doit plusieurs *Dissertations* sur son art, et différens *Éloges*; entre autres celui de Mlle d'Angeville, qui parut en 1795. Il se maria à l'âge de plus de soixante ans, et mourut en 1805.

MOLINE (Pierre-Louis), littérateur, suivit d'abord la carrière du barreau, et exerça pendant quelque temps la profession d'avocat à Montpellier. Il vint à Paris où il se fixa, et s'y livra exclusivement aux travaux littéraires. On lui doit : 1° *La Louisade*, ou *le Voyage de la Terre-Sainte*, poëme héroïque, 1763, in-8°; 2° *Les amours champêtres*, contes, 1764, in-8°; 3° *Ode sur la mort de Mgr.*

le Dauphin, 1766, in-8°; 4° *Éloge historique de J. Gassion, maréchal de France*, 1766, in-8°; 5° *Histoire du grand Pompée* 1777, 2 vol. in-12; 6° *Cantate pour la naissance du roi de Rome* (insérée dans les *Hommages poétiques* de MM. Lucet et Eckart); 7° différens ouvrages dramatiques, dont le détail se trouve dans les *Siècles littéraires*, par Desessarts. On doit cependant citer particulièrement ses ouvrages comme poète lyrique. Ce sont, en 1774, à l'académie royale de musique, *Orphée*, opéra en 3 actes, musique de Gluck; en 1782, *Ariadne dans l'île de Naxos*, opéra en un acte, musique de Eldeman; enfin, en 1787, au théâtre de Versailles, le *Roi Théodore à Venise*, opéra parodié sur la musique de G. Paesiello.

MOLINELLI (Jean-Baptiste), prêtre de la congrégation des Ecoles-pies, naquit à Gênes en 1730. Des études faites avec fruit et de grandes dispositions pour les sciences théologiques portèrent les jésuites à chercher à l'attacher à leur société. Non-seulement il s'y refusa, mais plus tard il combattit leurs doctrines, et entre autres celle du *probabilisme*, qui suivant lui mettait tout en problême et préparait les voies à l'incrédulité, dont elle secondait ensuite les efforts. A l'époque où il attaquait les principes de la compagnie de Jésus, Ganganelli avait cessé de vivre, et les jésuites avaient repris leur ancien ascendant à Rome. Ils persécutèrent celui qu'ils n'avaient pu séduire et qui s'était courageusement déclaré contre eux. Il fut dédommagé de ces persécutions, par le vif intérêt que lui portaient tous les gens de bien. Le P. Molinelli était très-estimé pour ses savantes thèses et consultations, auxquelles plusieurs prélats avaient souvent recours. L'illustre Passionei, l'un des quatre cardinaux qui s'opposèrent au projet de canoniser Billarmin, emprunta le secours de sa vaste science, pour le mémoire qu'il fit imprimer à cette occasion. Le P. Molinelli défendit les célèbres Ricci, évêque de Pistoie, accusé par son synode, et Solari, évêque de Noli, qui avait dénoncé au gouvernement de Gênes la bulle *Auctorem fidei*, comme étant contraire aux véritables doctrines de la religion catholique, et aux droits de l'autorité civile. Les réformes introduites par l'assemblée constituante dans le clergé français fixèrent son attention. Après avoir approfondi cette matière, il se prononça en faveur de la constitution civile du clergé. Il composa un petit *Traité concernant la propriété des biens ecclésiastiques*, dans lequel il reconnaît le droit que la nation a sur ces biens en les restreignant aux besoins urgens de la société. Son principal ouvrage, qui fut composé par ordre de Pie VI, et qui lui valut de la part de S. S. une pension viagère, est un *Traité sur la primauté du pape et de ses successeurs*. Cet ouvrage, écrit en latin, parut en 1784; il a pour objet de réfuter un novateur qui avait attaqué cet article du dogme catholique. Molinelli y établit les droits légitimes du premier pontife, et n'admet aucune des prétentions gigantesques de la cour de Rome. Le P. Molinelli, après avoir professé la philosophie à Oneille, et



Le M.al Molitor.

la théologie à Gênes et à Rome, devint assistant du général de la congrégation, professeur des sciences ecclésiastiques, et théologien de la république de Gênes. Il mourut le 22 février 1799, dans sa 69e année. Le P. Molinelli était particulièrement estimé des papes Clément XIV et Pie VI, qui le comblèrent de marques de bienveillance. Il a légué ses ouvrages à son ami M. Desola, qui s'occupe de leur publication.

MOLITERNO (LE PRINCE DE), né à Naples, suivit fort jeune son père, le prince de Marsico-Suovo, dans son ambassade à Turin, où il fit ses études. En 1794 il prit le parti des armes. Employé en Lombardie, dans l'armée du général Frederici, après plusieurs actions d'éclat, il obtint à son retour à Naples la charge de gentilhomme de la chambre du roi. En 1798 le prince de Moliterno marcha à la rencontre des Français, à la tête de deux régimens de cavalerie qu'il avait levés à ses frais, et défendit de son mieux la cause des royalistes; mais après le départ du roi de Naples de sa capitale, voyant l'impossibilité où il était de relever un parti que tout contribuait à renverser, il se rapprocha peu à peu des patriotes, et fut même nommé secrètement général en chef de l'armée napolitaine. Cependant le général Mack, qui avait été instruit de la conduite du prince, le fit arrêter. Le peuple et les soldats se soulevèrent à cette nouvelle, et Mack se vit bientôt obligé de relâcher son prisonnier, dont le pouvoir et l'influence prenaient tous les jours de nouvelles forces. Envoyé par les Napolitains auprès du général Championnet, pour traiter de la reddition de leur ville, le prince de Moliterno conserva son grade de général et fut néanmoins privé de tout commandement par les vainqueurs, qui comptaient peu sur sa fidélité. L'ambition du prince, étrangement déçue, le porta à chercher à remettre Naples en la possession du roi : il se concerta avec plusieurs habitans pour chasser les Français; mais ceux-ci, informés des projets du prince de Moliterno, se contentèrent de l'éloigner de l'Italie, en le nommant ambassadeur auprès du directoire-exécutif de France. Ce fut un bonheur pour ce général, car il n'eût pas manqué sans doute d'être compris dans les proscriptions qu'exerça le cardinal Ruffo après la reprise de Naples. Depuis cette époque le prince de Moliterno vécut éloigné des affaires publiques, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1814. Le roi Murat refusant de l'employer dans son armée, il se retira à Rome dans le dessein d'y exciter une insurrection parmi les troupes napolitaines. Il ne put y parvenir. Murat, instruit de sa conduite, obligea le pape à l'exiler de ses états. Le prince de Moliterno paraît être resté étranger aux derniers événemens politiques du royaume de Naples.

MOLITOR (GABRIEL-JEAN-JOSEPH, COMTE), maréchal et pair de France, grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la couronne de Fer, grand-cordon de l'ordre militaire de Bade, grand'croix de l'ordre de Charles III d'Espagne, etc., est né à Hayange, departement de la Mo-

selle, le 7 mars 1770. Fils d'un ancien militaire, dont il reçut une bonne éducation, il finissait ses études lorsque la révolution éclata. La jeunesse française ayant été appelée à la défense des frontières, il se présenta comme simple volontaire, et fut nommé à l'unanimité capitaine au 4ᵉ bataillon de la Moselle, le 25 août 1791. Il fit la campagne de la même année à l'armée du nord, et celle de 1792 à l'armée de la Moselle. Promu au grade d'adjudant-général, le 10 septembre 1793, et d'abord envoyé à l'armée des Ardennes, dont il revint bientôt avec un corps de troupes, il fit également la campagne de la même année et celle de 1794 à l'armée de la Moselle; commanda sous le général Hoche une brigade à la bataille de Kayserslautern, où il s'empara de la position d'Erleberg, à la droite de l'armée prussienne; se signala de nouveau à la bataille de Wert, le 22 janvier 1794, où l'on prit les retranchements de Freischweiler, 32 pièces de canon, et où l'on fit 1,200 prisonniers; le lendemain il força la position de Lampersloch, où les Prussiens laissèrent 600 hommes sur le champ de bataille. Il commanda, le 6 du même mois, une des colonnes qui gagnèrent la bataille de Wissembourg, et décidèrent le déblocus de Landau. Employé dans le même grade aux armées de la Moselle, du Rhin et du Danube, pendant les quatres années suivantes, il eut part à toutes les opérations de ces campagnes sous Pichegru, Kléber, Moreau et Jourdan, et fut blessé grièvement dans une attaque sur Mayence, le 4 novembre 1795. Nommé général de brigade le 30 juillet 1799, il fut employé à l'armée d'Helvétie sous Masséna, et détaché dans les petits cantons dont il s'empara, après avoir livré les combats de Schwitz, de Mutten-Thal et de Glaris, où il battit et repoussa les Autrichiens, et leur prit quatre pièces de canon; il soutint, avec sa brigade, un combat acharné, pendant huit jours consécutifs, à Glaris et à Noëffels, les 25, 26, 27, 28, 29, 30 septembre, 1ᵉʳ et 4 octobre 1799, contre l'armée austro-russe, commandée par Sowarow, qu'il poursuivit jusqu'aux Glaciers du mont Panix, après lui avoir pris toute son artillerie et lui avoir tué ou blessé 3,000 hommes. Employé, dans la campagne suivante, sous Moreau et Lecourbe, à l'armée du Rhin, il commanda le passage de ce fleuve, qu'il effectua le 1ᵉʳ mai 1800, entre Stein et Diesenhofen, passa dans la première barque à la tête d'une compagnie de grenadiers, et culbuta l'ennemi; le surlendemain 3, il battit la gauche de l'armée autrichienne à Stokach, où il fit 3,500 prisonniers; le 5 du même mois, il tourna et repoussa l'aile gauche de la même armée, à la bataille de Moëskirch, enleva la ville de ce nom l'épée à la main, et contribua particulièrement au gain de cette bataille. Il fut détaché immédiatement sur la droite de l'armée française, pour contenir l'ennemi dans le Tyrol; à son arrivée, il attaqua et reprit Bregenz, repoussa ensuite et battit les Autrichiens près de Nesselvang, sur la Wertach, et leur fit un bataillon entier prisonnier (celui du 60ᵉ ré-

giment hongrois). Il livra, sur ce revers du Tyrol, une foule d'autres combats moins considérables, où il eut constamment l'avantage, et termina cette campagne par l'attaque et la prise de Feldkirch et des pays grisons. Il reçut pour récompense le grade de général de division, le 6 octobre de la même année (1800). La paix se fit alors, et il fut nommé au commandement de la 7e division militaire à Grenoble, où il est resté jusqu'à la reprise des hostilités en 1805. A cette époque, il fut envoyé, sous Masséna, à l'armée d'Italie, où il a commandé la division d'avant-garde à toutes les actions de cette campagne, et notamment aux combats de Veronnette, de Vago, où il prit deux pièces de canon aux Autrichiens, qui furent battus. Il a été opposé à l'aile droite de l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, et l'a repoussée après des efforts très-meurtriers à la bataille de Caldiero, le 30 octobre. Le 3 novembre suivant, en marchant sur Vienne, il eut plusieurs engagemens avec les Autrichiens, les repoussa et leur fit 800 prisonniers. Le lendemain, il attaqua et enleva la position de San-Pietro-in-Gin, où il culbuta complètement l'ennemi, et lui fit 900 prisonniers. Après la paix de Presbourg, il fut envoyé en Dalmatie, où il a commandé en chef les forces de terre et de mer, et rempli les fonctions de gouverneur-général, civil et militaire. Attaqué sur mer, il a repoussé une partie de l'escadre russe qui assiégeait Lezina, et débloqué cette place, où 300 Russes furent fait prisonniers; il reprit l'île de Carsola, et termina cette campagne par le déblocus de Raguse, le 6 juillet 1806, où, avec 1,700 hommes, il battit complètement et chassa du pays 10,000 Monténégrins et 3,000 Russes. Il fut nommé, à la suite de cette brillante affaire, grand-officier de la légion-d'honneur, et ensuite chevalier de la couronne de Fer. En 1807, il partit des bords de l'Adriatique avec un corps de troupes, pour se rendre sur la Baltique, attaqua les Suédois le 13 juillet à Damgarten, força le passage de la Recknitz, enleva le lendemain les positions de Lobnitz et de Redebas, poursuivit les suédois jusque sous les murs de Stralsund, commanda la gauche du siége de cette forteresse, et pénétra le premier dans la place. Promu au commandement en chef de l'armée de Poméranie suédoise, il remplit les fonctions de gouverneur civil et militaire de cette province, jusqu'à la fin de 1808, et reçut, dans le courant de cette année, le titre de comte, avec un majorat de 30,000 francs de rentes et le grand-cordon de l'ordre militaire de Bade. Dans la campagne suivante, en 1809, il marcha avec une division en Allemagne, sous Masséna, fut détaché, après la bataille d'Echmuhl, sur Neumarck, y arrêta les progrès d'un corps d'armée autrichien, et dégagea l'armée bavaroise fortement compromise. Le 19 mai, il effectua le passage du Danube à Ebersdorf, et s'empara de l'île de Lobau, dont il chassa les Autrichiens. Le 21, jour de la bataille d'Essling, il soutint seul, avec sa division, pendant plusieurs heu-

res, le premier choc de l'armée autrichienne à Aspern, et eut une bonne part au gain de cette bataille, qui dura deux jours. Il coopéra de même à la bataille de Wagram, le 6 juillet suivant, où il attaqua le village d'Aderka, et où il soutint, pendant une grande partie de la journée, les efforts désespérés du centre de l'armée autrichienne. En 1810, il alla commander en chef dans les villes anséatiques avec un corps de troupes, et en 1811, en Hollande; il fut nommé gouverneur du palais de Strasbourg, et ensuite grand-cordon de l'ordre de la Réunion. Il resta chargé du commandement en Hollande, dans les circonstances les plus difficiles, et jusqu'à la campagne de 1813; à cette époque, il jeta des garnisons et des approvisionnemens dans toutes les places, et tint la campagne avec un faible corps; il soutint les combats de l'île de Bommel, et de Bois-le-Duc. En 1814, sous Macdonald, il prit part à ceux de Lachaussée, Châlons et La Ferté-sous-Jouarre, et reçut ensuite le commandement du 2e corps d'armée jusqu'à la fin de cette dernière campagne. Il fut employé, en 1823, comme commandant en chef du 2e corps de l'armée des Pyrénées; la part de gloire que le comte Molitor prit dans cette campagne lui mérita une double récompense : une ordonnance du roi, du 9 novembre (1823), l'a élevé à la dignité de maréchal de France, par anticipation, sur la première extinction, et par une autre ordonnance du même jour, il a été nommé pair de France.

MOLL (N.), directeur des contributions indirectes à Laval, fut nommé membre de la chambre des députés par le corps électoral du département du Haut-Rhin; en 1818, M. Moll siégea au centre de gauche, et vota dans la session de 1819, contre les deux lois d'exception; mais en 1820 il se prononça en faveur du nouveau système électoral, et appuya tous les projets ministériels. Il a cessé de faire partie de la chambre en 1822.

MOLLERUS (Jean-Henri), né en 1753, à La Haye, où son père était président de la haute-cour de justice, fut lui-même nommé greffier du conseil-d'état de Hollande, en 1784. En 1787, après la révolution du Brabant, il devint membre de la commission envoyée à Bois-le-Duc pour y faire une enquête sur la conduite des militaires qui avaient commis dans cette ville les plus grands désordres. A son retour à La Haye, M. Mollerus reprit l'exercice de ses fonctions de greffier du conseil-d'état, dont il fit partie jusqu'à la dissolution de ce conseil, en 1795. La place de secrétaire du comité qui remplaça le conseil, lui fut offerte, mais son attachement à la maison d'Orange la lui fit refuser. Il était au Helder en 1799, quand le quartier-général de l'armée anglo-russe s'y trouvait établi, ce qui fit croire, sans que la certitude en ait été acquise, qu'il avait secondé M. Van Stralen, dans ses projets de renverser la république batave. Au surplus, toute tentative à cet égard fut rendue inutile par la victoire que remporta l'armée française aux ordres du général Brune. Après la paix d'Amiens, M. Mollerus se décida à accepter

la place de secrétaire des états provinciaux de la Hollande. En 1804 il fut appelé au conseil des possessions de cette république dans l'Inde, et continua d'y siéger sous le grand pensionnaire Schimmelpenninch. Lorsque l'empereur Napoléon eut nommé roi de Hollande son frère le prince Louis, M. Mollerus fit partie de son conseil-d'état, et devint successivement ministre de l'intérieur et ministre des cultes. Il fut aussi membre de la commission chargée de se rendre à Paris, pour y délibérer sur la réunion de la Hollande à l'empire français. L'empereur, qui connaissait son attachement à l'ancien gouvernement, ne l'accueillit pas d'abord très-favorablement; cependant, en 1811, il fut nommé membre du corps-législatif pour le département des Bouches-de-la-Meuse; chargé, en cette qualité, d'y présenter le budget de l'année, il offrit le tableau des finances de l'empire sous l'aspect le plus séduisant. Son rapport, converti en loi, devint, dans les journaux anglais, un objet de critiques assez vives. La direction des ponts-et-chaussées, dans le royaume de Hollande, fut ensuite donnée à M. Mollerus, qui, bien que cette partie lui fût presque inconnue, rendit à son pays d'importans services. Quand, par suite des événemens de 1814, la Hollande rentra sous l'administration de ses anciens souverains, le roi des Pays-Bas lui confia le ministère de la guerre, sous le titre de commissaire-général, le prince héréditaire d'Orange ayant la direction suprême de ce département. Le 2 décembre de la même année, il obtint sa démission, qu'il avait plusieurs fois demandée; l'arrêté qui l'accordait était conçu dans les termes les plus flatteurs, et portait en même temps la nomination de M. Mollerus à la place de conseiller-d'état et de membre de la commission chargée de rédiger un projet de loi constitutionnelle pour le royaume des Pays-Bas. Appelé, en 1816, à remplacer M. Van Hogendorp, comme vice-président du conseil-d'état, M. Mollerus exerce encore aujourd'hui (1824) les fonctions de cette place. Il est officier de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre du Lion-belgique. Il avait été commandeur de l'ordre de la Réunion.

MOLLET (N.), député à la convention nationale par le département de l'Ain, en septembre 1792, vota dans le procès de Louis XVI, l'appel au peuple, la détention jusqu'à la paix et le sursis. M. Mollet ne passa point aux conseils à la fin de la session conventionnelle, et n'a plus reparu depuis sur la scène politique.

MOLLEVAUT (Etienne), avocat distingué du parlement de Nanci, devint, à l'époque de la révolution, maire de cette ville, et s'y fit aimer par son administration paternelle. Lorsque la garnison de Nanci se révolta contre ses chefs, Mollevaut, alors membre de la première autorité municipale, fit pour arrêter l'effusion du sang tout ce que pouvaient le courage et la prudence. Des malveillans l'accusèrent cependant d'avoir pris une part secrète à ces troubles. Une enquête juridique eut lieu; son innocence fut reconnue, et ses concitoyens, pour lui prouver leur estime, l'é-

lurent aux fonctions de maire. Il fut appelé au tribunal de cassation au mois de mars 1791, et nommé, par le département de la Meurthe, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Il se rangea du parti de la minorité dans le procès du roi, et se montra constamment opposé aux mesures violentes. Élu au mois de mai 1793 membre de la commission des *douze*, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la commune de Paris, il en devint bientôt le président; mais, fatigué des dénonciations dont cette commission dévouée au parti des *girondins* était l'objet, il offrit, le 30 du même mois, sa démission et celle de ses collègues. Bourdon de l'Oise demanda son arrestation, et sa mise en accusation fut réclamée dans une adresse. La commission, supprimée sur la proposition de Barrère, Mollevaut est décrété d'arrestation, le 2 juin; il parvient à s'échapper, et est mis hors la loi le 28 juillet. La confiscation de ses biens suivit cette mesure, et il fut compris dans le décret d'accusation des députés de la Gironde. Pendant vingt-deux mois que dura sa proscription, il trouva dans la ci-devant Bretagne un asile, et resta long-temps caché chez M. Delahaye, qui, de concert avec sa famille, le combla de témoignages d'intérêt. Après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), Mollevaut demanda sa réintégration dans la convention : un décret s'y opposa. Plusieurs motions en sa faveur lui obtinrent, au mois de mars 1795, l'autorisation de rentrer. Peu de temps après, il est élu secrétaire, puis membre, et ensuite président du comité de législation. Le 8 juin, il présenta un rapport pour arrêter l'esprit de réaction, et s'éleva « contre toute théorie homicide qui » tendait à assurer l'impunité des » assasinats, et proposa la peine de » mort sans recours contre les assas- » sins. » Par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il passa au conseil des anciens, où il fut successivement nommé secrétaire et président, et sortit de l'assemblée en 1798; mais il fut aussitôt réélu au conseil des cinq cents. Par suite de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il devint membre du nouveau corps-législatif, dont il cessa de faire partie en 1807. Des fonctions législatives, il passa aux fonctions universitaires. Il remplit avec le zèle le plus louable la place de proviseur du lycée de Nanci. Professeur d'histoire à la faculté des lettres, il sut attirer à ses cours une foule d'auditeurs nationaux et étrangers, qui se plaisaient à louer en lui le légiste profond et l'historien véridique. Après les événemens politiques de 1814, Mollevaut fut chargé de complimenter, en qualité de bâtonnier du corps des avocats, S. A. R. *Monsieur*, sur son retour en France. Lorsqu'il mourut, il était président du bureau gratuit de consultation pour les pauvres : c'était couronner une carrière toute digne d'estime par les plus honorables fonctions.

MOLLEVAUT (Charles-Louis), fils du précédent, membre de l'institut (académie des inscriptions et belles-lettres,) est né à Nanci, et professa, avant l'âge de 20 ans,

les belles-lettres aux écoles centrales, et ensuite les langues anciennes au lycée de cette ville. Il fut couronné par l'académie de sa ville natale, par plusieurs autres académies de la France, et balança avec Millevoye le prix pour l'*Eloge de Goffin*, décerné par l'institut, qui le nomma, à peu prés à cette époque, correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Avant l'âge de 30 ans, M. Mollevaut vint à Paris. Ayant obtenu de la complaisance de M. de Fontanes, grand-maître de l'université, le titre et la pension de professeur-émérite, à un âge où à peine on est nommé professeur, il se voua exclusivement au culte des muses. Il publia, en 1805, la traduction du poëme grec de Héro et Léandre. On a de lui, en prose, la traduction de l'*Énéide*, ouvrage placé dans les bibliothéques du gouvernement, et adopté par les professeurs des colléges royaux. L'auteur, s'efforçant de le rendre digne de cette faveur, l'a successivement corrigé dans quatre éditions. La troisième est enrichie d'une carte et de notes géographiques fort savantes, par M. Barbié-du-Bocage. La traduction de la *Vie d'Agricola*, de Tacite, est remarquable, en ce que M. Mollevaut, en se servant le premier, pour sa version, des mêmes caractères et des mêmes interlignes dans le latin et le français, est parvenu à marcher presque toujours de front avec son original. Il annonce dans sa préface son projet de traduire tout ce grand historien. C'est se mettre en rivalité avec Dureau-de-la-Malle : l'entreprise peut paraître hardie. On doit à M. Mollevaut une traduction en vers de Tibulle. La Harpe avait annoncé l'impossibilité de faire parler à ce poète le langage de nos muses. Il faut savoir gré à M. Mollevaut de n'avoir pas été arrêté par cette assertion. La traduction de Tibulle a été suivie des traductions d'un choix de Catulle, de Properce et d'Ovide (*les Amours*), 3 vol. in-18. Cette collection des élégiaques latins, en vers français, par un seul auteur, est la plus complète qui existe dans aucune langue vivante. M. Mollevaut est aussi le premier qui ait traduit l'*Énéide* de Virgile en prose et en vers (nous ne comptons pas la mauvaise traduction de l'abbé de Marolles), et sa traduction en vers a été mise, sous le rapport de la concision, au-dessus de celle de Delille, qui renferme 3 à 4,000 vers de plus que son original. La traduction de M. Mollevaut, faite, dans son entier, vers pour vers, présente cette fidélité arithmétique dont s'enorgueillissent tant plusieurs autres langues de l'Europe. Ce principe de fidélité dans la traduction, que l'auteur a appliqué en prose aux deux historiens latins les plus concis, et en vers à quatre poètes latins, a-t-il ouvert un nouveau champ de succès à notre littérature ? l'avenir en décidera. Comme auteur original, nous devons à M. Mollevaut un recueil d'*élégies*, où il a marché avec talent sur les traces de ses modèles ; un poëme des *Fleurs* en 4 chants, avec des notes curieuses; cent *Fables*, de quatre vers chacune, en y comprenant la

morale, qui est toujours de la plus grande pureté. Ces petites fables, où l'on trouve souvent deux acteurs, quelquefois trois, sont un véritable tour de force qui appartient à notre seule littérature, et dont le fabuliste d'Avesne avait seul donné quelque exemple ; enfin, il a encore donné un recueil de *poésies diverses*. La collection imprimée des œuvres de M. Mollevaut forme 12 volumes de vers et 6 vol. de prose. M. Mollevaut, sur la proposition du célèbre Heyne, a été reçu membre de l'académie de Gottingue.

MOLLIEN (François-Nicolas, comte), ministre du trésor public sous le gouvernement impérial, grand'croix de la légion-d'honneur et pair de France, est né à Rouen en 1758. Il était premier commis des finances depuis plusieurs années, lorsqu'en 1784 il fut chargé, par le ministre, du renouvellement du bail de la ferme-générale. En 1790, il se retira à la campagne, qu'il ne quitta que pour subir, en 1793 et 1794, une longue détention: il ne prit d'ailleurs aucune part aux événemens politiques jusqu'en 1800. Ses talens déjà reconnus et ses connaissances en finances lui firent confier, sous le gouvernement consulaire, la place importante de directeur-général de la caisse d'amortissement. L'empereur l'appela en 1804 au conseil-d'état, et le nomma, en janvier 1806, ministre du trésor, en remplacement de M. Barbé-Marbois. Une partie des ressources de la trésorerie se trouvait alors engagée dans une opération hasardeuse, M. Mollien parvint bientôt à combler le déficit et à ranimer le crédit public. Dès le mois de mai de la même année, il put faire à l'empereur un rapport plus satisfaisant, appuyé de tableaux détaillés et de pièces justificatives. L'ordre le plus sévère et d'importantes améliorations dans la partie des recettes et des dépenses, marquèrent son administration. Parmi ces dernières, on doit compter surtout l'établissement de la caisse de service, qui eut un succès immédiat. Les revenus de l'état y entraient au besoin, et par anticipation même, aux conditions les plus avantageuses, par les rapports directs que les receveurs-généraux eurent avec cette caisse. Dès-lors leurs obligations cessèrent d'être négociées avec perte, et jusque-là elles l'avaient été avec un escompte de 2 et de 2 et demi pour 100 par mois, sans compter d'énormes frais de négociation. La longue gestion de M. Mollien, qui dura sans interruption jusqu'aux événemens de 1814, prouva la sagesse de ses vues et son habileté comme administrateur. On rendit la même justice à son désintéressement personnel et à son incorruptible intégrité; tous ceux qui eurent à traiter avec le ministre, purent encore se louer de l'obligeance de son accueil, de la bienséance et de la politesse de ses manières, qui contrastaient assez fortement avec celles de plusieurs autres hauts fonctionnaires de ce temps; aussi était-il chéri de toutes les personnes employées sous ses ordres. A la première restauration, en 1814, le portefeuille de ministre lui fut ôté, et il demeura sans fonctions jusqu'au retour de

Napoléon en mars 1815. Il fut alors rappelé au ministère du trésor public. Il a été compris parmi les pairs créés par l'ordonnance du 5 mars 1819, et postérieurement nommé par le roi, sur la présentation de cette chambre, président de la commission de surveillance de l'amortissement; il vit habituellement dans une terre près d'Etampes. En 1811, il avait été décoré du cordon bleu de l'ordre de l'Éléphant de Danemark. La comtessse Mollien était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise.

MOLLIEN (N.), propriétaire à Ménil-sur-Blangy, département de la Seine-Inférieure, fut nommé député du tiers-état du bailliage de Rouen aux états-généraux, en 1789. Il ne fit point partie des assemblées qui leur succédèrent, mais en 1800 il obtint la sous-préfecture de Pont-l'Evêque, département du Calvados. M. Mollien a conservé cette place jusqu'en 1815.

MOLLOT (LE CHEVALIER HUGUES), né en 1759, à Chaumont, département de la Haute-Marne; il embrassa de bonne heure la profession des armes, fit, en qualité d'officier d'infanterie, les campagnes de la révolution, et parvint, sous le gouvernement impérial, au grade de lieutenant-colonel et d'officier de la légion-d'honneur. A l'époque du 30 mars 1814, M. Mollot se trouvant à Paris avec son bataillon, sous les ordres du général Compan, déclara aux soldats qu'il commandait, que, dès ce moment, il abandonnait le service de Napoléon pour s'attacher à la cause royale. En effet, il prêta le même jour serment de fidélité au roi, entre les mains de M. le comte de Sémalé, qui avait précédé de peu de temps l'arrivée des alliés, pour exercer dans Paris, conjointement avec le comte Armand de Polignac, les fonctions de commissaires du roi. M. Mollot acheva de gagner la confiance des commissaires royaux, en leur présentant, le 4 avril, un certain nombre de soldats, tant des siens que de ceux de quelques autres corps, qui n'avaient pas suivi l'aigle impériale, et fut envoyé par ces commissaires aux maréchaux Augereau et Masséna, auxquels il remit en même temps des dépêches du général Dupont, alors ministre de la guerre. Ainsi ce fut M. Mollot qui, le premier, répandit la nouvelle de la restauration dans les départemens du midi. Ce fut aussi après la lecture des dépêches qu'il portait, que le maréchal Augereau conclut avec les alliés un armistice sous les murs de Valence. Pendant les *cent jours*, en 1815, M. Mollot se retira à Dijon, où l'on assure que son zèle pour la cause du roi ne se ralentit point. Il n'a pas été réemployé après la seconde restauration.

MOLTEDO (A.), ex-chanoine, député de l'île de Corse à la convention nationale, se prononça dans le procès de Louis XVI contre l'appel au peuple, et vota la détention de ce prince jusqu'à la paix. Il fut ensuite chargé d'une mission dans le midi. M. Moltedo passa de la convention au conseil des cinq-cents, où, le 5 janvier 1796, il parla en faveur de ceux des habitans de la Corse qui, pour se soustraire à la domination an-

glaise, avaient quitté leur patrie, et demanda pour eux la nourriture et la solde accordées aux défenseurs de la république. En 1797 il fut nommé par le directoire-exécutif consul de France à Smyrne, mais sa destination fut presque aussitôt changée, et il partit pour Rhodes avec le même titre. En 1798 il fut remplacé par M. Magallon. M. Moltedo se rendit, en qualité de commissaire du directoire, près du dey d'Alger, qui, sans égard pour son titre, le fit arrêter. Ce ne fut qu'à la suite d'une captivité longue et rigoureuse que M. Moltedo rentra en France. En 1804 il obtint la direction des droits-réunis du département des Alpes-Maritimes, place qu'il conserva jusqu'en 1811; il devint alors conseiller à la cour royale d'Ajaccio, dont il a cessé de faire partie en 1816.

MOMORO (Antoine-François), l'un des membres les plus influens du club, ou société des Cordeliers, naquit à Besançon en 1756, et vint à Paris étant jeune encore. Il y exerçait, à l'époque de la révolution, la double profession d'imprimeur et de graveur de caractères, qu'il abandonna entièrement pour se livrer aux discussions politiques. Agrégé l'un des premiers au club des Cordeliers, il en suivit les séances avec assiduité. Au mois de mars 1791, il fut arrêté comme l'un des chefs de l'attroupement du Champ-de-Mars, dont le but était de faire signer une pétition qui devait être présentée à l'assemblée nationale, pour lui demander, au nom du peuple, la déchéance de Louis XVI. Cette affaire n'ayant point eu d'autre suite que la fusillade qui suivit la proclamation de la loi martiale, Momoro fut mis en liberté, et l'année suivante, après la journée du 10 août, il devint membre de la commission administrative, qui remplaça le département de Paris. En 1793 il fut envoyé, en qualité de commissaire du conseil exécutif, dans quelques départemens de l'ouest, pour y presser la levée des nouveaux bataillons. Partisan outré de la loi agraire, il occasiona dans quelques campagnes des troubles qui déterminèrent les autorités de Lisieux à le faire arrêter. Un décret de la convention le rendit bientôt à la liberté; Momoro revint à Paris et fut chargé de repartir pour la Vendée, et d'y surveiller les généraux. A son retour, il se lia avec Hébert et Chaumette, et provoqua, de concert avec eux, les mesures les plus violentes contre les prêtres; il coopéra aussi à la perte des députés de la Gironde. S'étant, pour soutenir ses nouveaux amis, brouillé avec Robespierre et Danton, ceux-ci le firent comprendre dans le décret d'accusation rendu contre Hébert et quelques-uns de ses partisans. Momoro partagea le sort des hommes sanguinaires dont il avait partagé les doctrines: il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 4 germinal an 2; il avait alors 38 ans. Ses connaissances ne se bornaient pas à l'art typographique, dans lequel il était très-instruit: il n'était point étranger à la littérature. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite les suivans: 1° *Traité élémentaire de l'imprimerie*, 1787, gros vol. in-8°, avec 36 planches; 2°

Manuel des impositions typographiques, 1789, in-12, avec 23 pl. représentant 72 impositions pour toutes sortes de formats; 3° *Réflexions d'un citoyen sur la liberté des cultes religieux, pour servir de réponse à l'Opinion de M. l'abbé Sieyes*, 1791, in-8°; 4° *Rapport sur les événemens de la guerre de la Vendée, et le plan d'oppression dirigé contre les chauds républicains, suivi de plusieurs pièces intéressantes, nivose an* 2 (1794), in-8°, trois parties. Momoro avait épousé la petite nièce de Fournier, artiste distingué dans la gravure des caractères, et qui fut choisie plusieurs fois pour représenter la déesse de la liberté, dans les fêtes décadaires.

MONACO (T. F. DE CHOISEUL STAINVILLE, PRINCESSE DE GRIMALDI), naquit à Paris en 1767. Fille du maréchal de Stainville et nièce du duc de Choiseul, ministre de Louis XV, elle réunissait aux avantages de la beauté et de la fortune, des qualités aimables qui attachaient à sa personne, et fut mariée très-jeune au prince Joseph de Monaco. Entraînée par l'exemple de sa famille, elle émigra au commencement de la révolution; mais elle ne tarda pas à rentrer en France, où elle avait laissé ses enfans. Arrêtée comme suspecte, en vertu de la loi du 17 septembre 1793, elle obtint d'abord du comité révolutionnaire de sa section, la permission de demeurer dans sa maison avec des gardes, mais bientôt on la conduisit dans une maison d'arrêt. On ne sait par quels moyens elle parvint à s'évader de sa prison; malheureusement elle ne tarda pas à être reprise et enfermée de nouveau. Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle fut condamnée à mort le 8 thermidor an 2. Quelques-uns de ses compagnons d'infortune lui avaient conseillé, pour retarder son supplice et peut-être pour se sauver, de se déclarer enceinte. Elle s'était prêtée à ce mensonge par considération pour ses deux filles, qui allaient perdre en elle leur dernier appui; mais en se rappelant depuis combien de temps son mari se trouvait éloigné d'elle, la crainte d'entacher son nom la détermina à se rétracter. Elle périt avec la plus noble résignation.

MONBADON (LE COMTE LAFAURIE DE), pair de France, officier de la légion-d'honneur, etc., exerça long-temps les fonctions de maire de Bordeaux, et devint, sous l'empire, gouverneur du palais impérial de cette ville. Le 6 mars 1809, il fut nommé membre du sénat-conservateur. Compris au nombre des pairs créés par le roi le 4 juin 1814, M. de Monbadon n'a pas cessé de faire partie de cette chambre.

MONBODDO (JACQUES BURNETT LORD), littérateur écossais, naquit dans le comté de Kinkardine, en 1717, d'une famille ancienne du nom de Burnett-de-Leys. En sortant du collège d'Aberdeen où il fit ses études, il alla à Goettingue, et s'y instruisit dans la science du droit; il revint en Écosse au commencement de 1738, pour y exercer la profession d'avocat. Monboddo obtint de brillans succès dans plusieurs causes, et notamment dans celle de la famille de Douglas, l'une des causes les plus

célèbres du barreau écossais; mais les troubles qui éclatèrent dans sa patrie le déterminèrent à se réfugier à Londres, où le goût qu'il avait pour les lettres, le porta à se lier avec les hommes de mérite qui les cultivaient; il devint l'ami de Harris, et puisa plus particulièrement dans ses entretiens la profonde admiration qu'il montra bientôt pour le génie des Grecs. Lord Milton étant mort en 1766, Monboddo, son parent, lui succéda dans la place de juge à la cour de session à Édimbourg, place modeste, mais honorable, et qu'il remplit jusqu'à sa mort avec la plus parfaite intégrité. Jamais il ne voulut accepter de fonctions plus relevées. Homme simple dans ses habitudes, exemplaire dans ses mœurs, vivant dans ses terres en simple fermier, il était aimé et honoré de toutes les personnes qui l'entouraient. Cette vie paisible lui laissait de longs instans de liberté, et il les employait à étudier les sciences, les arts, le gouvernement des anciens peuples, et surtout celui des Grecs, dont il devint l'admirateur enthousiaste. Cette passion pour ce peuple célèbre, le rendit injuste envers les nations modernes, qu'il trouvait dégénérées dans leurs institutions politiques, comme dans tout ce qui tient au moral et à la force physique de l'homme. Peut-être n'a-t-on à reprocher à ce système que de l'exagération. Les idées de Monboddo eurent cependant cela d'utile qu'elles se fixèrent sur l'origine et le génie des langues, et donnèrent lieu à un ouvrage d'une très-haute importance qu'il publia sous le titre de : *On the origin and progress of language*, 6 vol. in-8°, 1773-1792. Cet ouvrage, où Newton et Locke, parmi les écrivains nationaux, étaient peu ménagés, produisit une grande sensation dans le monde savant, mais excita contre l'auteur un déchainement général de la part des auteurs ses confrères. Il soutint en homme supérieur, des attaques si vives et si unanimes. L'ouvrage de Monboddo fut accueilli faiblement en France; mais il fut fort goûté en Allemagne, où le célèbre Herder, grand partisan de l'auteur anglais, s'exprime à peu près ainsi sur son compte : « Le premier » mérite de Monboddo est un ju» gement profond et solide, expri» mé dans un langage mâle et ner» veux; on voit que, nourri de l'an» tiquité, il dédaigne le clinquant » des modernes. Quelquefois sa » philosophie tombe dans les subti» lités d'Aristote; mais en général » elle est profonde, éclairée et éle» vée; il ne s'attache pas d'ailleurs » uniquement au maître de Stagy» re; il suit aussi Platon et les Py» thagoriciens, et il les commente » même avec succès en quelques » endroits. Cet esprit, vraiment » philosophique, règne surtout dans » la première partie de son ouvra» ge. Les recherches sur l'origine » et les progrès du langage sont » extrêmement ingénieuses; ce » n'est pas de la grammaire spécu» lative, c'est l'histoire philosophi» que de l'homme même. » Monboddo paraît croire que c'est dans l'Asie, regardée généralement comme le berceau du genre humain, qu'eurent lieu la première invention du langage et le développement de nos diverses facultés, et

que les Égyptiens avaient ensuite transmis ces connaissances aux peuples de l'Europe. Non-seulement, il recherche l'origine et le génie des langues, et les progrès de ce génie chez les Grecs et chez les Romains, mais encore il examine les chefs-d'œuvre de leurs poètes et de leurs orateurs, qu'il compare aux chefs-d'œuvre des auteurs modernes, et surtout des écrivains anglais, pour lesquels il montre une bienveillance toute patriotique. Si ses jugemens ne sont pas tous avoués par l'exacte justice, si ses idées n'ont pas toute la netteté désirable, et son style la concision et la clarté exigées par le goût, il montre du moins une instruction solide et des vues sages. Dans son examen des ouvrages des écrivains célèbres de tous les temps, il passe en revue les différens styles que ces auteurs ont employés. « On remarque qu'à l'oc»casion du style didactique, il est »amené à s'occuper de la philoso»phie des anciens; et là, il va jus»qu'à prétendre que les moder»nes n'ont point traité de la véri»table philosophie; que le système »de Newton, par les attributions »qu'il accorde à la matière, dé»truit l'idée de la Divinité; qu'au»cun moderne ne définit le mou»vement, ni ne distingue Dieu d'a»vec la nature, ni la nature d'a»vec l'homme. Monboddo assure »que ce n'est qu'après avoir étu»dié Aristote et Platon, qu'il a été »en état de faire ces distinctions. »Il accorde un si grand avantage »à ces deux philosophes, qu'il les »recommande, même pour l'ex»plication des mystères de la reli»gion chrétienne, qui, selon lui, »s'y trouvent développés tous, »sans en excepter l'incarnation.» Ce premier ouvrage a été suivi d'un autre bien plus volumineux qui l'a occupé le reste de sa vie, et dont les derniers volumes ne parurent qu'après sa mort: il a pour titre : *Ancient metaphysics, or the science of the universals*, Édimbourg, 6 vol. in-4°, 1779-1799. Monboddo ajoute dans cet ouvrage de nouveaux paradoxes à ceux renfermés dans son livre *De l'origine et des progrès des langues*, et y développe avec beaucoup de soin la philosophie d'Aristote, les systèmes des anciens, et combat surtout avec beaucoup de vigueur Newton et Locke. Mais on voit avec étonnement un esprit aussi judicieux regarder l'Orang-Outang comme un homme dégénéré, et croire à l'existence des Syrènes, etc. Quoique ses opinions littéraires, exprimées sans ménagemens, lui eussent fait un assez grand nombre d'ennemis, parmi lesquels se faisait remarquer Johnson, Monboddo jouissait de la considération générale, et Johnson lui-même, dans un voyage qu'il fit en Écosse, fut si honorablement accueilli par Monboddo, qu'il ne put refuser de consigner dans la relation de son voyage, les sentimens d'estime qu'il avait voués au lord écossais, depuis son séjour chez lui. Monboddo aimait, dans ses discours, dans ses habitudes et jusque dans le service de sa table, à rappeler l'esprit, les mœurs et la sobriété des anciens. On le voyait prendre même dans les hivers les plus rigoureux, des bains froids et aller à pied ou à cheval, quelque mauvais temps qu'il fît. Deve-

au plus qu'octogénaire, il mourut de chagrin, le 26 mai 1799, d'avoir perdu sa femme, qui, ainsi que lui, avait survécu à une fille et à un fils adorés et leurs seuls enfans. Des notices sur la vie et les ouvrages de ce savant ont été insérées dans l'*Annual register*, 1799, pag. 22 et 363; le *Monthly magazine*, août 1799; le *Gentleman's magazine*, juin et décembre 1799. On peut consulter encore les *Public characters*, années 1798 et 1799. Les auteurs de ces notices le traitent tous avec impartialité.

MONCABRIÉ DE PEYTES (LE COMTE JOSEPH-SATURNIN), contre-amiral, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 9 août 1741. Sa famille originaire de la ci-devant province du Languedoc, le destina à la carrière maritime, où il entra à l'âge de 15 ans, en qualité de garde de la marine. Il fit partie de l'expédition qui soutint, au nombre de quatre vaisseaux, un combat dans le détroit de Gibraltar, contre 5 vaisseaux anglais. Chargé en 1759, par le comte de Pancas, commandant du vaisseau le *Souverain*, de concourir à la défense de deux frégates, que l'amiral Boscawen avait attaquées dans le mouillage des Sablettes (rade de Toulon), il fit preuve de talens et de valeur, et fut blessé aux deux jambes, par un éclat de mitraille, en combattant contre le même commandant ennemi qui montait alors l'*Hercule*. Enseigne de vaisseau en 1764, et chevalier de Saint-Louis en 1777, Moncabrié soutint sa réputation de bravoure dans les expéditions dirigées successivement par les amiraux d'Estaing, de Guiche et de Grasse. Employé dans la guerre d'Amérique, il concourut à la prise de Saint-Christophe, et se distingua, monté sur le *Triomphant*, aux affaires des 9 et 12 avril 1782. Le commandant du *Triomphant* ayant été tué, Moncabrié, quoique simple lieutenant, fut désigné par le marquis de Vaudreuil pour prendre le commandement de ce vaisseau, poste dans lequel le roi le confirma. Bientôt ce prince accorda une double faveur à Moncabrié : il lui donna une pension et le nomma capitaine de vaisseau. A la paix, Moncabrié ramena en France le *Souverain* et en conserva le commandement. Il fit, en 1788, partie de l'expédition de Saint-Domingue, protégea, en 1789, la pêche de Terre-Neuve, et rendit d'autres services au commerce. Il retourna à Saint-Domingue et prit, après le départ de la Galissonnière, le commandement de la station, qu'il conserva pendant seize mois, malgré les dissentions politiques qui existaient dans les colonies, où il s'efforça de maintenir l'ordre. Commandant du *Lis* en 1791, il fut destitué comme noble, et arrêté. Rendu à la liberté, il vivait paisiblement dans ses foyers, lorsqu'après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut nommé membre du conseil-général du département de la Haute-Garonne. En 1803, ce département vota un million pour la construction d'un vaisseau de ligne, et demanda au gouvernement que le commandement en fût confié à



Le Duc de Conegliano.

Fremy pinx et Sculp.

Moncabrié. Inaperçu sous le gouvernement impérial, il devint après la première restauration en 1814, comte, commandeur de Saint-Louis et contre-amiral en retraite. Il mourut le 20 septembre 1819, estimé généralement et surtout des marins. Deux des trois fils du comte de Moncabrié, sont, l'aîné contre-amiral en retraite, et le troisième trésorier-général des invalides de la marine. Le second fait le sujet de l'article suivant.

MONCABRIÉ DE PEYTES (le chevalier Pierre-Élisabeth), second fils du précédent, naquit à Toulouse en 1771. Élève de l'école militaire, il passa en cette qualité, en 1790, dans l'artillerie des colonies. L'empereur le nomma, en 1806, chef d'état-major au 4ᵉ corps de la grande-armée, commandée par le maréchal Soult, duc de Dalmatie. Le chevalier de Moncabrié mourut glorieusement d'un coup de biscaïen, sous les murs de Lubeck.

MONCEY (Bon Adrien-Jeannot), duc de Conégliano, maréchal et pair de France, grand'-croix des ordres royaux de la légion-d'honneur et de Saint-Louis, gouverneur de la 9ᵉ division militaire, commandant en chef le 4ᵉ corps de l'armée des Pyrénées dans la guerre de la Péninsule, en 1823, est né à Besançon, département du Doubs, le 31 juillet 1754. Son père, avocat au parlement de Besançon, lui fit donner une éducation soignée. Sa vocation le portait vers la profession des armes, et il n'avait pas entièrement terminé ses études lorsqu'il s'enrôla dans le régiment de Conti-infanterie. La famille du jeune Moncey le destinait à une autre carrière : elle lui acheta son congé lorsqu'il avait à peine six mois de service; mais le jeune brave s'engagea de nouveau dans le régiment de Champagne, où il servit comme grenadier. En 1773, il fit la campagne sur les côtes de Bretagne. La lenteur de son avancement le détermina cette fois à acheter lui-même son congé. Il retourna à Besançon, où il se livra à l'étude du droit. Vains efforts de sa condescendance pour ses parens et de sa propre résolution, il reprit son premier état, et entra, en 1774, dans la gendarmerie, à Lunéville. Quatre ans après, il prit rang de sous-lieutenant de dragons dans les volontaires de Nassau-Siégen, qui devinrent, au commencement de la révolution, le 5ᵉ bataillon d'infanterie légère. Capitaine le 12 avril 1791, il commandait ce régiment, qui alors faisait partie de l'armée des Pyrénées-Orientales, devant Saint-Jean-Pied-de-Port, au mois de juin 1793. Chef de bataillon en mars 1794, il s'empara d'une position dont il délogea l'ennemi, et qui était nécessaire au passage de la Bidassoa. Il mérita le grade de général de brigade, auquel les représentans en mission le nommèrent, pour sa belle conduite dans la défense du camp d'Andaye, attaqué, le 5 février, par le général espagnol Caro. Non-seulement le comité de salut-public confirma la promotion des représentans, mais peu de temps après, il lui conféra le grade de général de division. Au mois de

juillet suivant (1794), il fut appelé au conseil de guerre où devait être décidé le plan de la campagne. Il y montra une résolution qui lui aurait fait confier le commandement général, si les représentans n'eussent été arrêtés par les égards que méritait le général en chef Muller, homme de mérite et d'une bravoure éprouvée, quoique d'un caractère plus timide. La campagne s'ouvrit dans le même mois, et le commandement de l'aile gauche de l'armée fut remis au général Moncey. Après s'être emparé du col de Maja, dans la vallée de Bastan, il se porta par Lessaca vers la montagne des quatre Couronnes, afin de tourner le camp retranché de Saint-Martial, dont l'artillerie formidable défendait le passage de la Bidassoa. Il s'empara, sans presque éprouver de résistance, du port de Passage, et s'établit, dès le lendemain, sur les hauteurs de Saint-Sébastien. Environ 3,000 hommes de l'armée espagnole s'étaient enfermés dans cette place. Latour-d'Auvergne (*voy.* Auvergne), à la tête de grenadiers qui formaient l'avant-garde du général Moncey, fut chargé de négocier la capitulation qui eut lieu en effet après un jour de pourparlers. Le général Moncey établit son quartier-général à Clisondo, dans la vallée de Bastan. Informé que les représentans le proposaient à la convention nationale pour le commandement supérieur de l'armée, il leur écrivit, pour leur annoncer qu'il n'avait pas les qualités nécessaires à un général en chef, et qu'il refuserait ce commandement, s'il lui était confié. Les représentans ne persistèrent pas moins dans leur projet, et ce ne fut pas sans peine qu'ils lui firent changer de résolution, lorsqu'ils lui remirent le décret de sa nomination, daté du mois de fructidor an 2 (août 1794). Le général Moncey justifia bientôt la confiance du gouvernement. La victoire qu'il remporta, le 17 octobre de la même année, près de Villa-Nova, offrit ce résultat important: 2500 espagnols prisonniers, 50 canons, deux drapeaux, différens magasins, la possession de la belle manufacture d'Iraty et d'Orbaycette, évaluée trente millions, enfin la conquête de la Navarre espagnole, hors la place de Pampelune. Ses nouveaux succès à Castellena, Villa-Réal, Mont-Dragon, Eybar et Bilbao, amenèrent une trève qu'il signa à Saint-Sébastien, et qui fut suivie du traité de Bâle. La paix le ramena en France, où il reçut, le 1er septembre 1796, le commandement de la 11e division militaire, dont le chef-lieu était à Bayonne. Le général Moncey s'étant prononcé pour la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le premier consul Bonaparte le nomma commandant de la 15e division militaire à Lyon. Il s'y fit aimer par sa modération et par sa prudence. Dans la guerre d'Italie, il eut sous ses ordres 20,000 hommes, avec lesquels, après avoir franchi le Saint-Gothard, il s'empara de Bellinzona et de Plaisance, et, par suite de l'armistice qui suivit la bataille de Marengo, il occupa la Valteline. A Roveredo, il fit un grand nombre de prisonniers, et établit une com-

munication avec l'armée dite des Grisons. La paix signée à Lunéville fit passer le général Moncey au commandement des départemens de l'Oglio et de l'Adda. Le 4 décembre 1801, il fut nommé inspecteur-général de la gendarmerie; le 19 mai 1804, il devint maréchal de l'empire, chef de la 11ᵉ cohorte, grand-officier de la légion-d'honneur, et successivement duc de Conégliano et président du collége électoral du département du Doubs. Il passa en Espagne en 1808. Au mois de juin de la même année, il battit dans toutes les rencontres les insurgés du royaume de Valence, et les contraignit de se renfermer dans Valence même, où, pendant sept heures consécutives, il les bombarda; n'ayant pu les réduire, il prit le parti de se retirer vers Almanza. Le maréchal Moncey se porta alors sur la rive gauche de l'Èbre, et dans les deux premiers mois de 1809, devant Sarragosse, que défendait le général Palafox. L'empereur le rappela en France, et lui confia, en 1810, le commandement de l'armée de réserve du Nord. Il se distingua dans les campagnes de 1812 et de 1813, et devint, au mois de janvier 1814, commandant en second de la garde nationale parisienne. Il avait promis à l'empereur, lors du départ de ce prince, de veiller à la sûreté de l'état. Il fit à cette époque critique tout ce que l'on devait attendre de son courage et de son expérience. Le 31 mars, il montra autant de fermeté que de présence d'esprit. Le lendemain, après avoir réuni aux Champs-Élysées les débris des troupes de ligne, restées sans chef, il se retira avec elles à Fontainebleau. Le 11 avril, de retour à Paris, il fit connaître au gouvernement provisoire l'adhésion du corps de la gendarmerie, qu'il avait reçue la veille à Fontainebleau, et donna également la sienne, dans une lettre qu'il adressa au prince de Bénévent (M. de Talleyrand). Le 13 mai, le roi nomma le maréchal Moncey ministre-d'état, et, le 4 juin suivant, membre de la chambre des pairs; il avait été continué dans ses fonctions d'inspecteur-général de la gendarmerie. Le 9 mars 1815, informé de la marche de Napoléon, il rappela aux troupes le serment qu'elles avaient fait au gouvernement royal; mais Napoléon arriva à Paris, et comprit le maréchal Moncey au nombre des pairs qu'il nomma au mois de juin. N'ayant point refusé cette nomination, il perdit après le second retour du roi, en vertu de l'ordonnance du 24 juillet, ses droits à la pairie; néanmoins il fut réintégré dans la chambre des pairs par l'ordonnance du 5 mars 1819. La conduite du maréchal Moncey dans la déplorable affaire du maréchal Ney (*voy.* ce nom) est digne de son courage et de sa franchise. Il refusa, par une lettre datée du mois d'août 1815, et dont on trouve l'extrait dans les journaux américains de 1819, la présidence du conseil de guerre, auquel le maréchal Ney avait été déféré; ce refus, dit-on, le fit destituer, et enfermer pendant trois mois au château de Ham. Au bout de ce temps, on lui rendit la liberté, ses titres et ses

honneurs. Les feuilles américaines dont nous avons parlé, citent un long fragment de la lettre du maréchal Moncey. Comme elle fut désavouée, nous ne croyons pas devoir la rapporter : c'est à l'histoire à décider de son authenticité, et à des temps plus éloignés à lui accorder l'estime qui lui est due. Lorsque la dernière guerre avec l'Espagne eut été décidée, le maréchal Moncey fut désigné pour commander en chef le 4ᵉ corps. Après avoir pris congé du roi le 10 mars (1823), il partit le 11, arriva le 20 à 9 heures du soir à Perpignan; il se rendit presque aussitôt chez le comte Curial qui l'avait précédé dans cette ville, et reçut le lendemain la visite des autorités civiles et militaires et celle des corps d'officiers de la garnison. Le 22 il fit afficher un ordre du jour. Le 4ᵉ corps ne fut parfaitement organisé que le 15 avril, après bien des incertitudes sur la manière dont seraient employés les 5 ou 6,000 Espagnols de l'armée dite *de la Foi*, commandés par le baron d'Eroles. Le 18, les opérations commencèrent : la 5ᵉ division du 4ᵉ corps entra en Espagne par le col de Perthus, et occupa d'abord Peralda et la Jonquère, où le maréchal Moncey établit son quartier-général. On s'avança ensuite jusqu'à Camani; ce poste ne fut pas défendu. Les habitans des campagnes environnantes accueillirent les Français avec transport. Il est bon de remarquer que, dès ce premier début de la campagne, la bonne conduite de nos soldats mérita les éloges du général en chef. Pendant ce temps, une autre division s'empara de vive force de Puycerda. Le 22, Roses et sa citadelle ouvrirent leurs portes; le 24, on enleva la ville de Figuières, presque sans coup férir. Il n'en fut pas de même du fort que le gouverneur San-Miguel s'obstina à défendre, malgré les assurances que lui donna le maréchal Moncey, dans une sommation pleine de modération et de sagesse, « de » laisser flotter les couleurs espa» gnoles sur les remparts; de res» pecter les propriétés, de ne mo» lester personne à cause de ses » opinions politiques, de laisser » le gouverneur, et tous les mili» taires sous ses ordres, en posses» sion de leurs grades, de leurs pré» rogatives, etc. » Tandis que le général Maringoné occupait Figuières, le maréchal Moncey, instruit que les généraux de l'armée constitutionnelle, Mina, Milans et Llobera, avaient réuni leurs divisions sur la rive gauche de la Fluvia, donna le 26 l'ordre au comte Curial et au baron d'Eroles de se porter sur Besalu, le premier avec la 5ᵉ division, l'autre avec trois bataillons espagnols. La position occupée par les constitutionnels fut reconnue par le général Curial : Milans, s'appuyant à la Fluvia, commandait la droite; la gauche, qui occupait Tortella, était sous les ordres de Llobera, et la division de Mina se trouvait en réserve à Castel-Follit. Le maréchal Moncey se porta de sa personnne, le 27 avril, à Crespia. Pendant ce temps, le général Donnadieu reçut l'ordre de réunir les troupes qui se trouvaient en Cerdagne, et de descendre en Catalogne. On éta-

blit deux ponts en face de Crespia, qui ne furent terminés que le 29. La brigade du général Vasserot passa dès le même jour : elle devait attaquer de suite, mais la pluie, qui tombait depuis plusieurs jours, redoubla avec une telle violence pendant la nuit du 30 avril, que les bivouacs furent inondés et les armes des soldats absolument hors d'état de faire feu ; les chemins, les gués devinrent impraticables ; enfin, le 1er mai à sept heures du matin, les ponts qu'on venait de construire furent emportés par la force de l'eau au moment où le maréchal Moncey se préparait à passer ; cette circonstance retarda le passage jusqu'au 2, et devint favorable aux constitutionnels, qui purent effectuer leur retraite, en abandonnant néanmoins des positions très-importantes, dont l'armée française prit immédiatement possession. A la suite de cette opération, le maréchal Moncey fit investir Hostalrich, et donna l'ordre aux généraux Curial et Donnadieu de poursuivre les constitutionnels, qui furent forcés d'évacuer Moya et Castel-Tersol, après avoir éprouvé quelque perte. Le 26 mai, le maréchal Moncey qui était parti la veille de Gironne, alla reconnaître lui-même le fort d'Hostalrich, bloqué par un bataillon français et un bataillon espagnol de la Foi. Ce fort était occupé par deux bataillons de grenadiers qui, le 25, avaient abandonné la ville. Le 29, le maréchal Moncey alla reconnaître les positions de Mataro et de Granolles, et le 30 il se rendit à Vich, dont la garnison française, forte d'environ 600 hommes, venait d'opposer la défense la plus intrépide à une attaque de Mina, faite à la tête de forces bien supérieures : cette action dura sept heures consécutives. Dans les premiers jours de juin, le maréchal Moncey, qui s'était mis en mesure d'observer le mouvement de Mina sur les Cerdagnes, chargea le comte Curial de pousser des reconnaissances jusqu'à Barcelonne. Dans le courant du même mois, il quitta Vich, pour établir de nouveau son quartier-général à Gironne, d'où, le 4 juillet, il adressa au ministre de la guerre un compte détaillé des opérations de l'armée. Le 8 et le 9, le maréchal Moncey fit commencer les premières opérations du blocus de Barcelonne, pendant lesquelles la garnison fit une sortie qui fut repoussée par les Français, de même que le furent une deuxième et une troisième, faites dans les journées des 10 et 16 ; en même temps, on enlevait les forteresses de Cardona et de Manréza. Le 23, le maréchal Moncey attaqua la redoutable position de Jorba, occupée et défendue par Milans, qui, malgré les plus brillans efforts, fut obligé de céder à la valeur française; le 27 août, environ 4,000 hommes de l'armée constitutionnelle, marchant sur trois colonnes, paraissaient avoir l'intention, en se portant sur Tarragone, de couper la ligne d'opérations du maréchal Moncey, qui les fit attaquer dans la position de la chapelle Saint-Jean, et marcha lui-même à la tête des colonnes d'attaque. Les constitutionnels furent battus et dispersés, après

s'être défendus avec beaucoup de vigueur. Le 31ᵉ régiment de ligne se distingua particulièrement dans cette occasion, et chargea à la baïonnette, malgré cinq décharges bien dirigées. Les constitutionnels parvinrent néanmoins à couronner les hauteurs qui sont à la droite de la route de Tarragone; ils en furent délogés avec perte par la brigade du général Achard, et le 18ᵉ de ligne, commandé par le colonel Fitz-James. Instruit de l'attaque dirigée contre la position d'Altafula, le maréchal Moncey, afin d'opérer un mouvement sur le flanc gauche de l'ennemi, qui s'était avancé jusqu'auprès de Caltlar, ordonna sur-le-champ au baron d'Eroles et au général Tromelin de marcher, le premier par Archelarga, le second par Secuiti, et partit lui-même de Valls, pour se mettre à leur tête. Il avait à peine fait trois lieues lorsqu'il apprit que les colonnes constitutionnelles étaient en pleine retraite. Le maréchal retourna à Torrédemburra avec les colonnes de gauche, aprés avoir ordonné la reconnaissance générale qui eut lieu le 28 sur Tarragone, où les constitutionnels, repoussés de toutes leurs positions, furent rejetés. Au commencement du mois de septembre, le maréchal Moncey établit son quartier-général à Sarria, pour surveiller les opérations du blocus de Barcelonne. Environ 6,000 hommes d'infanterie, 100 chevaux et 6 pièces de canon, sortirent de la ville le 12 pour attaquer les retranchemens français; mais ils furent repoussés sur tous les points avec perte de plus de 200 hommes. Le 16, une colonne débarquée à Mongat fut faite prisonnière, après une action de deux heures, par les troupes aux ordres du baron de Damas et des généraux Maringoné et Nicolasse. C'est dans cette affaire que, pour éviter une nouvelle effusion de sang, le baron de Damas promit, dit-on, la vie sauve à 120 Français, qui avaient fait partie de la légion étrangère, et qui se rendirent à cette condition. Le quartier-général était à Mataro vers la fin de septembre, lorsque le fort de San-Fernando de Figuières se rendit aux troupes françaises et espagnoles, sous les ordres du lieutenant-général baron de Damas et du baron d'Eroles. Il y avait encore dans la place une grande quantité de munitions de guerre et 139 pièces d'artillerie en bronze, de tous les calibres. La garnison prisonnière fut conduite en France. Le 11 octobre, de son quartier-général de Sarria, le maréchal envoya à Barcelonne le décret du roi d'Espagne qui ordonnait que toutes les places seraient remises aux troupes françaises ou aux troupes royalistes espagnoles qui se trouveraient le plus à portée. Ce décret, n'étant qu'une copie sans date ni signature, ne produisit d'abord aucun effet sur les généraux constitutionnels, lesquels, n'étant pas encore instruits des événemens de Cadix, doutèrent de l'authenticité d'une pièce de cette importance. Le 14, le maréchal Moncey leur fit parvenir une ampliation du décret revêtue de tous les caractères officiels. Dans l'intervalle du 11 au 14, ils avaient reçu, par la voie de Tarragone, des

détails sur la mise en liberté du roi, et sur tout ce qui l'avait précédé et suivie, ce qui les détermina à entendre des propositions; le 18, le général d'artillerie Berges fut introduit dans Barcelonne, pour convenir de la remise de cette place et de toutes celles de la Catalogne : la conférence dura cinq heures. Il rentra au quartier-général avec une série d'articles destinés à être approuvés par le maréchal Moncey, qui en raya ou modifia quelques-uns. Le général Berges retourna le 21 à Barcelonne; les jours suivans, une capitulation fut conclue entre le lieutenant-général comte Curial, le baron Berges et le maréchal-de-camp Després, d'une part; et de l'autre le maréchal-de-camp don Antonio Rotten, gouverneur de la place de Barcelonne, les lieutenans-colonels don Joseph de la Torre de Trassiéra et don Ramond de Galli; don Antoine Gironella et don Joseph Élias, habitans de Barcelonne, et représentans de cette ville. Cette capitulation, par laquelle Barcelonne et ses forts devaient être occupés, le 4 novembre, par l'armée française, et Tarragone et Hostalrich, le 5 et le 6, fut ratifiée le 2 par le général en chef Mina et par le maréchal Moncey, en qualité de commandant en chef du 4ᵉ corps. Cet illustre guerrier, dont le caractère ne s'est démenti dans aucune des circonstances de cette campagne, a obtenu, en récompense, la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le maréchal Moncey a été frappé bien cruellement, il y a quelques années, dans la personne de son fils. Le brave colonel MONCEY, que l'armée avait vu avec orgueil s'élever dans ses rangs, et dont elle avait admiré le talent et le courage, périt en 1817, n'ayant pas atteint sa 25ᵉ année, victime de l'accident le plus déplorable. Étant à la chasse, ce jeune et infortuné guerrier voulut franchir un fossé; il prit son fusil pour point d'appui, la secousse fit partir la détente, et le coup lui fracassa la tête.

MONCOUSU (N.), capitaine de vaisseau, fils d'un simple artisan, naquit dans les environs de Beaugé, petite ville du département de Maine-et-Loire. Il reçut néanmoins une éducation soignée et étudia avec fruit les mathématiques. On l'admit fort jeune dans la marine, où bientôt ses talens se firent remarquer. Moncousu était lieutenant de vaisseau à l'époque de la révolution : sa bravoure lui fit bientôt obtenir le grade de capitaine. Il commandait en cette qualité l'*Indomptable*, au mémorable combat livré aux Anglais, dans la baie d'Algésiras, le 6 juillet 1801. Il fut tué dès le commencement de l'action, en combattant vaillamment à la tête de son équipage. Ce brave officier laissa quatre enfans, à chacun desquels le gouvernement accorda, le 17 août de la même année, une pension de 200 francs.

MONESTIER (B.), ex-chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Clermont, fut nommé au mois de septembre 1792, député du département du Puy-de-Dôme, à la convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota avec la majorité, et fut l'un des membres de la *Montagne*, qui attaquèrent a-

Mondetour 15

vec le plus de violence le parti des *Girondins*. Membre de la société des jacobins, il la présida à l'époque du procès de Carrier. Lorsque Collot-d'Herbois fut accusé, il le défendit, et fut accusé et arrêté à son tour, le 1er juin 1795, comme ayant favorisé l'insurrection des 1er et 2 prairial. M. Monestier recouvra la liberté par l'effet de l'amnistie du 4 brumaire, rendue à l'occasion de la mise en activité de la constitution de l'an 3 (1794). Alors il fut nommé président du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, dont il remplit les fonctions pendant quelques années, et passa, en la même qualité, au tribunal de première instance de la ville d'Issoire. M. Monestier occupa cette dernière place jusqu'en 1815; il dut quitter la France en vertu de la loi du 12 janvier 1816.

MONESTIER (Pierre-Laurent), né dans le département de la Lozère, exerçait à Manassac la profession d'homme de loi à l'époque de la révolution. En 1791, il fut élu par son département député à l'assemblée législative, où il demanda, le 8 juillet 1792, un décret contre Mallet-Dupan, qu'il accusait de prêcher dans le *Mercure de France* l'avilissement du pouvoir législatif. Au mois de septembre de la même année, M. Monestier fut nommé député à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota conditionnellement la mort, en demandant que cette peine ne fût appliquée qu'à la paix. Nommé, après la session, commissaire du directoire dans le département de la Lozère, il n'a point depuis été appelé à remplir aucune autre fonction publique.

MONET (Pierre-François), ancien maire de Strasbourg, né, vers 1768, à Nanci-sur Cluse, en Savoye, habitait Strasbourg à l'époque du 10 août 1792. Il fut élu membre du directoire du département du Bas-Rhin, et peu de temps après, il devint procureur-syndic. Nommé maire de Strasbourg par les conventionnels Saint-Just et Lebas, en mission dans cette ville, il s'efforça de contenir les partis, et ne put éviter d'être en butte à leurs accusations. Après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il signa une adresse à la convention, pour applaudir à la chute de Robespierre; néanmoins il perdit sa place. M. Monet quitta Strasbourg, et vint à Paris, où il obtint, sous le gouvernement impérial, une place de chef de bureau à la préfecture du département de la Seine; il la conserva jusqu'en 1817. Depuis ce temps il a cessé d'occuper des emplois publics.

MONEY (James), lieutenant-général anglais, est né dans le comté de Norfolk. Sa vie militaire est peu connue, mais on paraît lui accorder des connaissances distinguées. En 1785, il se fit remarquer par plusieurs voyages aériens, dans l'un desquels il manqua de périr; il ne dut son salut qu'à un bateau qui le recueillit au moment où son ballon était presque sous l'eau. M. Money a publié: 1° *Histoire de la campagne de* 1792, in-8°, 1794; 2° *sur une Réorganisation partielle de l'armée anglaise*, in-8°, 1799; 3° *Traité sur l'usage des ballons et du parti*



Gard. Monge, Comte de Peluse.

qu'on pourrait en tirer dans les opérations militaires, in-8°, 1803; 4° *Lettre aux officiers de volontaires, et adresse aux fermiers de Norfolk*, in-8°, 1804.

MONFORD (JOSEPH-PUINET), maréchal-de-camp, inspecteur du génie, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né en 1774. Il entra, en 1792, dans le corps du génie, où il a constamment servi depuis, et où il s'est élevé de grade en grade jusqu'à celui dont il est revêtu. Il a fait les campagnes de 1793 et 1794 à l'armée du Nord, et à celle de Sambre-et-Meuse, la campagne de 1796; à l'armée du Rhin-et-Moselle, celles de 1799, et de 1800, aux armées de Naples et d'Italie; celles de 1806 et 1807 à la grande-armée en Prusse et dans la Poméranie suédoise; enfin celles de 1812 et de 1813 en Russie et en Saxe. En 1814, il fut bloqué dans Mayence, d'où il ne sortit qu'à la suite des événemens du mois de mars. En 1815, pendant les *cent jours*, Napoléon le chargea du commandement du génie à l'armée des Alpes, sous les ordres du maréchal duc d'Albuféra; il remplit ces fonctions jusqu'au licenciement de l'armée, et fut un des trois commissaires nommés par le maréchal pour venir, après la seconde rentrée du roi à Paris, apporter à S. M. la soumission de cette armée. Mis en demi-solde, et ensuite en activité vers le milieu de 1816, il a été successivement employé comme directeur des fortifications et comme inspecteur du génie, emploi qu'il exerce encore aujourd'hui. Le général Monford, membre de la légion-d'honneur dès la création de cet ordre, en devint officier le 2 septembre 1812. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis en 1814.

MONGE (GASPARD, COMTE DE PELUSE), savant illustre, l'un des fondateurs de l'école Polytechnique, ministre de la marine sous le gouvernement républicain, et sénateur sous le règne impérial, naquit à Beaune en 1746. Il était l'aîné de trois frères que les plus heureuses dispositions portèrent, tous trois, au sortir de l'enfance, à l'étude des sciences exactes. Leur père, homme de bien et d'un sens droit, ne négligea rien pour leur éducation, quoique sa fortune fût très-bornée. Les oratoriens avaient un collége à Beaune, dans lequel les trois frères firent leurs premières études, et l'aîné s'y étant particulièrement distingué par son application et le rapide développement de talens précoces, fut bientôt envoyé à Lyon, dans un collége supérieur, dirigé, ainsi que le premier, par des PP. de l'Oratoire. Il y acquit les connaissances les plus étendues en physique et en chimie, mais s'appliqua surtout aux mathématiques, et, dès l'âge de 16 ans, ses maîtres le jugèrent digne de s'asseoir à côté d'eux et de professer lui-même. Revenu pendant les vacances au sein de sa famille, il forma le projet de tracer le plan de la ville de Beaune, et l'exécuta sur de grandes dimensions : son génie inventif suppléa à tous les instrumens qui lui manquaient, et après avoir complètement réussi, Monge fit hommage de son travail à sa ville natale. Ce plan, réduit, a depuis été gra-

vé et mis à la tête de l'histoire de Beaune par Gaudriot. Un officier supérieur qui avait suivi toutes les opérations de Monge, et qui sut apprécier l'exactitude et l'élégance de ce travail, en recommanda l'auteur au chef de l'école du génie établie à Mézières; mais les élèves de cette école appartenaient tous aux classes privilégiées, et la roture de Monge devint pour lui un titre d'exclusion : il ne put être admis que parmi les appareilleurs et conducteurs subalternes des travaux de fortification. Son habileté comme dessinateur lui valut quelques succès, dont il fut peu flatté, sentant bien qu'il y avait en lui des qualités plus estimables que la dextérité de la main. Le commandant de l'école le chargea cependant un jour d'un travail particulier : il s'agissait de faire promptement les calculs pratiques d'une opération de défilement. Monge inventa une méthode aussi sûre, mais bien plus expéditive, que les méthodes qui avaient été employées avant lui. On lui contesta d'abord la solution qu'il donna du problème proposé, vu, disait-on, qu'il n'avait pas même pris le temps nécessaire pour passer par la longue série des calculs obligés. Le résultat qu'il offrit fut cependant reconnu rigoureusement exact, et après la plus scrupuleuse investigation, la méthode géométrique qu'il avait le premier inventée et employée fut aussi reconnue la meilleure. Ce triomphe en amena d'autres; la capacité du jeune et modeste appareilleur fut mise à de fréquentes épreuves, dont il se tira toujours avec une nouvelle gloire. Le célèbre Bossut, qui professait alors les mathématiques à Mézières, le demanda pour son suppléant; il fut attaché, au même titre, à l'abbé Nollet, pour l'enseignement de la physique, et il remplaça ce dernier, qui cessa ses fonctions l'année suivante. Monge avait à peine 20 ans à cette époque. Chéri de ses élèves, le jeune professeur ne se bornait pas à des leçons données du haut de sa chaire, ou à d'ingénieuses expériences; il leur faisait parcourir tous les environs de Mézières, riche en variétés de sites, en fabriques, en aspects géologiques, et les mettant ainsi en présence des phénomènes de la nature, comme des productions de l'industrie et des arts, il les enrichissait de connaissances aussi variées qu'utiles et étendues. Depuis long-temps Monge avait été conduit par ses essais mathématiques à la solution d'importans problèmes, travail qui lui servit à établir une doctrine nouvelle. Après avoir obtenu la démonstration géométrique, et par conséquent la certitude complète; passant de la théorie à la pratique, il fit l'application de ses découvertes aux différens arts de construction, et devint le fondateur d'une doctrine lumineuse et féconde, à laquelle il ne cessa de donner depuis tous les développemens nécessaires, et qui a reçu le nom de *Géométrie descriptive*. C'est un de ses principaux titres à la gloire et à la reconnaissance du public; mais les méthodes simples et uniformes du géomètre-inventeur, méthodes re-

connues depuis si éminemment utiles, non-seulement aux architectes et constructeurs de grands ouvrages de fortifications, mais aussi aux charpentiers, maçons et tailleurs de pierre, se trouvaient en conflit avec l'ancienne routine de ces ouvriers. Il éprouva l'opposition la plus opiniâtre pour faire passer sa doctrine dans l'enseignement de l'école de Mézières. Un vieux charpentier y obtint même, pour prix de sa résistance, le droit d'enseigner, pendant le reste de sa vie, sa pratique particulière pour les tracés de charpente, en dépit de la théorie générale et des démonstrations géométriques de Monge. Ce ne fut qu'après 20 ans de lutte que cette dernière triompha. Il fut, à la vérité, permis à Monge de perfectionner la coupe des pierres; mais pendant longtemps ses améliorations en ce genre de travail restèrent ignorées du public. Le corps du génie s'en réserva la connaissance exclusive; et par suite de cet esprit de corps, si souvent opposé à l'intérêt général, il fut défendu à Monge de donner de la publicité à ses procédés nouveaux. Il se dédommagea de cette contrainte par des recherches et découvertes intéressantes, et publia bientôt plusieurs mémoires sur le calcul intégral. Nommé correspondant de l'académie des sciences, il fut bientôt connu et recherché des savans les plus illustres de cette époque. Lavoisier, Condorcet, d'Alembert, le duc de la Rochefoucauld, le président Bochard de Saron, etc., etc., s'empressèrent à l'envi d'accueillir Monge dans la capitale, où ce dernier venait tous les ans passer ses vacances. Des amis aussi distingués, qui se plurent à faire valoir un savant modeste, peu occupé de se faire valoir lui-même, lui ouvrirent enfin les portes de l'académie des sciences en 1780. Il fut adjoint la même année à Bossut, professeur d'un cours d'hydrodynamique, que le ministre Turgot avait fait ouvrir au Louvre. Il donnait, en outre, des leçons de mathématiques transcendantes à quelques élèves d'élite, qui se firent depuis une réputation distinguée dans les sciences, tels que Lacroix, Gay de Vernon et autres; mais il était obligé de leur cacher encore la théorie de la *Géométrie descriptive*. « Je fais ici, leur disait-il, bien des choses par le calcul, que je pourrais exécuter de suite par la règle et le compas, mais il ne m'est pas permis de vous révéler ces secrets. » Après la mort de Bezout en 1783, Monge fut nommé à la place d'examinateur de la marine, et quitta l'école de Mézières, où il s'était encore rendu tous les ans. Les élèves qu'il y avait formés, et parmi lesquels on compte les Carnot, Coulomb, Meusnier, Tinseau, Ferry, etc., firent honneur à leur maître. Il eut aussi la satisfaction de voir adopter enfin dans cette école sa théorie perfectionnée pour les tracés de charpente. Monge composa ensuite, à la sollicitation du maréchal de Castries, un *Traité de statique* pour les élèves de la marine, traité qui depuis a été compris parmi les ouvrages destinés aux aspirans à l'école Polytechnique.

Lorsque le lycée de Paris fut formé, les premiers directeurs de cet établissement engagèrent Monge à y donner des leçons de physique. Il sut, devant un cercle d'auditeurs de l'un et l'autre sexe, appartenant presque exclusivement aux premières classes de la société, auditeurs peu instruits et en général assez frivoles, donner un vif attrait à la science. Son cours fut très-suivi, et contribua aux premiers succès d'un établissement qui se maintint pendant tous les orages de la révolution, et qui prospère encore aujourd'hui. Cette révolution vint bientôt jeter le savant professeur hors de la sphère des abstractions. Lancé dans l'arène politique, revêtu de hautes fonctions qu'il n'avait point sollicitées, et auxquelles il n'aspirait nullement, il se trouva au milieu de combattans acharnés, engagé dans une lutte qu'il n'avait pu prévoir, et à laquelle sa vie studieuse l'avait mal préparé. Monge était essentiellement bon, humain et généreux. Ses mœurs étaient douces et pures; mais quoiqu'il fût d'une bonhomie singulière, dans toutes les relations sociales, il n'en était pas moins très-susceptible d'enthousiasme. Dès 1789, il conçut, ainsi que tant d'autres amis sincères d'une sage liberté, les espérances les plus flatteuses sur la régénération politique de la France. Longtemps froissé dans sa jeunesse par les institutions féodales de l'ancienne monarchie et par les hommes à privilége, il crut qu'un nouvel ordre de choses établirait l'égalité entre les citoyens, et qu'à l'avenir les distinctions ne seraient plus accordées qu'à la prééminence du mérite et des talens. A d'anciens rapports scientifiques avaient succédé les liens d'une étroite amitié entre lui et Condorcet. Ce dernier, qui exerçait déjà une haute influence, fit nommer Monge ministre de la marine, après la journée du 10 août 1792; il fut en même temps chargé provisoirement du portefeuille du ministère de la guerre jusqu'à l'arrivée du général Servan, qui se trouvait à l'armée. La réunion des ministres formait à cette époque ce qu'on appelait le pouvoir exécutif, pouvoir qui, en effet, ne faisait qu'exécuter les ordres de la convention nationale et de ses comités. Ce fut en qualité de membre de ce conseil que Monge fut forcé de revêtir de sa signature, le 19 janvier 1793, l'ordre de mise à exécution du jugement du roi. On sait combien il a toujours regretté que son nom ait paru lié à cette sanglante catastrophe. Pendant toute la durée de son ministère, Monge sut donner une impulsion nouvelle aux travaux dans les différens ports de la France. La plus grande activité y succéda bientôt à une longue inertie. Il sauva son prédécesseur au ministère de la marine, M. Dubouchage (*voy.* Dubouchage), en l'éloignant de Paris et en lui conférant un grade qui le remettait en activité de service. Il parvint aussi à conserver et à employer le célèbre Borda, qui voulait se retirer, et qui ne céda qu'aux vives instances d'un ancien ami; mais il ne put empêcher l'émigration d'une foule d'officiers des plus distingués de la marine française,

et ses choix pour les remplacer, choix, à la vérité, toujours influencés par les comités de la convention, furent rarement heureux. Monge se trouva bientôt déplacé dans un poste où sa volonté était sans cesse soumise à celle d'un parti dominateur, et où sa position le forçait de concourir à des mesures violentes, qui répugnèrent toujours à son caractère. Mais ayant accepté un ministère dans ces temps d'orage, il était devenu très-dangereux de l'abandonner volontairement, et de marquer ainsi son improbation des mesures générales et son opposition à la puissance du jour. Il résolut cependant de braver ce péril, et donna sa démission le 12 février 1793; mais réélu cinq jours après, il fut forcé de conserver encore le portefeuille 2 mois environ. Le 10 avril, il déclara de nouveau que l'insuffisance de ses moyens, qu'il connaissait mieux que personne, ne lui permettait plus d'occuper le poste auquel il avait été deux fois appelé, et il conjura l'assemblée de lui nommer de suite un successeur. Sa démission fut acceptée par la convention nationale, mais il fut dénoncé le jour même à la redoutable société des Jacobins. On l'accusait non-seulement d'avoir abandonné son poste, mais encore d'être passé dans le camp ennemi, et de s'être donné aux *Girondins*. Il se défendit en prouvant qu'il avait été contrarié, dans la plupart des mesures qu'il proposait comme ministre, par tous les partis, et plus particulièrement par celui auquel on l'accusait de s'être dévoué; il ajouta qu'il ne s'était jamais livré à aucune faction, et qu'il restait, tel qu'il l'avait toujours été, entièrement dévoué à la chose publique. On cessa enfin de poursuivre, même aux Jacobins, un savant inoffensif qui n'était redoutable à aucun parti; mais on mit à l'épreuve son dévouement, dont il offrit bientôt à l'état des gages éclatans. Le comité de salut-public fit un appel aux savans. Près d'un million de Français s'étaient levés pour combattre la croisade européenne qui menaçait leur patrie: jeunes et vieux demandaient des armes et des munitions de guerre. Le gouvernement n'avait pas à sa disposition la dixième partie du matériel nécessaire à cette masse de combattans : il fallut créer des fabriques nouvelles, inventer des procédés nouveaux, simplifier les anciens, terminer en peu de jours ce qui jusque-là avait coûté des mois de travail. L'ennemi faisait de rapides progrès : tout pressait à la fois, mais surtout le temps. On pourvut à tout. Monge prouva qu'en se vouant à la chose publique, il n'avait point prononcé un vœu stérile : à la tête d'une foule de savans et d'artistes, il passait les jours à surveiller et à diriger les travaux intérieurs, les nuits à écrire des instructions lumineuses. On décomposa des masses énormes d'alliages métalliques pour les besoins de l'artillerie; on créa de l'acier, on perfectionna le fer, on tira du sol le salpêtre nécessaire aux nombreuses poudrières qui furent établies; des fonderies, des foreries de canon s'élevèrent sous ses yeux; il réalisa la promesse qu'il

avait faite avec ses illustres collègues, Berthollet et Vandermonde, promesse qui avait paru bien audacieuse: « On montrera, disaient-» ils, la terre salpêtrée aujourd'hui, » et en trois jours on en chargera » le canon. » Ces prodiges de l'activité et de l'industrie, dirigés par la science, firent rejaillir quelque honneur sur les hommes qui les avaient produits. Les savans échappés au glaive de la terreur obtinrent, après la chute de Robespierre, que le gouvernement s'occupât enfin de l'instruction publique. Une école normale fut fondée : Monge en fit partie, et il jouit enfin du bonheur de mettre au jour sa *Géométrie descriptive*, condamnée depuis tant d'années au secret. Selon sa méthode, ou plutôt selon une série de méthodes nouvelles et ingénieuses, les modifications de l'étendue sont développées et combinées à l'aide du dessin, et les vérités qui résultent des formes des corps et de leurs positions respectives sont clairement démontrées ; Monge prouva de plus combien d'avantages précieux pouvaient être retirés de sa doctrine, « pour la recti-» tude du jugement, le perfec-» tionnement de la main d'œuvre » dans les arts, la simplification » des machines, et pour une foule » de jouissances de la société. » Des élèves dignes d'un tel maître ont depuis donné une plus grande étendue à ses méthodes et en ont fait de nombreuses applications aux arts. Monge n'avait d'abord, dans ces premières leçons, embrassé que cinq chefs d'opérations, la charpente, la coupe des pierres, le défilement, la perspective linéaire, et la distribution de la lumière et des ombres; mais bientôt une nouvelle institution, dont il avait conçu le plan, et dont il doit être regardé comme un des principaux fondateurs, vint ajouter à sa gloire, et lui a acquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance de sa patrie: c'est l'établissement de l'école Polytechnique. Il fut puissamment secondé par Berthollet et Guyton-Morveau. Les députés Carnot, Fourcroy et Prieur, associèrent leurs noms à cette fondation si éminemment utile, en faisant adopter par la convention nationale le plan proposé, et en faisant décréter les premières mesures législatives. Les succès obtenus et les services rendus par l'école Polytechnique dispensent de tout nouvel éloge : elle a fleuri au milieu des orages, et les gouvernemens divers qui se sont succédé avec rapidité ont rendu hommage à la sagesse de ses fondateurs, en respectant leur ouvrage. En 1796 Monge fut chargé par le directoire d'aller recueillir en Italie les chefs-d'œuvre des arts dont le vainqueur avait résolu d'enrichir sa patrie. Le général en chef Bonaparte fit l'accueil le plus flatteur au savant, qui, de son côté, concourut avec zèle à remplir les vues du guerrier. Par son expérience des procédés mécaniques, Monge facilita le déplacement des objets conquis. Il sut aussi employer les moyens les plus convenables pour restaurer des chefs-d'œuvre déjà fortement endommagés, et que la négligence laissait dépérir en Italie. Grâce à ses soins et à ceux des hommes distingués que le gouverne-

ment lui avait adjoints, MM. Berthollet, Thouin, Labillardière, le peintre Barthélemy et le sculpteur Moitte, on a joui en France, jusqu'après la seconde restauration du gouvernement royal en 1815, de la vue du Laocoon, de l'Apollon du Belvédère, de la Vénus de Médicis, des tableaux des plus grands maîtres (parmi lesquels la *Vierge de Foligno*, et la *Transfiguration*, furent restaurés et rendus à leur fraîcheur première), d'une foule de monumens antiques, de manuscrits, entre autres du Vatican, d'échantillons des trois règnes de la nature. La statue de *Notre-Dame de Lorette* fut apportée en France vers la même époque. La mission de Monge durait depuis plus d'un an, quand le général en chef Bonaparte le chargea de retourner en France, et d'apporter au directoire-exécutif le premier traité de paix conclu avec l'Autriche à Campo-Formio. Après s'être acquitté, conjointement avec le général Berthier, de cette mission honorable, il retourna en Italie, et y reçut du général en chef l'invitation de l'accompagner dans l'expédition d'Égypte, avec l'élite de savans et d'artistes qui s'étaient déjà dévoués à la fortune du conquérant. Il s'embarqua avec le général Desaix à Civita-Vecchia, et rejoignit, en juin 1798, l'armée française à Malte. Il prit part avec Berthollet, Denon et autres savans, non-seulement aux explorations scientifiques qui eurent lieu dans la terre des merveilles, dans cette antique Égypte, qu'ils firent depuis si bien connaître, mais aussi aux mémorables faits d'armes des guerriers français. En traversant les déserts, Monge observa le phénomène connu sous le nom de *mirage*, qui se reproduit avec tant d'intensité sous le ciel brûlant de ces contrées arides. Il en décrivit les effets, et en assigna les causes. Les pyramides, l'obélisque et les ruines d'Héliopolis, les antiquités éparses dans la Basse-Égypte, le Mekias, puits construit par le calife Al-Mamoun, pour mesurer les eaux du Nil, etc., devinrent tour-à-tour l'objet de ses recherches, et furent décrits par lui. Un institut fut formé au Caire, sur le modèle de celui de France; et, sur la demande du général en chef, Monge en accepta la présidence. Les immenses services rendus par cette association d'hommes éclairés sont connus. L'armée se trouvait, après le désastre de la flotte à Aboukir, isolée de toute communication avec la France. Il fallut pourvoir non-seulement aux besoins journaliers des soldats, et renouveler le matériel de l'armée, mais créer les ustensiles nécessaires à tous les usages de la vie. Dans son rapport au ministre de la guerre, le général Berthier dit : « Les citoyens » Monge et Berthollet sont par» tout, s'occupent de tout, et sont » les premiers moteurs de tout » ce qui peut propager les scien» ces. » Lors de la révolte du Caire, les mêmes, à la tête d'une poignée de savans, défendirent l'épée à la main le bâtiment de l'institut, où se trouvaient renfermés tous les documens et résultats des travaux de l'expédition. Ils parvinrent ainsi à sauver des fureurs de nouveaux Omar, ce dépôt précieux des scien-

ces. Monge se rendit ensuite à Suez, rechercha les vestiges du canal commencé par les califes, pour communiquer de la mer Rouge par le Nil, à la Méditerranée; visita les ruines de Peluse et la fontaine de Moïse. Il accompagna le général en chef dans la malheureuse expédition en Syrie. Pendant les pénibles marches de l'armée à travers les déserts, le soldat murmurait parfois contre le *vieux savant*, qu'il accusait d'avoir conseillé cette entreprise; mais bientôt le voyant haletant lui-même sans perdre courage, et sachant encore ranimer celui du guerrier accablé dont il partageait les travaux et les fatigues, un sentiment général d'estime et d'affection prenait le dessus, et étouffait d'injustes plaintes. Devant Saint-Jean-d'Acre, Monge fut près de succomber aux atteintes d'une maladie dangereuse. Il se rétablit lentement, et eut encore la douleur de recevoir les derniers soupirs de son élève et de son ami, le général Caffarelli. Le général en chef Bonaparte ramena Monge en France, et le nomma, sous son consulat, président de la commission des sciences et des arts d'Égypte. Un nombre considérable de mémoires précieux sur ce pays, rédigés par les savans français, fut bientôt coordonné sous les auspices de Monge. On put enfin présenter à l'Europe étonnée le vaste et fidèle tableau de la patrie des Sésostris, des Pharaons, des Ptolomées, contrée si pleine de souvenirs poétiques et religieux, de monumens plus anciens que toutes nos connaissances, mais si déchue, si cruellement opprimée sous le joug despotique des mamelroucks et des Ottomans. A peine de retour en France, Monge reprit ses fonctions de professeur à l'école Polytechnique; il se regardait en quelque sorte comme le père de cet établissement, et déjà 41 de ses enfans en étaient sortis pour faire partie de la colonie savante embarquée avec lui pour l'Égypte. Le chef du gouvernement honora toujours Monge de son amitié, et parvint enfin à triompher de la longue abnégation de cet homme modeste, qui n'ambitionnait point d'autre place que celle de professeur à l'école qu'il avait créée. Il fut nommé d'abord membre du sénat; l'empereur lui donna ensuite le titre de comte de Peluse et la sénatorerie de Liége, le décora du grand-cordon de la légion-d'honneur et de l'ordre de la réunion, lui assigna une dotation en Westphalie, et lui fit, avant de partir pour la guerre de Russie, un don de 200,000 francs. Mais d'éclatans honneurs et toutes les faveurs de la fortune ne purent assurer à Monge, vers la fin de sa carrière, le calme et le bonheur que de longs services et d'honorables travaux semblaient lui avoir mérités. Les terribles revers des Français en Russie, la mort sanglante de tant de braves, portèrent d'abord au cœur de l'ami des braves les coups les plus sensibles. Il se rendit dans sa sénatorerie de Liége, y accueillit les débris de la division Macdonald, qui revenait dans l'état le plus déplorable, distribua parmi les soldats une somme de 12,000 francs, qui était alors tout

l'argent qu'il possédait. Monge, qui avait célébré avec enthousiasme tant de victoires et de triomphes, eut bientôt de grandes défaites à déplorer. La chute de son ami et de son bienfaiteur fut suivie de mesures envers lui-même, qui lui parurent rigoureuses. Privé de tout emploi, il fut, même par suite d'une *épuration,* rayé, en 1816, du nombre des membres de l'institut; un de ses gendres fut exilé de France. Tant de secousses ébranlèrent son tempérament, jusque-là robuste. Le chagrin avait déjà depuis quelque temps, altéré toutes ses facultés, lorsqu'il succomba enfin à ses peines le 28 juillet 1818. Son ancien collégue au sénat et à l'institut, le respectable Berthollet, prononça sur sa tombe un éloge souvent interrompu par ses larmes. L'orateur avait personnellement à regretter une constante amitié de plus de cinquante années. M. Charles Dupin a publié un ouvrage remarquable, intitulé : *Essai historique sur les services et travaux scientifiques de Monge,* Paris, 1819, in-4° et in-8°. Une femme de beaucoup d'esprit, et qui possédait plusieurs des qualités les plus estimables d'un homme, a cependant jugé Monge en femme. Mme Roland, dans ses mémoires, tout en rendant justice à son incorruptible intégrité, en fait sous d'autres rapports une véritable caricature. Prenant sa bonhomie et sa gaucherie dans la société pour les indices de la médiocrité de son esprit, et ne retrouvant pas dans le savant un homme bien empressé à plaire dans un salon, elle se plaît elle-même à le déprécier. Des juges plus éclairés et surtout plus impartiaux lui appliquaient ce que Buffon disait de son collaborateur Daubenton : « Il » n'a jamais ni plus ni moins d'es- » prit que n'en exige le sujet de » sa pensée. » Monge a beaucoup écrit, et plusieurs des journaux scientifiques de son temps ont été enrichis par lui d'analyses savantes et de mémoires encore fréquemment consultés. L'académie des sciences de Paris a publié dans ses collections : 1° *Mémoires sur la théorie des déblais et des remblais,* 1781; 2° *Mémoires sur le résultat de l'inflammation du gaz inflammable et de l'air déphlogistique dans les vaisseaux clos,* 1783; 3° *Mémoires sur une méthode d'intégrer les équations aux différences finies non linéaires,* 1783; 4° *sur l'Expression analytique de la génération des surfaces courbes et sur le Calcul intégral des équations aux différences partielles,* 1784; 5° *du Feu considéré dans ses différens états métalliques; sur l'effet des étincelles électriques excitées dans l'air fixe,* 1786, mémoire qui a été rédigé de concert avec Vandermonde et Berthollet; 6° *sur quelques effets d'attraction ou de répulsion apparente entre les molécules de matière,* 1787; 7° *Rapport sur le système général des poids et mesures,* 1789, mémoire fait de concert avec Lagrange et Borda. Le journal de l'école Polytechnique contient le cours complet de Monge sur la *Stéréotomie,* et la *Correspondance polytechnique,* rédigée par M. Hachette, et remplie de morceaux détachés du même. Il a cooporé au *Dictionnaire de physique de l'Encyclopédie méthodique,* et a fait insérer

dans les *Annales de chimie* un *Mémoire sur quelques phénomènes de la vision*, un autre *sur les causes des principaux phénomènes de la météorologie; des Observations sur le mécanisme du feutrage*, et des *Notes sur la fabrication du fromage de Lodesan*. Dans le premier volume de la *Description de l'Égypte*, in-fol., Monge a inséré des *Observations sur la fontaine de Moïse*, et dans le premier volume de la *Décade égyptienne*, in-fol., *l'Explication du mirage*. On a encore de lui plusieurs mémoires sur la physique, « où l'on trouve, dit Delambre (*Mémoires de l'institut*, 1806), des aperçus heureux, des vues fines, et des expériences curieuses. » Les ouvrages publiés séparément par Monge sont : 1° *Traité élémentaire de statique*, Paris, 1786, in-8°. Cet ouvrage a eu cinq éditions, dont la dernière a été publiée en 1813. 2° *Description de l'art de fabriquer les canons*, Paris, an 2, in-4° : jointe à la collection des arts et métiers d'Yverdun, elle en forme le 21ᵉ volume; 3° *Leçons de géométrie descriptive*, publiées dans le journal des écoles normales, Paris, an 3, et 3ᵉ édition, Paris, 1813, in-8°; 4° *Application de l'analyse à la géométrie des surfaces du premier et du deuxième degré*, 4ᵉ édition, Paris, 1809, in-4°. La première édition in-fol. avait paru à Paris, en l'an 3, sous le titre de : *Feuilles d'analyse appliquée à la géométrie*. Delambre rend le compte le plus favorable de ce dernier ouvrage, dans lequel on reconnaît un digne continuateur des travaux d'Euler, de Clairaut et de d'Alembert. Des deux frères de Monge qui se vouèrent ainsi que leur aîné à l'enseignement, le premier lui a succédé dans la place d'examinateur de la marine, et le second était professeur d'hydrographie à Anvers, où il mourut il y a quelques années.

MONGEZ (ANTOINE), membre de l'institut (académie royale des inscriptions et belles-lettres), et chevalier de la légion-d'honneur, est né à Lyon en 1747, et se consacra dès sa jeunesse à l'étude des sciences. Sous le directoire exécutif, il fut nommé commissaire du gouvernement près de l'administration des monnaies, et devint, en 1800, membre du tribunat, dont il ne remplit les fonctions que peu de temps. Depuis la restauration, M. Mongez avait été éliminé de l'institut. Réélu depuis par les membres de sa classe qu'il servait et honorait par ses travaux, il a repris une place qu'il n'aurait jamais dû perdre. Parmi les ouvrages que M. Mongez a publiés, on distingue les suivans : 1° *Histoire de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV*, 1777; 2° *Mémoires sur différens sujets de littérature, sur l'Antiquité des hôpitaux, sur l'Usage des vases appelés lacrymatoires, sur le Colosse de Rhodes*, 1780; 3° *Mémoire sur des cygnes qui chantent, découverts à Chantilly*, 1783; 4° *Vie privée du cardinal Dubois*, 1789; 5° *Dictionnaire d'antiquités et de diplomatie de l'Encyclopédie méthodique*, et une traduction de *Sciographie du règne minéral de Bergmann*, 1789; 6° *Considérations générales sur les monnaies*, 1796; 7° *Fables de La Fontaine, avec des notes grammaticales, mythologiques, etc.*, 1797, 2

vol. in-8°; 8° *Réflexions sur l'abus de quelques figures allégoriques employées en peinture et en sculpture*, 1800, in-8°; 9° *Explication des tableaux, statues, bas-reliefs et camées de la galerie de Florence, et du palais Pitti*, ouvrage qui parut en 46 livraisons, in-folio.

MONGEZ (MADAME), peintre, femme du précédent, a fait reconnaître, dans plusieurs de ses tableaux, l'élève distinguée de MM. David et Regnault. Les productions qu'elle a exposées au salon offrent les objets suivans : 1° *Thésée et Pyrithoüs purgeant la terre de brigands*, 1806; 2° *Orphée aux enfers*, 1809; 3° *la Mort d'Adonis*, 1810; 4° *Alexandre pleurant la mort de Darius*, et *Persée et Andromède*, 1812; 5° *Mars et Vénus*, 1814.

MONGEZ (JEAN-ANDRÉ), naturaliste et membre de plusieurs sociétés savantes, est le frère de M. Antoine Mongez (dont l'article précède), avec lequel plusieurs biographes l'ont confondu. Il naquit à Lyon en 1751, et vint fort jeune à Paris, où, sous les auspices de l'abbé Rozier, son oncle, qui le fit entrer dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, il se livra à l'étude des sciences, dans laquelle il fit de grands progrès. Ses connaissances engagèrent l'abbé Rozier à l'associer à ses travaux (en 1777), pour le *Journal de Physique* et le *Dictionnaire d'Agriculture*. Dans le premier de ces ouvrages, on distingue de Mongez, parmi un grand nombre d'excellens morceaux, l'article sur les *Ombres colorées du matin*, et celui sur les *Causes principales qui font fumer les cheminées*. Il a eu la plus grande part à la confection des premiers volumes du second. En 1782, il a publié : 1° *Description, usages et avantages de la machine, pour la fracture des jambes, d'Albert Picropan*, de Vicence, in-8°; 2° *Manuel du Minéralogiste, etc.*, traduit de Bergmann, et augmenté de *Notes*. Il avait déjà obtenu plusieurs voix pour entrer à l'académie, lorsque son zèle pour le progrès des sciences, notamment la physique et l'histoire naturelle, lui fit partager les dangers de l'infortuné La Pérouse, qu'il accompagna, en 1785, avec la double qualité de physicien et d'aumônier. Les dernières nouvelles qu'on a reçues de l'expédition étant datées de Botany-Bay, il est présumable que Mongez aura subi le sort de ses compagnons de voyage; ce qui doit ajouter encore aux regrets que cause leur perte.

MONISTROL (LE CHEVALIER LOUIS-AUGUSTE-FULCHER DE), maréchal-de-camp, né le 22 septembre 1774, entra de bonne heure au service, et obtint un avancement rapide. Il fit la campagne de 1806 en qualité de colonel, passa ensuite dans l'artillerie, et combattit à Jéna, comme officier de cette arme, avec le 7° corps d'armée. Il donna dans cette circonstance une grande preuve de fermeté : étant entré à Weimar, après la bataille, et trouvant cette ville livrée au pillage, il prit des mesures tellement vigoureuses, que le désordre cessa à l'instant même. En 1811, il fut élevé au grade d'adjudant-commandant, et prêta, le 4 août, en cette qualité, serment à l'empereur. Depuis cette

époque, il prit part à toutes les opérations importantes des armées françaises, et montra partout autant de bravoure que de talens. Le 13 août 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et maréchal-de-camp le 20 janvier 1815. Au mois de février 1817, le grand-duc de Weimar, voulant témoigner à M. de Monistrol sa satisfaction pour la conduite qu'il avait tenue dans sa capitale, lui envoya une médaille, accompagnée d'une lettre flatteuse. Il est aujourd'hui (1824) officier de la légion-d'honneur, et maréchal-de-camp en disponibilité.

MONK (Jacques-Henri), né vers 1778, remplit avec distinction la place de professeur de grec, dans l'université de Cambridge, où il avait été précédé par le célèbre Porson, dont il a, conjointement avec C. J. Blomfield, publié les ouvrages posthumes, in-8°, 1812. On doit aussi à cet habile helléniste une édition de l'*Hippolyte* d'Euripide, qui a été réimprimée (Cambridge, 1813, in-8°), et en 1816, de l'*Alceste* du même poète. Ce qui ajoute un grand prix aux traductions de M. Monk, ce sont les notes qui y sont jointes, et qui donnent de son érudition l'idée la plus avantageuse; on attend avec impatience le théâtre complet d'Euripide, qu'il a promis de publier. Il est le principal rédacteur de l'ouvrage périodique connu sous le titre de *Museum criticum of Cambridge classical researches :* six cahiers parurent de 1813 à 1816. Ce journal est rempli d'excellens morceaux, parmi lesquels on distingue particulièrement des remarques sur l'*Électre* de Sophocle, par le rédacteur principal.

MONMAYOU (N.), député à la convention nationale par le département du Lot, vota avec la majorité dans le procès du roi. Le 21 avril 1794, il fit un rapport sur la nécessité de faire disparaître tous les signes de la royauté, et, sur sa proposition, l'assemblée décréta que les voitures de la cour, et notamment celle dite du *sacre*, seraient détruites. Après le 9 thermidor, il entra au comité de sûreté générale, fit un rapport, le 2 août 1794, sur les nobles et les prêtres, et demanda leur exclusion des fonctions publiques. Lors de l'insurrection des sections, au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il se prononça contre elles : il était alors, pour la troisième fois, membre du comité de sûreté générale. Devenu membre du conseil des cinq-cents, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il y prononça, le 12 février 1796, un discours en faveur du papier-monnaie, soutint que les assignats ayant fait la révolution, devaient, pour la terminer, remonter à leur valeur primitive, et que le gouvernement ne devait pas souffrir qu'il y eût de la différence entre le papier-monnaie et les espèces métalliques. Le directoire demandait alors des fonds; M. Monmayou fut d'avis qu'on lui en accordât, mais seulement en valeurs courantes, sans distinction d'assignats ou de numéraire. Le 16 du même mois, il proposa de remettre en vigueur la loi qui assujettissait chaque parent d'émigrés à entretenir deux soldats aux frontières. Le 19 mars 1798, il deman-

da que les pères de famille seuls fussent chargés de l'instruction publique, prétendant que les célibataires, étant des hommes sans patrie, n'offraient pas une garantie suffisante aux parens et à l'état. Sorti du conseil en mai suivant, et réélu aussitôt à celui des anciens, il se prononça, en juin 1799, avec le parti républicain, contre le directoire, et appuya les changemens qui eurent lieu alors parmi ses membres. Il fut, en conséquence, un des députés à qui les inspecteurs de la salle n'envoyèrent point de billets de convocation pour la séance extraordinaire du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), qui prépara la chute de la constitution de l'an 3 Il n'a plus été employé depuis cette époque; mais, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en 1815, ayant fait quelque démonstration en sa faveur, M. Monmayou se trouva compris dans les exceptions de la loi d'amnistie du 12 janvier 1816; forcé alors de quitter la France, il s'est retiré dans la ville de Constance.

MONNEL (Simon-Edme), curé de Valdelancourt, membre de plusieurs assemblées législatives, naquit à Bricon, près de Chaumont, département de la Haute-Marne, vers 1747. Député par le clergé du bailliage de Chaumont en Bassigny, aux états-généraux en 1789, il se fit peu remarquer dans cette assemblée; il reparut comme député à la convention nationale, où l'avait élu, au mois de septembre 1792, le département de la Haute-Marne. Monnel vota avec la majorité dans le procès du roi. Après la révolution du 9 thermidor an 2, il demanda que les dénonciateurs fussent tenus de payer des indemnités aux personnes qu'ils avaient fait injustement arrêter. La session terminée, il se retira dans son pays natal, où il fut nommé curé desservant de Viliers-le-Sec, près de Chaumont. Il remplissait encore les devoirs de son ministère lorsqu'il fut atteint par la loi du 12 janvier 1816; elle lui fut applicable pour avoir signé l'*acte additionnel*. Cet ecclésiastique, obligé de quitter sa patrie, se rendit à Constance-sur-le-lac (grand-duché de Bade), et y vécut d'une pension que lui faisait sa famille: il mourut le 30 novembre 1822. On rapporte que le curé de la cathédrale de Constance prononça sur sa tombe un discours où éclataient ses regrets et ceux du clergé catholique de cette ville, dont ce réfugié français avait gagné la confiance. Monnel a laissé manuscrits plusieurs ouvrages sur la religion. Il ne fit imprimer qu'une brochure, intitulée: *Réponse à l'exposition des principes sur la constitution civile du clergé par les évêques députés à l'assemblée nationale*, Paris, 1790.

MONNERON (l'aîné), intendant aux Indes, fut député du tiers-état de la sénéchaussée d'Annonay, en 1789, aux états-généraux, où il resta presque inaperçu. N'ayant pas été réélu aux assemblées suivantes, il fut employé, en 1794, dans une commission de commerce et des approvisionnemens de la république, et chargé ensuite d'opérer avec les commissaires anglais, l'échange des prisonniers faits dans les Indes. Depuis ce moment, M. Monneron aîné a cessé de

s'occuper des affaires publiques.

MONNERON (CADET), négociant, fut nommé, au mois de septembre 1791, par le département de Paris, député à l'assemblée législative; le 21 octobre de la même année, il prit part à la discussion qui s'était élevée relativement aux prêtres insoumis, demanda qu'ils fussent punis individuellement, et insista sur la prompte organisation des écoles primaires. En janvier 1792, au moment où les accaparemens des denrées coloniales semblaient exiger des mesures répressives, il proposa de déclarer qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur les moyens d'empêcher les accaparemens de sucre. Il donna sa démission au mois de mars de la même année, et fut remplacé par Kersaint. Ayant repris ses occupations de commerce, il les continua jusqu'en 1798, époque où il devint directeur-général de la caisse des comptes courans; mais sa disparition, qui eut lieu tout-à-coup, tandis qu'un grand nombre de ses billets restaient en circulation, causa une surprise et une inquiétude générales. L'affaire fut portée au tribunal criminel de la Seine. M. Monneron fut acquitté dans le courant du mois de mai. Pendant la session de l'assemblée constituante, les frères Monneron ayant obtenu la permission de frapper des pièces de 5 et de 2 sous de cuivre rouge sous leur nom, en firent une émission considérable; mais cette monnaie trop volumineuse donna lieu à la fraude, et l'on vit paraître une grande quantité de pièces fausses, qui n'étaient que recouvertes d'une feuille de cuivre. Les pièces des frères Monneron perdirent aussitôt leur crédit, et furent généralement refusées.

MONNERON (LOUIS), frère puîné des précédens, fut nommé, par les colonies françaises des Indes-Orientales, député à l'assemblée constituante, et y fut admis en cette qualité, en 1790. Il publia, vers la même époque, un mémoire, où il établissait jusqu'à l'évidence de quel intérêt il était pour la France de maintenir ses établissemens dans l'Inde. Le 11 mai, il demanda le rejet du projet qui donnait aux colons l'initiative des lois sur le régime intérieur des colonies, et consacrait la dépendance des hommes de couleur; il appuya ses réflexions de l'opinion même des colonies orientales, qu'il présenta comme contraires à ce projet. Dans le courant de juillet, il publia des observations sur la législation coloniale, et termina avec la session sa carrière législative. En 1798, ayant été soupçonné de complicité avec son frère, lors de sa disparition (*voy.* l'article précédent), il fut arrêté, et mis en liberté peu de tems après. Il a cessé depuis cette époque d'être en évidence.

MONNET (ANTOINE-GRIMOALD), chimiste distingué, inspecteur-général des mines, membre des académies de Rouen, Stockholm et Turin, naquit à Champeix, dans la ci-devant province d'Auvergne (Puy-de-Dôme), en 1734. Le peu de fortune de ses parens le détermina à s'établir pharmacien à Rouen, où il se fit bientôt remarquer par ses connaissances chimiques. Il vint à Paris, et, protégé par Malesherbes, il obtint, en

1774, la place d'inspecteur-général des mines. Deux couronnes académiques qu'il remporta, l'une dans la même année à l'académie de Berlin, pour son *Mémoire sur l'arsenic*, et l'autre en 1775, à l'académie de Manheim, déterminèrent Guettard à l'associer à ses travaux, et à lui confier la publication de l'atlas minéralogique de la France. Partisan exclusif de l'ancienne chimie, non-seulement il se refusa aux lumières que répandirent sur cette science les découvertes des Lavoisier, des Berthollet, des Fourcroy, etc., mais encore il eut le tort bien grave de vouloir les combattre, et devint, dans son aveugle persistance, l'ennemi de ces illustres savans. Sa réputation en souffrit. La révolution, dont il se déclara le violent adversaire, lui fit perdre son emploi, et le détermina à s'ensevelir, au sein même de la capitale, dans la retraite la plus absolue, où il mourut le 23 mai 1817. Outre ses traductions de l'allemand, de l'*Exposition des mines*; de la *Dissertation sur les mines de cuivre*, Londres (Paris), 1772, in-12; du *Traité de l'exploitation des mines*, avec des notes, 1773, in-4°, traduction qui est estimée; enfin, du *Voyage minéralogique* fait en Hongrie et en Transylvanie, par de Born, Paris, 1780, in-8°, il a publié : 1° *Traité des eaux minérales*, Paris, 1768, in-12; 2° *Traité de la vitriolisation et de l'anulation*, Paris, 1769, in-12; 3° *Catalogue raisonné minéralogique* ou *Introduction à la minéralogie*, Paris, 1772, in-12; 4° *Nouvelle hydrologie*, ou *Exposition de la nature et de la qualité des eaux*, Paris, 1772, in-12; 5° *Traité de la dissolution des métaux*, Paris, 1775, in-12; 6° *Nouveau système de minéralogie*, Bouillon, 1779, in-12; 7° *Dissertation et expériences relatives aux principes de la chimie pneumatique*, Turin, 1789, in-4°; 8° *Mémoire historique et politique sur les mines de France*, Paris, 1790, in-8°; 9° *Démonstration de la fausseté des principes des nouveaux chimistes*, Paris, 1798, in-8°; 10° Monnet a donné différentes *Analyses* et *Mémoires*, dans le *Journal de Physique*, etc.

MONNET (LE BARON LOUIS-CLAUDE), lieutenant-général, né à Mongar, département des Deux-Sèvres, le 1er février 1766, entra au service dans l'infanterie en 1793; il fit ses premières armes dans la Vendée, en qualité de capitaine d'une compagnie franche des Deux-Sèvres, se distingua d'une manière particulière au combat de Hugue, an 4 (1796), et fit Charette prisonnier dans la forêt de Grallard. Passant ensuite à l'armée du Rhin, il y fit la campagne de l'an 6 (1798), en qualité de commandant de la 31e demi-brigade de ligne, et prit d'assaut la ville de Sion, dans le Haut-Valais : ce n'était que le prélude de ses succès ultérieurs. A la bataille de Bossolingo, qui eut lieu le 25 mars 1799, il coupa la retraite à l'ennemi et lui fit 3,000 prisonniers; il reçut en récompense, et sur le champ de bataille, le grade de général de brigade. Chargé du commandement de la citadelle de Mantoue, il déploya, pendant le siége de cette place, un système de défense qui ajouta encore à sa réputation. Rappelé à Paris peu de temps après,

il fut envoyé à l'armée de Hollande, obtint, en 1800, le commandement supérieur de l'île de Walcheren et de Flessingue, fut nommé général de division le 19 août 1803, commandant de la légion-d'honneur le 14 juin 1804, et chargé, au commencement de 1809, de mettre Flessingue à l'abri de toute attaque extérieure, l'Angleterre faisant alors les préparatifs d'un armement considérable, qu'on soupçonnait avec raison pouvoir être destiné contre la Hollande. En effet, le 30 juillet, 18,000 Anglais effectuèrent sans obstacle un débarquement entre le fort de Haak et le Polder, et vinrent aussitôt prendre position devant Flessingue. Le général Monnet s'y défendit quelque tems; mais obligé de céder à des forces quadruples des siennes, il capitula le 15 août, et se rendit prisonnier avec la garnison. L'empereur, vivement affligé de la perte d'une place de cette importance, ordonna la réunion d'un conseil de guerre, qui déclara le général Monnet coupable de lâcheté et de trahison, et le condamna à mort par contumace. Rentré en France, en 1814, après la première restauration, ce général fut réintégré par le roi dans son honneur et dans son grade, et nommé chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814. Pendant les *cent jours*, en 1815, Napoléon le fit rayer du tableau de l'armée; il y fut rétabli par ordonnance du roi, du mois d'août 1815, et n'a pas cessé depuis cette époque d'être en activité de service dans son grade.

MONNET (N.), général républicain, naquit dans un village au pied des Pyrénées. Il entra comme soldat dans le régiment de Bretagne, et était adjudant-sous-officier au commencement de la révolution. Il fut alors nommé lieutenant de grenadiers, et fit en cette qualité la première campagne du Haut-Rhin, sous Custines. Successivement commandant d'un bataillon du Bas-Rhin, et chef de la 177ᵉ demi-brigade, il se couvrit de gloire à la bataille de Fleurus, et continua de se signaler dans les divers combats où prit part l'armée de Sambre-et-Meuse. S'étant particulièrement distingué sous les yeux du représentant du peuple Gillet, il fut élevé au grade de général de brigade en 1795, passa en cette qualité à l'armée de l'Ouest, et y livra plusieurs combats importans, aux environs d'Angers. Après la pacification de la Vendée, par le général Hoche, il alla commander à Amiens, et fut envoyé de nouveau, en 1798, à l'armée de l'Ouest; il obtint enfin sa retraite, à cause de son âge avancé.

MONNET (Marie Moreau, dame), fille d'un perruquier de la Rochelle, s'éleva par son mérite au-dessus de la classe où elle était née, et suppléa par la vivacité de son esprit au défaut d'instruction; elle épousa un inspecteur-général des mines. Mᵐᵉ Monnet parlait avec beaucoup d'agrément et de facilité; elle compta, parmi ses nombreux amis, d'Alembert, Diderot, et principalement Thomas, qui entretenait avec elle une correspondance suivie. Aussi sensible aux charmes de l'amitié que fidèle à en remplir les devoirs, elle a dit d'elle-même, dans une de ses let-

tres : « Je n'ai point à me reprocher d'avoir oublié une seule fois » un seul de mes amis : » et tous ceux qui la connurent confirmèrent ce témoignage. Elle mourut le 22 brumaire an 7 (12 novembre 1798). On lui doit : 1° *Contes orientaux*, ou *Récits du sage Caleb, voyageur persan*, Constantinople et Paris, 1779, in-12; il y a eu une 2ᵉ édition. Thomas s'exprime ainsi dans des vers adressés à Mᵐᵉ Monnet :

Tu fais chérir les deux biens de ce monde :
Le tendre amour, et les douces vertus, etc.

Les *Contes orientaux* se font remarquer par un style agréable et des pensées philosophiques. 2° *Histoire d'Abdal-Mazour*, suite des *Contes orientaux*, 1784, in-12. 3° *Lettres de Jenny Bleinmore*, Paris, 1787, 2 vol. in-12. Ces lettres réunissent toutes les qualités qui distinguent l'écrivain spirituel et le moraliste profond. L'auteur a joint à cet ouvrage son *Idylle sur les fleurs*, et une comédie en prose et en deux actes, intitulée *Zadig*, ou l'*Épreuve nécessaire*, imprimées au profit des cultivateurs maltraités par l'orage du 13 juillet 1788, Paris, 1788. Ce recueil fit autant d'honneur à la bienfaisance qu'au talent de l'auteur. Outre des poésies insérées dans plusieurs ouvrages périodiques, elle a composé, à 19 ans, des *Stances à Voltaire*, qui lui valurent une lettre très-flatteuse de cet immortel écrivain. Mᵐᵉ Monnet a laissé plusieurs manuscrits, parmi lesquels on cite sa *Correspondance avec Thomas*, dont l'impression est depuis long-temps annoncée, et quelques pièces de théâtre.

MONNIER (Louis-Gabriel), graveur, né à Besançon le 11 octobre 1733, reçut les premiers principes de son art dans l'atelier de Durand, graveur de la monnaie à Dijon; il vint se perfectionner à Paris, et retourna à Dijon, où il se fixa, et se lia d'amitié avec Desvoges, qui lui conseilla de s'appliquer à l'étude de l'antique; Monnier le fit avec succès, et acquit ainsi cette pureté de dessin qui distingue ses productions de celles des artistes de la même époque. Les membres des états de Bourgogne lui confièrent l'exécution de plusieurs ouvrages considérables. Cet artiste était doux et modeste; presque toujours dans son atelier, il se plaisait à y recevoir les savans et les curieux qui s'empressaient de le visiter. L'académie de Dijon se l'associa en qualité de membre résident. Monnier mourut le 8 février 1804, généralement regretté. On lui doit : 1° la *Carte topographique de la Bourgogne*, par Paucher, sous-ingénieur de la province, 3 feuilles; 2° la *Carte des chaînes de montagnes et des canaux de la France*, par le même; 3° la grande *Carte synoptique*, qui accompagne les *Notions élémentaires de botanique*, de Durande; 4° les *Vignettes et estampes* du 4ᵉ vol. de l'*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher; 5° celles de *Salluste*, traduit par le président de Brosses; 6° les *Antiquités de Dijon*, par Legoux de Gerland; 7° le beau *Frontispice* des *Mémoires de l'académie de Dijon*, etc.; outre une foule d'ouvrages plus ou moins distingués, qui portent tous l'empreinte du talent de cet artiste, il a gravé en creux et en relief un très-grand nombre

de *Sceaux*, de *Cachets*, de *Jetons*, et de *Médailles* recherchés des curieux. « Les médailles de Mon-»nier, dit M. Paillet, ne représen-»tent pas des figures isolées sur »des fonds unis; elles y sont pla-»cées sur des fonds d'architecture, »et accompagnées d'accessoires »qui rendent l'effet des bas-reliefs. »Le nu y est correctement et sa-»vamment exprimé; les têtes et »les extrémités, toutes gravées »dans le creux, ont les perfections »qu'on pourrait désirer dans de »grandes statues. »

MONNIER (LE COMTE JEAN-CHARLES), lieutenant-général, pair de France, naquit à Cavailhon, dans le comtat d'Avignon, le 22 mars 1758. Il fit de bonnes études, et vint à Paris. Il prit les armes le 14 juillet 1789, et servit comme volontaire, dans la garde nationale, jusqu'en 1792, qu'il fut nommé sous-lieutenant au 7me régiment d'infanterie, et de suite adjoint à l'état-major, puis employé au camp sous Paris. En février 1793, il partit pour l'armée d'Italie. Il se signala à Saorgio, et à la prise de la redoute de Feldi; mérita, par sa conduite à Lodi et à Arcole, en 1796, le grade de général de brigade, et prit part, en 1797, aux principales opérations de cette campagne. Ce fut lui qui, le 15 mars, à la bataille de Rivoli, chassa l'ennemi des hauteurs d'où il tenait l'armée française en échec. Il entra deux fois dans le Tyrol, la première sous Masséna, la seconde sous Joubert. Après le traité de Campo-Formio, on lui confia le commandement d'Ancône, et des départemens du Trento, du Musone et du Metauro. Dans la campagne de Naples, il se fit de nouveau remarquer par la prise de la forteresse de Civitella, qui se rendit le 8 décembre, et par celle de la place de Pescara, le 24 du même mois. Il défit ensuite un corps nombreux de Napolitains à Kernia et à Koméliam; mais en s'emparant du faubourg de la Madeleine de Naples, il fut blessé sur le pont d'un coup de feu qui traversa de l'épaule droite à la mâchoire gauche. Il n'attendit pas une entière guérison pour reprendre le commandement d'Ancône et des trois départemens romains adriatiques. Réduit au seul corps qu'il avait sous ses ordres, il soumit les sept villes de son gouvernement, qui s'étaient révoltées, et défit les armées insurgées toujours vaincues et toujours renaissantes. Ce succès fut l'ouvrage de vingt jours, pendant lesquels ses troupes firent une marche de 400 milles, prirent sept villes d'assaut, et soutinrent une foule de combats. Forcé enfin de se renfermer dans Ancône, attaqué par terre et par mer, il épuisa tous les moyens de défense, créa même des ressources inusitées jusqu'alors, et ne capitula qu'après avoir été bombardé, sommé cinq fois, et avoir soutenu un siége régulier de 105 jours. La garnison, réduite à 1600 hommes, eut les honneurs de la guerre, et rentra en France. Cette belle défense d'Ancône, admirée par les ennemis mêmes, lui valut, après le 18 brumaire an 8, de la part du premier consul, le grade de général de division et une armure complète. Ayant été échangé avec le général Lusignan, fait prisonnier en Italie, il fut appelé

à l'armée de réserve, commanda une division d'avant-garde, passa la Sésia et le Tésin, le 31 mai, prit de vive force, deux jours après, le village de Turbigo, où l'ennemi était retranché avec 7000 hommes, et se porta ensuite sur Milan. Envoyé auprès de Desaix, comme son lieutenant, il se trouva, le 14 juin, à la bataille de Marengo, où sa division emporta Castel-Cériolo, et s'y maintint jusqu'à ce qu'entraîné par le reste de la ligne, il fut obligé d'effectuer sa retraite, en résistant néanmoins aux charges de la cavalerie. Mais, à quatre heures du soir, l'armée française ayant reçu l'ordre de se porter de nouveau sur toute la ligne, le général Monnier reprit Castel-Cériolo, enleva deux canons aux troupes qu'il avait en tête, les mit en déroute, et les poursuivit jusqu'à la Bormida, dans laquelle il força la plus grande partie à se précipiter. Chargé d'aller rétablir la république cisalpine, et l'expédition de la Toscane ayant été résolue, il marcha contre les Arétins insurgés, prit Arezzo d'assaut, monta le premier à l'escalade, et soutint dans la ville un combat terrible, où périrent 1500 ennemis : le vainqueur en fit aussitôt démolir la citadelle et les remparts. L'armistice qui eut lieu alors ayant été rompu, il alla rejoindre l'armée du général Brune sur le Mincio, attaqua le village de Pozzolo, qu'il prit et reprit quatre fois, et finit par le conserver après les plus grands efforts des deux côtés. Bientôt après il reçut l'ordre d'assiéger Vérone, dont il commença l'attaque le 12 janvier 1801, et après cinq jours d'un feu terrible, il fit la garnison autrichienne prisonnière de guerre : ce fut le dernier exploit du général Monnier. Les opinions politiques qu'il montra empêchèrent le gouvernement impérial de l'employer. M. Monnier, remis en activité après la première restauration, en 1814, reçut à cette époque la croix de Saint-Louis. En 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, il courut se réunir à l'état-major de M. le duc d'Angoulême, et bientôt sortit de France, où il ne rentra qu'après le second retour du roi. Il fut nommé, le 17 août, membre de la chambre des pairs. Le général Monnier mourut à Paris dans la nuit du 29 au 30 janvier 1816.

MONNIN (N.), député, en 1797, par le département du Haut-Rhin au conseil des anciens, s'y fit remarquer en défendant la résolution des fugitifs des Haut et Bas-Rhin. Son élection fut annulée par suite de la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Arrêté dans le département du Haut-Rhin, en février 1798, il fut quelque tems après rendu à la liberté; mais il cessa de prendre part aux affaires publiques.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

SUPPLEMENS.

ANSIAUX (Jean-Joseph-Éléonore-Antoine), peintre d'histoire, membre des sociétés Philotechnique et des Enfans d'Apollon de Paris, et membre honoraire de la société d'Émulation de Liége, est né à Liége, en 1764, d'une famille distinguée dans le barreau; il faisait ses études pour suivre la même carrière; mais son goût inné pour la peinture détermina ses parens à lui faire donner des leçons de dessin. Ses heureuses dispositions justifièrent bientôt la vocation qu'il avait montrée, et à l'âge de 17 ans il reçut des mains du prince de Liége, qui venait de fonder une académie de peinture dans sa capitale, la médaille d'or comme premier prix de dessin. Il fit ensuite le voyage d'Anvers pour étudier l'école flamande; il se lia dans cette ville avec un jeune Français, qui le détermina à se rendre à Paris, pour achever ses études. La vue des tableaux des David, des Vincent, des Regnault, le détermina à suivre les principes de ces grands maîtres; il entra dans l'école de Vincent, et peu de temps après, il remporta les médailles des différens concours. Il se disposait à partir pour l'Italie, mais des circonstances particulières s'y opposèrent. Alors il étudia avec soin les chefs-d'œuvre que les victoires des armées françaises amenèrent dans la capitale. M. Ansiaux se distingua d'abord par quelques portraits en pied, celui de M[lle] Mezerai, et plusieurs autres portraits de femmes, de même proportion; celui du maréchal Kellerman, qui fut regardé comme un des bons de la collection des portraits des maréchaux, etc. Il remporta aux expositions publiques les médailles qu'on accordait aux meilleurs ouvrages; il en reçut une pour les trois grands tableaux destinés à la cathédrale de Liége. Après un examen du tableau du *Poussin, présenté à Louis XIII, par le cardinal de Richelieu* (tableau qui est au musée de Bordeaux), l'institut cita M. Ansiaux comme un des artistes qui méritaient le plus d'être employés par le gouvernement. M. Ansiaux a reçu une grande médaille pour son tableau du *Retour de l'Enfant prodigue*, placé à l'hôtel-de-ville d'Hoge. Il exposa au salon de 1821 un tableau de grande dimension, représentant *saint Jean reprochant à Hérode sa conduite licencieuse;* un second tableau dont le sujet est *Jésus bénissant les enfans*, et enfin une troisième composition où l'on voit *Moïse sauvé des eaux.* Il exposa encore les portraits de M. Pigault-Lebrun, homme de lettres, et de Cartellier, statuaire, portraits d'une grande vérité et d'une ressemblance parfaite. M. Ansiaux vient de terminer, pour la cathédrale de Metz,

une *Flagellation* de grande proportion, et un petit tableau de l'*Annonciation de la Vierge*, pour l'infirmerie de Marie-Thérèse, etc., etc. Il a fait aussi, dans le genre gracieux, différens tableaux qui ont eu beaucoup de succès, entre autres, *Angélique et Médor*, qui était dans la collection du général Rapp, et qui est maintenant dans celle de M. Boursault; celui de *Renaud et Armide*, qui est dans son atelier, et plusieurs autres recueillis dans des cabinets d'amateurs.

CHARTRAND (Jean-Hyacinthe-Sébastien), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Carcassonne, département de l'Aude, le 22 janvier 1779. Sa famille jouissait d'un rang honorable dans cette ville, où toutes les distinctions appartiennent au commerce : les maisons nobles, hors deux ou trois, y sont entièrement éteintes. Chartrand n'avait que quinze ans lorsque la patrie, menacée par la coalition étrangère, appela ses enfans à la défense du territoire national: il entendit cet appel, et entra au service le 10 novembre 1793, dans la 4e demi-brigade d'infanterie de ligne. Il fit, en 1794 et 1795, les campagnes de l'armée des Pyrénées-Orientales, se trouva au siége de Bellegarde, à la bataille de la montagne Noire, où le général Dugommier perdit la vie, etc. Après la paix conclue avec l'Espagne, Chartrand passa à l'armée d'Italie, où de nouveaux succès l'attendaient. Là, en effet, chaque combat fut une victoire : Millesimo, Mondovi, Dego, le passage du pont de Lodi, conserveront le souvenir des triomphes remportés par le courage et le génie. Chartrand se montra digne des autres Français, et dans ces occasions comme dans celles qui les suivirent, il reçut son avancement sur le champ de bataille. Il parcourut l'Europe avec nos drapeaux, et se trouva partout où les dangers environnaient la gloire. Il fit partie de l'armée destinée à descendre en Angleterre, en 1798 et 1799; il était en Hollande et sur les bords du Rhin, en 1800 et 1801; à la grande-armée, en 1805, 1806 et 1807; en Espagne, en 1808; en Allemagne, en 1809; en Espagne, en 1810 et 1811; en Russie, en 1812; en Saxe, en 1813, et dans la Belgique, en 1815. Lieutenant en second dans les chasseurs de la garde à Eylau, le 10 février 1807; capitaine adjudant-major, le 18 septembre 1811; major en second à Moscow, le 8 octobre 1812; colonel du 25e de ligne à Dessau, le 13 juillet 1813: la faveur ne fit rien pour lui. Le 28 août de la même année il fut chargé de la prise du Colberg de Pirna (Saxe). La position qu'il enleva, avec son régiment, était défendue par 6000 Russes de la garde impériale. Le 30 du même mois, toujours à la tête de son régiment, à la bataille de Culm, il se retira du milieu de l'armée des coalisés, en combattant sans relâche. Pendant cinq jours que dura la retraite, il fit 52 officiers supérieurs prisonniers, et reprit le comte Dumonceau, son général de division, tombé au pouvoir de l'ennemi avec une partie de sa

troupe. Ces deux beaux faits furent signalés dans les ordres du jour de l'armée, et Chartrand reçut en récompense, le 19 septembre suivant, le grade de général de brigade. Après la première restauration, en 1814, il fut mis en non activité. Le général Chartrand, par suite de cette disposition, rentra dans la vie privée. Comme il se trouvait à Paris quelques jours après le 20 mars 1815, il reçut de Napoléon le commandement militaire du département de l'Aude, avec l'ordre de se rendre sur-le-champ à son poste, ce qu'il fit. Le baron Trouvé, préfet de Carcassonne, a écrit le récit de son entrevue, le 7 avril, avec le général Chartrand. Celui-ci la racontait d'une manière toute différente; mais il est mort sans avoir fait imprimer sa narration, tandis que celle du préfet se trouve dans plusieurs ouvrages. Ceux qui ont connu ces personnages dans leur vie antérieure, durant et après cet événement, peuvent seuls apprécier qui des deux a dit la vérité. (*Voy.* Trouvé.) Nommé, le 27 du même mois (avril), commandant de la brigade des voltigeurs de la garde, le 16 juin suivant, à Fleurus, il remplaça le lieutenant-général Barrois, grièvement blessé, et contribua au succès de cette journée par des manœuvres et des actions que Napoléon remarqua. La bataille de Mont-Saint-Jean, au milieu de ses résulats funestes, lui fournit une nouvelle occasion de se distinguer. Il reçut l'ordre d'attaquer des hauteurs garnies de batteries et vaillamment défendues. Prenant alors un fusil, il dit aux soldats, en se mettant à la tête de la division : « Camarades, » je vais vous donner l'exemple; » c'est sur ces hauteurs que la victoire nous offre la couronne immortelle : venez la partager avec » moi. » Il dit, et se précipite; la troupe le suit avec enthousiasme : trois fois une vive résistance les arrête; mais animés par l'exemple de leur chef, les soldats redoublent d'efforts, et les hauteurs sont emportées. Après un tel succès, Chartrand pouvait espérer de grandes récompenses. Des circonstances inouies amenèrent un inexplicable désastre : il fallut rétrograder. Le général Chartrand rallia ses troupes sur le champ de bataille, et fit une retraite digne de celui qui, deux ans auparavant, avait su, avec un seul régiment, disputer la victoire à une armée entière. Arrivé sous les murs de Paris, Chartrand suivit l'armée sur les bords de la Loire. Il revint dans la capitale après le licenciement. Envoyé plus tard en surveillance à Lille, il demeura dans cette ville, où il avait des rapports journaliers avec les autorités et les principaux habitans. L'accueil qu'il en recevait, le compte satisfaisant que l'on rendait de sa conduite, l'entretenaient dans l'idée que bientôt le gouvernement ferait cesser une surveillance qui lui devenait insupportable, lorsqu'il fut arrêté par ordre du ministre Clarke, duc de Feltre, et conduit à la citadelle. La procédure fut instruite dans le Midi, et vers les premiers jours de mai 1816, on convoqua un conseil de guerre. Chartrand fut accusé : 1° de s'être réuni à Napoléon Bona-

parte, avant le 23 mars 1815; 2° d'avoir rempli dans le Midi une mission dont le but était de détruire le gouvernement du roi. Le conseil, à l'unanimité, le déclara innocent sur le premier chef, mais il le condamna sur le second. Chartrand avait fait valoir pour sa défense la proclamation royale du 28 avril 1815, et la loi d'amnistie, qui, selon lui, mettaient à l'abri de toutes poursuites les individus qui ne s'étaient rendus à Napoléon que postérieurement au 23 mars 1815, et dont les dispositions lui étaient dès-lors applicables, puisqu'il n'avait pris de service que le 27 mars, et rempli sa mission que le 7 avril. La validité de ces moyens ne parut vraisemblablement pas sans quelque poids aux yeux des membres du conseil, et c'est sans doute ce qui fit insérer dans la dernière disposition de l'arrêt les mots suivans : « Mais attendu que le coupable n'a agi contre l'autorité royale » que le 27 mars 1815, et que S. » M. a daigné, dans sa proclamation du 28 juin, étendre sa clémence à ses sujets égarés qui ne » se sont rendus qu'après le 23 » mars 1815, le conseil charge son » président de supplier S. M. de » donner une nouvelle marque de » sa bienveillante clémence, en » commuant la peine portée dans » le présent jugement. » Un courrier porta à Paris la délibération du conseil de guerre, mais le télégraphe rapporta l'ordre de faire exécuter le jugement. Le général Chartrand montra dans ses derniers momens cette bravoure tranquille qui l'avait si bien servi en présence des ennemis : il commanda lui-même le feu qui devait terminer sa carrière. Ainsi périt, à la fleur de l'âge, le 22 mars 1816, un guerrier qui comptait, à 36 ans, 22 années de services, 22 campagnes, et de brillantes actions militaires. Son frère a été durant quelque temps, en 1815, secrétaire-général de la préfecture du département de l'Aude.

DROZ (J. P.), célèbre graveur en monnaie, conservateur de la monnaie des médailles, etc., naquit, en 1746, à la Chaudefond, comté de Neufchâtel en Suisse, de l'une des plus anciennes familles de ce canton. Son père, propriétaire d'une manufacture de faux, reconnaissant ses heureuses dispositions pour l'art de la gravure et du dessin, lui donna de bonne heure des leçons pour façonner les métaux, graver et tremper l'acier, etc. Les progrès du jeune Droz furent tels, que dès l'âge de 18 ans, il fut envoyé à Paris, pour s'y perfectionner. Dès ce moment, la France devint pour lui une nouvelle patrie, qu'il illustra par ses talens et ses succès. Ses études et ses efforts se dirigèrent surtout vers l'art du monnayage et plusieurs autres branches d'économie industrielle; il avait pour but, dans ses travaux et ses recherches, d'arriver à une plus grande perfection avec moins de temps et de dépense, et les témoignages les plus flatteurs, ainsi que les monumens qu'il a laissés de ses travaux, ne permettent pas de douter qu'il n'ait obtenu ce résultat. Ce fut en 1783 que Droz fit à ses frais les premières expériences de ses procédés de monnayage, sur un ba-

lancier de la monnaie de Paris, qu'il avait disposé à cet effet, et cet essai eut tout le succès qu'il avait annoncé. En 1786, lors de la refonte des monnaies d'or et d'argent, il frappa sur ce même balancier des écus de 6 livres, et ensuite des pièces d'or de 24 livres, dont on admira la perfection; elles se faisaient autant remarquer par le fini de la gravure des coins et de la virole brisée qui avaient servi à les frapper, que par la netteté de l'empreinte, de sorte qu'on les regardait plutôt comme des médailles que comme une simple monnaie. Un jeune homme adjoint au conservatoire du cabinet des machines de Vaucanson, émerveillé de la beauté de ces pièces, ne put s'empêcher de s'écrier que s'il était conservateur des machines de la monnaie, il prierait M. Droz de le remplacer. Celui-ci reçut des éloges de tous ceux qui virent ses procédés et ses ouvrages, mais il ne remplaça personne. Ses talens ne furent appréciés d'une manière utile pour lui que sur une terre étrangère. Un artiste anglais, Mathieu Boulton, savant très-distingué, voyageait alors en France; ayant obtenu de Droz la communication de ses nouveaux procédés monétaires, il conçut le projet de solliciter de son gouvernement la fabrication de la monnaie de cuivre de l'Angleterre, et d'employer pour cette fabrication les balanciers perfectionnés de Droz; il pria d'abord cet artiste de graver des coins pour frapper des types de schellings, ou pièces de 24 sous, et de fabriquer, au moyen de sa presse, vingt ou trente de ces schellings, et de les lui envoyer. M. Boulton, pour encourager Droz à prendre part dans son entreprise, en même temps qu'il rendait hommage au talent des artistes français, lui écrivit de Soho, près Birmingham, le 7 mars 1787: « Les » officiers de notre hôtel des mon- » naies ont commencé la nouvelle » année par frapper des schellings » neufs, dont je vous envoie un, » pour que vous puissiez comparer » les talens de nos monnayeurs avec » ceux des vôtres, et par là, vous » verrez qu'il n'y a pas de danger » que vous ne soyez en état de les » surpasser autant que la clarté du » soleil surpasse celle de la lune. » Ce fut avec les pièces frappées à Paris que M. Boulton obtint l'autorisation de fabriquer la monnaie de cuivre pour toute la Grande-Bretagne. M. Boulton, présumant que Droz serait employé dans la refonte des monnaies en France, lui évrivit en ce sens, le 14 du même mois; néanmoins il se flatte, dans le cas où Droz se déciderait à venir en Angleterre, de faire une révolution dans l'hôtel des monnaies de son pays; il ajoute que s'ils se réunissaient pour entreprendre le monnoyage entier de la France, ils feraient de la meilleure monnaie, et la fabrication n'en reviendrait qu'à moitié des frais. Droz n'ayant pas obtenu en France la récompense due à ses talens, s'associa aux travaux de M. Boulton, qui lui procura les moyens de se rendre en Angleterre. Là, il fit construire, d'après ses principes, huit balanciers, huit découpoirs et les ateliers nécessaires à ce genre de fabrication; il substitua la pompe à feu aux bras des hommes, pour mettre les balanciers et les

découpoirs en mouvement, et la puissance de cette machine à vapeur fut si bien appliquée, que chaque balancier frappait régulièrement 60 pièces par minute, et qu'un enfant suffisait pour le service de deux balanciers. C'est dans cet atelier que fut fabriquée cette jolie monnaie de cuivre qui a circulé quelque temps en France, sous le nom de *Monnerons.* Pour arriver à ces résultats, il fallait corriger la mauvaise exécution des principales pièces du balancier, qui rendait l'opération du monnoyage difficile, imparfaite et dispendieuse. Droz en fit construire de nouvelles, et leur donna une forme extérieure, d'après laquelle l'ajustage était plus facile dans l'œil du corps du balancier. Cet artiste ne se bornait pas à corriger ce que les anciennes pièces avaient de défectueux, il imaginait encore une foule de nouveaux procédés, tendant les uns à rendre les empreintes plus parfaites, les autres à conserver plus long-temps les coins sur lesquels elles s'impriment, et à préserver le flan qui reçoit le coup de presse et l'empreinte, d'un mouvement latéral qui altérerait promptement la gravure. Il s'appliqua surtout à donner à la tranche des pièces de monnaie une empreinte qui les mît à l'abri de la contrefaçon : cela ne pouvait avoir lieu qu'en donnant à cette empreinte une perfection qu'on ne pût imiter, et il atteignit le but qu'il se proposait. Après tant de succès d'exécution, il s'occupa des moyens de les obtenir de la manière la moins dispendieuse : il imagina à cet effet une machine à imprimer le mouvement au balancier par le moyen du vide, et bientôt après un laminoir dont on peut écarter les cylindres plus ou moins, sans changer la position de l'engrenage, et enfin différens procédés pour la fabrication et la multiplication des coins, procédés qu'il a communiqués à l'administration des monnaies de Paris, ainsi que toutes ses autres découvertes sur l'art du monnayage. Travaux qui lui ont obtenu, en l'an 7 (1799), des encouragemens du gouvernement sur le rapport de MM. Mongez, l'un des administrateurs des monnaies, et Thiolier, contrôleur du monnayage de Paris. C'est cette même année (le 30 fructidor) que ses services et ses talens bien constatés lui valurent la place de conservateur de la monnaie des médailles. Les diverses inventions de Droz, relativement à l'art du monnayage, sont décrites, avec figures, dans un rapport fait en l'an 11 (1803), par M. Prony, à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'institut de France, qui en a ordonné l'impression. Droz a aussi rédigé des explications simples de ses différens procédés; nous nous bornerons à annoncer qu'elles sont relatives : 1° à la forge des coins; 2° à la multiplication de la gravure; 3° à la trempe des coins; 4° à la composition du meilleur cément. En suivant exactement ses procédés pour ce dernier objet, on obtient la meilleure trempe dont les coins soient susceptibles : ils deviennent très-durs, sans que la gravure soit endommagée. Droz est l'un des premiers artistes français qui aient réussi à multiplier la taille-douce.

En juillet 1790, il fournit à l'imprimeur près de 14,000 planches pour l'assignat de 25 francs, d'après les ordres de Clavière, ministre des contributions publiques. Ses moyens alors n'étaient connus que de lui; depuis, et c'est en cela surtout qu'il a rendu un grand service aux arts, il a réduit la multiplication de la taille-douce à la simple opération du *monnayage*, en transportant sur un coin d'acier la gravure la plus fine, la plus déliée, sans qu'elle éprouve la moindre altération dans ce passage. Tant de services importans, joints à l'invention de plusieurs outils, instrumens et machines dont Droz était l'auteur, furent la matière d'un rapport à l'institut, en l'an 10 (1802), par MM. Coulomb et Prony, dans lequel ils assignent à cet artiste un rang distingué parmi ceux qui ont contribué au progrès de l'art. C'est à l'exposition du Louvre, de 1802, qu'il se fit surtout remarquer. Le 5 vendémiaire an 11, le jury central, après avoir pris connaissance, dans le plus grand détail, des moyens employés par cet artiste pour opérer à la fois, et d'un seul coup de balancier, l'empreinte des deux faces et de la marque sur la tranche d'une pièce de monnaie; d'une machine qui place le *flan* sous le balancier, faisant l'office du monnoyeur; de sa méthode de multiplier la gravure des coins des monnaies, avec autant de précision que de célérité, etc., le jury, disons-nous, s'exprime ainsi: « Cet » artiste a embrassé dans toute son » étendue l'art du monnayage, » et il n'est pas une partie de cet » art qu'il n'ait améliorée. Par ses » procédés, s'ils étaient adoptés, » la possibilité de contrefaire les » monnaies serait presque entière- » ment détruite. Il frappe la pièce » en même temps sur la tranche » et sur le plat, avec un degré de » perfection tel, qu'on peut regar- » der les monnaies ainsi frappées, » comme ayant l'avantage de ne » pouvoir être imitées. Toutes les » parties de l'art monétaire, les » machines dont il fait usage, ont » été révisées, modifiées et per- » fectionnées avec un succès qu'on » refuserait de croire, si on n'avait » pas les faits sous les yeux. » Le jury lui décerna une médaille d'or. Il résulte de ce témoignage authentique, que Droz a résolu le problème proposé par M. J. B. Say, dans son *Traité d'économie politique*: « Il n'est pas douteux qu'une mon- » naie essayée et pesée avec pré- » cision, qui serait assez bien frap- » pée pour ne pouvoir être aisé- » ment contrefaite, et sur la fabri- » cation de laquelle on se conten- » terait d'un bénéfice modéré, » pourrait devenir d'un usage cou- » rant en plusieurs lieux du mon- » de, et que l'état qui la fabrique- » rait en tirerait un profit nullement » méprisable. » Cette perfection où Droz a porté l'art du monnoyage n'est due surtout qu'à l'invention de la *virole brisée*, qu'il a substituée à la *virole pleine*, seule en usage jusqu'à lui. Comme graveur, il a aussi remporté le prix sur 14 concurrens, au concours ouvert en 1810, pour la confection des monnaies. Les nombreuses médailles et autres objets du même genre qu'on doit à son talent, sont trop connus pour être

mentionnés ici; tous justifient les éloges qu'on lui a prodigués, et la confiance dont l'a honoré le gouvernement : c'est aux soins de cet homme distingué (pendant quinze années conservateur de la monnaie des médailles), qu'on peut attribuer les succès nouveaux de cet établissement, dont la France s'honore. Après sa sortie de la monnaie royale des médailles, en 1814, Droz avait pris la résolution de publier lui-même ses travaux et le résultat de ses différentes expériences; mais il n'employait à cet ouvrage qu'une partie de son temps; l'autre était consacrée à esquisser de nouvelles conceptions relatives à des procédés d'art mécanique, ou à la lecture des ouvrages qui traitent particulièrement de la numismatique et de l'art monétaire, branche d'industrie à laquelle il s'était constamment appliqué avec succès pendant cinquante années consécutives. L'ouvrage de ce genre que l'on voyait le plus souvent dans ses mains, était celui publié par Leblanc, en 1690. Il y est question des améliorations qu'avait déjà éprouvées à cette époque l'art monétaire, et de la perfection où il aurait pu s'élever alors, si l'on avait suivi les desseins de « Nicolas » Briot, tailleur-général des mon- » naies, le plus habile homme en » son art qui fût alors en Europe, » et qui, malgré le succès des expériences qu'il avait faites de ses procédés, vit ses propositions rejetées par suite des cabales soulevées contre lui, et fut réduit « à » passer en Angleterre, où l'on ne » manqua pas de se servir utile- » ment de ses machines, et de » faire, par son moyen, les plus » belles monnaies du monde. » Droz, qui avait éprouvé le même sort, ne pouvait s'empêcher de dire alors : « Il n'y a pas de ma » faute; j'ai donné connaissance » de tous mes moyens de fabrica- » tion; l'essai en a été fait, non » sans d'heureux résultats..... On » ne me reprochera pas de n'avoir » pas fait tout ce qui dépendait de » moi pour que la France pût jouir » la première du fruit de mes veil- » les. » Un instant néanmoins il s'était cru au moment d'être utile à sa patrie, c'était en 1790; un concours venait d'être ouvert pour la place de graveur-général des monnaies : Droz s'empressa de quitter Londres pour venir à Paris. Il envoya huit écus, qu'il avait faits pour concourir, à l'un des principaux membres du comité monétaire; mais celui-ci, par un motif difficile à expliquer, ne les remit pas à l'académie pour être examinés comparativement, et Droz n'eut pas une seule voix. Cet artiste s'était marié en janvier 1802, et avait eu de cette union un fils et une fille. Chéri de sa famille, dont il faisait le bonheur de tous les instans, et qui lui prodiguait les soins les plus affectueux, Droz coulait des jours heureux, lorsqu'un catarrhe pulmonaire, dont il était attaqué depuis plusieurs années, prit tout-à-coup un caractère tellement grave, que, malgré tous les secours de la médecine, il fut enlevé à sa famille et à ses amis, le 2 mars 1823. M. Marron (*Voyez* ce nom), ministre protestant, prononça ces paroles sur sa tombe : « L'ami vertueux » qui fait couler vos larmes ne

»mourra jamais; le Dieu créa»teur, qui avait revêtu son âme »d'une enveloppe mortelle, vient »d'user du droit qu'il s'est réservé »de la reprendre; mais il vous »laisse en partage le plus précieux »de tous les biens : l'exemple qu'il »vous a donné de toutes les ver»tus, et le souvenir des services »qu'il a rendus aux arts éternise»ront sa mémoire, en même temps »qu'ils font l'honneur de l'Helvé»tie et de la France. » Les matériaux de cet article ont été puisés dans une *Notice sur les diverses inventions de feu Jean-Pierre Droz, graveur mécanicien*, par M. C. P. Molard, membre de l'institut (académie des sciences). C'est dans cette excellente notice que l'on pourra connaître tous les titres de Droz à l'estime de ses concitoyens, comme artiste et comme homme privé.

DUCASSE (JEAN-MARIE-AUGUSTE), docteur en médecine et en chirurgie, professeur-adjoint à l'école de médecine de Toulouse, membre de l'académie des sciences, secrétaire perpétuel de la société royale de médecine de cette ville, correspondant de la plupart des sociétés savantes de France, est né à Toulouse le 26 avril 1786. Compté parmi les plus habiles praticiens du midi de la France, il a publié un grand nombre de *Mémoires* sur divers cas importans de la science médicale, qui tous dénotent un esprit observateur, et de profondes connaissances. Les journaux de médecine s'enrichissent souvent des résultats de son expérience. Il a réuni ses travaux les plus précieux en 2 vol. in-8°, Toulouse, 1821 : cet ouvrage a obtenu le succès qu'il méritait. M. Ducasse, dans les instans peu nombreux qu'il peut accorder à ses délassemens, cultive aussi la littérature. On lui attribue plusieurs articles de saine critique, écrits avec élégance, qui paraissent de temps à autre dans le *Journal politique de Toulouse*. Le sel attique y assaisonne le bon goût, et les principes de leur auteur sont français de toutes manières.

FITZ-GÉRALD (ÉDOUARD, LORD), né au château de Carton, près Dublin, le 15 octobre 1763. Il était fils du comte de Kildare, premier duc de Leinster, et petit-neveu, par sa mère, du célèbre Fox. Lord Fitz-Gérald entra très-jeune au service de son pays, et fit, avec la plus grande distinction, la guerre d'Amérique, en qualité de major d'un régiment d'infanterie. Il y acquit la réputation d'un des meilleurs officiers de cette arme. Le publiciste populaire William Cobbett, qui depuis a eu une grande célébrité par ses nombreux écrits, était sergent de la compagnie dont le jeune lord était capitaine. Ce fut ce dernier qui lui procura son congé, et les moyens de passer en Angleterre, où il se fit bientôt connaître dans une carrière bien différente de celle qu'il avait suivie jusqu'alors. Peu de temps avant la révolution, lord Fitz-Gérald vint en France, où il se prit d'une vive et romanesque passion pour la belle *Paméla*, élève de madame de Genlis. Il l'épousa à Tournay, en 1792, et l'emmena avec lui en Irlande, où elle fut honorablement accueillie par sa famille. Deux enfans furent le fruit de ce

mariage ; l'aîné est aujourd'hui capitaine de hussards dans l'armée anglaise. De retour dans sa patrie, lord Fitz-Gérald la trouva violemment agitée par deux partis, animés l'un contre l'autre d'une haine implacable. Jeune, ardent, fougueux même en son patriotisme, il se jeta dans le parti populaire, et en devint bientôt l'idole. Son nom servait de mot d'ordre et de ralliement à la multitude dans tous les comtés de l'Irlande, où des troubles éclataient, et bientôt on ne le désignait plus que sous le titre du *Généralissime des Irlandais-unis*. Le peuple des villes, ainsi que les malheureux paysans des campagnes qui se soulevaient en plusieurs endroits, le désiraient en effet pour chef ; ils se seraient crus invincibles sous sa conduite. Mais, autant il était chéri des Irlandais-unis, autant il était en exécration au parti dit des *Orangistes*. Ceux-ci le rendirent suspect au gouvernement. Un délateur de profession, qui depuis a été forcé de quitter non seulement l'Irlande, mais l'Angleterre même, où il ne se trouvait plus en sûreté, se porta l'accusateur de lord Fitz-Gérald, devant la cour du banc du roi, lui imputant les crimes de haute-trahison et de lèze-majesté. Des ordres furent donnés pour s'assurer de sa personne; mais leur exécution n'était pas facile. Sa retraite était ignorée des autorités, et l'on offrit vainement des sommes considérables pour la découvrir. Dans le nombre d'hommes de toutes les classes qui venaient journellement le voir et le consulter, il ne s'en trouva pas un seul qui eût voulu, au prix de la plus grande fortune, le trahir. Il y avait cependant parmi eux des pères de famille bien pauvres. Ce que l'or n'avait pu obtenir, fut enfin dû au hasard. On apprit qu'un des hommes en qui lord Fitz-Gérald avait le plus de confiance venait d'arriver à Dublin. La police le laissa parfaitement libre, mais fit suivre tous ses pas. Elle découvrit bientôt qu'il se rendait fréquemment dans une maison de la rue *Thomas-Street*, occupée par un marchand nommé Murphy. Des mouvemens populaires avaient déjà eu lieu dans les comtés de Kildare et de Wicklow; on annonçait même qu'une insurrection générale devait éclater dans la journée du 20 mai 1794, et que les chefs feraient tous leurs efforts pour attirer à eux lord Fitz-Gérald. Dans la soirée du 19, les majors de place, Sirr et Swan, accompagnés du capitaine Ryan, forcèrent la porte de la maison de Murphy, et trouvèrent lord Fitz-Gérald qui se promenait seul dans une chambre. Swan et Ryan se jettent aussitôt sur lui : il se défend, porte un coup de poignard à l'un, qui tombe à ses pieds, et blesse dangeureusement l'autre dans le bas-ventre. Mais, tandis qu'il lutte corps à corps avec ce dernier, Sirr, qui s'était caché derrière la porte, lui tire en tremblant un coup de pistolet, qui lui traverse la poitrine. La garde de l'hôtel des Invalides survint en ce moment, et porta Fitz-Gérald baigné dans son sang à la prison de Newgate. Il y mourut peu de jours après. Le capitaine Ryan ne survécut que deux heures à sa blessure; le major Swan fut guéri

de la sienne. Les biens de lord Fitz-Gérald avaient été confisqués, d'après un arrêt rendu par la cour du banc du roi, sur la plainte du premier dénonciateur; mais le roi Georges IV a eu la générosité de les faire restituer à ses enfans, et toute l'Irlande a applaudi à cet acte royal. Peu d'hommes ont joui dans ce pays d'une plus grande popularité qu'Édouard Fitz-Gérald; les faits portés à sa charge n'ont jamais été légalement prouvés; mais ses bonnes qualités et son patriotisme étaient connus de tout le monde. Sa mémoire y est encore en vénération. Il était représentant du comité de Kildare au parlement d'Irlande.

LÉGIER (Thomas-Philippe), conseiller à la cour royale d'Orléans, ex-législateur, etc., est né à Blois, le 21 décembre 1766, d'une famille honorable : il a fait ses études au collége de Pont le Voy, tenu alors par les religieux de la congrégation de Saint-Maur, et suivi son cours de droit à Orléans. Trop jeune encore pour prétendre aux honneurs de la magistrature, il assista aux audiences jusqu'à l'époque de la révolution. Pour éviter de prendre part aux mouvemens orageux de cette époque, il se confina dans une retraite absolue, d'où, cependant, il laissait échapper quelques poésies légères que recueillait l'*Almanach des Muses*. Néanmoins, il ne put refuser les marques d'estime que lui donnèrent ses concitoyens, en le nommant juge-de-paix à Orléans, fonctions qu'il exerça en même temps que celles de président de l'administration du district de cette ville, et de juge suppléant. Il les cessa en messidor an 3 (1794), pour remplir l'emploi de commissaire national (titre substitué à celui de procureur du roi). Successivement président du tribunal criminel, haut-juré, administrateur des hospices, il fut appelé, en 1796, à la présidence du tribunal civil du département du Loiret. L'assemblée électorale de ce département le nomma, en l'an 7, au conseil des cinq-cents, dont il faisait encore partie lors de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Il a publié sur cette révolution un *Exposé*, qui parut à Paris en 1814. Par suite de cette même révolution, il passa au corps-législatif, dont il devint secrétaire. A la fin de l'an 9, il fut éliminé. Il avait présenté un projet de loi qui déplut au chef du gouvernement, et on prétend qu'il dit à cette occasion : « Si le premier consul a » des baïonnettes, nous avons des » boules noires. » De retour dans sa commune, il en fut nommé maire, et en 1811, compris au nombre des conseillers de la cour impériale, depuis cour royale d'Orléans. M Legier en exerce encore les fonctions aujourd'hui (1824). Son neveu, élevé par ses soins, M. Nicolas-Germain Legier, est un des avocats les plus distingués de la cour royale d'Orléans.

MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano, né à Dijon en 1763, d'une famille qui y jouissait depuis plusieurs siècles d'une considération méritée (*voyez* l'article Maret J. Philibert au tome précédent). Ses premières études furent dirigées vers les connaissances nécessaires pour paraître aux examens de l'artillerie et du génie ;

cette direction donnée à son esprit le porta, presque au sortir de l'enfance, à concourir pour le prix proposé par l'académie de Dijon, dont le sujet était l'éloge du maréchal de Vauban. M. Carnot, qui se distinguait déjà parmi les officiers du génie, fut couronné; mais son jeune rival obtint le second rang dans le concours, et les fragmens de son ouvrage, lus dans une séance présidée par le prince de Condé, reçurent un accueil favorable. Un poëme en deux chants, qu'il composa sur la bataille de Rocroi, fixait en même temps l'attention du prince. Une protection puissante s'offrait ainsi à lui dans la carrière qu'il paraissait destiné à parcourir; mais un mariage qui éloigna sa sœur de la maison paternelle, que son frère avait déjà quittée pour entrer dans le génie civil, changea sa destinée, et la piété filiale le retint dans son pays natal. Il se consacra dès-lors à l'étude des lois, à laquelle il joignit celle du droit politique, par une sorte de pressentiment de son avenir; il prit ses grades à l'université de Dijon, et fut reçu avocat au parlement. L'académie, dont son père était considéré comme le second fondateur, avait pris sa place parmi les sociétés où les sciences étaient traitées avec le plus d'éclat. Né et élevé dans leur sanctuaire, M. Maret en fit le charme de ses loisirs; mais ni le barreau, ni l'académie, ne devaient le conserver long-temps parmi leurs disciples : sa vocation était de servir l'état. Le retour de son frère à Dijon, comme ingénieur des états de Bourgogne, le rendit libre dans son choix. Le temps qui s'était écoulé ne lui permettait pas de revenir à sa première destination. Son père, par ses relations avec le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et avec plusieurs personnes en crédit, crut pouvoir lui ouvrir la carrière diplomatique, et l'envoya à Paris, en 1785, pour y suivre les cours de M. Bouchaud, professeur du droit de la nature et des gens, au collége de France. Les sciences et les lettres eurent encore son hommage. Le *Lycée de Monsieur*, aujourd'hui l'*Athénée de Paris*, venait d'être créé, et comptait parmi ses fondateurs et ses professeurs les savans les plus illustres de l'époque. La présentation de M. Maret fut signée par Buffon, Condorcet et Lacepède. Il se lia intimement avec les littérateurs qui se sont fait un nom. Chamfort, Lebrun, Collin-Harleville, Arnault, Andrieux, etc., l'admirent dans la confidence de leurs travaux. Les rapports étendus de son père lui avaient procuré l'accès de plusieurs maisons distinguées de la capitale; il y prit l'usage et la connaissance du monde si nécessaires dans la carrière qu'il avait l'espoir de parcourir. La mort subite de M. de Vergennes l'éloigna du but au moment où il croyait y toucher; il ne renonça pas à l'atteindre un jour, et il se disposait à aller continuer ses études en Allemagne, lorsque la révolution s'annonça. Les états-généraux furent convoqués, et le cours de droit public le plus imposant, le plus vaste, était au moment de s'ou-

vrir. M. Maret s'établit à Versailles, suivit avec assiduité toutes les séances, prenant des notes pour s'en rendre compte à lui-même, et les rédigeant chaque jour avec le même soin, que si elles devaient devenir publiques, quoiqu'il n'en eût pas la pensée. Ce qui se passait dans l'assemblée nationale était pour les sociétés de la capitale l'objet du plus vif intérêt. M. Maret venait à Paris chaque semaine; ses amis voulurent connaître son travail, il en faisait des lectures qui étaient recherchées, et le *Bulletin de l'Assemblée nationale* fut bientôt aussi renommé dans les cercles les plus distingués, que s'il avait été publié. Ce ne fut qu'après la translation de l'assemblée à Paris, que, sur les instances des principaux orateurs, de Mirabeau, des comtes de Clermont-Tonnerre et de Lally-Tollendal, de Target, de Thouret, de Lechappellier, etc., que M. Maret se décida à donner chaque soir à l'impression la rédaction de la séance du jour. M. Panckoucke, à qui la librairie devait de belles et utiles entreprises, établit à cette époque un journal in-folio, à l'instar des journaux anglais. Le *Bulletin de l'assemblée nationale*, sous un format modeste, réussissait et avait l'honneur de contre-façons nombreuses, tandis que le *Moniteur*, qui réunissait la politique et la littérature aux discussions de l'assemblée, se soutenait avec peine, après plusieurs mois d'existence. Des propositions furent faites à M. Maret. Il consentit seulement à la réunion du *Bulletin*, qui entrerait avec son titre dans le *Moniteur*, comme un ouvrage distinct, et sans que son auteur, dont le nom resterait inconnu au public, prît aucune part aux autres parties du journal, ni à la responsabilité de la polémique dont cette feuille pouvait devenir le théâtre. Un mois après cette réunion, le nombre des abonnés du *Moniteur* fut décuplé, et son succès s'accrut de jour en jour. Le *Bulletin de l'assemblée nationale*, dans un style pur, et sous une forme dramatique, présentait un tableau animé des séances. Ce n'était pas une collection de discours sans proportions entre eux, les uns communiqués par les orateurs et transmis textuellement, les autres resserrés dans un extrait sans vie; c'était, pour ainsi dire, une traduction de la langue parlée dans la langue écrite. L'orateur avait affaire à une grande assemblée qu'environnait un public nombreux; il s'àdressait à des auditeurs plus ou moins inattentifs: le rédacteur, au contraire, écrivait pour des lecteurs dont l'attention n'était point troublée. Moins de paroles devaient produire les mêmes effets, si les mouvemens de l'orateur, si la couleur de son style, si toutes les expressions caractéristiques du sentiment qui le pressait étaient reproduits avec art. Le lecteur voyait, entendait l'orateur, l'assemblée même était sous ses yeux; il croyait y assister, et participait à l'impression que les spectateurs avaient reçue. L'interprète de ces illustres débats ayant des rapports personnels avec la plupart des orateurs, il lui était d'autant plus facile de s'iden-

tifier avec eux; sa pensée s'associait aux discussions qui allaient s'ouvrir; il les étudiait comme s'il avait dû y prendre part; il s'en pénétrait d'avance. C'est à l'aide d'une mémoire intelligente et de ces procédés intellectuels; c'est au moyen d'un travail de 18 heures par jour, pendant 2 ans et demi, que le *Bulletin de l'assemblée nationale* se soutint avec le même succès, jusqu'à la fin de l'assemblée constituante. Alors les beaux talens qui avaient illustré la tribune en descendirent, toutes les grandes questions avaient été traitées, ce cours admirable de droit politique et d'administration publique venait de finir. Le but que M. Maret se proposait pour son instruction devait être atteint. Les voies de la carrière diplomatique s'ouvraient devant lui; il fut successivement nommé secrétaire de légation à Hambourg, à Bruxelles, et chargé des affaires belgiques après la déclaration de guerre, et de la direction de la 1re division des affaires étrangères, avec les attributions de directeur-général de ce ministère. Dans une mission qu'il remplit à Londres, il eut avec le célèbre Pitt plusieurs conférences, et il pouvait se flatter d'avoir aplani les différens qui existaient entre la France et l'Angleterre, lorsque les partisans de la guerre universelle l'emportèrent dans le conseil exécutif. Il était à Londres avec le titre de chargé d'affaires au moment où la guerre fut déclarée. Nommé peu de temps après ministre plénipotentiaire envoyé extraordinaire à Naples, et chargé d'une mission à remplir en commun près des cours d'Italie, avec M. de Sémonville, ambassadeur à Constantinople, ils furent tous les deux enlevés par l'Autriche sur un territoire neutre, chargés de chaînes, et jetés successivement dans les cachots de Mantoue et Kufstein. On a de fortes raisons de croire que si leur mission en Italie avait pu s'accomplir, la reine Marie-Antoinette avec sa belle-sœur et ses enfans, eût été rendue à sa famille. L'histoire aurait eu à transmettre moins de jours de deuil et de catastrophes sanglantes. L'insalubrité des cachots de Mantoue mit la vie de M. Maret dans un danger imminent. Il dut son salut au souvenir de son père, enlevé aux sciences 7 ans auparavant. Une députation de l'académie de Mantoue, à la tête de laquelle était son chancelier, le professeur Castellani, obtint la permission d'apporter au nom de cette société savante « des consolations et des secours au fils d'un homme, dont la mémoire lui était chère. » D'après le rapport qui fut fait, et sur les instances de l'académie elle-même, la translation du prisonnier dans une autre forteresse et sous un autre climat eut lieu. Ce fait mérite d'être conservé dans les annales de la république des lettres. Après 10 mois de séjour dans une prison pestilentielle, MM. Maret et de Sémonville furent conduits à Kufstein dans le Tyrol. Trois des personnes attachées à leurs légations, le général Montgeroult, le secrétaire d'ambassade, M. Lamare, et le capitaine Tasistro, déjà mortellement atteints, restèrent à Mantoue et y périrent. L'air salubre

des montagnes du Tyrol rendit la vie aux prisonniers, mais le régime de leur captivité était encore plus sévère. Seuls, sans livres, sans plumes et sans papier, sans aucune communication avec leurs familles et leurs amis, dans un cachot de 8 pieds carrés, dont la porte ne s'ouvrait qu'une fois par semaine pour la visite des gardiens, ils subissaient la peine d'être restés fidèles à leur patrie. Mais une ingénieuse industrie vint à leur secours. Ils inventèrent d'abord un moyen de converser ensemble et avec les autres prisonniers; le silence et le secret furent bannis en Autriche de leurs plus affreux domaines. M. Maret composa par des procédés chimiques, une petite quantité d'encre, et avec le quart du cylindre d'une plume, il copia sur de petits morceaux de papier dérobés à la surveillance, plusieurs comédies en 5 actes et en vers, une tragédie, et des dissertations théoriques sur les sciences, qu'il écrivait sur les murs avec du charbon. Les œuvres littéraires du prisonnier, appréciées par les gens de lettres, furent, en d'autres temps, un de ses titres d'admission à l'académie française. L'échange de la fille de Louis XVI ayant enfin été concerté avec l'Autriche, et après 22 mois ajoutés aux 10 mois de séjour à Mantoue, les ambassadeurs français franchirent le seuil des cachots de Kufstein. Ils revirent leur patrie en l'an 4 (1796). Le directoire-exécutif, en vertu d'une loi spéciale, et par arrêté du 9 floréal, publia : « Qu'ils » avaient honoré le nom Français, » par leur constance et leur courage. » Là se bornèrent les consolations auxquelles ils avaient droit ; l'influence du 13 vendémiaire agissait encore. M. Maret resta dans l'oubli et dans une sorte de disgrâce, jusqu'au moment où l'entrée du nouveau tiers au corps-législatif et la nomination de M. Barthélemy au directoire firent prendre une nouvelle direction aux affaires. Le ministre des affaires étrangères dut être changé. On mit sur les rangs M. de Talleyrand et M. Maret. Celui-ci préféra être nommé membre de la commission chargée des négociations qui allaient s'ouvrir à Lille, pour la paix avec l'Angleterre. Ces fonctions se rattachaient à ses premiers pas dans la carrière ; il espérait quelques facilités, de l'estime que Pitt lui avait témoignée 4 ans auparavant, et dont il avait de nouveau reçu l'assurance. En effet, lord Malmesbury apprit, par ses instructions, qu'il devait voir dans M. Maret un homme tout dévoué au bien de la France, mais un ami sincère de la paix, et qu'il pouvait s'ouvrir à lui avec toute confiance. De son côté, M. de Talleyrand, arrivé au ministère, ayant autorisé M. Maret à retenir en ses mains le secret de la négociation, tout se passa dans un accord parfait avec lord Malmesbury, par l'intermédiaire de M. Georges Ellis, membre du parlement, qui l'avait accompagné à Lille. Les conditions les plus avantageuses à la France étaient convenues, lorsque le 18 fructidor donna aux plénipotentiaires des successeurs, dont la mission fut de rompre les négociations, et qui s'en acquittèrent

avec zèle. La paix se traitait à Campo-Formio avec l'Allemagne, en même temps qu'elle se négociait à Lille avec l'Angleterre. Des relations étaient établies entre les plénipotentiaires placés sur des points si éloignés. M. Maret communiquait par l'intermédiaire du général Clarke. Tels furent ses premiers rapports, comme homme public, avec le général en chef Bonaparte. M. Maret, sinon proscrit, mais repoussé, mais suspect au parti qui dominait, chercha un refuge, et trouva une égide dans l'étude des lettres, qui l'avait déjà consolé dans l'adversité : il fit recevoir à la comédie française les œuvres de sa captivité. Il fut l'un des fondateurs de ces sociétés littéraires du matin, dégénérées depuis en coteries semi-politiques. Il détourna ainsi de dessus lui les suspicions de la police directoriale; mais il n'en éprouva pas moins vivement la douleur de s'être vu ravir le bonheur et la gloire de donner la paix à son pays. La guerre rallumée en Europe, ramena bientôt ses fléaux jusque sur les frontières de la France. Dans cet état général d'anxiété sur le salut public, les intrigues intérieures prirent une activité nouvelle, et les défiances de l'autorité s'accrurent. M. Maret se retira alors à la campagne, où il resta jusqu'au moment où le général en chef Bonaparte, revenu d'Égypte, arriva à Paris. Rappelé par ses amis dans la capitale, il assista aux journées des 18 et 19 brumaire. Le lendemain, il fut nommé secrétaire-général des consuls, reçut les sceaux de l'état, et prêta, en même temps que M. Gaudin, ministre des finances, le serment auquel il a été fidèle jusqu'à la dernière heure. Ces nominations furent les premières de l'autorité consulaire. La constitution de l'an 8 attribua au secrétaire-général le titre et les fonctions de secrétaire-d'état. Les travaux auxquels M. Maret s'était livré durant dix ans de sa vie, ses études pendant l'assemblée constituante, les notions qu'elles lui avaient procurées sur toutes les parties de l'administration publique, une connaissance étendue des hommes et des choses de la révolution, le rendaient éminemment utile au chef du gouvernement. Selon l'ordre qui fut alors établi, les ministres présentaient, chaque semaine, dans un conseil, leurs rapports sur les affaires, et remettaient leurs portefeuilles au secrétaire-d'état, qui, après en avoir pris une connaissance approfondie, en rendait un compte verbal, dans le travail de la signature qu'il faisait seul avec le premier consul. Les minutes de tous les décrets restaient entre ses mains, et l'exécution s'opérait sur les expéditions que les ministres recevaient de lui. Il assistait à tous les conseils, soit d'administration, soit conseils privés, soit conseils extraordinaires, où se traitaient les grandes affaires de l'état, et il en expédiait les résolutions. Il se trouvait ainsi l'intermédiaire nécessaire entre le gouvernement et tous les ministères, le conseil-d'état, etc. Ces attributions officielles n'étaient pas les seules qu'exerçait M. Maret; il en recevait, de l'entière confiance du premier consul, de plus importantes et de non moins étendues. Napoléon trou-

vait dans son ministre une probité parfaite, une discrétion inviolable, une mémoire prodigieuse, une infatigable activité, une facilité qui s'appliquait et suffisait à tout. Il en usait pour tout et à toute heure de jour et de nuit. Depuis les sénatus-consultes qui se préparaient en secret, les objets que se réservait le souverain qui a le plus travaillé dans sa vie, ou dont il prenait l'initiative, et les négociations préparatoires de son divorce et de son mariage, jusqu'à la nomination de ses chambellans, tout se faisait entre Napoléon et son ministre, qui ne le quittait jamais. Il l'accompagnait dans ses voyages, et même sur les champs de bataille. On a entendu Napoléon lui dire, au milieu de l'action, à Somo-Sierra : « On ne peut » donc pas tirer un coup de canon, » que vous ne vouliez en avoir » votre part. » Pendant les séjours que Napoléon faisait dans les capitales qu'il avait conquises, le ministre secrétaire-d'état était souvent l'agent des hautes mesures d'administration. Il était plus souvent encore l'intermédiaire des provinces et des particuliers qui avaient des réclamations à faire ou des grâces à solliciter. Son intervention, qu'il ne refusait jamais, fut rarement sans effet. Le premier mouvement de Napoléon était toujours d'accorder ce que demandait, pour les autres, un ministre qui ne demandait jamais rien pour lui. En 1805, la première fois que M. Maret se trouvait dans la capitale de l'Autriche, il ne se souvint de sa captivité de Mantoue et de Kufstein, que pour faire ressentir à ceux qui y avaient pris le plus de part l'heureuse influence de son crédit. Il semble avoir eu pour maxime dans toute sa carrière politique qu'il n'existe pas des haines personnelles pour un homme d'état. En 1806, lors de la conquête de la Pologne, Napoléon le chargea, à Varsovie, de l'organisation du gouvernement polonais. Tous les ministres et grands fonctionnaires nommés sur sa présentation, justifièrent le choix qui en avait été fait, et qui fut depuis confirmé par le roi de Saxe. Presque tous ceux qui vivaient encore quand le grand-duché de Varsovie tomba sous la domination russe, après s'être honorés pendant huit ans, par la constance de leur fidélité à la reconnaissance et à la patrie, ont paru dignes de la confiance de l'empereur Alexandre. Pendant le séjour que Napoléon fit à Finkenstein, avant la bataille de Friedland, M. Maret reçut des pleins-pouvoirs pour traiter avec l'ambassadeur persan qui se trouvait au quartier-général. Il conclut et signa le traité d'alliance entre la France et la Perse, que suivit l'ambassade du général Gardanne. Il négocia, quelques mois après, avec les commissaires polonais et les ministres du roi de Saxe, la constitution du grand-duché de Varsovie, qu'il avait rédigée. Il rédigea aussi la constitution de la Westphalie telle qu'elle fut donnée à ce royaume. Quand on avait posé les armes, il se trouvait ainsi occupé à préparer pour les peuples, dont la guerre avait décidé le sort, des institutions aussi favorables à leurs libertés que l'esprit et les circonstances du temps pouvaient le permettre. Il

fut l'auteur de la constitution destinée au royaume d'Espagne, et il exerça la principale direction sur les travaux de la junte à Bayonne. En 1809, après la seconde occupation de Vienne, il se trouva avec les habitans dans les mêmes rapports qu'en 1805. Souvent, au milieu de ces grandes crises des états, les hommes les plus honorables sont portés à des entreprises que le zèle accepte, que la fidélité approuve, et que les lois de la guerre condamnent. Le ministre secrétaire-d'état contribua à enchaîner la rigueur de ces lois, et depuis, pendant son exil dans les provinces autrichiennes, en 1816, 1817, 1818 et 1819, il eut la satisfaction de voir que les sujets au moins sont reconnaissans. Après l'armistice de Znaïm, des négociations pour la paix s'étaient ouvertes à Œdembourg, entre le comte de Champagny et le comte de Metternich. Elles se prolongeaient; le temps se passait en discussions sans résultat; la saison favorable aux opérations militaires s'écoulait; la patience de Napoléon se lassait, et les hostilités étaient au moment de recommencer. Le comte de Bubna arriva au quartier-général de Schœnbrunn, chargé par l'empereur François d'une mission particulière, et entièrement étrangère à la politique. Deux hommes également amis de leurs pays et de la paix, ne pouvaient se trouver rapprochés sans que de si chers intérêts devinssent le sujet de leurs entretiens. M. Maret jugea qu'on parviendrait à s'entendre par des communications étrangères aux subtilités politiques. Napoléon approuva ce projet; le comte de Bubna retourna à Todis, dans le cœur de la Hongrie, où l'empereur François s'était retiré, et revint bientôt avec l'autorisation de son souverain. Il fut suivi d'assez près par le prince Jean de Lichtenstein, muni de pleins pouvoirs. M. Maret conduisit la négociation jusqu'à son terme. Lorsque toutes les conditions furent convenues et agréées de part et d'autre, heureux de ce résultat, ne voulant pas d'autre récompense que celle de l'avoir obtenu, et par un sentiment de délicatesse et de modération, naturel à son caractère, il voulut reporter à son collégue, le ministre des affaires étrangères, qui ignorait qu'on concluait pendant qu'il traitait, l'honneur de signer la paix. Il le fit appeler à Schœnbrunn. Le comte de Champagny quitta Œdimbourg, après avoir annoncé au comte de Metternich qu'il était mandé au quartier-général pour y recevoir de nouvelles instructions. Quarante-huit heures après son arrivée, il signa le traité avec le prince Jean de Lichtenstein. Il avait obtenu quelques conditions nouvelles, que le plénipotentiaire autrichien, trop engagé pour rompre, souscrivit comme à des lois dictées par le vainqueur. Napoléon avait récompensé les services de M. Maret, en lui conférant le titre de duc de Bassano : le comte de Bubna fut élevé, par l'empereur d'Autriche, au grade de feld-maréchal-lieutenant. L'impression causée par des exigences rigoureuses se perdit dans un événement important qui succéda

bientôt. Napoléon résolut de divorcer, et de contracter un nouveau mariage. Le duc de Bassano, pendant ses négociations à Vienne, avait pu juger à quel point étaient enracinées les appréhensions du cabinet sur les vues ultérieures de la France. L'Autriche était à ses yeux la pierre angulaire des coalitions. Il regardait, comme seule propre à garantir la tranquillité du continent, une mesure qui guérirait à jamais l'Autriche de ses défiances, et il crut qu'un mariage avec une archiduchesse aurait cet effet. Son opinion avait été celle du baron de Thugut, qui déjà en 1805, avant la paix de Presbourg, et à l'occasion du mariage du prince Eugène Beauharnais, s'en était entretenu avec lui par l'entremise de M. Pellenc, alors attaché à la chancellerie impériale de Vienne, et qui l'en entretint lui-même en 1809. Considérant cette alliance comme un gage de paix, le duc de Bassano la désira ardemment. Dès le mois de décembre, Napoléon s'en était ouvert à lui; son choix était incertain. Il ne pouvait le fixer avant de savoir s'il serait agréé, et les démarches devaient être conduites avec assez de ménagement, pour qu'il fût *sûr* sans être engagé. Il chargea le duc de Bassano de préparer secrètement les voies avec l'Autriche, tandis que des ouvertures étaient faites, à Pétersbourg et à Dresde, par les ambassadeurs de France. La négociation marcha rapidement à Paris. Le comte Alexandre de Laborde servit d'intermédiaire auprès du prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche. Tout fut convenu jusqu'aux clauses du contrat de mariage, sans qu'aucune parole officielle eût été prononcée. La réponse de Dresde ne pouvait être douteuse; celle de Pétersbourg arriva, et une heure après, le conseil extraordinaire, dans lequel le choix de Napoléon devait être arrêté, fut assemblé. Les avis se partagèrent; le duc de Bassano appuya le sien sur le suprême intérêt du maintien de la paix. La majorité du conseil se rangea à son opinion, dont Napoléon adopta les motifs. Le prince Eugène fut envoyé, séance tenante, auprès de l'ambassadeur d'Autriche pour faire la demande, et selon ce qui avait été convenu entre le prince de Schwartzenberg et le duc de Bassano, le contrat de mariage fut signé le soir même. Un an après cet événement, le duc de Bassano fut nommé ministre des relations extérieures. A cette époque, le continent se livrait aux douceurs de la paix. Mais déjà la guerre avec la Russie était flagrante. Toutes les démarches qui devaient la rendre inévitable avaient été faites de part et d'autre sous le ministère auquel le duc de Bassano succéda. La France, en donnant au système continental la plus grande extension, exigeait le concours de la Russie, aux termes du traité de Tilsitt; elle venait de réunir le duché d'Oldembourg aux départemens anséatiques, et d'occuper militairement la Poméranie suédoise. La Russie avait fait une protestation publique contre la prise de possession du duché d'Oldembourg. Par un ukase du 19 décembre 1810, elle avait altéré nos relations commer-

ciales contre les stipulations des traités, et admis les denrées coloniales anglaises sur bâtimens simulés; elle affectait, en outre, pour ses provinces polonaises, des craintes motivées sur l'existence du grand-duché de Varsovie, et Napoléon n'ayant ratifié qu'avec quelques modifications dans les termes, une convention sur les affaires de Pologne, négociée à Pétersbourg, et ratifiée d'avance par l'empereur Alexandre, celui-ci s'en était montré blessé, et cette transaction diplomatique avait été regardée comme non avenue. Dès le mois de janvier 1811, des troupes russes de l'intérieur et des divisions rappelées de l'armée de Moldavie se dirigeaient, à marches forcées, sur les frontières du grand-duché. En février, l'armée polonaise, encore sur le pied de paix, avait repassé la Vistule, pour se rapprocher des secours qu'elle espérait de la France. Tel était l'aspect des affaires dans le Nord, lorsqu'en avril 1811, le duc de Basssano fut chargé du portefeuille. La France et la Russie se trouvaient dans cette position dangereuse où la mésintelligence est déclarée, quoique la guerre ne le soit pas encore. L'année qui s'écoula jusqu'aux hostilités effectives, fut employée à les prévenir, et à essayer de renforcer notre système, si la guerre ne pouvait être évitée. Le seul but qu'il était possible d'atteindre le fut; le duc de Bassano négocia une alliance offensive et défensive avec la Prusse et l'Autriche; les traités en furent signés le 24 février et le 14 mars 1812. Il signa également un traité d'alliance avec le Danemark. Les rapports avec la Suède avaient pris un caractère d'aigreur qu'il fallait effacer avant de songer à obtenir le concours de cette puissance; rien ne fut épargné, et l'on marchait au succès, lorsque le maréchal Davoust, qui commandait dans le Nord, entraîné peut-être par un ressentiment personnel, et sans ordres positifs, fit occuper la Poméranie suédoise, sous prétexte qu'elle servait de dépôt aux denrées coloniales anglaises, dont on ne trouva cependant aucune trace, ni à Stralsund, ni dans l'île de Rugen. La Suède conclut alors (le 24 mars 1812) son alliance avec la Russie. Quant aux négociations pour le maintien de la paix, le cabinet de Saint-Pétersbourg les repoussa long-temps par des dilations affectées, et la mauvaise issue n'en fut pas un moment douteuse. La diplomatie russe devenait chaque jour plus agressive : celle de la France ne pouvait que se renfermer dans une sorte de défensive. Lorsque la première énonçait à Paris ses prétentions comme des lois qu'il fallait subir sans discussions, la seconde différait de répondre, et faisait agir à Pétersbourg, dans l'espoir faiblement conçu que l'ambassadeur russe à Paris donnait un sens trop absolu à ses instructions. Tous les doutes se dissipèrent, comme les espérances, lorsque le prince Kourakin déclara enfin, par écrit, au nom de sa cour, qu'elle n'admettrait aucune proposition d'arrangement avant que la France n'eût pris l'engagement formel de rom-

pre son alliance avec la Prusse, d'évacuer toutes les forteresses de l'Oder, ainsi que Stralsund et la Poméranie suédoise, et de faire la paix avec le roi de Suède; cette note était du 1er avril 1812. Dans une nouvelle note du 24 du même mois, cet ambassadeur, qui n'avait de pouvoirs que pour recevoir une soumission, et qui n'en avait pas pour traiter, déclara que si ses propositions n'étaient pas acceptées sans modifications, ne lui étant pas permis d'en admettre aucune, il demandait ses passeports. Malgré des déclarations aussi précises, le duc de Bassano redoubla d'efforts pour le maintien de la paix, et sut encore obtenir d'un souverain du caractère de Napoléon, l'autorisation de recourir directement au comte de Romanzow, ministre des affaires étrangères, pour renouveler le vœu de voir des négociations « que la France » n'avait cessé de provoquer depuis 18 mois, prévenir des événemens dont l'humanité aurait » tant à gémir; déclarant en même » temps que, quelles que fussent » les circonstances, lorsque cette » lettre parviendrait, la paix dé» pendrait encore des résolutions » du cabinet russe. » Cette lettre fut portée à Wilna par le comte de Narbonne, chargé d'appuyer le vœu qu'elle exprimait; mais depuis un an, le cabinet anglais avait repris une grande influence en Russie, et il devenait évident que la paix ou la guerre dépendait plus de Londres que de Pétersbourg. Le duc de Bassano fit des ouvertures au gouvernement britannique. Une pareille démarche avait eu lieu, en 1805, par le prince de Bénévent (M. de Talleyrand) au moment où la guerre d'Autriche fut jugée inévitable : elles n'eurent pas plus de succès l'une que l'autre. Le duc de Bassano accompagna Napoléon à Dresde; ce prince s'y réunit à ses alliés l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et le roi de Saxe. La réponse du comte de Romanzow à la note du 25 avril, arriva en cette ville (datée de Wilna, le 7 mai). Le cabinet russe s'en référait à la capitulation imposée par son ambassadeur à Paris, « et » dont l'acceptation ou le rejet ré» soudrait, disait-il, l'importante » question de la paix ou de la guer» re; » en d'autres termes, la guerre était déclarée. Tandis que tout se préparait pour la guerre, le duc de Bassano, dans les conférences de Dresde, mit la dernière main aux arrangemens de l'alliance qui existait entre les souverains réunis dans cette capitale. Les dispositions éventuelles relatives à la Pologne furent réglées de concert. Un ambassadeur près de la future confédération polonaise fut désigné : choix malheureux contre lequel les représentations du duc de Bassano n'avaient pas prévalu. Le duc de Bassano fut encore autorisé par Napoléon à expédier des ordres et des instructions à l'ambassadeur de France à Pétersbourg, qui devait insister pour se rendre auprès de l'empereur Alexandre ou du comte de Romanzow, afin d'offrir, « par » des communications aussi im» portantes que pressantes, de » nouveaux moyens de concilia» tion » (lettre du duc de Bassano, Dresde, 20 mai). Il ne fut permis à l'ambassadeur d'approcher

ni du souverain ni de son ministre. Napoléon apprit à Gumbinen (Lithuanie prussienne), ce résultat de ses derniers efforts. Le 23, il passa le Niémen. Le duc de Bassano le rejoignit à Wilna, où un gouvernement provisoire venait d'être établi. Il résida dans cette ville pendant toute la campagne, avec le corps diplomatique qui l'y avait suivi. Ses soins ne se bornèrent point à la conduite des relations extérieures ; investi, par une confiance dont l'expérience avait prouvé qu'il savait user, du pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait utile à l'état et à l'armée, il l'exerçait pleinement sur les autorités du grand-duché de Lithuanie, et sur les administrations tant polonaises que françaises, entretenant des rapports journaliers avec les généraux en chef qui opéraient en deçà du Borysthène, et les gouverneurs français au-delà du Niémen. Après la retraite et le départ de Napoléon, il resta à Wilna jusqu'à l'arrivée du roi de Naples et du prince de Neuchâtel, pour leur faire connaître les ressources réunies par ses ordres et qui devaient suffire pour réparer le physique et le moral de l'armée. La fatale précipation du général en chef l'empêcha d'en profiter, et de Wilna à Kowno, le désastre fut consommé. La catastrophe qui termina cette campagne est attribuée à des causes diverses, auxquelles le duc de Bassano fut étranger. Après des efforts constans pour la paix, et du moment où la guerre fut jugée inévitable, d'heureuses alliances avaient augmenté les chances de succès. Napoléon pouvait relever la Pologne, et l'armer tout entière, s'il s'était arrêté entre les sources du Borysthène et de la Dwina. Plusieurs mémoires lui furent remis sur ce sujet par son ministre. L'exécution de ce plan devait offrir des chances heureuses pour la paix, ou des moyens formidables pour une seconde campagne : Napoléon avait paru l'approuver; mais soit que le système de guerre adopté par les Russes, l'ait engagé plus qu'il ne voulait, et que le désir de les atteindre l'ait entraîné, soit que préférant les moyens rapides, il ait été séduit par l'espoir de dicter la paix comme il l'avait fait deux fois en Autriche, dans la capitale de son ennemi, arrivé à Smolensk, il n'avait plus délibéré que sur le choix de sa direction vers Pétersbourg ou vers Moscou; délibération à laquelle il est inutile de dire que son ministre absent fut aussi étranger qu'à ces négociations intempestives, entamées à Moscou sur de fausses espérances, à la sollicitation des personnages les plus éminens de l'armée. Les désastres de la retraite allaient toujours croissant. Tout tendait à la défection parmi les alliés de la France; les cabinets y portaient les sujets en disant qu'ils y étaient forcés par les peuples. L'Angleterre, qui avait décidé la Russie à entreprendre la guerre, triomphait sans avoir combattu, et jouissait de la perspective d'une coalition générale. La diplomatie française déployait en vain son activité et ses ressources; la fortune avait fixé ses irrévocables arrêts. Peu de jours après que le duc de Bas-

sano eut obtenu, à Berlin, de la bouche même du roi de Prusse, l'assurance de sa persévérance dans les sentimens de l'alliance, ce prince, encouragé d'un côté par l'Autriche, et pressé de l'autre par les Russes, qui occupaient une grande partie de ses états, signait (le 27 février) avec la Russie, une alliance offensive et défensive contre la France. Le duc de Bassano communiqua le 1[er] avril, au sénat, les rapports et les pièces relatifs à cet événement : communication équivalente, selon l'usage du temps, aux déclarations de guerre. On ne devait en venir à cette extrémité avec l'Autriche que 5 mois plus tard. Plus libre dans ses mouvemens sous le rapport de sa position militaire alors sans danger, mais plus embarrassée par le caractère d'une alliance politique, compliquée d'une alliance de famille, cette puissance, quoique déjà fixée sur le but, s'étudiait à dénouer au lieu de rompre. Elle offrait d'abord, *ses bons offices* pour la paix, puis *son intervention*, puis *sa médiation*, puis enfin, *sa médiation armée*, dernier degré par où la politique autrichienne passait pour arriver à la rupture de l'alliance. Les négociations que le duc de Bassano suivait depuis 4 mois à Paris avec le comte de Bubna et le prince de Schwartzenberg, pour retenir l'Autriche dans l'alliance, en satisfaisant son ambition, réveillée par les désastres de Moscou, avaient besoin d'être appuyées par des succès militaires. Elles furent reprises à Dresde, où le comte de Bubna avait été envoyé après la victoire de Lutzen. Napoléon vainqueur montra le même désir de la paix qu'avant sa victoire. Il proposa de régler par une convention le sort de l'alliance et l'acceptation de la médiation de l'Autriche, et de former un congrès pour négocier la paix générale. Le comte de Bubna alla porter ces propositions à l'empereur d'Autriche, et le duc de Vicence à l'empereur de Russie, qui ne l'admit point. Il voulut courir la chance de nouveaux combats. Les batailles de Bautzen et de Wurtschen se livrèrent le 20 et le 21 mai. Napoléon est encore vainqueur. Les ennemis firent alors demander, par le comte de Stadion, ministre autrichien, établi à leur quartier-général, un armistice qui fut accordé le 4 juin. « Ici » on demande naturellement ce qui » peut avoir engagé les deux par» ties à conclure cet armistice. On » voit bien les motifs des alliés : » l'Autriche, qui déjà avait promis » positivement d'entrer dans la coa» lition, avait besoin de ces six se» maines pour compléter son ar» mement. » (Shoëll, *Recueil des traités*, T. X, pag. 229.) Le duc de Bassano pressa alors l'acceptation des autres propositions de Napoléon et l'ouverture du congrès qui devait en être la conséquence immédiate. Il négocia à cet effet avec le comte de Bubna, que son cabinet n'avait pas muni de pouvoirs pour conclure, puis avec le comte de Metternich qui s'était enfin rendu à Dresde le 26 juin. Dans les premiers momens du séjour de ce ministre, un avis important éclaira Napoléon

sur les dispositions réelles de son allié et de ses ennemis. Le duc de Bassano avait connu, par les moyens d'information propres à son ministère, les engagemens que la Russie et la Prusse venaient de contracter à Reichembach avec l'Angleterre, en déclarant, en présence des plénipotentiaires autrichiens, « qu'elles étaient fermement résolues à poursuivre la guerre actuelle avec la plus grande énergie. » (Martens, *Suppl.* T. V, pag. 569.) Napoléon renonça aussitôt à se prévaloir de son alliance avec l'Autriche (lettre du duc de Bassano au comte de Metternich). Cependant, et pour ne pas abandonner tout espoir de paix, il accepta la médiation. Une convention signée par le duc de Bassano et par le comte de Metternich, le 30 juin, statua sur cette acceptation et sur l'ouverture du congrès que la France sollicitait depuis plus de six semaines. Ainsi les dilations du cabinet médiateur avaient causé la perte d'un temps précieux. Elles ne sont pas encore à leur terme. Elles avaient rendu nécessaire la prolongation de l'armistice; le médiateur ne se presse pas de *l'obtenir*. Les commissaires russes et prussiens ne reçoivent leurs pouvoirs que le 22 juillet, à Newmarck. Ils signent le 26. quatre semaines après la convention du 30 juin. Dans l'intervalle qui s'écoula entre les conférences de Dresde et la prolongation de l'armistice, survint la nouvelle de la perte de la bataille de Vittoria (21 juin), événement important, qui ajoutait autant aux embarras de la France qu'aux chances de succès de ses ennemis. L'évidence des avantages que l'Autriche aurait à partager et des dangers qu'elle courrait en hésitant à accepter ce partage, leva ses derniers scrupules : la coalition générale se trouva formée. Le ministre français ne tarda pas à en être instruit. Des avis, dont l'exactitude a depuis été démontrée, lui avaient appris que les déterminations définitives des ennemis étaient arrêtées, de concert avec l'Autriche. (Conférences de Trachenberg, commencées le 9 juillet.) Napoléon quitta alors Dresde et fit ce voyage à Mayence dont le but et l'opportunité furent un mystère pour l'Europe, mais qui avait pour objet de prendre les dernières mesures pour soutenir la lutte qui, malgré ses vœux et ses efforts, allait recommencer. Ses plénipotentiaires étaient à Prague. Des discussions de formes sans cesse suscitées par le cabinet de Vienne, se prolongèrent jusqu'au 10 août. Et avant même que les pleins-pouvoirs eussent été échangés de part et d'autre, les plénipotentiaires ennemis déclarèrent que les leurs étaient expirés. « Le cabinet autrichien, qui avait engagé sa cour vis-à-vis des puissances alliées par les conventions de Trachenberg, Peterswaldau et Reichembach, ne pouvait plus conserver le caractère de médiateur; il ne pouvait pas même être arbitre. Le congrès de Prague était donc terminé avant d'être commencé. » (Montvéran, *Histoire critique et raisonnée*, etc. T. VI, p. 273.) Cependant, de retour de Mayence, et ayant préparé toutes ses mesures pour la continuation de la

guerre, Napoléon consentit à la seule démarche qui pût encore offrir une chance pour la paix. Il fut au-devant des conditions qui devaient en être le prix, et, à défaut des plénipotentiaires, qui n'avaient pu se faire entendre, le duc de Bassano communiqua ses propositions au comte de Bubna, à Dresde, en l'engageant à les porter lui-même à l'empereur d'Autriche, s'il jugeait que la paix dût en être l'effet immédiat. Ce ministre, qu'un esprit de conciliation avait toujours animé, saisit cette ouverture avec empressement. Il arrive à Prague; mais à la même heure les armées russes entraient sur le territoire de la Bohême, qu'elles devaient traverser pour se trouver avec les Autrichiens, selon le plan d'opérations concerté un mois auparavant dans la conférence de Trachemberg, *au rendez-vous donné dans le camp de l'ennemi.* (Protocole de ces conférences, publié par M. Charles de Plotho, dans l'ouvrage intitulé : *Der Krieg in Deutschland und Frankreich.*) La bataille de Dresde y fut livrée 15 jours après. Ces faits et ces dates, d'une rigoureuse exactitude, peuvent faire apprécier l'imputation souvent reproduite, et que font quelques Biographes au duc de Bassano, d'avoir empêché la conclusion de la paix à Dresde. Il revint avec Napoléon à Paris après la bataille de Leipzig, et fut alors autorisé à reprendre deux négociations dont il s'était déjà occupé après la malheureuse issue de la campagne de Russie. Elles avaient pour objet le retour du Pape à Rome, et le rétablissement de Ferdinand VII sur le trône d'Espagne. Le succès de l'une, dans ces momens critiques, importait à la paix publique; la réussite de l'autre, si elle eût été prompte, aurait présenté à l'ennemi la masse des meilleures troupes françaises dans les plaines de la Champagne. Le duc de Bassano avait fait venir à Paris le duc de San-Carlos, que la police tenait exilé à Lons-le-Saulnier, pour se concerter avec lui, et l'envoyer à Valençay, où le comte de Laforêt se rendait secrètement, muni de pleins-pouvoirs. D'un autre côté, le cardinal de Bayanne, consulté par le ministre, lui avait indiqué, pour la négociation à suivre avec le Saint Père, un prélat que son habileté personnelle et l'estime de S. S., rendaient éminemment propre à cette mission. M. de Beaumont, archevêque de Bourges, était à Fontainebleau, dans le même temps que la négociation de Valençay marchait rapidement vers son terme. Le traité allait être signé. Les combinaisons qui se préparaient en France, pour amener la chute de Napoléon, commençaient à se développer. Le duc de Bassano les avait pressenties; elles nécessitaient des communications avec l'étranger, difficiles à soustraire à l'attention d'un esprit déjà prévenu et à la connaissance d'un ministre dont les moyens d'information au-dehors s'étaient étendus pendant une administration de plusieurs années. On ne pouvait espérer d'échapper à sa sévère surveillance; mais il était possible d'éloigner de son poste cette sentinelle vigilante et fidèle, et l'on s'y employa avec ardeur. L'opinion se prononçait plus for-

tement que jamais pour la paix. On répandit dans les salons, dans les lieux publics, jusque dans les marchés, que, si le duc de Bassano ne s'y était opposé, la paix eût été faite à Prague. On s'appuyait d'anecdotes controuvées, que propageaient même les agens de l'autorité. Ces bruits, sans contradicteurs, accueillis dans les différentes classes de la société, parvinrent bientôt à Napoléon. Les rapports mis sous ses yeux, les bulletins sur l'esprit public dont on occupait sa vigilance, s'en trouvèrent nécessairement remplis. Ses ennemis, comme ses amis, lui représentèrent alors d'un commun accord, quoique dans des vues bien différentes, que s'il voulait qu'on crût à son désir de faire la paix, il devait abandonner le ministre accusé, soit à tort, soit à raison, de ne l'avoir pas voulue; que son affection le demandait non moins que sa politique; qu'il fallait soustraire la personne du duc de Bassano aux dangers que pourrait lui faire courir l'animadversion publique. Le ministre fut en effet changé. Ce changement ne fut point une disgrâce. Napoléon exigea que le duc de Bassano reprît pour quelque temps le portefeuille de la secrétairerie-d'état. Non-seulement il répondait à ses détracteurs, en lui conservant le crédit dont il jouissait depuis longtemps, mais il ne laissa échapper aucune occasion d'opposer hautement son témoignage aux clameurs d'une fausse opinion. Une fois entre autres, dans une occasion solennelle, et au milieu d'un grand conseil d'administration (le 15 janvier 1814), auquel assistaient tous les grands-dignitaires de l'état, ministres, présidens des sections du conseil - d'état, etc., Napoléon interpela un personnage éminent, qui, presque également ennemi du prince et du ministre, avait été le principal agent de la chute de l'un, comme il devait l'être deux ou trois mois après, de la ruine de l'autre. Le prince justifia son ministre par les faits que personne ne prétendait sans doute connaître mieux que lui, et de plus, par l'absurdité d'une supposition qui faisait un ennemi de la paix du ministre dont la paix aurait fixé la gloire et comblé la fortune. Cette paix si désirée allait se traiter encore, non plus au centre de l'Allemagne, mais en France, mais à 50 lieues de la capitale; non plus sous la médiation armée d'une puissance qui avait à recouvrer par la guerre tant de possessions que la guerre lui avait fait perdre, mais avec cette puissance qui, devenue ennemie, effrayée peut-être de ses succès, et assurée désormais d'atteindre son but, ne pouvait rien perdre à la paix. Le duc de Bassano, quoique le ministère dont il tenait alors le portefeuille fût étranger aux affaires politiques, se trouva encore forcé de jouer un rôle dans cette négociation, rôle qu'il lui convenait de rendre passif en réalité, comme il l'était en apparence, mais qu'il remplit en citoyen éclairé, en ami de la paix et en conseiller fidèle. (*Manuscrit de* 1814, par le baron Fain, pag. 95; *Mémoires de Napoléon*, T. II, pag. 317 et suiv.) Les Anglais l'emportèrent au congrès de Châtillon, et les

événemens de la guerre ayant décidé du sort de Napoléon, son abdication fut prononcée. Tandis que tant d'hommes, qu'il comblait naguère de ses bienfaits, s'éloignent ou ne se rapprochent point de son infortune, le duc de Bassano ne le quitte pas un instant, jusqu'au départ pour l'île d'Elbe. « Le respect, les soins, les » égards ont la même simplicité. » C'est encore le devoir et l'affec» tion qui les commandent, et s'ils » prennent parfois un caractère » touchant et presque solennel, ils » le reçoivent d'une âme forte et » d'un cœur attendri. » (*Manuscrit de* 1814 du baron Fain). Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon rappela à lui ses anciens ministres. Ils obéirent. Le duc de Bassano, qui n'était lié par aucun serment, à qui la restauration n'avait pu conserver aucune de ces faveurs qui sont le prix des services, et que l'état prend à sa charge, puisqu'il n'en avait jamais sollicité ni obtenu ; que l'influence d'un ministre devenu tout-puissant avait frappé dans ses parens et ses amis, privés, sans exception, de leurs dignités et de leurs emplois, se crut libre d'engagement comme il l'était d'obligations personnelles. Il céda en même temps et à ses affections, et à l'espoir si cher dans les grandes crises politiques, de pouvoir prévenir le mal et faire le bien. Il excerça par *interim* le ministère de l'intérieur et reprit celui de la secrétairerie d'état, à la condition qu'il le remettrait en d'autres mains dès que la crise serait passée. Fidèle aux motifs qui le guidaient, il ne fit entendre au chef de l'état que le langage de la modération, de la justice et de la vérité. Il s'opposa non-seulement à *l'acte additionnel*, qui trompait l'espérance des amis de la liberté, et aux *confiscations*, qu'il consacrait, mais à toutes ces mesures de rigueur, suggérées dans les premiers momens, et, à son avis, injustes et dangereuses. Les *Mémoires* de Napoléon même en font foi (T. II, pag, 342). Les conseils qui dictaient ces mesures continuant à prévaloir, il donna sa démission par écrit le 10 avril, le jour même où le *Moniteur* annonçait, dans le style du temps, « que le » drapeau tricolore était arboré dans » tout l'empire. » Il avait résisté aux instances de Napoléon, et persistait à se retirer, lorsque l'événement le plus grave de cette époque survint. Un prince héritier du trône royal, venait d'éprouver les chances extrêmes de la guerre. Sa liberté, et peut-être sa vie, dépendait de l'approbation de la capitulation qu'il avait signée. L'exécution en fut ordonnée d'après les conseils du duc de Bassano, mais, par l'effet d'une circonstance imprévue, cet ordre allait être soumis à une délibération nouvelle, et pouvait être révoqué si le ministre n'avait pris sur lui de le confirmer, de le faire expédier sur-le-champ et d'en rendre ainsi la révocation impossible. Cet acte d'un homme, qui au besoin savait tout braver dans l'intérêt de la justice et de l'humanité, fut apprécié par celui qui aurait pu s'en offenser (*Mémoires de Napoléon*, T. II, pag. 335). Le ministre, sans changer de principes, changea alors de résolution. « Je » vois, dit-il, que je puis encore

»être utile, je retire ma démis»sion.» Tels furent ses motifs et ses paroles. Son domicile, qu'il n'avait point quitté, en acceptant des fonctions qu'il ne regardait que comme temporaires, était ouvert à toute heure aux parens et aux amis de ceux qui se croyaient menacés dans leur liberté ou dans leur fortune. Ils y trouvaient toujours un défenseur et souvent un appui, que des personnes royales, demeurées en France, n'y cherchèrent pas vainement (*Mémoires de Napoléon*, idem, pag. 333). Le duc de Bassano était avec Napoléon à Waterloo. Après la seconde abdication, il refusa de prendre part aux délibérations du gouvernement provisoire. Il rentra dans la vie privée, où les rigueurs de l'exil vinrent le trouver. Compris dans l'ordonnance générale de rappel, avec ceux dont il avait partagé le sort, et qui ne furent pas l'objet d'un rappel par exception, il a revu, en 1820, cette patrie qu'il a si long-temps servie. On a rendu justice à la facilité de son esprit, à son activité infatigable dans le travail, à l'étendue de ses connaissances en matière d'administration et de gouvernement, à son désintéressement, à la douceur de ses mœurs et à l'aménité de son caractère. Les documens nombreux qu'il écrivait lui-même, comme ministre des relations extérieures, et qui ont été rendus publics, se distinguent par un style noble et pur, par une discussion lumineuse et forte, mais toujours resserrée dans les bornes de la modération et des convenances. Rapproché par la nature de ses fonctions de la personne des souverains, il a été décoré par eux de la plupart des ordres de l'Europe; il a aussi reçu l'ordre du soleil de Perse. On a remarqué, comme un indice de l'indépendance de son caractère, qu'il n'eut aucune part à la distribution des décorations que tous les frères de Napoléon avaient créées pour l'ornement de leurs cours, et dont ils n'étaient cependant point avares. Il est grand'croix de la légion-d'honneur et commandeur de la couronne de fer.

MARIGNY (Joseph-Bernard), chef de brigade dans le 20e régiment de chasseurs, officier de la légion-d'honneur, naquit en 1769, à Morestel, département de l'Isère. Lors de la formation du 2e bataillon de ce département, il y fut admis, en qualité de capitaine, le 13 novembre 1790. Il dut à son courage et à ses talens les différens grades qu'il reçut, et presque toute sa vie militaire se compose d'actions d'éclat. En 1793, lors de l'entrée des Français dans la ville de Nice, il commandait un détachement de 200 hommes, avec lequel il força les Piémontais à se retirer de Scarena, Lucerano et Dospello. Dans cette action, il fut blessé d'un coup de baïonnette en combattant corps à corps plusieurs ennemis. Le 8 septembre de la même année, étant à la tête d'une colonne de 12,000 hommes, il s'empara du camp de Baoulet, dont il chassa l'ennemi, et fit un nombre considérable de prisonniers; les tentes et l'artillerie restèrent en son pouvoir. Le 12, il fit preuve d'une nouvelle intrépidité à l'affaire de Braons. Pendant l'action, son chapeau fut enlevé par un boulet, et il reçut une contu-

sion qui fit long-temps craindre pour sa vie. Le général Biron donna l'ordre au général Serrurier de confier une colonne de 1,200 hommes à Marigny, qui effectua à sa tête la prise d'Utel; après avoir passé à gué la rivière de l'Escras, que protégeait un feu très-vif de l'ennemi, il força les retranchemens, dont il s'empara, et fit bon nombre de prisonniers. Lors de la prise de Braons, il s'élança le premier dans un magasin de munitions, et éteignit le feu qui, déjà, s'était communiqué à un magasin de cartouches. On dut à cet acte de hardiesse la conservation de magasins considérables, et surtout de quantité d'employés et autres personnes. A la prise de Vernante, il surprit et enleva un poste autrichien de 200 hommes; il accorda la vie à un soldat qui l'avait manqué à bout portant. Dans un moment où nos troupes manquaient de vivres, il se rendit maître, près de la Chartreuse de Pezia, d'un convoi de 400 vaches et de 1,200 moutons que l'escorte défendit vaillamment, et que, malgré la supériorité de l'ennemi et ses attaques réitérées, il parvint à conduire au col de Tende. Presque aussitôt, pendant la nuit, il enleva le poste de Limonet, fit plusieurs prises importantes, et, lors de l'attaque du col de Tende, à la tête de quatre compagnies, il coupa la retraite à 400 hommes qui mirent bas les armes. Seul, à Boves-sous-Coni, il se défendit contre quatre cavaliers autrichiens qu'il fit prisonniers. Dans une reconnaissance sur la rive droite du Pô, avec quatre ordonnances seulement, il fit prisonniers de guerre 15 hommes de cavalerie, s'empara de 42 chevaux et de plusieurs bateaux chargés de malades. L'armée opérant son passage, l'un des premiers il s'élança sur la rive du Pô, terrassa un capitaine de cavalerie qu'il fit prisonnier, et, avec quelques hussards du 1er régiment, il chassa un parti ennnemi jusqu'à Codogno. Au pont de Pizzighitone, en s'emparant de quatre voitures chargées de malles, qu'il fit diriger sur le quartier-général, il fut blessé, et eut un cheval tué sous lui. A Lodi, avec le général d'Allemagne, dont il était aide-de-camp, et qui marchait à la tête de l'infanterie légère, il passa sous le feu d'une batterie de 22 pièces de canon, et sous celui d'une nombreuse infanterie, repassa pour aller chercher du canon, et bientôt s'empara d'un poste important, où il fit beaucoup de prisonniers. Le général Berthier, chef de l'état-major-général, le représentant du peuple Salicetti, et le directoire-exécutif, le félicitèrent de sa belle conduite. Il entra un des premiers à Pizzighitone, dont on lui remit les clefs. A Crémone, les magistrats lui adressèrent des éloges publics pour le bon ordre qu'il établit dans la ville après s'en être emparé. A Borghetto, il passa le premier la rivière sur des madriers, et fit rétablir le pont malgré le feu de la mitraille; entra également le premier à Saint-Georges, qui fut enlevé à la baïonnette; enfonça à coups de haches les portes de Lugnato; et, malgré la fusillade qui partait des maisons, détruisit un parti de 600

hommes, dont aucun n'avait voulu se rendre. Arrivé à Gavardo, Marigny, à la tête d'une compagnie, coupa la retraite à un bataillon; cerné à son tour, après avoir épuisé toutes ses cartouches, il se fit jour à la baïonnette. Passant l'Adige à Roveredo, il prit 2 pièces de canon qu'il pointa sur l'ennemi : 600 prisonniers et l'enlèvement des équipages furent les résultats de cette affaire. Au combat de Saint-Georges, il tua de sa main deux cuirassiers, et fit des prisonniers. L'un des premiers à charger les canonniers autrichiens qui défendaient le pont à Governolo, il facilita la prise de cette artillerie et de 1,500 hommes. En repoussant l'ennemi qui avait tenté une sortie de Mantoue, il fit de sa main un major prisonnier de guerre. A la tête de quelques hommes, lors de la prise de Saint-Michel, il chargea avec quelques braves jusque sur le port, et fit 600 prisonniers. Le général Vaubois rendit au général en chef le compte le plus flatteur de cette affaire. Le général Provera ayant débouché sur Saint-Georges, Marigny, qui avait été chargé de reconnaître les forces ennemies, en remontant l'Adige du côté de Governolo, attaqua, avec un maréchal-des-logis et dix hommes, une colonne qui quittait le corps de Provera. Marigny la prit presque entière, et fit mettre bas les armes à 300 volontaires qui s'étaient retranchés dans une église. Il fut attaché à l'état-major du général en chef, qui le nomma presque aussitôt, et sur le champ de bataille même de Tagliamento, chef d'escadron dans le 4ᵉ régiment de chasseurs. Chargé, à cette même bataille, de reconnaître l'ennemi et de le charger, il opéra son mouvement à la tête de 2 escadrons de son régiment : culbuta les Autrichiens, leur fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvait un général, et s'empara de 6 pièces de canon. Le général en chef lui décerna, en récompense de cette action, un brevet d'honneur. Avec le général Lorcet et un petit nombre d'hommes, il s'élança dans le fort de Chiurza (en Carinthie), et s'en rendit maître après avoir fait prisonniers ceux qui le défendaient; on trouva dans le fort plusieurs pièces d'artillerie. Commandant du 20ᵉ régiment de chasseurs, il arrêta sur le pont de Broc (en arrière de Bruschel) une colonne bien supérieure en forces : cette conduite audacieuse facilita la retraite de notre infanterie, et valut à Marigny l'honneur de porter à Paris les conventions de l'armistice qui fut conclu par suite. Lors de la bataille d'Erbach, attaqué par l'archiduc Ferdinand à la tête de 4,000 hommes, il soutint ses efforts pendant trois heures, n'ayant que son régiment, 4 compagnies et 2 pièces de canon. Bientôt il tourne l'ennemi, le charge près de Delmelsingen, fait mettre bas les armes à un bataillon, et poursuit le reste sur les bords du Danube. A Hohenlinden, faisant partie de l'arrière-garde du général Richepanse, il se bat toute la journée, s'empare d'une grande partie des canons de l'ennemi, fait nombre de prisonniers, et facilite l'enlèvement d'un bataillon entier avec son drapeau.

Au combat de Schwanstadt, commandant 400 hommes de cavalerie, il exécute trois charges consécutives, met en pièces l'arrière-garde autrichienne, lui fait 1,000 prisonniers, enlève son étendard, prend Schwanstadt, et force le quartier-général à abandonner ses équipages et ses magasins. Marigny tua ou blessa de sa main, dans cette affaire, 12 cuirassiers. Il termina sa brillante carrière par un fait d'armes des plus remarquables. A Lambach, chargé d'ouvrir la marche de l'armée, il rencontre l'ennemi, l'attaque, le repousse, lui fait 300 prisonniers du corps des manteaux-rouges, charge ensuite avec la dernière vigueur deux régimens de hullans et de hussards, et les détruit en totalité. Au nombre des prisonniers étaient le général et les colonels de ces deux régimens. S'apercevant que sur ces entrefaites le feu a été mis au pont, il se précipite sur ce point, arrête, malgré une vive fusillade, le progrès des flammes, les éteint, et s'empare de 1,000 voitures chargées de vivres, munitions et équipages. Marigny mourut glorieusement sur le champ de bataille le 16 octobre 1806; il avait été nommé officier de la légion-d'honneur, ainsi que nous l'avons dit.

ERRATA.

De nouveaux renseignemens sur le général Aubrée, dont l'article se trouve dans le tome Ier, page 282, nous permettent de compléter cet article, et de consacrer de courtes notices à ses frères, qui, comme lui, ont suivi la carrière des armes, et dont nous n'avions point parlé, faute de renseignemens suffisans.

AUBRÉE (René), général de brigade, naquit à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, vers 1763. Il fit de bonnes études et embrassa la profession des armes. Capitaine à la formation du 2e bataillon d'Ille-et-Vilaine, il servit en Hollande sous le général depuis maréchal Brune, déploya beaucoup de bravoure au combat de Berghen, en 1799, et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille. Après s'être signalé de nouveau à Kastrikum, il concourut, sous le général Moreau, son ami, à la victoire de Hohenlinden, que ce général gagna le 12 frimaire an 9 (1800). Il servit ensuite en Dalmatie sous le général Marmont. Employé, en 1808, à l'armée d'Espagne, il commandait à Madrid sous le prince Murat lors de l'insurrection du 2 mai 1809. Le général Aubrée contribua au gain de la bataille de Tudéla, et, quelques jours après, il fut tué devant Sarragosse en y faisant une reconnaissance. Son fils avait été tué à Eylau, le 8 février 1807, sur une pièce de canon qu'il avait prise aux Russes.

AUBRÉE (Pierre), frère du précédent, embrassa, comme lui, la profession des armes, se signa-

la dans plusieurs circonstances, et devint aide-de-camp du maréchal Moncey. Employé à l'armée d'Espagne, en 1808 et 1809, il était chef de bataillon lorsqu'au siége de Sarragosse, où son frère, le général Aubrée, avait été tué 10 jours auparavant, il reçut une balle à travers la cuisse, qui le mit hors d'état de continuer de servir.

AUBRÉE (Alexandre), frère cadet du précédent, naquit à Rennes en 1766; il se livrait depuis plusieurs années à l'étude de la médecine à Paris, lorsqu'en 1792, étant dans sa ville natale, il s'enrôla dans le premier bataillon d'Ille-et-Vilaine, et devint sergent-major à la formation même de ce bataillon. Il fit, sous les généraux Dumouriez, Houchard, et Pichegru, les deux campagnes de la Belgique et de la Hollande. Du grade de capitaine il passa chef de bataillon sur le champ de bataille de Berghen. Étant à l'armée du Rhin, il se fit remarquer aux affaires d'Enghien, Biberac, et Moeskirk; le 10 frimaire an 9, avant-veille de la bataille de Hohenlinden, à la tête de 3 bataillons de grenadiers, il couvrit la division Legrand, compromise et tournée; exécuta une retraite de plusieurs heures devant un ennemi bien supérieur en nombre, et repoussa, sans être entamé, 3 charges de cavalerie. Le général Moreau le félicita publiquement sur ce fait d'armes, « le plus vigoureux qu'il » connût. » Et néanmoins il ne lui fit avoir aucun avancement, parce qu'il avait pour ses braves, comme pour lui-même, une espèce d'apathie qui ne lui permettait pas de s'occuper de leur fortune, non plus que de la sienne propre. Aubrée servit, en qualité de major, en Italie et en Dalmatie, et en qualité de colonel, dans la Catalogne, sous le maréchal Suchet. En 1815, son corps fit des prodiges de valeur à Waterloo, où cet officier supérieur termina glorieusement sa carrière.

AUBRÉE (Alexandre), troisième frère du général Aubrée, est né à Rennes, vers 1777. Comme ses frères, il prit du service, en 1792, et partit, en qualité de volontaire, dans le 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine. Sous-lieutenant en Hollande, lors du débarquement des Anglais et des Russes, il gagna deux grades lors des batailles qui repoussèrent l'ennemi; il était aide-de-camp du général Moreau pendant les brillantes campagnes de ce général en Allemagne, dans les années 8 et 9. Le maréchal Moncey attacha à sa personne M. Aubrée, dans la campagne de France, en 1814; cet officier a survécu à ses frères, le général et le colonel, et on le compte, ainsi que son frère Pierre, parmi les plus fidèles amis des libertés constitutionnelles.

DEVISME, tom. V, pag. 441.

De fausses indications ont fait dire dans l'article de M. Devisme, « qu'il fut, après le retour du » roi, destitué et privé de toutes » ses fonctions. » Le fait est que la place de procureur du roi près de la cour d'assises, place que M. Devisme occupait en 1816, ayant

été supprimée cette année même, il demanda et obtint une retraite convenable. Pour compléter cet article, on doit ajouter qu'il présida le corps-législatif en 1802, et qu'il fit paraître en 1811 une nouvelle traduction en vers des *Odes d'Horace*. M. Devisme a publié récemment son *Histoire de la ville de Laon*.

L'article du général LEGUAY, écrit par erreur LEGAY, tome XII, doit être rectifié et complété ainsi :

LEGUAY (FRANÇOIS-JOSEPH), naquit à Château-Giron, département d'Ille-et-Vilaine, le 18 mars 1761. Il fut nommé capitaine au 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine, lors de sa formation, le 10 septembre 1790. Aide-de-camp du général Moreau depuis le 10 nivôse an 2, jusqu'au 15 ventôse an 9, il a fait en cette qualité les campagnes de la révolution. Le 26 germinal an 4, il avait été nommé chef de bataillon, et chef de brigade le 12 thermidor an 7. Envoyé en qualité de général de brigade à l'armée du Rhin (le 15 ventôse an 9), il passa dans la 16e division militaire le 4e jour complémentaire an 11. Le 20 frimaire de l'année suivante, il reçut la décoration de la légion-d'honneur, et devint commandant de cet ordre le 26 prairial de la même année. Le général Leguay servit successivement dans le courant de 1806, à l'armée de Dalmatie, et dans la 4e division de l'armée commandée par le général aujourd'hui maréchal Molitor. Nommé baron de l'empire par décret impérial du 15 août 1809, il fit la funeste campagne de Russie dans le 1er corps, 4e division de la grande-armée, et mourut sur la route de Kowno à Pilviski, le 16 décembre 1812.

LUCET (JEAN-CLAUDE), tom. XII, pag. 169.

Notre impartialité nous fait un devoir de publier la lettre que M. Bergasse nous a adressée sous la date du 23 novembre 1823. « Je n'ai pu lire sans quelque surprise l'article qui concerne M. Lucet dans la *Biographie nouvelle des Contemporains*. J'ai beaucoup connu M. Lucet, qui n'a jamais cessé de mériter l'estime des personnes recommandables avec lesquelles il était lié; et si un malheureux procès, durant lequel il a été défendu, soit par écrit, soit au barreau, par des avocats dont on ne peut contester ni la probité ni les lumières, a occasioné en lui cette aliénation mentale dont on parle, et qu'une cruelle catastrophe a terminée, je ne crois pas qu'il faille en conclure qu'il fût accusé de malversation dans la direction des affaires importantes qu'on lui avait confiées. Ce n'était pas là le fond du procès; aussi, lorsqu'il le perdit, aucun de ses amis ne s'éloigna-t-il de lui, et ses amis étaient nombreux, tous gens d'honneur, quelques-uns jouissant d'une réputation distinguée. Je trouve aussi qu'on juge un peu trop légèrement ses

ouvrages. Je ne sais pas ce que c'est que cette biographie ultra-religieuse dont on parle; mais quels qu'en soient les auteurs, je les soupçonne beaucoup d'être partisans des doctrines ultramontaines, que tant de gens, et malheureusement avec trop de succès, s'efforcent de faire prévaloir aujourd'hui parmi nous. Or, M. Lucet était un zélé défenseur des libertés de l'église gallicane, et sous ce point de vue, il me semble que ce n'est pas chez ses adversaires qu'il convient d'aller chercher ce qu'il faut penser de ses œuvres. S'il en est temps encore, je ne doute pas que MM. les rédacteurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains* n'ajoutent des correctifs à leur article sur M. Lucet, dont la famille a d'autant plus de droit à cet acte de justice, qu'elle a été ruinée par le procès intenté à son auteur, et qu'il est autant dans son intérêt que dans son devoir d'obtenir qu'aucune opinion déshonorante ne flétrisse sa mémoire. Signé Bergasse. »

Depuis l'impression de l'article de M. Mévolhon (dans ce volume même), des renseignemens nouveaux, et de la plus grande exactitude, nous étant parvenus sur cet ancien magistrat, nous nous faisons un devoir de lui consacrer une notice plus étendue.

MÉVOLHON (le baron), membre de l'assemblée constituante, et littérateur, est né, en 1757, à Sisteron, département des Basses-Alpes, d'une famille ancienne, souvent mentionnée par les historiens du Dauphiné et de la Provence, sous le nom de *Medullione* dans les titres en latin. Son père, Pierre Mévolhon, se rendit recommandable par les services qu'il rendit, pendant 50 ans, dans l'exercice de plusieurs fonctions municipales; il eut 14 enfans, et il sut, avec une fortune médiocre, procurer une existence honorable à cette nombreuse famille. Deux de ses fils occupèrent des dignités dans l'église; un troisième est devenu lieutenant-colonel de cavalerie. Le baron Mévolhon, après avoir terminé ses études chez les oratoriens, fit son cours de droit à Paris; il allait entrer dans la carrière des consulats, lorsque son père l'appela auprès de lui pour lui transmettre sa charge de receveur de la viguerie de Sisteron. Mais il n'était pas majeur: en attendant ses 25 ans, il exerça avec succès la profession d'avocat, jusqu'à l'époque de la révolution. En 1789, il fut nommé député aux états-généraux par les sénéchaussées de Sisteron et de Forcalquier. Il y vota constamment avec les amis du trône et d'une liberté constitutionnelle. En 1792, il retournait à Sisteron, lorsqu'en passant par Avignon il se trouva dans cette ville le jour des massacres. Jourdan, dit *Jourdan-Coupe-Tête*, le fit garder à vue, ainsi que M. Gassendi, ex-constituant, et compagnon de voyage de M. Mévolhon, afin, sans doute, qu'ils ne pussent rendre aucun témoignage de ces horribles événemens. En effet, ils furent si bien gardés, qu'ils n'apprirent que par

les journaux les scènes d'horreur dont ils avaient, pour ainsi dire, touché le théâtre. M. Mévolhon fut successivement nommé président du tribunal de Sisteron et chef de légion. Il se rendit, en cette qualité, au camp de Tournoux, destiné à surveiller les mouvemens des Piémontais. En 1793, les représentans Fréron et Barras passèrent à Sisteron; ils prononcèrent la destitution de M. Mévolhon, et lancèrent contre lui un mandat d'arrêt; il y échappa et vint à Paris, où, en janvier 1794, il se présenta à la barre de la convention, et y dénonça formellement Fréron et Barras. La convention, par un décret, suspendit l'exécution du mandat d'arrêt, et autorisa M. Mévolhon à retourner dans ses foyers: il crut prudent de fixer son domicile à Paris. Lors des événemens de vendémiaire an 4, il fut traduit à la commission militaire pour avoir manifesté publiquement sa haine contre le régime de la terreur. Il figura comme électeur du Théâtre-Français. Mais, fatigué de toutes les vicissitudes de l'époque, il accepta, des munitionnaires-généraux, la place d'inspecteur-général des subsistances à l'armée d'Italie, et il en remplit les fonctions jusqu'à la révolution du 18 brumaire an 8. On ne le trouve plus que président d'assemblée d'arrondissement, et membre des bureaux définitifs des assemblées électorales à Paris, s'efforçant de ne point quitter la vie privée. On a de M. Mévolhon, comme littérateur, des *poésies* imprimées dans les recueils périodiques du temps, et entre autres l'*Almanach des Muses;* mais depuis 1789 il ne s'est plus occupé que d'ouvrages sur des matières d'administration et d'histoire. Il a donné aux recueils des académies d'Aix et de Marseille, dont il est membre, des notices historiques sur la rotonde de Simiane, sur des inscriptions latines et grecques découvertes dans le département des Basses-Alpes, sur la traduction du traité d'agriculture de l'arabe Ebn el Aroun ; sur la détention de Casimir, roi de Pologne, dans la citadelle de Sisteron, et des traductions de quelques opuscules espagnols. Il a fait imprimer séparément : 1° un écrit contre les Proconsuls; 2° un mémoire sur la nécessité d'éloigner les ateliers de salpêtrerie du sein de villes; 3° le Procès-Verbal de l'auto-da-fé de l'Inquisition de Logrono, au 17e siècle; 4° une Réclamation pour les afrancesados, en français et en espagnol; 5° des Réflexions sur l'ancienne et la nouvelle noblesse, et les acquéreurs de biens nationaux; 6° plusieurs écrits sur la banque de France, sur les élections, etc. Toutes ces productions respirent un ardent et sincère patriotisme, et ne s'éloignent jamais de cette constitutionalité dont l'assemblée constituante posa les véritables et indestructibles fondemens.

FIN DES SUPPLÉMENS ET DE L'ERRATA.

